MADAME CAMPAN.

MÉMOIRES

SUR LA

VIE PRIVÉE

DE

MARIE ANTOINETTE,

REINE DE FRANCE ET DE NAVARRE,

SUIVIS DE

SOUVENIRS ET ANECDOTES HISTORIQUES

SUR LES REGNES DE LOUIS XIV., DE LOUIS XV., ET DE LOUIS XVI.

PAR MADAME CAMPAN,

LECTRICE DE MESDAMES,

ET PREMIÈRE FEMME DE CHAMBRE DE LA REINE.

TOME I.

LONDRES:

CHEZ HENRI COLBURN ET CO.

ET M. BOSSANGE ET CO.

1823.

DES MATIÈRES DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES DU PREMIER VOLUME.

Pages

AVANT-PROPOS de l'auteur xiii

NOTICE sur la Vie de madame Campan..... xxiii

CHAPITRE PREMIER.—Cour de Louis XV.—Son goût pour la chasse.—Son caractère.—Il vend des propriétés sous le seul nom de Louis de Bourbon.—Le *déboter* du roi.—Singuliers noms d'amitié qu'il donnait à ses filles. — Leur éducation tout-à-fait négligée.—Prières auprès d'un moribond.—Menuet couleur de rose.—Caractère de Mesdames.—Orgueil tempéré par la peur de l'orage.—Retraite de madame Louise aux Carmelites de Saint-Denis.—Madame Campan trouve la princesse faisant la lessive.—Paroles qu'on lui prête à sa mort. —Grave décision sur le maigre.—Abbé qui se permit d'officier comme un prélat.—Chagrins que cause aux filles de Louis XV. son attachement pour madame Du Barry.—Elle assiste au Conseil d'Etat.—Elle jette au feu tout un paquet de lettres cachetées adressées au roi.—La cour divisée entre le parti du duc de Choiseul et celui du duc d'Aiguillon.—Les filles de Louis XV. peu disposées en faveur du mariage du dauphin avec une archiduchesse d'Autriche.....

CHAP. II.—Naissance de Marie-Antoinette marquée par un désastre mémorable.—Vers du poëte Métastase.—Pressentimens de l'empereur François Ier.—Un trait du caractère de Marie-Thérèse.—Elle ordonne à l'archiduchesse Josèphe d'aller prier dans le caveau destiné à la famille impériale.—Education des archiduchesses.—Charlatanisme employé pour faire croire à des connaissances qu'elles n'avaient pas.—Marie-Antoinette a la bonne foi d'en convenir.—Sa modestie, sa facilité pour apprendre. — Instituteurs que lui avait donnés la cour de Vienne.—Instituteur que lui envoie la cour de France.— L'abbé de Vermond.—Comment il est admis au cercle de la famille impériale.—Rôle équivoque qu'il joue à la cour de France.—Son portrait.—Changement dans le ministère fran-

Pages
çais.—Le cardinal de Rohan remplace le baron de Breteuil, 19
comme ambassadeur à Vienne.—Portrait de ce prélat; son 11
luxe, ses prodigalités, ses fêtes à la cour de Marie-Thérèse 23
CHAP. III.—Arrivée de l'archiduchesse en France.—Madame de
Noailles, sa dame d'honneur.—Comment elle s'attira le sur-
nom de *madame l'Etiquette*.—Brillante réception de la dau
phine à Versailles.—Sa beauté, sa fraîcheur, grâce et noblesse
de son maintien.—Elle charme Louis XV.—Jalousie de ma-
dame Du Barry.—Evénement malheureux de la place Louis
XV.—Trait de sensibilité de la dauphine.—Mot spirituel.—
Anecdotes.—Elle fait son entrée à Paris.—Enthousiasme des
habitans.—Froideur du dauphin.—Intrigues de cour.—Société
intime du dauphin, des princes ses frères, et de leurs épouses
.—Les trois princesses et les deux frères du dauphin jouent la
comédie en cachette.—Singulière circonstance qui interrompt
ce genre d'amusement.—Les courtisans se rapprochent de
Marie-Antoinette et du dauphin 37
CHAP. IV.—Maladie de Louis XV.—Tableau de la cour.—Ren-
voi de madame Du Barry.—Bougie placée sur une fenêtre, et
qu'on souffle au moment de la mort du roi.—Les courtisans
quittent son antichambre pour se précipiter dans les apparte-
ments de Louis XVI.—Départ de la cour pour Choisy.—Terme
de la douleur sur la mort du feu roi.—M. de Maurepas,
ministre.—Entretien de la reine avec M. Campan au sujet du
duc de Choiseul.—L'Abbé de Vermond en prend ombrage.—
Louis XVI l'aimait peu.—Influence de l'exemple sur les cour-
tisans.—Enthousiasme qu'inspire le nouveau règne.—Révé-
rences du deuil à la Muette.—Anecdote à ce sujet.—On
donne injustement à la reine le titre de moqueuse.—Premiers
couplets contre elle.—Le roi et les princes, ses frères, se font
inoculer.—Séjour à Marly.—La reine désire voir le lever de
l'aurore.—Calomnies dont elle est l'objet.—*Le joaillier Bœh-
mer*.—Mademoiselle Bertin.—Changement dans les modes.—
Hauteur des coiffures.—Etiquettes dont la reine ne peut sup-
porter le joug.—Repas publics servis par des femmes.—Sim-
plicité de la cour de Vienne.—Contributions levées d'une
manière touchante par les princes de Lorraine.—Sobriété,
décence et modestie extrêmes de Marie-Antoinette . 67
CHAP. V.—Réunion des papiers de Louis XV par Louis XVI.
—L'homme au masque de fer.—Intérêts qu'avait le feu roi dans
les compagnies de finances.—Son économie.—Représentation
d'Iphigénie en Aulide à laquelle assiste Marie-Antoinette.—
Ivresse générale.—Le roi donne le petit Trianon à la reine.—

Pages

Plaisir qu'elle trouve à y vivre simplement.—Reproches sur sa prodigalité: combien ils sont injustes.—Ses ennemis font courir le bruit qu'elle a donné le nom de Schœnbrunn ou de *petit Vienne* à Trianon: elle en est indignée.—Voyage de l'archiduc Maximilien en France.—Questions de préséances.—Mésaventure de l'archiduc.—Couches de madame la comtesse d'Artois.—Les poissardes crient à la reine de donner des héritiers au trône.—Sa douleur.—Petit villageois recueilli par elle.—Mort du duc de La Vauguyon.—Anecdote.—Portrait de Louis XVI.—De M. le comte de Provence.—De M. le comte d'Artois.—Scènes d'intérieur.—Aiguille d'une pendule avancée chez la reine: à quelle occasion.—Réflexions. 94

CHAP. VI.—Hiver rigoureux.—Courses en traîneaux blâmées par les Parisiens.—Liaison de la reine avec madame la princesse de Lamballe.—Elle est nommée surintendante.—Libelle outrageant contre Marie-Antoinette.—Intrigues d'un inspecteur de police.—Il est découvert et puni.—Autre intrigante qui contrefait l'écriture de la reine, pour escroquer des sommes considérables.—Madame la comtesse Jules de Polignac paraît à la cour.—Son caractère noble et désintéressé.—Projets ambitieux de ses amis.—Moyens qu'ils mettent en usage.—Portrait de la comtesse Jules.—La reine se promet de goûter près d'elle les douceurs de la vie privée.—Le comte Jules obtient la place de premier écuyer.—La fortune de sa famille est long-temps médiocre.—La reine se félicite pour la comtesse du gain d'un billet de loterie.—Société de la comtesse Jules.—Portrait de M. de Vaudreuil.—Mot plaisant de la comtesse sur Homère.—La faveur dont jouit la famille de Polignac excite l'envie et la haine des courtisans.—Soirées passées chez le duc et la duchesse de Duras.—Jeux à la mode: *guerre panpan, descampativos*.—Paris se moque de ces jeux et les adopte.—Madame de Genlis y fait allusion dans une de ses pièces de théâtre. 118

CHAP. VII.—Le duc de Choiseul reparaît à la cour.—La reine ne peut obtenir sa rentrée au ministère.—Elle protége une tragédie de Guibert.—Paris et la cour en blâment la représentation.—Chute d'une pièce de Dorat-Dubières, qu'on trouvait charmante à la lecture.—Mustapha et Zéangir: la reine obtient une pension de 1,200 francs pour Chamfort.—Elle appelle Gluck en France, et protége avec succès la musique.—Iphigénie en Aulide: mot de Gluck.—Zémire et Azor: mot de Marmontel.—La reine a peu de connaissances en peinture.—Seul bon portrait qui existe de Marie-Antoinette.—
meus, donnés à l'art typographique.—Turgot.

Pages

Germain.—Réforme des gendarmes et des chevau-legers: la [illegible]

pas.—La reine y arrive un jour en fiacre: par quelle aventure.—Bruits calomnieux à ce sujet.—Fatuité des jeunes gens de la cour.—Anecdote de la plume de héron.—Portrait du duc de Lauzun.—La reine le bannit pour jamais de sa présence.—Autres particularités.—Attachement de la reine pour la princesse de Lamballe et madame la duchesse de Polignac: pureté de cette liaison.—Anecdote concernant l'abbé de Vermond.—Il s'éloigne de la cour et revient ensuite y reprendre ses fonctions ... [illegible]

CHAP. VIII.—Voyage de Joseph II en France.—Son caractère.—Ses paroles:—L'étiquette est l'objet de ses railleries.—Leur amertume.—Il n'épargne ni les dames de la cour ni la reine elle-même.—Il critique le gouvernement et l'administration.—Anecdotes qu'il raconte sur la cour de Naples.—Il est présenté par la reine et accueilli avec transport à l'Opéra.—[illegible]

[illegible] de [illegible] é- [illegible] On [illegible] ce sujet.—Duel de M. le comte d'Artois avec le duc de Bourbon.—Assertions du baron de Besenval, dans ses Mémoires, réfutées.—Il ose faire une déclaration à la reine.—Conduite noble et généreuse de cette princesse.—Mot sensé qu'elle prononce.—Retour du chevalier d'Eon en France.—Détails sur ses [illegible]

[illegible]

ter à l'une de ces soirées.—Concert donné dans un des bosquets.—Couplets contre la reine.—Indignation de Louis XVI. contre d'aussi viles attaques.—Odieuse politique du comte de Maurepas.—La reine accouche de MADAME.—Dangers auxquels est exposée la reine.—Reflexions ... [illegible]

CHAP. IX.—Paroles que la reine adresse à la princesse qui vient de naître.—Soins bienveillans de la reine pour les gens attachés

Pages

à son service.—Réjouissances publiques.—Anneau nuptial volé à la reine et restitué sous le sceau de la confession.—L'attachement de la reine pour madame de Polignac s'accroît de jour en jour.—Fausse couche ignorée.—Mort de Marie-Thérèse; douleur de la reine.—Louis XVI. parle pour la première fois à l'abbé de Vermond.—Anecdotes sur Marie-Thérèse.—Naissance du dauphin.—Joie de Louis XVI.—Fêtes aussi brillantes qu'ingénieuses.—Discours et compliment des dames de la halle.—Banqueroute du prince de Guémenée.—La duchesse de Polignac est nommée gouvernante des Enfans de France.—Jalousie des courtisans.—Détails curieux sur les voyages de la cour à Marly.—Séjour à Trianon.—Manière d'y vivre.—La reine y joue la comédie avec les personnes de sa société intime.—Ces représentations amusent le roi.—Prétentions du duc de Fronsac.—Sollicitations que ces spectacles occasionnent; critiques dont ils sont l'objet.—Guerre d'Amérique.—Franklin.—Son séjour à la cour.—Fêtes qu'on lui donne.—Anecdote ignorée: vers latin placé dans un vase de nuit, avec le portrait de Franklin.—M. de la Fayette; vers à sa louange copiés de la main de la reine.—Ordonnance qui n'admet que les gentilshommes au grade d'officier.—Esprit du tiers-état; la cour ne veut porter que des familles nobles aux dignités de l'église.—Anecdote 192

Chap. X.—Voyage du comte et de la comtesse du Nord en France.—Leur réception à Versailles.—La reine éprouve un moment de timidité.—Réponse singulière du comte du Nord à une demande de Louis XVI.—Fête et souper à Trianon.—Le cardinal de Rohan pénètre dans le jardin pendant la fête, sans l'aveu de la reine.—Elle en est fort irritée.—Froide réception faite au comte d'Haga (Gustave III., roi de Suède).—Anecdotes.—Paix avec l'Angleterre.—Départ du commissaire anglais établi à Dunkerque.—Joie nationale.—Les Anglais accourent en France.—Détails intéressans.—Nuage léger, qui s'élève entre le roi et la reine, promptement dissipé.—Conduite qu'il faut tenir à la cour.—Anecdote.—Mission du chevalier de Bressac auprès de la reine.—Cour de Naples.—Marie-Antoinette ne connaît rien de comparable à celle de France.—La reine Caroline, le ministre Acton.—Débats de la cour de Naples avec celle de Madrid.—Réponse insolente de l'ambassadeur espagnol à la reine Caroline.—Intervention de la France.—Trait de bonté de Marie-Antoinette.—Homme devenu fou d'amour pour elle.—Anecdote.—Marie-Antoinette obtient la révision des jugemens portés contre le duc de Guines, et contre

Pages
MM. de Bellegarde, et de Moutier.—Détails relatifs à ces der-
ment pris par elle avec M. de Ségur.—Tour perfide joué par M. de Maurepas à M. Necker.—M. de Calonne est nommé contre le
lonne.—Million qui lui est offert par ce ministre pour secourir les pauvres; elle le refuse.—Par quels motifs.—Actes et secours de bienfaisance.—Acquisition de Saint-Cloud; à quelle occasion.—Réglemens de police intérieure: *de par la reine.*—Ces mots excitent des murmures.—La reine en témoigne sa *surprise.*—*Etat de la France.*—*Beaumarchais.*—*Le Mariage de* Figaro.—Le roi veut connaître la pièce manuscrite.—Lecture qu'en fait madame Campan en présence de Leurs Majestés seules.—Jugement que Louis XVI. porte sur la pièce.—Intrigues pour en favoriser la représentation.—Elle est défendue une première fois.—On la joue chez M. de Vaudreuil.—Nouvelles intrigues.—Elle est représentée.—Louis XVI. et la reine surpris et mécontens.—Marie-Antoinette en conserve du ressentiment contre M. de Vaudreuil.—Caractère de M. de Vaudreuil.—Anecdote.—Il aspirait à devenir gouverneur du dauphin.—Réflexions de la reine à ce sujet 252
ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES recueillis et mis en ordre par madame Campan 270
ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES ET PIÈCES OFFICIELLES 304

SOUVENIRS, PORTRAITS ET ANECDOTES.

AVANT-PROPOS DE L'AUTEUR 365

Anecdotes du règne de Louis XIV.

Sur les serrures en usage dans le service de table à la cour.—Molière dédommagé par Louis XIV. des dédains des officiers de la chambre 367
Faveur accordée par le roi à un de ses contrôleurs qui avait été reconduit de la salle de spectacle de Versailles par un chef de brigade des gardes-du-corps 370
Réponse du roi à un de ses porteurs de chaise, nommé *d'Agremont*, qui s'était permis de lui présenter le placet d'un abbé .. 371
Bruno et *Soulagre*, valets de chambre du roi, restent intendans par l'air imposant de Louis XIV., auprès de qui ils vont en réclamation.—Réponse plaisante du roi 373

Pages

Anecdotes du règne de Louis XV.

Nouvelle de l'assassinat du roi apportée dans une maison où madame Campan se trouvait dans son enfance.—Aveux de Damiens qui prouvent l'excès de sa scélératesse 377
Propos brusques qu'emploie M. de Landsmath auprès du roi qui venait d'être frappé par Damiens, pour le rassurer sur le danger de sa situation 381
Réponse de M. de Landsmath au roi qui avait voulu savoir son âge 383
Epreuve que fait le roi de la fermeté d'ame de M. de Landsmath, et réponse de celui-ci 384
Mot du roi en accordant à M. Campan une charge de maître de la garde-robe dans sa maison 385
Comment mademoiselle de Romans devient maîtresse du roi.—L'abbé de Bourbon, son fils, meurt à Rome au moment où il allait avoir le chapeau de cardinal 386
Louis XV., pendant plusieurs hivers, fréquente *incognito* les bals du bas peuple 391
Trois écoliers se déguisent en Arméniens pour être bien reçus à Versailles 395
Le roi aimait à parler de la mort, quoique la craignant.—Réponse que lui fait un paysan 396
Madame de Marchais, femme du premier valet de chambre du roi, célèbre par son esprit et par son crédit qu'elle employait avec succès en faveur des prétendans aux fauteuils de l'Académie.—Elle vivait encore à Versailles dans les premières années du règne de Napoléon 397
Contrat de vente passé entre Sévin, premier commis de la guerre, et Louis XV, qui avait pris l'habitude de séparer le *roi de France* de *Louis de Bourbon*, et traitait sous ce nom de ses affaires personnelles comme un simple particulier 400
Madame de Périgord refuse les bonnes grâces du roi, qui lui écrit par la suite une lettre flatteuse en lui accordant la place de dame d'honneur de Mesdames ses filles 403
Le comte d'Halville, d'une très-ancienne maison de la Suisse, arrête les propos légers d'un garde-du-corps envers la noblesse de son pays 404
Mot de Louis XV., que prouve que les parlemens n'auraient jamais obtenu son consentement pour la convocation des états-généraux 406
Causes naturelles de la mort du dauphin, père de Louis XVI., et de la dauphine, princesse saxonne, en réponse à tous les bruits d'empoisonnemens répandus par Soulavie 407

Pages

Anecdotes relatives à Marie Leckzinska

Marie Leckzinska devait épouser le duc d'Estrées.—Mot de cette princesse sur la duchesse de ce nom qui était venue lui faire sa cour à Versailles.—Son portrait.—Elle avait peur des revenans 413

Douleur que ressent la reine lors de la nomination de madame Le Normand d'Etioles, marquise de Pompadour, à la place de dame de son palais.—Eloges humiliants qu'elle accorde à la beauté de la marquise, et petite vengeance qu'en tire celle-ci, malgré le respect qu'elle avait pour la reine 416

Réponse d'une ambassadrice à la reine qui lui avait fait souvent

419

M

421

I

... la princesse de Saxe ... avait

[illegible]

AVANT-PROPOS DE L'AUTEUR.

Les planches des bibliothèques plient sous le poids de tout ce qui a été imprimé sur les dernières années du dix-huitième siècle. Quelques esprits supérieurs ont déjà indiqué, avec talent, les grandes causes morales et politiques de nos révolutions. Mais la postérité demandera aussi à connaître les ressorts secrets qui ont dirigé ces événemens. Des Mémoires, écrits par des ministres et des favoris, pourraient seuls satisfaire la curiosité de nos descendans, encore ne serait-ce que jusqu'à un certain point; car les rois n'accordent que bien rarement une confiance entière. Le souverain donne, à un de ceux qui l'entourent, une mission secrète qui ne contrarie point ses opinions connues; il lui dévoile tous les détails d'une affaire d'un haut intérêt. Le courtisan agit, persuadé

de son importance; mais quand son orgueil s'applaudit, qu'il se croit sûr que le secret lui est ouvert, aveuglé par sa vanité, il ne se doute pas que ce cœur renfermé encore mille replis qui lui seront toujours cachés. Il n'est que la dupe et le jouet de celui dont il se croit le confident. Au même instant, un autre a reçu peut-être une mission opposée, qui, sans doute, ne s'accorde pas davantage avec les véritables projets du prince. Tous les deux se croient les seuls dépositaires des pensées du souverain, et sur cette base trompeuse bâtissent l'édifice imaginaire d'un crédit qu'ils n'auront pas. Ce jeu des cours est surtout en usage quand l'autorité supérieure est forcée de satisfaire ou de calmer des opinions diverses, sans en adopter franchement aucune. Mais avec cette habitude d'éparpiller ainsi les marques d'une confiance illusoire, quand sont venus les temps de troubles et de factions, le souverain finit par ne plus trouver d'appui solide ni d'entier dévouement.

Louis XVI eut une quantité innombrable de [illegible] il en prit [illegible] ment. Il n'a peut-être jamais tout dit à un seul, et

n'a parlé sincèrement qu'à bien peu. Il se réservait de tenir le fil de toutes les menées particulières, et de là provient sans doute le peu d'ensemble et la faiblesse de ses opérations. Il en résultera aussi de grandes lacunes dans l'histoire détaillée de la révolution. Pour que l'on pût connaître à fond les dernières années du règne de Louis XV, il faudrait avoir des Mémoires du duc de Choiseul, du duc d'Aiguillon, du maréchal de Richelieu (1), du duc de La Vauguyon. Pour le règne malheureux de Louis XVI, il faudrait que le maréchal du Muy, M. de Maurepas, M. de Vergennes, M. de Malesherbes, le duc d'Orléans, M. de La Fayette, l'abbé de Vermond, l'abbé Montesquiou, Mirabeau, la duchesse de Polignac, la duchesse de Luynes, eussent consigné, dans des écrits sincères, toutes les choses auxquelles ils ont eu

(1) J'ai entendu le maréchal de Richelieu dire à M. Campan, bibliothécaire de la reine, de ne point acheter les Mémoires que sans doute on lui attribuerait après sa mort, que d'avance il les lui déclarait faux ; qu'il ne savait pas l'orthographe, et ne s'était jamais amusé à écrire. Peu de temps après la mort du maréchal, un nommé *Soulavie* fit paraître les Mémoires du maréchal de Richelieu.—*(Note de madame Campan.)*

une part directe. (1) Quant au secret des affaires des derniers temps, il a été disséminé entre un bien plus grand nombre de personnes. Quelques ministres ont publié des Mémoires, mais seulement quand ils ont eu à justifier leurs opérations, et ces Mémoires ne traitent que des intérêts de leur propre réputation : sans ce puissant mobile, ils n'eussent probablement rien écrit. En général, les gens les plus rapprochés du souverain, par leur naissance et par leurs emplois, n'ont point laissé de Mémoires ; et, dans les monarchies absolues, presque tous les fils des grands événemens se trouvent attachés à des détails que les plus éminens personnages ont seuls pu connaître. Ceux qui n'ont eu le soin que de quelques affaires, n'y voient point le sujet d'un livre ; ceux qui ont porté long-temps le fardeau des affaires publiques, se croient par devoir ou par respect pour l'autorité, dans l'impossibilité de tout dire. D'autres conservent des notes avec le projet de les met-

(1) Rien n'empêche encore que cette supposition ne se réalise en partie. Parmi les personnages que madame Campan cite en cet endroit, nous en connaissons, dont les noms pourraient être, d'un moment à l'autre, attachés à des Mémoires d'un haut intérêt.—(*Note des édit.*)

tre en ordre quand ils auront atteint l'époque d'un heureux loisir : vaine illusion des ambitieux, qu'ils n'entretiennent, pour la plupart, que comme un voile qui cache à leurs yeux la désolante image de leur inévitable disgrâce ! Quand elle est venue, le désespoir leur ôte la force de reporter leur attention sur ces temps d'un éclat qu'ils ne cesseront pas de regretter.

Cependant l'historien, qui est quelquefois embarrassé pour se décider entre les versions opposées que lui fournissent les contemporains, l'est bien davantage si les écrits lui manquent. Alors il s'en rapporte aux traditions, et se fie aux discours populaires ; il trace des portraits sur les caricatures politiques crayonnées par la haine ou la flatterie ; la calomnie se perpétue, et de nobles caractères demeurent noircis à jamais. Une entreprise mal conduite porte le nom de criminelle ; un coupable heureux devient un héros. L'histoire n'est plus une leçon : c'est un roman ou un recueil impur et décousu de libelles qui ont peut-être fait sourire de pitié celui-là même qui les écrivait.

Louis XVI avait l'intention d'écrire des Mémoires ; ses papiers secrets étaient classés

dans un ordre qui indiquait son projet. La reine avait aussi le même dessein; elle a conservé long-temps beaucoup de correspondances et un grand nombre de rapports très-détaillés, faits sur l'esprit et les événemens du temps. Mais après la journée du 20 juin 1792, elle fut forcée d'en brûler la plus grande partie. Quelques-unes de ces correspondances, que gardait la reine, ont été portées hors de France.

D'après le rang et la position des personnes que j'ai citées comme capables d'éclaircir, par leurs écrits, l'histoire de nos orages politiques, on ne peut pas croire que je veuille me placer sur la même ligne; mais j'ai passé la moitié de ma vie soit auprès des filles de Louis XV, soit auprès de Marie-Antoinette. J'ai connu le caractère de ces princesses, j'ai su quelques faits curieux dont la publication peut intéresser, et la vérité des détails fera le mérite de mes écrits.

J'étais fort jeune lorsque je fus placée au [illegible] XV [illegible] sailles avant l'époque du mariage de Louis XVI avec l'archiduchesse Marie-Antoinette.

Mon père, attaché au département des af-

faires étrangères, jouissait d'une réputation due à ses lumières et à ses utiles travaux. Il avait beaucoup voyagé. Les Français rapportent des pays étrangers un amour encore plus vif pour leur belle patrie, et personne ne fut plus que lui pénétré de ce sentiment qui doit être la première vertu de tout homme en place. Des gens revêtus de titres éminens, des académiciens, des savans français et étrangers, désiraient connaître mon père; ils aimaient à être admis dans son intérieur.

Vingt années avant la révolution, j'entendais déjà dire souvent que l'on ne retrouvait plus dans le palais de Versailles cet imposant aspect de la puissance de Louis XIV; que les institutions de l'ancienne monarchie tombaient d'un mouvement rapide; que le peuple, écrasé d'impôts, était silencieusement misérable; mais qu'il commençait à prêter l'oreille aux discours hardis des philosophes qui proclamaient hautement ses souffrances et ses droits; et qu'enfin le siècle ne s'achèverait pas, sans que quelque grande secousse ne vint ébranler la France et changer le cours de ses destinées.

Les gens qui parlaient ainsi étaient presque tous partisans du système d'administration

Nicoli, chargé des affaires de Léopold, grand-duc de Toscane, et aussi enthousiaste des maximes des novateurs que l'était son souverain, [illegible] pour, disait avec franchise que dans l'art de faire mouvoir la grande machine du gouvernement, le plus savant d'entre eux était inférieur à un bon subdélégué d'intendance, et que si jamais le timon des affaires était remis entre leurs mains, ils seraient promptement arrêtés, dans l'exécution de leurs projets, par l'immense différence qui existe entre les plus savantes théories et la pratique la plus simple des affaires d'administration.

« Mon père rendait un sincère hommage à la pureté des intentions de ces économistes. Comme eux il reconnaissait beaucoup d'abus dans le gouvernement ; mais il n'accordait point aux adeptes de cette secte politique les

Dans un de ces entretiens qui, malgré ma grande jeunesse, fixaient mon attention, j'entendis un jour mon père comparer la monarchie française à une belle et antique statue

il convenait que le piédestal, qui la soutenait, était près de s'écrouler ; que les formes de la statue disparaissaient cachées sous les plantes parasites dont elle s'était insensiblement couverte ; mais il demandait avec le sentiment d'une douloureuse appréhension, quel serait l'architecte assez habile pour reconstruire le socle sans ébranler la statue ? De tels ouvriers ne se sont point trouvés ; les essais de réforme n'ont fait que hâter la ruine. L'orage des passions est venu à éclater, le monument tout entier s'est écroulé, et sa chute a ébranlé l'Europe.

NOTICE

SUR LA VIE

DE MADAME CLIPART

NOTICE

SUR LA VIE

DE MADAME CAMPAN.

On aime à lire la vie privée des princes. Trop de gêne et d'apprêt se mêle à leurs actions publiques, pour qu'on y puisse démêler le secret de leurs penchans et de leur caractère. Il faut dissiper cet éclat qui nous éblouit, écarter la pompe qui les environne, pour arriver jusqu'à eux; la fortune les élève si haut, qu'on les croirait presque au-dessus de l'humanité, sans les indiscrétions de ceux qui les entourent. Souvent un sentiment jaloux sert encore d'aiguillon à la curiosité. Les princes ont besoin d'avoir des goûts, des passions, des travers qui les rapprochent de nous, pour se faire pardonner leur grandeur; l'amour-propre humilié se venge de leur rang sur leurs faiblesses.

Les mémoires sur Marie-Antoinette n'exciteront ni la malignité ni l'envie. Est il quelques sentimens ennemis que ne désarment le souvenir de ses malheurs? A peine la voit-on paraître et briller un moment, qu'on est forcé de la plaindre. Le cœur est séduit par ses grâces, et presque aussitôt touché de ses peines : on ne jouit point de ses momens heureux. Au milieu des fêtes que lui prodigue la France, de cette cour dont elle reçoit les hommages, de ces jardins qui plaisent à la simplicité de ses goûts, l'imagination reste frappée du sort qui l'attend : des salons de Versailles, ou des bosquets de Trianon, l'on croit aper-

cevoir déjà les tours du Temple. S'il était possible qu'une inflexible sévérité conçût l'idée des plus légers reproches, ils viendraient presque aussitôt expirer sur les lèvres, au milieu des regrets et des accents de la douleur, pour lui »

L'ouvrage de madame Campan ne laissera point d'autre impression. Elle avait de nombreux ennemis. A la cour, où l'envie suit de près la faveur, son sort avait fait des jaloux; on la punit, à l'époque de la révolution, des bontés dont la reine l'avait honorée. Ceux qui ne sentaient point comme elle, la pointe de l'épée sur leur poitrine, à la journée du 10 août, lui reprochèrent d'avoir manqué de courage; ceux qui, comme elle, n'allèrent point se jeter aux pieds de Pétion, pour partager la dangereuse captivité de Marie-Antoinette, ont soupçonné sa fidélité. Après avoir calomnié sa conduite, on dénonçait d'avance l'esprit de ses mémoires: je jouis, en les publiant, de la confusion qu'éprouvera la méchanceté déçue. Madame Campan n'a point voulu lui ménager un triomphe; un fragment de ses manuscrits contient ce passage: « Je dirai ce que j'ai vu. Je ferai connaître le caractère « de Marie-Antoinette, ses habitudes privées, l'emploi « de son temps, son amour maternel, sa constance en « amitié, sa dignité dans le malheur. J'ouvrirai en quel- « que sorte la porte de ses cabinets intérieurs, où j'ai « passé tant de momens près d'elle, dans les plus belles « comme dans les plus tristes années de sa vie. »

Puis, dans un autre passage inédit, elle ajoute: « J'ai « beaucoup vécu; la fortune m'a mise à portée de voir et « de juger les femmes célèbres de plusieurs époques. J'ai « fréquenté de jeunes personnes, dont les grâces et l'ai- « mable caractère seront connus long-temps après elles. « Jamais dans aucun rang, dans aucun âge, je n'ai trouvé « de femme d'un naturel aussi séduisant que Marie-Antoi- « nette; à qui l'éclat éblouissant de la couronne laissât

« un cœur aussi tendre, qui, sous le poids du malheur, « se montrât plus compatissante aux malheurs d'autrui : « je n'en ai pas vu d'aussi héroïque dans le danger, « d'aussi éloquente dans l'occasion, d'aussi franchement « gaie dans la prospérité. »

Ces mots suffisent. On connaît à présent l'esprit de l'ouvrage, le vif intérêt qui l'anime, les sentimens qui l'ont dicté. J'en ai quelques regrets pour les ennemis de madame Campan ; elle ne satisfera ni leur haine ni leur espoir : ses mémoires sont piquans sans le secours du scandale, et pour être touchante, il lui a suffi d'être vraie (1).

Jetons un coup d'œil sur sa famille et sur ses premières années.

Jeanne-Louise-Henriette Genet était née à Paris, le 6 octobre 1752. M. Genet, son père, devait à son mérite, autant qu'à la protection de M. le duc de Choiseul, l'emploi de premier commis au ministère des affaires étrangères. Les lettres qu'il avait cultivées avec succès dans sa jeunesse, occupaient encore ses loisirs. Entouré de nombreux enfans, il cherchait un délassement à ses travaux, dans les soins qu'exigeait leur éducation : rien ne fut négligé de ce qui pouvait la rendre brillante. Dans l'étude de la musique ou des langues étrangères, les progrès de la jeune Henriette Genet surprenaient les meilleurs maîtres ; le célèbre Albanèze lui avait donné

(1) Un mot d'explication sur la notice qu'on va lire me paraît nécessaire. Aucun des passages, aucune des anecdotes qu'elle contient ne se retrouve dans les mémoires. Je dois les anecdotes aux souvenirs des parens, des amis, des élèves de madame Campan. La lecture de ses manuscrits, de sa correspondance, de tous ses papiers, m'a procuré des fragmens intéressans que je n'ai point hésité à mettre en œuvre. Ils donnent aux moindres détails comme aux faits les plus importans, un ton de vérité qui doit attacher et plaire. Ces fragmens ont d'autant plus de prix, qu'ils sont écrits en entier de la main de madame Campan.

des leçons de chant, et Goldoni lui montra l'italien. Bientôt le Tasse, Milton, Dante, Shakespeare même lui étaient devenus familiers. On l'exerçait surtout à l'art difficile de bien lire. En parcourant tour à tour de la prose ou des vers, une fable, une épître, une comédie, un sermon, il fallait qu'elle changeât sur le champ de ton, d'inflexions et de débit. Rhellon de Chabannes, Duclos, Barthe, Marmontel, Thomas, se plaisaient à lui faire réciter les plus belles scènes de Racine. A quatorze ans sa mémoire et son esprit les charmaient. Ils le développaient dans le monde, et peut-être un peu trop; une jeune personne paie toujours assez cher la célébrité qu'elle obtient en belle; toutes les femmes deviennent ses rivales; on veille ses talents? Beaucoup d'hommes ont encore la faiblesse d'en être jaloux. On parla de mademoiselle Genet à la cour. Des femmes d'un haut rang, qui s'intéressaient à sa famille, sollicitèrent pour elle la place de lectrice de Mesdames: huit jours après elle quitta la maison paternelle pour habiter le château de Versailles. La cour, une robe à queue, des paniers, peut-être même du rouge, quel changement! quelle joie! Sa présentation et les circonstances qui la précédèrent avaient laissé de vives impressions dans son esprit. "J'avais alors quinze ans," dit-elle dans un écrit qu'elle ne destinait point à l'impression; "mon père éprouvait quelques regrets de me livrer si jeune à la malignité des courtisans. Le jour, où, revêtue pour la première fois de l'habit de cour, je vins l'embrasser dans son cabinet, des larmes s'échappèrent de ses yeux, et vinrent se mêler à l'expression de sa joie. Je joignais quelques talens agréables à l'instruction qu'il avait pris plaisir à me donner. Il me fit l'énumération de tous mes petits avantages, pour me mieux faire connaître les chagrins qu'ils me [illegible]

queraient pas de m'attirer." "Les princesses, me dit-il, "vont se plaire à faire usage de vos talens : les grands ont "l'art de louer avec grâce et toujours avec excès. Que ces "complimens ne vous procurent pas un plaisir bien vif; "qu'ils vous mettent plutôt en défiance. Chaque fois que "vous recevrez ces témoignages flatteurs, vous aurez "quelques ennemis de plus. Je vous préviens, ma fille, "des peines inévitables attachées à votre nouvelle carrière, et je vous proteste, dans ce jour où vous jouissez avec "transport de votre heureuse fortune, qui si j'avais pu "vous établir autrement, jamais je n'aurais livré ma fille "chérie aux tourmens et aux dangers des cours."

"On croirait à ce langage, ajoute madame Campan, qui écrivait ces lignes en 1796, à Saint-Germain, sous le directoire, on croirait que mon père avait dans son cœur un principe de républicanisme; on se tromperait : il était royaliste par opinion politique, mais il connaissait et craignait le séjour de la grandeur. On peut être royaliste et philosophe, comme il arrive d'être républicain, intrigant et ambitieux."

Mademoiselle Genet, à quinze ans, était un peu moins *philosophe* que son père à quarante. Ses yeux furent éblouis de l'éclat dont brillait Versailles. "La reine Marie "Leckzinska, femme de Louis XV, venait de mourir, dit-"elle, lorsque j'y fus présentée. Ces grands appartemens "tapissés de noir, ces fauteuils de parade élevés sur plu-"sieurs marches, et surmontés d'un dais orné de panache; "ces chevaux caparaçonnés; ce cortége immense en grand "deuil; ces énormes nœuds d'épaules brodés en paillettes "d'or et d'argent qui décoraient les habits des pages, et "même ceux des valets-de-pieds; tout cet appareil enfin "produisit un tel effet sur mes sens, que je pouvais à peine "me soutenir, lorsqu'on m'introduisit chez les princesses. "Le premier jour où je fis la lecture dans le cabinet inté-

« rieur de madame Victoire. Il me fut impossible de pro-
« noncer plus de deux phrases ; mon cœur palpitait, ma
« voix était tremblante, ma vue troublée. Magie puis-
« sante de la grandeur et de l'indignité qui doivent en-
« tourer les souverains ! que vous êtes bien défendus
« Marie-Antoinette, vêtue en blanc avec un simple cha-
« peau de paille, une légère badine à la main, marchant
« à pied, suivie d'un seul valet, dans les allées qui con-
« duisaient au Petit-Trianon, ne m'aurait pas fait éprouver
« un pareil trouble ; et cette extrême simplicité fut, je
« crois, le premier et peut-être le seul des torts qu'on
« lui reprocha. »

Ce prestige une fois dissipé, mademoiselle Genet vit mieux sa position ; elle n'avait rien d'attrayant. La cour de Mesdames, éloignée des plaisirs bruyants et licencieux que recherchait Louis XV, était grave, méthodique et sombre. Madame Adélaïde, l'aînée des princesses, avait beaucoup d'esprit dans son intérieur ; madame Sophie était fière ; madame Louise était dévote. Les tristes plaisirs de l'orgueil, ou les pratiques d'une dévotion minutieuse, ont peu d'attrait pour la jeunesse. Mademoiselle Genet cependant ne quittait pas l'appartement de Mesdames, mais elle s'était plus particulièrement attachée à madame Victoire. « Cette princesse avait été belle ; sa figure exprimait la bonté, sa conversation était douce, facile et simple. Mademoiselle Genet lui inspirait ce sentiment qu'une femme âgée, mais affectueuse, accorde volontiers aux jeunes personnes qu'elle a vues croître sous ses yeux, et qui possèdent déjà des talents utiles. » Des journées entières se passaient à lire auprès de la princesse qui travaillait dans son appartement. Mademoiselle Genet y vit souvent Louis XV. « Dans le cercle de ses amis intimes, elle aimait à raconter l'anecdote suivante : [illegible]

« Un jour au château de Compiègne, disait-elle, le roi interrompit la lecture que je faisais à Madame. Je me lève, et je passe dans une autre chambre. Là, seule dans une pièce qui n'avait point d'issue, sans autre livre qu'un Massillon, que je venais de dire à la princesse, légère et gaie comme on l'est à quinze ans, je m'amusais à tourner sur moi-même, avec mon panier de grand habit, et je m'agenouillais tout à coup, pour voir ma jupe de soie rose, que l'air gonflait autour de moi. Pendant ce grave exercice, le roi entre; la princesse le suivait: je veux me lever, mes pieds s'embarrassent, je tombe au milieu de ma robe enflée par le vent. *Ma fille*, dit Louis XV, en éclatant de rire, *je vous conseille de renvoyer au couvent une lectrice qui fait des fromages.* »

Cette fois la leçon n'avait rien de sévère. Mais les railleries de Louis XV étaient souvent plus piquantes: mademoiselle Genet en avait fait déjà l'épreuve. Trente ans après, elle ne pouvait conter son aventure, sans un mouvement de surprise et d'effroi, qui semblait durer encore. « Louis XV, disait-elle donc, avait de maintien le plus imposant. Ses yeux restaient attachés sur vous pendant tout le temps qu'il parlait, et malgré la beauté de ses traits, il inspirait une sorte de crainte. J'étais bien jeune, il est vrai, lorsqu'il m'adressa la parole pour la première fois: s'il fut gracieux, vous en allez juger. J'avais quinze ans. Le roi sortait pour aller à la chasse; un service nombreux le suivait. Il s'arrête en face de moi. « Mademoiselle Genet, me dit-il, on m'assure que vous êtes fort instruite, que vous savez quatre ou cinq langues étrangères. — Je n'en sais que deux, sire, répondis-je en tremblant. — Lesquelles? — L'anglais et l'italien. — Les parlez-vous familièrement? — Oui, sire, très-familièrement. — En voilà bien assez pour faire engager un mari. Après ce joli compliment, le roi continue sa

imprévue de ces folles attaques, était-elle une nouveauté piquante pour un roi fatigué si long-temps du poids de la grandeur. Ce prince, d'un caractère facile, d'un humeur triste, et d'un esprit satirique ; majestueux dans sa cour, irrésolu dans un conseil, aimable, dit-on, dans un souper, n'échappait plus à l'ennui que par l'intempérance ou la débauche. Une femme, dont la prostitution avait profané la jeunesse et les charmes, étonnait alors Versailles du scandale de sa faveur. Madame Dubarry préparait à cette époque le renvoi du ministre qui venait de négocier le mariage du dauphin avec l'archiduchesse Marie-Antoinette d'Autriche. Les intrigues de la favorite, la rivalité du duc de Choiseul et du duc d'Aiguillon, la disgrace de l'un, l'humiliante élévation de l'autre, ont occupé les derniers instans du règne de Louis XV.

Le duc de Choiseul, léger, fier, emporté, mais aimable, brillant, généreux, avait un esprit actif, de grands talens, et des idées vastes. Des changemens devenus nécessaires dans l'armée, des créations dans la marine, des institutions ou des alliances nouvelles, devaient l'aider à relever la France humiliée de ses longs revers. Cherchant un appui dans l'opinion, ami des parlemens, ennemi des

jésuites, il tenait le pouvoir d'une main facile et légère. Une résistance, pourvu qu'elle fût ouverte et loyale, ne lui portait point trop d'ombrage ; il croyait à la docilité d'une nation que son gouvernement veut rendre heureuse dans l'intérieur, puissante et respectable au dehors. Son orgueil qui était un défaut, devint une vertu quand il ne sut point s'abaisser jusqu'à flatter de honteux caprices. Aimé quand il était puissant, recherché, j'ai presque dit flatté dans son exil, il inspira aux courtisans le courage inconnu parmi eux de rester fidèle au malheur.

Avec beaucoup d'adresse, d'audace et de constance, d'Aiguillon, dur, ingrat, absolu, tyrannique, ne montra jamais, soit dans son commandement, soit au ministère, de l'autorité que ses rigueurs. On lui crut des talens, parce qu'il avait l'esprit de l'intrigue et beaucoup d'ambition ; mais le partage de la Pologne, exécuté sous ses yeux, a flétri pour jamais sa politique et son nom. Courtisan délié, méchant homme, ministre inhabile, il fut l'objet de la haine publique, qu'il voulut braver, et qui l'accabla.

Le duc d'Aiguillon n'avait pas compris que la force n'est qu'un des moindres ressorts du pouvoir, quand le pouvoir n'est pas soutenu par la confiance que donnent des lumières, de grands services rendus, et surtout des succès éclatans. L'exemple de son grand-oncle le trompait. En opprimant les grands, Richelieu servait la France ; son génie faisait excuser son despotisme. L'abaissement de l'Autriche, l'humiliation de l'Espagne, l'ordre violemment rétabli dans l'état, les lettres en honneur, le commerce encouragé, pouvaient absoudre son administration des actes tyranniques dont on a droit de l'accuser. Il donnait aux mesures du gouvernement quelque chose de la hauteur de son caractère. On le craignait sans doute, mais on était forcé de l'admirer ; et ce

n'est qu'à la gloire qui les éblouit, au bonheur dont on les fait jouir, que
sans, pardonnent

ment sur l
d'un gran
et, ce qui
mystère, se réalisait avec rapidité. Aujourd'hui que la Russie n'a pris des arts et de la civilisation de l'Europe que ce qui peut accroître ses forces militaires, et non ce qui pourrait amollir ses soldats; aujourd'hui que ces peuples, nés sur un sol ingrat, sous un ciel rigoureux, ont respiré l'air doux et pur de nos contrées; si ce puis-

sant colosse qui déjà presse l'Europe au centre, pouvait encore, de ses bras étendus, toucher de la Baltique à la Méditerranée, quel refuge, quel rempart resterait à l'indépendance des nations menacées? elles n'en auraient point d'autres que la coalition des états du Midi; et c'était là précisément l'objet du *pacte de famille*, conçu avec prudence, consommé avec adresse par le duc de Choiseul, et que fortifiait l'alliance avec l'Autriche. Au lieu d'en accuser la légèreté du ministre, il me semblerait aujourd'hui plus juste d'en faire honneur à sa prévoyance; cependant, l'alliance avec l'Autriche était alors le prétexte accoutumé des attaques dirigées contre lui.

J'aurais voulu éviter ces détails; mais les divisions qu'enfanta la rivalité des deux ministres tiennent de trop près à l'histoire des temps dont madame Campan va parler. Le duc de Choiseul avait pour lui les parlemens, les philosophes et l'opinion. Le parti du duc d'Aiguillon comptait pour soutien les dévots et madame Dubarry. Les deux factions se disputèrent les dernières volontés de Louis XV expirant; elles troublèrent les premières années du règne de Louis XVI, et l'on verra bientôt quelle funeste influence la haine du parti *anti-autrichien* exerça sur la destinée de la jeune Marie-Antoinette.

L'idée d'unir la fille de Marie-Thérèse au petit-fils de Louis XV avait été conçu par le duc de Choiseul, avant sa disgrâce. Il cimentait par ce mariage l'alliance des deux états, et croyait se préparer la faveur d'un nouveau règne. Ainsi se trouvait justifié le sens de ce distique, suivant lequel l'Autriche doit plus espérer de l'hymen que de la guerre ou des traités (1). L'âge, la beauté, les

(1) Je ne crois pas que les Turcs soient grands diseurs de bons mots; mais ils sont peut être plus instruits qu'on ne le pense généralement, des intérêts des puissances chrétiennes, des vues, des moyens, et des ressources

On cou
t comment
ifice, l'im-

tèrent le désastr
yait de Versaille
lante parée, n

entendre

pressée
aux pré-
cipitée dans les fosses qui bordaient la rue Royale et la
ne et sa maîtresse.

des raisons de fortune av

t de son corps, long-
temps le jeune homme soutint ses pas et son courage.
Mais, de moment en moment, le tumulte, les cris, l'effroi,
les périls allaient croissant. "Je succombe," dit-elle,
"mes forces

le désir de sauver ce
et ses forces. Il résiste

aux cho
poitrine,
se dégage enfin. Arrivé à l'une des extrémités de la
place, après avoir déposé sur un banc son précieux far-
deau, haletant, épuisé, mourant de fatigue, mais ivre

de joie, il se retourne.... ce n'était pas elle! une autre plus agile avait profité du conseil: son amie n'était plus!

La sensibilité, la bienfaisance de Marie-Antoinette adoucirent des malheurs qu'elle ne pouvait réparer. Madame Campan se trouvait placée dès-lors assez près d'elle pour apprécier tous les mouvemens de son cœur généreux. Les noces du dauphin avaient été célébrées au mois de mai 1770. Aucun des princes ses frères n'étant encore marié, la dauphine n'eut d'abord de société intime que celle de mesdames. La plus affable de ces trois princesses était madame Victoire; aussi était-ce chez elle que Marie-Antoinette aimait à venir habituellement. Elle y rencontrait presque toujours mademoiselle Genet; ses talens, joints à la conformité d'âge, attirèrent l'attention de Marie-Antoinette. Souvent mademoiselle Genet l'accompagnait sur la harpe ou sur le piano, quand elle voulait chanter les airs de Grétry. La dauphine assistait aussi fréquemment aux lectures qui se faisaient chez la princesse; elle appréciait déjà l'onction du petit carême, ou la brillante imagination d'un poète qui consacra plus tard des vers touchans à ses malheurs.

A la cour, où la faveur conduit à la fortune, on remarqua la bienveillance dont mesdames et la dauphine honoraient mademoiselle Genet. On parla de l'établir, et bientôt après elle épousa M. Campan, dont le père était secrétaire du cabinet de la reine (1). Louis XV dota la mariée de 5,000 liv. de rentes, et la dauphine en lui as-

(1) MM. Campan, originaires de la vallée de Campan, dans le Béarn, en avaient pris le surnom. Leur nom véritable était Berthollet. Le célèbre chimiste, que les sciences viennent de perdre, en 1822, était leur parent. Je trouve dans les manuscrits que j'ai sous les yeux un trait bien honorable pour son caractère.

suivant une place de femme de sa chambre, voulut bien lui permettre de continuer ses fonctions de lectrice auprès de mesdames. [illegible] Ici commencent véritablement les Mémoires de Madame Campan; mémoires dont le premier chapitre consacré à la peinture de la cour de Louis XV, n'est qu'un piquant avant-propos. : Dans un espace de vingt ans, depuis les fêtes du mariage jusqu'à l'attaque du 10 août, madame Campan ne quitta presque point Marie-Antoinette. Du côté de la souveraine, tout était bonté, confiance, abandon : on verra si madame Campan n'y répondit point par une reconnaissance, une fidélité, un dévouement, à l'épreuve du malheur comme au-dessus de tous les périls. En parlant de Marie-Antoinette, elle a peint la haine de ses ennemis, l'avidité de ses flatteurs, et le désintéressement des vrais amis qu'elle pouvait compter quoique assise sur le trône. Mais comme elle se renferme le plus souvent dans le cercle intérieur où se plaisait Marie-Antoinette, il est indispensable de jeter un coup d'œil sur l'esprit et surtout sur les mœurs de la société à cette époque.

Je ne rappellerai point les scandaleuses années de la régence, temps où la cour, échappant à la contrainte d'une longue hypocrisie, associait aux emportemens de la débauche les sarcasmes de la plus audacieuse impiété.

Du côté des Berthollet, dit madame Campan à son fils, dans un écrit destiné à son instruction, un des membres les plus distingués de l'Institut doit être de la même famille; mais par dignité, et par éloignement pour les gens qui approchaient la cour et qui étaient en faveur, il dit à Paris, en 1788 à plusieurs personnes, qu'il était parent d'un Berthollet Campan, placé près [illegible] homme qui montrait un caractère si différent de ce qu'on rencontrait sans cesse dans la position où le sort nous avait placés."

Mais je dois m'arrêter un moment au règne de Louis XV, par ce que la corruption y présenta véritablement deux époques distinctes. Richelieu fut le modèle et le héros de la première époque. S'aimer sans plaisir, se livrer sans combat, se quitter sans regrets, traiter le devoir de faiblesse, l'honneur de préjugé, la délicatesse de fadeur, telles étaient les mœurs du temps : la séduction avait son code, et l'immoralité était réduite en principes. Bientôt on se lassa même de ces succès rapides, peut-être parce que la facilité du triomphe en diminuait trop le mérite. Les gens de cour, les riches financiers entretenaient à grands frais des beautés qu'ils n'étaient pas même obligés de connaître : le vice était un luxe de la vanité ; l'état de courtisanne menait rapidement à la fortune, j'ai presque dit à la considération.

Dans les années qui précédèrent et qui suivirent l'avénement de Louis XVI au trône, la société présentait un spectacle nouveau. Les mœurs n'étaient pas meilleures, elles étaient différentes. Par un étrange abus, les désordres semblaient trouver une excuse dans les idées philosophiques qui s'accréditaient de jour en jour. Leurs nouveaux partisans débitaient de si nobles maximes, pensaient, discouraient si bien, qu'ils n'étaient pas forcés de bien agir. Il était permis d'être mari volage, épouse infidèle à ceux qui parlaient avec respect, avec enthousiasme des saints devoirs du mariage. L'amour de la vertu et de l'humanité dispensait d'avoir des mœurs. Les femmes discutaient, au milieu de leurs amans, sur les moyens de régénérer l'ordre social. Il n'y avait pas de philosophe, admis dans un des cercles à la mode, qui ne se comparât modestement à Socrate chez Aspasie, et Diderot, auteur téméraire des *Pensées philosophiques*, écrivain licencieux des *Bijoux indiscrets*, aspirait à la gloire de Platon, mais ne rougissait pas d'imiter Pétrone.

Non que je veuille assurément jeter du blâme sur les philosophes : si leur conduite était légère, la plupart de leurs doctrines étaient pures ; elles ont passé de leurs écrits dans nos mœurs. Si les liens de la famille se sont resserrés, si nous sommes meilleurs époux, meilleurs pères, et plus hommes de bien ; si le vice est méprisé, si la jeunesse, avide d'études sérieuses, repousse avec dégoût les ouvrages licencieux qu'accueillait le libertinage de ses pères, nous le devons à un nouvel ordre de choses. En morale, comme en politique, en législation, en finances, les philosophes ont préparé d'utiles réformes. Leurs écrits, mal compris alors, mais lus avec avidité, leur donnaient un grand pouvoir sur l'opinion. La cour, habituée si long-temps à l'influence que lui assuraient l'esprit, la

s'élever auprès d'elle. Au lieu de la combattre, on la flatta.

principes d'égalité trouvaient souvent dans la noblesse des partisans d'autant plus zélés, qu'en les faisant valoir, ils se montraient plus généreux. Il était presque reconnu que le mérite devait l'emporter sur la naissance, et l'on doit ajouter qu'alors, comme de nos jours, la noblesse comptait un grand nombre d'hommes qui n'avaient point à protester contre cette démarcation nouvelle.

Ainsi, tandis que les conditions moyennes s'élevaient fières de leurs connaissances, de leurs talens, de leurs

ges de la société. Par là, tombe d'elle-même, à mon sens,

une accusation que la vanité et l'irréflexion ne cessent de répéter contre Marie-Antoinette. En paraissant à Versailles, elle y trouva tout disposé pour un changement que l'état des mœurs rendait inévitable; et sa beauté, son esprit, ses grâces, la majesté de son maintien lui donnaient assez d'avantages réels pour qu'elle dédaignât la puérile importance du cérémonial.

Qu'est-ce donc en effet que l'étiquette? Rien qu'une image du respect involontaire que les hommes accordent au courage, au génie, à la gloire, à la vertu. La véritable politesse dédaigne le cérémonial, et la vraie grandeur peut s'en passer. On vantait la noble familiarité d'Henri IV, et il est certain qu'il avait fait d'assez grandes choses pour être affable et simple. Le souvenir de ses actions l'élevait plus encore que son rang au-dessus des autres hommes: le roi rappelait sans cesse le chevalier; on lui voyait encore au côté l'épée qu'il portait à Coutras, et tous les Français reconnaissaient la main généreuse qui avait nourri Paris rebelle. Les prestiges de l'étiquette étaient nécessaires à Louis XV; Louis XIV eut pu s'en passer: assez de gloire environnait un trône resplendissant de l'éclat des armes, des lettres et des beaux-arts. Mais il voulait être encore plus qu'un grand roi: ce demi-dieu, violemment ramené par ses revers et ses infirmités, aux douleurs de la condition humaine, s'efforça de cacher les outrages de la maladie, de la fortune, et des ans, sous la pompe vaine du cérémonial. Il faut bien pardonner aux princes d'être les régulateurs de l'étiquette, puisqu'ils en sont les premiers esclaves.

En France, depuis le berceau jusqu'à la tombe, malades ou bien portant, à table, au conseil, à la chasse, à l'armée, au milieu de leur cour, ou dans leur intérieur, les princes étaient soumis au cérémonial. Ses lois indiscrètes le suivaient jusque dans les mystères du lit nuptial.

Qu'on juge ce qu'une princesse, élevée dans la simplicité des mœurs d'Allemagne, jeune, vive, aimable et franche, devait éprouver d'impatience contre des usages tyranniques qui, ne lui permettant pas un seul instant d'être épouse, mère, amie, la réduisaient au glorieux ennui d'être toujours reine! La femme respectable, que sa charge plaçait auprès d'elle comme un ministre vigilant des lois de l'étiquette, au lieu d'en alléger le poids, l'en rendait le joug insupportable! Encore n'était-ce que demi-mal, quand ces lois vénérables n'atteignaient que les personnes du service: la reine prenait le parti d'en rire. Je veux laisser madame Campan raconter à ce sujet, une anecdote qui la concerne.

« Madame de Noailles, dit-elle, dans un fragment manuscrit, était remplie de vertus; je ne pourrois prétendre le contraire. Sa piété, sa charité, des mœurs à l'abri du reproche, la rendaient digne d'éloges, mais l'étiquette était pour elle une sorte d'atmosphère: au moindre dérangement de l'ordre consacré, on eût dit qu'elle allait étouffer; et que les principes de la vie lui manquaient.

« Un jour je mis, sans le vouloir, cette pauvre dame

reine. Moi j'étois auprès du lit avec les deux femmes de service. Tout était bien, au moins je le croyais. Je vois tout à coup les yeux de madame de Noailles attachés sur les miens. Elle me fait un signe de la tête, et puis ses deux sourcils se lèvent jusqu'au haut de son front, redescendent, remontent: puis de petits signes de la main s'y joignent. Je jugeais bien, à toute cette pantomime, que quelque chose n'était pas comme il fallait; et tandis que je regardais de côté et d'autre, pour me

mettre au fait, l'agitation de la comtesse croissait toujours. La reine s'aperçut de tout ceci, elle me regarda en souriant; je trouvai moyen de m'approcher de S. M., qui me dit alors à mi-voix: *Détachez vos barbes, ou la comtesse en mourra.* Tout ce mouvement venait des deux épingles maudites qui retenaient mes barbes; et l'étiquette du costume disait: *Barbes pendantes.*

Ce fut cependant ce dédain des graves inutilités de l'étiquette qui devint le prétexte des premiers reproches adressés à la reine. De quoi n'était pas capable, en effet, une princesse qui pouvait se résoudre à sortir sans paniers, et qui, dans les salons de Trianon, au lieu de discuter la question de la chaise et du tabouret, invitait tout le monde à s'asseoir (1)? Le parti *anti-autrichien*, toujours mécontent, toujours haineux, surveillait sa con-

(1) On ne pardonnait pas même à la reine la suppression des usages les plus ridicules. Les respectables douairières, qui avaient passé leur innocente jeunesse à la cour de Louis XV, et même sous la régence, voyaient un outrage aux mœurs dans l'abandon des paniers. Madame Campan elle-même dit quelque part dans ses Mémoires, et presque avec regret, que les grandes fraises et les vertugadins, en usage à la cour des derniers Valois, n'étaient point adoptés sans motif; que ces ajustemens, indifférens en apparence, éloignaient bien réellement toute idée de galanterie.

Quoiqu'une semblable précaution puisse paraître au moins singulière à la cour dissolue d'Henri III, je ne prétends pas nier l'efficacité des vertugadins: je citerai seulement sur ce sujet une petite anecdote rapportée par la Place.

"M. de Fresne Forget, étant chez la reine Marguerite, lui dit un jour qu'il s'étonnait comment les hommes et les femmes, avec de si grandes fraises, pouvaient manger du potage sans les gâter, et surtout comment les dames pouvaient être galantes avec leurs grands vertugadins. La reine alors ne répondit rien; mais quelques jours après, ayant une très-grande fraise et de la bouillie à manger, elle se fit apporter une cuiller qui était fort longue, de façon qu'elle mangea sa bouillie sans salir sa fraise. Sur quoi, s'adressant à M. de Fresne: "Eh bien, lui dit-elle en riant, vous voyez bien qu'avec un peu d'intelligence on trouve remède à tout."—"Oui da! madame, lui répondit le honhomme; quant au potage me voilà satisfait." (*Tome II, pag Recueil de la Place.*)

grand seigneur turc avec mille livres de rente, un prince de l'église, dupe à la fois d'un escroc,

d'une femme galante et d'un charlatan, ce fut la souveraine qu'offensait sa crédulité, et peut-être son coupable espoir ; ce fut Marie-Antoinette qu'on osa soupçonner. La cour, le clergé, les parlemens se liguèrent pour humilier le trône, et la princesse qui s'y trouvait assise. Au lieu de la plaindre, on la blâmait : on ne lui pardonnait pas même de laisser éclater la douleur et l'indignation d'une femme, d'une épouse, et d'une reine outragée.

On sait l'issue de ce procès fameux. Le cardinal fut absous. Mme de Lamotte condamnée, flétrie, mais fugitive, ne tarda point à publier le plus odieux pamphlet contre la reine. Depuis cet instant funeste pour Marie-Antoinette, jusqu'à celui de sa fin, ce genre d'attaques ne cessa plus un moment d'être dirigé contre elle. L'esprit de parti ne tarda point à s'en emparer : la presse ou le burin servaient également la fureur de ses ennemis. Gravures obscènes, vers licencieux, libelles impurs, accusations atroces, *j'ai tout vu, j'ai tout lu*, et je voudrais pouvoir ajouter comme l'infortunée princesse, dans une des plus honorables circonstances de sa vie : *J'ai tout oublié*. La lecture, la vue de ces monumens d'une haine implacable ; laissent une impression de tristesse et de dégoût qu'on ne peut vaincre, et qu'accroit encore l'idée des maux accumulés, par la calomnie, sur la tête de Marie-Antoinette.

N'anticipons point sur les événemens : ce n'est point ici qu'on trouvera le tableau des derniers malheurs de la reine. Sa prison, ses fers, son dénuement ; les coups dont son cœur est brisé ; la force d'âme qui la soutient, l'amour maternel qui l'attache encore à la vie, la religion qui la console : tous ces détails touchans ou sublimes d'une scène que termine une si tragique catastrophe, appartiennent à d'autres mémoires ; mais il est une réflexion que cette fin funeste provoque involontairement

Quand le terrible Danton s'écriait : *Les rois de l'Europe nous menacent, c'est à nous de les braver; jetons leur pour défi la tête d'un roi!* Ces détestables paroles, suivies d'un si cruel, d'un si déplorable effet, annonçaient encore une effrayante combinaison politique. Mais la reine! Quelle fatale raison d'état Danton, Collot-d'Herbois, Robespierre pouvaient-ils invoquer contre elle? Où avaient-ils vu que ces Grecs, ces Romains dont nos soldats rappelaient les vertus guerrières, égorgeassent des êtres faibles et sans défense? Quelle férocé grandeur trouvaient-ils à soulever tout un peuple pour se venger d'une femme? Que lui restait-il de son pouvoir passé? Le 10 août n'avait-il pas déchiré sur son front le bandeau royal? Elle était captive; elle était veuve; elle tremblait pour ses enfans! Dans ces juges qui outragent à la fois, la pudeur et la nature; dans ce peuple dont les plus vils rebuts poursuivent de cris forcenés la victime jusqu'au pied de l'échafaud, qui reconnaîtrait ces français affables, humains, sensibles, généreux? Non, de tous les forfaits qui souillèrent si malheureusement la revolution, aucun ne fait mieux connaître à quel point l'esprit de parti, quand il a fermenté dans les cœurs les plus corrompus, peut dénaturer le caractère d'une nation.

La nouvelle de ce coup affreux vint frapper, dans la retraite obscure qu'elle avait choisie, la femme qui pleurait le plus amèrement les malheurs de sa bienfaitrice. Madame Campan, qui n'avait pu partager la captivité de la reine, s'attendait d'un moment à l'autre à partager son sort. Echappée comme par miracle au fer des Marseillais, repoussée par Pétion, quand elle implorait la faveur d'être enfermée au temple, dénoncée, poursuivie par Robespierre, devenue par la confiance entière du monarque et de la reine, dépositaire des papiers les plus importans,

elle était allée cacher son secret et sa douleur, à Coubertin, dans la vallée de Chevreuse. Madame Auguié, sa sœur, venait de se donner la mort, au moment même de son arrestation (1). L'échafaud attendait madame Campan, quand le 9 thermidor lui rendit la vie, mais ne lui rendit pas le plus constant objet de ses pensées, de son zèle, et de son dévouement.

Une carrière nouvelle s'ouvre ici pour madame Campan. L'instruction, les talens qu'elle possède, vont lui devenir utiles. A Coubertin, entourée de ses nièces, elle aimait à diriger leurs études, autant pour se distraire un moment de ses peines, que pour former leur esprit et leur raison. Cette occupation maternelle, avait ramené ses idées vers l'éducation, et réveillé les premiers penchans de sa jeunesse.

Les goûts, le caractère, se trahissent dès l'enfance. Je me souviens qu'en écrivant la notice sur la vie de madame Roland, c'était pour moi un spectacle plein d'intérêt, que celui des premiers mouvemens d'une âme intrépide, qu'échauffait, dès l'âge le plus tendre, l'enthousiasme des vertus antiques. Je ne voyais pas sans surprise une jeune fille, à cette époque de la vie où les plaisirs, la parure, sont les plus grandes occupations de son sexe, rêver dans la solitude qu'elle était Clélie fendant les eaux du Tibre, ou Cornélie qui se paraît des Gracques, aux yeux des dames romaines.

Les circonstances développent et révèlent tout à coup les inclinations naissantes : plus d'un général doit ses épaulettes au spectacle d'une revue; et de nos jours, l'ordre et la pompe des processions feront sans doute plus

(1) L'amour maternel l'emporta sur ses sentimens religieux : elle voulait conserver les débris de sa fortune à ses enfans. Un jour plus tard elle était sauvée : la charette qui conduisit Robespierre au supplice arrêta la marche de son convoi.

d'un évêque. A douze ans, mademoiselle Genêt ne rencontrait point, à la promenade ou dans les rues, de pensions de petites-filles, qu'elle n'ambitionnât le rang, le titre, et l'autorité de leur maîtresse. Le séjour de la cour avait détourné, mais non changé ses idées et ses goûts. Plus âgée, capable d'étendre le cercle de ses projets, et de placer plus haut le but de ses espérances, elle enviait à *madame de Maintenon*, parvenue au degré le plus élevé du pouvoir, non les succès de son ambitieuse hypocrisie, non ces grandeurs dont elle avait sitôt senti le vide et la lassitude, non l'honneur mystérieux d'un hymen royal et clandestin, mais la gloire d'avoir fondé Saint-Cyr.

On va voir, bientôt que pour réaliser ses projets, madame Campan ne disposait ni de l'autorité, ni des trésors de Louis XIV. "Un mois après la chûte de Robespierre," dit-elle dans un écrit du plus haut intérêt, "je pensai qu'il fallait vivre et faire vivre une mère âgée de soixante et dix ans, mon mari malade, mon fils âgé de neuf ans, et une partie de ma famille ruinée. Je n'avais plus rien au monde qu'un assignat de 500 francs. J'avais signé pour trente mille francs de dettes pour mon mari. Je choisis Saint-Germain pour y établir une pension : cette ville ne me rappelait pas, comme Versailles, et les temps heureux et les premiers malheurs de la France, et m'éloignait de Paris où s'étaient passés nos horribles désastres, et où résidaient des gens que je ne voulais pas connaître. Je pris avec moi une religieuse de l'Enfant-Jésus, pour donner la garantie non douteuse de mes principes religieux (1). Je n'avais pas le moyen de faire imprimer mon prospectus; j'en écrivis cent, et les en-

(1) La maison d'éducation de Saint-Germain fut la première dans laquelle on osa se permettre d'ouvrir un oratoire. Le directoire, mécontent, ordonna qu'il fût fermé sur-le-champ.

voyai aux gens de ma connaissance qui avaient survécu à nos affreuses crises."

" Au bout d'un an j'avais soixante élèves ; bientôt après cent. Je rachetai des meubles ; je payai mes dettes. J'étais heureuse d'avoir trouvé cette ressource, si éloignée de toute intrigue."

Aux talens, à l'expérience, aux excellens principes de madame Campan, appartiennent sans doute les succès brillans et rapides qu'obtint l'institution de Saint-Germain. Toutefois on doit convenir qu'elle était merveilleusement favorisée par l'opinion. Rechercher, accueillir, seconder tous ceux qui avaient approché de la cour, c'était alors braver, humilier le pouvoir régnant ; et l'on sait si l'on s'est refusé jamais un pareil plaisir en France. J'étais bien jeune alors, et cette disposition des esprits, dans ceux qui m'entouraient, ne m'échappait point. Toutes les fortunes avaient changé de mains, tous les rangs se trouvaient confondus par l'effet des secousses de la révolution : la société était comme une bibliothèque dont on aurait replacé les livres au hasard, après en avoir arraché les titres. Le grand-seigneur dînait à la table de l'opulent fournisseur, et la marquise, brillante d'esprit et de grâce, était assise au bal à côté de l'épais parvenu. A défaut des distinctions et des dénominations anciennes que proscrivait le directoire, l'élégance des manières et la politesse du langage, formaient une espèce d'aristocratie peu commune. La maison de Saint-Germain, dirigée par une femme qui avait le ton, le maintien, les habitudes et la conversation de la meilleure société, devenait, pour les jeunes personnes, autant l'école du monde, que l'école du savoir.

" Un homme de lettres, ami de madame de Beauharnais," continue madame Campan, dans le manuscrit que j'ai sous les yeux, " lui parla de ma maison. Elle " m'amena sa fille Hortence de Beauharnais, et sa nièce

" Emilie de Beauharnais. Six mois après elle vint me
"
"
"
"
"
"

" pour l'Italie, en m

U que, et que je
tien lie au souvenir
d'ui la duchesse de
Sait e d'Elise était
rempli par l'intéressante et malheureuse madame de
même conformité
unissaient. Na-
ministres, les pre-
ent à cette repré-
sentation. On y remarquait aussi le prince d'Orange que l'espoir de revoir la Hollande, et de faire revivre les droits de sa maison, avait, à cette époque, conduit en France. La tragédie d'Esther était exécutée par les élèves, avec les chœurs en musique : on sait que dans ceux qui terminent le troisième acte, les jeunes Israélites, se félicitent de rentrer un jour dans la terre natale.

Une jeune fille dit :

Je reverrai ces campagnes si chères.

Une autre ajoute :

J'irai pleurer au tombeau de mes pères.

A ces mots, des sanglots éclatent ; tous les yeux se portent vers un des points de la salle ; la représentation est un moment interrompue. Napoléon, placé sur le premier rang, se penche vers madame Campan qui était derrière lui, et lui demande la cause de cette agitation. Le prince d'Orange est ici, lui dit-elle ; il a vu dans les vers qu'on vient de chanter, un rapport touchant avec sa situation et ses vœux, et n'a pu retenir ses larmes. Le consul avait déjà d'autres vues : *Vraiment*, dit-il, *ce n'est pas le cas de se retourner.*

Avant d'écrire la Notice sur la vie de madame Campan, j'ai voulu parcourir cette maison de Saint-Germain qui attirait alors un si brillant concours. J'ai vu ce jardin, ces deux longues allées couvertes qui servaient de promenades ; ces salles où Plantade enseignait à chanter, où mademoiselle Godefroy, la meilleure élève d'un grand maître, enseignait l'art de peindre. J'ai vu ce petit cabinet où plus d'une jeune étourdie n'entrait qu'en redoutant des réprimandes sévères, et dont elle sortait toujours émue des conseils de la bonté. Ces lieux ont encore le même aspect ; mais ils ont changé de destination. A ce lycée qu'embellissaient les lettres, le savoir et les talens, ont succédé les rigueurs et l'austérité d'un cloître. Ces lieux qui, tour à tour, retentissaient des éclats d'une innocente gaieté ou se répétaient les leçons des arts agréables, sont devenus l'asile du jeûne, de la prière et du silence. La salle des exercices qui servait de théâtre a été convertie en chapelle ; on fait le catéchisme sous la voûte qui retentissait des vers harmonieux de Racine, et bientôt quelques versets tirés des Psaumes ou quelques passages des Saints-Pères, remplaceront cette inscription qu'on ne lit plus qu'à peine sur les murs reblanchis : *Les talens sont l'ornement du riche et la richesse du pauvre.*

En 1802 et 1803, l'époque qui devait opérer ce changement était encore éloignée. Jamais l'établissement de Saint-Germain n'avait été dans une situation plus prospère. Que pouvait désirer de plus madame Campan? Sa fortune était honorable, ses occupations, ses devoirs, s'accordaient avec ses goûts. Elle ne voyait autour d'elle qu'attachement et reconnaissance; elle ne trouvait dans le monde qu'estime, bienveillance et considération. Souveraine dans sa maison, son sort paraissait à l'abri des faveurs et des caprices du pouvoir. Mais l'homme qui disposait alors des destinées de la France, et qui réglait avec l'épée celles de l'Europe, allait bientôt en décider autrement.

Un décret, daté pour ainsi dire du champ de bataille, assurait de nouvelles récompenses, offrait de nouveaux encouragements à la bravoure des vainqueurs d'Austerlitz. L'État se chargeait d'élever à ses frais, les sœurs, les filles, les nièces de ceux que décorait la croix d'honneur. Les enfans des guerriers, blessés ou morts en combattant avec gloire, devaient retrouver les soins de la maison paternelle dans l'antique demeure des Montmorency et des Condé; ces héros eux-mêmes n'auraient pu lui trouver de plus noble destination. Habitué à rapprocher de lui toutes les supériorités, n'en redoutant aucune, Napoléon chercha la personne que son expérience, son nom, ses talens, pouvaient placer à la tête de la maison d'Ecouen; ce fut madame Campan qu'il désigna.

Elle allait recueillir les fruits d'une expérience acquise pendant dix ans à Saint-Germain. L'établissement d'Ecouen était à créer tout entier; madame Campan commença donc ce grand ouvrage. L'élève, l'ami, le rival de Buffon, M. le comte de Lacepède, alors grand chancelier de la légion-d'honneur, la dirigeait de ses conseils éclairés. La surveillance qu'exigent la santé, l'instruction, et jusqu'aux jeux de trois cents jeunes personnes;

les devoirs religieux qui servent de base à leur éducation ; la distribution de leur temps, l'emploi méthodique et gradué des forces de leur intelligence ; l'accord de leurs principes et de leurs connaissances, avec leur fortune et le rang qu'elles doivent occuper un jour dans le monde ; l'art difficile, qui saisit les principaux traits d'un caractère, démêle les bonnes qualités des mauvaises, détruit le germe des unes, encourage les autres, et parmi tant d'élèves, d'âge, de goûts et d'esprit différens, maintient l'ordre et favorise l'émulation sans exciter l'orgueil : tous ces soins d'une administration compliquée, tous ces détails d'un emploi si délicat, paraissaient simples, faciles et naturels, quand on voyait madame Campan les remplir. C'est un témoignage que ses ennemis même ne pouvaient lui refuser. A toute heure elle était accessible pour tout le monde ; écoutant avec une grande égalité de caractère, décidant avec une rare présence d'esprit, toutes les questions qu'on lui soumettait : adressant toujours à propos, un conseil, un reproche, un encouragement. L'homme qui descendait facilement des plus hautes pensées politiques à l'examen des moindres détails ; qui inspectait un pensionnat de jeunes personnes, comme s'il eût passé la revue des grenadiers de sa garde ; auquel aucune connaissance, aucun soin ne semblait étranger, qu'on ne pouvait tromper et qui n'était pas fâché de reprendre, Napoléon, en visitant la maison d'Ecouen, fut forcé de dire : *Tout est bien*(1).

Une seconde maison s'était formée à Saint-Denis, sur le modèle de la maison d'Ecouen. Peut-être madame Campan pouvait-elle espérer un titre auquel de longs travaux lui donnaient droit ; peut-être la surintendance

(1) Napoléon avait voulu connaître tout ce qui concernait l'ameublement, le régime, l'ordre de la maison, l'instruction et l'éducation des élèves. Les règlemens intérieurs lui furent soumis. Un des projets rédigés par Campan portait que les élèves entendraient la messe les dimanc jeudis. Napoléon écrivit en marge, de sa main, *tous les*

des deux maisons n'eût-elle été qu'un juste prix de ses services : mais ses années de bonheur étaient écoulées ; son sort allait dépendre des plus importans événemens. Napoléon avait élevé si haut sa puissance, que lui seul en Europe pouvait la renverser : le conquérant semblait se plaire, en lui, à détruire l'œuvre de l'homme d'état. Satisfait de trente ans de victoires, en vain la France demandait du repos et regrettait la liberté. L'armée qui avait triomphé dans les sables de l'Egypte, sur le sommet des Alpes, dans les marais de la Hollande, va périr victorieuse, au milieu des neiges de la Russie. Les rois et les peuples se liguent contre un seul homme. Le territoire est envahi. Des fenêtres du château qui leur servait d'asile, les orphelines d'Ecouen voient au loin dans la plaine les feux des bivouacs russes, et pleurent une seconde fois la mort de leurs pères. Paris capitule. La France salue le retour des petits-fils d'Henri IV ; ils remontent au trône occupé si long-temps par leurs ancêtres, et que la sagesse d'un prince éclairé affermit sur l'empire des lois.

Ce moment, où la joie éclatait parmi les serviteurs fidèles de la famille royale, où des récompenses étaient accordés à leur dévouement, fut marqué pour madame Campan par des chagrins amers. La haine de ses ennemis s'était réveillée. La suppression de la maison d'Ecouen lui avait enlevé sa place : les calomnies les plus absurdes la suivirent encore dans sa retraite : on soupçonnait son attachement pour la reine ; on l'accusait, non pas seulement d'ingratitude, mais de perfidie. " Et l'objet de ces calomnies," disait à cette époque un noble écrivain qui semble porter encore dans les sentimens de l'amitié la chaleur éloquente dont s'animait sa piété filiale ; " l'objet de ces calomnies est la sujette la " plus fidèle, qui, pendant 21 ans, ne cessa d'être at- " tachée à la famille royale de France : la lectrice et la

" première femme de l'infortunée reine, la confidente " non moins intime de l'infortuné roi ; qui, pendant leur " trop long martyre, a risqué bien plus que sa vie pour " ses augustes maîtres ; n'a rien dit, n'a rien fait que " par leurs ordres, mais a dit et fait tout ce qu'ils lui ont " ordonné quel qu'en fût le danger. L'objet de ces ca- " lomnies, c'est madame Campan, en faveur de qui " Marie-Antoinette a écrit, en 1792, une disposition de " volonté dernière extrêmement honorable pour le dé- " vouement de la sujette et pour la bonté de la souverai- " ne ; c'est madame Campan, à qui Louis XVI, en 1792, " a confié les papiers les plus secrets, les plus périlleux ; " pour qui Louis XVI, dans la cellule des Feuillans, le " 10 août 1792, a détaché deux mèches de ses cheveux, " lui en donnant une pour elle, une autre pour sa sœur, " tandis que la reine, jetant alternativement ses bras " autour de leur cou, leur disait : *Malheureuses femmes,* " *vous ne l'êtes qu'à cause de moi : je le suis plus que* " *vous !*" (1)

(1) Extrait d'un mémoire manuscrit relatif à madame Campan.

S'il fallait invoquer encore un témoignage bien respectable, nous citerions la lettre suivante, écrite à madame Campan le 27 avril 1816, par madame la duchesse de Tourzel.

" Je comprends parfaitement, madame, la peine que vous éprouvez de " tout ce qui peut tendre à jeter des doutes sur votre attachement et votre " fidélité à l'auguste princesse à laquelle vous aviez l'honneur d'être attachée, " dans les fonctions que vous remplissiez auprès d'elle.

" C'est avec grand plaisir, madame, que je vous rendrai la justice que " pendant les trois ans où ma place m'a donné de fréquens rapports avec " notre grande et trop malheureuse reine, je vous ai toujours vue empres- " sée de lui témoigner votre respect et votre attachement. J'ai été té- " moin qu'elle vous avait donné des marques de confiance toute particu- " lière, et de votre discrétion et de votre fidélité dans ces diverses circons- " tances. Vous lui en donnâtes des preuves dans ce malheureux voyage de " Varennes, et les délations faites à ce sujet sur votre compte ont été de " toute injustice. Je vous ai vue aux Feuillans, la nuit du 10 août, présenter " à la reine l'hommage de votre douleur, quoique vous ne fussiez pas ce " moment dans votre mois de service. C'est un hommage que je rends à " la vérité, et je m'estimerais heureuse, si ma lettre pouvait " quelques consolations aux amertumes dont votre c

" Je suis, madame, etc. Cloy d'Havré

La calomnie n'affecte point la jeunesse, tout l'avenir qu'elle se promet lui reste pour en triompher : sur le déclin de l'âge ses traits ont un venin qui tue ; les chagrins qui pèsent alors sur le cœur en rouvrent toutes les blessures. Celles que madame Campan avait reçues étaient profondes. Sa sœur, madame Auguié, s'était donné la mort, M. Rousseau, son beau-frère, avait péri victime de la terreur. En 1813 un accident affreux l'avait privée de sa nièce, mad^me^ de Broc, l'une des plus aimables et des plus touchantes créatures qui aient orné ce monde ; madame Campan semblait destinée à voir ceux qu'elle aimait descendre avant elle au tombeau.

Dans le cimetière du Père-Lachaise, parmi ces mausolées fastueux, chargés le plus souvent d'épitaphes mensongères, à côté de ces monumens qui semblent élevés la plupart, moins pour honorer des cendres qu'ils renferment que pour flatter l'orgueil des vivans, il est une sépulture modeste qui la vit bien des fois répandre des larmes. Aucun marbre ne la décore, on n'y lit aucune inscription ; d'autant plus remarquable qu'elle est plus simple, le gazon qui la couvre, en trahissant une douleur qui se cache, pourrait seul révéler le secret de la tombe.

Après tant de chagrins, madame Campan cherchait une paisible retraite. Paris, séjour des indifférens ou des ambitieux, des méchans qui calomnient, et des sots qui les croient ; Paris, qu'habite cette foule d'hommes toujours prêts à flatter le puissant du jour, comme à déchirer celui qu'ils encensaient la veille ; Paris, sa frivolité, ses plaisirs bruyans, son égoïsme, lui étaient depuis quelques années devenus insupportables ! Une de ses élèves les plus chéries, Mme Crouzet, s'était mariée à Nantes avec un médecin, homme habile, plein de savoir, de franchise et de cordialité. (1) Mme Campan vint voir son élève.

(1) M. Malgaigne, médecin des hospices de Nantes. Madame Campan trouvait en lui, dans ses peines comme dans ses souffrances, un ami, un consolateur

Mantes est une jolie petite ville. Les bois de Rosny qui l'entourent, la Seine qui la baigne de ses eaux, des îles plantées de hauts peupliers, et dont les allées promettent la solitude sous de frais ombrages, rendent le séjour de Mantes agréable et riant. Cette habitation lui plut. Bientôt elle vint s'y établir. Un petit nombre d'amis intimes lui composait une société dont elle goûtait la douceur. Elle s'étonnait de retrouver un peu de calme après de si longues agitations. Le soin de revoir ses mémoires, de mettre en ordre les anecdotes piquantes dont se devaient composer ses souvenirs, apportait seul quelque distraction au sentiment puissant qui l'attachait à la vie.

Elle ne vivait que pour son fils ; pour lui seul elle lui aurait ambitionné la faveur ou les richesses : il était sa consolation, son bien, son espoir ; elle avoit rassemblé sur lui tous les penchans d'un cœur souvent déçu dans ses affections. M. Campan fils méritait la tendresse de sa mère. Aucun sacrifice n'avait été négligé pour son éducation. Son esprit était orné ; il avait du goût, et faisait des vers agréables. Après avoir suivi la carrière qui a fourni, sous l'empire, des hommes d'un mérite éminent, il attendait du temps et des circonstances une occasion de consacrer ses services à son pays. Quoique sa santé fût languissante, rien n'annonçait une fin rapide et prématurée : en quelques jours cependant il fut ravi à sa famille. Comment l'apprendre à sa mère ? Comment lui porter ce coup funeste ? M. Maigne, dans une relation qu'il a bien voulu nous confier, a décrit ce triste moment avec la plus douloureuse vérité.

---

consolateur dont elle appréciait le mérite et l'affection. Les soins, qu'il ne cessa de lui donner dans le cours de sa maladie, l'ont déterminé à en écrire une relation, qui est d'un excellent physiologiste, et dans laquelle il a fidèlement recueilli les derniers entretiens de madame Cam
à la communication de cet écrit plusieurs particulari
me fais un plaisir d'en remercier l'auteur.

" Je n'ai jamais été témoin, dit-il, d'une scène aussi déchirante que celle qui se passa lorsque madame la maréchale Ney, sa nièce, et madame Pannelier, sa sœur, vinrent lui annoncer ce malheur. Au moment où elles entrèrent dans sa chambre, elle était encore au lit. Toutes trois poussèrent à la fois un cri perçant. Ces deux dames se jetèrent à genoux, et baisaient ses mains qu'elles mouillaient de leurs larmes. Elles n'eurent le temps de lui rien dire : elle lut sur leurs visages qu'elle n'avait plus de fils. A l'instant ses grands yeux, déconverts jusqu'au blanc, s'égarèrent. Sa figure devint pâle, les traits altérés, les lèvres décolorées. La bouche ne proférait que des paroles entrecoupées, accompagnées de cris aigus. Les mouvemens étaient désordonnés, la raison suspendue. Chaque partie de son être souffrait. La respiration suffisait à peine aux efforts que faisait cette malheureuse mère pour exprimer sa douleur, et la porter au dehors. Cet état d'angoisse et de désespoir ne commença à se calmer que lorsque les larmes vinrent à couler. Je n'ai vu de ma vie rien de si triste et de si imposant : l'impression que j'éprouvai ne s'effacera jamais de ma mémoire. "

L'amitié, les plus tendres soins purent un moment calmer sa douleur, mais non l'affaiblir : son cœur avait trop souffert. Cette crise violente avait troublé son organisation toute entière. Une maladie cruelle, et qui exige une opération plus cruelle encore, ne tarda pas à se manifester. La présence de sa famille, un voyage qu'elle fit en Suisse, son séjour aux eaux de Bade, et surtout la vue, les entretiens pleins de douceur et de charme d'une personne dont elle était tendrement aimée, donnèrent quelques distractions à son esprit, mais n'apportèrent que de bien faibles adoucissemens à ses maux. Elle revint à Nantes, décidée à subir l'opération ; et dès lors, loin d'éprouver un instant de faiblesse ou d'hésitation, elle

pressait, elle-même le moment qui devait lui rendre, disait-elle, l'espoir et la santé. A la force d'âme qui brave la douleur, elle joignit cette puissance de volonté qui la maîtrise. Pas un cri, pas un geste ne lui échappèrent. Tant de courage étonnait de vieux guerriers habitués au spectacle des champs de bataille, et surprenait les gens de l'art eux-mêmes (1). Un instant avant d'être opérée, madame Campan causait avec eux d'un esprit libre et calme. Les douleurs, après l'opération, ne semblaient pas avoir altéré sa sérénité. *Messieurs*, disait-elle en plaisantant à ses médecins, *j'aime bien mieux vous entendre parler que vous voir agir.*

L'opération avait été faite avec une rare promptitude et le plus heureux succès, par M. Voisin, très-habile chirurgien de Versailles. Aucun symptôme fâcheux ne s'était déclaré : la plaie s'était cicatrisée. On croyait madame Campan rendue à ses amis : mais le mal était dans le sang ; il prit un autre cours : la poitrine s'embarrassa. Dès ce moment, dit M. Maigne, qui suivait son état avec toute la sollicitude de l'amitié, mais avec la triste prévoyance de son art : dès ce moment, *il me fut impossible de voir madame Campan vivante : elle sentait elle-même qu'elle n'était déjà plus.*

En songeant à sa famille, à ses amis de Mantes, à tous ceux qui lui portaient une vive affection, son cœur s'amollissait, et dans ces instans d'une faiblesse touchante, N'est-ce pas, docteur, disait-elle, que je ne mourrai pas ?

Bientôt reprenant son courage, elle donnait aux autres une espérance qu'elle n'avait plus. Elle voyait sans cesse auprès d'elle une femme qui, depuis 40 ans, ne l'avait pas un moment quittée ; qui avait partagé ses peines comme ses instans de bonheur : qui devinait ses pensées, épiait ses moindres désirs, et payait une confiance sans bornes

(1) M. le colonel Hemé, l'un des meilleurs officiers de l'ancienne armée, aidait les gens de l'art pendant l'opération.

les soins du plus tendre attachement : tous ceux qui ont connu madame Campan nommeront ici madame Voisin. " Du courage, lui disait-elle ; la mort ne séparera point deux amies comme nous(1). " Elle donnait elle-même l'exemple de la force d'âme qu'elle voulait inspirer aux autres. Tantôt, reportant ses souvenirs vers les années de sa jeunesse, elle revoyait la jeune fille, si vive et si gaie, que Louis XV surprenait au milieu de ses jeux. Tantôt elle se rappelait avec attendrissement les bontés dont Marie-Antoinette payait son dévouement. " L'œil-de-bœuf de " Versailles, disait-elle, ne me pardonnera jamais d'avoir obtenu la confiance de la reine et du roi. Les demandes d'un essaim de flatteurs étaient souvent injustes ; et quand la reine daignait me consulter, j'étais " sincère (2). "

Quelquefois le sort de la France l'occupait. Les lumières qui partent du trône la rassuraient seules contre les prétentions exagérées de quelques hommes. " Le pouvoir, disait-elle, est aujourd'hui dans les lois. Partout ailleurs il serait déplacé. Mais cette vérité leur échappe : La poussière des vieux parchemins les aveugle(3) ". La veille de sa mort, " Mon ami, disait-elle à son médecin, je me jette entre les bras de la Providence : c'est " le seul point d'appui invisible qui nous soutienne. " L'idée en est consolante. J'aime beaucoup la simplicité de ma religion ; je la révère : je hais tout ce qui sent le fanatisme . . . (4).

(1) *La mort en effet ne les séparera point.* La famille de Mme. Campan lui a fait élever un tombeau dans le cimetière de Mantes. On lit une épitaphe fort simple sur une colonne de marbre blanc, surmontée d'une urne. Aux

Quand on lui présenta son codicile à signer, sa main tremblait. "Ce serait dommage, dit-elle en souriant, "de rester en si beau chemin!"

Le jour de sa mort, on ouvrit sa fenêtre. Le ciel était pur, l'air vif et frais. "Voilà, dit-elle, l'air et le climat "de la Suisse. J'y ai passé deux mois d'un bonheur sans "mélange. Son âme est si belle, et nos cœurs s'entendaient si bien!"

Chaque instant l'approchait de sa fin. Son esprit n'avait rien perdu de ses forces. "Malgré mon état, disait-elle, "j'ai besoin d'exprimer mes pensées." Je m'étais un peu éloigné de son lit, ajoute son médecin, dont nous avons cité les paroles. Elle m'appela d'un son de voix plus élevé que de coutume. J'accourus : se reprochant alors cette espèce de vivacité, "*Comme on est impérieux*, dit-"elle, *quand on n'a plus le temps d'être poli.*" Un moment après elle n'était plus.

Ses amis la virent expirer le 16 mars 1822. La gaîté qu'elle montra dans tout le cours de sa maladie, n'offrait rien de contraint ni d'affecté. Son caractère avait naturellement de la force et de l'élévation. A l'approche de la mort, elle montra l'âme d'un sage, sans sortir un moment de son rôle de femme, sans renoncer aux espérances, aux consolations d'une chrétienne. Sa religion penchait vers l'indulgence et la douceur, comme il arrive à tous ceux dont la piété est encore plus de croyance et de sentiment que de pratique. Quoique ayant vécu long-temps dans le grand monde, elle ne méprisait pas trop l'espèce humaine. Les envieux n'avaient pu provoquer dans son cœur un sentiment de haine; l'ingratitude n'avait point lassé sa bienfaisance. Son crédit, son temps, ses démarches appartenaient à ses amis; sa bourse était ouverte à tous les malheureux.

Un sentiment profond, une constante étude, son attachement pour la reine, et ses travaux sur l'éducation, se

sont partagés sa vie. Napoléon lui disait un jour : « Les anciens systèmes d'éducation ne valent rien ; que manque-t-il aux jeun
France ? Des mè
mot est
Françai
pour le
ferme l'
les soins de
ses élèves e
leurs filles.

ain ; les petites ance-
leur instruction que
l'elle achevait au moment de sa mort, et qui contient le fruit de vingt années d'expériences, sont dirigés vers le même but. (1) Les

(1) Madame Campan a laissé des Nouvelles, et plusieurs comédies manuscrites, dont nous ne citerons que les titres : *La vieille de la cabane, Arabella ou la Pension anglaise, les Deux Éducations, les Petits comédiens ambulans, le Concert d'amateurs*, etc. Toutes ont un but d'instruction pour la jeunesse. Elle achevait, à ses derniers moments, un ouvrage d'un ordre plus élevé, intitulé *De l'éducation des Femmes*. Nulle ne pourrait mieux qu'elle remplir ce cadre intéressant. Je citerai les premiers mots de ce traité.

« ... presque tou-
« ... à mettre
« ... aussi
« de me laisser entraîner par mon penchant pour ces êtres innocens et
« gracieux, dont une foule aimable m'entoura pendant tant d'années, et
« auxquels j'ai dû de si doux momens ; quelquefois je doute si une certaine
« lenteur, triste et première infirmité de l'âge, n'allonge pas, malgré moi,
« mes discours ; puis je pense que je dédie mon ouvrage à mes anciennes
« élèves, devenues mères de famille ; je songe qu'en leur faisant hommage du
« fruit d'une longue expérience, je leur parle de leurs plus chères affections,
« et je me rassure. »

Cet ouvrage pourra paraître aussitôt qu'on aura mis en ordre les différens morceaux qu'avait terminés madame Campan. On y joindra le théâtre.

On sait que madame Campan a publié les conversations d'une mère avec ses filles. Ces dialogues ont été traduits en italien et en anglais. Madame Campan savait fort bien cette dernière langue. Elle en avait donné des leçons à la reine. Elle conserva jusqu'à l'époque où sa maison fut incendiée, au 10 août, des thèmes écrits en anglais de la main de Marie-Antoinette.

femmes, disait-elle à ses amis, ont perdu l'empire que leur donnait jadis la galanterie chevaleresque! Elles dédaigneraient aujourd'hui celui qu'elles obtinrent plus tard dans leur boudoir, ou sur le théâtre brillant de la cour. Ce n'est pas aux dépens des mœurs, mais sur les mœurs que doit être fondé leur nouvel empire. Leurs succès, moins bruyans, seront plus flatteurs et plus durables. Chaque jour ajoute à leur instruction sans nuire aux grâces légères, aux vertus modestes de leur sexe. Mais ce n'est point assez que leur beauté plaise, qu'on soit charmé de leur esprit; il faut que leurs qualités commandent l'estime; il faut que leurs talens soient destinés à faire le charme de leur intérieur, et que le cercle de leurs obligations devienne aussi celui de leurs plaisirs.

Entourée des élèves pour qui son entretien était une récompense, qu'elle leur parlât des devoirs de leur sexe, ou des faits les plus intéressans de l'histoire, leur foule curieuse, attentive, se pressait à ses côtés, s'attachait à ses moindres paroles. Quelquefois son esprit judicieux et piquant faisait naître une leçon salutaire, du fond d'une historiette amusante. Souvent elle cherchait, dans les événemens du passé, des traits capables d'éclairer leur esprit et d'élever leur âme. J'en atteste ici toutes les élèves d'Écouen : combien de fois ne leur parla-t-elle pas de Louis IX, de Charles V, de Louis XII, d'Henri IV surtout, et des vertus qu'eux et leurs successeurs avaient fait asseoir sur le trône? En arrivant aux temps les plus orageux de la révolution, madame Campan les entretenait des atteintes portées à la majesté royale, des descendans des rois vivant sur une terre étrangère, de Louis XVI et de ses infortunes, de la reine et des outrages dont on l'avait abreuvée. Ces récits attendrissaient leurs jeunes cœurs. En l'écoutant parler de la famille royale de France, les filles des guerriers de Napoléon

apprenaient ce qu'on doit de respect aux malheurs, et de reconnaissance aux bienfaits.

Hors des murs du château d'Ecouen, dans le village
c
s
recueillie. Là, libre de s'abandonner à ses souvenirs, la surintendante de la maison impériale redevenait pour un moment la première femme de chambre de Marie-Antoinette. Elle montrait avec émotion, au petit nombre de ceux qu'elle admettait dans cette retraite, une robe de simple mousseline qu'avait portée la reine, et qui provenait des présens faits par Tippoo Saëb. Une tasse dans laquelle Marie-Antoinette avait bu, une écritoire dont elle s'était servie long-temps, étaient d'un prix inestimable à ses yeux; et souvent on la surprenait assise, et baignée de larmes, devant le tableau qui lui retraçait son image.

" Pardonne, ombre auguste, reine infortunée, par-
" donne, dit-elle dans un fragment que je conserve écrit
" de sa main : j'ai ton portrait près de moi au moment
" où j'écris ces paroles. Mon imagination attendrie y
" reporte à chaque instant mes regards; je cherche à
" ranimer tes traits; je voudrais y lire si je sers ta mé-
" moire en traçant cet ouvrage. Cette tête si noble
" tombée sous le fer cruel des bourreaux, je ne puis la
" considérer sans que les pleurs, en remplissant mes
" *yeux, suspendent mon entreprise.* Oui, je dirai la
" vérité, sans que ton ombre puisse en souffrir: la vérité
" doit servir celle que le mensonge avait si cruellement
" outragée !"

Qu'ajouterais-je à ces éloquentes paroles ? Madame Campan n'est plus : que ceux qui ont calomnié sa vie insultent encore à sa mémoire, ses écrits la défendront mieux que moi.

F. BARRIÈRE.

MÉMOIRES

MARIE-ANTOINETTE.

CHAPITRE I.

Cour de Louis XV.—Goût du roi pour la chasse.—Son caractère.—Il vend des propriétés sous le seul nom de Louis de Bourbon.—Le *débotter* du roi.—Singuliers noms d'amitié qu'il donnait à ses filles.—Leur éducation tout-à-fait négligée.—Prières auprès d'un moribond.—Menuet, couleur de rose.—Caractère de Mesdames.—Orgueil tempéré par la peur de l'orage.—Retraite de madame Louise aux Carmelites de Saint Denis.—Madame Campan trouve la princesse faisant la lessive.—Paroles qu'on lui prête à sa mort.—Grave décision sur le maigre.—Abbé qui se permet d'officier comme un prélat.—Chagrins que cause aux filles de Louis XV son attachement pour madame Du Barry.—Elle assiste au Conseil-d'Etat.—Elle jette au feu tout un paquet de lettres cachetées.—La cour divisée entre le parti du duc de Choiseul et celui du duc d'Aiguillon.—Les filles de Louis XV peu disposées en faveur du mariage du dauphin avec une archiduchesse.

J'AVAIS quinze ans lorsque je fus nommée lectrice de Mesdames. Je dirai d'abord ce qu'était la cour à cette époque.

Marie Leckzinska venait de mourir ; la mort du dauphin avait précédé la sienne de trois ans ; les jésuites étaient détruits, et la piété ne se trouvait plus guère à la cour que dans l'intérieur de Mesdames ; le duc de Choiseul régnait.

Le roi ne pensait qu'au plaisir de la chasse ; on aurait pu croire que les courtisans se permettaient une épigramme, quand on leur entendait dire sérieusement, les jours où Louis XV. ne chassait pas, *le roi ne fait rien aujourd'hui.*

Les petits voyages étaient aussi une affaire très-importante pour le roi. Le premier jour de l'an il marquait sur son almanach les jours de départ pour Compiègne, pour Fontainebleau, pour Choisy, etc. Les plus grandes affaires, les événemens les plus importans ne dérangeaient jamais cette distribution de son temps.

L'étiquette existait encore à la cour avec toutes les formes qu'elle avait reçues sous Louis XIV. ; il n'y manquait que la dignité ; quant à la gaieté, il n'e où l'on an-çais, il n'en fallait point chercher à Versailles. Le foyer de l'esprit et des lumières était à Paris.

Depuis la mort de la marquise de Pompadour, le roi n'avait pas de maîtresse en titre ; il se contentait des plaisirs que lui offrait son petit sérail du Parc-aux-Cerfs. Séparer Louis de Bourbon du roi de France, était, comme on le sait, ce que le monarque trouvait de plus piquant dans sa royale

existence. *Ils l'ont voulu ainsi ; ils ont pensé que c'était pour le mieux.* C'était sa façon de parler quand les opérations des ministres n'avaient pas de succès. Le roi aimait à traiter lui-même la honteuse partie de ses dépenses privées. Il vendit un jour à un premier commis de la guerre une maison où avait logé une de ses maîtresses ; le contrat fut passé au nom de Louis de Bourbon ; l'acquéreur porta lui-même au roi, dans son cabinet particulier, un sac contenant en or le prix de la maison.

Louis XV voyait très-peu sa famille ; il descendait, tous les matins, par un escalier dérobé, dans l'appartement de madame Adélaïde. Souvent il y apportait et y prenait du café qu'il avait fait lui-même. Madame Adélaïde tirait un cordon de sonnette qui avertissait madame Victoire de la visite du roi ; madame Victoire en se levant pour aller chez sa sœur, sonnait madame Sophie, qui, à son tour, sonnait madame Louise. Les appartemens des princesses étaient très-vastes. Madame Louise logeait dans l'appartement le plus reculé. Cette dernière fille du roi était contrefaite et fort petite ; pour se rendre à la réunion quotidienne, la pauvre princesse traversait, en courant à toutes jambes, un grand nombre de chambres, et malgré son empressement elle n'avait souvent que le temps d'embrasser son père qui partait de là pour la chasse.

Tous les soirs à six heures Mesdames interrom-
pour se rendre
avec les princes chez Lou
pelait *le débotter du roi*
d'u
un
ornée d'or
de leur
négligé
une jupe chamar-
haient autour
t'eachaient le
par un grand
mantelet de taffetas noir qui les enveloppait jusque sous le menton. Les chevaliers d'honneur, les dames, les pages, les écuyers, les huissiers portant de gros flambeaux, les accompagnaient chez le roi. En un instant tout le palais, habituellement solitaire, se trouvait en mouvement; le roi baisait chaque princesse au front, et la visite était si courte, que la lecture, interrompue par cette visite, recommençait souvent au bout d'un quart-d'heure: Mesdames rentraient chez elles, dénouaient les cordons de leur jupe et de leur queue, reprenaient leur tapisserie, et moi mon livre...

Pendant l'été, le roi venait quelquefois chez les princesses avant l'heure de son débotter: un jour il me trouva seule dans le cabinet de madame Victoire, et me demanda où était *Coche*: et comme j'ouvrais de grands yeux, il renouvela sa question, mais sans que je le comprisse davantage. Quand le roi fut sorti, je demandai à Madame de qui il avait voulu parler. Elle me

dit que c'était d'elle, et m'expliqua d'un grand sang-froid qu'étant la plus grasse de ses filles, le roi lui avait donné le nom d'amitié de *Coche;* qu'il appelait madame Adélaïde *Loque,* madame Sophie *Graille,* madame Louise *Chiffe.* Le piquant des contrastes pouvait seul faire trouver au roi quelque gaieté dans l'emploi de mots semblables. Les gens de son intérieur avaient remarqué qu'il en savait un grand nombre, et on pensait qu'il les apprenait avec ses maîtresses; peut-être aussi s'était-il amusé à les chercher dans les dictionnaires. Si ces façons de parler triviales trahissaient ainsi les habitudes et les goûts du roi, ses manières ne s'en ressentaient nullement; sa démarche était aisée et noble; il portait sa tête avec beaucoup de dignité; son regard, sans être sévère, était imposant; il joignait à une attitude vraiment royale une grande politesse, et saluait avec grâce la moindre bourgeoise que la curiosité attirait sur son passage.

Il était fort adroit à faire certaines petites choses futiles sur lesquelles l'attention ne s'arrête que faute de mieux; par exemple, il faisait très-bien sauter le haut de la coque d'un œuf d'un seul coup de revers de sa fourchette, aussi en mangeait-il toujours à son grand couvert, et les badauds qui venaient le dimanche y assister, retournaient chez eux, moins enchantés de la belle figure du roi, que de l'adresse avec laquelle il ouvrait ses œufs.

Dans les sociétés de Versailles, on citait avec plaisir quelques épouses de Louis XV qui prouvaient la finesse de son esprit et l'élévation de ses sentimens [illegible] d'anecdotes.

Ce prince était encore jeune, on eût désiré qu'un genre de vie, convenable à son âge et à sa dignité, vînt enfin jeter un voile sur les égaremens du passé, et justifier l'amour que les Français avaient eu pour sa jeunesse. Il en coûtait de le condamner sévèrement. S'il avait établi à la cour des maîtresses en titre, on en accusait l'excessive dévotion de la reine. On reprochait à Mesdames de ne point chercher à prévenir le danger de voir le roi se composer une société intime chez quelque nouvelle favorite. On regrettait madame Henriette, sœur jumelle de la duchesse de Parme, cette princesse avait eu de l'influence sur l'esprit du roi; on disait que si elle eût vécu, elle se serait occupée de lui procurer des amusemens au sein de sa famille, qu'elle aurait suivi le roi dans ses petits voyages, et aurait fait les honneurs des petits soupers qu'il aimait à donner dans ses appartemens *intérieurs*.

Mesdames avaient trop négligé les moyens de plaire au roi, mais on pouvait en trouver l'excuse dans le peu de soins qu'il avait accordés à leur jeunesse.

Pour consoler le peuple de ses souffrances et fermer ses yeux sur les véritables dépréciations du

trésor, les ministres faisaient de temps en temps peser, sur la maison du roi et même sur ses dépenses personnelles, les réformes les plus exagérées.

Le cardinal de Fleury, qui, à la vérité, eut le mérite de rétablir les finances, poussa ce système d'économie au point d'obtenir du roi de supprimer la maison et l'éducation des quatre dernières princesses. Elles avaient été élevées, comme simples pensionnaires, dans un couvent, à quatre-vingts lieues de la cour. La maison de Saint-Cyr eût été plus convenable pour recevoir les filles du roi; le cardinal partageait probablement quelques-unes de ces préventions qui s'attachent toujours aux plus utiles institutions, et qui, depuis la mort de Louis XIV, s'étaient élevées contre le bel établissement de madame de Maintenon. Il aima mieux confier l'éducation de Mesdames à des religieuses de province. Madame Louise m'a souvent répété qu'à douze ans elle n'avait point encore parcouru la totalité de son alphabet, et n'avait appris à lire couramment que depuis son retour à Versailles.

Madame Victoire attribuait des crises de terreur panique qu'elle n'avait jamais pu vaincre, aux violentes frayeurs qu'elle éprouvait à l'abbaye de Fontevrault, toutes les fois qu'on l'envoyait par pénitence prier seule dans le caveau où l'on enterrait les religieuses. Aucune prévoyance salutaire n'avait préservé ces princesses

des impressions funestes que la mère la moins instruite sait éloigner de ses enfans.

Un jardinier de l'abbaye mourut enragé; sa demeure extérieure était voisine d'une chapelle de l'abbaye où l'on conduisit les princesses réciter les prières des agonisans. Les cris du moribond interrompirent plus d'une fois ces prières.

Les gâteries les plus ridicules se mêlaient à ces pratiques barbares. Madame Adélaïde, l'aînée des princesses, était impérieuse et emportée; les bonnes religieuses ne cessaient de céder à ses ridicules fantaisies. Le maître de danse, seul professeur de talent d'agrément qui eût suivi Mesdames à Fontevrault, leur faisait apprendre une danse, alors fort en vogue, qui s'appelait le *menuet couleur de rose*. Madame voulut qu'il se nommât le *menuet bleu*. Le maître résista à sa volonté; il prétendit qu'on se moquerait de lui à la cour, quand Madame parlerait *d'un menuet bleu*. La princesse refusa de prendre sa leçon, frappait du pied, et répétait *bleu, bleu; rose, rose*, disait le maître. La communauté s'assembla pour décider de ce cas si grave, les religieuses crièrent *bleu* comme Madame, le menuet fut débaptisé, et la princesse dansa. Parmi des femmes si peu dignes des fonctions d'institutrices, il s'était cependant trouvé une religieuse qui, par sa tendresse éclairée, et par les utiles preuves qu'elle en donnait à Mesdames, méritait leur attachement et obtint leur reconnaissance: c'était ma-

dame de Soulanges, qu'elles firent depuis nommer abbesse de Royal-Lieu.(1) Elles s'occupèrent aussi de l'avancement des neveux de cette dame; ceux de la mère Mac-Carthy qui les avait lâchement gâtées, portèrent long-temps le mousqueton de garde-du-roi à la porte de Mesdames, sans qu'elles songeassent à leur fortune.

Quand Mesdames, encore fort jeunes, furent revenues à la cour, elles jouirent de l'amitié de monseigneur le dauphin, et profitèrent de ses conseils. Elles se livrèrent avec ardeur à l'étude, et y consacrèrent presque tout leur temps; elles parvinrent à écrire correctement le français et à savoir très-bien l'histoire. Madame Adélaïde, surtout, eut un désir immodéré d'apprendre; elle apprit à jouer de tous les instrumens de musique, depuis le cor (me croira-t-on?) jusqu'à la guimbarde. L'italien, l'anglais, les hautes mathématiques, le tour, l'horlogerie, occupèrent successivement les loisirs de ces princesses. Madame Adélaïde avait eu un moment une figure char-

(1) Cette femme vertueuse mourut victime des fureurs révolutionnaires. Elle et ses nombreuses sœurs furent conduites le même jour à l'échafaud. En partant de la prison, sur la fatale charrette, toutes entonnèrent le *Veni creator*. Arrivées au lieu du supplice, elles n'interrompirent point leurs chants; une tête tombait, et cessait de mêler sa voix à ce chœur céleste; mais les chants continuaient. L'abbesse périt la dernière, et sa voix restée seule, toujours plus sonore, fit toujours entendre le pieux verset. Elle cessa tout-à-coup; c'était le silence de la mort.—(*Note de madame Campan.*)

mante ; mais jamais beauté n'a si promptement disparu que la sienne. Madame Victoire était belle et très-gracieuse ; son accueil, son regard, son sourire étaient parfaitement d'accord avec la bonté de son ame. Madame Sophie était d'une rare laideur ; je n'ai jamais vu personne avoir l'air si effarouché ; elle marchait d'une vitesse extrême, et pour reconnaître, sans les regarder, les gens qui se rangeaient sur son passage, elle avait pris l'habitude de voir de côté, à la manière des lièvres. Cette princesse était d'une si grande timidité qu'il était possible de la voir tous les jours pendant des années, sans l'entendre prononcer un seul mot. On assurait cependant qu'elle montrait de l'esprit, et même de l'ingénuité, dans la société de quelques dames préférées ; elle s'instruisait beaucoup, mais elle lisait seule ; la présence d'une lectrice l'eût infiniment gênée. Il y avait pourtant des occasions où cette princesse, si sauvage, devenait tout-à-coup affable, gracieuse, et montrait la bonté la plus communicative ; c'était lorsqu'il faisait de l'orage : elle en avait peur, et tel était son effroi, qu'alors elle s'approchait des personnes les moins considérables ; elle leur faisait mille questions obligeantes ; voyait-elle un éclair, elle leur serrait la main ; pour un coup de tonnerre elle les eût embrassées ; mais le beau temps revenu, la princesse reprenait sa *roideur*, son *silence*, son air farouche, passait devant tout le monde sans faire

attention à personne, jusqu'à ce qu'un nouvel orage vînt lui ramener sa peur et son affabilité.

Mesdames avaient trouvé dans un frère chéri, dont les hautes vertus sont connues de tous les Français, un guide pour tout ce qu'exigeait une éducation trop négligée dans leur enfance. Elles eurent dans leur auguste mère, Marie Leckzinska, le plus noble modèle de toutes les vertus pieuses et sociales; par ses éminentes qualités, par sa modeste dignité, cette princesse voilait les torts, que trop malheureusement on était autorisé à reprocher au roi; et tant qu'elle vécut, elle conserva à la cour de Louis XV cet aspect digne et imposant, qui seul entretient le respect dû à la puissance. Les princesses ses filles furent dignes d'elle, et si quelques êtres vils essayèrent de lancer contre elles les traits de la calomnie, ils tombèrent aussitôt, repoussés par la haute idée qu'on avait de l'élévation de leurs sentimens et de la pureté de leur conduite.

Si Mesdames ne s'étaient pas imposé un grand nombre d'occupations, elles eussent été très à plaindre. Elles aimaient la promenade et ne pouvaient jouir que des jardins publics de Versailles: elles auraient eu du goût pour la culture des fleurs, et n'en pouvaient avoir que sur leurs fenêtres.

La marquise de Durfort, depuis duchesse de

Civrac,(1) avait procuré à madame Victoire, les
able. La princesse
soirées chez cette
one en famille.
était de même em-
e intime agréable à
madame Louise vinait
lecture cinq heures
se ressentant des fa-
ncesse me préparait
de l'eau sucrée, la plaçait auprès de moi, et s'excusait de me faire lire si long-temps sur la nécessité d'achever un cours de lecture qu'elle s'était prescrit.

Un soir, pendant que je lisais, on vint lui dire que M. Bertin, ministre des parties casuelles, demandait à lui parler; elle sortit précipitamment, revint, reprit ses soies, sa broderie, me fit reprendre mon livre, et, quand je me retirai, elle m'ordonna d'être, le lendemain à onze heures du matin, dans son cabinet. Quand j'arrivai, la princesse était partie; j'appris que le matin à sept heures elle s'était rendue au couvent des Carme-

(1) La duchesse de Civrac, grand'mère de deux héros de la Vendée, Lescure et La Roche-Jaquelin, par le mariage de sa fille aînée avec M. d'Oisssan; et de l'infortuné Labédoyère, par le mariage de sa seconde fille avec M de Chastellux. — (*Note de madame Campan.*)

lites de Saint-Denis, où elle voulait prendre le voile; je me rendis chez madame Victoire. Là j'appris que le roi seul avait connu le projet de madame Louise, qu'il en avait fidèlement gardé le secret, et qu'après s'être long-temps opposé à son désir, il lui avait envoyé la veille seulement son consentement; qu'elle était entrée seule dans le couvent où elle était attendue; que quelques instans après elle avait reparu à la grille, pour montrer à la princesse de Guistel, qui l'avait accompagnée, et à son écuyer, l'ordre du roi de la laisser dans le monastère.

A la nouvelle du départ de sa sœur, madame Adélaïde avait eu de violens emportemens; elle avait adressé au roi des reproches fort durs sur le secret qu'il avait cru devoir en garder.

Madame Victoire perdait la société de la sœur qu'elle préférait; elle se contenta de verser en silence des larmes sur son abandon. La première fois que je revis cette excellente princesse, je me jetai à ses pieds, je baisai une de ses mains, et je lui demandai, avec la confiance de la jeunesse, si elle nous quitterait comme avait fait madame Louise? Elle me releva, m'embrassa, et me dit en me montrant la bergère à ressort dans laquelle elle était étendue: Rassurez-vous, mon enfant, je n'aurai jamais le courage qu'a eu Louise, j'aime trop les commodités de la vie; *voici un fauteuil qui me perd.* Aussitôt que j'en eus obtenu la permission, je fus à Saint-Denis voir mon auguste

et sainte maîtresse; elle voulut bien me recevoir à visage découvert dans son parloir particulier; elle me dit qu'elle venait de quitter la blanderie, qu'elle était chargée ce jour-là de couler la lessive. "J'ai beaucoup abusé de vos jeunes poumons, "deux ans avant d'exécuter mon projet, ajouta-"t-elle; je savais que je ne pourrais plus lire ici "que les livres destinés à notre salut, et je vou-"lais repasser tous les historiens qui m'avaient "intéressée."

Elle me raconta qu'on lui avait apporté l'agrément du roi pour se rendre à Saint-Denis pendant que je lui faisais la lecture; elle se flattait avec raison d'être rentrée dans son cabinet sans la moindre marque d'agitation, quoiqu'elle en éprouvât une si vive, me dit-elle, qu'elle avait eu de la peine à se rendre jusqu'à son fauteuil. Elle ajouta que les moralistes avaient raison lorsqu'ils disaient que le bonheur n'habite point dans les palais; qu'elle en avait acquis la certitude; que si je voulais être heureuse elle me conseillait de venir jouir d'une retraite où l'activité des idées pouvait se satisfaire en s'élevant vers un monde meilleur. "Je n'avais point à faire à Dieu le sa-crifice d'un palais et des grandeurs de la terre, mais celui de l'intérieur d'une famille bien unie; et c'est là que les moralistes qu'elle me citait ont justement placé le vrai bonheur." Je lui ré-pondis que dans la vie privée l'absence d'une fille aînée, chérie, se faisait trop cruellement sentir à

sa famille. La princesse n'ajouta rien à ce qu'elle m'avait dit.

On attribua la vocation de madame Louise à différens motifs : on eut l'injustice d'en supposer un dans le déplaisir d'être, pour le rang, la dernière des princesses. Je crois avoir pénétré la véritable cause.

Son ame était élevée, elle aimait les grandes choses ; il lui était souvent arrivé d'interrompre ma lecture pour s'écrier : Voilà qui est beau ! voilà qui est noble ! Elle ne pouvait faire qu'une seule action d'éclat ; quitter un palais pour une cellule, de riches vêtemens pour une robe de bure. Elle l'a faite.

Je vis encore madame Louise deux ou trois fois à sa grille. Ce fut Louis XVI qui m'apprit sa mort.—"Ma tante Louise, me dit-il, votre ancienne maîtresse, vient de mourir à Saint-Denis, j'en reçois à l'instant la nouvelle ; sa piété, sa résignation ont été admirables ; cependant le délire de ma bonne tante lui avait rappelé qu'elle était princesse, car ses dernières paroles ont été : *Au paradis, vite, vite, au grand-galop.*" Sans doute qu'elle croyait encore donner des ordres à son écuyer.(1)

Madame Victoire, bonne, douce, affable, vivait

(1) Puisque madame Campan rapporte cette anecdote, nous ne la révoquerons point en doute, mais elle paraît s'accorder peu avec les sentimens pieux et les discours toujours réservés de Louis XVI.—(*Note des édit.*)

avec la plus aimable simplicité dans une société qui la chérissait elle était adorée de sa maison Sans quitter Versailles, sans faire le sacrifice de sa moelleuse bergère, elle remplissait avec exactitude les devoirs de la religion, donnait aux pauvres tout ce qu' [illegible] sement les jeûne [illegible] reprochait à la table de Mesdames d'avoir acquis pour le maigre une renommée que portaient au [illegible] eur maître- [illegible] nt insensi- [illegible] s scrupules [illegible] lle pouvait [illegible] vis un jour [illegible] seau d'eau [illegible] arême, Il s'agissait de décider irrévocablement si cet oiseau était maigre ou gras Elle consulta un évêque qui se trouvait à son dîner le prélat prit aussitôt le son de voix positif, l'attitude grave d'un juge en dernier ressort Il répondit à la princesse qu'il avait été décidé, qu'en un semblable doute, après avoir fait cuire l'oiseau, il fallait le piquer sur un plat d'argent très froid que si le jus de l'animal *se figeait dans l'espace d'un quart d'heure*, l'animal était réputé gras, que si le jus restait en limite on pouvait le manger en tout temps sans inquiétude Madame Victoire fit faire aussitôt l'épreuve, le jus ne figea point, ce fut une joie pour la princesse qui aimait beaucoup cette espèce de gi-

bier. Le maigre qui occupait tant madame Victoire l'incommodait, aussi attendait-elle avec impatience, le coup de minuit du samedi-saint; on lui servait aussitôt une bonne volaille au riz, et plusieurs autres mets succulens. Elle avouait avec une si aimable franchise son goût pour la bonne chère et pour les commodités de la vie, qu'il aurait fallu être aussi sévère en principes, qu'insensible aux excellentes qualités de cette princesse, pour lui en faire un crime.

Madame Adélaïde avait plus d'esprit que madame Victoire; mais elle manquait absolument de cette bonté qui, seule, fait aimer les grands : des manières brusques, une voix dure, une prononciation brève, la rendaient plus qu'imposante. Elle portait très-loin l'idée des prérogatives du rang. Un de ses chapelains eut le malheur de dire *Dominus vobiscum* d'un air trop aisé : la princesse l'apostropha rudement après la messe pour lui dire de se souvenir qu'il n'était pas évêque, et de ne plus s'aviser d'officier en prélat.

Mesdames vivaient entièrement séparées du roi. Depuis la mort de madame de Pompadour le roi vivait seul. Les ennemis du duc de Choiseul ne savaient donc dans quel salon, ni par quelle voie ils pourraient préparer et amener la chute de l'homme qui les importunait. Le roi n'avait de relations qu'avec des femmes d'une classe si vile qu'on ne pouvait s'en servir pour une intrigue de longue suite; d'ailleurs, le Parc-aux-Cerfs était

dans sérail dont les beautés se renouvelaient souvent (1) : on voulut donner au roi une maîtresse qui pût avoir un cercle, et dans le salon de qui on pût triompher, par la puissance des insinuations journalières, de l'ancien attachement du roi pour le duc de Choiseul. Il est vrai qu'on choisit madame Du Barry dans une classe bien vile. Son

. . . . . .

quatorze cent, et on crut satisfaire le scandale ! Ce fut le vainqueur de Mahon qui conduisit une aussi sale intrigue (2). Cette maîtresse avait été très-habilement choisie pour égayer les dernières années d'un homme important des grandeurs, ennuyé des plaisirs, rassasié de volupté. L'esprit, les talens, les grâces de la marquise de Pompadour, sa beauté régulière, et jusqu'à son amour

(1) On trouvera dans le volume qui contient les *Anecdotes et souvenirs*, des détails sur le Parc-aux-Cerfs. — (*Note des édit.*)

(2) Il semblait qu'on eût à cette époque perdu presque tout sentiment de dignité. Peu de seigneurs de la cour de France, dit un écrivain du temps, se préservèrent de la corruption générale : M. le maréchal de Brissac était un de ces derniers. On le plaisantait sur la rigidité de ses principes d'honneur et de probité, on trouvait étrange qu'il se fâchât parce qu'on le croyait, comme tant d'autres, exposé aux disgrâces de l'hymen. Louis XV, qui était présent, et qui riait de sa colère, lui dit : " Allons, M. de Brissac, ne vous fâchez " point, c'est un petit malheur, ayez bon courage. " — " Sire, " répondit M. de Brissac, j'ai toutes les espèces de courage, " excepté celui de la honte. " — (*Note des édit.*)

pour le roi, n'auraient plus eu d'empire sur cet être usé.

Il lui fallait une Roxelane d'une gaieté familière, sans respect pour la dignité du souverain. Madame Du Barry porta l'oubli des convenances jusqu'à vouloir un jour assister au conseil d'Etat: le roi eut la faiblesse d'y consentir; elle y resta ridiculement perchée sur le bras de son fauteuil, et y fit toutes les petites singeries enfantines qui doivent plaire aux vieux sultans.

Une autre fois elle saisit dans les mains du roi tout un paquet de lettres encore cachetées, parmi lesquelles elle en avait reconnu une du comte de Broglie; elle dit au roi qu'elle savait que ce vilain Broglie lui disait du mal d'elle, et qu'au moins elle s'assurerait que cette fois il ne lirait rien d'écrit sur son compte. Le roi voulut se saisir du paquet, elle résista, lui fit faire deux ou trois fois le tour de la table qui était au milieu de la salle du conseil, puis en passant devant la cheminée elle y jeta les lettres qui furent consumées. Le roi devint furieux; il saisit son audacieuse maîtresse par le bras et la mit à la porte sans lui parler. Madame Du Barry se crut disgraciée; elle rentra chez elle et resta seule pendant deux heures livrée à la plus grande inquiétude. Le roi vint la trouver; la comtesse, en larmes, se précipita à ses pieds, et il lui pardonna.

La maréchale de Beauvau, la duchesse de Choiseul et la duchesse de Gramont avaient

renoncé à l'honneur de la société intime du roi plutôt que de s'y trouver avec madame Du Barry. Mais quelques années après la mort de Louis XV, la maréchale étant seule au Val avec mademoiselle de Dillon, vit la calèche de la comtesse s'abriter dans la forêt de Saint-Germain pendant un violent orage. Elle lui fit offrir d'entrer, et ce fut la comtesse qui raconta ces détails que je tiens de la maréchale de Beauvau (1).

Le comte Du Barry, surnommé le *roué*, et mademoiselle Du Barry conseillaient ou plutôt siffiaient madame Du Barry, d'après les plans du parti du maréchal de Richelieu et du duc d'Aiguillon. Quelquefois même ils la faisaient agir dans un sens utile à de grands mouvemens politiques. Sous prétexte que le page qui accompagna

(1) Chamfort raconte, avec des circonstances différentes, la visite de madame Du Barry au Val. "Madame du Barry, dit-il, étant à Vincennes, eut la curiosité de voir le Val, maison de M. de Beauvau. Elle fit demander à celui-ci si cela ne déplairait pas à madame de Beauvau. Madame de Beauvau crut plaisant de s'y trouver et d'en faire les honneurs. On parla de ce qui s'était passé sous Louis XV. Madame Du Barry se plaignit de différentes choses qui semblaient faire voir qu'on haïssait sa personne. Point du tout, dit madame de Beauvau, nous n'en voulions qu'à votre place. Après cet aveu naïf, on demanda à madame Du Barry si Louis XV ne disait pas beaucoup de mal d'elle (madame de Beauvau) et de madame de Grammont. "Oh! beaucoup.—Eh! bien, quel mal de moi, par exemple?—De vous, Madame? que vous étiez hautaine, intrigante; que vous meniez votre mari par le nez." M. de Beauvau était présent: on se hâta de changer de conversation."—(*Note des édit.*)

Charles I. dans la fuite de ce monarque, était un *Du Barry* ou *Barrymore*, on fit acheter, à Londres, à la comtesse Du Barry, le beau portrait que nous avons à présent dans le Muséum. Elle fit placer le tableau dans son salon, et quand elle voyait le roi incertain sur la mesure violente qu'il avait à prendre pour casser son parlement, et former celui qu'on appela le parlement Maupeou, elle lui disait de regarder le portrait d'un roi qui avait fléchi devant son parlement.

Les ambitieux qui travaillaient à renverser le duc de Choiseul se fortifièrent par leur réunion chez la favorite, et vinrent à bout de leur projet. Les dévots qui ne pardonnaient pas à ce ministre la destruction des jésuites, et qui avaient toujours été opposés au traité d'alliance avec l'Autriche, influençaient l'esprit de Mesdames. Le duc de La Vauguyon, gouverneur du jeune dauphin, lui inspirait les mêmes préventions.

Telle était la disposition des esprits, lorsque la jeune archiduchesse Marie-Antoinette arriva dans la cour de Versailles, au moment où le parti qui l'y amenait était près d'être renversé (1).

(1) Voyez dans les *Eclaircissemens historiques*, sous la lettre (A), un morceau qui fait connaître la force, les moyens, les projets, les espérances de deux partis qui divisaient, à cette époque, la cour de Louis XV.

Ces *Eclaircissemens* et *Pièces historiques* se partagent en deux classes. Ceux que madame Campan avait pris elle-même le soin de recueillir ou de rédiger, seront imprimés dans le ca-

Madame Adélaïde avouait hautement son éloignement pour une princesse de la maison d'Autriche; et lorsque M. Campan fut prendre ses ordres, au moment de partir avec la maison de la dauphine, pour aller la recevoir aux frontières, elle lui dit: Qu'elle désapprouvait le mariage de son neveu avec une archiduchesse, et que, si elle avait des ordres à donner, ce ne serait pas pour envoyer chercher une Autrichienne.

---

ractère des Mémoires dont ils sont inséparables, et désignés

CHAPITRE II.

Naissance de Marie-Antoinette; marquée par un désastre mémorable.—Vers du poëte Métastase.—Pressentimens de l'empereur François Ier.—Un trait du caractère de Marie-Thérèse.—Elle ordonne à l'archiduchesse Josèphe d'aller prier dans le caveau destiné à la famille impériale.—Education des archiduchesses.—Charlatanisme employé pour faire croire à des connaissances qu'elles n'avaient pas.—Marie-Antoinette a la bonne foi d'en convenir.—Sa modestie, sa facilité pour apprendre.—Instituteurs que lui avait donnés la cour de Vienne.—Instituteur que lui envoie la cour de France.—L'abbé de Vermond.—Comment il est admis au cercle de la famille impériale.—Rôle équivoque qu'il joue à la cour de France.—Son portrait.—Changement dans le ministère français.—Le cardinal de Rohan remplace le baron de Breteuil, comme ambassadeur à Vienne.—Portrait de ce prélat : son luxe, ses prodigalités, ses fautes à la cour de Marie-Thérèse.

Marie-Antoinette-Josephe-Jeanne de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, fille de François de Lorraine et de Marie-Thérèse, naquit le 2 novembre 1755, jour du tremblement de terre de Lisbonne ; et cette catastrophe qui semblait marquer d'un sceau fatal l'époque de sa naissance, sans être pour la princesse un motif de crainte superstitieuse, avait pourtant fait impression sur son esprit. Comme l'impératrice avait déjà un grand nombre de filles, elle désirait vivement

avoit encore un fils, et paria contre son avocat une discrétion avec le duc de Tarouka qui avait soutenu qu'elle donnerait le jour à un archiduc. Il perdit par la naissance de la princesse, et fit exécuter en porcelaine une figure qui avait un genou en terre, et présentait des tablettes sur lesquelles le célèbre Métastase fit graver les vers suivans :

Ho perduto! L'augusta figlia
A pagar m'a condannato;
Ma s'è ver che ayói somoglia,
Tutto il mondo ha guadagnato.

La reine s'entretenait avec plaisir des premières années de sa jeunesse. Son père, l'empereur François, avait fait une profonde impression sur son cœur; elle le perdit qu'elle avait à peine sept ans. Une de ces circonstances qui se gravent fortement dans la mémoire des enfans, lui rappelait souvent ses dernières caresses. L'empereur partit pour Inspruck; il était déjà sorti de son palais, lorsqu'il donna l'ordre à un gentilhomme d'aller prendre l'archiduchesse Marie-Antoinette et de l'apporter à sa voiture. Quand elle fut arrivée, il tendit les bras pour la recevoir, et dit après l'avoir pressée contre son cœur: "J'avais "besoin d'embrasser encore cet enfant." L'empereur mourut subitement pendant ce voyage, et ne revit jamais sa fille chérie.

La reine parlait souvent de sa mère avec un profond respect mais elle avait formé tous ses

projets pour l'éducation de ses enfans d'après les choses essentielles qui avaient été négligées dans la sienne. Marie-Thérèse, imposante par ses grandes qualités, inspirait aux archiduchesses plus de crainte et de respect que d'amour, c'est au moins ce que j'ai remarqué dans les sentimens de la reine pour son auguste mère; aussi désirait-elle ne jamais établir entre elle et ses enfans cette distance qui avait existé dans la famille impériale. Elle en citait un effet funeste, et qui lui avait fait une impression si forte que le temps n'avait pu l'effacer. Lorsque l'empereur Joseph II. perdit sa femme, elle lui fut enlevée en peu de jours par une petite vérole de la plus mauvaise qualité. Son cercueil venait d'être déposé dans le caveau de la famille impériale. L'archiduchesse Josèphe, accordée au roi de Naples, au moment de quitter Vienne, reçut de l'impératrice l'ordre de ne point partir sans avoir été faire une prière dans le caveau de ses pères; la jeune archiduchesse, persuadée qu'elle gagnerait la maladie dont sa belle-sœur venait d'être la victime, regarda cet ordre comme son arrêt de mort. Elle aimait tendrement la jeune archiduchesse Marie-Antoinette, elle la prit sur ses genoux, l'embrassa en pleurant, et lui dit qu'elle ne la quitterait pas pour se rendre à Naples, mais bien pour ne la plus revoir; qu'elle allait descendre au caveau de ses pères, mais qu'elle y retournerait bientôt pour y rester. Son pressentiment fut réalisé; une petite vérole con-

fluente l'emporta en peu de jours. Sa sœur cadette monta à sa place sur le trône de Naples.

L'impératrice était trop occupée de grands intérêts politiques, pour pouvoir se livrer aux soins de la maternité. Le célèbre Vanswieten, son médecin, venait visiter tous les matins la jeune famille impériale, se rendait ensuite près de Marie-Thérèse et lui donnait les détails les plus circonstanciés sur la santé des archiducs et des archiduchesses qu'elle ne voyait quelquefois qu'après un intervalle de huit ou dix jours. Aussitôt qu'on avait connaissance de l'arrivée d'un étranger de marque à Vienne, l'impératrice s'environnait de sa famille, l'admettait à sa table, et donnait à croire, par ce rapprochement calculé, qu'elle-même présidait à l'éducation de ses enfans.

Les grandes maîtresses, n'ayant aucune inspection à craindre de la part de Marie-Thérèse, cherchèrent à se faire aimer de leurs élèves en suivant la route si blâmable et si commune d'une indulgence funeste aux progrès et au bonheur futur de l'enfance. Marie-Antoinette fit congédier sa grande maîtresse en avouant à l'impératrice que toutes ses pages d'écriture et toutes ses lettres étaient habituellement tracées au crayon ; la comtesse de Brandès fut nommée pour remplacer cette gouvernante, et s'acquitta de ses devoirs avec beaucoup d'exactitude et de talent. La reine regardait comme un malheur pour elle d'avoir été trop tard confiée à ses soins, et resta toujours en

relation d'amitié avec cette dame. L'éducation de Marie-Antoinette fut donc très-négligée (1). Les papiers publics retentissaient cependant de la supériorité des talens de la jeune famille de Marie-Thérèse. On y rendait souvent compte des réponses que les jeunes princesses faisaient en latin aux harangues qui leur étaient adressées; elles les prononçaient il est vrai, mais sans les comprendre : elles ne savaient pas un mot de cette langue.

On parlait un jour à la reine d'un dessin fait par elle et donné par l'impératrice à M. Gérard, premier commis des affaires étrangères, lorsqu'il avait été à Vienne pour rédiger les articles de son contrat de mariage. Je rougirais, répondit-elle, si l'on me présentait cette preuve de la charlatanerie de mon éducation ; je ne crois pas avoir une seule fois posé le crayon sur ce dessin. Cependant elle savait parfaitement ce qui lui avait été enseigné. Sa facilité à apprendre était inconcevable, et si tous ses maîtres eussent été aussi instruits et aussi fidèles à leurs devoirs que l'abbé Métastase, qui lui avait enseigné l'italien, elle

(1) A l'exception de la langue italienne, tout ce qui tient aux belles-lettres, et surtout à l'histoire de son pays même, lui était à peu près inconnu. On s'en aperçut bientôt à la cour de France, et de-là vient l'opinion assez généralement répandue qu'elle manquait d'esprit. On verra dans la suite de ces Mémoires si cette opinion était bien ou mal fondée.

(*Note de madame Campan.*)

aurait atteint le même degré de supériorité dans les autres parties de son éducation. La reine parlait cette langue avec grâce et facilité, et traduisait les poëtes les plus difficiles. Elle n'écrivait pas le français correctement, mais elle le parlait avec la plus grande aisance, et mettait même de l'affectation à dire qu'elle ne savait plus l'allemand. En effet, elle voulut essayer, en 1787, d'apprendre sa langue maternelle, et en prit des leçons avec assiduité pendant six semaines; elle fut obligée d'y renoncer, éprouvant toutes les difficultés qu'aurait à vaincre une Française qui se livrerait trop tard à cette étude. Elle abandonna de même l'anglais que je lui avais enseigné pendant quelque temps, et dans lequel elle avait fait des progrès rapides. La musique était le talent qui plaisait le plus à la reine. Elle ne jouait bien d'aucun instrument, mais elle était parvenue à déchiffrer à livre ouvert, comme le meilleur professeur. Elle avait acquis ce degré de perfection en France, cette partie de son éducation ayant été aussi négligée à Vienne que les autres. Peu de jours après son arrivée à Versailles, on lui présenta son maître de chant: c'était La Garde, auteur de l'opéra d'Eglé. Elle lui donna un rendez-vous pour un temps assez éloigné, ayant besoin, disait-elle, de se reposer des fatigues de la route et des fêtes nombreuses qui avaient eu lieu à Versailles; mais son motif réel était de cacher à quel point elle ignorait les premiers éléments de la musique.

Elle demanda à M. Campan si son fils, qui était bon musicien, pourrait en secret lui donner, pendant trois mois, des leçons: Il faut, ajouta-t-elle en souriant, que la dauphine prenne soin de la réputation de l'archiduchesse! Les leçons s'établirent secrètement, et, au bout de trois mois de travail constant, elle fit appeler M. La Garde et l'étonna par sa facilité.

Le désir de perfectionner Marie-Antoinette dans l'étude de la langue française fut probablement le motif qui avait déterminé Marie-Thérèse à lui donner pour maîtres et lecteurs deux comédiens français, *Aufresne* pour la prononciation et la déclamation, et un nommé *Sainville* pour le goût du chant français; ce dernier avait été officier en France, et passait pour un mauvais sujet. Ce choix déplut justement à notre cour. Le marquis de Durfort, alors ambassadeur à Vienne, reçut l'ordre de faire des représentations à l'impératrice sur un pareil choix. Les deux acteurs furent congédiés, et cette princesse demanda qu'on lui adressât un ecclésiastique. Ce fut à cette époque que le duc de Choiseul s'occupa de lui envoyer un instituteur. Plusieurs ecclésiastiques distingués refusèrent de se charger de fonctions aussi délicates; d'autres désignés par Marie-Thérèse (entre autres l'abbé Grisel) tenaient à des partis qui devaient les faire exclure.

M. l'archevêque de Toulouse, depuis archevêque de Sens, entra un jour chez M. le duc de Choiseul,

au moment où il était véritablement embarrassé pour cette nomination; il lui proposa l'abbé de Vermond, bibliothécaire du collége des Quatre-Nations. Le bien qu'il dit de son protégé le fit agréer le jour même; et la reconnaissance de l'abbé de Vermond pour le prélat fut bien funeste à la France, puisque, après dix-sept ans d'efforts persévérans pour l'ameuer au ministère, il parvint à le faire nommer contrôleur-général et chef du conseil.

Cet abbé de Vermond, dont les historiens parleront peu parce que son pouvoir était resté dans l'ombre, déterminait presque toutes les actions de la reine. Il avait établi son influence sur elle dans l'âge où les impressions sont le plus durables, et il était aisé de voir qu'il n'avait cherché qu'à se faire aimer de son élève, et s'était très-peu occupé du soin de l'instruire. On pourrait l'accuser même d'avoir, par un calcul adroit mais coupable, laissé son élève dans l'ignorance. Marie-Antoinette parlait la langue française avec beaucoup d'agrément; mais l'écrivait moins bien. L'abbé de Vermond revoyait toutes les lettres qu'elle envoyait à Vienne. La fatuité insoutenable avec laquelle il s'en vantait, dévoilait le caractère d'un homme plus flatté d'être initié dans les secrets intimes, que jaloux d'avoir rempli dignement les importantes fonctions d'instituteur.

Son orgueil avait pris naissance à Vienne, où Marie-Thérèse, autant pour lui donner du crédit

sur l'esprit de l'archiduchesse, que pour s'emparer du sien, lui avait permis de se rendre tous les soirs au cercle intime de sa famille, où depuis quelque temps la future dauphine était elle-même admise. Joseph II., les archiduchesses aînées, quelques seigneurs honorés de la confiance de Marie-Thérèse, formaient cette réunion, et tout ce qu'on peut attendre de personnes d'un rang élevé, en réflexions sur le monde, sur les cours et sur les devoirs des princes, faisait le sujet habituel de ces entretiens. L'abbé de Vermond, en racontant ces détails, avouait le moyen qu'il avait employé pour être admis dans ce cercle intime. L'impératrice, l'ayant rencontré chez l'archiduchesse, lui demanda s'il avait formé quelques liaisons à Vienne. « Aucune, Madame, répondit-il; l'appartement de madame l'archiduchesse et l'hôtel de l'ambassadeur de France, sont les seuls lieux que doive fréquenter l'homme honoré du soin de l'éducation de la princesse. » Un mois après, Marie-Thérèse, par une habitude assez ordinaire aux souverains, rencontrant l'abbé, lui fit la même question, et sa réponse fut exactement semblable. Le lendemain il reçut l'ordre de se rendre tous les soirs au cercle de la famille impériale.

Il est très-probable, par les relations constantes et connues de cet homme avec le comte de Mercy, ambassadeur de l'Empire pendant toute la durée du règne de Louis XVI, qu'il était utile à la cour

de Vienne (1), et qu'il a souvent déterminé la reine à des démarches dont elle n'appréciait pas les conséquences. Né dans une classe obscure de la bourgeoisie (2), imbu de tous les principes de la

affectant l'homme singulier, traitant les gens les plus élevés comme ses égaux, quelquefois même comme ses inférieurs, l'abbé de Vermond recevait des ministres et des évêques dans son bain ; mais disait en même temps que le cardinal Dubois avait été un sot ; qu'il fallait qu'un homme de sa sorte, parvenu au crédit, fît des cardinaux, et refusât de l'être.

Enivré de la réception que la cour de Vienne lui avait faite, n'ayant rien vu de grand avant cette époque, l'abbé de Vermond n'admirait et n'estimait que les usages de la famille impériale ; il ne

mandez-vous ? répon
même faire la réponse

(*Note de madame Campan.*)

Sa
lui

cessait de tourner en dérision l'étiquette de la maison de Bourbon ; la jeune dauphine était sans cesse excitée par ses sarcasmes à s'en dégager, et ce fut lui qui, le premier, lui fit supprimer une infinité d'usages dont il ne jugeait ni la sagesse ni le but politique. Tel est le portrait exact de cet homme que l'étoile funeste de Marie-Antoinette lui avait réservé pour guider ses premiers pas sur un théâtre aussi éminent et aussi dangereux que celui de la cour de Versailles.

On trouvera peut-être que je peins sévèrement le caractère de l'abbé de Vermond ; mais comment pourrais-je voir sous des couleurs favorables un homme qui, après s'être arrogé le rôle important de confident et de conseiller unique de la reine, la dirigea avec si peu de prudence, et nous donna la douleur de voir cette princesse mêler à des qualités qui faisaient le charme de tout ce qui l'environnait, des torts qui nuisaient à sa gloire et à son bonheur ? Quand volontairement un homme s'empare de devoirs aussi importans, le succès complet peut seul légitimer son ambition.

Tandis que M. de Choiseul, satisfait du sujet que M. de Brienne lui avait présenté, l'envoyait à Vienne avec tous les éloges faits pour inspirer une confiance illimitée, le marquis de Durfort faisait partir un valet de chambre coiffeur et quelques modes françaises, et l'on crut avoir pris des précautions suffisantes pour former une princesse destinée au trône de France.

Tout le monde savait que le mariage de monseigneur le dauphin avec l'archiduchesse avait été arrêté à l'époque de la puissance du duc de Choiseul. La procuration pour la cérémonie du mariage fut donnée au marquis de Durfort, qui devait remplacer dans l'ambassade de Vienne le baron de Breteuil; mais six mois après le mariage du dauphin, le duc de Choiseul fut disgracié, et mesdames de Marsan et de Guémenée, qui se trouvèrent plus puissantes par la disgrâce du duc, firent donner cette ambassade au prince Louis de Rohan, depuis cardinal et grand-aumônier.

La Gazette de France suffit donc pour répondre aux libellistes ignorans qui ont osé dire que la jeune archiduchesse avait connu le cardinal de Rohan avant l'époque de son mariage. On ne pouvait faire un choix plus mauvais en lui-même et plus désagréable à Marie-Thérèse, qu'en lui envoyant comme ambassadeur, un homme aussi léger et aussi immoral que l'était le prince Louis de Rohan. Il n'avait que de faibles teintures en tous genres, et ignorait tout ce qui peut servir à la diplomatie. Sa réputation l'avait précédé à Vienne, et sa mission s'entama sous les auspices les plus défavorables. Manquant d'argent, et la maison de Rohan ne pouvant lui faire de grandes avances, il obtint de sa cour un brevet qui l'autorisait à emprunter sur ses bénéfices la somme de 600,000 liv., s'endetta de plus d'un million, et crut éblouir la ville et la cour de Vienne par le luxe le plus indé-

cent, et en même temps le plus mal entendu. Il s'était attaché huit ou dix gentilshommes portant d'assez beaux noms, douze pages également bien nés, une foule d'officiers et de valets, une musique de chambre, etc. Mais ce vain éclat ne fut pas de durée ; l'embarras et la détresse ne tardèrent pas à se faire remarquer ; ses gens, n'étant plus payés, abusèrent, pour faire de l'argent, du privilége des franchises, et firent la contrebande (1) avec tant d'impudeur que Marie-Thérèse, pour la faire cesser et ménager la cour de France, fut obligée de supprimer les franchises de tous les corps diplomatiques, ce qui rendit la personne et la conduite du prince Louis odieuses dans toutes les cours étrangères. Il obtenait rarement des audiences particulières de l'impératrice qui ne l'estimait pas, et s'exprimait sans ménagement sur sa conduite, comme évêque et comme ambassadeur (2). Il crut

(1) J'ai souvent entendu raconter à la reine qu'il s'était vendu en un an, dans le secrétariat du prince de Rohan, à Vienne, plus de bas de soie qu'à Lyon et à Paris.

(*Note de madame Campan.*)

(2) Ce prélat, vain, léger, dissipateur, avait près de lui, pour conseil et pour secrétaire d'ambassade, un homme capable, adroit, rusé, instruit, laborieux : c'était un jésuite. L'abbé Georgel jouissait de toute la confiance du prince de Rohan, et la méritait par son dévouement et son habileté. Une circonstance singulière, romanesque, et qu'il a racontée lui-même dans les Mémoires un peu longs, mais souvent curieux, qu'il a laissés, lui découvrit les secrets de la cour de Vienne. On trouvera dans les Eclaircissemens le récit de cette anecdote : elle se

se mettre en faveur en travaillant au mariage de l'archiduchesse Elisabeth, sœur aînée de Marie-Antoinette, avec Louis XV, affaire qui fut gauchement entreprise, et que madame du Barry n'eut pas de peine à faire échouer. J'ai cru ne devoir négliger aucun détail sur le caractère moral et politique d'un homme dont l'existence a été dans la suite si funeste à la gloire de Marie-Antoinette.

---

les moyens employés autrefois à Vienne, à Londres, à Paris, dans toutes les cours, et surtout par Louis XIV, Marie-Thérèse et Louis XV, pour gager des espions intelligens, corrompre la fidélité des commis, surprendre le secret des chiffres, et violer celui des lettres : moyens honteux, mais utiles, que la probité repousse, dont les gouvernemens rougissent, sans doute, et qu'ils feraient encore mieux de ne pas employer.

CHAPITRE III.

Arrivée de l'archiduchesse en France.—Madame de Noailles, sa dame d'honneur.—Comment elle s'attira le surnom de *madame l'Etiquette*.—Brillante réception de la dauphine à Versailles.—Sa beauté, sa franchise; grâce et noblesse de son maintien.—Elle charme Louis XV.—Jalousie de madame Du Barry.—Evènement malheureux de la place Louis XV.—Trait de sensibilité de la dauphine.—Mot spirituel.—Anecdotes.—Elle fait son entrée à Paris.—Enthousiasme des habitans.—Froideur du dauphin.—Intrigues de cour.—Société intime du dauphin, des princes ses frères, et de leurs épouses.—Les trois princesses et les deux frères du dauphin jouent la comédie en cachette.—Singulière circonstance qui interrompt ce genre d'amusement.—Les courtisans se rapprochent de Marie-Antoinette et du dauphin.

On avait préparé, sur les frontières auprès de Kell, un superbe pavillon composé d'un très-vaste salon qui communiquait à deux appartemens : l'un où devaient se tenir les dames et les seigneurs de la cour de Vienne, l'autre destiné à la suite de la dauphine, composée de madame la comtesse de Noailles, sa dame d'honneur; madame la duchesse de Cossé, sa dame d'atours; quatre dames du palais, M. le comte de Saulx-Tavannes, chevalier d'honneur; M. le comte de Tessé, premier écuyer; M. l'évêque de Chartres, premier aumônier, les officiers des gardes-du-corps et les écuyers.

Lorsqu'on eut entièrement déshabillé madame

Les fêtes qui eurent lieu à Versailles, pour le mariage du dauphin, furent très-brillantes. La dauphine y arriva pour l'heure de sa toilette, après avoir couché à la Muette, où Louis XV avait été la recevoir, et où ce prince, aveuglé par un sentiment indigne d'un souverain et d'un père de famille, avait fait souper la jeune princesse, la famille royale et les dames de la cour avec madame Du Barry.

La dauphine en fut blessée; elle en parlait assez ouvertement dans son intérieur, mais elle sut dissimuler son mécontentement en public, et son maintien fut parfait.

On la reçut à Versailles dans un appartement du rez-de-chaussée, au dessous de celui de la feue reine, qui ne fut prêt que six mois après le jour de son mariage.

Madame la dauphine, alors âgée de quinze ans, éclatante de fraîcheur, parut mieux que belle à tous les yeux. Sa démarche tenait à la fois du main-

donner à nos jeunes princesses un entourage si respectable, que la malicieuse gaieté des Français, leur penchant au dénigrement et trop souvent à la calomnie, ne pussent trouver l'occasion de les attaquer.

La comtesse de Noailles tourmentait sans cesse la reine par mille représentations sur ce qu'elle aurait dû saluer celui-ci de telle façon, celui-là de telle autre. Paris sut que la reine l'avait

d'entraves fatigantes.—(*Note de madame Campan.*)

tien imposant des princesses de sa maison, et des grâces françaises ; ses yeux étaient doux, son sourire aimable. Lorsqu'elle se rendait à la chapelle, dès les premiers pas qu'elle avait faits dans la longue galerie, elle avait découvert, jusqu'à l'extrémité de cette pièce, les personnes qu'elle devait saluer avec les égards dûs au rang, celles à qui elle accorderait une inclination de tête, celles enfin qui devaient se contenter d'un sourire, en lisant dans ses yeux un sentiment de bienveillance fait pour consoler de n'avoir pas de droits aux honneurs.

Louis XV fut enchanté de la jeune dauphine ; il n'était question que de ses grâces, de sa vivacité et de la justesse de ses reparties. Elle obtint encore plus de succès auprès de la famille royale, lorsqu'on la vit dépouillée de tout l'éclat des diamants dont elle avait été ornée pendant les premiers jours de son mariage. Vêtue d'une légère robe de gaze ou de taffetas, on la comparait à la Vénus de Médicis, à l'Atalante des jardins de Marly. Les poëtes célébrèrent ses charmes, les peintres voulurent rendre ses traits. Il y en eut un dont l'idée ingénieuse fut récompensée par Louis XV. Il avait imaginé de placer le portrait de Marie-Antoinette dans le cœur d'une rose épanouie.

Le roi ne parlait que de la dauphine, et madame Du Barry s'efforçait aigrement de faire tomber son enthousiasme. En s'occupant de Marie-Antoinette, elle faisait remarquer à tout propos l'irrégularité de ses traits ; elle critiquait les mots qu'on

bourg : « Voilà, dit-elle, la ville de France que « je désire revoir le plus tard possible. »

La dauphine avait apporté de Vienne une grande quantité de diamans blancs ; le roi y ajouta le don des diamans et des perles de la feue dauphine, et lui remit aussi un collier de perles d'un seul rang dont la plus petite avait la grosseur d'une aveline, et qui, apporté en France par l'Anne d'Autriche, avait été substitué, par cette princesse, aux reines et dauphines de France(1).

Les trois princesses, filles de Louis XV, se réunirent pour lui offrir de magnifiques présens. Madame Adélaïde donna en même temps à la jeune princesse une clé des corridors particuliers du château, par lesquels, sans aucune suite, et sans être aperçue, elle pourrait parvenir jusqu'à l'appartement de ses tantes, et les voir en particulier. La dauphine leur dit, avec infiniment de grâce, en prenant cette clé, que pour lui faire apprécier toutes les choses superbes qu'elles voulaient bien lui donner, il n'eût pas fallu, en même temps, lui en offrir une d'un prix inestimable, puisqu'elle devrait à cette clé une intimité et des conseils si précieux pour son âge. Elle s'en servit en effet bien souvent ; mais madame Victoire seule l'au-

(1) Je cite particulièrement ce collier, parce que la reine crut devoir, malgré cette substitution, le remettre aux commissaires de l'Assemblée nationale, quand ils vinrent dépouiller le roi et la reine des diamans de la couronne.

(*Note de madame Campan.*)

torisait, tant qu'elle fut dauphine, à rester familièrement chez elle; madame Adélaïde ne pouvait vaincre ses préventions contre les princesses autrichiennes, et était ennuyée de la gaieté un peu pétulante de la dauphine; madame Victoire s'en affligeait, et sentait que leur société et leurs avis eussent été bien utiles à une jeune personne exposée à ne rencontrer que des complaisans ou des flatteurs. Elle chercha même à lui faire trouver de l'agrément dans la société de madame la marquise de Durfort, sa dame d'honneur et sa favorite. On donna plusieurs fêtes agréables chez cette dame: la comtesse de Noailles et l'abbé de Vermond s'opposèrent bientôt à ces réunions.

L'événement arrivé à la chasse, près du village d'Achères, dans la forêt de Fontainebleau, donna à la jeune princesse l'occasion de développer son respect pour la vieillesse et sa sensibilité pour l'infortune. Un paysan très-âgé est blessé par le cerf; la dauphine s'élance hors de la calèche, y fait placer le paysan avec sa femme et ses enfans, fait reconduire la famille jusqu'à sa chaumière, et la comble de tous les soins et de tous les secours nécessaires. Son cœur était toujours prêt à éprouver les émotions de la compassion; et, dans ces circonstances, l'idée de son rang n'arrêtait jamais les effets de sa sensibilité. Plusieurs personnes de son service entraient un soir dans sa chambre, croyant n'y trouver que l'officier de garde; elles aperçoivent la jeune princesse assise

à côté de cet homme déjà avancé en âge : elle avait placé auprès de lui une jatte pleine d'eau; étanchait le sang qui sortait d'une blessure qu'il avait à la main, après avoir déchiré son mouchoir pour lui faire des compresses, et remplissait enfin auprès de lui toutes les fonctions d'une pieuse fille de la charité. Le vieillard, attendri jusqu'aux larmes, laissait par respect agir son auguste maîtresse. Il s'était blessé en voulant avancer un meuble un peu lourd que la princesse lui avait demandé.

Au mois de juillet 1770, un événement fâcheux, arrivé dans une famille que la dauphine honorait de ses bontés, contribua à montrer encore, non-seulement sa sensibilité, mais la justesse de ses idées. Une de ses femmes avait un fils officier dans les gendarmes de la garde; ce jeune homme se crut offensé par un commis de la guerre; un cartel en forme fut imprudemment envoyé : il tua son adversaire dans la forêt de Compiègne; la famille du jeune homme tué, munie du cartel, demanda justice. Le roi, affligé de plusieurs duels qui venaient d'avoir lieu, avait malheureusement prononcé qu'il n'accorderait point de grâce, au premier événement de ce genre dont on pourrait donner la preuve; le coupable fut arrêté. Sa mère, dans le désordre de sa plus grande douleur, courut se jeter aux pieds de la dauphine, du dauphin et des jeunes princes; ils obtinrent du roi, après une heure de prière, la grâce tant désirée.

Le lendemain, en félicitant madame la dauphine, une grande dame, qui s'était sûrement laissé prévenir contre la mère du gendarme, eut la méchanceté d'ajouter que cette mère n'avait négligé, dans cette circonstance, aucun moyen de réussir ; qu'elle avait sollicité, non-seulement la famille royale, mais même madame Du Barry. La dauphine répondit que ce trait justifiait l'opinion favorable qu'elle avait conçue de cette brave femme ; que, pour sauver la vie de son fils, rien ne devait coûter au cœur d'une mère ; et qu'à sa place, si elle l'eût jugé nécessaire, elle aurait été se jeter aux pieds de Zamore(1).

Quelque temps après les fêtes du mariage, madame la dauphine fit son entrée à Paris ; elle y fut reçue avec des transports de joie. Après avoir dîné dans l'appartement du roi, aux Tuileries, elle fut forcée, par les cris multipliés de la foule qui remplissait le jardin, de se présenter sur le balcon, en face de la grande allée. Elle s'écria, en voyant toutes ces têtes pressées, les yeux levés vers elle ; " Grand Dieu, que de monde !—Ma-
" dame, lui dit le vieux duc de Brissac, gouver-
" neur de Paris, sans que Monseigneur le dau-
" phin puisse s'en offenser, ce sont autant d'a-

(1) Petit Indien qui portait la queue de la robe de la comtesse Du Barry. Louis XV s'amusait assez souvent de ce petit sapajou ; ayant fait la plaisanterie de le nommer gouverneur de Luciennes, on lui donnait 5,000 francs de gratification annuelle.—(*Note de madame Campan*)

" moureux(1)."—M. le dauphin ne s'offensait ni des acclamations, ni des hommages dont madame la dauphine était l'objet. Une indifférence affligeante, une froideur qui dégénérait souvent en brusquerie, étaient les seuls sentimens que lui montrait alors le jeune prince. Tant de charmes n'avaient même rien obtenu sur ses sens; il venait, par devoir, se placer dans le lit de la dauphine, et s'endormait souvent sans lui avoir adressé la parole. Cet éloignement, qui dura fort long-temps, était, dit-on, l'ouvrage de M. le duc de La Vauguyon. La dauphine n'avait véritablement de sincères amis à la cour que le duc de Choiseul et son parti. Croira-t-on que les projets formés contre Marie-Antoinette allaient jusqu'à voir la possibilité d'un divorce? Quelques gens, possédant à la cour des places eminentes, me l'ont assuré, et beaucoup de choses pouvaient confirmer cette opinion. Au voyage de Fontainebleau, l'année du mariage, on gagna les inspecteurs des bâtimens, pour que l'appartement de Monseigneur le dauphin, tenant à celui de la dauphine, ne

(1) Jean-Paul Timoléon de Cossé, duc de Brissac, et maréchal de France, celui-là même dont nous avons cité, en note, page 18, de ce volume, une réponse pleine de noblesse. Il offrait à la cour de Louis XV et de Louis XVI un modèle des mœurs, de la galanterie et du courage des anciens chevaliers. Le comte de Charolais le trouvant un jour chez sa maîtresse, lui dit brusquement Sortez, Monsieur.—Monseigneur, répondit sérieusement le duc de Brissac, vos ancêtres auraient dit: Sortons.—(*Note des édit.*)

se trouvât pas achevé, et on lui en fit donner un provisoirement à l'extrémité du château. La dauphine, sachant que c'était le résultat d'une intrigue, eut le courage de s'en plaindre à Louis XV. qui, après de sévères réprimandes, donna des ordres si positifs, que dans la semaine l'appartement se trouva prêt. Tout était employé pour entretenir et augmenter la froideur que le dauphin témoigna long-temps à sa jeune épouse. Elle en fut profondément affligée, mais ne se permit jamais d'articuler la moindre plainte à cet égard. L'oubli, le dédain même pour des charmes qu'elle entendait louer de toutes parts, rien ne lui faisait rompre le silence; et quelques larmes, qui s'échappaient involontairement de ses yeux, étaient les seules traces que son service ait pu voir de ses peines secrètes.

Un seul jour, fatiguée des représentations déplacées d'une vieille demoiselle qui lui était attachée, et qui voulait s'opposer à ce qu'elle montât à cheval, dans la crainte que cela ne l'empêchât de donner des héritiers à la couronne: " Made-" moiselle, lui dit-elle, au nom de Dieu, laissez-" moi en paix, et sachez que je ne compromets " aucun héritier."

J'ai dû peindre, au commencement de ces Mémoires, l'homme obscurément ambitieux qui dirigea Marie-Antoinette depuis son enfance jusqu'à l'époque fatale de la révolution.

J'ai fait connaître le caractère de la dame d'hon-

sur l'article de l'éducation, et on s'expliqua assez haut et très-désavantablement sur celle que l'impératrice Marie-Thérèse avait fait donner à ses filles. L'abbé de Vermond se crut offensé, prit part dans cette querelle, et unit ses plaintes et ses plaisanteries à celles de madame la dauphine sur les critiques de la gouvernante, et s'en permit

l'instruction

aux une cour.

Madame de Marsan fut à son tour instruite de ce qui s'était dit chez la dauphine, et lui en sut très-mauvais gré. Au milieu de ce moment, il s'établit un foyer d'intrigue, ou plutôt de commérage, contre Marie-Antoinette, dans la société de madame de Marsan; ses moindres actions y étaient

critique de sa

se permettait

quelquefois dans son intérieur avec les plus jeunes

---

nonçait plus d'un trait de ressemblance morale avec le duc de Bourgogne, l'élève de Fénélon. L'éducation et la piété agirent sur elle comme sur ce prince; les leçons, les exemples dont on l'entoura l'ornèrent de toutes les qualités, de toutes les vertus, et ne lui laissèrent de ses premiers penchans qu'une aimable sensibilité, de vives impressions, une fermeté qui semblait faite pour les malheurs terribles auxquels le ciel la réservait.

Nous aurons plus d'une fois occasion, dans le cours de ces Mémoires, et dans l'ensemble de cette collection, de remarquer sa constante amitié, sa touchante résignation, son dévouement inoubliable, son angélique douceur, jusqu'au moment où elle montra le courage héroïque et calme du martyr.

(Note des Edit.)

de ses dames, et même avec des femmes de son service. Le prince Louis de Rohan, placé à l'ambassade de Vienne par cette société, y fut l'écho de ces injustes critiques, et se jeta dans une série de coupables délations qu'il colorait du nom de zèle. Il représentait sans cesse la jeune dauphine comme s'aliénant tous les cœurs par des légéretés qui ne pouvaient convenir à la dignité de la cour de France. Cette princesse recevait souvent de Vienne des remontrances dont la source ne pouvait lui demeurer long-temps cachée, et c'est à cette époque qu'il faut rapporter l'éloignement qu'elle n'a jamais cessé de témoigner au prince de Rohan.

Vers le même temps, la dauphine eut connaissance d'une lettre écrite par le prince Louis à M. le duc d'Aiguillon, dans laquelle cet ambassadeur s'exprimait en termes peu convenables sur l'attitude de Marie-Thérèse, relativement au partage de la Pologne. Cette lettre du prince Louis avait été lue chez la comtesse Du Barry; la légéreté de la correspondance de l'ambassadeur blessait à Versailles la sensibilité et la dignité de la dauphine, tandis qu'à Vienne les rapports qu'il faisait à Marie-Thérèse contre la jeune princesse, finirent par lui rendre suspects les motifs de ces interminables plaintes.

Marie-Thérèse partageant enfin les mêmes soupçons prit le parti d'envoyer à Versailles son secrétaire du cabinet, le baron de Neni, qui de-

vait examiner avec attention la conduite de madame la dauphine, et acquérir la mesure juste de l'opinion de la cour et de Paris sur le compte de cette princesse. Le baron de Neni, après y avoir mis le temps et la sagacité convenables, détrompa sa souveraine [illegible] de l'ambassadeur français [illegible] pas de peine à remarquer dans les calomnies qu'on avait osé lui faire parvenir, à titre d'intérêt pour son auguste fille, la preuve de l'inimitié d'un parti qui n'avait jamais approuvé l'alliance de la maison de Bourbon avec la sienne.(1) A cette époque, madame la

(1) L'impératrice Marie-Thérèse connaissait fort bien les personnages de la cour de Louis XV qui pouvaient être favorables ou contraires à Marie-Antoinette. On prétend qu'au moment du départ de cette princesse pour la France, l'impératrice lui remit la note suivante écrite de sa main :

" *Liste des gens de ma connaissance*

" [illegible]

" Les Du Châtelet ;

" D'Estrées [illegible]

" [illegible]

" M. d'Aumont ;

" M. Gérard,

" M. Blondel ;

" La Beauvau, religieuse ;

" Sa compagne ;

" Les Durfort. C'est à cette famille que vous marquerez en toute occasion votre reconnaissance et attention.

" De

dauphine n'ayant encore obtenu aucun pouvoir sur le cœur de son époux, craignant Louis XVI,

" De même pour l'abbé de Vermond: le sort de ces personnes m'est à cœur. Mon ambassadeur est chargé d'en avoir soin. Je serais fâchée d'être la première à sortir de mes principes qui sont de ne recommander personne; mais vous et moi devons trop à ces personnes pour ne pas chercher en toutes les occasions à leur être utiles, si nous pouvons le faire sans trop d'*impegno*.

" Consultez-vous avec Mercy. Je vous recommande en général tous les Lorrains dans ce que vous pourrez leur être utile."*

L'existence de cette liste n'a rien d'impossible. Ce qui pourrait la rendre encore plus vraisemblable, c'est un fait curieux rapporté par l'abbé Georgel dans ses Mémoires; mais il ne faut pas perdre de vue, en lisant ce passage, que Georgel, malgré son apparente modération, est un des plus dangereux ennemis de Marie-Antoinette. Nous en prévenons le lecteur. Georgel, secrétaire de l'ambassade de France en Autriche, tenait d'un mystérieux inconnu, comme on l'a pu voir en lisant la note (B), les secrets les plus importans de la cour de Vienne.

" L'homme masqué me remit un jour, dit-il, deux instructions secrètes envoyées au comte de Mercy pour les remettre lui-même à la reine. La première ostensible au roi; la seconde pour la reine seule. Cette dernière contenait des conseils sur le mode à prendre pour suppléer à l'inexpérience du roi, et profiter de la facilité de son caractère pour influer dans le gouvernement sans avoir l'air de s'en mêler. Cette leçon politique était donnée avec beaucoup d'art à Marie-Antoinette; on lui faisait sentir que c'était la voie la plus sûre pour se faire adorer des Français dont elle pourrait par-là faire le bonheur; et en même temps resserrer les liens qui unissaient les deux maisons d'Autriche et de Bourbon."

On voit ce que Georgel veut faire entendre, et si la cour de Vienne est habile dans ses leçons, l'abbé l'est aussi dans sa haine.—(*Note des édit.*)

* On trouvera dans les Eclaircissemens (lettre D) quelques détails relatifs à cette liste.

se défiant avec raison de tout ce qui tenait à madame Du Barry et au duc d'Aiguillon, n'avait pas mérité le moindre reproche sur ce genre de légéreté que la haine et ses malheurs ont, par la suite, transformée en crime. Convaincue de l'innocence de Marie-Antoinette, l'impératrice donna l'ordre au baron [illegible] de M. le prince [illegible]

[illegible]

trichien, et l'on ne répondit que d'une manière évasive.

Ce ne fut que deux mois après la mort de Louis XV, que la cour de Vienne obtint son rappel. Les griefs positivement énoncés, furent, 1° les galanteries publiques du prince Louis avec des femmes de la cour, et d'autres d'un genre moins distingué; 2° sa morgue et sa hauteur à l'égard des autres ministres étrangers, ce qui aurait eu des suites majeures, surtout avec les ministres d'Angleterre et de Danemarck, si l'impératrice elle-même ne s'en fût mêlée; 3° son mépris pour les choses de la religion dans le pays où il était le plus nécessaire d'en montrer. On l'avait vu souvent se revêtir d'habits de toutes les couleurs, prenant les uniformes de chasse des différens seigneurs chez qui il allait, avec tant de publicité, qu'un jour de Fête-Dieu, lui et toute sa légation, en uniforme vert, galonné en or, avaient forcé une procession qui les gênait, pour

se rendre à une partie de chasse chez le prince de Paar ; 4° des dettes immenses contractées par lui et ses gens, dettes qui ne furent que tardivement et imparfaitement acquittées.(1)

Les mariages successifs du comte de Provence et du comte d'Artois avec deux filles du roi de Sardaigne, augmentèrent à Versailles le nombre des princesses de l'âge de Marie-Antoinette, procurèrent à la dauphine une société plus conforme à son âge et changèrent sa position. D'assez beaux yeux attirèrent à madame la comtesse de Provence, lors de son arrivée à Versailles, les seules louanges qu'il était raisonnablement permis de lui donner.

La comtesse d'Artois, sans difformité dans la taille, était fort petite et avait un très-beau teint ; son visage assez gracieux n'avait cependant rien de remarquable, que l'extrême longueur de son nez. Mais, bonne et généreuse, elle fut aimée de ceux qui l'environnaient, et jouit même de quelque crédit, tant qu'elle fut la seule qui eût donné des héritiers à la couronne.(2)

(1) Voyez dans les pièces, lettre (E), les détails donnés par l'abbé Georgel, secrétaire de l'ambassade de Vienne, sur le rappel du cardinal.—(*Note des édit.*)

(2) « Madame d'Artois, dit un écrit du temps, a fait son entrée à Paris. Les équipages étaient superbes et aussi élégans que riches ; elle est venue, selon l'usage, rendre ses actions de grâces dans l'église de Sainte-Geneviève. Cette princesse a une physionomie très-intéressante, et la peau

Dès ce moment la plus grande intimité s'établit entre les trois jeunes ménages. Ils firent réunir leurs repas, et ne mangèrent séparément que les

reine se permit d'aller dîner quelquefois chez la duchesse de Polignac, lorsqu'elle fut gouvernante ; mais la réunion du soir, pour le souper, ne fut jamais interrompue et avait lieu chez madame la comtesse de Provence ; madame Elisabeth y prit place lorsqu'elle eut terminé son éducation ; et quelquefois Mesdames, tantes du roi, étaient invitées. Cet usage, qui n'avait point eu d'exemple à la cour, fut l'ouvrage de Marie-Antoinette, et elle l'entretint avec la plus grande persévérance.

La cour de Versailles n'éprouva aucun changement d'étiquette pendant la durée du règne de Louis XVI. Le jeu se tenait chez madame la dauphine, comme étant la première personne de l'Etat. Il avait lieu, depuis la mort de la reine Marie-Leckzinska jusqu'au moment du mariage de monsieur le dauphin, chez madame Adélaïde. Ce changement, suite d'un ordre de préséance qui ne pouvait être dérangé, n'en avait pas moins désobligé madame Adélaïde qui, ayant établi un jeu

---

d'une blancheur extrême. *On l'a vue avec ce plaisir qui naît du sentiment ; de son côté, elle a paru touchée des applaudissements qu'on lui a prodigués.*" (*Correspondance secrète de la cour.*)—(*Note des édit.*)

séparé dans ses appartements, ne se rendait presque jamais à celui où devait se réunir non-seulement la cour, mais la famille royale. La visite en grand appareil *au débotter* du roi avait toujours lieu. La messe en musique était entendue tous les jours; les promenades des princesses n'étaient que de rapides courses qu'elles faisaient en berlines, accompagnées de gardes-du-corps, d'écuyers, de pages à cheval. On se rendait au grand galop à quelques lieues de Versailles; les calèches ne servaient que pour suivre la chasse.

Les jeunes princesses voulurent animer leur société intime d'une manière utile et agréable. On forma le projet d'apprendre et de jouer toutes des bonnes comédies du théâtre français; le dauphin était le seul spectateur; les trois princesses, les deux frères du roi, et MM. Campan père et fils composèrent seuls la troupe; mais on mit la plus grande importance à tenir cet amusement aussi secret qu'une affaire d'Etat: on craignait la censure de Mesdames, et on ne doutait pas que Louis XV n'eût défendu de pareils amusemens, s'il en avait eu connaissance. On choisit un cabinet d'entresol où personne n'avait besoin de pénétrer pour le service. Une espèce d'avant-scène, se détachant et pouvant s'enfermer dans une armoire, formait tout le théâtre: M. le comte de Provence savait toujours ses rôles d'une manière imperturbable; M. le comte d'Artois assez bien; il les disait avec grâce: les princesses jouaient

inal. La dauphine s'acquittait de quelques rôles avec finesse et sentiment. Le bonheur le plus réel de cet amusement était d'avoir tous les costumes très-élégans et fidèlement observés. Le dauphin prenait part aux jeux de la jeune famille, faisait beaucoup des figures des personnages, à mesure qu'ils paraissaient en scène, et c'est à dater de ces amusemens qu'on le vit renoncer à l'air timide de son enfance, et se plaire dans la société de la dauphine.

Le désir d'étendre le répertoire des pièces que l'on voulait jouer, et la certitude que ces amusemens seraient entièrement ignorés, avaient fait admettre mon beau-père et mon mari à l'honneur de figurer avec les princes.

Je n'ai su ces détails que long-temps après; M. Campan en ayant fait un secret, mais un événement imprévu peut à dévoiler tout le mystère. La reine ordonna un jour à M. Campan de descendre dans son cabinet pour y chercher quelque chose qu'elle avait oublié; il était habillé en Crispin et avait même son rouge; un escalier dérobé conduisait directement à cet entresol dans le cabinet de toilette. M. Campan crut y entendre quelque bruit, et resta immobile derrière la porte qui était fermée. Un valet de garde-robe, qui en effet était dans cette pièce, avait de son côté entendu quelque bruit, et, par inquiétude ou par curiosité, il ouvrit subitement la porte; cette figure de Crispin lui fit si grande peur, que cet homme tomba à

la renverse en criant de toutes ses forces : Au secours ! Mon beau-père le releva, lui fit entendre sa voix, et lui enjoignit le plus profond silence sur ce qu'il avait vu. Cependant il crut devoir prévenir la dauphine de ce qui était arrivé ; elle craignit que quelque autre événement de la même nature ne fît découvrir ces amusements ; ils furent abandonnés.

Cette princesse s'occupait beaucoup, dans son intérieur, de l'étude de la musique et de celle des rôles de comédie qu'elle avait à apprendre ; ce dernier exercice avait eu au moins l'avantage de former sa mémoire et de lui rendre la langue française encore plus familière.

L'abbé de Vermond venait chez elle tous les jours, mais évitait de prendre le ton imposant d'un instituteur et ne voulait pas même, comme lecteur, conseiller l'utile lecture de l'histoire ; je crois qu'il n'en a pas lu un seul volume, dans toute sa vie, à son auguste élève ; aussi n'a-t-il jamais existé de princesse qui eût un éloignement plus marqué pour toutes les lectures sérieuses.

Tant que dura le règne de Louis XV, les ennemis de Marie-Antoinette n'essayèrent pas de changer l'opinion publique sur son compte. Elle était toujours l'objet des vœux et de l'amour des Français en général, et particulièrement des habitans de Paris qui, privés de la posséder dans leur ville, venaient successivement à Versailles, la plupart attirés par le seul plaisir de la voir. Les courtisans

ne partageaient pas entièrement cet enthousiasme vraiment populaire qu'avait inspiré madame la dauphine : la disgrâce de M. le duc de Choiseul l'avait privée de son véritable appui, et le parti qui dominait à la cour, depuis l'exil de ce ministre, était, par les opinions politiques, aussi opposé à sa famille qu'à elle-même. La dauphine était d'ennemis. [illegible] cherchait extérieurement à lui plaire : l'âge de Louis XV, et le caractère du dauphin, avertissaient assez la prévoyante sagacité des courtisans, du rôle important [illegible] si, sous le règne être attaché

CHAPITRE IV.

Maladie de Louis XV.—Tableau de la cour.—Renvoi de madame Du Barry.—Bougie placée sur une fenêtre, et qu'on souffle au moment de la mort du roi.—Les courtisans quittent son antichambre pour se précipiter dans les appartemens de Louis XVI.—Départ de la cour pour Choisy.—Terme de la douleur sur la mort du feu roi.—M. de Maurepas, ministre.—Entretien de la reine avec M. Campan au sujet du duc de Choiseul.—L'abbé de Vermond en prend ombrage.—Louis XVI l'aimait peu.—Influence de l'exemple sur les courtisans.—Enthousiasme qu'inspire le nouveau règne.—Révérences de deuil à la Muette.—Anecdote à ce sujet.—On donne injustement à la reine le titre de moqueuse.—Premiers couplets contre elle.—Le roi et les princes ses frères se font inoculer.—Séjour à Marly.—La reine désire voir le lever de l'aurore.—Calomnies dont elle est l'objet.—Le joaillier Bœhmer.—Mademoiselle Bertin.—Changement dans les modes.—Hauteur des coiffures.—Etiquettes dont la reine ne peut supporter le joug.—Repas publics servis par des femmes.—Simplicité de la cour de Vienne.—Contributions levées d'une manière touchante par les princes de Lorraine.—Sobriété, décence et modestie extrêmes de Marie-Antoinette.

Vers les premiers jours de mai 1774, Louis XV. annonçant par la force de sa constitution une existence encore assez longue, fut attaqué d'une petite vérole confluente des plus funestes. Mesdames inspirèrent, à cette époque, à madame la dauphine un sentiment de respect et d'attachement, dont elle leur donna des preuves multipliées, lorsqu'elle fut sur le trône. En effet, rien ne fut plus admi-

rable et plus touchant que le courage avec lequel elles affrontèrent la maladie la plus horrible : l'air du palais était infecté ; plus de cinquante personnes gagnèrent la petite vérole pour avoir seulement traversé la galerie de Versailles, et dix en moururent.

La fin de ce monarque approchait : son règne, assez paisible, avait conservé une force imprimée par la puissance de son prédécesseur ; d'un autre côté, sa faiblesse avait de même préparé les malheurs de celui qui régnerait après lui. La scène allait changer: l'espoir, l'ambition, la joie, la douleur, tous les sentimens qui s'emparaient diversement des cœurs des courtisans, se déguisaient vainement sous un extérieur uniforme. Il était aisé de démêler les différens motifs qui leur faisaient, à chaque instant, répéter à tous cette phrase : " Comment va le roi ?" Enfin, le 10 mai 1774, se termina la carrière de Louis XV.(1)

(1) Louis XV, dès qu'il connut la maladie dont il était attaqué, désespéra de sa guérison. *Je n'entends point*, dit-il *qu'on renouvelle la scène de Metz*, et il ordonna le renvoi de madame Du Barry. Mais les amis de la favorite n'avaient point encore abandonné la victoire. Les deux partis qui divisaient la cour s'attaquaient avec chaleur au pied du lit sur lequel était étendu Louis XV. On se disputait, pour ainsi dire, encore les derniers soupirs et les volontés incertaines d'un mourant. Louis XV. avait à remplir des devoirs religieux. Ce moment, qu'un parti voulait hâter, et que l'autre avait intérêt de suspendre, occasionna les scènes les plus scandaleuses. Dans ce que l'abbé Soulavie en rapporte, tout n'est pas vrai sans doute. Il est difficile, par exemple, de supposer au sévère Christophe de

La comtesse Du Barry, s'était retirée depuis quelques jours à Ruelle, chez le duc d'Aiguillon; douze ou quinze personnes de la cour crurent devoir y aller lui faire des visites; leurs livrées furent remarquées; et ce fut pendant long-temps un motif de défaveur. J'ai entendu, plus de six ans après la mort du roi, dire, dans le cercle de la famille royale, en parlant d'une de ces personnes là: "C'était une des quinze voitures de Ruelle."

Toute la cour se rendit au château; l'œil-de-bœuf se remplit de courtisans, le palais de curieux. Le dauphin avait décidé qu'il partirait avec la famille royale, au moment où le roi rendrait le dernier soupir. Mais, dans une semblable occasion, la bienséance ne permettait guère de faire passer de bouche en bouche des ordres positifs de départ. Les chefs des écuries étaient donc convenus avec les gens qui étaient dans la chambre du roi, que ceux-ci placeraient une bougie allumée auprès d'une fenêtre, et qu'à l'instant où le mourant cesserait de vivre, un d'eux éteindrait la bougie.

---

de Beaumont d'autres motifs que ses principes rigides, sa piété fervente, et le sentiment des obligations sacrées qu'il avait à remplir. Mais tout n'est pas faux non plus; et l'on ne peut douter que Soulavie n'ait rapporté un grand nombre de particularités exactes, quand on compare son récit que nous donnons dans les pièces (lettre F) avec le tableau des mêmes scènes, tracé par le baron de Besenval dans ses Mémoires.

rable et plus touchant que le courage avec lequel elles affrontèrent la maladie la plus horrible : l'air du palais était infecté ; plus de cinquante personnes gagnèrent la petite vérole pour avoir seulement traversé la galerie de Versailles, et dix en moururent.

La fin de ce monarque approchait ; son règne, assez paisible, avait conservé une force imprimée par la puissance de son prédécesseur ; d'un autre côté, sa faiblesse avait de même préparé les malheurs de celui qui régnerait après lui. La scène allait changer : l'espoir, l'ambition, la joie, la douleur, tous les sentimens qui s'emparaient diversement des cœurs des courtisans, se déguisaient vainement sous un extérieur uniforme. Il était aisé de démêler les différens motifs qui leur faisaient, à chaque instant, répéter à tous cette phrase : " Comment va le roi ?" Enfin, le 10 mai 1774, se termina la carrière de Louis XV.(1)

(1) Louis XV, dès qu'il connut la maladie dont il était attaqué, désespéra de sa guérison. *Je n'entends point*, dit-il *qu'on renouvelle la scène de Metz*, et il ordonna le renvoi de madame Du Barry. Mais les amis de la favorite n'avaient point encore abandonné la victoire. Les deux partis qui divisaient la cour s'attaquaient avec chaleur au pied du lit sur lequel était étendu Louis XV. On se disputait, pour ainsi dire, encore les derniers soupirs et les volontés incertaines d'un mourant. Louis XV avait à remplir des devoirs religieux. Ce moment, qu'un parti voulait hâter, et que l'autre avait intérêt de suspendre, occasionna les scènes les plus scandaleuses. Dans ce que l'abbé Soulavie en rapporte, tout n'est pas vrai sans doute. Il est difficile, par exemple, de supposer au sévère *Christophe* de

La comtesse Du Barry, s'était retirée depuis quelques jours à Ruelle, chez le duc d'Aiguillon; douze ou quinze personnes de la cour crurent devoir y aller lui faire des visites; leurs livrées furent remarquées; et ce fut pendant long-temps un motif de défaveur. J'ai entendu, plus de six ans après la mort du roi, dire, dans le cercle de la famille royale, en parlant d'une de ces personnes là: "C'était une des quinze voitures de Ruelle."

Toute la cour se rendit au château; l'œil-de-bœuf se remplit de courtisans, le palais de curieux. Le dauphin avait décidé qu'il partirait avec la famille royale, au moment où le roi rendrait le dernier soupir. Mais, dans une semblable occasion, la bienséance ne permettait guère de faire passer de bouche en bouche des ordres positifs de départ. Les chefs des écuries étaient donc convenus avec les gens qui étaient dans la chambre du roi, que ceux-ci placeraient une bougie allumée auprès d'une fenêtre, et qu'à l'instant où le mourant cesserait de vivre, un d'eux éteindrait la bougie.

---

de Beaumont d'autres motifs que ses principes rigides, sa piété fervente, et le sentiment des obligations sacrées qu'il avait à remplir. Mais tout n'est pas faux non plus; et l'on ne peut douter que Soulavie n'ait rapporté un grand nombre de particularités exactes, quand on compare son récit que nous donnons dans les pièces (lettre F) avec le tableau des mêmes scènes, tracé par le baron de Besenval dans ses Mémoires. (*Note des édit.*)

La bougie fut éteinte : à ce signal les gardes-du-corps, les pages, les écuyers, montèrent à cheval ; tout fut prêt pour le départ. Le dauphin était chez la dauphine. Ils attendaient ensemble la nouvelle de la mort de Louis XV. Un bruit terrible et absolument semblable à celui du tonnerre, se fit entendre dans la première pièce de l'appartement : c'était la foule des courtisans qui désertaient l'antichambre du souverain expiré, pour venir saluer la nouvelle puissance de Louis XVI. A ce bruit étrange, Marie-Antoinette et son époux reconnurent qu'ils allaient régner, et, par un mouvement spontané qui remplit d'attendrissement ceux qui les entouraient, tous deux se jetèrent à genoux ; tous deux, en versant des larmes, s'écrièrent : *Mon Dieu, guidez-nous, protégez-nous, nous régnons trop jeunes.*

Madame la comtesse de Noailles entra, la salua la première comme reine de France, et demanda à LL. MM. de vouloir bien quitter les cabinets intérieurs pour venir dans la chambre, recevoir les princes et tous les grands officiers qui désiraient offrir leurs hommages à leurs nouveaux souverains. Appuyée sur son époux, un mouchoir sur les yeux, et dans l'attitude la plus touchante, Marie-Antoinette reçut ces premières visites : les voitures avancèrent, les gardes, les écuyers étaient à cheval. Le château resta désert ; tout le monde s'empressait de fuir une contagion qu'aucun intérêt ne donnait plus le courage de braver.

En sortant de la chambre de Louis XV, le duc de Villequier, premier gentilhomme de la chambre d'année, enjoignit à M. Andouillé, premier chirurgien du roi, d'ouvrir le corps et de l'embaumer. Le premier chirurgien devait nécessairement en mourir. "Je suis prêt," répliqua Andouillé; "mais, pendant que j'opérerai, vous tiendrez la tête: votre charge vous l'ordonne." Le duc s'en alla sans mot dire, et le corps ne fut ni ouvert, ni embaumé. Quelques serviteurs subalternes et de pauvres ouvriers restèrent près de ces restes pestiférés; ils rendirent les derniers devoirs à leur maître; les chirurgiens prescrivirent de verser de l'esprit-de-vin dans le cercueil.

La totalité de la cour partit à quatre heures pour Choisy; Mesdames, tantes du roi, dans leur voiture particulière; les princesses en éducation, avec madame la comtesse de Marsan et leurs sous-gouvernantes. Le roi, la reine, Monsieur, frère du roi, Madame, le comte et la comtesse d'Artois, réunis dans une même voiture. La scène imposante qui venait de se passer sous leurs yeux, les idées multipliées qu'offrait à leur imagination celle qui s'ouvrait pour eux, les avaient naturellement portés vers la douleur et la réflexion; mais, du propre aveu de la reine, cette disposition, peu faite pour leur âge, cessa en entier vers la moitié de la route: un mot plaisamment estropié par madame la comtesse d'Artois, fit éclater un rire général, et de ce moment les larmes furent

essuyées. La circulation entre Choisy et Paris était immense : jamais on ne vit plus de mouvement dans une cour. Quelle sera l'influence de Mesdames tantes de la reine ? Quel sort réserve-t-on à la comtesse Du Barry ? Quels ministres le jeune roi va-t-il choisir ? — Toutes ces questions furent décidées en peu de jours. Il fut arrêté que l'âge du roi exigeait qu'il eût près de lui une personne de confiance ; qu'il y aurait un premier ministre, et les yeux se fixèrent sur MM. de Machault et de Maurepas, tous deux fort âgés : le premier, retiré dans sa terre, auprès de Paris ; le second, à Pontchartrain, où il avait été très-anciennement exilé. La lettre pour rappeler M. de Machault était écrite, lorsque madame Adélaïde obtint la préférence de ce choix important en faveur de M. de Maurepas. On rappela le page qui était muni de la première lettre (1) [illegible]

(1) Ce fait a été mis en doute, mais je puis assurer que Louis XVI. s'adressa à M. Campan pour rappeler le page ; qu'il le trouva prêt à monter à cheval, le fit remonter pour rendre sa lettre au roi lui-même ; et que la reine dit à ce sujet à mon beau-père : " Si la lettre eût été partie, M. de Machault eût été premier ministre, car jamais le roi n'eût pris sur lui d'écrire une seconde lettre contraire à sa première volonté." * — (*Note de madame Campan.*)

* *S'il faut en croire un écrivain du temps*, l'abbé de Radonvilliers ne fut point sans influence dans cette dernière détermination. L'on peut voir (*lettre O*) *les motifs secrets qui faisaient agir l'ancien précepteur du jeune monarque*. Chamfort rapporte, au sujet de la nomination de M. le comte de Maurepas, l'anecdote suivante :

" C'est un fait connu, que la lettre du roi envoyée à M. de Maurepas avait été écrite pour M. de Machault. On sait quel intérêt particulier fit changer

Le duc d'Aiguillon avait eu trop ouvertement le titre d'ami particulier de la maîtresse du roi; il fut congédié. M. de Vergennes, alors ambassadeur de France à Stockholm, fut nommé ministre des affaires étrangères; le comte de Muy, intime ami du dauphin, père de Louis XVI, eut le département de la guerre. L'abbé Terray dit et écrivit en vain qu'il avait courageusement fait tout le mal possible aux créanciers de l'Etat, pendant le règne du feu roi; que l'ordre était rétabli dans les finances, qu'il n'avait plus que du bien à faire; et que la nouvelle cour allait jouir des avantages de la partie régénératrice de son plan de finances: toutes ces raisons, développées dans cinq ou six mémoires qu'il fit successivement remettre au roi et à la reine, ne purent lui servir à conserver son poste. On convenait de ses talens; mais l'odieux que ses opérations avaient nécessairement attiré sur son caractère, et l'immoralité de sa conduite privée, ne permettaient point son plus long séjour à la cour: il fut remplacé par M. de Clugny. (1) Le chan-

changer cette disposition, mais, ce qu'on ne sait point, c'est que M. de Maurepas escamota, pour ainsi dire, la place qu'on croit lui avoir été offerte. Le roi ne voulait que causer avec lui. A la fin de la conversation, M. de Maurepas lui dit: Je développerai mes idées demain au conseil. On assure aussi que dans cette même conversation il avait dit au roi: Votre Majesté me fait donc premier ministre? Non, répliqua le roi, ce n'est point du tout mon intention. J'entends, dit M. de Maurepas, Votre Majesté veut que je lui apprenne à s'en passer."—(*Note des édit.*)

(1) Nous trouvons, dans un écrit du temps, au sujet de la nomination de M. de Clugny, une anecdote que nous rapporterons sans vouloir la contester, mais sans prétendre en garantir l'exactitude.

celier de Maupeou fut exilé, la joie en fut universelle ; ensuite, le rappel des parlemens produisit la

[illegible] is était dans l'ivresse de

tout au plus une per-

que l'esprit de l'ancienne

t

torité royale. Madame du Barry avait été exilée au Pont-aux-Dames [1] Cette mesure était plus de nécessité que de rigueur : quelque temps de retraite forcée était indispensable pour lui faire perdre le fil des affaires.

On lui conserva la possession de Luciennes, et

[1] " Les spéculateurs ont cru voir dans l'élévation de M. de Clugny un premier succès du parti qui cherche à faire rentrer M de Choiseul dans le ministère Il paraît cependant que ses efforts seront inutiles. M. de Maurepas, instruit de tout ce qui se passait, a concerté avec le roi un moyen de lui faire découvrir le fil de l'intrigue qui se tramait pour le subjuguer. Il est parti pour Pont-Chartrain, en prévenant le monarque de toutes les démarches qui auraient lieu, dans ce point de vue, pendant son absence. Deux fois par jour, le mentor a reçu un courrier de son maître qui l'instruisit de tout ce qui se faisait et disait à cette intention. Le roi lui marqua même, un jour, qu'on lui avait apporté, une gazette anglaise où l'on disait que si le duc de Choiseul était nommé premier ministre, comme il y avait apparence, la France deviendrait plus puissante à elle seule que toutes les puissances de l'Europe Le jour du retour de M. de Maurepas, le roi dit en pleine cour *J'apprends que M. de Choiseul est à Paris, que n'est-il à Chanteloup ? Quand on a le bonheur d'avoir une terre, c'est la raison d'y être* Tous les amis du duc sont restés muets, et le lendemain il a quitté Paris." (*Correspondance secrète de la Cour*, t. III, p 10)

(*Note des édit.*)

une pension considérable. (1) Tout le monde s'attendait au rappel de M. le duc de Choiseul ; les regrets qu'il avait laissés à la cour parmi ses nombreux amis, l'attachement d'une jeune princesse qui lui devait le trône de France, tout paraissait annoncer son retour : la reine le demanda au roi avec les instances les plus vives, mais elle rencontra un obstacle invincible et qu'elle n'avait pas prévu. Le roi avait, dit-on, puisé les plus fortes préventions contre ce ministre, (2) dans des Mémoires secrets écrits par son père avec l'injonction faite au duc de La Vauguyon de les lui remettre aussitôt qu'il serait en âge de s'occuper de l'art de

(1) La comtesse du Barry ne perdit jamais le souvenir du traitement indulgent qu'elle avait éprouvé à la cour de Louis XVI.; elle fit dire à la reine, pendant les crises les plus fortes de la révolution, qu'il n'y avait point en France de femme plus pénétrée de douleur qu'elle ne l'était, pour tout ce que sa souveraine avait à souffrir ; que l'honneur qu'elle avait eu de vivre, plusieurs années, rapprochée du trône, et les bontés infinies du roi et de la reine, l'avaient si sincèrement attachée à la cause de la royauté, qu'elle suppliait la reine de lui accorder l'honorable faveur de disposer de tout ce qu'elle possédait. Sans rien accepter de ses offres, Leurs Majestés furent touchées de sa reconnaissance. La comtesse Du Barry fut, comme on le sait, une des victimes de la révolution. Elle montra la plus grande faiblesse et le plus ardent amour pour la vie. C'est la seule femme qui ait pleuré sur l'échafaud, et demandé grâce. Sa beauté et ses larmes touchèrent le peuple ; on hâta l'exécution.

(*Note de madame Campan.*)

(2) Ces préventions ne portaient point sur le prétendu crime dont la calomnie avait accusé ce ministre ; mais principalement sur la destruction des jésuites, à laquelle il avait eu en effet une part considérable. — (*Note de madame Campan.*)

régnera (1). Ce furent ces Mémoires qui lui inspirèrent l'estime qu'il avait conçue pour le maréchal du Muy, et l'on peut ajouter que madame Adélaïde qui, dans ces premiers moments, influença beaucoup les décisions du jeune monarque, le soutenait dans les mêmes principes.

La reine s'entretint, avec M. Campan, du regret qu'elle avait de ne pouvoir contribuer à faire rappeler M. de Choiseul, et lui en confia les motifs. L'abbé de Vermond qui, jusqu'à l'époque de la mort de Louis XV, avait vécu avec M. Campan dans la plus étroite intimité, entra chez lui le second jour de l'arrivée de la cour à Choisy, et prenant un air sérieux et sévère : « Monsieur, » lui dit-il, la reine eut hier l'indiscrétion de vous » parler d'un ministre auquel elle doit être attachée, et que ses amis désiraient vivement de » revoir auprès d'elle; vous savez que nous devons renoncer à voir le duc à la cour; vous en » connaissez les motifs; mais vous ignorez que

(1) Il serait difficile de révoquer en doute l'existence de ces

cipes, reconnu l'attachement : il paraît naturel qu'il les ait recommandés au choix de son successeur. Un écrivain prétend en avoir eu la liste. Nous la donnons avec les notes dont elle est accompagnée, et qu'on peut croire exactes si l'on en juge par la place que plusieurs des personnages qu'elles concernent, obtinrent dans la confiance et dans la cour de Louis XVI. Voyez les *éclaircissemens* sous la lettre (II).—(*Note des édit.*)

" la jeune reine m'ayant fait l'aveu de cet entre-
" tien, j'ai dû, comme instituteur et comme ami,
" lui faire les représentations les plus sévères sur
" le tort qu'elle avait eu de vous communiquer
" les détails qui sont à votre connaissance. Je
" viens, en ce moment, vous annoncer que si vous
" continuez à profiter de la bienveillance de votre
" maîtresse, pour vous initier dans les secrets de
" l'Etat, vous aurez en moi l'ennemi le plus
" prononcé. La reine ne doit avoir ici que moi
" pour confident des choses qui doivent être ig-
" norées."(1) M. Campan lui répondit qu'il n'enviait pas le rôle important et dangereux que s'attribuait l'abbé de Vermond dans la nouvelle cour; qu'il se bornerait aux fonctions de ses charges, assez satisfait des bontés constantes dont la reine l'honorait, pour ne rien désirer de plus. Cependant, il rendit compte, dès le soir même, à la reine, de l'injonction qu'il avait reçue. Elle lui avoua qu'elle avait parlé de sa conversation à l'abbé; qu'il l'avait, en effet, sérieusement grondée, pour lui faire sentir la nécessité du secret dans les affaires; et elle ajouta: " L'abbé ne
" peut vous aimer, mon cher Campan; il ne
" s'attendait pas que je trouverais dans mon in-
" térieur, en arrivant en France, un homme qui

(1) L'abbé de Vermond n'était pas blâmable d'empêcher la reine de parler d'affaires importantes à un des officiers de sa chambre; mais il l'était d'annoncer qu'il serait initié dans les secrets les plus intimes.—(*Note de madame Campan.*)

régner. (*) Ce furent ces Mémoires qui lui inspirèrent l'estime qu'il avait conçue pour le maréchal du Muy, et l'on peut ajouter que madame Adélaïde qui, dans ces premiers momens, influença beaucoup les décisions du jeune monarque, le soutenait dans les mêmes principes.

La reine s'était retirée avec M. Campan, du regret qu'elle avait de ne pouvoir contribuer à faire rappeler M. de Choiseul, et lui en confia les motifs. L'abbé de Vermond qui, jusqu'à l'époque de la mort de Louis XV, avait vécu avec M. Campan dans la plus étroite intimité, entra chez lui le second jour de l'arrivée de la cour à Choisy, et prenant un air sérieux et sévère: "Monsieur, "lui dit-il, la reine eut hier l'indiscrétion de vous "parler d'un ministre auquel elle doit être attachée, et que ses amis désiraient vivement de "revoir auprès d'elle; vous savez que nous devons renoncer à voir le duc à la cour; vous en "reconnaissez les motifs; mais vous ignorez que

(*) Il serait difficile de révoquer en doute l'existence de ces

cipes, reconnu l'attachement! Il paraît naturel qu'il les ait recommandés au choix de son successeur. Un écrivain prétend en avoir eu la liste. Nous la donnons avec les notes dont elle est accompagnée, et qu'on peut croire exactes si l'on en juge par la place que plusieurs des personnages qu'elles concernent, obtinrent dans la confiance et dans la cour de Louis XVI. Voyez les *éclaircissemens* sous la lettre (H).—(*Note des édit.*)

" la jeune reine m'ayant fait l'aveu de cet entre-
" tien, j'ai dû, comme instituteur et comme ami,
" lui faire les représentations les plus sévères sur
" le tort qu'elle avait eu de vous communiquer
" les détails qui sont à votre connaissance. Je
" viens, en ce moment, vous annoncer que si vous
" continuez à profiter de la bienveillance de votre
" maîtresse, pour vous initier dans les secrets de
" l'Etat, vous aurez en moi l'ennemi le plus
" prononcé. La reine ne doit avoir ici que moi
" pour confident des choses qui doivent être ig-
" norées."(1) M. Campan lui répondit qu'il n'enviait pas le rôle important et dangereux que s'attribuait l'abbé de Vermond dans la nouvelle cour; qu'il se bornerait aux fonctions de ses charges, assez satisfait des bontés constantes dont la reine l'honorait, pour ne rien désirer de plus. Cependant, il rendit compte, dès le soir même, à la reine, de l'injonction qu'il avait reçue. Elle lui avoua qu'elle avait parlé de sa conversation à l'abbé; qu'il l'avait, en effet, sérieusement grondée, pour lui faire sentir la nécessité du secret dans les affaires; et elle ajouta: " L'abbé ne
" peut vous aimer, mon cher Campan; il ne
" s'attendait pas que je trouverais dans mon in-
" térieur, en arrivant en France, un homme qui

(1) L'abbé de Vermond n'était pas blâmable d'empêcher la reine de parler d'affaires importantes à un des officiers de sa chambre; mais il l'était d'annoncer qu'il serait initié dans les secrets les plus intimes.—(*Note de madame Campan.*)

« me conviendrait aussi parfaitement que vous (1)
» Je sais qu'il en a conçu de l'ombrage; cela
» suffit : je sais aussi que vous êtes incapable de
» faire, auprès de moi, pour le desservir, des
» tentatives qui seraient d'ailleurs inutiles ; je lui
» suis trop ancienement attachée. Soyez, de
» votre côté, bien rassuré sur l'inimitié de l'abbé
» qui ne pourra vous nuire en aucune manière.
» Nous ne risquons de faire des choses injustes,

(1) L'abbé de Vermond, à la vérité, ignorait que la jeune princesse trouverait dans son intérieur un homme instruit, capable de l'intéresser par des récits piquans et spirituels sur la cour de Louis XV, sur celle du régent, et même sur celle de Louis XIV. L'abbé avait eu soin, à Vienne, de prévenir madame la dauphine contre M. Moreau, ancien avocat aux conseils et historiographe de France, que ses talens avaient fait choisir pour être son bibliothécaire. Le lendemain de l'arrivée de madame la dauphine à Versailles, madame la comtesse de Noailles lui demanda quels ordres elle avait à donner à M. Moreau. Elle répondit que le seul ordre qu'elle eût à lui donner était de

[redacted]

dame d'honneur se récria beaucoup sur cette décision, et parla très-favorablement de l'esprit de M. Moreau ; mais la princesse était si prévenue contre lui, qu'elle insista pour que sa volonté fût exécutée, et ajouta qu'elle en parlerait au roi, qu'elle savait que M. Moreau n'avait tant d'esprit qu'il l'avait double, et qu'elle ne voulait que des gens sûrs auprès d'elle. Jamais le bibliothécaire historiographe ne reparut chez la reine. Il est probable qu'on avait fait connaître à madame la dauphine les liaisons de M. Moreau avec le duc d'Aiguillon et quelques autres personnes du parti de ce ministre.

(*Note de madame Campan.*)

" que lorsque les personnes qui nous environ-
" nent ont l'art perfide de nous déguiser les mo-
" tifs de haine ou d'ambition qui les font agir."
L'abbé de Vermond s'étant assuré, dans l'intérieur de la reine, le poste de confident unique, était cependant tremblant aussitôt qu'il apercevait le jeune monarque. Il ne pouvait ignorer qu'il était placé par le duc de Choiseul, et taxé de tenir aux encyclopédistes contre lesquels Louis XVI. avait une secrète prévention, malgré l'ascendant qu'il leur a laissé prendre sous son règne. L'abbé jugeait donc qu'il ne devait pas être agréable au roi. Il avait de plus observé que jamais, étant dauphin, ce prince ne lui avait dit une seule parole ; et que, très-souvent, il ne lui avait répondu que par un haussement d'épaules. Il prit alors le parti d'écrire à Louis XVI., et lui manda qu'il devait son état à la cour uniquement à la confiance dont le feu roi l'avait honoré ; et que les habitudes contractées pendant l'éducation de la reine, le plaçant sans cesse dans son intérieur le plus intime, il ne pouvait jouir de l'honneur de rester auprès de Sa Majesté, sans en avoir obtenu le consentement du roi. Louis XVI. lui renvoya sa lettre, après y avoir écrit ces mots : *Je consens à ce que l'abbé de Vermond continue ses fonctions auprès de la reine.*

Quoique Louis XVI., à l'époque de la mort de son aïeul, n'eût pas encore joui des droits d'époux, il commençait à être fort attaché à la reine. Les

premiers temps d'un deuil si imposant ne permettant pas de prendre le délassement de la chasse, il lui

Chois.

[illegible] gnés

[illegible] ex-

[illegible] produisit un si

[illegible] de voir, dès le

[illegible] iennement dé-

[illegible] promener sur

[illegible] intimité conjugale. Ils

[illegible] entières, bravant par

[illegible] de leurs longs tête-

[illegible]

Le dévouement de Mesdames pour le roi leur père, pendant son affreuse maladie, avait produit sur leur santé l'effet généralement redouté. Le quatrième jour de leur arrivée à Choisy, les trois princesses furent saisies d'un violent mal de tête et d'un mal de cœur qui ne laissaient aucun doute sur leur état. Il fallut faire promptement partir la jeune famille royale; et le château de la Muette, dans le bois de Boulogne, fut choisi pour la recevoir. Cette habitation, fort rapprochée de Paris, attira dans les environs une affluence de monde si considérable, que dès la pointe du jour la foule était déjà établie aux grilles du château. Les cris de *vive le roi!* qui commençaient à six heures du matin, n'étaient presque point interrompus jusqu'après le coucher du soleil. L'espérance qui naît

d'un règne nouveau, la défaveur que le feu roi s'était attirée pendant les dernières années du sien, occasionnaient ces transports.

Un bijoutier à la mode fit une grande fortune, en vendant des tabatières de deuil, où le portrait de la jeune reine, placé dans une boîte noire, faite de chagrin, amenait le calembourg suivant : *La consolation dans le chagrin*. Toutes les modes, toutes les coiffures prirent des noms analogues à l'esprit du moment. Les symboles de l'abondance furent partout représentés, et les coiffures des femmes étaient surchargées d'épis de blé. Les poëtes célébraient le nouveau monarque ; tous les cœurs ou plutôt toutes les têtes françaises étaient remplies d'un enthousaisme sans exemple. Jamais commencement de règne n'excita des témoignages d'amour et d'attachement plus unanimes. Il est à remarquer pourtant qu'au milieu de cette ivresse, le parti anti-autrichien ne perdait pas la jeune reine de vue, et guettait, avec la malicieuse envie de lui nuire, les fautes qui pourraient échapper à sa jeunesse et à son inexpérience.

On eut à recevoir à la Muette les révérences de deuil de toutes les dames présentées à la cour ; aucune d'elles ne crut pouvoir se dispenser de rendre hommage aux nouveaux souverains. Les plus vieilles comme les plus jeunes dames accoururent pour se présenter dans ce jour de réception générale ; les petits bonnets noirs à grands

papillons, des vieilles têtes chancelantes, des révérences profondes, et répondant au mouvement de la tête, rendirent, à la vérité, quelques vénérables douairières un peu grotesques; mais la reine, qui avait beaucoup de dignité et de respect pour les convenances, ne commit pas la faute grave de perdre le maintien qu'elle devait observer. Une plaisanterie indiscrète d'une des dames du palais lui en donna cependant le tort apparent. Madame la marquise de Clermont-Tonnerre, fatiguée de la longueur de cette séance, et forcée, par les fonctions de sa charge, de se tenir debout derrière la reine, trouva plus commode de s'asseoir à terre sur le parquet, en se cachant derrière l'espèce de muraille que formaient les paniers de la reine et des dames du palais. Là, voulant fixer l'attention et contrefaire la gaieté, elle tirait les jupes de ces dames, et faisait mille espiégleries. Le contraste de ces enfantillages avec le sérieux de la représentation qui régnait dans toute la chambre de la reine, déconcerta Sa Majesté plusieurs fois: elle porta son éventail devant son visage pour cacher un sourire involontaire, et l'aréopage sévère des vieilles dames prononça que la jeune reine s'était moquée de toutes les personnes respectables qui s'étaient empressées de lui rendre leurs devoirs; qu'elle n'aimait que la jeunesse; qu'elle avait manqué à toutes les bienséances, et qu'aucune d'elles ne se présenterait

plus à sa cour. Le titre de moqueuse lui fut généralement donné, et il n'en est point qui soit plus défavorablement accueilli dans le monde.

Le lendemain il circula une chanson fort méchante et où le cachet du parti auquel on pouvait l'attribuer se faisait aisément remarquer. Je ne me rappelle que le refrain suivant:

Petite reine de vingt ans,
Vous, qui traitez si mal les gens,
Vous repasserez la barrière
Laire, laire, laire lanlaire, laire lanla.

Les fautes des grands ou celles que la méchanceté leur attribue, circulent avec la plus grande rapidité dans le monde, et s'y conservent comme une espèce de tradition historique que le provincial le plus obscur aime à répéter. Plus de quinze ans après cet événement, j'entendais raconter à de vieilles dames, au fond de l'Auvergne, tous les détails du jour des révérences pour le deuil du feu roi, où, disait-on, la reine avait indécemment éclaté de rire au nez des duchesses et des princesses sexagénaires qui avaient cru devoir paraître pour cette cérémonie.

Le roi et les princes ses frères s'étaient décidés à profiter des avantages de l'inoculation, pour se préserver de la funeste maladie qui venait de faire succomber leur aïeul; mais l'utilité de cette nouvelle découverte n'étant pas alors généralement reconnue en France, beaucoup de gens à Paris furent très-alarmés du parti que venaient

prendre les princes, ceux qui le blâmèrent hautement se plurent à en rejeter tout le tort sur la reine, qui seule avait pu, disait-on, se permettre de donner un conseil aussi téméraire, l'inoculation étant déjà établie dans les cours du nord. Celle du roi et de ses frères, faite par le docteur Jauberthou, eut heureusement un succès complet.

Le voyage de Marly, lorsque l'état de convalescence fut entièrement établi, devint assez gai. On fit beaucoup de parties de cheval et de calèche. La reine eut l'idée de se donner une jouissance fort innocente ; jamais elle n'avait vu le lever de l'aurore, comme elle n'avait plus d'autre permission à obtenir que celle du roi, elle lui fit connaître son désir. Il consentit à ce qu'elle se rendît,

uteurs des jardins

peu porté à par-

La reine

prévoyait

nuit, elle

monde, et

e. Toute

l'effet de

la calomnie, qui dès lors chercha à diminuer l'attachement général qu'elle avait inspiré. Peu de jours après il circulait à Paris le libelle le plus méchant qui ait paru dans les premières années du règne. On peignait sous les plus noires couleurs une partie de plaisir si innocente, qu'il n'y a point de jeune femme vivant à la campagne qui

n'ait cherché à se la procurer. La pièce de vers qui parut à cette occasion était intitulée : *Le lever de l'aurore.* (1)

Le duc d'Orléans, alors duc de Chartres, était du nombre des personnes qui accompagnaient la jeune reine à cette promenade nocturne : il paraissait, à cette époque, très-occupé d'elle ; mais ce fut le seul instant de sa vie où il y eut quelque rapprochement d'intimité entre la reine et ce prince. Le roi n'aimait pas le caractère du duc de Chartres, et la reine le tint toujours éloigné de sa société particulière. C'est donc sans aucune espèce de probabilité que quelques écrivains ont attribué à des sentimens de jalousie ou d'amour-propre blessé, la haine qu'il a manifestée contre la reine, dans les dernières années de leur existence.

Ce fut à ce premier voyage de Marly que parut à la cour le joaillier Bœhmer, dont l'ineptie et la cupidité amenèrent, dans la suite, l'événement qui porta l'atteinte la plus funeste au bonheur et à la gloire de Marie-Antoinette. Cet homme avait

(1) C'était donc par des libelles et par des chansons que les ennemis de Marie-Antoinette accueillaient les premiers jours de son règne. Ils se hâtaient de la dépopulariser. Leur but était, sans aucun doute, de la faire renvoyer en Allemagne ; et pour y parvenir, ils n'avaient pas un moment à perdre ; l'indifférence du roi pour cette aimable et belle épouse était déjà une espèce de prodige ; d'un jour à l'autre, les charmes séduisans de Marie-Antoinette pouvaient déjouer toutes les machinations.

(*Note de madame Campan.*)

réuni, à grands frais, six diamans, en forme de poires, d'une grosseur prodigieuse; ils étaient parfaitement égaux, et de la plus belle eau. Ces boucles d'oreilles avaient été destinées à la comtesse Du Barry, avant la mort de Louis XV.

Bœhmer, recommandé par plusieurs personnes de la cour, vint présenter son écrin à la reine; il demandait quatre cent mille francs de cet objet; la jeune princesse ne put résister au désir de l'acheter, et le roi venant de porter à cent mille écus par an les fonds de la cassette de la reine, qui, sous le règne précédent, n'était que de deux cent mille livres, elle voulut faire cette acquisition sur ses économies et ne point grêver le trésor royal du paiement d'un objet de pure fantaisie: elle proposa à Bœhmer de retirer les deux boutons qui formaient le haut des girandoles, pouvant les remplacer par deux de ses diamans. Il y consentit, et réduisit les girandoles à trois cent soixante mille francs, dont le paiement fut réparti en différentes sommes et acquitté en quatre ou cinq années par la première femme de la reine, chargée des fonds de sa cassette. Je n'ai mis aucuns détails sur cette première acquisition, les croyant très-propres à jeter un vrai jour sur l'événement trop fameux du collier, arrivé vers la fin du règne de Marie-Antoinette. Ce fut aussi à ce premier voyage de Marly que madame la duchesse de Chartres, depuis duchesse d'Orléans, introduisit dans l'intérieur de la reine, mademoiselle Bertin, marchande de

modes, devenue fameuse, à cette époque, par le changement total qu'elle introduisit dans la parure des dames françaises.

On peut dire que l'admission d'une marchande de modes chez la reine, fut suivie de résultats fâcheux pour Sa Majesté. L'art de la marchande, reçue dans l'intérieur en dépit de l'usage qui en éloignait sans exception toutes les personnes de sa classe, lui facilitait les moyens de faire adopter, chaque jour, quelque mode nouvelle. La reine, jusqu'à ce moment, n'avait développé qu'un goût fort simple pour sa toilette ; elle commença à en faire une occupation principale ; elle fut naturellement imitée par toutes les femmes.

On voulait à l'instant avoir la même parure que la reine, porter ces plumes, ces guirlandes auxquelles sa beauté, qui était alors dans tout son éclat, prêtait un charme infini. La dépense des jeunes dames fut extrêmement augmentée ; les mères et les maris en murmurèrent ; quelques étourdis contractèrent des dettes ; il y eut de fâcheuses scènes de famille, plusieurs ménages refroidis ou brouillés ; et le bruit général fut que la reine ruinerait toutes les dames françaises.

Le costume changea successivement, et les coiffures parvinrent à un tel degré de hauteur, par l'échafaudage des gazes, des fleurs et des plumes, que les femmes ne trouvaient plus de voitures assez élevées pour s'y placer, et qu'on leur voyait souvent pencher la tête ou la placer à la portière.

D'autres prirent le parti de s'agenouiller pour ménager, d'une manière encore plus sûre, le ridicule édifice dont elles étaient surchargées (1). Des caricatures sans nombre exposées partout, et dont quelques-unes rappelaient malicieusement les traits de la souveraine, attaquèrent inutilement l'exagération de la mode ; elle ne changea, comme cela arrive toujours, que par la seule influence de l'inconstance et du temps.

L'habillement de la princesse était un chef-d'œuvre d'étiquette ; tout y était réglé. La dame d'honneur et la dame d'atours, toutes deux si elles s'y trouvaient ensemble, aidées de la première femme et de deux femmes ordinaires, faisaient le service principal ; mais il y avait entre elles des distinctions (2). La dame d'atours pas-

(1) Si l'usage de ces plumes et de ces coiffures extravagantes se fût prolongé, disent très-sérieusement les Mémoires de cette époque, il aurait opéré une révolution dans l'orchitecture. On eût senti la nécessité de hausser les portes et le plafond des loges de spectacle, et surtout l'impériale des voitures. Le roi ne vit pas sans chagrin la reine adopter cette espèce de coiffure ; elle n'était jamais si belle à ses yeux que de ses seuls agrémens. Un jour que Corbin jouait à la cour, devant cette princesse, en habit d'arlequin, il avait mis à son chapeau, au lieu de la queue de lapin, qui en est l'ornement obligé, une plume de paon d'une excessive longueur. Cette aigrette d'un nouveau genre, et qui s'embarrassait dans les décorations, lui donna lieu de hasarder ce mot lazzis. On voulait le punir ; mais il passa pour certain qu'il n'avait point agi sans ordre.—(*Note des édit.*)

(2) La distinction entre le service d'honneur et le service ordinaire peut s'établir aisément *J'ai le droit de faire*, dit avec arrogance

sait le jupon, présentait la robe. La dame d'honneur versait l'eau pour laver les mains et passait la chemise. Lorsqu'une princesse de la famille royale se trouvait à l'habillement, la dame d'honneur lui cédait cette dernière fonction, mais ne la cédait pas directement aux princesses du sang; dans ce cas, la dame d'honneur remettait la chemise à la première femme qui la présentait à la princesse du sang. Chacune de ces dames observait scrupuleusement ces usages comme tenant à des droits. Un jour d'hiver, il arriva que la reine, déjà toute déshabillée, était au moment de passer sa chemise, je la tenais toute dépliée; la dame d'honneur entre, se hâte d'ôter ses gants et prend la chemise. On gratte à la porte, on ouvre: c'est madame la duchesse d'Orléans; ses gants sont ôtés, elle s'avance pour prendre la chemise, mais la dame d'honneur ne doit pas la lui présenter; elle me la rend, je la donne à la princesse; on gratte de nouveau: c'est Madame, comtesse de Provence; la duchesse d'Orléans lui présente la chemise. La reine tenait ses bras croisés sur

arrogance le service d'honneur. *C'est à vous à faire, c'est à vous à suivre,* répond avec humeur le service ordinaire. Entre ces prétentions ridicules et contradictoires de gens qui ont le droit d'agir et qui n'agissent point, et de gens qui devraient agir et qui ne le veulent pas, il pourrait arriver que les princes fussent fort mal servis. Madame Campan s'est, au reste, donné la peine de recueillir des détails sur le service ordinaire de la reine de France. On les trouvera au nombre des éclaircissemens imprimés dans le même caractère que le texte.[*]

(*Note des édit.*)

sa poitrine et paraissait avoir froid. Madame voit son attitude pénible, se contente de jeter son mouchoir, garde ses gants, et, en passant la chemise, décoiffe la reine, qui se met à rire pour déguiser son impatience, mais après avoir dit plusieurs fois entre ses dents *C'est odieux quelle importunité !*

Cette étiquette, gênante à la vérité, était calculée sur la dignité royale qui ne doit trouver que des serviteurs, à commencer même par les frères et les sœurs du monarque.

En parlant ici d'étiquette, je ne veux pas désigner cet ordre majestueux établi dans toutes les cours, pour les jours de cérémonies. Je parle de cette règle minutieuse qui poursuivait nos rois dans leur intérieur le plus secret, dans leurs heures de souffrances, dans celles de leurs plaisirs, et jusque dans leurs infirmités humaines les plus rebutantes.

Ces règles serviles étaient érigées en espèce de code ; elles portaient un Richelieu, un La Rochefoucault, un Duras, à trouver, dans l'exercice de leurs fonctions domestiques, l'occasion de rapprochemens *utiles à leur fortune ; et, pour ménager* leur vanité, ils armaient des usages qui convertissaient en honorables prérogatives, le droit de donner un verre d'eau, de passer une chemise et de retirer un bassin (1).

(1) Quand la reine prenait médecine, c'était la dame d'honneur qui devait retirer le bassin du lit.

(*Note de madame Campan.*)

Des princes, accoutumés à être traités en divinités, finissaient naturellement par croire qu'ils étaient d'une nature particulière, d'une essence plus pure que le reste des hommes.

Cette étiquette qui, dans la vie intérieure de nos princes, les avait amenés à se faire traiter en idoles, dans leur vie publique en faisait des victimes de toutes les convenances. Marie-Antoinette trouva, dans le château de Versailles, une foule d'usages établis et révérés qui lui parurent insupportables.

Des femmes en charge, ayant prêté serment et vêtues en grand habit de cour, pouvaient seules rester dans la chambre, et servir conjointement avec la dame d'honneur et la dame d'atours. La reine abolit tout ce cérémonial. Lorsqu'elle était coiffée, elle saluait les dames qui étaient dans sa chambre, et, suivie de ses seules femmes, elle rentrait dans un cabinet où se trouvait mademoiselle Bertin qui ne pouvait être admise dans la chambre.[1] C'était dans ce cabinet intérieur qu'elle présentait ses nouvelles et nombreuses parures. La reine voulut aussi se servir du

[1] Mademoiselle Bertin se prévalait, dit-on, des bontés de la reine pour afficher un orgueil très-risible. Une femme alla un jour chez cette fameuse ouvrière en mode, et demanda des ajustemens pour le deuil de l'impératrice. On lui en présenta plusieurs qu'elle rejeta tous. Mademoiselle Bertin s'écria d'un ton mêlé d'humeur et de suffisance : *Présentez donc à madame des échantillons de mon dernier travail avec Sa Majesté.* Le mot est assez ridicule pour avoir été dit. — (*Note des édit.*)

coiffeur qui, dans le moment, avait à Paris le plus de vogue. L'usage, qui interdisait à tout subalterne pourvu d'une charge, d'exercer son talent pour le public, avait sans doute pour base de couper toute communication entre l'intérieur des princes et la société toujours curieuse des moindres détails de leur vie privée. La reine, craignant que le goût du coiffeur ne se perdît en cessant de pratiquer son état, voulut qu'il continuât à servir plusieurs femmes de la cour et de Paris; ce qui multiplia les occasions de connaître les détails de l'intérieur et souvent de les dénaturer.

Un des usages les plus désagréables était, pour la reine, celui de dîner tous les jours en public. Marie-Leckzinska avait suivi constamment cette coutume fatigante. Marie-Antoinette l'observa tant qu'elle fut dauphine. Le dauphin dînait avec elle, et chaque ménage de la famille avait tous les jours son dîner public. Les huissiers laissaient entrer tous les gens proprement mis; ce spectacle faisait le bonheur des provinciaux. A l'heure des dîners on ne rencontrait, dans les escaliers, que de braves gens, qui, après avoir vu la dauphine manger sa soupe, allaient voir les princes manger leur bouilli, et qui couraient ensuite à perte d'haleine pour aller voir Mesdames manger leur dessert [1]

L'usage, le plus anciennement établi, voulait

---

[1] On peut imaginer aisément que le charme de la conversation, la gaieté, l'aimable abandon, qui contribuent en France au

aussi qu'aux yeux du public, les reines de France ne paraissent environnées que de femmes ; l'éloignement des serviteurs de l'autre sexe existait même aux heures des repas pour le service de table ; et quoique le roi mangeât publiquement avec la reine, il était lui-même servi par des femmes pour tous les objets qui lui étaient directement présentés à table. La dame d'honneur, à genoux pour sa commodité, sur un pliant très-bas, une serviette posée sur le bras, et quatre femmes en grand habit, présentaient les assiettes au roi et à la reine. La dame d'honneur leur servait à boire. Ce service avait anciennement appartenu aux filles d'honneur. La reine, à son avénement au trône, abolit de même cet usage ; elle se dégagea aussi de la nécessité d'être suivie, dans le palais de Versailles, par deux de ses femmes en habit de cour, aux heures de la journée où les dames n'étaient plus auprès d'elle. Dès-lors elle ne fut plus accompagnée que d'un seul valet de chambre, et de deux valets de pied. Toutes les fautes de Marie-Antoinette sont du genre de celles que je viens de détailler. La volonté de substituer successivement la simplicité des usages de Vienne à ceux de Versailles lui fut plus nuisible qu'elle n'aurait pu l'imaginer.

---

au plaisir de la table, étaient bannis de ces repas cérémonieux. Il fallait même avoir pris, dès l'enfance, l'habitude de manger en public, pour que tant d'yeux inconnus dirigés sur vous n'ôtassent pas l'appétit.—(*Note de madame Campan.*)

La reine parlait à l'abbé de Vermond des importunités sans cesse renaissantes dont elle avait à se dégager, et je remarquais qu'après l'avoir écouté, elle se jetait avec complaisance dans les idées philosophiques de la simplicité sous le diadème, de la confiance paternelle dans des sujets dévoués. Ce doux roman de la royauté, qu'il n'est pas donné à tous les souverains de réaliser, flattait singulièrement le cœur tendre et la jeune imagination de Marie-Antoinette.

Elevée dans une cour où la simplicité s'alliait avec la majesté; placée à Versailles entre une dame d'honneur importune et un conseiller imprudent, il n'est pas étonnant que, devenue reine, elle ait voulu se soustraire à des contrariétés dont elle ne jugeait pas l'indispensable nécessité: cette erreur tenait à une vraie sensibilité. Cette infortunée princesse, contre laquelle on est parvenu à soulever l'opinion du peuple français, possédait des qualités dignes d'obtenir la plus grande popularité. En douterait-on si, comme moi, on l'eût entendue raconter avec délices les détails des mœurs patriarchales de la maison de Lorraine? Elle disait qu'en les transportant en Autriche, ces princes y avaient fondé l'inattaquable popularité dont jouissait la famille impériale. (1) Elle

(1) Lisez dans les *Eclaircissemens historiques* (lettre I) des particularités curieuses sur la simplicité de la cour de Vienne. —(*Note des édit.*)

m'a souvent raconté de quelle manière touchante les ducs de Lorraine levaient les impôts: « Le prince souverain se rendait à l'église, me disait-elle; après le prône il se levait, agitait son chapeau en l'air pour indiquer qu'il allait parler, et disait ensuite quelle était la somme dont il avait besoin. Tel était le zèle des bons Lorrains, qu'on avait vu des hommes dérober, à l'insu de leurs femmes, le linge ou quelques ustensiles de ménage, et aller vendre ces objets pour augmenter la contribution; aussi arrivait-il souvent que le prince recevait plus d'argent qu'il n'en avait demandé, alors il le faisait rendre. »

« Tous ceux qui connurent les qualités privées de la reine, savent qu'elle méritait autant d'estime que d'attachement; bonne et patiente jusqu'à l'excès dans les détails de son service; elle appréciait avec indulgence toutes les personnes qui lui étaient attachées, s'occupait de leur sort et même de leurs plaisirs. Elle avait parmi ses femmes de jeunes filles sorties de la maison de Saint-Cyr, et toutes fort bien nées; la reine leur interdisait le spectacle lorsque les pièces ne lui paraissaient pas d'une moralité convenable: quelquefois, lorsqu'on représentait d'anciennes comédies, sa mémoire se trouvant en défaut pour les juger, elle prenait la peine de les lire dans la matinée, et prononçait ensuite si les demoiselles pouvaient aller au spectacle, se regardant avec raison comme chargée de

veiller aux mœurs et à la conduite de ces jeunes personnes.

Je trouve du plaisir à pouvoir consigner ici la vérité sur d[illegible] que la reine possédait au[illegible] la sobriété, et la décence. Elle ne mangeait habituellement que de la volaille rôtie ou bouillie, et ne buvait que de l'eau. Elle ne témoignait de goût particulier que pour son café du matin, et une sorte de pain auquel elle avait été accoutumée dans son enfance, à Vienne.

Sa modestie était extrême dans tous les détails de sa toilette intérieure; elle se baignait vêtue d'une longue robe de flanelle boutonnée jusqu'au col, et, tandis que ses deux baigneuses l'aidaient à sortir du bain, elle exigeait que l'on tînt devant elle un drap assez élevé pour empêcher ses femmes de l'apercevoir. Cependant un nommé Soulavie a osé écrire, dans le premier volume d'un ouvrage des plus scandaleux, que la reine était d'une effroyable immodestie; qu'elle se baignait nue, et qu'elle avait reçu dans cet état un ecclésiastique vénérable. Quel châtiment ne devrait-on pas infliger à des libellistes qui osent vouloir donner à leurs perfides mensonges le caractère de Mémoires historiques![1]

---

[1] On partage l'indignation qu'éprouve madame Campan, quand on a lu, dans l'abbé Soulavie, les détails qu'elle dé-

ment avec une honorable vivacité. Comment un historien, qui devait avoir quelque critique, a-t-il pu accueillir des assertions aussi mensongères? Comment un homme qui a quelque pudeur, comment un prêtre a-t-il osé les écrire? On conçoit après avoir lu ce passage de ses Mémoires historiques, pourquoi l'on hésite à les consulter, et comment de pareilles assertions jettent du discrédit sur les choses très-vraies qu'il a pu dire dans le même ouvrage.—(*Note des édit.*)

CHAPITRE V.

Révision des papiers de Louis XV. par Louis XVI.—Homme au masque de fer.—Intérêts qu'avait le feu roi dans des compagnies de finances.—Son égoïsme.—Représentation d'Iphigénie: combien ils sont injustes.—Ses ennemis font courir le bruit qu'elle a donné le *nom de Schœnbrunn ou de petit Vienne* à Trianon: elle en est indignée.—Voyage de l'archiduc Maximilien en France.—Questions de préséances.—Mésaventure de l'archiduc.—Couches de madame la comtesse d'Artois.—Les poissardes crient à la reine de donner des héritiers au trône.—Sa douleur [illegible] elle.—Mort du duc de La[illegible] de Louis XVI.—De M. le comte d'Artois.—Scènes d'intérieur.—Aiguille d'une pendule avancée chez la reine: à quelle occasion.—Réflexions.

Louis XVI, pendant les premiers mois de son règne, avait séjourné à la Muette, à Marly, à Compiègne. Lorsqu'il fut fixé à Versailles, il travailla à la révision générale des papiers de son bien. Il avait promis à la reine de lui communiquer ce qu'il découvrirait, relativement à l'histoire de l'homme au masque de fer: il pensait, d'après ce qu'il en avait entendu dire, que ce masque de fer n'était devenu un sujet si inépuisable de conjectures, que par l'intérêt que la plume d'un écrivain célèbre avait fait naître sur la détention d'un pri-

sonnier d'Etat qui n'avait que des goûts et des habitudes bizarres.

J'étais auprès de la reine lorsque le roi, ayant terminé ses recherches, lui dit qu'il n'avait rien trouvé dans les papiers secrets d'analogue à l'existence de ce prisonnier ; qu'il en avait parlé à M. de Maurepas, rapproché, par son âge, du temps où cette anecdote aurait dû être connue des ministres, et que M. de Maurepas l'avait assuré que c'était simplement un prisonnier d'un caractère très-dangereux par son esprit d'intrigue, et sujet du duc de Mantoue. On l'attira sur la frontière, on l'y arrêta, et on le garda prisonnier, d'abord à Pignerol, puis à la Bastille. Ce transfert d'une prison à l'autre eut lieu parce que le gouverneur de la première fut nommé gouverneur de la seconde. Il connaissait les ruses de son prisonnier, et le prisonnier suivit le geôlier ; et de peur que celui-ci ne profitât de l'inexpérience d'un gouverneur novice, le gouverneur de Pignerol vint à la Bastille.

Telle est effectivement la véritable aventure de l'homme auquel on s'est amusé à mettre un masque de fer. C'est ainsi qu'elle a été écrite et publiée par M.***, il y a une vingtaine d'années. Il avait fait des recherches dans le dépôt des affaires étrangères, et il y avait trouvé la vérité : il la fit connaître au public ; mais le public, attaché à une version qui lui offrait l'attrait du merveilleux, n'a point voulu reconnaître l'authenticité du récit véritable. Chacun s'est appuyé de l'autorité de

Voltaire, e [illegible] croire qu'un [illegible] XIV, a vécu [illegible] son, en portant un masque sur la figure. L'incident bizarre de ce masque [illegible]

[illegible] gent que ce célèbre prisonnier, [illegible] jetée par la fenêtre, il est connu que la chose est arrivée, mais à Valzin. C'est du temps du cardinal de Richelieu. [illegible] setés inventées [illegible]

Ce fut aussi, dans cette revue des papiers de Louis XV, que son petit-fils trouva des détails [illegible] rens titres, et en fit don à M. Thierry de Villedavray, son premier valet de chambre.

La reine désirait assurer le bonheur des princesses, filles de Louis XV. On avait pour elles la plus grande vénération. Elle contribua à cette époque à leur faire assurer un revenu qui pût leur [illegible] Le roi leur donna [illegible] aux produits qui

leur furent abandonnés l'entretien de leur écurie, de leur table, et le paiement de toutes les charges de leur maison, dont le nombre fut même augmenté. Pendant la vie de Louis XV., prince extrêmement égoïste, ses filles, quoique parvenues à l'âge de 40 ans, n'avaient d'autre séjour que leur appartement dans le château de Versailles ; d'autres promenades que le grand parc de ce palais ; et ne pouvaient satisfaire leur goût pour la culture des plantes, qu'en ayant des caisses et des vases remplis d'arbustes sur leurs balcons ou dans leurs cabinets. Elles eurent donc beaucoup à se louer des procédés de Marie-Antoinette qui eut la plus grande part dans la conduite du roi envers ses tantes.

Paris ne cessa, dans les premières années du règne, de donner des preuves de joie, lorsque la reine paraissait à quelqu'un des spectacles de la capitale. Une représentation d'Iphigénie en Aulide fut pour elle un des triomphes les plus doux qui aient été accordés à une souveraine. L'acteur qui chantait ces mots répétés par le chœur : *Chantons, célébrons notre reine*, par un geste respectueusement adressé à Sa Majesté, fixa sur elle les yeux de l'assemblée ; les cris *bis*, mille fois répétés, les battemens de mains, furent suivis d'un tel enthousiasme, que beaucoup de gens unirent leurs voix à celles des acteurs pour célébrer, on peut le dire avec trop de vérité, une autre Iphigénie. La reine, émue, couvrit de son mouchoir ses yeux remplis

de pleurs; et cet aveu public de sa sensibilité vint encore ajouter à l'ivresse générale.

Une telle réception conduisit malheureusement la reine à rechercher trop souvent les occasions qui pouvaient lui offrir ou lui rappeler d'aussi douces jouissances.

Le roi lui donna le petit Trianon.(1) Ce fut dès lors qu'elle s'occupa d'embellir les jardins, en ne permettant aucune augmentation dans le bâtiment et aucun changement dans le mobilier devenu très mesquin, et qui existait encore en 1789, tel qu'il était sous le règne de Louis XV. Tout fut conservé sans exception, et la reine y couchait dans un lit très-fané et qui avait même servi à la comtesse Du Barry. Le reproche de prodigalité, généralement fait à la reine, est la plus inconcevable des erreurs populaires qui se soient établies dans le monde sur son caractère.(2) Elle avait entièrement le défaut contraire; et je pour-

(1) Le château du petit Trianon, bâti pour Louis XV, n'a [illegible] La richesse [illegible] Plus [illegible] Demians; et ce fut [illegible] vérole dont il [illegible] n.) [illegible] avec tant d'injustice, a été si généralement répandu en France et dans toute l'Europe, qu'il a dû tenir ou projet de rendre la cour uniquement responsable du mauvais état des finances.

(*Note de madame Campan.*)

rais prouver qu'elle portait souvent l'économie jusqu'à des détails d'une mesquinerie blâmable, surtout dans une souveraine. Elle prit beaucoup de goût à sa retraite de Trianon; elle s'y rendait seule, suivie d'un valet de pied; mais y trouvait un service prêt à la recevoir : un concierge et sa femme, qui alors lui tenait lieu de femme de chambre; puis des femmes de garde-robe, des garçons du château, etc., etc.

Dans les premiers temps où elle fut en possession du petit Trianon, on répandit dans quelques sociétés qu'elle avait changé le nom de la maison de plaisance que le roi venait de lui donner, et lui avait substitué celui de *petit Vienne*, ou de *petit Schœnbrunn*. Un homme de la cour, assez simple pour croire légèrement à ce bruit, et désirant entrer avec sa société dans le petit Trianon, écrivit à M. Campan, pour en demander la permission à la reine. Il avait, dans son billet, appelé Trianon le *petit Vienne*. L'usage était de mettre sous les yeux de la reine les demandes de ce genre, telles qu'elles étaient formées; elle voulait donner elle-même les permissions d'entrer dans ses jardins, trouvant agréable d'accorder cette légère marque de faveur; lorsqu'elle en vint aux mots dont je viens de parler, elle fut très-désobligée et s'écria avec vivacité, qu'il y avait trop de sots qui servaient les méchans; qu'elle était déjà informée que l'on faisait circuler dans le monde qu'elle ne pensait qu'à son pays, et qu'elle

de pleurs; et cet aveu public de sa sensibilité vint encore ajouter à l'ivresse générale.

Une telle réception conduisit malheureusement la reine à rechercher trop souvent les occasions qui pouvaient lui offrir ou lui rappeler d'aussi douces jouissances.

Le roi lui donna le petit Trianon.(1) Ce fut dès lors qu'elle s'occupa d'embellir les jardins, en ne permettant aucune augmentation dans le bâtiment et aucun changement dans le mobilier devenu très-mesquin, et qui existait encore en 1789, tel qu'il était sous le règne de Louis XV. Tout fut conservé sans exception; et la reine y couchait dans un lit très-fané et qui avait même servi à la comtesse Du Barry. Le reproche de prodigalité, généralement fait à la reine, est la plus inconcevable des erreurs populaires qui se soient établies dans le monde sur son caractère.(2) Elle avait entièrement le défaut contraire : et je pour-

(1) Le château du petit Trianon, bâti pour Louis XV, n'a rien de remarquable : [illegible] des serres-chaudes : [illegible] sieurs fois dans l'ani[illegible] partant de Versailles pour se rendre au petit Trianon, qu'il fut frappé au côté par le couteau du régicide Damiens ; et ce fut dans le même lieu qu'il fut atteint de la petite-vérole dont il mourut le 10 mai 1774. (*Note de madame Campan.*)

(2) Ce reproche de prodigalité, fait à la reine avec tant d'injustice, a été si généralement répandu en France et dans toute l'Europe, qu'il a dû tenir au projet de rendre la cour uniquement responsable du mauvais état des finances. (*Note de madame Campan.*)

rais prouver qu'elle portait souvent l'économie jusqu'à des détails d'une mesquinerie blâmable, surtout dans une souveraine. Elle prit beaucoup de goût à sa retraite de Trianon ; elle s'y rendait seule, suivie d'un valet de pied ; mais y trouvait un service prêt à la recevoir : un concierge et sa femme, qui alors lui tenait lieu de femme de chambre ; puis des femmes de garde-robe, des garçons du château, etc., etc.

Dans les premiers temps où elle fut en possession du petit Trianon, on répandit dans quelques sociétés qu'elle avait changé le nom de la maison de plaisance que le roi venait de lui donner, et lui avait substitué celui de *petit Vienne*, ou de *petit Schœnbrunn*. Un homme de la cour, assez simple pour croire légèrement à ce bruit, et désirant entrer avec sa société dans le petit Trianon, écrivit à M. Campan, pour en demander la permission à la reine. Il avait, dans son billet, appelé Trianon le *petit Vienne*. — L'usage était de mettre sous les yeux de la reine les demandes de ce genre, telles qu'elles étaient formées ; elle voulait donner elle-même les permissions d'entrer dans ses jardins, trouvant agréable d'accorder cette légère marque de faveur ; lorsqu'elle en vint aux mots dont je viens de parler, elle fut très-désobligée et s'écria avec vivacité, qu'il y avait trop de sots qui servaient les méchans ; qu'elle était déjà informée que l'on faisait circuler dans le monde qu'elle ne pensait qu'à son pays, et qu'elle

qui

nté-

resser. Elle refusa une demande aussi gauchement faite, en ordonnant à M. Campan de répondre qu'on n'entrerait pas à Trianon pendant quelque temps, et que la reine était étonnée qu'un homme de bonne compagnie pût croire qu'elle fît une chose aussi déplacée que de changer les noms français de ses palais pour en substituer d'étrangers.

Avant le premier voyage de l'empereur Joseph II en France, la reine reçut, en 1775, la visite de l'archiduc Maximilien. Une prétention déplacée de la part des personnes qui conseillaient ce prince, ou plutôt une gaucherie de l'ambassadeur, appuyée auprès de la reine, par l'abbé de Vermond, fit, à cette époque, naître une discussion dont les princes du sang et les grands du royaume surent généralement mauvais gré à la reine. Voyageant *incognito*, le jeune prince prétendit ne pas devoir la première visite aux princes du sang, et la reine soutint sa prétention.(1)

(1) On fit commettre à la
l'une à l'époque du mariage
circonstance dont parle ici
de préséance, imprudemmen
haute noblesse, donnèrent lieu à des débats, fournirent des anecdotes, firent naître des bons mots et des vers épigramma-

Paris avait, depuis la régence, et à raison du séjour de la maison d'Orléans au sein de la capitale, conservé un attachement et un respect tout particuliers pour cette branche; et, quoique la couronne s'éloignât de plus en plus des princes de la maison d'Orléans, ils avaient, surtout pour les Parisiens, l'avantage d'être les descendans de Henri IV. Une offense faite aux princes, et surtout à cette famille chérie, fut un sujet réel de défaveur pour la reine. C'est à cette époque, et peut-être pour la première fois, que les cercles de la ville et même de la cour s'exprimèrent, d'une manière affligeante, sur sa légèreté et sa partialité en faveur de la maison d'Autriche. Le prince au sujet duquel la reine s'était attiré une querelle importante de famille et de prérogatives nationales, était d'ailleurs peu fait pour inspirer de l'intérêt; très jeune encore, manquant d'instruction et sans esprit naturel, il commettait, à chaque instant, des fautes ridicules.

Le voyage de l'archiduc fut de toute façon une mésaventure. Ce prince ne fit partout que des bévues : il alla au Jardin du roi ; M. de Buffon, qui l'y reçut, lui présenta un exemplaire de ses Œuvres ; le prince refusa le livre, en disant, le plus poliment du monde, à M. de Buffon : "Je serais bien fâché de vous en priver."(1) On peut

(1) Joseph II., lors de son voyage en France, désira de même rendre visite à M. de Buffon, et dit à cet homme célèbre : *Je viens chercher l'exemplaire que mon frère a oublié.*—(*Note des édit.*)

juger si des Parisiens se divertirent de cette réponse.

La reine fut très-mortifiée des fautes que son frère avait commises; mais ce qui la blessa le plus, à cette occasion, fut d'être accusée de conserver le cœur autrichien. Dans le long cours de ses malheurs, Marie-Antoinette eut à supporter plus d'une fois cette cruelle imputation; l'habitude n'avait point tari les larmes que lui coûtait une pareille injustice; mais la première fois qu'on la soupçonna de ne point aimer la France, elle fit éclater son indignation. Tout ce qu'elle put dire à ce sujet fut inutile; en servant les prétentions de l'archiduc, elle avait donné des armes à ses ennemis; ils essayèrent de lui faire perdre l'amour du peuple: on chercha, par tous les moyens, à répandre l'opinion que la reine regrettait l'Allemagne et la préférait à la France.

Pour conserver la faveur inconstante de la cour et du public, Marie-Antoinette n'avait d'autre appui qu'elle-même; le roi, trop indifférent pour lui servir de guide, ne l'aimait pas encore; l'intimité qui s'était établie entre eux à Choisy n'avait point eu de suite.

Dans son cabinet, Louis XVI. s'attachait à des études sérieuses. Au conseil, il s'occupait du bonheur de son peuple; la chasse, et des occupations mécaniques remplissaient ses loisirs, et il ne songeait pas à se donner un héritier.

Le sacre du roi eut lieu à Reims avec la pompe

usitée. A cette époque, Louis XVI. éprouva ce qui peut et doit le plus toucher le cœur d'un souverain vertueux. L'amour que le peuple avait pour lui éclatait avec ces transports si animés qu'on peut distinguer aisément des mouvemens de la curiosité ou des clameurs que poussent les partis. Il répondit à cet enthousiasme par une confiance honorable pour un peuple heureux d'être soumis à un bon roi; il voulut se promener plusieurs fois sans gardes au milieu de la foule qui le pressait et le bénissait. J'ai remarqué dans ce temps l'impression que fit un mot de Louis XVI. Le jour de son couronnement, au milieu du chœur de la cathédrale de Reims, il porta la main à sa tête lorsqu'on y posa la couronne, et dit: « Elle me gêne. » Henri III avait dit: « Elle me pique. » Les témoins des plus rapprochés du roi furent frappés de cette similitude entre ces deux exclamations; et cependant on peut juger que ceux qui avaient l'honneur d'être ce jour-là assez près du jeune monarque pour entendre ce qu'il disait, n'étaient point de cette classe de gens que des lumières bornées rendent superstitieuse.(1)

(1) Le récit du sacre de Louis XVI. est curieux pour la génération nouvelle, parce qu'on y retrouve tous les usages de l'ancienne monarchie. Plusieurs circonstances peignent d'ailleurs, sous le jour le plus favorable, le caractère du roi et de Marie-Antoinette. Mais comme ces détails sont extraits d'un

Dans le temps où la reine délaissée ne pouvait pas même espérer le bonheur d'être mère, elle eut le chagrin de voir madame la comtesse d'Artois accoucher du duc d'Angoulême. L'usage voulait que la famille et toute la cour assistassent à l'accouchement des princesses; celui des reines était même public. La reine fut ainsi obligée de rester toute une journée, dans la chambre de sa belle-sœur. Au moment où l'on annonça que c'était un prince, la comtesse d'Artois se frappa le front avec vivacité, en s'écriant: "Mon Dieu, que je suis heureuse!" La reine

n'avait pas même, à cette époque, l'espoir de devenir mère. Cependant, sa contenance fut parfaite. Elle donna toutes les marques possi-

salle des gardes avec un maintien fort calme, au milieu d'une foule immense. Les poissardes, qui s'étaient arrogé le droit de parler aux souverains dans leur ridicule et grossier langage, la suivirent jusqu'aux portes de ses cabinets, en lui criant, avec les expressions les plus licencieuses, que

ouvrage publié en 1791, il ne faudra pas être surpris de les trouver fortement empreints de l'esprit et des opinions du temps. (Voyez la lettre L.)—*(Note des édit.)*

c'était à elle de donner des héritiers. La reine arriva dans son intérieur, très-agitée, et précipitant ses pas ; elle s'enferma seule avec moi pour pleurer, non de jalousie sur le bonheur de sa belle-sœur, elle en était incapable ; mais de douleur sur sa position.

J'ai eu souvent occasion d'admirer la modération de la reine dans toutes les circonstances d'intérêt majeur et personnel : elle était extrêmement touchante dans le malheur.

Privée du bonheur de donner un héritier à la couronne, la reine cherchait à s'environner d'illusions qui pouvaient flatter son cœur. Elle avait toujours près d'elle quelques enfans appartenant aux gens de sa maison, et leur prodiguait les plus tendres caresses. Depuis long-temps elle désirait d'en élever un elle-même, et d'en faire l'objet constant de ses soins. Un petit villageois de quatre à cinq ans, d'une figure agréable, brillante de santé, et dont les grands yeux bleus et la belle chevelure blonde étaient remarquables, se précipite par étourderie sous les pieds des chevaux de la reine qui se promenait en calèche et traversait le hameau de Saint-Michel, près Luciennes. Le cocher et les postillons arrêtent les chevaux ; l'enfant est retiré d'un si grand péril sans avoir la plus légère blessure : sa grand'mère s'élance de la porte de sa chaumière pour le prendre ; mais la reine, levée dans sa calèche, étendant les bras vers la vieille paysanne, s'écria que cet enfant

était à elle que le sort le lui avait donné pour la consoler, sans doute, jusqu'au moment où elle aurait le bonheur d'en avoir elle-même. « A-t-il vu sa mère ? demanda-t-elle. — Non, Madame, sa mère est morte l'hiver dernier, en couches, laissant cinq petits enfans sur les bras. — Je prends celui-ci, et je me charge de tous les autres ; y consentez-vous ? — Ah ! Madame, ils seront trop heureux, répondit la paysanne ; mais Jacques est bien mauvais : voudra-t-il rester avec vous ? » La reine, en établissant le petit Jacques sur ses genoux, dit qu'elle l'accoutumerait à elle, que c'était son affaire, et ordonna à son écuyer de faire continuer la promenade. Il fallut pourtant l'abréger, tant Jacques poussait de cris perçans et donnait de coups de pied à la reine et à ses dames. [illegible] L'arrivée de Sa Majesté dans ses appartemens, à Versailles, étonna tout son service ; il criait à tue-tête qu'il voulait sa grand'mère, son frère Louis, sa sœur Marianne, rien ne pouvait le calmer. On le fit transporter par la femme d'un garçon de toilette, qui fut nommée pour lui servir de bonne. On mit les autres enfans en pension. Petit Jacques, surnommé Armand, revint deux jours après chez la reine ; l'habit blanc, les dentelles, l'écharpe rose à frange d'argent, le chapeau décoré de plumes, avaient remplacé le bonnet de laine, le petit jupon rouge et les sabots. L'enfant était

véritablement très-beau. La reine en fut charmée; on le lui amenait tous les matins à neuf heures; il déjeunait, dînait avec elle, souvent même avec le roi. Elle se plaisait à l'appeler *mon enfant*,[1] et lui prodiguait les caresses les plus tendres, en observant un profond silence sur les regrets dont son cœur était constamment occupé.

Cet enfant resta près de la reine, jusqu'à l'époque où Madame fut en âge de venir chez son auguste mère qui s'était particulièrement chargée du soin de son éducation.

Le roi commençait à se plaire dans la société de la reine, quoiqu'il n'eût point encore usé des droits d'époux. La reine ne cessait de parler des vertus qu'elle admirait en Louis XVI, et s'attribuait, avec satisfaction, les moindres changemens favorables dans ses manières extérieures; peut-être laissait-elle voir, avec trop d'abandon, la joie qu'elle en ressentait et la part qu'elle croyait y avoir.

Un jour, Louis XVI avait salué ses dames avec plus de bienveillance et de grâces que de coutume; la reine s'écria: "Convenez, Mesdames, "que, pour un enfant mal élevé, le roi vient de " vous saluer avec de très-bonnes manières."

---

[1] Ce petit malheureux avait près de vingt ans en 1792; les propos incendiaires du peuple, la peur d'être traité comme un être favorisé de la reine, en avaient fait le terroriste le plus sanguinaire de Versailles. Il fut tué à la bataille de Jemmapes.—(*Note de madame Campan.*)

La reine haïssait M. de La Vauguyon ; c'était lui seul qu'elle accusait des choses qui l'affligeaient dans les habitudes, et même dans les sentimens du roi.

Une ancienne première femme de la reine Marie Leckzinska avait continué les fonctions de sa charge auprès de la jeune reine. C'était une de ces vieilles personnes qui ont le bonheur de dérouler le fil entier de leur vie au service des rois, sans savoir rien de ce qui se passe dans les cours [illegible] bbé Grisel, ex-jésuite, [illegible] économies et par un revenu de 50,000 l. long temps possédé, elle avait [illegible]

[illegible] encore à l'ordre des [illegible]

ils chantaient ensemble à la grand'-messe le *Glo-* [illegible]

qu'elle servait et révérait. Le jour de sa mort, elle accourut toute en larmes raconter à la reine les actes de piété, les actes d'humanité et de repentir des derniers instans du duc de La Vauguyon. Il avait, disait-elle, fait venir ses gens, [illegible] don... De quoi ? reprit [illegible] a placé et enrichi tous

ses valets ; c'était au roi et à ses frères que le saint homme que vous pleurez devait demander pardon, pour avoir si peu soigné l'éducation des princes dont dépendent les destinées et le bonheur de vingt-cinq millions d'hommes. Heureusement, ajouta-t-elle, que, jeunes encore, le roi et ses frères n'ont point cessé de travailler à réparer les torts de leur gouverneur."(1)

---

(1) On lit dans Grimm le passage suivant, tome II., p. 199 : " M. le duc de La Vauguyon étant allé, ces jours passés, rendre compte au tribunal de la justice éternelle de la manière dont il s'est acquitté du devoir effrayant et terrible d'élever un dauphin de France, et recevoir le châtiment de la plus criminelle des entreprises, si elle ne s'est pas accomplie, au vœu et aux acclamations de toute la nation ; on a vu, à cette occasion, un mouvement de vanité bien étrange, et qui a occupé la cour et la ville ; c'est le billet d'enterrement qu'on a envoyé à toutes les portes, suivant l'usage. Ce billet est devenu, par sa singularité, un effet de bibliothèque. Chacun a voulu le conserver ; et, à force d'être recherché, il est devenu rare, malgré la profusion avec laquelle il avait été distribué. Je vais le transcrire ici en son entier, dans l'espérance qu'il pourra entraîner ces feuilles avec lui vers la postérité.

" Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et enterrement de Monseigneur Antoine-Paul-Jacques de Quélen, " chef des noms et armes des anciens seigneurs de la châtellenie de Quélen, en Haute-Bretagne, juveigneur des comtes " de Porhoët, substitué aux noms et armes de Stuer de Caulsade, duc de La Vauguyon, pair de France, prince de Carency, comte de Quélen et du Boulay, marquis de Saint-Mégrin, de Callonges et d'Archiac, vicomte de Calvignac, " baron des anciennes et hautes baronies de Tonneins, Gratteloup, Villeton, la Gruère et Picornet, seigneur de Larnagol et Talcoimur, vidame, chevalier et avoué de Sarlac, haut-baron de Guyenne, second baron de Quercy, vlientchant

Les années et la confiance qu'une position nouvelle donnait au roi et aux princes ses frères, depuis la mort de Louis XV, avaient amené le développement de leurs caractères. Je vais essayer de tracer leurs portraits.

" général des armées du roi, chevalier de ses ordres, menin de feu monseigneur le dauphin, premier gentilhomme de la chambre de monseigneur le dauphin, grand maître de sa garde-robe, et de celle de monsieur le gouverneur d'Artois, premier gentilhomme de sa chambre, grand-maître de sa garde-robe, qui se feront jeudi en l'église royale et où son corps sera *De Profundis*.

déclamation la première place vacante, et l'enregistre parmi [illegible] comme duc, pair, prince, marquis, comte, vicomte, baron, seigneur aussi de [illegible]

que ce billet ne devienne avec le temps le désespoir des critiques. On juvei- corruption du mot *junior*, dont les États du Bas-Empire appelaient ceux qu'ils associaient à l'empire. Sans le billet d'enterrement de M. de La Vauguyon, le terme de juveigneur allait se perdre dans l'obscurité des temps."—(*Note des édit.*)

Louis XVI avait des traits assez nobles, empreints d'une teinte mélancolique ; sa démarche était lourde et sans noblesse ; sa personne, plus que négligée, ses cheveux, quel que fût le talent de son coiffeur, étaient promptement en désordre, par le peu de soin qu'il mettait à sa tenue. Son organe, sans être dur, n'avait rien d'agréable ; s'il s'animait en parlant, il lui arrivait souvent de passer du médium de sa voix, à des sons aigus. Son précepteur, l'abbé de Radonvilliers,(1) savant, aimable et doux, lui avait donné, ainsi qu'à Monsieur, le goût de l'étude. Le roi avait continué à s'instruire ; il savait parfaitement la langue anglaise. Plusieurs fois je l'ai entendu traduire les passages les plus difficiles du poëme de Milton : il était géographe habile, et se plaisait à tracer et à laver des cartes ; il savait parfaitement l'histoire, mais peut-être n'en avait pas assez étudié l'esprit. Il appréciait les beautés dramatiques et en portait de fort bons jugemens. Un jour, à Choisy, plusieurs dames se récrièrent sur ce que les comédiens français devaient y représenter une pièce de Molière ; le roi leur demanda pourquoi elles désapprouvaient ce choix ? Une d'elles répondit qu'il fallait convenir que Molière était d'un *très-mauvais goût* ; le roi répondit que l'on pouvait trouver dans Molière beaucoup de choses de *mauvais ton*, mais qu'il lui paraissait difficile d'en rencontrer qui fussent de mauvais goût.

(1) L'un des quarante de l'Académie française.

Ce prince unissait à tant d'instruction toutes les qualités du meilleur époux, du plus tendre père, du maître le plus indulgent, et, quand on songe à tant de vertus, les années qui se sont écoulées depuis la barbarie des factieux et le malheur des Français, sont insuffisantes pour se persuader que le crime soit parvenu à l'accomplissement du forfait le plus inoui.

Le roi montrait malheureusement un goût trop vif pour les arts mécaniques. La maçonnerie, la serrurerie, lui plaisaient au point qu'il admettait dans son intérieur un garçon serrurier avec lequel il forgeait des clefs, des serrures; et ses mains, noircies par ce travail, furent plusieurs fois, en ma présence, un sujet de représentations et même de reproches assez vifs de la part de la reine, qui aurait désiré pour le roi d'autres délassemens.(1)

---

(1) Louis XVI. voyait dans les travaux de la serrurerie les applications qu'elle pouvait avoir pour une étude plus élevée. Il était excellent géographe. L'instrument le plus précieux et le plus complet pour l'étude de cette science, a été commencé par ses ordres et sous sa direction. C'est un immense globe en cuivre qui existe en ce moment à la bibliothèque Mazarine, et qui n'est point achevé. Louis XVI. a lui même inventé et fait exécuter sous ses yeux l'ingénieux mécanisme qu'exigeait le jeu de ce globe.

Un homme qui prétend être entré dans ses appartemens secrets, à Versailles, après le 10 août, nous a conservé, sur les dispositions de ses cabinets, de ses livres, de ses cartes, de ses papiers, de ses meubles et des outils qu'il employait, une foule de détails qui peignent avec beaucoup d'intérêt, ses goûts, son caractère, ses occupations, ses habitudes. De pareils détails sont

Austère et sévère pour lui seul, le roi remplissait exactement les lois de l'Eglise, jeûnait et faisait maigre tout le carême. Il trouvait bon que la reine n'observât point ces usages avec la même rigueur ; pieux dans le cœur, les lumières du siècle avaient cependant disposé son esprit à la tolérance ; modeste et simple, Turgot, Malesherbes et Necker avaient jugé qu'un prince de ce caractère sacrifierait volontiers les prérogatives royales à la solide grandeur de son peuple ; son cœur le portait, à la vérité, vers des idées de réforme ; mais ses principes, ses préjugés, ses craintes, les clameurs des gens pieux et des privilégiés, l'intimidaient et lui faisaient abandonner des plans que son amour pour le peuple lui avait fait adopter.

Monsieur avait dans son maintien plus de dignité que le roi ; mais sa taille et son embonpoint gênaient sa démarche ; il aimait la représentation et la magnificence ; il cultivait les belles-lettres, et, sous des noms empruntés, fit plusieurs fois insérer dans le Mercure ou dans d'autres journaux des vers dont il était l'auteur.(1)

---

sont presque à la vie privée d'un prince, ce qu'un portrait est pour sa ressemblance, un *fac simile* pour son écriture. (Voyez la lettre M.)—(*Note des édit.*)

(1) Elevé sur le trône ou placé seulement sur ses premiers degrés, le prince dont parle ici madame Campan aima toujours et protégea les lettres. La faveur éclairée qu'il accordait aux talens était connue de la France entière. Dans un voyage que fit Monsieur pour parcourir diverses provinces du royaume, il visita Toulouse. Après que le parlement eut harangué ce

Sa mémoire prodigieuse servait son esprit, en lui fournissant les plus heureuses citations ; il savait par cœur depuis les beaux passages de la latinité classique, jusqu'au latin de toutes les prières, depuis les Œuvres de Racine, jusqu'au vaudeville de Rose et Colas.

Le comte d'Artois était d'une figure agréable, bien fait, adroit dans les exercices du corps, vif, quelquefois impétueux, occupé de plaisirs, et recherché dans sa toilette.

On se plaisait à répéter de lui des mots heureux, dont quelques uns donnaient de son cœur une

---

prince, dit un ouvrage du temps, son altesse royale, par une distinction particulière qu'elle voulut accorder aux lettres, reçut l'hommage de l'Académie des jeux floraux avant celui des autres cours souveraines. L'abbé d'Auffren, conseiller au parlement, porta la parole au nom de l'Académie dont il était membre. « C'est, dit il, à l'éloquence et à la poésie à vous » peindre, Monseigneur, faisant, dans l'âge des plaisirs, vos » plus chères délices de la retraite et de l'étude, et partageant » avec goût enchanteur avec l'auguste princesse dont les vertus » sont réunies sont le bonheur de vos jours. » L'orateur avait placé à la fin de son discours un éloge de feu M. le dauphin, père du roi et de ses frères, le prince s'attendrit en l'écoutant, et lorsque l'abbé d'Auffren eut cessé de parler, il s'approcha de lui, et lui dit avec bonté : « Je remercie l'Académie des sentimens » qu'elle me témoigne, je connoissais depuis long temps sa » célébrité ; vous confirmez, Monsieur, l'idée que j'avais de » votre corps, il peut toujours compter sur ma protection. » — (*Anecdotes du règne de Louis XVI*, tome II, p. 21 et 22.)

Pendant son séjour à Avignon, Monsieur logea à l'hôtel du duc de Crillon ; il refusa la garde bourgeoise qui lui fut offerte, en disant : « Un fils de France, logé chez un Crillon, n'a pas » besoin de gardes. » — (*Note des édit.*)

idée favorable.(1) Les Parisiens aimaient dans ce prince cet air ouvert et dégagé, attribut du carac-

(1) On trouve, dans un écrit du temps, une repartie qui honore l'humanité du prince. Il s'agissait du sort des prisonniers ; M. le comte d'Artois voulait qu'on respectât toujours en eux le malheur, et qu'on ne fît point subir à ceux qui ne sont qu'accusés, le sort des coupables atteints par les lois. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans cet écrit.

" L'abbé de Besplas, célèbre prédicateur, prononça, devant le roi, un discours de la Cène, qui avait pour sujet : *Des caractères de la charité dans un roi.* Ce morceau sur les cachots fit l'impression la plus vive.

" Sire, l'état des cachots de votre royaume arracherait des " larmes aux plus insensibles qui les visiteraient. Un lieu de " sûreté ne peut, sans une énorme injustice, devenir un séjour de désespoir. Vos magistrats s'efforcent d'y adoucir " l'état des malheureux ; mais, privés des secours nécessaires " pour la réparation de ces antres infects, ils n'ont qu'un " morne silence à opposer aux plaintes des infortunés. Oui, " j'en ai vu, Sire, et mon zèle me force ici, comme Paul, à " honorer mon ministère ; oui, j'en ai vu qui, couverts d'une " lèpre universelle, par l'infection de ces repaires hideux, bénissaient mille fois dans nos bras le moment fortuné où ils " allaient enfin subir le supplice. Grand Dieu ! sous un bon " prince, des sujets qui envient l'échafaud. Jour immortel, " soyez béni ! j'ai acquitté le vœu de mon cœur, de décharger " le poids d'une si grande douleur dans le sein du meilleur des " monarques."

" On remarqua à ce morceau la plus grande attention du roi et des princes ses frères. Le comte d'Artois fit même, au sujet de ce qu'il venait d'entendre une très-belle repartie. Le lendemain, à son lever, un courtisan égoïste et corrupteur, ainsi qu'ils le sont presque tous, eut l'insouciance d'observer que l'abbé de Besplas s'était plaint mal à propos de la manière dont les prisonniers étaient traités dans les cachots qu'on pouvait regarder comme une partie de la peine que méritent leurs

tère français, et lui témoignaient une véritable affection.

L'empire que la reine prenait sur l'esprit du roi, le charme d'une société où Monsieur déployait les grâces de son esprit, et que le comte d'Artois animait par la vivacité de la jeunesse, avaient adouci, dans le caractère de Louis XVI., cette rudesse qu'une éducation mieux dirigée aurait pu réprimer.

Cependant ce défaut se manifestait encore trop souvent, et, malgré son extrême simplicité, le roi inspirait de la défiance à ceux qui avaient occasion de lui parler. Une louable crainte portait à éviter des brusqueries subites et difficiles à prévoir. Les courtisans, soumis en présence des souverains, n'en sont que plus disposés à les peindre d'un seul trait; ils avaient nommé, peu galamment, ces reparties si redoutées, *les coups de boutoir du roi.*

Très-méthodique dans toutes ses habitudes, le roi se couchait à onze heures précises. Un soir la reine devait se rendre, avec sa société habituelle, à une réunion chez le duc de Duras, ou chez la princesse de Guéménée. L'aiguille de la pendule fut adroitement avancée, pour hâter de quelques minutes l'instant du départ du roi; il crut réellement que l'heure de son coucher était arrivée, se retira, et ne trouva chez lui personne de réuni

---

crimes. Le prince l'interrompit alors avec vivacité, en s'écriant : " Sait-on s'ils sont coupables ? on n'en est assuré que par l'arrêt "—(*Note des édit.*)

pour son service du soir. Cette plaisanterie circula dans tous les salons de Versailles, et y fut désapprouvée. Les rois n'ont pas d'intérieur ; les reines n'ont ni cabinets, ni boudoirs. C'est une vérité dont on ne saurait trop les pénétrer : s'il ne se trouve pas habituellement auprès des souverains des gens disposés à transmettre à la postérité leurs habitudes privées, le moindre valet raconte ce qu'il a vu ou entendu, ses propos circulent avec rapidité et forment cette redoutable opinion publique qui s'élève, s'agrandit, et empreint, sur les plus augustes têtes, des caractères souvent faux, mais presque toujours ineffaçables.

CHAPITRE VI

traîneaux blâmées des Pari-
avec madame la princesse de

la cour.—Son caractère noble et désintéressé.—Projets ambitieux de ses amis.—Moyens qu'ils mettent en usage.—Portrait de la comtesse Jules.—La reine se promet de goûter près d'elle les douceurs de la vie privée.—Le comte Jules obtient la place de premier écuyer.—La fortune de sa famille

sur la comtesse

sant de la

comtesse sur Homère.—La faveur dont jouit la famille de Polignac excite l'envie et la haine des courtisans.—Soirées passées chez le duc et la duchesse de Duras.—Jeux à la mode : *guerre panpan, descampativos*.—Paris se moque de ces jeux et les adopte.—Madame de Genlis y fait allusion dans une de ses pièces de théâtre.

L'hiver qui suivit les couches de la comtesse d'Artois fut très-froid ; les souvenirs du plaisir que des parties de traîneaux avaient procuré à la reine dans son enfance, lui donnèrent le désir d'en établir de semblables. Cet amusement avait déjà eu lieu à la cour de France ; on en eut la preuve en retrouvant, dans le dépôt des écuries, des traîneaux qui avaient servi au dauphin, père de

Louis XVI., dans sa jeunesse. On en fit construire quelques-uns d'un goût plus moderne pour la reine. Les princes en commandèrent de leur côté, et, en peu de jours, il y en eut un assez grand nombre. Ils étaient conduits par les princes et les seigneurs de la cour. Le bruit des sonnettes et des grelots dont les harnois des chevaux étaient garnis ; l'élégance et la blancheur de leurs panaches ; la variété des formes de ces espèces de voitures ; l'or dont elles étaient toutes rehaussées, rendaient ces parties agréables à l'œil. L'hiver leur fut très-favorable, la neige étant restée près de six semaines sur la terre ; les courses dans le parc procurèrent un plaisir partagé par les spectateurs. (1) Personne n'imagina que l'on eût rien à blâmer dans un amusement aussi innocent. Mais on fut tenté d'étendre les courses, et de les conduire jusqu'aux Champs-Elysées ; quelques traîneaux traversèrent même les boulevards : le masque couvrant le visage des femmes, on ne manqua pas de dire que la reine avait couru les rues de Paris en traîneau.

Ce fut une affaire. Le public vit dans cette mode

(1) Louis XVI., touché du triste sort des pauvres de Versailles, pendant l'hiver de 1776, leur fit distribuer plusieurs charrettes de bois. Voyant un jour passer une file de ces voitures, tandis que beaucoup de seigneurs se préparaient à se faire traîner rapidement sur la glace, il leur dit ces paroles remarquables : *Messieurs, voici mes traîneaux.*—(*Note des édit.*)

une prédilection pour les habitudes de Vienne : les parties de *traîneaux* n'étaient cependant pas une mode nouvelle à Versailles. Mais la critique s'emparait de tout ce que faisait Marie-Antoinette. Les partis, dans une cour, ne portent pas ouvertement des enseignes différentes, comme ceux qu'amènent les secousses révolutionnaires. Ils n'en sont pas moins dangereux pour les personnes qu'ils poursuivent, et la reine ne fut jamais sans avoir un parti contre elle.

Cette mode, qui tient aux usages des cours du nord, n'eut aucun succès auprès des Parisiens. La reine en fut informée, et quoique tous les traîneaux eussent été conservés, et que depuis cette époque il y ait eu plusieurs hivers favorables à ce genre d'amusement, elle ne voulut plus s'y livrer.

C'est à l'époque des parties de traîneaux que la reine se lia intimement avec la princesse de Lamballe qui parut enveloppée de fourrure avec l'éclat et la fraîcheur de vingt ans : on pouvait dire que c'était le printemps sous la martre et l'hermine. Sa position la rendait de plus fort intéressante : mariée, au sortir de l'enfance, à un jeune prince perdu par le contagieux exemple du duc d'Orléans, elle n'avait eu que des larmes à verser, depuis son arrivée en France. Veuve à dix-huit ans et sans enfant, son état auprès de M. le duc de Penthièvre était celui d'une fille adoptive ; elle avait pour ce prince vénérable

le respect et l'attachement le plus tendre ; mais la reine, en rendant, ainsi que la princesse, justice à ses vertus, trouvait que la vie habituelle de M. le duc de Penthièvre à Paris ou dans ses terres, ne pouvait offrir à sa jeune belle-fille les plaisirs de son âge, ni lui assurer pour l'avenir un sort dont elle était privée par son veuvage. Elle voulut donc la fixer à Versailles, et rétablit en sa faveur la charge de surintendante qui n'avait point existé à la cour depuis la mort de mademoiselle de Clermont. On assure que Marie Leczinska avait prononcé que cette place demeurerait vacante, la surintendante ayant un pouvoir trop étendu dans les maisons des reines, pour ne pas mettre souvent des entraves à leurs volontés. Quelques différens survenus bientôt entre Marie-Antoinette et la princesse de Lamballe, relativement aux prérogatives de sa charge, prouvèrent que l'épouse de Louis XV. avait eu raison de la réformer ; mais une espèce de petit traité fait entre la reine et la princesse aplanit les difficultés. Le tort de prétentions trop fortement articulées tomba sur un secrétaire de la surintendante, qui l'avait conseillée, et tout s'arrangea de manière à ce qu'une solide et touchante amitié régnât toujours entre ces deux princesses, jusqu'à l'époque désastreuse qui termina leur destinée.(1)

(1) Voyez les éclaircissemens historiques donnés par madame Campan sur la maison de la reine.[*]—(*Note des édit.*)

Malgré l'enthousiasme que l'éclat, les grâces et la bonté de la reine inspiraient généralement, des intrigues sourdes s'agissaient toujours contre elle. Très-peu de temps après l'avénement de Louis XVI au trône, le ministre de la maison du roi fut averti qu'il paraissait un libelle très-outrageant contre la reine. Le lieutenant de police chargea le nommé Goupil, inspecteur de police, de découvrir ce libelle; il vint dire, fort peu de temps après, qu'il avait découvert le lieu où s'imprimait cet ouvrage, que c'était dans une campagne auprès d'Yverdun. Il en possédait déjà deux feuilles qui contenaient d'atroces calomnies; mais présentées avec un art qui pouvait les rendre très-funestes à la renommée de la reine: ce Goupil dit qu'il obtiendrait le reste, mais qu'il fallait une somme considérable. On lui fit remettre trois mille louis; bientôt après il apporta au lieutenant de police le manuscrit entier et la totalité de ce qui était imprimé: il reçut mille louis de plus, pour prix de son intelligence et de son zèle, et on allait même lui confier un poste beaucoup plus important, lorsqu'un autre espion, jaloux de la fortune de ce Goupil, découvrit qu'il était lui-même l'auteur de ce libelle; que dix ans auparavant il avait été mis à Bicêtre pour escroquerie; que madame Goupil n'était sortie que depuis trois ans de la Salpétrière, où elle avait été mise sous un autre nom. Cette madame Goupil était fort jolie et fort intrigante; elle avait trouvé le

moyen de se lier intimement avec le cardinal de Rohan, auquel elle faisait, dit-on, espérer de le raccommoder avec la reine. Toute cette affaire fut assoupie, et il n'en circula aucun détail dans le monde; mais on voit que la destinée de la reine était d'être sans cesse attaquée par les intrigues les plus odieuses et plus viles.

Une autre femme nommée Cahouette de Villers, dont le mari avait une charge de trésorier de France, ayant une conduite fort irrégulière et l'esprit le plus inventif, avait la fureur de vouloir passer aux yeux de ses amis, à Paris, pour une personne favorisée à la cour, où ne l'appelait ni sa naissance, ni aucun emploi. Pendant les dernières années de la vie de Louis XV., elle avait fait beaucoup de dupes, et trouvé le moyen d'escroquer des sommes assez considérables en se faisant passer pour maîtresse du roi. La crainte d'irriter madame Du Barry était, selon elle, la seule chose qui la privait de jouir de ce titre d'une manière avouée; elle venait régulièrement à Versailles, se tenait cachée dans une chambre d'hôtel garni, et ses dupes la croyaient appelée à la cour par des motifs secrets. Cette femme forma le projet d'arriver, si elle le pouvait, jusqu'à la reine, ou au moins d'établir quelques probabilités qui pussent l'autoriser à le faire croire: elle prit pour amant Gabriel de Saint-Charles, intendant des finances de Sa Majesté, charge dont les priviléges se bornaient à jouir, le dimanche, des entrées de

la chambre de la reine. Madame de Villers venait tous les samedis à Versailles avec M. de Saint-Charles, et logeait dans son appartement. M. Campan s'y trouva plusieurs fois : elle peignait assez bien, elle le pria de lui rendre le service de présenter à la reine un portrait de Sa Majesté qu'elle venait de copier. M. Campan connaissait la conduite de cette femme, et la refusa. Peu de jours après, en entrant chez la reine, il vit sur le canapé de Sa Majesté le portrait qu'il avait refusé de lui présenter, la reine le trouva mal peint, et donna l'ordre de le faire reporter chez la princesse de Lamballe qui le lui avait envoyé. Madame de Villers était parvenue à faire réussir son projet par l'entremise de la princesse. Le peu de succès du portrait ne détourna pas l'intrigante de suivre le dessein qu'elle avait de se faire croire admise dans l'intimité de la reine; elle se procura facilement, chez M. de Saint-Charles, des brevets et des ordonnances signés par Sa Majesté; elle s'appliqua à imiter son écriture, et composa un grand nombre de billets et de lettres écrites par Sa Majesté dans le style le plus familier et le plus tendre. Pendant plusieurs mois elle les montra sous le plus grand secret à plusieurs amis particuliers; puis elle se fit écrire de même, par la reine, pour des acquisitions d'objets de fantaisie dont elle la priait de se charger; sous prétexte de vouloir exécuter fidèlement les commissions de Sa Majesté, elle faisait lire les

lettres aux marchands, et parvint à faire dire, dans beaucoup de maisons, que la reine avait pour elle des bontés particulières. Cette femme agrandit son projet, et se fit demander par la reine de lui trouver à emprunter 200,000 francs dont elle avait besoin, ne voulant pas faire au roi la demande de fonds particuliers. Cette lettre montrée à M. Béranger, fermier général, produisit son effet ; il se trouva heureux de pouvoir rendre ce service à sa souveraine, et s'empressa de remettre les 200,000 francs à madame de Villers. Quelques doutes suivirent ce premier mouvement ; il les communiqua à des gens plus instruits que lui de ce qui se passait à la cour ; on augmenta ses inquiétudes : il alla trouver M. de Sartine, qui dévoila toute l'intrigue ; la dame fut envoyée à Saint-Pélagie, et l'infortuné mari ruiné par le remboursement de la somme empruntée et le paiement des bijoux faussement achetés au nom de la reine : les lettres imitées furent envoyées à Sa Majesté ; je les ai comparées en sa présence avec sa propre écriture, on n'y remarquait qu'un peu plus d'ordre dans les caractères.

Cette fourberie, découverte et punie avec prudence et sans passion, ne produisit pas plus de sensation dans le monde, que celle de l'inspecteur Goupil.

Si l'esprit d'indépendance répandu dans la nation avait déjà dépouillé le trône de quelques-uns de ses rayons fascinateurs ; si un parti, formé au

sein même de la cour, cherchait à faire tomber une princesse autrichienne, sans songer que les coups portés contre elle ébranlaient d'autant le trône; on pensera, je dois le dire, que c'était à cette princesse à veiller sur ses moindres démarches, à rendre sa conduite inattaquable; mais que *Dieu n'oublie pas sa jeunesse, son inexpérience*, son isolement. Non; elle n'était pas coupable: l'abbé de Vermond était toujours le seul guide de la reine; en âge et en droit de lui représenter combien étaient graves les suites de ses moindres légèretés, il ne le fit pas; elle continua à chercher, sur le trône, les plaisirs de la société privée, et ce goût n'alla même qu'en augmentant.

Un an après la nomination de madame la princesse de Lamballe à la place de surintendante de la maison de la reine, les bals et les quadrilles amenèrent la liaison de la reine avec la comtesse Jules de Polignac. Elle inspira à Marie-Antoinette un véritable intérêt. La comtesse n'était pas riche, et vivait habituellement à sa terre de Claye. La reine s'étonna de ne l'avoir point vue plus tôt à la cour. L'aveu que son peu de fortune l'avait même privée de paraître aux fêtes des mariages des princes, vint encore ajouter à l'intérêt qu'elle inspira.

La reine était sensible et aimait à réparer les injustices du sort. La comtesse avait été attirée à la cour par la sœur de son mari, madame Diane de Polignac, qui avait été nommée dame de madame

la comtesse d'Artois. La comtesse Jules aimait véritablement la vie paisible ; l'effet qu'elle produisit à la cour la toucha peu ; elle ne fut sensible qu'à l'attachement que la reine lui témoignait. J'eus occasion de la voir dès le commencement de sa faveur ; elle passa plusieurs fois des heures entières avec moi, en attendant la reine. Elle m'entretint avec franchise et ingénuité de tout ce qu'elle entrevoyait, d'honorable et de dangereux à la fois, dans les bontés dont elle était l'objet. La reine recherchait les douceurs de l'amitié ; mais ce sentiment, déjà si rare, peut-il exister dans toute sa pureté entre une reine et une sujette, environnées d'ailleurs de piéges tendus par l'artifice des courtisans ? Cette erreur bien pardonnable fut fatale au bonheur de Marie-Antoinette, parce que le bonheur ne se trouve point dans les chimères.

On ne peut parler trop favorablement du caractère modeste de la comtesse Jules, devenue duchesse de Polignac ; je l'ai toujours considérée personnellement comme la victime d'une élévation qu'elle n'avait point briguée : mais si son cœur était incapable de former des projets ambitieux, sa famille et ses amis virent leur propre fortune dans la sienne, et cherchèrent à fixer d'une manière invariable la faveur de la reine.

La comtesse Diane, sœur de M. de Polignac, le baron de Besenval et M. de Vaudreuil, amis particuliers de la famille Polignac, employèrent

un moyen dont le succès était infaillible. Un de mes amis qui avait leur secret (le comte Demoustier), vint me raconter que madame de Polignac allait quitter Versailles subitement ; qu'elle ne ferait d'adieux à la reine que par écrit ; que la comtesse Diane et M. de Vaudreuil lui avaient dicté sa lettre, et que toute cette affaire était combinée dans l'intention d'exciter l'attachement jusqu'alors stérile de Marie-Antoinette. Le lendemain, quand je montai au château, je trouvai la reine tenant une lettre qu'elle lisait avec attendrissement ; c'était la lettre de la comtesse Jules ; la reine me la montra. La comtesse y témoignait sa douleur de s'éloigner d'une princesse qui l'avait comblée de ses bontés. La médiocrité de sa fortune lui en imposait la loi ; mais bien plus encore la crainte que l'amitié de la reine, après lui avoir attiré de dangereux ennemis, ne la laissât livrée à leur haine, et au regret d'avoir perdu l'auguste bienveillance dont elle était l'objet.

Cette mesure eut tout l'effet qu'on en avait attendu. Une reine jeune et vive ne supporte pas long-temps l'idée d'une contradiction. Elle s'occupa plus que jamais de fixer madame la comtesse Jules près d'elle, en lui faisant un sort qui pût la mettre à l'abri de toute inquiétude. Son caractère lui convenait ; elle n'avait que de l'esprit naturel, point de prétentions, point de savoir affecté. Sa taille était moyenne, son teint d'une grande fraîcheur, ses yeux et ses cheveux très-

bruns, ses dents superbes, son sourire enchanteur, toute sa personne était d'une grâce parfaite. Elle n'aimait pas la parure, on la voyait presque toujours dans un négligé, recherché seulement par la fraîcheur et le bon goût de ses vêtemens; rien n'avait l'air d'être placé sur elle avec apprêt, ni même avec soin. Je ne crois pas lui avoir vu une seule fois des diamans, même à l'époque de sa plus grande fortune, et quand elle eut à la cour le rang de duchesse; j'ai toujours cru que son sincère attachement pour la reine, autant que son goût pour la simplicité, lui faisait éviter tout ce qui pouvait faire croire à la richesse d'une favorite. Elle n'avait aucun des défauts qui accompagnent presque toujours ce titre. Elle aimait les personnes que la reine affectionnait, et n'était susceptible d'aucune jalousie. Marie-Antoinette se flattait que la comtesse Jules et la princesse de Lamballe seraient ses amies particulières, et qu'elle aurait une société choisie selon son goût. "Je "la recevrai dans mes cabinets ou à Trianon, "disait-elle; je jouirai des douceurs de la vie "privée, qui n'existent pas pour nous, si nous "n'avons le bon esprit de nous les assurer." Ma mémoire m'a rappelé fidèlement tout le charme qu'une illusion si douce faisait entrevoir à la reine, dans un projet dont elle ne pénétrait ni l'impossibilité ni les dangers. Le bonheur qu'elle voulait s'assurer ne devait lui procurer que des chagrins. Tous les courtisans, non admis dans cette *inti-*

mité, devinrent autant d'ennemis jaloux et vindicatifs [illegible]

Il fallut donner une existence convenable à la comtesse. La place de premier écuyer, en survivance du comte de Tessé, accordée au comte Jules, à l'insu du titulaire, mécontenta les Noailles. Cette famille venait récemment d'éprouver un autre désagrément; la nomination de la princesse de Lamballe ayant, en quelque sorte, nécessité la retraite de madame la comtesse de Noailles, dont le mari fut fait à cette époque maréchal de France. La princesse de Lamballe, sans se brouiller avec la reine, fut alarmée de l'établissement de madame la comtesse Jules à la cour, et ne fit point, comme Sa Majesté l'avait espéré, partie de cette société intime qui fut composée successivement de mesdames Jules et Diane de Polignac, d'Andlau, de Châlon; de MM. de Guignes, de Coigny, d'Adhémar, de Besenval, colonel en second des Suisses, de Polignac, de Vaudreuil et de Guiche; le prince de Ligne et M. le duc de Dorset, ambassadeur d'Angleterre, y furent aussi admis.

La comtesse Jules fut long-temps sans tenir un grand état à la cour. La reine se borna à lui donner un très-bel appartement au haut de l'escalier de marbre. Le traitement de premier écuyer, les faibles émolumens du régiment de M. de Polignac, unis à leur modique patrimoine, et peut être quelques pensions, faisaient alors toute la

fortune de la favorite. Je n'ai jamais vu la reine lui faire de présens d'une valeur réelle; je fus frappée même d'entendre un jour S. M. raconter avec plaisir que la comtesse avait gagné dix mille francs à la loterie : elle en avait, ajoutait la reine, un très-grand besoin.

Les Polignac n'étaient donc point établis à la cour avec une splendeur qui pût légitimer aucun mécontentement. Les Noailles avaient peut-être lieu d'être blessés dans cette occasion; ils avaient quelques droits sur la survivance du comte de Tessé : le rétablissement de la place de surintendante avait aussi été un désagrément pour la comtesse de Noailles qui, s'étant trouvée avoir une supérieure, avait pris sa retraite. Cette famille, prépondérante à la cour, ne fut pourtant pas la seule que la fortune du comte de Polignac indisposa contre Marie-Antoinette. Ce qu'un courtisan voit obtenir à d'autres lui semble toujours pris sur son bien, c'est une règle. Dans cette occasion cependant, on envia moins le matériel des grâces accordées aux Polignac, que l'intimité qui allait s'établir entre eux, leurs cliens et la reine. On vit, dans le cercle de la comtesse Jules, une porte ouverte pour obtenir la faveur, les grâces, les ambassades. Ceux qui n'avaient pas l'espoir d'y entrer furent irrités.

Le salon de madame de Polignac a fait un grand tort à Marie-Antoinette; il a puissamment excité ses ennemis. Cependant, au temps dont

je parle; la société de la comtesse Jules, tout occupée de consolider sa faveur, était loin de se mêler des affaires sérieuses auxquelles la jeune reine était encore étrangère. Lui plaire était le désir généralement partagé par tous les amis de la favorite. Le marquis de Vaudreuil régnait dans la société du comte et de la comtesse Jules; c'était un homme brillant, ami et protecteur des beaux-arts. Parmi les gens de lettres et les artistes célèbres, il avait une nombreuse clientelle.(1).

---

(1) M. de Vaudreuil aimait passionnément les arts et les lettres; il se plaisait à les [illegible] qu'en homme puissant.

qui était uniquement composé de littérateurs et d'artistes. La soirée se passait dans un salon où l'on trouvait des instrumens, des crayons, des couleurs, des pinceaux, des plumes, et chacun composait, peignait, écrivait selon son goût ou son talent. M. de Vaudreuil lui-même en cultivait plusieurs. Sa voix était fort agréable; il était bon musicien. [illegible] son entrée dans le monde. [illegible] madame la maréchale de Lux[illegible] si elle après le souper, on dit que vous chantez fort bien; je " serais charmée de vous entendre, mais, si vous avez cette " complaisance pour moi, ne me chantez point d'ariettes, " point de grands airs, un *Pont-Neuf*, un simple *Pont-Neuf*. " J'aime le naturel, l'esprit, la gaieté." M. de Vaudreuil demanda donc la permission de chanter un *Pont-Neuf* alors fort à la mode. Il ignorait que madame la maréchale de Luxembourg avait été, avant son veuvage, madame la comtesse de Boufflers. Il chanta d'une voix pleine et sonore le premier vers du couplet qui commence ainsi:

Quand Boufflers part à la cour [illegible] Au

Le baron de Besenval avait conservé la simplicité des Suisses, et acquis toute la finesse d'un

Au moment même on tousse, on crache, on éternue. M. de Vaudreuil poursuit :

On crut voir la mère d'Amour,

Le bruit, l'agitation redoublent. Mais, après le troisième vers,

Un chacun lui faisait la cour,

M. de Vaudreuil s'arrête en voyant tous les yeux fixés sur lui. " Poursuivez donc, Monsieur, dit la maréchale en chantant elle-même le dernier vers :

Et chacun l'avait à son tour."

Ce que le baron de Besenval a écrit de madame la maréchale de Luxembourg rend l'anecdote vraisemblable. Mais, dans une circonstance aussi difficile, peut-être la maréchale faisait-elle preuve de plus de présence d'esprit que d'impudence.

M. de

* M. le Marquis de Goufflier, présent à cette scène, nous l'a contée d'une manière toute différente. Suivant sa version, on causait des ravages que le temps produit sur la beauté. M. De Vaudreuil se tournant vers la maréchale, lui dit : " Quant à vous, madame, il vous a respectée ; on reconnait toujours en vous celle qui a fait tourner toutes les têtes de la cour ; celle que nos meilleurs poètes ont célébrée."—" Oui," répondit la vieille maréchale avec gaieté, " je me souviens que, lors de mon entrée dans le monde, on fit quelques chansons en mon honneur, celle-ci entre autres ;" et elle se mit à chanter,

Quand Boufflers parut à la cour,
On crut voir la mère d'Amour ;
Un chacun lui faisait la cour...."

Elle s'arrêta en cet endroit, et ne chanta pas le quatrième vers qui était

Et chacun l'avait à son tour.

" Continuez donc, Madame la Maréchale," dit M. De Vaudreuil. " Ah !" répondit-elle en souriant ; " il y a si long-temps que cela est passé, que je ne m'en souviens plus."

Cette anecdote, contée de cette manière, défend M. De Vaudreuil et Mme. la maréchale de Luxembourg du reproche d'impudence que leur font les éditeurs français.—*(Note de l'éditeur Anglais.)*

courtisan français. Cinquante ans révolus, des cheveux blanchis lui faisaient obtenir cette confiance que l'âge mûr inspire aux femmes, quoiqu'il n'eût pas cessé de viser aux aventures galantes : il parlait de ses montagnes avec enthousiasme, il eût volontiers chanté le ranz-des-vaches avec les larmes aux yeux, et était en même temps le causeur le plus agréable du cercle de la comtesse Jules. La chanson nouvelle, le bon mot du jour, les petites anecdotes scandaleuses formaient les seuls sujets d'entretien du cercle intime de la reine. Le bel esprit en était banni. La comtesse Diane, plus occupée de littérature que sa belle-sœur, l'invitait un jour à lire l'Iliade et l'Odyssée. La comtesse répondit en riant qu'elle connaissait parfaitement le poëte grec et s'en tenait à ces mots.

M. de Vaudreuil réussit beaucoup dans le monde par son esprit et ses qualités. Il avait auprès des femmes un langage plein d'agrément et de charme, s'il faut en croire un mot de la princesse d'Hénin rapporté par madame de Genlis dans les Souvenirs de Félicie :

" J'ai vu aujourd'hui Le Kain donner à un débutant une leçon de déclamation ; ce jeune homme, au milieu de la scène, saisit le bras de la princesse. Le Kain, choqué de ce mouvement, lui a dit : *Monsieur, si vous voulez paraître passionné, ayez l'air de craindre de toucher la robe de celle que vous aimez.* " Que de sentiment, et combien de choses délicates dans ce mot ! On les retrouve toutes dans le jeu parfait de cet acteur inimitable. — Aussi madame d'Hénin a-t-elle dit *qu'elle ne connaît que deux hommes que sachent parler aux femmes : Le Kain et M. de Vaudreuil* "—(*Note des édit.*)

Homère était aveugle et jouait du hautbois.(1)

La reine trouvait ce genre d'esprit très-fort de son goût, et disait que jamais pédante n'eût été son amie.

(1) Cette repartie vive et gaie de madame la duchesse de Polignac est une imitation plaisante d'un vers du Mercure galant. Un des procureurs dit à son confrère, dans la scène de la dispute :

Ton père était aveugle et jouait du hautbois.

Madame la duchesse de Polignac, avec un esprit fin et un goût délicat, pouvait ne pas attacher un très-grand prix au savoir : mais on a peu d'idée de l'instruction des hommes admis dans sa société, quand on lit l'anecdote suivante :

"En 1781, la duchesse de Polignac était enceinte ; pour être plus à portée de faire sa cour à la reine, elle pria madame de Boufflers de vouloir bien lui louer sa maison d'Auteuil, célèbre par ses jardins à l'anglaise. Madame de Boufflers, qui était attachée aux agrémens de sa maison de campagne, désirait refuser madame la duchesse, sans pourtant la désobliger : elle lui répondit par les vers suivans :

Tout ce que vous voyez conspire à vos désirs ;
Vos jours toujours sereins coulent dans les plaisirs ;
L'empire en est pour vous l'inépuisable source ;
Ou, si quelque chagrin en interrompt la course,
Le courtisan, soigneux à les entretenir,
S'empresse à l'effacer de votre souvenir.
Moi, je suis seule ici ; quelqu'ennui qui me presse,
Je n'en vois dans mon sort aucun qui m'intéresse,
Et n'ai pour tout plaisir, madame, que ces fleurs
Dont le parfum exquis vient charmer mes douleurs.

"Madame de Polignac ayant montré ces vers, ses flatteurs les trouvèrent mauvais, croyant qu'ils étaient de madame de Boufflers. On ne manqua pas de rendre à celle-ci le jugement qui en avait été porté par les amis de la duchesse.—"J'en suis fâchée, répondit-elle, pour le pauvre Racine, car ces vers sont de lui."

L'éclat de cette maison n'eut donc lieu que plusieurs années après l'époque dont je viens de parler, et la reine ne contracta l'habitude de passer une partie de ses journées chez la duchesse, que lorsqu'elle eut remplacé la princesse de Guémenée en qualité de gouvernante des enfans de France, et que le duc eut réuni la surintendance des postes à la charge de premier écuyer.

Avant d'avoir établi sa société chez madame de Polignac, la reine allait quelquefois passer des soirées chez le duc et la duchesse de Duras ; une jeunesse brillante s'y trouvait réunie On établit le goût des petits jeux, les questions, *guerre-panpan*, le colin maillard, et surtout un jeu nommé *descampativos*.

Paris, toujours critiquant, mais toujours imitant les habitudes de la cour, adopta cette manie des petits jeux. La fureur du *descampativos* et de la *guerre-panpan* fut générale dans toutes les maisons où se réunissaient beaucoup de jeunes femmes

---

En effet, on les lit dans Britannicus, acte 2, scène 3 ; c'est Junie qui les adresse à Néron Madame de Boufflers n'avait fait que de légers changemens aux quatre derniers vers qui sont ainsi dans Racine

> Britannicus est seul quelqu'ennui qui le presse
> Il ne voit dans son sort que moi qui s'intéresse,
> Et n'a pour tout plaisir, Seigneur, que quelques pleurs
> Qui lui font quelquefois oublier ses malheurs

Nous empruntons cette anecdote à la *Correspondance secrète* ; elle est racontée différemment dans Grimm Voyez les *Eclaircissemens* lettre (N) — *(Note des édit.)*

Madame de Genlis, dans une de ses pièces de théâtre, écrite avec le projet de peindre les ridicules du moment, parle de ces fameux *descampativos* et de la fureur de se faire une amie que l'on nommait *inséparable*, jusqu'à ce qu'un caprice ou le plus léger différent eût amené une rupture totale.

CHAPITRE VII.

bert.—Fuis et la cour en blâment la représentation.—Chute d'une pièce de Dorat-Cubières, qu'on trouvait charmante à

Aulide : mot de Gluck.—Zémire et Azor : mot de Marmon-

—Réforme des gendarmes et des chevau-légers : la reine témoigne sa satisfaction de ne plus voir *d'habits rouges à Ver-*

sence à Brunoy.—A l'indifférence du roi pour Marie-Antoinette succèdent les sentimens les plus vifs.—Détails d'intérieur.—Bals masqués de l'Opéra.—Le roi s'y rend une fois sans suite, et ne s'y amuse pas.—La reine y arrive un jour en fiacre ; par quelle aventure.—Bruits calomnieux à ce sujet.—Fatuité des jeunes gens de la cour.—Anecdote de la plume de héron.—Portrait du duc de Lauzun.—La reine le bannit pour jamais de sa présence.—Autres particularités.—Attachement de la reine pour la princesse de Lamballe et madame la duchesse de Polignac : pureté de cette liaison.—Anecdote concernant l'abbé de Vermond.—Il s'éloigne de la cour et revient ensuite y reprendre ses fonctions.

Le duc de Choiseul avait reparu à la cour à l'époque des cérémonies du sacre ; un vœu presque général avait donné à ses amis l'espoir de le voir

rentrer au ministère, ou dans le Conseil d'État; mais cet espoir dura peu : le parti opposé à celui qui le portait, était trop bien établi à Versailles, et le pouvoir de la jeune reine était trop balancé dans l'esprit du roi par d'anciennes et durables préventions ; elle renonça donc pour toujours au projet de faire rappeler le duc. Ainsi cette princesse, que l'on a peinte si ambitieuse, et servant si puissamment les intérêts de la maison d'Autriche, échoua deux fois dans le seul projet qui pouvait être utile aux vues qu'on n'a cessé de lui supposer, et passa toutes les années de son règne, jusqu'aux premières secousses de la révolution, environnée de ses ennemis et de ceux de sa maison.

Marie-Antoinette s'occupa très-peu de favoriser les lettres et les beaux-arts ; elle avait éprouvé des désagrémens pour avoir fait représenter la tragédie du Connétable de Bourbon, aux fêtes du mariage de madame Clotilde, sœur du roi, avec le prince de Piémont. Paris et la cour blâmèrent l'inconvenance des rôles que jouaient dans cette pièce les noms de la famille régnante, et la puissance avec laquelle on contractait une nouvelle alliance. (1) Une lecture de cet ouvrage, faite par le comte de

(1) Ce n'était pas un sujet heureux, il faut en convenir, que celui du Connétable de Bourbon pour une représentation donnée devant tous les princes français. On pourrait être également surpris de voir toute la cour approuver des vers dans lesquels le connétable ambitionne surtout :

"Le plaisir peu goûté d'humilier un roi."

M. le

Guibert dans les cabinets de la reine, avait produit dans le cercle de Sa Majesté ce genre d'enthousiasme qui éloigne les jugemens sains et réfléchis. Elle se promit bien de ne plus entendre de lectures. Cependant, à la sollicitation de M. de Cubières, écuyer du roi, la reine consentit à se faire lire une comédie de son frère. Elle avait réuni son cercle intime MM. de Coigny, de Vaudreuil, de Besenval, et mesdames de Polignac, de Châlon, etc.; et, pour augmenter le nombre des jugemens, elle admit les deux Parny, le chevalier de Bertin,[1] mon beau-père et moi. Molé[2] lisait pour l'auteur. Je n'ai jamais pu m'expliquer par quel prestige cet habile lecteur fit généralement applaudir à un ouvrage aussi mauvais que ridicule. Sans doute que l'organe enchanteur de Molé, en réveillant le souvenir des beautés dramatiques de la scène fran-

---

M. le chevalier de Narbonne fit à cette occasion des couplets parmi lesquels on remarque celui ci :

Le connétable me plait fort ;
Comme on y rit ! comme on y dort !
C'est une bonne pièce,
Eh bien,
Qu'on joue à nos princesses,
Vous m'entendez bien.

(*Note des édit.*)

[illegible] déjà connu par ses poésies éro- [illegible] par des vers estimés.

(*Note de madame Campan.*)

Acteur qui a fait pendant trente ans les délices du Théâtre-Français, avant Fleury et dans le même emploi.

(*Note de madame Campan.*)

çaise, empêcha d'entendre les pitoyables vers de Dorat-Cubières. Je puis assurer que les mots *charmant! charmant!* interrompirent plusieurs fois le lecteur. La pièce fut admise pour être jouée à Fontainebleau ; et, pour la première fois, le roi fit baisser la toile avant la fin de la comédie. Le titre en était *le Dramomane*, ou *le Dramaturge*. Tous les personnages mouraient empoisonnés avec un pâté. La reine, très-piquée d'avoir recommandé cette ridicule production, prononça qu'elle n'entendrait plus de lecture ; et cette fois elle tint parole.

La tragédie de Mustapha et Zéangir, de M. de Chamfort, obtint le plus grand succès à Fontainebleau, sur le théâtre de la cour ; la reine fit accorder une pension de douze cents francs à l'auteur, mais la pièce tomba lorsqu'elle fut donnée à Paris.

L'esprit d'opposition qui régnait dans cette ville aimait à infirmer les jugemens de la cour ; la reine prit la résolution de ne plus accorder de protection marquée aux nouveaux ouvrages dramatiques ; elle réserva son appui aux seuls compositeurs de musique, et en peu d'années cet art parvint à une perfection qu'il n'avait jamais eue en France.

Ce fut uniquement pour plaire à la reine, que l'entrepreneur de l'Opéra fit venir à grands frais, à Paris, la première troupe de bouffons. Gluck, Piccini, Sacchini, y furent successivement attirés. Ces compositeurs célèbres, et particulièrement le

plemier, furent traités avec distinction à la cour. Gluck, dès l'instant de son arrivée en France, eut ses entrées à la toilette de la reine, et tout le temps qu'il y resta, elle ne cessa de lui adresser la parole. Elle lui demandait un jour s'il était près de terminer son grand opéra d'Armide, et s'il en était satisfait, Gluck lui répondit le plus froid et avec son accent allemand : « Madame, il est bientôt fini, et vraiment ce sera *superbe*. » Son sentiment, aussi naïvement exprimé, fut confirmé, et la scène lyrique n'a sûrement pas de pièce d'un plus grand effet. On se récria beaucoup sur la confiance avec laquelle cet artiste venait de parler d'une de ses productions[1]. La reine le défendit avec chaleur.

(1) La modestie n'était pas la vertu de Gluck. Madame de Genlis dit dans ses Souvenirs qu'il parlait de Piccini avec justice et simplicité. « On sent, ajoute-t-elle, que c'est sans ostentation qu'il est équitable. Cependant il dit hier que, « si le Roland de Piccini réussit, *il le refera*. Ce mot est remarquable, mais il est d'un genre qui ne me plaira jamais. Un langage constamment modeste est de si bon goût ! »

Gluck avait souvent à traiter avec des amours propres qui valaient bien le sien. Il montra beaucoup de répugnance à placer de longs ballets dans Iphigénie. Vestris regrettait vivement que cet opéra ne fût pas terminé par un morceau qu'on appelait *chaconne*, et dans lequel le dieu de la danse déployait tous ses talens. Il s'en plaignit à Gluck, celui-ci, qui traitait son art avec toute la dignité qu'il mérite, ne cessait de dire que, dans un sujet aussi sérieux et aussi intéressant, les sauts et les danses étaient déplacés. Sur de nouvelles sollicitations de Vestris : « Une chaconne, une chaconne ! reprit le musicien courroucé, est-ce que les Grecs dont il faut peindre les mœurs avaient des chaconnes ?—Ils n'en avaient pas, reprit le danseur étonné, ma foi, tant pis pour eux ! » —(*Note des Edit.*)

leur : elle prétendait qu'il ne pouvait pas ignorer le mérite de ses ouvrages ; qu'il savait que cette opinion était générale, et qu'il craignait sans doute que la modestie exigée par les bienséances ne parût en lui de la fausseté. La reine n'aimait pas uniquement le grand genre des opéras français et italiens ; notre opéra-comique lui plaisait aussi infiniment ; elle appréciait beaucoup la musique de Grétry, si analogue à l'esprit et au sentiment des paroles, que le temps n'a pu en diminuer le charme. On sait qu'un grand nombre de poëmes mis en musique par Grétry, sont de Marmontel. Le lendemain de la première représentation de Zémire et Azor, Marmontel et Grétry furent présentés à la reine, dans la galerie de Fontainebleau, qu'elle traversait pour se rendre à la messe. La reine adressa tous ses complimens à Grétry, sur le succès du nouvel opéra ; lui dit que, dans la nuit, elle avait songé à l'effet enchanteur du trio du père et des sœurs de Zémire derrière le miroir magique, et poursuivit son chemin après ce compliment. Grétry, transporté de joie, prend dans ses bras Marmontel : " Ah ! mon ami, s'écrie-t-il, voilà de " quoi faire d'excellente musique... — Et de dé- " testables paroles, " reprit froidement Marmontel à qui Sa Majesté n'avait pas adressé un seul mot[1].

(1) Les auteurs, poëtes ou musiciens, attachaient un grand prix à la représentation de leurs ouvrages sur le théâtre de Fontainebleau. Grimm en fait connaître le motif.

" Il

La peinture n'avait aucun attrait pour la reine ; les plus misérables artistes étaient admis à l'honneur de la peindre : on exposa, dans la galerie de Versailles, un tableau en pied, représentant Marie-Antoinette dans toute sa pompe royale. Ce tableau, destiné pour la cour de Vienne, et peint par un homme qui ne mérite pas d'être nommé, révolta tous les gens de goût : il semblait alors que cet art, justement placé au premier rang, eût rétrogradé en France de plusieurs siècles. Il est vrai que Vanloo et Boucher avaient corrompu le style de l'école française à un tel point, qu'avec

---

« Il est à observer que la cour accorde presque toujours des gratifications aux auteurs des ouvrages représentés à Fontainebleau, et que ces ouvrages, faveur bien plus précieuse encore, n'étant plus assujettis à l'ordre du répertoire ordinaire, peuvent être joués à Paris immédiatement après l'avoir été à la cour. C'est à cet avantage que tient l'importance qu'on attache au privilége d'être jugé d'abord sur un théâtre où les succès, toujours incertains, n'ont jamais été considérés comme légalement prononcés, puisqu'il est convenu de regarder le public de Paris comme juge en dernier ressort des jugemens portés par le public de la cour.

« Cependant, ajoute Grimm, on ne peut se dissimuler que la manière de juger de ce tribunal en première instance ne soit bien différente de ce qu'elle était autrefois, depuis qu'il est permis d'y applaudir comme ailleurs. Ci-devant l'on écoutait dans le plus profond silence, et ce silence absolu, en marquant beaucoup de respect pour la présence de Leurs Majestés, laissait infiniment d'incertitude sur le sentiment que pouvait avoir éprouvé le plus grand nombre des spectateurs. Depuis que la reine a bien voulu permettre que cette grande étiquette fût oubliée, il est bien rare que le public de Paris ne confirme pas les arrêts prononcés par la cour. » — (*Note des édit.*)

des yeux simplement exercés par les chefs-d'œuvre étrangers et nationaux dont nous sommes en ce moment environnés, on ne conçoit pas que les tableaux de Boucher aient pu être l'objet de l'admiration dans un temps aussi rapproché du siècle de Louis XIV.

La reine ne pouvait pas porter sur cet art ce jugement éclairé, ou simplement ce goût qui suffit, dans les princes, pour protéger et faire éclore les plus grands talens; elle avouait tout bonnement, qu'elle ne voyait dans un portrait que le seul mérite de la ressemblance. Lorsqu'elle allait au Louvre, à l'exposition des tableaux, elle parcourait rapidement les petits tableaux de genre, et sortait sans avoir, disait-elle, levé les yeux vers les grandes compositions.

Il n'existe de bon portrait de la reine que celui de Werthmuller, premier peintre du roi de Suède, qui fut envoyé à Stockholm, et celui de madame Le Brun, sauvé des fureurs révolutionnaires par les commissaires de la garde du mobilier de Versailles. Il règne, dans la composition de ce tableau, une analogie frappante avec celui d'Henriette de France, femme de l'infortuné Charles Ier, peint par Van-dyck: comme Marie-Antoinette, elle est assise environnée de ses enfans, et ce rapprochement vient encore ajouter à l'intérêt mélancolique qu'inspire cette belle production.

En avouant, avec la sincérité dont je ne m'écarterai jamais, que la reine n'a donné d'encourage-

ment direct qu'au seul art de la musique, j'aurais tort de passer sous silence la protection qu'elle et les princes frères du roi ont accordée à l'imprimerie.(1)

On doit à Marie-Antoinette une superbe édition in-quarto des Œuvres de Métastase ; à Monsieur, frère du roi, le Tasse, in-quarto, orné de gravures faites d'après les dessins de Cochin ; et à

(1) Le roi lui-même voyait avec intérêt les productions d'un art utile aux lettres. Ce prince donna, en 1790, une preuve de sa bienveillance particulière pour le commerce de la librairie. On trouve les détails qu'on va lire dans un ouvrage qui parut à cette époque.

" Une société des plus forts libraires de Paris, se trouvant à la veille de suspendre ses paiemens, parvint à présenter au roi le tableau de sa triste situation. Le monarque en fut attendri ; il daigna prendre sur sa liste civile les sommes dont cette société avait besoin au moment même, et cautionna pour l'avenir celles qui lui étaient nécessaires pour compléter les douze cent mille livres qu'elle désirait emprunter. Louis XVI. écrivit de sa main à M. Necker, alors son ministre des finances, la lettre qu'on va lire :

" L'intérêt que m'a inspiré le sort des libraires associés, et " celui des nombreux ouvriers qu'ils emploient tant à Paris " qu'en province, et qui auraient été sans ouvrage, sans un " prompt secours (la caisse d'escompte et d'autres capitalistes, " auxquels on s'est adressé, n'ayant pu les secourir), m'a en- " gagé à leur faire avancer, à titre de prêt, sur les fonds de " ma liste civile, les cinquante mille écus qui leur étaient in- " dispensables le 31 du mois dernier. Les mêmes raisons " m'engagent à cautionner, sur les mêmes fonds, les sommes " qu'ils pourront se procurer pour compléter, avec les cin- " quante mille écus dont j'ai fait l'avance, la somme de douze " cent mille livres remboursables en dix années, y compris " mon avance à laquelle je n'assigne pas de terme fixe de rem- " boursement. A Saint-Cloud, le 1 août 1790. *Signé* Louis." —(*Note des édit.*)

M. le comte d'Artois, une petite collection d'œuvres choisies, et considérée comme un des chefs-d'œuvre sortis des presses du célèbre Didot.

En 1775, à la mort du maréchal du Muy, l'ascendant que prenait la secte des novateurs fit appeler à la cour M. de Saint-Germain, pour lui confier le poste important du ministère de la guerre. Son premier soin fut de s'occuper de la destruction de la maison militaire du roi, imposant et utile rempart de la puissance royale.

Il est à remarquer qu'à l'époque où le chancelier Maupeou avait obtenu de Louis XV. la destruction du parlement et l'exil de tous les anciens magistrats, les mousquetaires avaient été chargés de cette expédition, et qu'au coup de minuit, MM. les présidens et conseillers avaient tous été arrêtés, chacun par deux mousquetaires.

Il y avait eu, au printemps de 1775, une insurrection populaire, occasionnée par la cherté du pain. Le nouveau système de M. Turgot, pour la liberté indéfinie du commerce des grains, en fut la cause ou le prétexte;[1] et la maison du roi

---

[1] Liberté, économie, tels étaient les deux principes de M. Turgot. Il insistait principalement à la cour sur l'application du dernier. Ses réductions nombreuses indisposaient la noblesse et le clergé.

Une parente de ce ministre demandait à un évêque si l'on ne pouvait pas faire ses pâques et le jubilé en même temps. " Madame, lui répondit le prélat, nous sommes dans un temps d'économie, je crois qu'on peut encore faire celle-là."

(*Note des édit.*)

avait encore, dans cette circonstance, rendu les plus grands services à la tranquillité publique.

Beaucoup de gens, éclairés par les événements désastreux de la fin du règne de Louis XVI, ont soupçonné M. de Saint-Germain d'une perfide combinaison en faveur des projets formés, à la vérité, depuis long-temps, par les ennemis de l'autorité; mais par quelle fatalité la reine fut-elle entraînée à servir de semblables vues? Je n'en ai jamais pu découvrir la véritable cause, si ce n'est dans la grande faveur accordée aux capitaines et aux officiers des gardes-du-corps, qui, par cette réforme, se trouvaient les seuls militaires de leur rang chargés de la garde du souverain, ou dans les fortes préventions de la reine contre le duc d'Aiguillon, alors commandant des chevau-légers. M. de Saint-Germain conserva cependant cinquante gendarmes et cinquante chevau-légers pour servir à la représentation royale, les jours de grand cérémonial; mais, en 1787, le roi réforma en entier ces deux espèces de noyaux de corps militaires. La reine dit alors, avec satisfaction, qu'enfin on ne verrait plus d'habits rouges dans la galerie de Versailles.(1)

(1) La reine demanda dernièrement à M. de Saint-Germain: " Que voulez-nous faire des quarante-quatre gendarmes et des quarante-quatre chevau-légers que vous conservez? C'est apparemment pour escorter le roi aux lits de justice — Non, Madame, c'est pour l'accompagner lorsqu'on chantera des *Te Deum*." Il faut savoir que la reine aurait aimé la suppression totale, et que le roi fut gardé à Versailles comme le sont l'impératrice

La reine, pendant les années qui s'écoulèrent depuis 1775 jusqu'en 1781, se trouvait à l'époque de sa vie où elle se livra le plus aux plaisirs qui lui étaient offerts de toutes parts. Il y avait souvent, dans les petits voyages de Choisy, spectacle deux fois dans une même journée: grand opéra, comédie française ou italienne à l'heure ordinaire, et à onze heures du soir on rentrait dans la salle de spectacle, pour assister à des représentations de parodies où les premiers acteurs de l'Opéra se montraient dans les rôles et sous les costumes les plus bizarres. La célèbre danseuse Guimard était toujours chargée des premiers rôles; elle jouait moins bien qu'elle ne dansait; sa maigreur extrême et sa petite voix rauque ajoutaient encore au genre burlesque dans les rôles parodiés d'Ernelinde et d'Iphigénie.

La fête la plus noble et la plus galante qui ait été donnée à la reine, fut celle que Monsieur frère du roi lui avait préparée à Brunoy. Ce prince m'avait fait la grâce particulière de m'y admettre, et je suivais partout Sa Majesté dans le groupe qui l'environnait. Lorsqu'elle parcourut les jardins, elle trouva, dans le premier bosquet, des chevaliers armés de toutes pièces, endormis au pied d'arbres auxquels étaient suspendus leurs

---

pératrice sa mère et l'empereur à Vienne, et cela eût été simple et bon. (*Correspondance secrète de la cour, Règne de Louis XVI.*) — *Note des édit.*

lances et leurs écus. L'absence des beautés qui avaient inspiré tant de hauts faits aux neveux de Charlemagne, et aux preux de ce siècle, avait occasionné ce sommeil léthargique. Mais la reine paraît à l'entrée du bosquet : à l'instant ils sont sur pied ; des voix mélodieuses annoncent la cause de leur désenchantement, et le désir qu'ils avaient de signaler leur adresse et leur valeur ; de là ils passèrent dans une arène très-vaste, décorée avec magnificence et dans le style exact des anciens tournois.

Cinquante danseurs, en habits de pages, présentèrent aux chevaliers vingt-cinq superbes chevaux noirs, et vingt-cinq d'une blancheur éclatante et très-richement enharnachés. Le parti à la tête duquel était Auguste Vestris, portait les couleurs de la reine : Picq, maître des ballets de la cour de Russie, commandait le parti opposé ; il y eut course à la tête noire, à la lance, enfin combat à outrance, parfaitement simulé : quoique l'on fût convaincu que les couleurs de la reine ne pouvaient qu'être victorieuses, les spectateurs n'en éprouvèrent pas moins toutes les sensations diverses et prolongées qu'amène l'incertitude du triomphe.

Presque toutes les femmes agréables de Paris, toujours empressées de jouir de ces sortes de spectacles, avaient été placées sur les gradins qui environnaient l'enceinte du tournoi : cette réunion achevait de compléter la vérité de l'imitation. La

reine, environnée de la famille royale et de toute la cour, était placée sous un dais très-élevé. Un spectacle suivi d'un ballet-pantomime, et un bal, terminèrent la fête où ne manquèrent ni le feu d'artifice ni l'illumination. Enfin, un échafaudage d'une prodigieuse hauteur, placé dans un endroit très-élevé, soutenait dans les airs, au milieu d'une nuit très-noire et par un temps très-calme, ces mots : *Vive Louis, vive Marie-Antoinette.*

A l'exception du roi, le plaisir seul occupait toute cette jeune famille ; ce goût était excité sans cesse par cette foule de gens empressés qui, en prévenant les désirs et même les passions des princes, trouvent le moyen de montrer du zèle et l'espérance de s'attirer ou d'entretenir la faveur.

Qui aurait osé combattre par de froids ou solides raisonnemens les amusemens d'une reine vive, jeune et jolie ? Une mère, un mari seuls en auraient eu le droit ; et le roi ne portait aucun obstacle aux volontés de Marie-Antoinette ; sa longue indifférence avait été suivie d'un sentiment d'admiration et d'amour : il était esclave de tous les désirs de la reine qui, charmée du changement heureux qui s'était opéré dans le cœur du roi et dans ses habitudes, ne cachait point assez la satisfaction qu'elle en éprouvait, ni l'ascendant qu'elle prenait sur lui.

Le roi se couchait tous les soirs à onze heures précises ; il était très-méthodique, et rien ne dérangeait ses habitudes. Il n'avait pas encore une

fois cessé de venir partager le lit nuptial ; mais le bruit que faisait involontairement la reine quand elle rentrait fort tard des soirées qu'elle passait chez la princesse de Guéménée, ou chez le duc de Duras, finit par importuner le roi ; et sans humeur il fut convenu que la reine le préviendrait des jours où elle voulait veiller : alors le roi commença à coucher chez lui, ce qui n'était jamais arrivé depuis l'époque du mariage. [illegible]

Pendant l'hiver les bals de l'Opéra faisaient passer beaucoup de nuits à la reine ; elle s'y rendait avec une seule dame du palais, et y trouvait toujours Monsieur et M. le comte d'Artois ; ses gens enchaînés leur livrée sous des redingotes de drap gris. Elle croyait n'être jamais reconnue, et l'était par toute l'assemblée, dès le moment où elle entrait dans la salle : feignant de ne pas la reconnaître, on établissait toujours quelque intrigue de bal pour lui procurer le plaisir de l'incognito.

Louis XVI. voulut une fois aller avec la reine à un bal masqué ; il fut convenu que le roi ferait non-seulement son coucher public, mais même son petit coucher. La reine se rendit chez lui par les corridors intérieurs du palais, suivie d'une de ses femmes qui portait un domino noir ; elle aida à l'en revêtir, et ils furent seuls gagner la cour de la chapelle où une voiture les attendait, avec le capitaine des gardes de quartier et une dame du palais. Le roi s'amusa peu, ne parla qu'à deux ou trois personnes qui le reconnurent à l'instant,

et ne trouva d'aimable dans le bal que les pierrots et les arlequins ; ce que la famille royale s'amusait souvent à lui reprocher.

Un événement, fort simple en lui-même, attira des soupçons fâcheux sur la conduite de la reine. Elle partit un soir avec la duchesse de Luynes, dame du palais : sa voiture cassa à l'entrée de Paris ; il fallut descendre ; la duchesse la fit entrer dans une boutique, tandis qu'un valet-de-pied fit avancer un fiacre. On était masqué, et en sachant garder le silence, l'événement n'aurait pas même été connu ; mais aller en fiacre est pour une reine une aventure si bizarre, qu'à peine entrée dans la salle de l'Opéra, elle ne put s'empêcher de dire à quelques personnes qu'elle y rencontra : *C'est moi en fiacre, n'est-ce pas bien plaisant ?* (1)

(1) Le divertissement des bals, le désir qu'éprouvait la reine d'y goûter au moins l'incognito sous le masque, devaient donner lieu à une foule de ces aventures qui sont un des plaisirs attachés aux travestissemens de ce genre, et que la présence d'un tiers rend toujours innocens. On lit l'anecdote suivante dans un écrit du temps.

" On chuchote une aventure arrivée au bal que le comte de Viry a donné ; la voici : après le banquet, la reine s'était retirée avec sa suite, et était rentrée, peu de temps après, masquée dans le bal. Sur les trois heures du matin, elle se promenait avec la duchesse de La Vauguyon : ces deux masques furent acostés par un jeune seigneur étranger qui était démasqué, et qui leur parla long-temps, les prenant pour deux femmes de qualité de sa connaissance. La méprise donna lieu à une conversation singulière qui amusa d'autant plus Sa Majesté, que les propos furent légers, agréables, sans être indiscrets. Deux hommes masqués survinrent, se mirent de la partie ; après avoir beaucoup

mise par la princesse de Lamballe aux huissiers de la chambre, et les personnes qui y étaient inscrites ne pouvaient se présenter pour jouir de cette faveur que les jours où la reine désirait avoir sa société intime, ce qui était seulement à la suite de ses couches, ou dans le cas de légère indisposition. Les gens du premier rang à la cour lui demandaient quelquefois des audiences particulières; la reine les recevait alors dans une pièce précédée par celle que l'on appelait le cabinet des femmes de garde, qui annonçaient dans l'intérieur de Sa Majesté.

Je me trouvais dans ce cabinet un jour que le duc de Lauzun le traversa, après une scène qui exige quelques détails.

Le duc de Lauzun (depuis duc de Biron), qui a figuré dans la révolution parmi les intimes du duc d'Orléans, a laissé des Mémoires encore manuscrits, où il insulte au caractère de Marie-Antoinette. Il raconte une anecdote d'une plume de héron : voici la version véritable.

M. le duc de Lauzun avait de l'originalité dans l'esprit, quelque chose de chevaleresque dans les manières. La reine le voyait aux soupers du roi, et chez la princesse de Guéménée : elle l'y traitait bien. Un jour il parut chez madame de Guéménée en uniforme et avec la plus magnifique plume de héron blanc qu'il fût possible de voir ; la reine admira cette plume : il la lui fit offrir par la princesse de Guéménée. Comme il l'avait portée, la

reine n'avait pas imaginé qu'il pût vouloir la lui donner; fort embarrassée du présent qu'elle s'était, pour ainsi dire, attiré, elle n'osa pas le refuser, ne sut si elle devait en faire un à son tour, et, dans l'embarras, si elle lui donnait quelque chose, de faire ou trop ou trop peu, elle se contenta de porter une fois la plume, et de faire observer à M. de Lauzun qu'elle était parée du présent qu'il lui avait fait. Dans ses Mémoires secrets, le duc donne une importance au présent de son aigrette, ce qui le rend bien indigne d'un honneur accordé à son nom et à son rang.

Son orgueil lui exagéra le prix de la faveur qui lui avait été accordée. Peu de temps après le présent de la plume de héron, il sollicita une audience; la reine la lui accorda, comme elle l'eût fait pour tout autre courtisan d'un rang aussi élevé. J'étais dans la chambre voisine de celle où il fut reçu: peu d'instans après son arrivée, la reine rouvrit la porte, et dit d'une voix haute et courroucée: *Sortez, Monsieur.* M. de Lauzun s'inclina profondément et disparut. La reine était fort agitée. Elle me dit: Jamais cet homme ne rentrera chez moi. Peu d'années avant la révolution de 1789, le maréchal de Biron mourut. Le duc de Lauzun, héritier de son nom, prétendait au poste important de colonel du régiment des gardes-françaises. La reine en fit pourvoir le duc du Châtelet: voilà comme se forment les implacables haines. Le duc de Biron s'attacha

aux intérêts du duc d'Orléans, et devint un des plus ardens ennemis de Marie-Antoinette (1).

J'ai de la répugnance à défendre la reine avec trop de détails sur deux points d'accusations infâmes dont les libellistes ont osé grossir leurs feuilles empoisonnées. Je veux indiquer les indignes soupçons d'un trop fort attachement pour le comte d'Artois, et les motifs de la tendre amitié qui exista entre la reine, la princesse de Lamballe et la duchesse de Polignac. Je ne crois point que M. le comte d'Artois, dans les premières années de sa jeunesse et de celle de la reine, fut, comme on l'a dit, très-épris de la beauté et de l'amabilité de sa belle-sœur ; mais je puis affirmer que j'ai toujours vu ce prince à une distance très-respectueuse de la

(1) Les Mémoires du duc de Lauzun, encore manuscrits à l'époque où madame Campan composait les siens, ont été publiés depuis. Ils furent écrits par le duc de Lauzun, à la sollicitation d'une femme dont on vantait, à juste titre, l'esprit, la grâce et la beauté, madame la duchesse de Fleury, fille du duc de Coigny. L'édition qui a paru ne contient point l'anecdote de la plume de héron. Est-ce réserve de la part des éditeurs, ou lacune dans le manuscrit sur lequel ils ont imprimé? Quoi qu'il en puisse être, nous en possédons un qui raconte cette anecdote en détail, et nous n'hésitons pas à la publier (lettre O). Aujourd'hui que la version donnée par madame Campan dément celle du duc de Lauzun; aujourd'hui que l'on connaît son caractère avantageux, son amour-propre et sa fatuité, ce qu'il dit peut conserver encore quelque malignité, mais ne saurait avoir aucun crédit. On n'y voit plus que les insinuations fausses et méprisables d'un présomptueux trompé dans son espoir, et dont la vanité blessée cherche une vengeance indigne d'un galant homme. — (*Note des édit.*)

reine ; qu'elle parlait de lui, de son amabilité, de sa gaieté avec cet abandon qui n'accompagne jamais que les sentimens les plus purs, et que tout ce qui environnait la reine n'a jamais vu, dans l'affection qu'elle témoignait à Mgr. le comte d'Artois, que celle d'une tendre sœur pour le plus jeune de ses frères. Quant à la liaison intime de Marie-Antoinette et des dames dont je viens de parler, elle n'eut jamais et ne pouvait avoir d'autre motif que le désir très-innocent de s'assurer deux amies au milieu d'une cour nombreuse : mais malgré cette intimité, le ton de ce noble respect que portent à la majesté royale les personnes du rang le plus élevé, ne cessa jamais d'être observé. (1)

---

(1) Ce témoignage est confirmé par un historien dont on lira certainement avec intérêt le morceau suivant :

" On aura occasion de rapporter quelques fragmens de lettres où l'on pourra prendre une idée de l'étroite amitié qui unissait la reine et la duchesse de Polignac. On se borne pour le moment à rapporter le billet suivant que la reine écrivit à la duchesse, en réponse à une lettre où celle-ci, à la suite d'une maladie qui l'avait retenue quelques jours à Paris, lui mandait qu'elle aurait incessamment l'honneur de lui faire sa cour :

" Sans doute la plus empressée de vous embrasser, c'est moi, " puisque dès demain j'irai dîner avec vous à Paris."

" La reine vint en effet dîner chez son amie. Il faut convenir que cette étroite amitié, entre une souveraine et une sujette, devait paraître d'autant plus extraordinaire qu'on n'en avait jamais eu d'exemple. Cependant elle existait, on n'en peut disconvenir : il n'y avait donc d'autre parti, pour des hommes corrompus, que de supposer à cette même amitié un motif criminel ; on n'y réussit que trop.

" Lors-

La reine, très-occupée par la société de madame de Polignac et par la chaîne des plaisirs qui se succédaient sans cesse, trouvait, depuis quelque temps, moins de momens à donner à l'abbé de Vermond ; il prit alors le parti de s'éloigner de la cour. On lui fit l'honneur de croire qu'il s'était

---

" Lorsqu'il y eut un projet bien réel de détrôner l'infortuné Louis XVI., on crut qu'il fallait commencer par l'avilir ; et pour cela, le moyen le plus efficace c'était d'attaquer les mœurs de la reine. Il était encore essentiel, pour le succès de cet infernal système, de dégrader la duchesse de Polignac dans l'opinion publique, avant d'arriver à la princesse elle-même. Si, en effet, la duchesse méritait le mépris universel, l'opprobre qui la couvrait rejaillissait sur son auguste amie.

" On n'épargna donc pas les libelles à madame de Polignac. On a demandé plusieurs fois à l'auteur de cette histoire s'il avait lu ces libelles ? Eh ! qui, malheureusement, ne les a pas lus ? Mais il a demandé à son tour que ceux qui les avaient écrits voulussent bien les avouer et communiquer leurs preuves. Jamais on ne lui a répondu ; et les personnes sages qui connaissaient très-particulièrement le duc et la duchesse de Polignac, lui ont paru convaincues que les auteurs de ces libelles étaient de vils calomniateurs soudoyés par les ennemis du roi et de la reine. Il a interrogé des domestiques même de la duchesse, qui n'avaient plus rien à espérer de leur maîtresse ; et leurs réponses ont prouvé qu'elle était aimée de tous ses gens, et que, dans l'intérieur de sa famille, elle menait une vie très-décente et très-régulière.

" Enfin l'auteur n'a rencontré personne qui lui ait dit avoir reçu du duc ou de la duchesse de Polignac la plus légère offense. Ayant à se décider entre des accusations graves, mais dénuées de toute espèce de preuves, et des faits incontestables, il a dû naturellement s'arrêter à ceux-ci : sa qualité d'historien ne lui permettait pas d'autre marche."—*(Histoire de Marie-Antoinette*, par Montjoie, p. 161 à 164.)—(*Note des édit.*)

permis des représentations sur l'emploi trop frivole du temps de son auguste élève, et qu'il avait jugé que, par son double caractère d'ecclésiastique et d'instituteur, il était désormais déplacé à la cour ; on se trompait : son mécontentement portait uniquement sur la faveur accordée à la comtesse Jules. Après une absence d'une quinzaine de jours, nous le vîmes reparaître à Versailles et reprendre ses fonctions accoutumées. Je raconterai plus tard les motifs de son absence et les conditions qu'il mit à son retour.

CHAPITRE VIII.

Voyage de Joseph II. en France.—Son caractère.—Ses paroles.—L'étiquette est l'objet de ses railleries.—Leur amertume.—Il n'épargne ni les dames de la cour ni la reine elle-même.—Il critique le gouvernement et l'administration.—Anecdotes qu'il raconte sur la cour de Naples.—Il est présenté par la reine et accueilli avec transport à l'Opéra.—Fête d'un genre nouveau que lui donne la reine à Trianon.—Première grossesse de la reine.—Détails curieux.—Retour de Voltaire à Paris.—Mot de Joseph II.—On délibère sur la présentation de Voltaire à la cour.—Opposition du clergé.—On décide qu'il ne sera point admis.—Réflexions de la reine à ce sujet.—Duel de M. le comte d'Artois avec le duc de Bourbon.—Assertions du baron de Besenval, dans ses Mémoires, réfutées.—Il ose faire une déclaration à la reine.—Conduite noble et généreuse de cette princesse.—Mot sensé qu'elle prononce.—Retour du chevalier d'Eon en France.—Détails sur ses missions et les causes de son travestissement.—Promenades pendant la nuit sur la terrasse de Trianon.—Anecdotes qui servent de texte aux libellistes.—Madame Du Barry se permet d'assister à l'une de ces soirées.—Concert donné dans un des bosquets.—Couplets contre la reine.—Indignation de Louis XVI contre d'aussi viles attaques.—Odieuse politique du comte de Maurepas.—La reine accouche de MADAME.—Dangers auxquels est exposée la reine.—Réflexions.

Depuis l'avènement de Louis XVI au trône, la reine attendait la visite de son frère l'empereur Joseph II.: ce prince était le sujet habituel de ses entretiens; elle vantait son esprit, son amour pour

le travail, ses connaïssances militaires, son extrême simplicité. Toutes les personnes qui environnaient Sa Majesté désiraient vivement de voir à la cour de Versailles un prince si digne de son rang. Enfin, le moment de l'arrivée de Joseph II., sous le nom du comte de Falkenstein, fut annoncé, et l'on indiqua le jour même où il serait à Versailles.(1) Les premiers embrassemens de la reine et de son auguste frère se passèrent en présence de toute la maison de la reine. Ce spectacle fut très-attendrissant; les sentimens de la nature inspirent involontairement plus d'intérêt quand on les voit se développer avec toute leur puissance et tout leur abandon dans le cœur des souverains.

L'empereur fut d'abord généralement admiré en France; les savans, les militaires instruits, les artistes célèbres apprécièrent l'étendue de ses connaissances. Il obtint moins de suffrages à la cour, et fort peu dans l'intérieur du roi et de la reine. Des manières bizarres, une franchise qui dégénérait souvent en rudesse, une simplicité dont on remarquait visiblement l'affectation; tout le fit envisager comme un prince plus singulier qu'ad-

(1) La reine reçut l'empereur à Versailles, et n'alla point au-devant de lui en cabriolet, comme cela est dit dans quelques anecdotes sur la cour de Louis XVI., et notamment dans un ouvrage fort estimable où cette fausse anecdote est consignée comme elle l'est dans *l'Espion anglais*, d'où elle a été vraisemblablement tirée.—(*Note de madame Campan.*)

mirable. La reine lui parla de l'appartement qu'elle lui avait fait préparer dans le château ; l'empereur lui répondit qu'il ne l'accepterait pas, et qu'en voyageant il logeait toujours au *cabaret* (ce fut sa propre expression) : la reine insista, et l'assura qu'il serait parfaitement libre, et placé loin du bruit. Il répondit qu'il savait que le château de Versailles était fort grand, et qu'on y logeait tant de *polissons*, qu'il pouvait bien y avoir une place ; mais que son valet de chambre avait déjà fait dresser son lit de camp dans un hôtel garni, et qu'il y logerait.

Il dînait avec le roi et la reine, et soupait avec toute la famille réunie. Il témoigna prendre intérêt à la jeune princesse Elisabeth qui sortait alors de l'enfance, et avait toute la fraîcheur de cet âge. Il circula, dans le temps, quelques bruits de mariage avec cette jeune sœur du roi ; je crois qu'ils n'eurent aucun fondement.

Le service de table était encore fait par les femmes lorsque la reine mangeait dans les cabinets avec le roi, la famille royale et les têtes couronnées.(1) J'ai-

(1) L'usage était que, même le dîner commencé, s'il survenait une princesse du sang, et qu'elle fût invitée à prendre place à la table de la reine, les contrôleurs et les gentilshommes servant venaient à l'instant prendre le service, et les femmes de la reine se retiraient. Elles avaient remplacé les filles d'honneur dans plusieurs parties de leur service et conservé quelques uns de leurs privilèges. Un jour la duchesse d'Orléans arriva à Fontainebleau à l'heure du dîner de la reine qui l'invita à se mettre

sistais presque tous les jours au dîner de la reine. L'empereur y parlait beaucoup et de suite ; il s'exprimait avec facilité dans notre langue, et la singularité de ses expressions ajoutait quelque chose de piquant à ses discours. Je l'ai plusieurs fois entendu dire qu'il aimait les choses *spectaculeuses*, pour indiquer tout ce qui formait un aspect, ou une scène digne d'intérêt. Il ne déguisait aucune de ses préventions sur l'étiquette et les usages de la cour de France, et en faisait même, en présence du roi, le sujet de ses sarcasmes.(1) Le roi sou-

---

mettre à table, et fit elle-même signe à ses femmes de quitter le service et de se faire remplacer par les hommes. Sa Majesté disait qu'elle voulait maintenir un privilége qui conservait ces sortes de places plus honorables, et en faisait une ressource pour des filles nobles et sans fortune.

Madame de Misery, baronne de Biache, première femme de chambre de la reine, dont je fus nommée survivancière, était fille de M. le comte de Chemant, et sa grand'mère était une Montmoreney. M. le prince de Tingry l'appelait, en présence de la reine, *ma cousine*.

L'ancienne commensalité des rois de France avait des prérogatives reconnues dans l'Etat. Beaucoup de charges exigeaient la noblesse et se vendaient de 40,000 jusqu'à 300,000 francs. Il existe un Recueil des édits des rois en faveur des prérogatives et droits de préséances des personnes munies d'offices dans la maison du roi.—(*Note de madame Campan.*)

(1) Joseph II. avait du goût, on peut dire même du talent pour la satire. On vient de publier un recueil de lettres dans lesquelles ses railleries amères n'épargnent ni les grands ni le clergé, ni même les rois ses confrères. On trouvera deux ou trois de ces lettres à la fin du volume (lettre P); elles rentrent dans le sujet que traite madame Campan, puisqu'elles ajoutent quelques traits de plus à la ressemblance de Joseph II.

riait et ne répondait jamais rien ; la reine paraissait en souffrir. L'empereur terminait souvent ses récits, sur les choses qu'il avait admirées à Paris, par des reproches au roi sur ce qu'elles lui étaient inconnues : il ne pouvait concevoir comment tant de richesses en tableaux restaient dans la poussière d'immenses magasins[1] ; et lui dit un jour, que si l'usage n'était pas d'en placer quelques-uns dans les appartemens de Versailles, il ne connaîtrait pas même les principaux chefs-d'œuvre qu'il possédait[2]. Il lui reprochait aussi de n'avoir pas visité l'hôtel des Invalides, et celui de l'Ecole militaire ; et lui disait même, en notre présence, qu'il devait connaître non-seulement tout ce qui existait à Paris, mais voyager en France, et résider quelques jours dans chacune de ses grandes villes.

---

[1] Son humeur caustique avait, au reste, matière à s'exercer sur l'étiquette en usage à la cour de France. Si l'on veut avoir une idée de cette tyrannie qui pesait sur les princes dans tous les instans de la journée, et les suivait, pour ainsi dire, jusque dans le lit nuptial, on peut lire un morceau très-curieux placé par madame Campan dans les éclaircissemens qu'elle destinait à son ouvrage [**].—(*Note des édit.*)

(1) Quelque temps après le départ de l'empereur, le comte d'Angivillers présenta des plans au roi pour la construction du Muséum qui fut alors commencé.—(*Note de madame Campan.*)

(2) L'empereur blâmait beaucoup l'usage, alors existant, de laisser des marchands construire des boutiques près des murs extérieurs de tous les palais, et même d'établir des espèces de foires sur les escaliers, dans les galeries de Versailles et de Fontainebleau, et jusqu'à chaque repos des grands escaliers.
(*Note de madame Campan.*)

La reine finit par être blessée de l'indiscrète sincérité de l'empereur, et par lui faire elle-même quelques leçons sur la facilité avec laquelle il se permettait d'en donner. Un jour qu'elle était occupée à signer des brevets et des ordonnances de paiemens pour sa maison, elle s'entretenait avec M. Augeard, son secrétaire des commandemens, qui lui présentait successivement les objets à signer et les replaçait dans son porte-feuille. L'empereur, pendant ce travail, se promenait dans la chambre ; tout-à-coup il s'arrête pour reprocher assez sévèrement à la reine de signer tous ces papiers sans les lire, ou, au moins, sans y jeter les yeux, et lui dit les choses les plus justes sur le danger de donner légèrement sa signature. La reine lui répondit que l'on pouvait appliquer très-mal de fort judicieux principes ; que son secrétaire des commandemens, qui méritait toute sa confiance, ne lui présentait, en ce moment, que les ordonnances du paiement des trimestres des charges de sa maison, enregistrées à la Chambre des comptes ; et qu'elle ne risquait pas de donner inconsidérément sa signature.(1)

La toilette de la reine était aussi un sujet perpétuel de critique pour l'empereur. Il lui reprochait

(1) Ces paroles se trouvent confirmées par les renseignemens que donne madame Campan sur l'ordre établi dans la comptabilité des fonds appartenant à la cassette de la reine[***]. (*Note des édit.*)

d'avoir introduit trop de modes nouvelles, et la tourmentait sur l'usage du rouge auquel ses yeux ne pouvaient s'habituer. Un jour qu'elle en mettait plus que de coutume, devant aller au spectacle, il lui conseilla d'en ajouter encore, et indiquant une dame qui était dans la chambre, et qui en avait à la vérité beaucoup : " Encore un peu, " sous les yeux, dit l'empereur à la reine; mettez " du rouge, en furie, comme madame." La reine pria son frère de cesser ses plaisanteries, et surtout de ne les adresser qu'à elle seule, quand elles seraient désobligeantes. Cette manière de critiquer les usages et les modes établies convenait assez à l'esprit frondeur qui régnait alors ; autrement l'empereur eût été généralement blâmé. Les gens qui tenaient par principes aux anciens usages, furent seuls affligés, et lui surent très-mauvais gré de quelques accès d'une franchise par trop déplacée.

La reine lui avait donné rendez-vous au Théâtre Italien ; Sa Majesté changea d'avis, et se rendit aux Français. Elle envoya un page aux Italiens prier son frère de venir la rejoindre. L'empereur sortit de sa loge, éclairé par le comédien Clairval, et accompagné de M. de La Ferté, intendant des menus-plaisirs, qui souffrit beaucoup d'entendre Sa Majesté Impériale dire à Clairval, en lui exprimant obligeamment son regret de ne point assister à la représentation des Italiens : " Elle est bien étourdie votre jeune reine; mais heureuse-

ment cela ne vous déplaît pas trop à vous autres Français."

Je me trouvais avec mon beau-père dans un des cabinets de la reine ; l'empereur vint l'y attendre, et sachant que M. Campan remplissait les fonctions de bibliothécaire, il l'entretint des livres qui devaient naturellement composer la bibliothèque de la reine. Après avoir parlé de nos auteurs les plus célèbres, le hasard lui fit dire : Il n'y a sûrement pas ici d'ouvrages sur les finances, ni sur l'administration.

Ces mots furent suivis de son opinion sur tout ce qu'on avait écrit dans ce genre, sur les différens systèmes de nos deux célèbres ministres Sully et Colbert ; sur les fautes qui se commettaient sans cesse, en France, dans des parties si essentielles à la prospérité de l'empire ; sur les réformes qu'il ferait lui-même à Vienne, lorsqu'il en aurait le pouvoir : tenant M. Campan par le bouton de son habit, il passa plus d'une heure à parler avec véhémence et sans aucun ménagement sur le gouvernement français ; chose d'autant plus blâmable, qu'avec du tact et de la dignité, l'empereur ne devait entretenir le secrétaire-bibliothécaire que des objets analogues à ses fonctions. Mais il était si préoccupé du grand talent qu'il se croyait pour gouverner les peuples, que cet orgueil lui faisait commettre, en ce moment, une faute d'écolier. Cet entretien dura près d'une heure. L'étonnement autant que le respect nous tint, mon

beau-père et moi, dans le plus profond silence; et, lorsque nous fûmes seuls, nous prîmes la résolution de ne point parler de cet entretien.

L'empereur aimait à raconter les anecdotes secrètes des cours d'Italie qu'il avait visitées; les querelles de jalousie, entre le roi et la reine de Naples, l'amusaient beaucoup: il peignait parfaitement la manière d'être et de parler de ce souverain, et disait avec quelle bonhomie il allait solliciter la première camériste pour obtenir de rentrer dans le lit nuptial, quand, par mécontentement, la reine l'en avait banni; le temps qu'on lui faisait désirer cette réconciliation était calculé entre la reine et sa camériste, et toujours mesuré à la nature du délit. Il racontait aussi beaucoup de choses fort amusantes sur la cour de Parme, dont il parlait avec assez de dédain. Si l'on eût écrit chaque jour tout ce que ce prince disait sur l'intérieur de ces cours, et même sur celle de Vienne, on en eût fait un recueil très-piquant: j'ai seulement retenu un trait qui rappelle l'engouement de Léopold, grand-duc de Toscane, pour le système des économistes, et donne une idée du jugement que l'empereur en avait porté. Il raconta au roi que le grand-duc de Toscane et le roi de Naples s'étant trouvés réunis, le premier parla beaucoup des changemens qu'il avait effectués dans ses Etats. Le grand-duc avait rendu une foule d'édits nouveaux, pour y mettre les préceptes des économistes en exécution, espérant par-là travailler au

bonheur de ses peuples. Le roi de Naples le laissa parler long-temps, puis lui demanda simplement combien il y avait de familles napolitaines en Toscane. Le grand-duc en compta bientôt le très-petit nombre. Eh bien, mon frère, reprit le roi de Naples, je ne conçois pas vos peuples de rechercher si peu le bonheur; car j'ai quatre fois plus de familles toscanes établies dans mes Etats que vous n'en avez de napolitaines chez vous.

La reine se trouvant à l'Opéra avec l'empereur, ce prince avait voulu y rester caché; mais elle le prit par la main, et, avec un peu de violence, l'attira vers le premier rang de la loge. Cette espèce de présentation faite au public eut le plus grand succès: on donnait Iphigénie en Aulide, et pour la seconde fois, le chœur, *Chantons, célébrons notre reine,* fut demandé avec la plus vive chaleur, et chanté au milieu d'applaudissemens universels.

Une fête d'un genre nouveau fut donnée au petit Trianon. L'art avec lequel on avait, non pas illuminé, mais éclairé le jardin anglais, produisit un effet charmant: des terrines, cachées par des planches peintes en vert, éclairaient tous les massifs d'arbustes ou de fleurs, et en faisaient ressortir les diverses teintes, de la manière la plus variée et la plus agréable; quelques centaines de fagots allumés entretenaient, dans le fossé, derrière le temple de l'Amour, une grande clarté qui le rendait le point le plus brillant du jardin. Au

reste cette soirée n'eut de remarquable que ce qu'elle devait au bon goût des artistes ; cependant il en fut beaucoup parlé : le local n'avait pas permis d'y admettre une grande partie de la cour ; les personnes non invitées furent mécontentes, et le peuple, qui ne pardonne que les fêtes dont il jouit, eut grande part aux exagérations de la malveillance sur les frais de cette petite fête, portés à un prix si ridicule, que les fagots brûlés dans les fossés paraissaient avoir exigé la destruction d'une forêt entière. La reine, prévenue de ces bruits, voulut connaître exactement ce qu'il y avait eu de bois consumé : l'on sut que quinze cents fagots avaient suffi pour entretenir le feu jusqu'à quatre heures du matin

L'empereur quitta la France après un séjour de quelques mois, et promit à sa sœur de venir encore la voir.

Tous les officiers de la chambre de la reine avaient eu, pendant le séjour de l'empereur, beaucoup d'occasions de le servir ; on s'attendait qu'il ferait des présens avant son départ Le serment des charges portait positivement qu'on ne recevrait jamais aucun don des princes étrangers ; on convint alors qu'on commencerait par refuser les présens de l'empereur, en demandant le temps nécessaire pour obtenir la permission de les accepter. L'empereur, probablement instruit de cet usage, dégagea tous ces honnêtes gens de l'embarras de se faire relever d'un serment. Il partit sans faire aucun présent.

Madame la comtesse d'Artois avait déjà deux enfans, et la reine n'avait pas même encore l'espoir de donner des héritiers au trône. On s'entretenait tout bas des obstacles qui avaient pu long-temps s'y opposer. Enfin, vers les derniers mois de 1777, la reine, étant seule dans ses cabinets, nous fit appeler, mon beau-père et moi, et nous présentant sa main à baiser, nous dit que, nous regardant l'un et l'autre comme des gens bien occupés de son bonheur, elle voulait recevoir nos complimens ; qu'enfin elle était reine de France, et qu'elle espérait bientôt avoir des enfans ; qu'elle avait jusqu'à ce moment su cacher ses peines, mais qu'en secret elle avait versé bien des pleurs.

Nous avons calculé qu'elle accoucha de Madame, fille du roi, un an juste après la confidence qu'elle avait daigné nous faire. Le bruit de cette union tant retardée ne se répandit pas dans le public.

A partir de ce moment heureux, si long-temps attendu, l'attachement du roi pour la reine prit tout le caractère de l'amour : le bon Lassone, premier médecin du roi et de la reine, me parlait souvent de la peine que lui avait faite un éloignement dont il avait été si long-temps à vaincre la cause, et ne me paraissait plus avoir alors que des inquiétudes d'un genre tout différent.

Dans l'hiver de 1778, on obtint du roi la permission de laisser revenir Voltaire, après plus de vingt-sept ans d'absence. Quelques gens, austères ou prudens, jugèrent comme très-déplacée cette

condescendance de la cour. L'empereur, en quittant la France, passa près du château de Ferney, et ne trouva pas convenable de s'y arrêter. Il avait conseillé à la reine de ne pas permettre que Voltaire lui fût présenté. Une femme de la cour sut l'opinion de l'empereur à ce sujet, et lui reprocha son peu d'enthousiasme pour le plus grand génie du siècle : il lui répondit qu'il chercherait toujours à profiter, pour le bien des peuples, des lumières dues aux philosophes, mais que son métier de souverain l'empêcherait toujours de se ranger parmi les adeptes de cette secte. Le clergé fit aussi des démarches pour que Voltaire ne parût point à la cour. Cependant Paris porta au plus haut degré l'enthousiasme et les honneurs rendus au grand poëte. Il y avait un inconvénient majeur à laisser Paris prononcer, avec de pareils transports, une opinion aussi contraire à celle de la cour ; on le fit bien observer à la reine, en lui représentant qu'elle devrait au moins, sans accorder à Voltaire les honneurs de la présentation, le voir dans les grands appartemens : elle ne fut pas trop éloignée de suivre cet avis, et paraissait uniquement embarrassée de ce qu'elle lui dirait, dans le cas où elle consentirait à le voir. On lui conseilla de lui parler seulement de la *Henriade*, de *Mérope* et de *Zaïre* : la reine dit à ceux qui avaient pris la liberté de lui faire ces observations, qu'elle consulterait encore des personnes dans lesquelles elle avait une grande confiance. Le lendemain, elle

répondit qu'il était décidé irrévocablement que Voltaire ne verrait aucun membre de la famille royale, ses écrits étant pleins de principes qui portaient une atteinte trop directe à la religion et aux mœurs. "Il est pourtant étrange, ajouta la reine en rendant la réponse, que nous refusions d'admettre Voltaire en notre présence, comme chef des écrivains philosophes, et que la maréchale de Mouchy se soit prêtée, d'après les intrigues de la secte, à me présenter, il y a quelques années, madame Geoffrin, qui devait sa célébrité au titre de mère-nourrice des philosophes."

A l'occasion du duel de M. le comte d'Artois avec M. le prince de Bourbon, la reine voulut voir secrètement le baron de Besenval qui devait être un des témoins, pour lui communiquer les intentions du roi. J'ai lu avec une peine infinie de quelle manière ce fait si simple est rendu dans les Mémoires de M. de Besenval : il a raison de dire que M. Campan le conduisit par des corridors supérieurs du château, et l'introduisit dans un appartement qu'il ne connaissait pas ; mais le ton de roman donné à cette entrevue est aussi blâmable que ridicule. M. de Besenval dit qu'il se trouva, sans savoir comment il y était parvenu, dans un appartement *modeste*, mais *très-commodément meublé*, dont il ignorait jusqu'à l'existence. Il fut étonné, ajoute-t-il, *non pas que la reine eût tant de facilités, mais qu'elle ait osé se les procurer.* Dix feuillets imprimés de la femme Lamotte, dans

ses impurs libelles, ne contiennent rien d'aussi nuisible au caractère de Marie-Antoinette que ces lignes écrites par un homme qu'elle honorait d'une bienveillance aussi peu méritée. » Il n'avait pu avoir occasion de connaître l'existence de cet appartement, composé d'une très-petite antichambre, d'une chambre à coucher et d'un cabinet ; depuis que la reine occupait le sien, il était destiné à loger la dame d'honneur de Sa Majesté, dans le cas de couches ou de maladie, et servait à cet usage lorsque la reine faisait ses couches. Il était si important que personne ne sût que la reine eût parlé au baron avant le combat, qu'elle avait imaginé de se rendre par son intérieur dans ce petit appartement où M. Campan devait le conduire. « Lorsqu'on écrit sur des temps rapprochés, il faut être de l'exactitude la plus scrupuleuse, et ne se permettre ni interprétation, ni exagération.

Le baron de Besenval, dans ses Mémoires, paraît fort surpris du refroidissement subit de la reine, et l'attribue d'une manière très-défavorable à l'inconstance de son caractère : je puis donner le motif de ce changement, en répétant ce que Sa Majesté me dit à cette époque ; et je ne changerai pas une seule de ses expressions. En me parlant de l'étrange présomption des hommes, et de la réserve que les femmes doivent toujours observer avec eux, la reine ajouta que l'âge ne leur ôtait pas l'idée de plaire, quand ils avaient

conservé quelques qualités agréables; qu'elle avait traité le baron de Besenval comme un brave Suisse, aimable, poli, spirituel, que ses cheveux blancs lui avaient fait voir comme un homme sans conséquence, et qu'elle s'était bien trompée. Sa Majesté, après m'avoir recommandé le plus grand secret sur ce qu'elle allait me confier, me raconta que, s'étant trouvée seule avec le baron, il avait commencé par lui dire des choses d'une galanterie qui l'avait jetée dans le plus grand étonnement, et qu'il avait porté le délire jusqu'à se précipiter à ses genoux, en lui faisant une déclaration en forme. La reine ajouta qu'elle lui avait dit: " Levez-vous, Monsieur: le roi ignorera un tort qui vous ferait disgracier pour toujours;" que le baron avait pâli et balbutié des excuses; qu'elle était sortie de son cabinet sans lui dire un mot de plus, et que, depuis ce temps, elle lui parlait à peine. La reine, à cette occasion, me dit: " Il est doux d'avoir des amis; mais, dans ma position, il est difficile que les amis de nos amis nous conviennent autant."

En courageux courtisan, le baron sut dévorer également la honte d'une démarche aussi coupable, et le ressentiment qui en avait été la suite naturelle: il ne perdit point l'honorable faveur d'être placé sur la liste des gens reçus dans la société de Trianon..

Ce fut au commencement de 1778 que mademoiselle d'Eon obtint la permission de rentrer en

France, à condition qu'elle n'y paraîtrait qu'en habit de femme. M. le comte de Vergennes pria M. Genet, mon père, premier commis des affaires étrangères, qui avait connu très-anciennement le chevalier d'Eon, de recevoir ce bizarre personnage chez lui; pour diriger et contenir, s'il était possible, sa tête ardente. La reine venant d'apprendre son arrivée à Versailles, envoya un valet de pied dire à mon père de la conduire chez elle; mon père pensa qu'il était de son devoir d'aller d'abord prévenir son ministre du désir de Sa Majesté. Le comte de Vergennes lui témoigna sa satisfaction sur la prudence qu'il avait eue, et lui dit de l'accompagner. Le ministre eut une audience de quelques minutes; Sa Majesté sortit de son cabinet avec lui, et trouvant mon père dans la pièce qui le précédait, voulut bien lui exprimer le regret de l'avoir déplacé inutilement; elle ajouta, en souriant que quelques mots que M. le comte de Vergennes venait de lui dire, l'avaient guérie pour toujours de la curiosité qu'elle avait eue. Ce qui vient depuis peu d'être découvert et confirmé à Londres, sur le véritable sexe de cette prétendue fille, porte à croire que le peu de mots dits à la reine par le ministre des affaires étrangères, était simplement le mot de cette énigme. On sait qu'étant ministre plénipotentiaire à Londres, le chevalier d'Eon avait outrageusement flétri l'honneur du comte de Guerchy; et la cour de France ne lui permettant de repa-

raître dans sa patrie, qu'en habit de femme, réparait en quelque sorte, pour une famille considérée, les outrages du chevalier d'Eon.

Le chevalier d'Eon, avait été utile en Russie à l'espionnage particulier de Louis XV. Très-jeune encore, il avait trouvé le moyen de s'introduire à la cour de l'impératrice Elisabeth, et avait servi cette souveraine en qualité de lecteur; reprenant ensuite ses habits militaires, il fit la guerre avec honneur, et fut blessé : nommé premier secrétaire de légation, puis ministre plénipotentiaire à Londres, il offensa l'ambassadeur comte de Guerchy, par les outrages les plus sanglans : ils furent de nature à ce que l'ordre officiel de faire rentrer le chevalier en France, fût délivré au conseil du roi; mais Louis XV. retarda le départ du courrier qui devait porter cet ordre, et en fit secrètement partir un qui remit au chevalier d'Eon une lettre de sa main où il lui disait : " Je sais que vous m'avez " servi aussi utilement sous les habits de femme, " que sous ceux que vous portez actuellement. " Reprenez-les de suite; retirez-vous dans la cité; " je vous préviens que le roi a signé hier l'ordre " de vous faire rentrer en France; vous n'êtes " point en sûreté dans votre hôtel et vous trou- " veriez ici de trop puissans ennemis." J'ai entendu plusieurs fois, chez mon père, le chevalier d'Eon, répéter le contenu de cette lettre où Louis XV séparait ainsi son existence personnelle de celle du roi de France. Le chevalier, ou la chevalière

d'Eon avait conservé toutes les lettres du roi. MM. de Maurepas et de Vergennes désirèrent retirer de ses mains des lettres que l'on craignait qu'il ne fît imprimer. Depuis long-temps ce bizarre personnage sollicitait sa rentrée en France; mais il fallait trouver un moyen d'épargner à la famille qu'il avait offensée l'espèce d'insulte qu'elle verrait dans son retour : on lui fit reprendre le costume d'un sexe auquel on pardonne tout en France. Le désir de revoir sa terre natale le décida sans doute à subir cette loi, mais il s'en vengea en faisant contraster avec la longue queue de sa robe et ses manchettes à triple étage, les attitudes et les propos d'un grenadier, ce qui lui donna le ton de la plus mauvaise compagnie.

Enfin l'événement tant désiré par la reine et par tous ceux qui lui étaient attachés arriva. Sa Majesté devint grosse; le roi en fut ravi. Jamais on n'a pu voir d'époux plus unis et plus heureux. La carrière de Louis XVI était tout-à-fait changé, prévenant, soumis; il avait subi le joug de l'amour, et la reine était bien dédommagée des peines que l'indifférence du roi lui avait fait éprouver pendant les premières années de leur union.

L'été de 1778 fut extrêmement chaud : juillet et août se passèrent, sans que l'air eût été rafraîchi par un seul orage. La reine, incommodée par sa grossesse, passait les jours entiers dans ses appartemens exactement fermés, et ne pouvait

s'endormir qu'après avoir respiré l'air frais de la nuit, en se promenant, avec les princesses et ses frères, sur la terrasse au-dessous de son appartement. Ces promenades ne firent d'abord aucune sensation; mais on eut l'idée de jouir, pendant ces belles nuits d'été, de l'effet d'une musique à vent. Les musiciens de la chapelle eurent l'ordre d'exécuter des morceaux de ce genre, sur un gradin que l'on fit construire au milieu du parterre. La reine, assise sur un des bancs de la terrasse, avec la totalité de la famille royale, à l'exception du roi qui n'y parut que deux fois, n'aimant point à déranger l'heure de son coucher, jouissait de l'effet de cette musique. Rien de plus innocent que ces promenades, dont bientôt Paris, la France, et même l'Europe, furent occupés de la manière la plus offensante pour le caractère de Marie-Antoinette. Il est vrai que tous les habitans de Versailles voulurent jouir de ces sérénades et que bientôt il y eut foule depuis onze heures du soir, jusqu'à deux et trois heures du matin. Les fenêtres du rez-de-chaussée occupé par Monsieur et Madame, restaient ouvertes, et la terrasse était parfaitement éclairée par les nombreuses bougies allumées dans ces deux appartemens. Des terrines placées dans le parterre, et les lumières du gradin des musiciens éclairaient le reste de l'endroit où l'on se tenait.

J'ignore si quelques femmes inconsidérées osèrent s'éloigner, et descendre dans le bas du parc:

cela peut être ; mais la reine, Madame et madame la comtesse d'Artois, se tenaient par le bras et ne quittaient jamais la terrasse. Vêtues de robes de percale blanche avec de grands chapeaux de paille, et des voiles de mousseline (costume généralement adopté par toutes les femmes), lorsque les princesses étaient assises sur les bancs on les remarquait difficilement ; debout, leurs tailles différentes les faisaient toujours reconnaître, et l'on se rangeait pour les laisser passer. Il est vrai que lorsqu'elles se plaçaient sur des bancs, quelques particuliers vinrent s'asseoir à côté d'elles, ce qui les amusa beaucoup. Un jeune commis de la guerre assez spirituel et d'un fort bon ton, ne reconnaissant pas, ou feignant de ne pas reconnaître la reine, lui adressa la parole : la beauté de la nuit, et l'effet agréable de la musique, furent le motif de la conversation ; la reine, ne se croyant pas reconnue, trouva plaisant de garder l'incognito ; on parla de quelques sociétés particulières de Versailles, que la reine connaissait parfaitement, puisque toutes étaient formées de gens attachés à la maison du roi ou à la sienne. Au bout de quelques minutes, la reine et les princesses se levèrent pour se promener, et saluèrent le commis en quittant le banc. Ce jeune homme sachant ou ayant découvert qu'il avait parlé à la reine, en tira quelque vanité dans ses bureaux. On le sut, on lui fit dire de se taire, et on s'occupa si peu de lui, que la révolution le trouva

encore simple commis de la guerre. Un autre soir, un garde-du-corps de Monsieur, étant venu de même se placer auprès des princesses, les reconnut, quitta la place où il était assis, et vint en face de la reine, lui dire qu'il était bien heureux de pouvoir saisir une occasion d'implorer les bontés de sa souveraine : qu'il sollicitait à la cour ... Au seul mot de sollicitation, la reine et les princesses se levèrent précipitamment, et rentrèrent dans l'appartement de Madame.(1)

J'étais chez la reine le jour même. Elle nous entretint de ce petit événement pendant toute la durée de son coucher, et ses plaintes se bornaient à trouver mauvais qu'un garde de Monsieur eût eu l'audace de lui parler. Sa Majesté ajoutait qu'il aurait dû respecter leur incognito ; que ce n'était pas là qu'il devait se permettre de faire une demande. Madame l'avait reconnu et voulait s'en plaindre à son capitaine. La reine s'y opposa, attribuant au peu d'éducation d'un homme de province la faute qu'il avait commise.

Les contes les plus scandaleux ont été faits et imprimés dans les libelles du temps, sur les deux événemens très-insignifians que je viens de détailler avec une scrupuleuse exactitude ; rien n'était plus faux que ces bruits calomnieux. Cependant il faut l'avouer, ces réunions avaient de

(1) Soulavie a dénaturé ces deux faits de la manière la plus criminelle.—(*Note de madame Campan.*)

graves inconvénients. J'osai le représenter à la reine, qui m'assura qu'un soir où Sa Majesté m'avait fait signe de la main de venir lui parler sur le banc où elle était assise, j'avais cru reconnaître à côté d'elle deux femmes très-voilées qui gardaient le plus profond silence; que ces femmes étaient la comtesse Du Barry et sa belle-sœur; et que j'en avais été convaincue en rencontrant à quelques pas du banc où elles étaient, auprès de Sa Majesté, un grand laquais de madame Du Barry, que j'avais vu à son service, tout le temps qu'elle avait résidé à la cour.

Mes avis furent inutiles: la reine abusée par le plaisir qu'elle trouvait dans ces promenades, et par la sécurité que donne une conduite sans reproches, ne voulut point croire aux fatales conséquences qu'elles devaient nécessairement avoir. Ce fut un grand malheur; car, outre les désa[illegible] probable [illegible] roman qui occasionna la funeste erreur du cardinal de Rohan.

Après avoir joui près d'un mois de ces promenades de nuit, la reine voulut avoir un concert particulier dans l'enceinte de la colonnade où se trouve le groupe de Pluton et de Proserpine. On plaça des factionnaires aux entrées de ce bosquet, et la consigne était de n'admettre dans l'intérieur de la colonnade, qu'avec un billet signé de mon beau-père. Les musiciens de la chapelle, et les musiciennes de la chambre de la reine y donnèrent

un fort beau concert. La reine s'y rendit avec mesdames de Polignac, de Châlon, d'Andlau; MM. de Polignac, de Coigny, de Besenval, de Vaudreuil: il y avait aussi quelques écuyers. Sa Majesté me permit d'assister à ce concert avec quelques-unes de mes parentes. Il n'y eut pas de musique sur la terrasse; la foule des curieux, éloignée par les factionnaires qui gardaient l'enceinte de la colonnade, se retira très-mécontente, et les plus révoltantes calomnies circulèrent au sujet de ce concert particulier.(1)

Beaucoup de gens auraient voulu jouir de ce concert nocturne qui en effet fut très-agréable. Le petit nombre de personnes admises occasionna sans doute la jalousie, et fit naître des propos offensans, recueillis avec avidité dans le public. Il est très-essentiel de savoir à quel point les démarches des grands méritent d'être calculées. Je ne prétends point ici faire l'apologie du genre d'amusement que la reine se permit tout cet été

(1) Cette anecdote est de même odieusement dénaturée dans le recueil infâme de Soulavie, et cet ouvrage en six volumes est malheureusement placé dans les bibliothèques, et surtout dans celles des étrangers.* — (*Note de madame Campan.*)

* Nous nous imposerons, pour ce passage, la même réserve que pour celui dont il est parlé plus haut. Les calomnies de l'abbé Soulavie contre la reine ne seront point citées dans cet ouvrage: ce qu'il s'est permis, tout écrivain qui se respecte se l'interdira. Quant aux étrangers qui placent sans discernement l'ouvrage de l'abbé Soulavie dans leurs bibliothèques, nous serons forcés de dire qu'ils ne sont alors ni d'un goût bien difficile, ni d'un esprit fort éclairé. — (*Note des édit.*)

et l'été, suivant, les conséquences en ont été si funestes, que la faute sans doute a été grave. Les suites vont le prouver; je ne les tairai point, mais on peut croire à la vérité de mes récits sur la nature de ces promenades.

Lorsque la saison des promenades du soir fut terminée, d'odieux couplets se répandirent dans Paris; la reine y était traitée de la manière la plus outrageante; sa grossesse avait rangé, parmi ses ennemis, des personnes attachées au prince qui seul, pendant plusieurs années, avait paru devoir donner des héritiers à la couronne. On osait se permettre les discours les plus inconsidérés; et ces propos se tenaient dans les sociétés où l'on aurait dû sentir le danger imminent de manquer, d'une manière aussi criminelle, à la vérité et au respect que l'on doit à ses souverains. Quelques jours avant l'accouchement de la reine, on jeta dans l'œil-de-bœuf un volume entier de chansons manuscrites sur elle et sur toutes les femmes remarquables par leur rang ou leurs places. Ce manuscrit fut à l'instant remis au roi qui en fut *très-offensé*, et dit qu'il avait été lui-même à ces promenades; qu'il n'y avait *rien vu que de très-innocent*; que de pareilles chansons troubleraient l'union de vingt ménages de la cour et de la ville; que c'était un crime capital d'avoir osé en faire contre la reine elle-même, et qu'il voulait que l'auteur de ces infamies fût recherché, découvert et châtié. Quinze jours après on savait publiquement que les coup-

lets étaient de M. Champcenetz de Riquebourg (1), qui ne fut pas même inquiété.

J'eus, dans ce temps, la certitude que le roi parla en présence de deux de ses plus intimes serviteurs, à M. de Maurepas, du danger qu'il voyait pour la reine dans ses promenades de nuit sur la terrasse de Versailles, le public se permettant de les blâmer hautement. Le vieux ministre eut la cruelle politique de répondre au roi, qu'il fallait la laisser faire ; qu'elle avait de l'esprit, que ses amis avaient beaucoup d'ambition et désiraient la voir se mêler des affaires, et qu'il n'y avait pas de mal de lui laisser prendre un caractère de légèreté (2). M. de Vergennes était tout aussi opposé

---

(1) Ce monsieur Champcenetz de Riquebourg était connu par beaucoup de chansons dont quelques-unes sont très-bien faites ; gai et naturellement satirique, il porta sa gaieté et son insouciance jusqu'au tribunal révolutionnaire, où, après avoir entendu lire sa condamnation, il demanda à ses juges si ce n'était pas là le cas de se faire remplacer.—(*Note de madame Campan.*)

(2) Ce trait digne d'un vieux courtisan, d'un ministre qui sacrifiait, à la conservation de sa place, l'honneur même de son souverain, s'accorde bien avec le portrait que Marmontel a tracé du comte de Maurepas. Nous en citerons ici les passages qui ont le plus de rapport avec sa conduite dans la circonstance que madame Campan rapporte.

" Une attention vigilante à conserver son ascendant sur l'esprit du roi, et sa prédominance dans les conseils, le rendaient jaloux des choix mêmes qu'il avait faits ; cette inquiétude était la seule passion qui, dans son âme, eût de l'activité. Du reste, aucun ressort, aucune vigueur de courage, ni pour le bien, ni pour le mal ; de la faiblesse sans bonté, de la [illegible] sans [illegible], des [illegible] sans [illegible], l'[illegible]

à l'influence de la reine que l'était M. de Maurepas. Il est donc très-présumable, lorsque le premier ministre avait osé trouver, en présence du roi, quelque avantage à laisser la reine se déconsidérer, que lui et M. de Vergennes se servaient de tous les moyens qui sont au pouvoir de ministres puissans, et profitaient des plus légères fautes de cette malheureuse princesse, pour la perdre dans l'opinion publique.

La reine avançait dans sa grossesse; on faisait chanter des *Te Deum*, en actions de grâces dans toutes les cathédrales. Enfin le 11 décembre 1778, la reine sentit les premières douleurs. La famille royale,

---

d'un avenir qui ne devait pas être le sien, peut-être assez sincèrement la volonté du bien public, lorsqu'il le pouvait procurer sans risque pour lui-même; mais cette volonté aussitôt refroidie, dès qu'il y voyait compromis son crédit ou son repos: tel fut jusqu'à la fin le vieillard qu'on avait donné pour guide et pour conseil au jeune roi."

On trouvera dans les éclaircissemens (lettre Q) la première partie de ce portrait aussi remarquable par sa ressemblance avec l'original, que par le talent du peintre. Nous devons ajouter seulement dans cette note, que le jugement porté par madame Campan sur la coupable conduite du comte de Maurepas, se trouve confirmé par un écrivain, avec lequel, d'ailleurs, elle est bien rarement d'accord.

" On a su, dit Soulavie, qu'en 1774, 1775 et 1776, M. de Maurepas excitait, entre Louis XVI et son épouse, des rixes particulières qui avaient pour prétexte la conduite trop peu mesurée de la reine. M. de Maurepas avait le goût de se mêler des affaires de famille entre mans et femmes. Les intermédiaires dont il se servit portèrent à la reine le plus grand préjudice." —

(*Note des Edit.*)

les princes du sang et les grandes charges passèrent la nuit dans les pièces qui tenaient à la chambre de la reine. Madame, fille du roi, vint au monde avant midi le 19 décembre. L'étiquette de laisser entrer indistinctement tout ce qui se présentait au moment de l'accouchement des reines, fut observée avec une telle exagération, qu'à l'instant où l'accoucheur Vermond dit à haute voix : *La reine va accoucher*, les flots de curieux qui se précipitèrent dans la chambre furent si nombreux et si tumultueux, que ce mouvement pensa faire périr la reine. Le roi avait eu, dans la nuit, la précaution de faire attacher avec des cordes les immenses paravens de tapisserie qui environnaient le lit de Sa Majesté : sans cette précaution ils auraient à coup sûr été renversés sur elle. Il ne fut plus possible de remuer dans la chambre qui se trouva remplie d'une foule si mélangée, qu'on pouvait se croire dans une place publique. Deux savoyards montèrent sur des meubles pour voir plus à leur aise la reine placée en face de la cheminée, sur un lit dressé pour le moment de ses couches. Ce bruit, le sexe de l'enfant que la reine avait eu le temps de connaître par un signe convenu, dit-on, avec la princesse de Lamballe, ou une faute de l'accoucheur, supprimèrent à l'instant les suites naturelles de l'accouchement. Le sang se porta à la tête, la bouche se tourna, l'accoucheur cria : *De l'air, de l'eau chaude, il faut une saignée au pied !* Les fenêtres avaient été calfeutrées ; le roi les

ouvrit avec une force que sa tendresse pour la reine pouvait seule lui donner, ces fenêtres étant d'une très-grande hauteur, et collées avec des bandes de papier dans toute leur étendue. Le bassin d'eau chaude n'arrivant pas assez vite, l'accoucheur dit au premier chirurgien de la reine de piquer à sec; il le fit, le sang jaillit avec force; la reine ouvrit les yeux. On eut peine à retenir la joie qui succéda si rapidement aux plus vives alarmes. On avait emporté à travers la foule la princesse de Lamballe sans connaissance. Les valets de chambre, les huissiers prenaient au collet les curieux indiscrets qui ne s'empressaient pas de sortir pour dégager la chambre. Cette cruelle étiquette fut pour toujours abolie. Les princes de la famille, les princes du sang, le chancelier, les ministres suffisent bien pour attester la légitimité d'un prince héréditaire. La reine revint des portes de la mort : elle ne s'était point senti saigner, et demanda, après avoir été replacée dans son lit, pourquoi elle avait une bande de linge à la jambe.

Le bonheur qui succéda à ce moment d'alarmes fut aussi excessif que sincère. On s'embrassait, on pleurait de joie. Le comte d'Esterhazy et le prince de Poix, à qui j'annonçai la première que la reine venait de parler, et qu'elle était rappelée à la vie, m'inondèrent de leurs larmes, en m'embrassant au milieu du cabinet des nobles... En me rappelant ces épanchemens de bonheur, ces

transports d'allégresse, au moment où le ciel nous rendit cette princesse, chérie de tous ceux qui lui étaient attachés, combien de fois j'ai pensé à cette impénétrable et salutaire obscurité qui nous dérobe la connaissance de l'avenir. Si, dans l'ivresse de notre joie, une voix céleste, dévoilant l'ordre secret de la destinée, nous eût crié : " Ne " bénissez pas cet art des humains qui la ramène " à la vie ; pleurez plutôt sur son retour dans " un monde funeste et cruel pour l'objet de ses " affections. Ah ! laissez-la le quitter honorée, " chérie, regrettée. Vous verserez hautement des " pleurs sur sa tombe, vous pourrez la couvrir " de fleurs... Un jour viendra où toutes les " furies de la terre, après avoir percé son cœur " de mille dards empoisonnés ; après avoir gravé " sur ses traits nobles et touchans, les signes " prématurés de la décrépitude, la livreront à des " supplices qui n'existent pas même pour les cri- " minels ; priveront son corps de la sépulture, " et vous précipiteront dans le gouffre avec elle, " si vous laissiez échapper le plus léger mouve- " ment de compassion à l'aspect de tant de " cruautés !"

CHAPITRE IX.

Paroles que la reine adresse à la princesse qui vient de naître. —Soins bienveillans de la reine pour les gens attachés à son service —Réjouissances publiques —Anneau nuptial volé à la reine et restitué sous le sceau de la confession.—L'attachement de la reine pour madame de Polignac s'accroît de jour en jour.—Fausse couche ignorée —Mort de Marie-Thérèse; douleur de la reine.—Louis XVI. parle pour la première fois à l'abbé de Vermond.—Anecdotes sur Marie-Thérèse.—Naissance du dauphin.—Joie de Louis XVI.—Fêtes aussi brillantes qu'ingénieuses.—Discours et complimens des dames de la halle.—Banqueroute du prince de Guéménée.—La duchesse de Polignac est nommée gouvernante des Enfans de France —Jalousie des courtisans.—Détails curieux sur les voyages de la cour à Marly.—Séjour à Trianon.—Manière d'y vivre.—La reine y joue la comédie avec les personnes de sa société intime.—Ces représentations amusent le roi.—Prétentions du duc de Fronsac.—Sollicitations que ces spectacles occasionnent; critiques dont ils sont l'objet.—Guerre d'Amérique —Franklin.—Son séjour à la cour.—Fêtes qu'on lui donne —Anecdote ignorée; vers latin placé dans un vase de nuit, avec le portrait de Franklin.—M. de la Fayette; vers à sa louange copiés de la main de la reine.—Ordonnance qui n'admet que les gentilshommes au grade d'officier.—Esprit du tiers-état; la cour ne veut porter que des familles nobles aux dignités de l'église.—Anecdote.

Enfin la reine fut rendue alors à notre attachement. Ce moment d'effroi empêcha même de penser au regret de ne pas posséder un héritier du trône. Le roi lui-même ne fut occupé que du soin

de conserver une épouse adorée. On présenta la jeune princesse à la reine. Elle la pressa sur son cœur vraiment maternel : " Pauvre petite, lui dit-" elle, vous n'étiez pas désirée, mais vous ne m'en " serez pas moins chère. Un fils eût plus parti-" culièrement appartenu à l'Etat. Vous serez à " moi ; vous aurez tous mes soins, vous partage-" rez mon bonheur, et vous adoucirez mes " peines."

Le roi fit partir un courrier pour la ville de Paris ; écrivit lui-même, auprès du lit de la reine, des lettres pour Vienne ; une partie des réjouissances commandées eut lieu dans la capitale, et l'âge du roi et de la reine devant faire présumer qu'ils auraient un grand nombre d'enfans, on reporta ses espérances vers une nouvelle grossesse. (1)

Un service très-nombreux veillait auprès de la reine, pendant les premières nuits de ses couches. Cet usage l'affligeait ; elle savait s'occuper des autres. Elle commanda pour ses femmes d'énormes fauteuils dont les dos se renversaient par le moyen de ressorts, et qui tenaient parfaitement lieu de lit.

(1) L'heureux accouchement de la reine fut célébré dans toute la France. La naissance de MADAME inspira plus d'un poëte : on distingua ce madrigal d'Imbert :

Pour toi, France, un dauphin doit naître ;
Une princesse vient pour en être témoin.
Sitôt qu'on voit une grâce paraître
Croyez que l'amour n'est pas loin.

(*Note des édit.*)

M. de Lassone, premier médecin, le premier chirurgien, le premier apothicaire, les chefs du gobelet, etc., étaient aussi neuf nuits sans se coucher. On veillait de même les enfans de France pendant très-long-temps, et une femme de garde restait toutes les nuits levée et habillée pendant les trois premières années de leur naissance.

La reine fit son entrée à Paris pour les relevailles; on dota cent filles, elles furent mariées à Notre-Dame, il y eut peu d'acclamations populaires, mais Sa Majesté fut parfaitement accueillie à l'Opéra. (1)

Peu de jours après qu'elle fut relevée de couches, le curé de la Magdelaine de la Cité à Paris, écrivit à M. Campan pour lui demander un rendez-vous secret ; c'était pour le prier de remettre à la reine une petite boîte contenant son anneau nuptial, avec cet écrit de la main du curé : " J'ai

(1) Les actes d'humanité du bureau de la ville ne l'empêchèrent point d'amuser le peuple par des fêtes bruyantes, il y eut *illuminations*, feux de joie, feux d'artifice, fontaines de vin, distributions de pains et de cervelas. Tous les spectacles de Paris donnèrent *gratis* et ce fut une nouvelle fête populaire. Chaque salle se trouva remplie avant midi, et l'on commença dès deux heures. Les comédiens français jouèrent *Zaïre*, et la petite pièce intitulée *le Florentin*. Quelques précautions qu'on eût prises pour conserver aux charbonniers la loge du roi qu'ils étaient alors dans l'usage d'occuper en pareille occasion, de même que les poissardes ou dames de la halle occupaient celle de la reine, leurs places étaient prises lorsqu'ils arrivèrent. On les en informa ; ils trouvèrent ce procédé fort étrange. On vit ces deux premières communautés de la classe inférieure dis-

puter

" reçu sous le secret de la confession, d'anneau " que je remets à Votre Majesté, avec l'aveu qu'il " lui a été dérobé en 1771, dans l'intention de " servir à des maléfices pour l'empêcher d'avoir " des enfans." La reine, en retrouvant son anneau, dit qu'en effet elle l'avait perdu en se lavant les mains il y avait environ sept ans; et qu'elle s'interdisait de chercher à découvrir la superstitieuse qui lui avait fait une pareille méchanceté.

L'attachement de la reine pour la comtesse Jules ne faisait que s'accroître : elle se rendit plusieurs fois chez elle à Paris, et s'établit même au château de la Muette pour être plus à portée de la visiter pendant ses couches. (1) Elle avait marié

---

puter sur l'étiquette presque aussi vivement que de grands seigneurs ou des Cours souveraines. Ils demandèrent pourquoi on avait laissé occuper les loges que l'usage leur réservait. Il fallut appeler le semainier, et le sénat comique s'étant assemblé pour délibérer, on compulsa les registres, et l'on reconnut la légitimité de leur réclamation. On offrit alors aux charbonniers de passer sur le théâtre, et ils s'y assirent, toujours du côté du roi, sur des banquettes qu'on leur avait préparées. Les poissardes les suivirent et se placèrent du côté opposé.

D'aussi graves questions de préséance méritaient bien que nous empruntassions ces détails aux Mémoires du temps. Depuis la révolution, l'on ne distingue plus, dans les représentations *gratis*, ni les charbonniers ni les poissardes ; tous les rangs sont confondus. Il nous paraît juste que chacun connaisse ses titres et garde sa place. – (*Note des édit.*)

(1) Le morceau suivant, extrait de Montjoie, peint les sentimens de la reine pour son amie :

" La duchesse de Polignac, dit en effet Montjoie dans la

M. de Lassone, premier médecin, le premier chirurgien, le premier apothicaire, les chefs du gobelet, etc., étaient aussi neuf nuits sans se coucher. On veillait de même les enfans de France pendant très-long-temps, et une femme de garde restait toutes les nuits levée et habillée pendant les trois premières années de leur naissance.

La reine fit son entrée à Paris pour les relevailles; on dota cent filles, elles furent mariées à Notre-Dame, il y eut peu d'acclamations populaires, mais Sa Majesté fut parfaitement accueillie à l'Opéra. (1)

Peu de jours après qu'elle fut relevée de couches, le curé de la Magdelaine de la Cité à Paris, écrivit à M. Campan pour lui demander un rendez-vous secret; c'était pour le prier de remettre à la reine une petite boîte contenant son anneau nuptial, avec cet écrit de la main du curé: " J'ai

(1) Les actes d'humanité du bureau de la ville ne l'empêchèrent point d'amuser le peuple par des fêtes brillantes: il y eut illuminations, feux de joie, feux d'artifice, fontaines de vin, distributions de pains et de cervelas. Tous les spectacles de Paris donnèrent *gratis*, et ce fut une nouvelle fête populaire. Chaque salle se trouva remplie avant midi, et l'on commença dès deux heures. Les comédiens français jouèrent *Zaïre*, et la petite pièce intitulée *le Florentin*. Quelques précautions qu'on eût prises pour conserver aux charbonniers la loge du roi qu'ils étaient alors dans l'usage d'occuper en pareille occasion, de même que les poissardes ou dames de la halle occupaient celle de la reine, leurs places étaient prises lorsqu'ils arrivèrent. On les en informa; ils trouvèrent ce procédé fort étrange. On vit ces deux premières communautés de la classe inférieure d

" reçu sous le secret de la confession, l'anneau " que je remets à Votre Majesté, avec l'aveu qu'il " lui a été dérobé en 1771, dans l'intention de " servir à des maléfices pour l'empêcher d'avoir " des enfans." La reine, en retrouvant son anneau, dit qu'en effet elle l'avait perdu en se lavant les mains il y avait environ sept ans; et qu'elle s'interdisait de chercher à découvrir la superstitieuse qui lui avait fait une pareille méchanceté.

L'attachement de la reine pour la comtesse Jules ne faisait que s'accroître : elle se rendit plusieurs fois chez elle à Paris, et s'établit même au château de la Muette pour être plus à portée de la visiter pendant ses couches. (1) Elle avait marié

---

puter sur l'étiquette presque aussi vivement que de grands seigneurs ou des Cours souveraines. Ils demandèrent pourquoi on avait laissé occuper les loges que l'usage leur réservait. Il fallut appeler le semainier, et le sénat comique s'étant assemblé pour délibérer, on compulsa les registres, et l'on reconnut la légitimité de leur réclamation. On offrit alors aux charbonniers de passer sur le théâtre, et ils s'y assirent, toujours du côté du roi, sur des banquettes qu'on leur avait préparées. Les poissardes les suivirent et se placèrent du côté opposé.

D'aussi graves questions de préséance méritaient bien que nous empruntassions ces détails aux Mémoires du temps. Depuis la révolution, l'on ne distingue plus, dans les représentations *gratis*, ni les charbonniers ni les poissardes ; tous les rangs sont confondus. Il nous paraît juste que chacun connaisse ses titres et garde sa place. – (*Note des édit.*)

(1) Le morceau suivant, extrait de Montjoie, peint les sentimens de la reine pour son amie :

" La duchesse de Polignac, dit en effet Montjoie dans la

mademoiselle de Polignac, à peine âgée de treize ans, à M. de Grammont qui, en faveur de ce mariage, fut nommé duc de Guiche et capitaine des gardes du roi en survivance du duc de Villeroi. La duchesse de Civrac, dame d'honneur de madame Victoire, avait eu la promesse de cette place pour le duc de Lorges, son fils. Le nombre des familles mécontentes s'augmentait à la cour.

Le titre de favorite était trop hautement donné à la comtesse Jules par ses amis : le sort des favorites des reines n'est pas heureux en France ; la

---

Vie de Marie-Antoinette, succomba aux fatigues du genre de vie que son dévouement pour la reine lui avait imposé, et qui cependant était si peu de son goût. Sa santé s'altéra d'une manière alarmante ; les médecins lui ordonnèrent les eaux de Bath. Comme l'usage de la cour était que la gouvernante des enfans de France ne s'absentât jamais, la duchesse se vit, par cet ordre des médecins, dans l'alternative de conserver sa charge, dont les douleurs qu'elle souffrait ne lui permettaient plus de remplir les devoirs, ou de donner sa démission. Elle l'offrit à la reine qui, après l'avoir écoutée en silence lui répondit, les yeux humides de pleurs, en ces termes :

" Vous ne devez, ni ne pouvez vous séparer de moi ; votre " cœur s'y opposerait. Au rang où je me trouve, il est rare " de rencontrer une amie, et pourtant si utile, si heureux de " donner sa confiance à une personne estimable ! Vous ne " jugez pas de moi comme le vulgaire, vous savez que l'éclat " qui m'environne ne fait rien au bonheur ; vous n'ignorez pas " que mon âme, remplie d'amertume et de peines qu'il m'est " nécessaire de cacher, sent le besoin de trouver un cœur qui " les entende. Ne dois-je donc pas remercier le ciel de m'avoir " donné une amie, vraie, sensible, attachée à ma personne et " point à mon rang ? Ce bonheur est inappréciable ; au nom " de Dieu, ne m'en privez pas ". — (Note de l'édit.)

galanterie fait traiter avec bien plus d'indulgence les favorites des rois.

Peu de temps après la naissance de Madame, la reine devint grosse ; elle n'avait encore parlé de son état qu'au roi, à son médecin, et à quelques personnes honorées de sa confiance très-intime, lorsqu'ayant levé avec force une glace de sa voiture, elle sentit qu'elle s'était blessée, et huit jours après elle fit une fausse-couche. Le roi passa la matinée entière près de son lit ; il la consolait, lui donnait les marques du plus tendre intérêt. La reine pleurait beaucoup, le roi la prenait avec affection dans ses bras, et mêlait ses larmes aux siennes. La reine répéta plusieurs fois qu'elle se félicitait de n'avoir pas même parlé de sa grossesse dans sa famille ; qu'on n'aurait pas manqué d'attribuer son malheur à quelques légèretés, tandis qu'il avait été occasionné par la chose la plus simple. Le roi ordonna le silence au petit nombre de personnes instruites de cet événement fâcheux ; il resta généralement inconnu. La reine fut quelque temps à rétablir sa santé ; le roi en était fort occupé et attendait impatiemment le moment où l'on pouvait concevoir de nouvelles espérances. Ces détails, d'une scrupuleuse vérité, donnent la plus juste idée de la manière dont vivaient ces augustes époux.

L'impératrice Marie-Thérèse n'eut pas le bonheur de voir sa fille chérie donner un héritier à la couronne de France. Cette illustre princesse

termina ses jours à la fin de 1780, après avoir prouvé, par son exemple, qu'on pouvait, comme la reine Blanche, unir les talens d'un souverain aux vertus d'une pieuse princesse. Le roi fut très-touché de cette mort, et dit, à l'arrivée du courrier de Vienne, qu'il ne se sentait pas la force d'affliger la reine, en lui apprenant un événement dont il était lui-même si pénétré de douleur. Sa Majesté pensa que l'abbé de Vermond, qui avait eu la confiance de Marie-Thérèse pendant son séjour à Vienne, était la personne la plus propre à s'acquitter de ce pénible devoir auprès de la reine; il envoya M de Chamilly, son premier valet de chambre, chez l'abbé de Vermond, le soir du jour où il avait reçu les dépêches de Vienne, pour lui ordonner d'être le lendemain chez la reine, avant l'heure de son déjeuner, de s'acquitter avec prudence de la commission affligeante dont il le chargeait, et de le faire avertir du moment où il entrerait dans la chambre de la reine; l'intention de Sa Majesté était d'y arriver juste un quart-d'heure après lui. Le roi vint ponctuellement à l'heure qu'il avait indiquée; on l'annonça; l'abbé sortit, et Sa Majesté lui dit, comme il se rangeait à la porte pour la laisser passer. *Je vous remercie, monsieur l'abbé, du service que vous venez de me rendre.* C'est la seule fois, pendant l'espace de dix-neuf ans, que le roi lui ait adressé la parole.

La douleur de la reine fut telle qu'on devait la

prévoir et la craindre. Une heure après avoir appris cet événement, elle prit le deuil de respect, en attendant que le deuil de cour fût prêt; elle resta enfermée dans ses cabinets pendant plusieurs jours, ne sortit que pour entendre la messe, ne vit que la famille royale, et ne reçut que la princesse de Lamballe et la duchesse de Polignac. Elle ne cessait de parler du courage, des malheurs, des succès, et des pieuses vertus de sa mère. Les sentimens d'humilité chrétienne n'avaient jamais abandonné cette princesse; son linceul et les vêtemens qui devaient servir à l'ensevelir, faits entièrement de sa main, se trouvèrent préparés dans un de ses cabinets. La reine ne trouvait dans son affliction d'autre soulagement que de s'entretenir de cette mère chérie; elle était parfaitement instruite des événemens divers qui illustrèrent le règne de l'impératrice, et de toutes les qualités qui la rendaient chère à sa famille, à son intérieur et à ses peuples. Elle témoignait souvent le regret qu'elle éprouvait en pensant que les nombreux devoirs de son auguste mère l'avaient empêchée de veiller elle-même à l'éducation de ses filles, et disait, avec modestie, qu'elle aurait valu beaucoup mieux si elle avait eu le bonheur de recevoir directement des leçons d'une souveraine aussi sage et aussi digne d'admiration.(1)

(1) Sans affaiblir la haute idée qu'on doit avoir des vertus et du caractère de Marie-Thérèse, on ne peut nier que la morale

J'écris ces pages bien long-temps après avoir été témoin et quelquefois dépositaire de choses qu'il eût été précieux d'y consigner, je regrette plusieurs anecdotes sur la cour de Marie-Thérèse, et dont il ne me reste que des idées confuses; mais je crois devoir en rapporter une qui me frappa peut-être davantage et se retrouve dans ma mémoire. La reine me dit un jour que sa mère était restée veuve dans un âge où sa beauté avait encore un grand éclat; qu'elle fut instruite, par des moyens secrets, du projet que ses trois principaux ministres avaient formé de lui plaire; d'un pacte, fait entre eux, de ne point se laisser atteindre par un sentiment de jalousie contre celui qui aurait le bonheur d'obtenir le cœur de leur souveraine, et de se jurer mutuellement que le plus fortuné serait toujours l'ami et l'appui des deux autres. L'impératrice, bien assurée de ce fait, après avoir présidé son conseil, fit tomber la conversation sur les femmes, sur les souverains, sur les devoirs de leur sexe et de leur rang, et portant ses réflexions générales sur elle même,

---

ne réprouve certains actes de sa politique. La complaisance et la faiblesse des autres cabinets de l'Europe ne pouvaient lui servir d'excuse.—" L'évêque de Saint-Pol-de-Léon, dans son oraison funèbre de Marie-Thérèse, dit Clairfort, se tira d'affaire fort simplement sur le partage de la Pologne: La France, dit-il, n'ayant rien dit sur ce partage, je prendrai le parti de faire comme la France, et de n'en rien dire non plus."

(Note des édit.)

elle leur dit qu'elle espérait se garantir toute sa vie des faiblesses du cœur; mais que si jamais un sentiment impérieux pouvait la détourner de ses principes, ce ne serait qu'en faveur d'un homme dégagé de toute ambition, éloigné des affaires d'Etat, ne connaissant et n'aimant que la douceur d'une vie privée, et qu'enfin, si son cœur s'égarait au point de lui faire aimer un homme revêtu d'un poste important, dès le moment qu'il serait instruit de ses sentimens, il perdrait sa place et son crédit. Il n'en fallut pas davantage : les trois ministres, plus ambitieux qu'épris, renoncèrent pour jamais à leurs projets.

La seconde grossesse de la reine avait été déclarée dès le mois d'avril; sa santé fut parfaite jusqu'au moment de son accouchement. Enfin, elle donna le jour à un dauphin, le 22 Octobre 1781. Il régna un si grand silence dans la chambre au moment où l'enfant vint au monde, que la reine crut n'avoir encore qu'une fille ; mais après que le garde-des-sceaux eut constaté le sexe du nouveau-né, le roi s'approcha du lit de la reine, et lui dit: " Madame, vous avez comblé mes vœux et ceux de la France ; vous êtes mère d'un dauphin." La joie du roi était extrême, des pleurs coulaient de ses yeux : il présentait indistinctement sa main à tout le monde, et son bonheur l'avait entièrement fait sortir de son caractère habituel. Gai, affable, il renouvelait sans cesse les occasions de placer les mots, *mon fils*, ou *le*

dauphin. La reine, une fois dans son lit, voulut contempler cet enfant si désiré. Madame la princesse de Guéménée le lui porta. La reine lui dit qu'elle n'avait pas besoin de lui recommander ce dépôt précieux ; mais que, pour lui faciliter les moyens de lui donner plus librement ses soins, elle partagerait avec elle ceux qu'exigeait l'éducation de sa fille. Le dauphin, établi dans son appartement, reçut, dans son berceau, les hommages et les visites d'usage. Le duc d'Angoulême rencontrant son père à la sortie de l'appartement du dauphin, lui dit : " Mon Dieu, papa, qu'il est petit, mon cousin !—Il viendra un jour où vous le trouverez bien assez grand, mon fils," lui répondit presque involontairement le prince.

Enfin, la naissance d'un dauphin sembla mettre le comble à tous les vœux ; la joie fut universelle ; le peuple, les grands, tout parut, à cet égard, ne faire qu'une même famille ; on s'arrêtait dans les rues, on se parlait sans se connaître, on embrassait tous les gens que l'on connaissait. Hélas ! l'intérêt personnel dicte ces sortes de transports, bien plus que ne les excite l'attachement sincère pour ceux qui paraissent en être les objets ; chacun voit, dans la naissance d'un légitime héritier du pouvoir souverain, un gage de prospérité et de tranquillité publiques.[1]

---

[1] Le soir même du jour où le dauphin vint au monde, madame Billon, actrice de la Comédie Italienne, qui faisait un

Les fêtes furent aussi brillantes qu'ingénieuses : les arts et métiers de Paris dépensèrent des sommes considérables pour se rendre à Versailles, en corps, avec leurs différens attributs : des vêtemens frais et élégans formaient le plus agréable coup-d'œil ; presque tous avaient de la musique à la tête de leurs troupes : arrivés dans la cour royale, ils se la distribuèrent avec intelligence et donnèrent le spectacle du tableau mouvant le plus curieux. Des ramoneurs, aussi bien vêtus que ceux qui paraissent sur le théâtre, portaient une cheminée très-décorée, au haut de laquelle était juché un des plus petits de leurs compagnons : les porteurs de chaises en avaient une très-dorée, dans laquelle on voyait une belle nourrice et un petit dauphin ; les bouchers paraissaient avec leur bœuf gras ;

---

un rôle de fée dans la pièce qu'on représentait, chanta ce joli couplet d'Imbert :

Je suis fée, et veux vous conter
Une grande nouvelle :
Un fils de roi vient d'enchanter
Tout un peuple fidèle.

Ce dauphin que l'on va fêter,
Au trône doit prétendre :
Qu'il soit tardif pour y monter,
Tardif pour en descendre !....

M. Mérard de Saint-Just fit, sur le même sujet, le quatrain suivant :

Le fils qui vient de naître au roi
Fera le bonheur de la France.
Par quelqu'un il faut qu'il commence ;
S'il voulait commencer par moi !

(*Note des édit.*)

les pâtissiers, les maçons, les serruriers, tous les métiers étaient en mouvement. Les serruriers frappaient sur une enclume, les cordonniers achevaient une petite paire de bottes pour le dauphin : les tailleurs un petit uniforme de son régiment, etc. Le roi resta long-temps sur son balcon pour jouir de ce spectacle qui intéressa toute la cour. L'enthousiasme fut si général, que la police ayant mal surveillé l'ensemble de cette réunion, les fossoyeurs eurent l'impudence d'envoyer aussi leur députation et les signes représentatifs de leur sinistre profession. Ils furent rencontrés par la princesse Sophie, tante du roi, qui en fut saisie d'effroi, et vint demander au roi que ces insolens fussent à l'instant chassés de la marche des corps et métiers qui défilait sur la terrasse.

Les dames de la Halle vinrent complimenter la reine, et furent reçues avec le cérémonial que l'on accordait à cette classe de marchandes, elles se présentèrent au nombre de cinquante, vêtues de robes de soie noire, ce qui, jadis était la grande parure des femmes de leur état : presque toutes avaient des diamans la princesse de Chimay fut à la porte de la chambre de la reine recevoir trois de ces femmes qui furent introduites jusqu'auprès du lit ; l'une d'elles harangua Sa Majesté son discours avait été fait par M de La Harpe et était écrit dans un éventail sur lequel elle jeta plusieurs fois les yeux, mais sans aucun embarras : elle était jolie et avait un très bel organe La

reine fut touchée de ce discours, et y répondit avec une grande affabilité, voulant distinguer ces marchandes, des poissardes qui lui faisaient toujours une impression désagréable.(1) Le roi fit donner un grand repas à toutes ces femmes ; un des maîtres-d'hôtel de Sa Majesté,(2) le chapeau sur la tête, était seul assis au milieu de la table pour leur en faire les honneurs ; le public y fut admis, et beaucoup de gens eurent la curiosité d'y aller.

Les chansons des poissardes furent nombreuses et quelques-unes assez bien faites. Le roi et la

---

(1) Les poissardes prononcèrent trois discours, au roi, à la reine et au dauphin. Peut-être sera-t-on curieux de les trouver ici : elles dirent au roi.

" Sire, si le ciel devait un fils à un roi qui regarde son peuple " comme sa famille, nos prières et nos vœux le demandaient " depuis long-temps. Ils sont enfin exaucés. Nous voilà " sûrs que nos enfans seront aussi heureux que nous ; car cet " enfant doit vous ressembler. Vous lui apprendrez, Sire, à " être bon et juste comme vous. Nous nous chargeons d'ap- " prendre aux nôtres comme il faut aimer et respecter son " roi." Elles dirent à la reine, entre autres choses ; " Il y a " si long-temps, Madame, que nous vous aimons, sans oser " vous le dire, que nous avons besoin de tout notre respect " pour ne pas abuser de la permission de vous l'exprimer." Et à M. le dauphin : " Vous ne pouvez entendre encore les " vœux que nous faisons autour de votre berceau : on vous " les expliquera quelque jour ; ils se réduisent tous à voir en " vous l'image de ceux de qui vous tenez la vie."—(*Anecdotes du règne de Louis XVI*, tome Ier, p. 331, 332, et 333.)

(*Note des édit.*)

(2) On exigeait des preuves de noblesse, ou au moins l'anoblissement au troisième degré, pour les charges de maître-d'hôtel.—(*Note de madame Campan.*)

reine furent très-satisfaits du couplet suivant, et le chantèrent plusieurs fois pendant le temps des couches :

Ne craignez pas, cher papa,
D'voir augmenter vot' famille,
Le bon Dieu z'y pourvoira
Fait's en tant qu'Versaille en fourmille,
'Y eut il cent Bourbons chez nous,
'Y a du pain, du laurier pour tous

Les gardes-du-corps obtinrent du roi la permission de donner à la reine un bal paré dans la grande salle de l'Opéra de Versailles. Sa Majesté ouvrit le bal par un menuet qu'elle dansa avec un simple garde nommé par le corps, et auquel le roi accorda le bâton d'exempt. La fête fut des plus brillantes ; tout était alors joie, bonheur et tranquillité.

Le dauphin avait un an, lorsque la banqueroute du prince de Guéménée nécessita la retraite de la princesse sa femme, gouvernante des enfans de France (1).

---

(1) Le Brun avait placé toutes ses économies chez le prince de Guéménée : sa banqueroute le ruina. Il s'en vengea par cette épigramme, dans laquelle on reconnaît l'humeur d'un poëte satirique et le ressentiment d'un créancier.

Quand un beau prince, [illegible],
Nous allégea [illegible],
[illegible],
[illegible],
[illegible]
[illegible]
[illegible]

Les

La reine était à la Muette pour l'inoculation de Madame, sa fille; elle me fit ordonner de m'y rendre et voulut bien me dire qu'elle désirait s'entretenir avec moi d'un projet qui la charmait, mais dans lequel elle envisageait des inconvéniens : ce projet était de nommer la duchesse de Polignac à la place de madame de Guéménée : elle voyait avec un plaisir extrême la facilité que cette nomination lui donnerait de surveiller l'éducation de ses enfans, sans risquer de blesser la vanité de la gouvernante; de trouver réunis dans le même lieu tous les objets de ses plus tendres affections, ses enfans et son amie. " Les amis de la duchesse de Polignac, continua la reine, seront charmés de l'éclat, de l'importance que donne cet emploi. Quant à la duchesse, je la connais : cette place ne convient nullement à ses goûts simples et paisibles, et à l'espèce d'indolence de son caractère; ce sera la plus grande preuve de dévouement qu'elle puisse me donner, si elle se rend à mes désirs." La reine me parla aussi de la princesse de Chimay et de la duchesse de Duras, que l'on désignait dans le public comme dignes d'occuper la place de gouvernante : mais elle trouvait la piété de la princesse de Chimay par trop austère; quant à la duchesse de Duras, son esprit et son savoir lui faisaient peur. Ce que la

---

Les avisant, leur dit : Ne larmoyez;
Princes ne sont qu'honneur et conscience!
Sans perdre rien vous serez tous payés
Dans cinquante ans; ne faut que patience!

reine craignait, en choisissant la duchesse de Polignac, était essentiellement la jalousie des courtisans qui ne cessèrent de lui donner des chagrins inséparables de cette élévation. La reine montrait un désir si vif de voir son projet exécuté, que je ne doutai nullement qu'elle ne finit par compter pour rien les obstacles qu'elle y entrevoyait ; je ne me trompai point : peu de jours après la duchesse fut pourvue de la charge de gouvernante.

L'intention de la reine, en me faisant demander pour m'entretenir de son projet, fut sans aucun doute de me fournir les moyens d'expliquer la nature des sentimens qui la déterminaient à préférer une gouvernante, disposée par l'amitié à la laisser jouir de tous ses droits de mère : elle savait que je recevais beaucoup de monde.

La reine dînait très-souvent chez la duchesse, après avoir assisté au dîner particulier du roi. On fit donc ajouter à son traitement de gouvernante, soixante-un mille francs, comme dédommagement de ce surcroît de dépenses.

La reine s'était ennuyée des voyages de Marly, *et n'avait pas eu de peine à en dégoûter* le roi qui, en redoutant les dépenses ; tout le monde y étant nourri Louis XIV avait établi pour ces voyages un genre de représentation différent de celui de Versailles, mais encore plus gênant.

Le jeu et le souper avaient lieu tous les jours, et exigeaient beaucoup de toilette ; le dimanche

et les jours de fêtes, les eaux jouaient, le peuple était admis dans les jardins, et il y avait toujours autant de monde qu'aux fêtes de St.-Cloud.

Les siècles ont leur couleur, et bien positivement ; Marly reportait encore plus que Versailles vers celui de Louis XIV. : tout semblait y avoir été construit par la magique puissance d'une baguette de fée.

Les palais, les jardins de cette maison de plaisance pouvaient aussi se comparer aux décorations théâtrales d'un cinquième acte d'opéra. Il n'existe plus la moindre trace de tant de magnificence ; les démolisseurs révolutionnaires ont arraché du sein de la terre jusqu'aux tuyaux de fonte qui servaient à la conduite des eaux. Peut-être lira-t-on avec intérêt une courte description de ce palais, et des usages que Louis XIV. y avait établis.

Le jardin de Marly, long et fort large, montait, par la plus insensible pente, jusqu'au pavillon du soleil, habité seulement par le roi et par sa famille. Les pavillons des douze signes du zodiaque bordaient les deux côtés du parterre, et étaient unis les uns aux autres par d'élégans berceaux où les rayons du soleil ne pouvaient pénétrer. Les pavillons les plus rapprochés de celui du soleil étaient réservés aux princes du sang et aux ministres ; les autres étaient occupés par les grandes charges de la cour ou par les personnes invitées à séjourner à Marly : tous les pavillons tenaient leurs noms de peintures à fresque qui en

reine, craignait, en choisissant la duchesse de Polignac, était essentiellement la jalousie des courtisans qui ne cesseraient de lui donner des chagrins inséparables de cette élévation. La reine montrait un désir si vif de voir son projet exécuté, que je ne doutai nullement qu'elle ne finit par compter pour rien les obstacles qu'elle y entrevoyait ; je ne me trompai point : peu de jours après la duchesse fut pourvue de la charge de gouvernante.

L'intention de la reine, en me faisant demander pour m'entretenir de son projet, fut sans aucun doute de me fournir les moyens d'expliquer la nature des sentimens qui la déterminaient à préférer une gouvernante, disposée par l'amitié à la laisser jouir de tous ses droits de mère : elle savait que je recevais beaucoup de monde.

La reine dînait très-souvent chez la duchesse, après avoir assisté au dîner particulier du roi. On fit donc ajouter à son traitement de gouvernante, soixante-un mille francs, comme dédommagement de ce surcroît de dépense.

La reine s'était ennuyée des voyages de Marly, *et n'avait pas eu de peine à en dégoûter le roi qui,* en redoutant les dépenses ; *tout* de y étant nourri. Louis XIV avait établ voyages un genre de représentation celui de Versailles, mais encore plus

Le jeu et le souper av jours, et exigeaient beaucoup de t uches

dais richement brodés en or, parcouraient les bosquets de Marly, dont les arbres, plantés par Louis XIV, étaient d'une élévation prodigieuse : dans plusieurs bosquets, la hauteur de ces arbres était encore dépassée par des jets de l'eau la plus limpide, tandis que, dans d'autres, des cascades de marbre blanc, dont les eaux frappées par quelques rayons du soleil paraissaient des nappes de gaze d'argent, contrastaient avec l'imposante obscurité des bosquets.

Le soir, pour être admis au jeu de la reine, il suffisait à tout homme bien mis d'être nommé et présenté par un officier de la cour à l'huissier du salon de jeu. Le salon, très-vaste et d'une forme octogone, s'élevait jusqu'au haut du toit à l'italienne, et se terminait par une coupole ornée de balcons, où des femmes non présentées obtenaient facilement d'être placées pour jouir de la vue de cette brillante réunion.

Sans faire partie des gens de la cour, les hommes admis dans le salon pouvaient prier une des dames, placées au lansquenet ou au pharaon de la reine, de jouer sur leurs cartes l'or ou les billets qu'ils leur présentaient.

Les gens riches et les gros joueurs de Paris ne manquaient pas une seule des soirées du salon de Marly, et les sommes perdues ou gagnées étaient toujours très-considérables.

Louis XVI. détestait le gros jeu et témoignait souvent de l'humeur quand on citait de fortes

pertes [1] Les hommes n'avaient point encore introduit l'usage de porter un habit noir sans être en deuil, et le roi donna quelques-uns de ses coups de *boutoir* à des chevaliers de Saint-Louis, ainsi vêtus, qui venaient hasarder deux ou trois louis dans l'espoir que la fortune favoriserait les jolies duchesses qui voulaient bien les placer sur leurs cartes [2]

On voit souvent des contrastes singuliers au milieu de la grandeur des cours : pour jouer un si gros jeu au pharaon de la reine, il fallait un banquier muni de fortes sommes d'argent, et cette nécessité faisait asseoir à la table de jeu, où l'éti-

---

[1] " En 1790, un officier de la garde nationale se promenait dans les appartemens du château des Tuileries, le roi l'ayant remarqué, lui demanda s'il savait jouer au trictrac ; sur sa réponse affirmative, le roi voulut bien jouer avec cet officier, et lui gagna 9 fr., à un petit écu par partie. L'heure du conseil étant venue, Sa Majesté s'y rendit, en promettant à l'officier de lui donner une autre fois sa revanche." —(*Anecdotes du règne de Louis XVI*, tome 1er, pages 247, 248)—(*Note des édit.*)

[2] Bachaumont, dans ses *Mémoires*, souvent satiriques et toujours un peu suspects, parle de singulières précautions employées au jeu de la cour.

" Les banquiers du jeu de la reine, dit-il, pour obvier aux erreurs (j'adoucis la rudesse de ses expressions) qui se commettent journellement, ont obtenu de S. M., qu'avant de commencer, la table serait bordée d'un ruban dans son pourtour, et que l'on ne regarderait comme engagé pour chaque coup que l'argent mis sur les cartes au delà du ruban." Il ajoute bien encore quelques détails qui a concernent d'étranges distractions, mais nous y croyons trop peu pour les rapporter. —(*Mémoires de Bachaumont*, tome XII, page 189)—(*Note des édit.*)

quette n'admettait que les gens les plus titrés, non-seulement M. de Chalabre qui en était le banquier, mais un simple capitaine d'infanterie retiré, qui lui servait de second. On entendait aussi très-souvent prononcer un mot trivial, mais tout-à-fait consacré pour exprimer la manière dont on y faisait la cour au roi. Les hommes présentés, qui n'avaient point été invités à résider à Marly, y venaient cependant comme à Versailles, et retournaient ensuite à Paris ; alors il était convenu de dire qu'on n'était à Marly qu'en *polisson ;* et rien ne me paraissait plus singulier que d'entendre répondre par un charmant marquis à un de ses intimes qui lui demandait s'il était du voyage de Marly : Non, je n'y suis qu'en polisson. Cela voulait simplement dire, j'y suis comme tous ceux dont la noblesse ne date pas de 1400. Que de talens sublimes, que de gens d'un haut mérite, qui bientôt devaient trop malheureusement porter atteinte à l'antique monarchie, se trouvaient dans cette classe désignée par le mot de polissons !

Les voyages de Marly étaient fort chers pour le roi ; après les tables d'honneur, celles des aumôniers, des écuyers, des maîtres-d'hôtel, etc., etc., étaient toutes assez magnifiquement servies, pour que l'on trouvât bon que des étrangers y fussent invités ; et presque tout ce qui venait de Paris était nourri aux dépens de la cour.

L'économie personnelle du prince infortuné qui a succombé sous le poids des dettes de l'Etat, fa-

vorisa donc la préférence que la reine accordait à son petit Trianon; et cinq ou six ans avant l'époque de la révolution, il y eut fort peu de voyages à Marly.

Le roi, occupé du bonheur de sa famille, avait donné aux princesses ses tantes la jouissance du château de Belle-Vue; dans la suite, il fit l'acquisition de la maison de la princesse de Guéménée, dans l'avenue de Paris, pour madame Elisabeth.(1) Madame comtesse de Provence avait acheté une petite maison à Montreuil; Monsieur avait Brunoy; la comtesse d'Artois fit construire Bagatelle; Versailles devint, pour tous les membres de la famille royale, le séjour le moins agréable; on ne se croyait chez soi que dans des demeures plus simples, embellies par des jardins anglais; on y jouissait mieux des beautés de la nature: le goût des cascades et des statues était entièrement passé.

La reine séjournait quelquefois un mois de suite au petit Trianon, et y avait établi tous les usages de la vie de château; elle entrait dans son salon, sans que le piano-forté ou les métiers de tapisseries fussent quittés par les dames, et les hommes ne suspendaient ni leur partie de billard, ni celle de trictrac. Il y avait peu de logement dans le petit

(1) Madame Elisabeth a joui de cette maison pendant quelques années, mais le roi avait promis qu'elle n'y coucherait qu'à vingt-cinq ans; la révolution éclata avant qu'elle eût atteint cet âge.—(*Note de Madame Campan.*)

château de Trianon. Madame Elisabeth y accompagnait la reine ; mais les dames d'honneur et les dames du palais n'y furent point établies : selon les invitations faites par la reine, on y arrivait de Versailles pour l'heure du dîner. Le roi et les princes y venaient régulièrement souper. Une robe de percale blanche, un fichu de gaze, un chapeau de paille étaient la seule parure des princesses ;[1] le plaisir de parcourir toutes les fabriques du hameau, de voir traire les vaches, de pêcher dans le lac, enchantait la reine ; et, chaque année, elle montrait plus d'éloignement pour les fastueux voyages de Marly.

L'idée de jouer la comédie, comme on le faisait alors dans presque toutes les campagnes, suivit celle qu'avait eue la reine de vivre à Trianon dégagée de toute représentation. Il fut convenu qu'à l'exception de M. le comte d'Artois, aucun jeune homme ne serait admis dans la troupe, et qu'on n'aurait pour spectateurs que le roi, Monsieur et les princesses qui ne jouaient pas ; mais que pour animer un peu les acteurs, on ferait occuper les premières loges par les lectrices, les femmes de la reine, leurs sœurs et leurs filles : cela composait une quarantaine de personnes.

---

[1] L'historien de Marie-Antoinette ajoute de nouveaux traits à ce tableau, et fait des réflexions judicieuses sur l'influence que ce changement dans les costumes dut exercer sur les mœurs. Voyez dans les [illegible] (R), morceau qui est d'un [illegible] les

La reine riait beaucoup de la voix de Mme Adhemar, belle anciennement, mais devenue très-chevrottante : l'habit de berger, dans le Colin du Devin du village, rendait son âge fort ridicule, et la reine se plaisait à dire qu'il était difficile que la malveillance pût trouver quelque chose à critiquer dans le choix d'un pareil amoureux. Le roi s'amusait beaucoup de ces comédies.

Louis XVI. assistait à toutes les répétitions; on l'attendait souvent pour les commencer. Gaillot, acteur célèbre, retiré depuis long-temps du théâtre, et Dazincourt, connus l'un et l'autre par des mœurs estimables, furent choisis pour donner des leçons, le premier pour l'opéra-comique, dont le genre plus facile fut préféré, le second pour la comédie : l'emploi de répétiteur, de souffleur et d'ordonnateur pour tous les détails du théâtre, fut donné à mon beau-père. Le premier gentilhomme de la chambre, M. le duc de Fronsac, en fut très-blessé. Il crut devoir faire des représentations sérieuses à ce sujet : il écrivit des lettres à la reine, qui se borna toujours à cette réponse : " Vous ne " pouvez être premier gentilhomme, quand nous " sommes les acteurs ; d'ailleurs je vous ai déjà " fait connaître mes volontés sur Trianon ; je n'y " tiens point de cour ; j'y vis en particulière, et " M. Campan y sera toujours chargé des ordres " relatifs aux fêtes intérieures que je veux y " donner." Les représentations du duc ne s'étant point terminées, le roi fut obligé de s'en mêler :

le duc s'obstina et soutint que ses droits de premier gentilhomme de la chambre n'admettaient aucun remplaçant, qu'il devait se mêler des plaisirs intérieurs, comme de ceux qui étaient publics; il fallut terminer les débats par une brusquerie.

Le petit duc de Fronsac ne manquait jamais, à la toilette de la reine, lorsqu'il venait lui faire sa cour, d'amener quelque entretien sur Trianon, pour placer avec ironie une phrase sur mon beau-père qu'il appela depuis ce moment : Mon collègue Campan. La reine haussait les épaules, et disait lorsqu'il était retiré : " Il est affligeant de trouver un si petit homme dans le fils du maréchal de Richelieu."

La Gageure imprévue fut au nombre des pièces représentées à Trianon. La reine jouait le rôle de Gotte, la comtesse Diane, celui de madame de Clainville, madame Elisabeth, la jeune personne, et le comte d'Artois, un des rôles d'homme. Le rôle de Colette, dans le Devin du village, fut réellement très-bien joué par la reine. On représenta aussi, les années suivantes, le Roi et le Fermier, Rose et Colas, le Sorcier, l'Anglais à Bordeaux. On ne s'avise jamais de tout, le Barbier de Séville, etc. (1)

(1) Ces représentations, dans lesquelles Marie-Antoinette se plaisait à prendre un rôle, ont été plus d'une fois l'objet de la censure. Montjoie lui-même, comme on le verra dans les *Eclaircissemens* (S), adresse à la reine, sur ce sujet, des reproches presque sévères, et fait des observations qui ne nous

Tant qu'on n'admit personne à ces représentations, elles furent peu blâmées ; mais l'exagération des complimens, augmenta l'idée que les acteurs avaient de leurs talens et donna le désir d'obtenir plus de suffrages.

La reine permit aux officiers des gardes-du-corps et aux écuyers du roi et de ses frères, d'entrer à ce spectacle ; on donna des loges grillées à des gens de la cour ; on invita quelques dames de plus ; des prétentions s'élevèrent de toutes parts pour obtenir la faveur d'être admis.

---

semblent pas exactes. " Autrefois, un simple gentilhomme eût été déshonoré, dit-il, si l'on eût cru qu'il se fût métamorphosé [illegible] Nous ne [illegible] *tilhomme*, de jouer la comédie, par exemple, que de faire, comme le comte de Grammont, soutenir, par un détachement de cavalerie, une partie de piquet, où l'adresse avait corrigé la fortune ; mais nous remarquerons qu'en 1701, la Ceinture magique, de J. B. Rousseau, fut représentée par *les princes du sang*, devant la duchesse de Bourgogne.* Voltaire donne des détails plus positifs encore sur ces représentations, où de *simples gentilshommes*, auraient consenti sans doute à figurer. " On élera, " dit-il, tome XXI. p 157, un petit théâtre dans les *appartemens de madame de Maintenon ; La duchesse de Bourgogne, le " duc d'Orléans* y jouaient avec *les personnes de la cour* qui " avaient le plus de talent. Le fameux acteur Baron leur donnait des leçons et jouait avec eux : la plupart des tragédies de " Duché furent composées pour ce théâtre " Nous n'ajouterons qu'un mot à ces faits positifs : c'est que l'aimable et jeune Marie-Antoinette pouvait bien se croire permis un divertissement toléré par madame de Maintenon dans la cour austère, hypocrite et bigote des dernières années de Louis XIV.

(*Note des édit.*)

* *Mélanges pour servir à l'histoire de Voltaire* ; Amsterdam, 1765

La reine refusa d'y recevoir les officiers des gardes des princes, ceux des cent-suisses du roi, et beaucoup d'autres personnes qui en furent très-mortifiées.

La troupe était bonne pour une troupe de société, et l'on applaudissait à outrance ; cependant en sortant on critiquait tout haut, et quelques gens dirent que c'était *royalement mal joué*.

Pendant que le bonheur d'avoir donné un héritier au trône des Bourbons, et l'emploi du temps en fêtes et en plaisirs, remplissaient les jours heureux de Marie-Antoinette, la société était uniquement occupée de la guerre des Anglo-Américains. Deux rois, ou plutôt leurs ministres, excitèrent et propagèrent dans le Nouveau-Monde l'amour de la liberté : le roi d'Angleterre, en fermant son cœur et ses oreilles aux longues et respectueuses représentations de sujets éloignés de la terre natale, devenus nombreux, riches et puissans par la valeur du sol qu'ils avaient fertilisé ; le roi de France, en donnant des secours à ce peuple soulevé contre son ancien souverain. De jeunes militaires, tenant aux premières familles de l'Etat, suivirent l'exemple de M. de La Fayette, et se dérobèrent à tous les prestiges de la grandeur, à tous les charmes du luxe, des plaisirs, de l'amour, pour aller offrir leur valeur et leur instruction aux Américains révoltés. Beaumarchais, secrètement soutenu par MM. de Maurepas et de Vergennes, obtint de faire passer aux Américains des équipe-

mens ici en vêtemens. Franklin avait paru à la cour avec le costume d'un cultivateur américain : ses cheveux plats, sans poudre, son chapeau rond, son habit de drap brun, contrastaient avec les habits paillétés, brodés, les coiffures poudrées et embaumantes des courtisans de Versailles. Cette nouveauté charma toutes les têtes vives des femmes françaises. On donna des fêtes élégantes au docteur Franklin, qui réunissait la renommée d'un des plus habiles physiciens, aux vertus patriotiques qui lui avaient fait embrasser le noble rôle d'apôtre de la liberté. J'ai assisté à l'une de ces fêtes, où la plus belle, parmi trois cents femmes, fut désignée pour aller poser, sur la blanche chevelure du philosophe américain, une couronne de laurier, et deux baisers aux joues de ce vieillard.(1) Jusque dans le palais de Versailles, à l'exposition des porcelaines de Sèvres, on vou-

(1) Benjamin Franklin avait passé ses premières années dans les travaux de l'imprimerie : lorsqu'on apprit sa mort à Paris, en 1790, une société d'imprimeurs se réunit dans une salle du couvent des Cordeliers, pour y célébrer une fête funèbre en l'honneur du philosophe américain. Son buste était élevé sur une colonne au milieu de la salle : il portait sur la tête une couronne civique ; au-dessous du buste, étaient des casses, une presse, et tous les attributs de l'art que ce sage avait cultivé. Tandis qu'un imprimeur prononçait l'éloge de Franklin, des ouvriers l'imprimaient, et le discours, aussitôt composé et tiré, fut distribué à grand nombre aux spectateurs que cette fête avait attirés. Les *Eclaircissemens* contiennent quelques détails sur Benjamin Franklin, lettre (T) — (*Note des édit.*)

dait, sous les yeux du roi, le médaillon de Franklin ayant pour légende:

Eripuit cœlo fulmen, sceptrumque tyrannis.

Le roi ne s'expliquait jamais sur un enthousiasme que, sans aucun doute, son sens droit le portait à blâmer: cependant la comtesse Diane ayant, à titre de femme d'esprit, partagé avec assez de chaleur l'engouement pour le délégué des Américains, une plaisanterie, qui resta très-ignorée, put nous faire juger les sentimens secrets de Louis XVI. Il fit faire à la manufacture de Sèvres un vase de nuit, au fond duquel était placé le médaillon avec la légende si fort en vogue, et l'envoya en présent d'étrennes à la comtesse Diane. La reine s'expliquait plus ouvertement sur la part que la France prenait à l'indépendance des colonies américaines, et y fut constamment opposée. Elle était bien loin de prévoir qu'une révolution, aussi éloignée de la France, pût jamais en susciter une où un peuple égaré dût venir un jour l'arracher de son palais, pour la conduire à la plus injuste, comme à la plus cruelle mort. Elle trouvait seulement trop peu de générosité dans le moyen que la France avait choisi pour porter atteinte à la puissance anglaise.

Cependant, comme reine de France, elle jouissait de voir un peuple entier rendre hommage à la prudence, à la valeur, aux vertus d'un jeune Français, et partagea l'enthousiasme qu'inspiraient la conduite et les succès militaires du mar-

quis de La Fayette. La reine lui accorda plusieurs audiences, lors de son premier retour d'Amérique, et, jusque au 10 août, jour où ma maison fut pillée, j'ai conservé, écrits de sa main, des vers de Gaston et Bayard, où les amis de M. de La Fayette trouvaient l'exacte peinture de son caractère:

Eh! que fait sa jeunesse,
Lorsque de l'âge mûr je lui vois la sagesse?

Comme un jeune soldat il aime les batailles;
Comme un vieux général il sait les éviter.
Je me plais à le suivre et même à l'imiter.
J'admire sa prudence et j'aime son courage;
Avec ces deux vertus un guerrier n'a point d'âge.(1)

(1) Pendant la guerre d'Amérique, un officier-général, au service des *Etats-Unis*, s'avance, accompagné d'une vingtaine de personnes, sous les batteries anglaises, pour reconnaître leur position. Son aide-de-camp, atteint par un boulet, tombe à ses côtés. Les officiers et les dragons d'ordonnance qui l'accompagnaient s'éloignent à toutes brides; le général, sous le feu du canon, s'approche, et cherche si le blessé conserve encore quelques signes de vie, si l'on peut lui porter secours. Le coup n'ayant été que trop certain, il détourna les yeux avec émotion, et regagna au petit pas le groupe qui avait fui hors de la portée des pièces. Ce trait de courage et d'humanité eut lieu à la bataille de Montmouth. Le général Clinton, qui commandait les troupes anglaises, n'ignorait pas que le marquis de La Fayette montait habituellement un cheval blanc; c'était un cheval de cette couleur que montait l'officier-général qui se retirait au pas: Clinton défendit aux canonniers de tirer. Cet ordre généreux sauva probablement la vie à M. de La Fayette, car c'était lui-même: il n'avait à cette époque que vingt-deux ans."—(*Anecdotes historiques du règne de Louis XVI.*)

(*Note des Edit.*)

Ces vers avaient été applaudis et redemandés au Théâtre Français, toutes les têtes étaient exaltées: il n'y avait point de cercle où l'on n'applaudît avec transport à l'appui que le gouvernement français accordait ouvertement à la cause de l'indépendance américaine. La constitution projetée pour cette nouvelle nation se rédigeait à Paris, et tandis que la liberté, l'égalité, les droits de l'homme, faisaient le sujet des délibérations des Condorcet, des Bailly, des Mirabeau, etc., le ministre Ségur fit paraître l'édit du roi qui, en révoquant celui du 1er novembre 1750, déclarait inhabile pour parvenir au grade de capitaine, tout officier qui ne serait pas noble de quatre générations, et interdisait tous les grades militaires aux officiers roturiers, excepté à ceux qui étaient fils de chevaliers de Saint-Louis.(1) L'injustice et l'absurdité de cette loi fut sans doute une cause secondaire de la révolution. Il fallait tenir à cette classe honorable du tiers-état, pour connaître le désespoir ou plutôt le courroux qu'y porta cette loi. Les provinces de la France étaient remplies

(1) On lit à ce sujet, dans Chamfort, l'anecdote suivante, qu'il raconte avec sa causticité ordinaire: "M. de Ségur ayant publié une ordonnance qui obligeait à ne recevoir dans le corps de l'artillerie que des gentilshommes, et d'une autre part cette fonction n'admettant que des gens instruits, il arriva une chose plaisante, c'est que l'abbé Bossut, examinateur des élèves, ne donna d'attestation qu'à des roturiers, et Chérin qu'à des gentilshommes. Sur une centaine d'élèves, il n'y en eut que quatre ou cinq qui remplirent les deux conditions."—(*Note des édit.*)

de familles roturières qui, depuis plusieurs siècles, vivaient en propriétaires sur leurs domaines et payaient la taille. Si ces particuliers avaient plusieurs fils, ils en plaçaient un au service du roi, un dans l'état-ecclésiastique, un autre dans l'ordre de Malte, comme chevalier servant d'armes, un enfin dans la magistrature, tandis que l'aîné conservait le manoir paternel; et s'il était situé dans un pays célèbre par ses vins, il joignait à la vente de ses propres récoltes le commerce de commission pour les vins de son canton. J'ai vu, dans cette classe de citoyens justement révérés, un particulier long-temps employé dans la diplomatie, ayant même été honoré du titre de ministre plénipotentiaire, gendre et neveu de colonels, majors de place, et, par sa mère, neveu d'un lieutenant-général cordon-rouge, ne pouvoir faire recevoir ses fils sous lieutenans dans un régiment d'infanterie.

Une autre décision de la cour, qui ne pouvait être annoncée par un édit, fut qu'à l'avenir tous les biens ecclésiastiques, depuis le plus modeste prieuré jusqu'aux plus riches abbayes, seraient l'apanage de la noblesse. Fils d'un chirurgien de village, l'abbé de Vermond, qui avait beaucoup de pouvoir dans tout ce qui concernait la feuille des bénéfices, était pénétré de la justice de cette décision du roi.

Pendant un voyage qu'il fit aux eaux, j'obtins de la reine une apostille au placet d'un curé de

mes amis, qui sollicitait un prieuré voisin de sa cure, et comptait s'y retirer : j'obtins pour lui cette grâce. Au retour des eaux, l'abbé l'apprit, et vint chez moi pour me dire très-sévèrement que j'agirais d'une manière tout-à-fait opposée aux vœux du roi, si j'obtenais encore de semblables grâces ; que les biens de l'Eglise devaient à l'avenir être uniquement destinés à soutenir la noblesse pauvre ; que c'était l'intérêt de l'Etat, et qu'un prêtre roturier, heureux d'avoir une bonne cure, n'avait qu'à rester curé.

Doit-on s'étonner du parti que prirent peu de temps après les députés du tiers-état, lorsqu'ils furent convoqués en états-généraux ?

CHAPITRE X.

Voyage du comte et de la comtesse du Nord en France.—Leur

Rohan pénètre dans le jardin pendant la fête, sans l'avoi

—Paix avec l'Angleterre.—Départ du commissaire anglais établi à Dunkerque.—Joie nationale.—Les Anglais accourent en France.—Détails intéressans.—Nuage léger qui s'élève entre le roi et la reine. Con- duite qu'il faut tenir à la c chevalier de Bressac auprès —Marie-Antoinette ne connaît rien de comparable à cette

vention de la France.—Trait de bonté de Marie-Antoinette. —Homme devenu fou d'amour pour elle.—Accedoit. on des jugemens portés madame de Bellegarde ces derniers.—Leur fa- mille reconnaissante vient embrasser les genoux de la reine. —Facilité de la reine à s'exprimer en public.—Elle déroge à l'usage adopté en pareil cas.—MM. de Ségur et de Castries, hommes ministres par le crédit de la reine.—Engage- ment pris par elle avec M. de Ségur.—Tour perfide joué par M. de Maurepas à M. Necker.—M. de Calonne est nommé contre le vœu de la reine.—Elle commence à sentir les in- convéniens d'une société intime.—Judicieuses réflexions de cette princesse.

Plusieurs souverains du Nord, à la fin du dernier siècle, prirent le goût des voyages. Chris-

tian III., roi de Danemarck, était venu à la cour de France, sous le règne de Louis XV., en 1763 ; nous avions vu à Versailles le roi de Suède et Joseph II. Le grand-duc de Russie, fils de Catherine II. (depuis Paul Ier), et sa femme, princesse de Wirtemberg, voulurent aussi visiter la France. Ils voyageaint sous le titre de comte et de comtesse du Nord. Leur présentation eut lieu le 20 mai 1782. La reine les reçut avec infiniment de dignité et de grâces. Le jour de leur arrivée à Versailles, ils dînèrent dans les cabinets avec le roi et la reine.

L'extérieur simple et modeste de Paul Ier avait convenu à Louis XVI. Il lui parlait avec plus de confiance et de gaieté qu'à Joseph II. La comtesse du Nord, d'une belle taille, fort grasse pour son âge, ayant la roideur du maintien allemand, instruite, et le faisant connaître, peut-être, avec trop de confiance, n'avait pas obtenu dans les premiers jours le même succès auprès de la reine. Au moment de la présentation du comte et de la comtesse du Nord, la reine avait été très-intimidée. Elle se retira dans son cabinet avant de se rendre dans la pièce où elle devait dîner avec les illustres voyageurs, demanda un verre d'eau, avouant " qu'elle venait d'éprouver que le rôle de " reine était plus difficile à remplir en présence " d'autres souverains, ou de princes faits pour " le devenir, qu'avec des courtisans."

Elle fut bientôt remise de ce premier trouble, et reparut avec grâces et confiance. Le dîner fut

pour le roi de Suède et le comte du Nord. Ils furent reçus dans l'intérieur du roi et de la reine ; mais on garda beaucoup plus de cérémonial qu'avec l'empereur, et Leurs Majestés me parurent toujours s'observer beaucoup devant ces souverains. Cependant, je leur demandai un jour au grand-duc de Russie, s'il était vrai qu'il ne pût compter sur la foi d'aucun de ceux qui l'accompagnaient ; ce prince lui répondit, sans hésiter, et devant un assez grand nombre de personnes, qu'il serait très-fâché d'avoir avec lui un caniche qui lui fût très-attaché, parce qu'il ne quitterait pas Paris que sa mère ne l'eût fait jeter dans la Seine avec une pierre au cou ; cette réponse que j'entendis me fit peur, soit qu'elle peignît le caractère de Catherine, soit qu'elle exprimât les préventions de ce prince.

La reine donna au grand-duc un souper à Trianon, et en fit illuminer les jardins, comme ils l'avaient été pour l'empereur. Le cardinal de Rohan se permit, très indiscrètement, de s'y introduire à l'insu de la reine. Toujours traité avec la plus grande froideur depuis son retour de Vienne, il n'avait pas osé s'adresser à elle pour lui demander la permission de voir l'illumination ; mais il avait obtenu la promesse du concierge de Trianon de

l'y faire entrer, aussitôt que la reine serait partie pour Versailles, et son éminence s'était engagée à rester dans le logement de ce concierge jusqu'à ce que toutes les voitures fussent sorties du château : il ne tint pas la parole qu'il avait donnée, et tandis que le concierge était occupé des fonctions de sa place dans l'intérieur, le cardinal, qui avait conservé ses bas rouges et seulement passé une redingote, descendit dans le jardin, et se rangea, avec un air mystérieux, dans deux endroits différens, pour voir défiler la famille royale et sa suite.

Sa Majesté fut vivement offensée de cette hardiesse, et ordonna le lendemain le renvoi de son concierge; on fut généralement révolté de la déloyauté du cardinal envers ce malheureux homme, et peiné de la perte qu'il faisait de sa place. *Touchée de l'infortune d'un père de famille, ce fut moi* qui obtins sa grâce; je me suis reproché, depuis, ce moment de sensibilité qui me fit agir. Le concierge de Trianon renvoyé avec éclat, l'humiliation qui en serait rejaillie sur le cardinal eût fait connaître plus publiquement encore les préventions de la reine contre lui, eût probablement empêché la honteuse et trop célèbre intrigue du collier; sans la manière astucieuse dont le cardinal s'était introduit dans les jardins de Trianon, sans l'air de mystère qu'il avait affecté toutes les fois que la reine l'y avait rencontré, il n'aurait pu se dire trompé par aucun intermédiaire, entre la reine et lui.

le roi de Suède,
eur.(1) Tout ce
ces de ce souve-
e Vergennes, de-
772, le caractère
ntions de ce mo-
us à la cour de
Versailles, formaient les bases de cet éloignement.
Il vint un jour demander à dîner à la reine sans
être prié, et sans avoir fait connaître son projet.
elle m'ordonna de faire
re. Le roi de Suède l'assu-
urs assez pour lui ; et moi,
menu du dîner du roi et de
moitié, ne paraissait pas,
si câblé, quand elle
augmenter son dîner ;

(1) Gustave III, roi de Suède, voyagea en France sous le titre de comte d'Haga. A son avénement à la couronne, il conduisit avec autant d'habileté que de sang froid et de courage la révolution qui abaissa l'autorité du Sénat. On sait qu'il périt en 1792, assassiné dans un bal masqué, par Ankastroem.

(Note des édit.)

que j'aurais dû juger de suite la leçon qu'elle donnait au roi de Suède, pour sa trop grande confiance. Je lui avouai que la scène m'avait paru si bourgeoise, qu'involontairement j'avais pensé aux cotelettes sur le gril, et à l'omelette qui, dans les petits menages, viennent augmenter un trop mince ordinaire. Elle s'amusa beaucoup de ma réponse, et la conta au roi qui en rit à son tour.

La paix, faite avec l'Angleterre, avait satisfait toutes les classes de la société occupées de l'honneur national. Le départ du commissaire anglais établi à Dunkerque, depuis la honteuse paix de 1763, comme inspecteur de notre marine, causa des transports de joie. Le gouvernement avait eu la prudence de faire notifier à cet Anglais l'ordre de son départ, avant que le traité fût rendu public. Sans cette précaution, le peuple se serait porté à des excès, pour faire éprouver à l'agent de la puissance anglaise, les effets d'un long ressentiment causé par son séjour dans ce port. Le commerce seul fut mécontent du traité de 1783. L'article qui permettait la libre entrée des marchandises anglaises, vint tout-à-coup anéantir le commerce de la ville de Rouen et des autres villes manufacturières du royaume. L'industrie française s'est vengée depuis de cette supériorité qui assurait à l'Angleterre le commerce exclusif du monde entier. Les Anglais abondèrent à Paris. Il y en eut un grand nombre de présentés à la cour. La reine affectait de les traiter

avec des égards particuliers ; elle voulait sans doute leur faire distinguer l'estime qu'elle portait à leur noble nation des vues politiques du gouvernement dans l'appui qu'il avait donné aux Américains. Il y eut quelques mécontentemens, fortement articulés à la cour, sur les marques d'intérêt données par la reine aux seigneurs anglais ; on traitait ces attentions *d'engouement*. On était injuste ; et la reine se plaignait avec raison de cette ridicule jalousie.

Le voyage de Fontainebleau, et l'hiver à Paris et à la cour furent brillans. Le printemps ramena

entre le roi et la reine, et je n'ai jamais vu s'élever entre cet auguste couple, qu'un nuage promptement dissipé, et dont la cause m'est restée parfaitement inconnue.

Mon beau-père, dont je révérais l'esprit et l'expérience, m'avait recommandé, lorsqu'il me vit placée au service d'une jeune reine, d'éviter toute espèce de confidence. " Elles n'attirent, m'avait-" il dit, qu'une faveur passagère et dangereuse ; " servez avec zèle, avec toute votre intelligence, " et ne faites jamais qu'obéir. Loin d'employer " votre adresse à savoir pourquoi un ordre, une " commission, qui peuvent paraître importans, " vous sont donnés, mettez-la à vous garantir " d'en être instruite." — J'eus à employer cette sage et utile leçon. J'entrai un matin à Trianon,

dans la chambre de la reine; elle était couchée, avait des lettres sur son lit, pleurait abondamment; ses larmes étaient entremêlées de sanglots, interrompus par ces mots : *Ah! je voudrais mourir.—Ah! les méchans, les monstres!... Que leur ai-je fait?...* Je lui offris de l'eau de fleur d'orange, de l'éther... *Laissez-moi*, me dit-elle, *si vous m'aimez; il vaudrait mieux me donner la mort!* Elle jeta en ce moment son bras sur mon épaule, et se mit à verser de nouvelles larmes. Je vis qu'une grande et secrète peine déchirait son pauvre cœur; qu'elle avait besoin d'une confidente, que ce devait être son amie. Je le lui dis et lui proposai d'envoyer chercher la duchesse de Polignac: elle s'y opposa fortement. Je renouvelai mes motifs et mes instances pour lui procurer la consolation d'un épanchement dont elle avait besoin; l'opposition devint moins forte. Je me dégageai de ses bras, et courus aux antichambres où je savais qu'un piqueur, prêt à monter à cheval, attendait toujours pour se rendre à l'instant à Versailles. Je lui ordonnai d'aller, au plus grand galop, dire à madame la duchesse de Polignac que la reine se trouvait très-incommodée, et la demandait sur le champ. La duchesse avait une voiture toujours prête. En moins de dix minutes elle fut près de la reine. J'y étais seule, j'avais eu la défense de faire appeler d'autres femmes. Madame de Polignac entra: la reine lui

tendit les bras, elle s'élança vers elle. J'entendis encore les sanglots et je sortis.

Un quart-d'heure après, la reine, devenue plus calme, sonna pour faire sa toilette. Je fis entrer ses femmes; elle passa une robe et se retira dans son boudoir avec la duchesse. Bientôt après, le comte d'Artois arriva de Compiègne où il était avec le roi. Il traversa l'antichambre et la chambre, en demandant avec empressement où était la reine. Il resta une demi-heure avec elle et la duchesse, et en sortant me dit que la reine me demandait. Je la trouvai assise sur son canapé, à côté de son amie; ses traits étaient remis, son visage riant et gracieux. Elle me tendit la main et dit à la duchesse: "Je l[illegible] ce que je dois [illegible] cœur." Puis elle ajouta: "Vous avez sûrement vu, dans les plus beaux jours d'été, un nuage noir qui vient tout-à-coup menacer de fondre sur la campagne, et de la dévaster; il est chassé bientôt par le plus léger vent, et laisse reparaître le ciel bleu, et le temps serein; voilà précisément l'image de ce qui m'est arrivé dans la matinée." Ensuite elle me dit "que le roi reviendrait de Compiègne après y avoir chassé; qu'il souperait chez elle: qu'il fallait que je fisse demander son contrôleur, pour choisir avec lui, sur ses menus de repas, tous les mets qui convenaient le plus au roi; qu'elle voulait qu'il n'y

" en eût point d'autres de servis le soir sur sa table ; " que c'était une attention qu'elle désirait que le " roi pût remarquer." La duchesse de Polignac me prit aussi la main, et me dit, " combien elle " était heureuse d'avoir été près de la reine, dans " un moment où elle avait besoin d'une amie." J'ignorai toujours ce qui avait pu donner à la reine une si vive et si courte alarme ; mais je jugeai, par l'attention particulière qu'elle avait prise au sujet du roi, qu'on avait cherché à l'irriter contre elle ; que la noirceur de ses ennemis avait été promptement reconnue et déjouée par le bon esprit et l'attachement du roi, et que le comte d'Artois s'était empressé de lui en apporter la nouvelle.

Ce fut, à ce que je crois, dans l'été de 1787, pendant un voyage de Trianon, que la reine de Naples envoya le chevalier de Bressac près de Sa Majesté, avec une mission secrète, relative à un projet de mariage entre son fils, le prince héréditaire, et Madame, fille du roi ; il s'adressa à moi en l'absence de la dame d'honneur : quoiqu'il me parlât beaucoup de la confiance intime dont l'honorait la reine de Naples, et de ses lettres de créance, je lui trouvai tout-à-fait l'air d'un aventurier : (1) il avait à la vérité des lettres particulières pour la reine, et sa mission était réelle ; il m'en entretint fort inconsidérément avant même d'avoir été admis, et me

(1) J'ai su qu'il avait ensuite passé plusieurs années enfermé au château de l'Œuf.—(*Note de madame Campan.*)

plaît de faire tout ce qui dépendait de moi, pour

Il voulut inutilement me prouver que l'union désirée par la reine de Naples ne devait pas être envisagée de cette manière.

J'obtins pour M. de Bressac l'audience qu'il désirait, mais sans [illegible] de l'objet de sa [illegible] m'en parla; elle blâmait le choix du personnage, et cependant pensait que la reine sa sœur avait très-bien fait de ne pas se servir d'un homme fait pour être avoué, ce qu'elle désirait ne pouvant avoir lieu. J'eus occasion, dans cette circonstance comme dans beaucoup d'autres, de juger combien la reine appréciait et aimait la France et l'éclat de notre cour. Elle me dit alors que MADAME, en épousant son cousin le duc d'Angoulême, ne pouvait perdre son rang de fille du roi, et que sa position serait bien préférable à celle de reine dans un autre pays; qu'il n'y avait rien en Europe de comparable à la cour de France, et qu'il faudrait, pour ne pas exposer une princesse française aux plus cruels regrets, si on la mariait à un prince étranger, lui faire quitter le palais de Versailles à sept ans, et l'envoyer, dès cet âge, dans la cour où elle devrait vivre; qu'à douze ans, ce serait trop tard, parce que les souvenirs et les comparaisons nuiraient au bonheur de sa vie entière. La reine envisageait la

destinée de ses sœurs, comme bien inférieure à la sienne, et m'avait plusieurs fois entretenue des peines que la cour d'Espagne faisait éprouver à sa sœur la reine de Naples ; (1) de la nécessité où elle

(1) Le morceau qu'on va lire peut aider à faire connaître le motif de ces peines. On y expose, du moins, avec beaucoup de vraisemblance, de quelle manière l'impératrice Marie-Thérèse espérait servir ses vastes projets, par l'alliance de l'archiduchesse Caroline avec le roi de Naples, et quels obstacles la branche des Bourbons d'Espagne mettait à des desseins dont la profondeur ne lui était point échappée.

Des considérations qu'on va lire sont extraites des *Mémoires historiques du règne de Louis XVI.*, par l'abbé Soulavie ; mais ce qui leur donne un très-grand poids ici, c'est le témoignage de M. le comte Orloff, dans l'ouvage judicieux, éclairé, instructif, qu'il a publié sur le royaume de Naples. Nous en citons un passage assez étendu sous la lettre (U), et nous en recommandons la lecture, parce qu'il peint, avec intérêt et vérité, l'empire de la reine Caroline sur son époux, le caractère du ministre Acton, les justes sujets du ressentiment qu'éprouvait la cour de Madrid, et le rôle de la France au milieu de ces différens. Voici ce que dit l'abbé Soulavie à ce sujet :

" Sous les beaux règnes de la maison de Bourbon, la France avait établi en Espagne une de ses branches, qui elle-même avait poussé des rejetons en Italie. Marie-Thérèse en était très-jalouse. Héritière de l'ambition de la maison d'Autriche et de ses projets sur l'Italie, elle s'était promis pendant la paix la plus profonde, de reconquérir par des ruses ce beau pays, en donnant à la cour de Naples une archiduchesse qui, élevée à Vienne, n'oubliât jamais qu'elle était, à Naples, la gardienne des intérêts de sa famille. La reine Caroline servit habilement les desseins de sa mère : ne voyant dans la ville de Naples qu'une propriété jadis autrichienne, et encore mal assurée dans les mains de Ferdinand ; habile à créer des ministres soumis à ses volontés, à les conserver, à les défendre, à les détacher de la cour de Madrid où régnait la tige de la branche napolitaine des Bourbons,

elle

s'était trouvée d'implorer la médiation du roi de France. Elle me montra plusieurs lettres de la reine de Naples, au sujet des démêlés qu'elle avait eus avec la cour de Madrid, relativement au ministre Acton; elle le croyait utile à son peuple, par ses lumières et par sa grande activité; dans ces lettres, elle rendait un compte fidèle à Sa Majesté, de la nature des outrages qu'elle avait reçus, et lui représentait M. Acton comme un homme que la malveillance même ne pouvait faire supposer capable de l'intéresser autrement que par ses services. Elle avait eu à souffrir des offenses d'un Espagnol nommé Las-Casas, que le roi son beau-père lui avait envoyé, pour la décider à éloigner M. Acton des affaires et de sa personne; elle se plaignait

---

[illegible] de son mari du pacte de famille, [illegible] tant elle était [illegible] l'adorait.

Cette conduite de Caroline, reine de Naples, et les précautions [illegible] dévelop[illegible] héritage, que la valeur et la politique des Bourbons lui avaient [illegible] Sans la fermeté de don Carlos, roi de Naples, à son avénement à la couronne d'Espagne, l'Autriche aurait cet ancien domaine, en vertu des clauses de reversibilité que Marie-Thérèse avait adroitement introduites dans le traité d'Aix-la-Chapelle, et qu'elle avait obtenu le nouveau d'insérer dans le traité de 1758; preuve évidente que l'Autriche n'a pas perdu de vue le projet d'un nouvel établissement dans le fond de l'Italie." Des événemens récens pourraient ajouter encore un grand poids à ces conjectures sur la politique ambitieuse de la maison d'Autriche.—(*Note des édit.*)

amèrement, à la reine sa sœur, des procédés révoltans de ce chargé d'affaires, auquel elle avait dit, pour le convaincre de la nature des sentimens qui l'attachaient à M. Acton, qu'elle le ferait peindre et sculpter par les plus célèbres artistes de l'Italie, et qu'elle enverrait son buste et son portrait au roi d'Espagne, afin de lui prouver que le désir de fixer un homme d'une capacité supérieure pouvait seul l'avoir portée à lui conserver la faveur dont il jouissait. Ce M. Las-Casas avait osé lui répondre qu'elle prendrait une peine inutile; que la laideur d'un homme ne l'empêchait pas toujours de plaire, et que le roi d'Espagne avait trop d'expérience pour ignorer qu'on ne pouvait s'expliquer les caprices d'une femme.

Une réponse aussi audacieuse avait saisi d'indignation la reine de Naples, et l'impression de la douleur qu'elle en avait ressentie lui avait fait faire une fausse couche dans la journée même. Louis XVI, s'étant porté pour médiateur, la reine de Naples eut satisfaction entière dans cette affaire, et M. Acton fut conservé dans son poste de ministre principal.(1)

Dans le nombre des traits qui caractérisaient l'extrême bonté de la reine, on doit placer son respect pour la liberté individuelle. Je l'ai vue éprouver les plus grandes importunités de gens

(1) Voyez, sous la lettre (U), des détails sur ce ministre et sur sa conduite envers la France. — *(Note des édit.)*

dont l'esprit était aliéné, sans permettre qu'ils fussent arrêtés. Sa patiente bonté fut mise à une bien désagréable épreuve par un ancien conseiller au parlement de Bordeaux, nommé Castelnaux : cet homme s'était déclaré l'amoureux de la reine, et était généralement connu sous ce nom. Durant dix années consécutives, il fit tous les voyages de la cour ; pâle, hâve comme les gens dont l'esprit est égaré, son aspect sinistre inspirait un sentiment pénible : pendant les deux heures que durait le jeu public de la reine, il restait sans bouger en face de la place de Sa Majesté ; à la chapelle, il se plaçait de même sous ses yeux, et ne manquait pas de se trouver au dîner du roi, ou au grand couvert ; au spectacle de la ville, il s'asseyait le plus près possible de la loge de la reine ; il partait toujours pour Fontainebleau, pour Saint-Cloud un jour avant la cour ; et lorsque Sa Majesté arrivait dans ces différentes habitations, la première personne qu'elle rencontrait, en descendant de voiture, était ce lugubre fou qui ne parlait jamais à personne. Pendant les séjours de la reine au petit Trianon, la passion de ce malheureux homme devenait encore plus importune ; il mangeait à la hâte un morceau chez quelque suisse, et passait le jour entier, même par les temps de pluie, à faire le tour du jardin, marchant toujours aux bords des fossés. La reine le rencontrait souvent, quand elle se promenait seule ou avec ses enfans ; cependant elle ne voulait permettre aucun moyen de

violence pour la soustraire à cette insoutenable importunité. Ayant un jour donné à M. de Sèze une permission d'entrer à Trianon, elle lui fit dire de se rendre chez moi, et m'ordonna d'instruire ce célèbre avocat de l'égarement d'esprit de M. de Castelnaux; puis de l'envoyer chercher, pour que M. de Sèze eût avec lui un entretien. Il lui parla près d'une heure, et fit beaucoup d'impression sur son esprit : enfin M. de Castelnaux me pria d'annoncer à la reine, que, décidément, puisque sa présence lui était importune, il allait se retirer dans sa province. La reine fut fort aise et me recommanda de bien exprimer à M. de Sèze toute sa satisfaction. Une demi-heure après que M. de Sèze fut parti, on m'annonça le malheureux fou; il venait me dire qu'il se rétractait, qu'il ne pouvait, par le seul effet de sa volonté, cesser de voir la reine aussi souvent que cela lui était possible. Cette nouvelle réponse était désagréable à porter à Sa Majesté; mais combien je fus touchée de l'entendre dire : Eh bien, qu'il m'ennuie! mais qu'on ne lui ravisse pas le bonheur d'être libre.(1)

On n'avait connu l'influence directe de la reine, dans les affaires, pendant les premières années du

(1) Lors de la funeste arrestation du roi et de la reine à Varennes, ce malheureux Castelnaux voulut se laisser mourir de faim; ses hôtes, inquiets de son absence, firent forcer la porte de sa chambre; on le trouva sans connaissance, étendu sur le parquet. J'ignore ce qu'il est devenu depuis le 10 août. (*Note de madame Campan.*)

règne, que par la bonté qu'elle mit à obtenir du roi la révision de deux procès célèbres (1). Il [illegible] Si le roi n'a point inspiré à la reine un vif sentiment d'amour, il est au moins bien sûr qu'elle lui accordait un mêlé d'enthousiasme et d'attendrissement, pour la bonté de son caractère et l'équité dont il a donné tant de preuves multipliées pendant son règne. Nous la vîmes rentrer un soir fort tard ; elle sortait des cabinets du roi, et nous dit à M. de Mizery et à moi, en essuyant ses yeux remplis de larmes : " Vous me voyez pleurer, mais n'en prenez pas d'inquiétude : ce sont les plus douces larmes qu'une femme puisse verser ; elles sont causées par l'impression que m'ont faite la justice et la bonté du roi ; il vient

[illegible]

(1) La reine ne s'était permis de se mêler de ces deux procès que pour en solliciter seulement la révision ; car il n'était nulle[illegible] en que con[illegible] son influence [illegible] par une crimi[illegible] n mari jusqu'à déshériter ses enfans en faveur de la famille de M. de Guémené. Cette injustice amena naturellement un grand procès dont Paris était très occupé. La duchesse de Choiseul, vivement intéressée dans cette affaire, supplia un jour la reine, en ma présence, de vouloir bien au moins faire demander à M. le premier président quand on appellerait sa cause ; la reine lui répondit qu'elle ne ferait pas même cette démarche, puisqu'elle dénoterait un intérêt qu'il était de son devoir de ne pas manifester.—(*Note de madame Campan.*)

haine du duc d'Aiguillon contre le duc de Choiseul. Il a été tout aussi juste pour le duc de Guines, dans son affaire avec Le Tort. Il est heureux pour une reine de pouvoir admirer, estimer celui qui lui fait partager son trône; et vous, je vous félicite d'avoir à vivre sous le règne d'un souverain aussi vertueux." Nos larmes d'attendrissement se mêlèrent à celles de la reine; elle voulut bien nous permettre de baiser ses charmantes mains. Cette scène si touchante ne s'est jamais effacée de mon souvenir, et c'est sous le règne de souverains aussi clémens, aussi sensibles, que nous avons eu à souffrir des fureurs que la plus cruelle tyrannie n'eût pas même excusées; et ce sont des êtres augustes, si bien formés par la divine Providence pour le bonheur des peuples, que nous avons eu la douleur de voir eux-mêmes victimes de ces fureurs aussi insensées qu'elles ont été barbares!

La reine fit parvenir au roi tous les mémoires de M. le duc de Guines, compromis, dans son ambassade en Angleterre, par un secrétaire qui avait joué sur les fonds publics à Londres, pour son propre compte, mais de manière à en faire soupçonner l'ambassadeur. MM. de Vergennes et Turgot, ayant peu de bienveillance pour le duc de Guines, ami du duc de Choiseul, n'étaient pas disposés à servir cet ambassadeur. La reine parvint à fixer l'attention particulière du roi sur cette

affaire; et la justice de Louis XVI fit triompher l'innocence du duc de Guines.

Il existait sans cesse une guerre sourde entre les amis et les partisans de M. de Choiseul, que l'on nommait les Autrichiens, et tout ce qui tenait à MM. d'Aiguillon, de Maurepas, de Vergennes, qui, par la même raison, entretenaient le foyer des intrigues existantes à la cour et dans Paris contre la reine. De son côté, Marie-Antoinette soutenait ceux qui pouvaient avoir souffert dans cette rixe politique; ce fut ce même sentiment qui la décida à demander la révision du procès de MM. de Bellegarde et de Montier. Le premier, colonel et inspecteur d'artillerie, le second, propriétaire de forges à Saint-Etienne, avaient été condamnés, sous le ministère du duc d'Aiguillon, à vingt ans et un jour de prison, pour avoir réformé, dans les arsenaux de la France, d'après un ordre du duc de Choiseul, un nombre infini de fusils, livrés comme n'ayant plus que la valeur du fer, tandis que la plus grande partie de ces fusils furent, à l'instant même, embarqués et vendus aux Américains. Il paraît que le duc de Choiseul avait fait connaître à la reine, comme moyens de défense pour les condamnés, les vues politiques qui l'avaient décidé à autoriser cette réforme et cette vente, de la manière dont elle avait été exécutée. Ce qui rendait la cause de MM. de Bellegarde et de Montier plus défavorable, c'est que

l'officier d'artillerie qui avait fait la réforme, en qualité d'inspecteur, se trouvait, par un mariage clandestin, beau-frère du propriétaire des forges acquéreur des armes réformées. Cependant l'innocence des deux prisonniers fut prouvée; ils vinrent à Versailles, avec leurs femmes et leurs enfans, se jeter aux pieds de leur bienfaitrice. Cette scène touchante se passa dans la grande galerie, à la sortie de l'appartement de la reine: elle voulut empêcher les femmes de se mettre à genoux, disant, *que la justice seule leur avait été rendue; qu'elle devait en ce moment même être félicitée sur le bonheur le plus réel qui fût attaché à sa position, celui de faire parvenir jusqu'au roi de justes réclamations.*(1)

Dans toutes les occasions où il fallait exprimer sa pensée en public, malgré la gêne que pouvait éprouver une étrangère, la reine rencontrait toujours le mot précis, noble et touchant. Elle répondait à toutes les harangues, et avait mis de la persévérance à conserver cette habitude puisée à la cour de Marie-Thérèse. Depuis long-temps,

(1) Il existe une gravure du temps qui représente assez bien cette scène de reconnaissance et de bonté. Ce morceau a pour nous, aujourd'hui, le mérite de reproduire fidèlement les lieux, les costumes du temps, et la ressemblance des principaux personnages. On distingue parmi ceux-ci M. le comte de Provence (Sa Majesté Louis XVIII.), madame la comtesse de Provence, M. le comte et madame la comtesse d'Artois, et l'empereur Joseph II.—(*Note des édit.*)

les princesses de la maison de Bourbon ne prenaient plus, dans de semblables circonstances, la peine d'articuler la réponse. Madame Adélaïde fit reproche à la reine de n'avoir pas suivi cet usage, l'assurant qu'il suffisait de marmoter quelques mots en simulacre de réponse, et que les harangueurs, très-occupés de ce qu'ils venaient de dire eux-mêmes, trouvaient toujours qu'on avait répondu d'une manière parfaite. La reine jugea que la paresse seule avait pu dicter un semblable protocole, et que l'usage adopté de marmoter quelques mots, constatant la nécessité de répondre, il fallait le faire simplement mais clairement, et le mieux possible. Quelquefois même, prévenue du sujet des harangues, elle écrivait le matin ses réponses, non pour les apprendre par cœur, mais pour fixer les idées ou les sentimens qu'elle voulait y développer.

Le crédit de la comtesse de Polignac augmentait chaque jour ; ses amis en profitèrent pour amener des changemens dans le ministère. La disgrâce de M. de Montbarrey, homme sans talens et sans mœurs, fut généralement approuvée ; on l'attribuait avec raison à la reine ; il avait été placé au ministère par M. de Maurepas, et soutenu par sa vieille femme : l'un et l'autre furent, plus que jamais, déchaînés contre la reine et la société Polignac.

La nomination de M. de Ségur au ministère de la guerre, et celle de M. de Castries à celui de la marine,

choix, ou par égard pour son grand âge. Elle alla même jusqu'à lui dire que M. de Maurepas était toujours malade, et que l'époque de sa fin ne pouvait être éloignée. M. Necker ne voulut point attendre ce moment ; la prédiction de la reine se réalisa ; M. de Maurepas termina ses jours à la suite d'un voyage de Fontainebleau, en 1781.(1)

M. Necker s'était retiré ; il avait surtout été outragé par une perfidie du vieux ministre, qu'il ne pouvait lui pardonner. J'avais su quelque chose de cette intrigue, à l'époque où elle eut lieu ; elle m'a été confirmée depuis par la maréchale de Beauvau. M. Necker voyant son crédit baisser à la cour, et craignant que cela ne nuisit à ses opérations en finances, écrivit au roi pour le supplier de lui accorder une grâce qui pût manifester, aux yeux du public, qu'il n'avait pas perdu la confiance de son souverain : il terminait sa lettre en désignant cinq choses différentes, telle charge ou telle marque d'honneur, ou telle décoration, et il la remit à M. de Maurepas. *Les ou*

(1) « Louis XVI, dit la Biographie universelle, regretta hautement Maurepas. Dans le temps de sa dernière maladie, il était venu *lui faire part lui-même* de la naissance de M. le dauphin, *l'annoncer à son ami et s'en féliciter avec lui* : ce furent ses propres expressions. Le lendemain de vêpres, il disait d'un air profondément pénétré : 'Ah ! je n'entendrai 'plus les matins mon ami au-dessus de ma tête.'—Eloge simple et touchant, trop peu mérité par celui qui en était l'objet. »

(*Note des éd.*)

furent changés en *et* : le roi fut mécontent de l'ambition de M. Necker, et de la confiance avec laquelle il osait la manifester.

Madame la maréchale de Beauvau m'a assuré que le maréchal de Castries avait vu la minute de cet écrit de M. Necker, tout-à-fait conforme à ce qu'il lui avait dit, et qu'il avait vu de même la copie dénaturée.(1)

L'intérêt que la reine avait pris à M. Necker, s'anéantit pendant sa retraite, et se changea même en de fortes préventions. Il écrivait trop sur les opérations qu'il avait voulu faire, et sur le bien qui en serait résulté pour l'Etat. Les ministres qui l'avaient successivement remplacé, eurent leurs opérations entravées par le soin que M. Necker et ses partisans prenaient d'occuper sans cesse le public de ses plans ; ses amis étaient trop chauds : la reine vit de l'esprit de parti dans ces opinions de société, et se rangea entièrement parmi ses ennemis.

Après MM. Joly de Fleury et d'Ormesson, faibles contrôleurs-généraux, on fut obligé de recourir à un homme d'un talent plus reconnu, et les amis de la reine, réunis en ce moment au comte d'Artois, et, par je ne sais quel motif, à M. de Vergennes, firent nommer M. de Calonne. La reine en eut un déplaisir extrême, et son intimité

(1) J'ai cette anecdote écrite de la main de cette dame.

(*Note de madame Campan.*)

avec la duchesse de Polignac commença à en souffrir : c'est à cette époque qu'elle disait que lorsque les souverains avaient des favoris, ils élevaient auprès d'eux des puissances qui, offensées d'abord pour leurs maîtres, finissaient par l'être pour eux-mêmes, avaient un parti dans l'Etat, agissaient seuls, et faisaient retomber le blâme de leurs actions sur les souverains auxquels ils devaient leur crédit.

Les inconvéniens de la vie privée, pour une souveraine, frappaient alors la reine sous tous les rapports ; elle m'en entretenait avec confiance, et m'a souvent dit que j'étais la seule personne instruite des chagrins que ses habitudes de société lui donnaient ; mais qu'il fallait supporter des peines dont on était seule l'auteur ; que l'inconstance dans une amitié telle que celle qui l'avait liée à la duchesse, et une rupture totale, avaient des inconvéniens encore plus graves, et ne pouvaient amener que de nouveaux torts. Ce n'est pas qu'elle eût à reprocher à madame de Polignac un seul défaut qui pût lui faire regretter le choix qu'elle en avait fait comme amie, mais elle n'avait pas prévu l'inconvénient d'avoir à supporter les amis de ses amis, et la société y contraint.

Sa Majesté, continuant à me parler des inconvéniens qu'elle avait rencontrés dans la vie privée, me dit que les ambitieux sans mérite trouvaient là des moyens de tirer parti de leurs importunités,

et qu'elle avait à se reprocher d'avoir fait nommer M. d'Adhémar à l'ambassade de Londres, uniquement parce qu'il l'excédait chez la duchesse. Elle ajouta cependant à cette espèce de confession, qu'on était en pleine paix avec les Anglais ; que le ministre connaissait aussi bien qu'elle la nullité de M. d'Adhémar, et qu'il ne pouvait faire ni bien ni mal.(1)

Souvent, dans des entretiens d'un entier épanchement, la reine avouait qu'elle avait acquis à ses dépens une expérience qui la rendrait bien attentive à veiller à la conduite de ses belles-filles; qu'elle serait surtout fort scrupuleuse sur les qualités et les vertus de leurs dames, et qu'aucun égard ni pour le rang, ni pour la faveur, ne la déterminerait dans un choix si important. Elle attribuait à une dame fort légère qu'elle avait trouvée dans son palais en arrivant en France, plusieurs démarches de sa première jeunesse. Elle se proposait aussi d'interdire aux princesses qui dépendraient d'elle l'usage de faire de la musique avec des professeurs, et disait avec sincérité

(1) Grimm rapporte, dans sa Correspondance, des couplets faits, dit-il, par M. d'Adhémar, dix-huit ans avant son ambassade. Cette chanson ne prouve rien assurément contre ses talens diplomatiques ; de nos jours, la chanson mène à tous les honneurs ; mais sa muse qui ne paraît pas fort sévère est d'ailleurs fort indiscrète ; il donnerait, si l'on pouvait l'en croire, une bien mauvaise idée de la bonne compagnie du temps. Par ce double motif, nous reléguons la chanson dans les notes ; ira l'y chercher qui voudra (*lettre V*).—(*Note des édit.*)

et aussi sévèrement qu'auraient pu le faire ses détracteurs " Je devais entendre chanter Garat, " et ne jamais chanter de duc avec lui " C'est avec cette impartialité qu'elle parlait de sa jeunesse Que ne devait-on pas espérer de son âge mûr !

CHAPITRE XI.

La reine mécontente de la nomination de M. de Calonne.—Million qui lui est offert par ce ministre pour secourir les pauvres.—Elle le refuse.—Par quels motifs.—Actes et secours de bienfaisance.—Acquisition de Saint-Cloud; à quelle occasion.—Règlemens de police intérieure : *de par la reine*.—Ces mots excitent des murmures.—La reine en témoigne sa surprise.—Etat de la France.—Beaumarchais.—Le Mariage de Figaro.—Le roi veut connaître la pièce manuscrite.—Lecture qu'en fait madame Campan en présence de Leurs Majestés seules.—Jugement que Louis XVI. porte sur la pièce.—Intrigues pour en favoriser la représentation.—Elle est défendue une première fois.—On la joue chez M. de Vaudreuil.—Nouvelles intrigues.—Elle est représentée.—Louis XVI. et la reine surpris et mécontens.—Marie-Antoinette en conserve du ressentiment contre M. de Vaudreuil.—Caractère de M. de Vaudreuil.—Anecdote.—Il aspirait à devenir gouverneur du dauphin.—Réflexions de la reine à ce sujet.

La reine, n'ayant pu empêcher la nomination de M. de Calonne, ne déguisa pas assez le mécontentement qu'elle en avait; elle dit même un jour chez la duchesse, au milieu des partisans et des protecteurs de ce ministre, que les finances de la France passaient alternativement des mains d'un honnête homme sans talent dans celles d'un habile intrigant. M. de Calonne fut donc bien loin d'agir de concert avec la reine tout le temps

qu'il restât en place, et, tandis qu'il circulait dans Paris de plats couplets où l'on peignait la reine et sa favorite puisant à leur gré dans les coffres du contrôleur-général, la reine évitait toute communication avec lui.

Pendant le long et cruel hiver de 1783 à 1784, le roi donna trois millions pour le soulagement des infortunés M. de Calonne, qui, sentait la nécessité de se rapprocher de la reine, saisit infructueusement cette occasion de lui montrer son respect et son dévouement. Il vint lui offrir de lui remettre un million sur les trois destinés au secours des indigens, pour qu'il fût distribué en son nom et selon sa volonté. Sa proposition fut rejetée; la reine lui répondit que ce bienfait en entier devait être distribué au nom du roi, et qu'elle se priverait cette année des moindres jouissances pour ajouter au soulagement des malheureux ce que ses épargnes lui permettraient de leur offrir.

A l'instant où M de Calonne sortit du cabinet, la reine me fit demander: "Faites-moi votre "compliment, ma chère, me dit-elle; je viens "d'éviter un piége, ou tout au moins une chose "qui, par la suite, aurait pu me donner de grands "chagrins" Elle me raconta mot à mot la conversation qu'elle venait d'avoir, en ajoutant: "Cet homme achèvera de perdre les finances de "l'Etat. On dit qu'il est placé par moi: on a "fait croire au peuple que je suis prodigue; je

n'ai pas voulu qu'une somme du Trésor royal, même pour l'usage le plus respectable, fait jamais été entre mes mains.

La reine faisant chaque mois des économies sur les fonds de sa cassette, et n'ayant pas dépensé les dons d'usage à l'époque de ses couches, possédait, par le fruit de ses propres épargnes, cinq à six cent mille francs. Elle employa donc une somme de deux à trois cent mille francs, que ses premières femmes envoyèrent à M. Lenoir, aux curés de Paris, de Versailles, aux sœurs hospitalières, et répandirent sur des familles indigentes.

La reine désirant placer dans le cœur de Madame, sa fille, non-seulement le désir de soulager l'infortune, mais les qualités nécessaires pour se bien acquitter de ce devoir sacré, quoiqu'elle fût encore bien jeune, l'occupait sans cesse des souffrances que le pauvre avait à subir pendant une saison si cruelle. La princesse avait déjà une somme de huit à dix mille francs pour ses charités, et la reine lui en fit distribuer elle-même une partie. Voulant donner encore à ses enfans une leçon de bienfaisance, elle m'ordonna de faire apporter de Paris, comme les autres années, la veille du jour de l'an, tous les joujoux à la mode, et de les faire étaler dans son cabinet. Prenant alors ses enfans par la main, elle leur fit voir toutes les poupées, toutes les mécaniques qui y étaient rangées, et leur dit qu'elle avait eu le projet de leur donner de jolies étrennes, mais que le froid rendait les pau-

vres si malheureux, que tout son argent avait été employé en couvertures, en hardes, pour les garantir de la rigueur de la saison et leur donner du pain ; ainsi, que cette année ils n'auraient que le plaisir de voir toutes ces nouveautés. Rentrée dans son intérieur avec ses enfans, elle dit qu'il y avait cependant une dépense indispensable à faire ; que sûrement un grand nombre de mères feraient cette année là même réflexion qu'elle ; que le marchand de joujoux devait y perdre, et qu'elle lui donnait cinquante louis pour l'indemniser de ses frais de voyage et le consoler de n'avoir rien vendu.

Une chose, fort simple en elle-même, et qui eut, à raison de l'esprit qui régnait alors, des résultats très-défavorables pour la reine, fut l'acquisition de Saint-Cloud.

Le palais de Versailles, tourmenté en dedans par une infinité de distributions nouvelles, et mutilé dans son ordonnance, tant par la suppression de l'escalier des ambassadeurs, que par celle du péristyle à colonnes placé au fond de la cour de marbre, avait également besoin de réparations pour la solidité et la beauté du monument. Le roi demanda donc à M. Mieque plusieurs plans pour la restauration du palais. Il me consulta sur quelques distributions analogues au service de la reine, et demanda, en ma présence, à M. Mieque, ce qu'il fallait d'argent pour exécuter la totalité de ses plans, et combien d'années il emploierait à cet ouvrage. J'ai oublié le nombre de

millions qui furent indiqués ; mais je me souviens que M. Micque répondit que six années suffiraient pour terminer toute l'entreprise, si le Trésor royal pouvait effectuer les paiemens sans aucun retard. " Et combien d'années demandez-vous, dit le roi, " si les paiemens ne sont pas aussi exacts ?—*Dix* " *ans*, Sire, répondit l'architecte.—Il faut alors " compter sur dix années, reprit Sa Majesté, et " remettre cette grande entreprise à l'année 1790 ; " *cela occupera le reste du siècle.*" Le roi parla ensuite de la baisse qu'avaient éprouvée les propriétés à Versailles, pendant le temps où le régent avait fait transporter la cour de Louis XV. aux Tuileries, et dit qu'il faudrait aviser aux moyens de parer à cet inconvénient : ce fut ce projet qui favorisa celui de l'acquisition de Saint-Cloud. La première idée en était venue à la reine, un jour qu'elle s'y promenait en calèche avec la duchesse de Polignac et la comtesse Diane ; elle en parla au roi à qui cela convint très-fort : cette acquisition favorisait l'intention qu'il avait de quitter Versailles, pendant dix années consécutives.

Le roi se proposait de faire rester à Versailles les ministres et les bureaux, les pages et une grande partie de ses écuries. MM. de Breteuil et de Calonne furent chargés de traiter l'affaire de l'acquisition de Saint-Cloud avec M. le duc d'Orléans, et l'on crut d'abord qu'elle serait faite par de seuls échanges : la valeur du château de Choisy, de celui de la Muette et d'une forêt, formait la

somme demandée par la maison d'Orléans, et, dans cet échange dont la reine se flattait, elle ne vit qu'une économie à obtenir, au lieu d'une augmentation de dépense. On supprimait par cet arrangement le gouvernement de Choisy, qu'avait le duc de Coigny, et celui de la Muette, qui était au maréchal de Soubise. On avait de même à supprimer les deux conciergeries et tous les serviteurs employés dans ces deux maisons royales; mais pendant qu'on traitait cette affaire, MM. de Breteuil et de Calonne cédèrent sur l'article des échanges, et plusieurs millions en numéraire remplacèrent la valeur de Choisy, et de la Muette.

La reine conseilla au roi de lui donner Saint-Cloud, comme un moyen d'éviter d'y établir un gouverneur, son projet étant de n'y avoir qu'un simple concierge, ce qui épargnerait toutes les dépenses qu'amenaient les gouverneurs des châteaux. Le roi y consentit. Saint-Cloud fut acheté pour la reine: elle fit prendre sa livrée aux suisses des grilles, aux garçons du château, etc., comme à ceux de Trianon, où le concierge de cette maison avait fait afficher quelques réglemens de police intérieure, avec ces mots: *De par la reine.* Cet usage fut imité à Saint-Cloud. Cette livrée de la reine à la porte d'un palais, où l'on ne croyait trouver que celle du roi, ces mots: *de par la reine,* à la tête des imprimés collés auprès des grilles, firent une grande sensation et produisirent un effet très-fâcheux, non-seulement

dans le peuple, mais parmi les gens d'une classe supérieure : on y voyait une atteinte portée aux usages de la monarchie, et les usages tiennent de près aux lois. La reine en fut instruite et crut que sa dignité serait compromise, si elle faisait changer la forme de ces règlemens, qui même pouvait être supprimée sans inconvénient. " Mon " nom n'est point déplacé, disait-elle, dans les " jardins qui m'appartiennent ; je puis y donner " des ordres sans porter atteinte aux droits de " l'Etat." Ce fut la seule réponse qu'elle fit aux représentations que quelques serviteurs fidèles crurent pouvoir se permettre de lui adresser à ce sujet. Le mécontentement que les Parisiens en manifestèrent porta sans doute M. d'Esprémenil, à l'époque des premiers troubles du parlement, à dire qu'il était également *impolitique* et *immoral* de voir des palais appartenir à une reine de France :[1] ainsi, un changement

[1] La reine n'oublia jamais cette offense de M. d'Esprémenil ; elle disait qu'ayant été faite dans un temps où l'ordre social n'était pas encore troublé, elle en avait éprouvé la peine la plus vive. Peu de temps avant la chute du trône, M. d'Esprémenil ayant embrassé hautement le parti du roi, fut insulté, par les Jacobins, dans le jardin des Tuileries, et si maltraité qu'on le rapporta chez lui fort malade. A raison des opinions royalistes qu'il professait alors, quelqu'un invita la reine à envoyer savoir de ses nouvelles ; elle répondit qu'elle était vraiment affligée de ce qui arrivait à M. d'Esprémenil, mais que la politique ne la mènerait jamais jusqu'à donner des preuves d'un intérêt particulier à l'homme qui, le premier, avait porté l atteinte la plus outrageante à son caractère —(*Note de madame Campan.*)

opéré par un motif d'économie, prit, aux yeux du public, un caractère tout différent.

La reine fut très-mécontente de la manière dont cette affaire avait été traitée par M. de Calonne; l'abbé de Vermond, le plus actif et le plus persévérant des ennemis de ce ministre, voyait avec plaisir que les moyens des gens dont on pouvait espérer de nouvelles ressources, s'épuisaient successivement, parce que cela avançait l'époque où l'archevêque de Toulouse pourrait arriver au ministère des finances.

La marine royale avait repris une attitude imposante pendant la guerre pour l'indépendance de l'Amérique; une paix glorieuse avec l'Angleterre avait réparé, pour l'honneur français, les anciens outrages de nos ennemis; le trône était environné de nombreux héritiers: les finances seules pouvaient donner de l'inquiétude, mais cette inquiétude ne se portait que sur la manière dont elles étaient administrées. Enfin la France avait le sentiment intime de ses forces et de sa richesse, lorsque deux événemens qui ne semblent pas dignes de prendre place dans l'histoire, et qui cependant en ont une marquée dans celle de la révolution française, vinrent jeter, dans toutes les classes de la société, l'esprit de sarcasme et de dédain, non-seulement sur les rangs les plus élevés, mais sur les têtes les plus augustes; je veux parler d'une comédie et d'une grande escroquerie

Depuis long-temps Beaumarchais était en possession d'occuper quelques cercles de Paris, par son esprit et ses talens en musique, et les théâtres, par des drames plus ou moins médiocres, lorsque sa comédie du Barbier de Séville lui acquit des suffrages plus marqués sur la scène française. Ses mémoires contre M. Goëzman avaient amusé Paris, par le ridicule qu'ils versaient sur un parlement mésestimé; et son admission dans l'intimité de M. de Maurepas lui procura de l'influence sur des affaires importantes. Dans cette position assez brillante, il ambitionna la funeste gloire de donner une impulsion générale aux esprits de la capitale, par une espèce de drame, où les mœurs et les usages les plus respectés étaient livrés à la dérision populaire et philosophique. Après plusieurs années d'une heureuse situation, critiquer et rire étaient devenus plus généralement la disposition de l'esprit français; et lorsque Beaumarchais eut terminé son monstrueux et plaisant Mariage de Figaro, tous les gens connus ambitionnèrent le bonheur d'en entendre une lecture, les censeurs de la police ayant prononcé que cette pièce ne pouvait être représentée. Ces lectures de Figaro se multiplièrent à tel point, par la complaisance calculée de l'auteur, que, chaque jour, on entendait dire: J'ai assisté ou j'assisterai à la lecture de la pièce de Beaumarchais. Le désir de la voir représenter devint universel; une phrase qu'il avait eu l'adresse d'insérer dans son

ouvrage, avait comme forcé le suffrage des grands seigneurs ou des gens puissans qui visaient à l'honneur d'être rangés parmi les esprits supérieurs : il faisait dire à son Figaro, *qu'il n'y avait que les petits esprits qui craignissent les petits écrits.* Le baron de Breteuil, et tous les hommes de la société de madame de Polignac, étaient rangés parmi les plus ardens protecteurs de cette comédie. Les sollicitations auprès du roi devenaient si pressantes, que Sa Majesté voulut juger elle-même un ouvrage qui occupait tant la société, et fit demander à M Le Noir, lieutenant de police, le manuscrit du Mariage de Figaro. Je reçus, un matin, un billet de la reine qui m'ordonnait d'être chez elle à trois heures, et de ne point venir sans avoir dîné, parce qu'elle me garderait fort long-temps.

Lorsque j'arrivai dans le cabinet intérieur de Sa Majesté, je la trouvai seule avec le roi ; un siége et une petite table étaient déjà placés en face d'eux, et sur la table était posé un énorme manuscrit en plusieurs cahiers ; le roi me dit : " C'est la " comédie de Beaumarchais, il faut que vous " nous la lisiez ; il y aura des endroits bien diffi- " ciles à cause des ratures et des renvois ; je l'ai " déjà parcourue, mais je veux que la reine con- " naisse cet ouvrage. Vous ne parlerez à per- " sonne de la lecture que vous allez faire."

Je commençai Le roi m'interrompait souvent par des exclamations toujours justes, soit pour

louer, soit pour blâmer. Le plus souvent il se récriait : " C'est de mauvais goût ; cet homme " ramène continuellement sur la scène l'habitude " des *Concetti* italiens." Au monologue de Figaro, dans lequel il attaque diverses parties d'administration, mais essentiellement à la tirade sur les prisons d'Etat, le roi se leva avec vivacité et dit : " C'est détestable, cela ne sera jamais joué : " il faudrait détruire la Bastille pour que la repré- " sentation de cette pièce ne fût pas une inconsé- " quence dangereuse. Cet homme déjoue tout ce " qu'il faut respecter dans un gouvernement." Certes, le roi avait porté le jugement auquel l'expérience a dû ramener tous les enthousiastes de cette bizarre production. " On ne la jouera donc " point? dit la reine.—Non, certainement, répon- " dit Louis XVI. ; vous pouvez en être sûre."

Cependant on ne cessait de dire dans la société que le Mariage de Figaro allait être joué ; il y avait même beaucoup de gageures à ce sujet : je n'aurais pas pu en faire moi-même, me croyant sur ce point beaucoup plus instruite que toute autre personne ; je me serais bien trompée. Les protecteurs de Beaumarchais, ou plutôt de son ouvrage, comptant réussir dans le projet de le rendre public, avaient, malgré la défense du roi, fait distribuer les rôles du Mariage de Figaro aux acteurs du Théâtre-Français. Beaumarchais les avait pénétrés de l'esprit de ses personnages, et l'on voulut au moins jouir d'une représentation de

ce prétendu chef-d'œuvre dramatique Le premier gentilhomme de la chambre consentit à ce que M de La Ferté prêtât la salle de spectacle de l'hôtel des Menus-Plaisirs à Paris, qui servait aux répétitions de l'Opéra; on donna des billets à une foule de gens de la première classe de la société; et le jour de cette représentation fut indiqué Le roi n'en fut instruit que le matin même, et signa une lettre-de-cachet,(1) qui défendait cette représentation Lorsque le courrier qui portait cet ordre arriva, une partie de la salle était déjà garnie de spectateurs, et les rues qui aboutissaient à l'hôtel des Menus-Plaisirs étaient remplies de voitures; la pièce ne fut point jouée Cette défense du roi parut une atteinte à la liberté publique.

Toutes les espérances déçues exaltèrent le mécontentement à tel point, que les mots d'*oppression*, de *tyrannie* ne furent jamais prononcés dans les jours qui précédèrent la chute du trône, avec plus de passion et de véhémence La colère emporta Beaumarchais jusqu'à lui faire dire: *Eh bien! Messieurs, il ne veut pas qu'on la représente ici, et je jure, moi, qu'elle sera jouée, peut-être dans le chœur même de Notre-Dame!* On pourrait trouver un sens prophétique à ces paroles (2) Peu de

(1) On appelait *lettre de cachet* tout ordre écrit émané de la volonté du roi, cette dénomination ne s'appliquant pas seulement aux ordres d'arrestation —(*Note de madame Campan*)

(2) Le garde-des-sceaux s'était continuellement opposé à la représentation de cette comédie Le roi dit un jour en sa présence

temps après, on insinua dans le monde la résolution que Beaumarchais avait enfin prise de supprimer tous les passages de son ouvrage qui pouvaient blesser le gouvernement, et, sous prétexte de juger les sacrifices faits par l'auteur, M. de Vaudreuil obtint la permission de faire jouer ce fameux Mariage de Figaro à sa maison de campagne. M. Campan y fut invité; il avait entendu plusieurs lectures de l'ouvrage, et n'y trouva point les changemens annoncés; il en faisait la remarque à plusieurs personnes de la cour, qui lui soutenaient que l'auteur avait fait tous les sacrifices prescrits. Chacun venait à son tour l'en entretenir; M. Campan fut si étonné de ces assertions sur une chose évidemment fausse, qu'il leur répondit par une phrase de Beaumarchais lui-même, dans son Barbier de Séville, et prenant le ton de Bazile, leur dit: "Ma foi, Messieurs, je ne sais pas qui l'on "trompe ici, tout le monde est dans le secret." On en vint alors au fait, et on lui demanda avec instance de dire positivement à la reine que tout ce qui avait été jugé répréhensible dans la comédie de M. de Beaumarchais en avait disparu: mon beau-père se contenta de répondre que sa position à la cour ne le mettant dans le cas d'articuler son opinion que dans l'occasion où la reine

---

sence: "Vous verrez que Beaumarchais aura plus de crédit que M. le garde-des-sceaux." Ce prince croyait-il dire si bien la vérité?—(*Note des édit.*)

lui en parlerait la première, il n'en dirait son sentiment que si elle le lui demandait. La reine ne lui en parla pas. Peu de temps après, on obtint enfin la représentation de cet ouvrage. La reine croyait que Paris allait être bien attrapé en ne voyant qu'une pièce mal conçue et dénuée d'intérêt, depuis que toutes les satires en avaient été supprimées. (1) Monsieur, persuadé qu'il n'y avait pas un seul passage susceptible d'applications malicieuses ou dangereuses, se rendit à la première représentation en grande loge: tout le monde sait quel fut le fol enthousiasme du public pour cette pièce, et le juste mécontentement de Monsieur; bientôt après, la détention de l'auteur eut lieu, tandis que son ouvrage était porté aux nues, et que la cour n'aurait pas osé en suspendre les représentations. (2)

(1) C'était aussi l'opinion de Louis XVI. "Le roi, dit Grimm, comptait que le public jugerait l'ouvrage sévèrement, et il demanda au marquis de Montesquiou, qui partait pour en voir la première représentation: Eh bien, qu'augurez-vous du succès?—Sire, j'espère que la pièce tombera.—Et moi aussi, répondit le roi."—(*Note des édit.*)

(2) Il y a quelque chose de plus fou que ma pièce, disait Beaumarchais lui-même, c'est le succès. Mademoiselle Arnould l'avait prévu le premier jour en s'écriant: C'est un ouvrage à tomber cinquante fois de suite.

A la soixante-douzième représentation, il y avait autant de monde qu'à la première. Une anecdote que rapporte Grimm vint ajouter encore à la curiosité du public. Voici ce qu'on lit dans sa Correspondance

"*Réponse*

La reine témoigna son mécontentement à toutes les personnes qui avaient aidé l'auteur du Mariage de Figaro à surprendre le consentement du roi pour la répresentation de sa comédie. Ses reproches s'adressaient plus directement à M. de

---

" *Réponse de M. de Beaumarchais à M. le duc de Villequier qui lui demandait sa petite loge pour des femmes qui voulaient voir Figaro sans être vues.*

" Je n'ai nulle considération, M. le duc, pour des femmes qui se permettent de voir un spectacle qu'elles jugent malhonnête, pourvu qu'elles le voient en secret; je ne me prête point à de pareilles fantaisies. J'ai donné ma pièce au public pour l'amuser et non pour l'instruire; non pour offrir à des bégueules mitigées le plaisir d'en aller penser du bien en petite loge, à condition d'en dire du mal en société. Le plaisir du vice et les honneurs de la vertu, telle est la pruderie du siècle. Ma pièce n'est point un ouvrage équivoque. Il faut l'avouer ou la fuir.

" Je vous salue, M. le duc, et je garda ma loge."

" C'est ainsi que cette lettre, ajoute Grimm, a couru huit jours tout Paris. D'abord on la disait adressée à M. le duc de Villequier, ensuite à M. le duc d'Aumont. Elle a été sous cette forme jusqu'à Versailles, où on l'a jugée, comme elle méritait de l'être, d'une impertinence rare; elle a paru d'autant plus insolente que l'on n'ignorait pas que de très-grandes dames avaient déclaré que, si elles se déterminaient à voir le Mariage de Figaro, ce ne serait qu'en petite loge. Les plus zélés protecteurs de M. de Beaumarchais n'avaient pas même osé entreprendre de l'excuser. Après avoir joui de ce nouvel éclat de célébrité, soit qu'il le dût à ses propres soins ou à ceux de ses ennemis, M. de Beaumarchais fut obligé d'annoncer publiquement que cette fameuse lettre n'avait jamais été écrite à un duc et pair, mais à un de ses amis dans le premier feu du mécontentement."

Il fut prouvé que la lettre avait été écrite au président d'un parlement, et dès-lors l'indignation s'apaisa. Ce qui paraissait impertinent envers des hommes de la cour, ne l'était plus envers des hommes de robe.—(*Note des édit.*)

Vandreuil pour l'avoir fait jouer chez lui Le caractère violent et dominateur de l'ami de sa favorite avait fini par lui déplaire.

Un soir que la reine rentrait de chez la duchesse, elle dit à son valet de chambre d'apporter sa queue de billard dans son cabinet, et m'ordonna d'ouvrir l'étui qui contenait cette queue. Je fus étonnée de n'en pas trouver le cadenas dont la reine portait la clef à la chaîne de sa montre. J'ouvris l'étui et j'en retirai la queue en deux morceaux. Elle était d'ivoire, et faite d'une seule dent d'éléphant ; la crosse en était d'or, travaillée avec infiniment de goût. " Voilà, me dit-elle alors, de " quelle manière M. de Vaudreuil a arrangé un " bijou auquel j'attachais un grand prix. Je " l'avais posée sur le canapé, pendant que je par- " lais à la duchesse dans le salon ; il s'est permis " de s'en servir, et dans un mouvement de colère, " pour une bille bloquée, il a frappé la queue si " violemment contre le billard, qu'il l'a cassée en " deux. Le bruit me fit rentrer dans la salle ; je " ne lui dis pas un seul mot ; mais je le regardai " avec l'air du mécontentement dont j'étais pénétrée. Il a été d'autant plus affligé de cet acci- " dent, qu'il vise déjà à la place de gouverneur " du dauphin, et qu'avec cette ambition, l'em- " portement n'est pas un défaut à laisser éclater. " Je n'ai jamais pensé à lui pour cette place. " C'est bien assez d'avoir agi selon mon cœur " pour le choix d'une gouvernante, et je ne veux

" pas que celui de gouverneur du dauphin dé-
" pende en rien de l'influence de mes amis. J'en
" serais responsable à la nation.

" Le pauvre malheureux, ajouta la reine, ne
" sait pas que ma décision est formée ; car je ne
" m'en suis jamais expliquée avec la duchesse.
" Aussi jugez de la nuit qu'il a dû passer. Au
" reste, ce n'est pas le premier événement qui
" m'ait prouvé que, si les reines s'ennuient dans
" leur intérieur, elles se compromettent chez les
" autres."

ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES

RECUEILLIS ET MIS EN ORDRE

PAR MADAME CAMPAN.

[*] *Page* 85.

MAISON DE LA REINE.

Première charge : la surintendante.

La reine Marie Leckzinska, épouse de Louis XV., eut mademoiselle de Clermont, princesse du sang, pour surintendante de sa maison. Mademoiselle de Clermont mourut, et la reine demanda au roi de ne la point remplacer, les droits de la charge de surintendante étant si étendus, qu'ils en devenaient gênans pour la souveraine: nomination aux emplois, droit de juger les différens des possesseurs de charges, de destituer,(1) d'interdire

(1) On était interdit par ordre du chef de la maison pour quinze jours, un mois, ou plus. La destitution était moins rare que l'interdiction; mais on signait soi-même sa démission. Il ne faut pas oublier que tous les emplois étaient charges, et que l'on avait prêté serment entre les mains de la surintendante, de la dame d'honneur ou du chevalier d'honneur.

les serviteurs, etc. Il n'y avait donc pas eu de surintendante depuis mademoiselle de Clermont, et la reine Marie-Antoinette n'en eut point à l'époque de l'avénement à la couroune. Mais peu de temps après, touchée de l'existence de la princesse de Lamballe, restée veuve et sans enfans, la reine voulut lui donner plus de considération personnelle en la fixant à la cour, et la fit nommer surintendante de sa maison. Elle séjourna habituellement à Versailles, dans le commencement de sa nomination, et mettait une très-grande importance à l'exécution fidèle de tous les devoirs de sa place. La reine la restreignit un peu sur ceux qui contrarioient ses volontés, et la liaison intime de la reine avec madame de Polignac s'étant ensuite établie, la princesse fut moins assiduement à la cour. Son dévouement au moment où tous les grands du royaume se livrèrent au système de l'émigration, la porta à rentrer en France, et à ne plus quitter la reine, alors privée de tous ses amis, et de cette société intime qui avait établi une sorte d'éloignement entre la reine et la surintendante; la fin tragique de cette intéressante princesse ajoute encore à l'intérêt que son zèle et sa fidélité doivent inspirer. La princesse surintendante était, de plus, chef du conseil de la reine, mais, à ce titre, ses fonctions ne devenaient importantes qu'en cas de régence.

Dame d'honneur : madame la princesse de Chimay.

La place de dame d'honneur perdant beaucoup de ses avantages par la nomination d'une surintendante, madame la maréchale de Mouchy donna sa démission ; lorsque la reine accorda ce titre à madame la princesse de Lamballe, la dame d'honneur nommait aux emplois et aux charges ; recevait les prestations de serment en l'absence de la surintendante ; faisait les présentations ; envoyait les invitations au nom de la reine pour les voyages de Marly, de Choisy, de Fontainebleau, pour les bals, les soupers, les chasses ; le renouvellement du mobilier, du linge et des dentelles de lit et de toilette, se faisait par ses ordres Le chef du garde-meuble de la reine travaillait avec la dame d'honneur sur ces objets ; le renouvellement des draps, serviettes, chemises, dentelles, avait lieu, jusqu'à l'époque où M. de Silhouette fut nommé contrôleur-général, tous les trois ans ; ce ministre fit prononcer à Louis XV., qu'il ne se ferait que tous les cinq ans. M Necker, à son premier ministère, éloigna encore l'époque du renouvellement de deux années, et il n'eut plus lieu que tous les sept ans. La réforme entière appartenait à la dame d'honneur. Lorsqu'on allait au-devant d'une princesse étrangère, à l'époque de son mariage avec l'héritier présomptif, ou un fils de France, l'étiquette était de lui porter son trous-

seau ; et dans le pavillon construit ordinairement sur les frontières, on déshabillait la jeune princesse, et on changeait jusqu'à sa chemise ; mais les cours étrangères n'en fournissaient pas moins de très-beaux trousseaux qui appartenaient aussi, comme droit, à la dame d'honneur et à la dame d'atours. Il est à remarquer que les émolumens et les profits de toute espèce appartenaient ordinairement aux grandes charges. A la mort de Marie Léckzinska, la totalité du mobilier de sa chambre fut remise à la comtesse de Noailles, depuis maréchale de Mouchy, à l'exception de deux grands lustres de cristal de roche que Louis XV. ordonna de conserva comme meubles de la couronne. La dame d'atours était chargée du soin de commander les étoffes, les robes, les habits de cour ; de régler, de payer les mémoires ; tous lui étaient soumis et n'étaient acquittés que sur sa signature et ses ordres, depuis les souliers, jusqu'aux habits brodés à Lyon. Je crois que la somme annuelle fixe était de cent mille francs pour cette partie de dépense, mais il pouvait y avoir des sommes additionnelles, lorsque les fonds annexés pour cet objet étaient insuffisans ; la dame d'atours faisait vendre à son profit les robes et parures réformées ; les dentelles pour coiffure, manchettes, robes, étaient fournies par elle, et séparées de celles qui regardaient la dame d'honneur. Il y avait un secrétaire de la garde-robe, chargé de la tenue

des livres, du paiement, et des lettres qu'exigeait ce détail.

La dame d'atours avait aussi, sous ses ordres, une première femme des atours chargée du soin et de l'entretien de tous les habillemens de la reine; deux femmes pour plier et repasser des objets qui en étaient susceptibles; deux valets de garde-robe et un garçon de garde-robe: ce dernier était chargé de transporter à l'appartement, tous les matins, des corbeilles, couvertes en taffetas, qui contenaient tout ce que la reine devait porter dans le jour, et de grandes toilettes, en taffetas vert, qui enveloppaient les grands habits et les robes. Le valet de garde-robe de service présentait, tous les matins, à la première femme de chambre, un livre sur lequel étaient attachés les échantillons des robes, grands habits, robes déshabillées, etc. Une petite portion de la garniture indiquait de quel genre elle était; la première femme présentait ce livre, au réveil de la reine, avec une pelotte; S. M. plaçait des épingles sur tout ce qu'elle désirait pour la journée: une sur le grand habit qu'elle voulait, une sur la robe déshabillée de l'après-midi, une sur la robe parée, pour l'heure du jeu ou le souper des petits appartemens. On reportait ce livre à la garde-robe, et bientôt on voyait arriver, dans de grands taffetas, tout ce qui était nécessaire pour la journée. La femme de garde-robe, pour la partie du linge, apportait de son côté une corbeille couverte con-

tenant deux ou trois chemises, des mouchoirs, des frottoirs; la corbeille du matin s'appelait *le prêt* du jour : le soir elle en apportait une contenant la camisolle, le bonnet de nuit et les bas pour le lendemain matin ; cette corbeille s'appelait *le prêt* de nuit : ces deux objets étaient du ressort de la dame d'honneur, le linge ne concernant point la dame d'atours. Rien n'était rangé, rien n'était soigné par les femmes de la reine. Aussitôt la toilette terminée, on faisait entrer les valets et garçons de garde-robe qui emportaient le tout pêle-mêle dans ces mêmes toilettes de taffetas, à la garde-robe des atours, où tout était reployé, suspendu, revu, nettoyé avec un ordre et un soin si étonnans, que les robes même réformées avaient tout l'éclat de la fraîcheur : la garde-robe des atours consistait en trois grandes pièces environnées d'armoires, les unes à coulisses, les autres à portemanteau ; de grandes tables, dans chacune de ces pièces, servaient à étendre les robes, les habits, et à les reployer.

La reine avait ordinairement, pour l'hiver, douze grands habits, douze petites robes dites de fantaisie, douze robes riches sur panier, servant pour son jeu ou pour les soupers des petits appartemens.

Autant pour l'été ; celles du printemps servaient en automne ; toutes ces robes étaient réformées à la fin de chaque saison, à moins qu'elle n'en fît conserver quelques-unes qu'elle avait préférées.

On ne parle point des robes de mousseline, percale ou autres de ce genre; l'usage en était récent, mais ces robes n'entraient pas dans le nombre de celles fournies à chaque saison; on les conservait plusieurs années. Les premières femmes étaient chargées de la garde, du soin et de la révision des diamans. Ce détail important avait été anciennement confié à la dame d'atours, mais depuis bien des années il était du nombre des fonctions des premières femmes de chambre.

Chambre de la reine.

Il n'y avait autrefois qu'une seule première femme de chambre. Le revenu considérable de cette place, la faveur dont elle était ordinairement accompagnée, firent juger nécessaire de la partager.

La reine en avait deux et deux survivancières:

Madame de Misery, titulaire, fille de M. le comte de Chemant, et, par sa mère qui descendait d'une Montmorency cousine de M. le prince de Tingry, qui lui donnait ce titre en présence même de la reine;

—Madame Campan, titre en survivance;

—Madame Thibaut, titulaire, ancienne femme de chambre de la reine Marie Leckzinska;

—Madame Regnier de Jarjaye, en survivance; son mari officier de l'état-major de l'armée avec le grade de colonel.

Les fonctions des premières femmes étaient de

veiller à l'exécution de tout le service de la chambre ; de recevoir l'ordre de la reine pour les heures du lever, de la toilette, des sorties, des voyages. Elles étaient de plus chargées de la cassette de la reine, du paiement des pensions et gratifications. Les diamans leur étaient aussi confiés. Elles avaient les honneurs du service, quand les dames d'honneur ou d'atours étaient absentes, et les remplaçaient de même pour faire les présentations à la reine. Leurs appointemens n'excédaient pas douze mille francs ; mais la totalité des bougies de la chambre, des cabinets et du salon de jeu, leur appartenait chaque jour, allumées ou non, et cette rétribution faisait monter leur charge à plus de cinquante mille francs pour chacune. Les bougies du grand cabinet du *salon des nobles*, pièce qui précédait la chambre de la reine, celles des antichambres et corridors, appartenaient aux garçons de la chambre. Les robes négligées étaient, à chaque réforme, portées, par ordre de la dame d'atours, aux premières femmes. Les grands habits, robes de parure et tous les autres accessoires de la toilette de la reine appartenaient à la dame d'atours elle-même.

Les reines étaient très-circonspectes sur le choix de leurs premières femmes ; elles eurent toujours soin de les prendre parmi les douze femmes ordinaires, pour les mieux connaître et soustraire cette place de confiance aux intrigues de la cour ou de la capitale. La reine Marie-Antoinette, a

connu, Madame Campan, lorsqu'elle était lectrice des filles de Louis XV, et voulant se l'attacher comme première femme, lui donna la promesse de cette place; mais pendant plusieurs années, elle [illegible] tinguée, à son arrivée en France, parmi ses femmes, et qui se flattait d'avoir la place de première, en fut privée parce qu'elle avait eu l'imprudence de profiter de la bienveillance de la jeune dauphine, pour faire payer deux fois ses dettes au moment où elle espérait être nommé-

dauphine, devenu re
refus qu'il était trop
de son argent aux gens connu par leur désordre;
le dépôt, mais
ndoucit ce refus
en plaçant les enfans de cette dame à Saint-Cyr et à l'Ecole militaire, et en leur accordant des pensions. Lorsqu'il fut question, à l'époque de la Constitution, de recréer la maison en abolissant les titres de dames et chevaliers d'honneur, et que le roi voulut porter une économie sévère dans toutes les parties de sa dépense et de celle de la reine, on arrêta la suppression du renouvellement journalier des bougies. La charge de première femme se trouvait, par cette réforme, privée de son plus fort revenu. Le roi, en travaillant avec M. de La Porte, le fixa à vingt-quatre mille livres, en ajoutant qu'elles auraient de plus les fonctions

et les bénéfices des dames d'atours dont la charge serait supprimée ; qu'il fallait que les premières femmes fussent choisies parmi des femmes estimables et bien nées, et que leur traitement les mît toujours au-dessus des dangers de l'intrigue ou de la corruption. Le plan de la maison, formée d'après les lois constitutionnelles, fut arrêté, mais la seule partie militaire fut mise en activité.

La reine avait douze femmes ordinaires :

Madame de Mallierbe, femme d'un ancien commissaire des guerres, maître-d'hôtel de la reine ; morte depuis la révolution ;

—Madame de Frégals, fille de M. Emengard de Beauval, major de la ville de Compiègne, lieutenant des chasses, et femme d'un capitaine de cavalerie ; elle vit dans ses terres en Picardie, et a de la fortune :

—Madame Regnier de Jarjaye, en même temps première femme en survivance. Son mari est retiré du service. Ils vivent à Paris dans une honnête aisance ;

—Madame Campan, en même temps première femme en survivance et lectrice des princesses filles de Louis XV., ne remplissait depuis longtemps que les fonctions de la place de première ; madame de Misery, sa titulaire, étant retirée dans sa terre de Biache, près Péronne ;

—Madame Auguié, morte victime de la révolution, pour avoir prêté vingt-cinq louis à la reine

pendant les deux jours qu'elle passa aux Feuillans. M. Augié était alors receveur-général des finances du duché de Lorraine et de Bar, et administrateur des subsistances.

—Madame Térasse des Mareilles. Son mari est placé dans une administration. Sa fille a épousé le frère de M. Miot, conseiller d'Etat;

—Mademoiselle [illegible]. Demoiselle de Saint-Cyr, restée [illegible] province, aux environs de Tours;

—Madame Cardon, veuve, du major d'Arras, restée avec de la fortune, vivant dans ses terres;

—Madame Arcambal. Son mari et son beau-frère sont placés dans le département de la guerre;

—Madame de Gougenot. Son mari, gentilhomme, propriétaire fort riche, receveur-général des régies, maître-d'hôtel du roi, est mort victime de la révolution. Elle vit retirée à Paris et dans l'aisance. Elle serait restée fort riche si elle avait eu des enfans;

—Madame de Beauvert, femme d'un commissaire des guerres, ancien mousquetaire, chevalier de Saint-Louis. Restée fort pauvre;

—Madame Le Vacher, morte. Son mari est actuellement receveur des octrois de Marseille;

—Madame Henri. Son mari est actuellement dans les bureaux de la guerre. Son père était chargé en chef de la liquidation de la liste civile. Ils ont beaucoup d'enfans.

Les huit femmes de la reine les plus anciennes réunissaient trois mille six cents francs de traitement.

Les quatre dernières avaient deux mille quatre cents livres.

On avait trois cents livres de moins sur les appointemens, lorsqu'on obtenait un logement dans le château de Versailles ou dans le grand commun. Lorsque le roi allait à Compiègne en juillet, et à Fontainebleau en octobre, on ajoutait trois cents livres par voyage aux appointemens des femmes, pour les indemniser des frais de déplacement. On doit observer qu'avec économie ces voyages faisaient dépenser mille ou douze cents livres. Mais les maris de ces dames avaient tous des états honorables et lucratifs, et l'on ne considérait nullement les appointemens de ces sortes de places ; l'appui et la protection de la reine étaient les seules raisons qui les faisaient briguer. J'ai vu un moment où la moins fortunée jouissait de quinze à vingt mille francs de revenu, tandis que quelques-unes d'entre elles avaient, par l'état de leurs maris, depuis soixante jusqu'à quatre-vingt mille francs par an ; mais ces fortunes venaient des emplois de finances, des places accordées ou du bien patrimonial, et n'étaient nullement puisées sur le Trésor royal, les pensions accordées étant rares et peu considérables.

On n'accordait point de retraite aux premières femmes ; elles conservaient la totalité des émolu-

mens de leur place trop considérable pour qu'on pût les indemniser. Les survivancières les remplaçaient à la cour, et avaient six mille livres d'appointemens.

Les femmes de chambre ordinaires obtenaient quatre mille livres de pension après trente années révolues de service, trois mille livres après vingt-cinq ans, deux mille livres après vingt années de fonctions.

Les douze femmes servaient quatre par semaine, *deux par jour; ainsi les quatre femmes qui avaient* servi une semaine, avaient quinze jours de repos, à moins qu'on n'eût besoin d'une remplaçante, et, dans la semaine de service, elles avaient encore deux ou trois jours d'intervalle. Le service en femmes n'avait de table que lorsqu'on quittait Versailles. Les premières avaient leur cuisine et leur cuisinier. Les autres se faisaient apporter à dîner dans leur appartement.

Femme de garde-robe. la nommée R.....

Cette femme était chargée de tous les détails qui concernaient sa place, mais son service durant toute l'année la rendait fort utile pour beaucoup d'objets du service de domesticité intérieure, qui auraient été mal exécutés par des femmes de la classe de celles qui servaient la reine. Son utilité et les bontés de sa maîtresse l'avaient rendue malheureusement trop nécessaire. On ne put lui cacher quelques détails relatifs au départ pour

Varennes, et il paraît démontré qu'elle avait trahi les secrets de la reine en les communiquant à des députés ou à des membres de la commune de Paris. Elle était sous les ordres directs de la première femme qui, assez ordinairement, en cas de vacance, procurait cette place à sa propre femme de chambre. Lorsque la reine, à son retour de Varennes, renvoya la dame R....., elle la remplaça par la gouvernante du fils de madame Campan.

Il y avait aussi deux baigneuses chargées de tout ce qui regardait les bains, et en ayant fait une étude particulière. Les fleurs, les vases, les porcelaines et tout ce qui décorait l'appartement, étaient soignés tous les matins par une femme de garde-robe, qui n'avait pas d'autres fonctions.

Maître de la garde-robe.

Cette charge, importante chez les princes, n'était qu'un simple titre chez une princesse, la dame d'atours étant chargée de tout ce qui concernait cette partie, et ayant sous ses ordres un secrétaire de la garde-robe pour la correspondance et la liquidation. La charge de maître de la garde-robe était cependant de soixante mille francs. Elle était possédée par le comte de La Morlière, mort général il y a quelques années, et, en survivance, par M. Poujaud, fermier-général. Les

seules prérogatives se bornaient à l'entrée de la chambre.

Premier valet de chambre.

Les fonctions de la première femme avaient de même réduit cette charge au seul avantage du titre et des entrées à la toilette. La finance en était de quarante mille francs.

Porte-manteau ordinaire.

Cette charge avait des fonctions journalières et très-assidues. Il fallait être noble, fils d'anobli, ou décoré de la croix de Saint-Louis pour la posséder; le chevalier d'honneur, étant obligé de le recevoir dans la voiture de suite où il était, n'y eût pas consenti sans cette condition. Cette charge éprouvait un désagrément habituel, étant obligé, par l'étiquette, de céder la queue de la robe de la reine à son page toutes les fois que Sa Majesté entrait dans la chapelle ou dans les appartemens intérieurs du roi. Ainsi, après avoir porté la robe dans les grands appartemens et la galerie des glaces, il la cédait au page à l'entrée de la chapelle et de l'appartement du roi. Il gardait le manteau ou la pelisse de la reine, mais les présentait au chevalier d'honneur ou au premier écuyer, si la reine désirait s'en servir. Cet usage était ce qu'on appelait rendre les honneurs du service, et s'observait toujours de la charge intérieure à la supérieure

Secrétaires des commandemens : MM. Augeard et Beaugeard.

Ils étaient chargés de faire signer à la reine les ordonnances des paiemens des offices de sa maison, ce qu'elle faisait exactement tous les trois mois à l'heure de sa toilette.

Les secrétaires des commandemens étaient aussi chargés de répondre aux lettres d'étiquette, telles que celles des souverains sur les naissances, les morts, etc. La reine signait seulement ces sortes de lettres.

Le secrétaire particulier des secrétaires des commandemens prenait tous les dimanches, sur la commode de la chambre de la reine, la totalité des placets qui lui avaient été présentés pendant le cours de la semaine. Il en faisait un relevé, et ils étaient envoyés par le secrétaire des commandemens aux différens ministères. Il en résultait ordinairement fort peu de chose pour les solliciteurs, à moins qu'il ne se trouvât parmi ces mémoires des réclamations de toute justice ; mais au moins on était sûr que les certificats originaux, les titres de famille, que l'on a souvent l'imprudence de joindre aux mémoires ou pétitions, étaient fidèlement renvoyés. La reine emportait dans son cabinet particulier tous les mémoires qu'elle avait le projet d'apostiller ou de remettre elle-même aux ministres.

Surintendant des finances, domaines et affaires : M. Bertier, intendant de Paris.

Cette charge était presque sans fonctions.

Intendant de la maison et des finances : M. Gabriel de Saint-Charles.

Point de fonctions.

Lecteur ; M. l'abbé de Vermond.

Ce simple titre fait peu connaître les fonctions et le pouvoir de cet homme. Ayant été l'instituteur de la reine avant son mariage, il avait conservé un pouvoir absolu sur son esprit. Il était son secrétaire intime, son confident, et malheureusement son conseiller.

Lectrices : Madame la comtesse de Neuilly ; Madame de La Borde en survivance.

Cette dame a épousé depuis peu d'années M. de Rohan-Chabot ; son premier mari a été victime de la révolution. Il avait été premier valet de chambre de Louis XV., et était frère de la comtesse d'Angiviller.

La charge de lectrice fut sans fonctions sous le règne de Marie-Antoinette, l'abbé de Vermond, s'étant opposé à ce que la lectrice eût l'avantage de lire à la reine ; il trouvait bon cependant que les femmes ou premières femmes le remplaçassent. Madame Campan avait habituellement cet honneur.

Secrétaire du cabinet : M. Campan.

Il était chargé de toute la partie de correspondance qui ne regardait pas les secrétaires des commandemens ou l'abbé de Vermond. Il possédait la confiance de sa maîtresse, et remplaça l'abbé de Vermond qui émigra le 17 juillet 1789, jusqu'à sa fin arrivée en septembre 1791. La reine voulut bien donner des larmes à sa mort occasionnée par la douleur que ce serviteur fidèle éprouva pendant les scènes sanglantes de la révolution. Son sang tourna entièrement dans la nuit du 5 au 6 octobre, à Versailles, et les premiers symptômes d'une hydropisie de poitrine se manifestèrent le lendemain.

M. Campan était de plus bibliothécaire de la reine depuis son arrivée en France, quoiqu'elle en eût laissé le titre à M. Moreau, historiographe de France. Elle était arrivée de Vienne avec de fortes préventions contre cet homme de lettres dont, à la vérité, le caractère et la conduite politiques avaient souffert pendant les troubles parlementaires, vers la fin du règne de Louis XV. Elle lui fit notifier de remettre les clefs de sa bibliothèque à M. Campan, en lui faisant dire que, respectant la nomination du roi, elle lui laissait son titre et les appointemens de sa place.

Il est à présumer que l'abbé de Vermond, pendant qu'il remplissait ses fonctions d'instituteur à Vienne, avait été effarouché de la nomination d'un homme de lettres à la place de bibliothécaire de la jeune dauphine, d'autant que M. Moreau,

charmé de son nouveau poste, avait fait imprimer un ouvrage ayant pour titre : *Bibliothèque de madame la dauphine*. Il y traçait un cours d'histoire et d'étude pour la princesse. L'abbé de Vermond, voulant rester seul chargé de ce genre de fonctions, prépara de loin si parfaitement sa chute qu'il la fit à son premier pas. Ce M. Moreau vient de mourir très-âgé, à sa terre de Chambourey près de Saint-Germain. Cette disgrâce, dont il fut si vivement affecté, a probablement préservé ses jours et sauvé sa fortune.

La reine avait :

Deux valets de chambre *ordinaires ;*

Un huissier *ordinaire ;*

(Les fonctions des charges, ayant cette dénomination d'*ordinaire,* étaient de remplacer ceux qui ne pouvaient venir faire leur service de quartier.)

Quatre huissiers de la chambre servant par quartier ;

Deux huissiers du cabinet ;

Deux huissiers de l'antichambre ;

Huit valets de chambre par quartier ;

Six garçons de la chambre, ou, pour donner *une idée plus juste de cette charge, valets de chambre de la chambre à coucher.* Ces six charges, chez la reine et chez le roi, étaient très-préférées à celles de valets de chambre, parce qu'elles étaient beaucoup plus dans l'intérieur. Chez le roi, elles étaient montées successivement à quatre-vingt mille francs de finances.

Un valet de garde-robe ordinaire ;

Deux valets de garde-robe, servant six mois chacun ;

Un garçon de garde-robe, transportant les toilettes de taffetas et les corbeilles de la chambre à la garde-robe des atours.

Un garde-meuble ordinaire de la chambre ; M. Bonnefoi du Plan.

Il était de plus concierge du petit Trianon. C'est lui qui a fait dessiner et exécuter l'armoire ou espèce de secrétaire destiné à serrer les bijoux de la reine, et qui est actuellement à Saint-Cloud. Son nom et l'année où a été fait ce meuble remarquable par sa richesse et les peintures dont il est orné, sont gravés sur une plaque de cuivre qui est dans le fond du meuble. Boulard, fameux tapissier de Paris, a été long-temps garçon du garde-meuble sous les ordres de Bonnefoi.

Quatre valets de chambre tapissiers.

Ils venaient faire le lit le matin et le découvrir le soir.

La reine avait deux coiffeurs uniquement attachés à sa personne ; ils étaient frère et cousin du fameux coiffeur Léonard. Ce dernier avait aussi une charge de coiffeur, mais ne quittait pas Paris, et venait seulement, le dimanche à midi, pour la toilette de la reine. Il se rendait aussi à

Versailles les jours de fêtes ou de bals. Il est actuellement à Saint-Pétersbourg.

Son frère a été guillotiné à Paris; son cousin est mort en émigration. C'étaient de fort bons et fidèles surviteurs.

Facul.

Un premier médecin, M. Vicq-d'Azyr depuis la mort de M. de Lassone;
Un médecin ordinaire, M. de Lassone le fils,
Un premier chirurgien; M. de Charignac;
Un chirurgien ordinaire servant pour la maison,
Deux chirurgiens du commun, soignant la livrée, les cuisines et les gens de l'écurie;
Un apothicaire du corps;
Un apothicaire du commun;
Une apothicairerie très-bien montée où le service inférieur faisait prendre les drogues et remèdes nécessaires. Tout ce qui était au-dessus de la classe des valets de pied, ou cuisiniers, ne croyait pas devoir faire usage de ce droit, mais en avait la liberté.

Bouche.

Un premier maître-d'hôtel: M. le marquis de Talaru;
Un maître-d'hôtel ordinaire, M. Chalut de Verin;
M. de Guimps, en survivance.
MM. Dufour et Campan fils, en survivance
Cosson de Guimps;

MM. De Malherbe, en survivance ;
Despriez, Moreau d'Olibois, en survivance ;
Clément de Ris.

Ces charges exigeaient la noblesse. Les maîtres-d'hôtel remplaçaient les écuyers de main, si par hasard la reine en manquait pour sortir en grand cortége.—Ils faisaient par quartier, à Versailles, comme dans les voyages, les honneurs d'une table à laquelle étaient admis le lieutenant et l'exempt des gardes de service, l'écuyer de main ordinaire avec celui de quartier, et l'aumonier de la reine.

La reine avait :

Un gentilhomme servant ordinaire,

Douze gentilshommes servant par quartier.

Leurs fonctions étaient de mettre sur table, au dîner du roi et de la reine, et au grand couvert. Malgré ce titre de gentilhomme, cette place n'exigeait pas la noblesse.

Un contrôleur-général de la maison de la reine : M. Mercier de la Source.

Il inspectait et réglait toutes les dépenses de la bouche, étant comme intermédiaire entre la maison de la reine et le Trésor royal ; il avait le pouvoir sur la seule demande de la reine, en cas de dépense extraordinaire, de demander une addition de fonds; la reine ne s'est servie de cette facilité que très-

Versailles les jours de fêtes ou de bals. Il est actuellement à Saint-Pétersbourg.

Son frère a été guillotiné à Paris, son cousin est mort en émigration. C'étaient de fort bons et fidèles serviteurs.

Facul.

Un premier médecin, M. Vieq-d'Azyr depuis la mort de M. de Lassone;

Un médecin ordinaire, M. de Lassone le fils;

les cuisines et les gens de l'écurie,

Un apothicaire du corps;

Un apothicaire du commun;

Une apothicairerie très-bien montée où le service inférieur faisait prendre les drogues et remèdes nécessaires. Tout ce qui était au-dessus de la classe des valets de pied, ou cuisiniers, ne croyait pas devoir faire usage de ce droit, mais en avait la liberté.

Bouche

Un premier maître-d'hôtel, M. le marquis de Talaru,

Un maître d'hôtel ordinaire, M. Chalut de Vérin,

M. de Gumps, en survivance.

MM. Dufour et Campan fils, en survivance.

Cosson de Gumps;

MM. De Malherbe, en survivance;
Despriez, Moreau d'Olibois, en survivance;
Clément de Ris.

Ces charges exigeaient la noblesse. Les maîtres-d'hôtel remplaçaient les écuyers de main, si par hasard la reine en manquait pour sortir en grand cortége.—Ils faisaient par quartier, à Versailles, comme dans les voyages, les honneurs d'une table à laquelle étaient admis le lieutenant et l'exempt des gardes de service, l'écuyer de main ordinaire avec celui de quartier, et l'aumonier de la reine.

La reine avait :

Un gentilhomme servant ordinaire,
Douze gentilshommes servant par quartier.

Leurs fonctions étaient de mettre sur table, au dîner du roi et de la reine, et au grand couvert. Malgré ce titre de gentilhomme, cette place n'exigeait pas la noblesse.

Un contrôleur-général de la maison de la reine :
M. Mercier de la Source.

Il inspectait et réglait toutes les dépenses de la bouche, étant comme intermédiaire entre la maison de la reine et le Trésor royal ; il avait le pouvoir sur la seule demande de la reine, en cas de dépense extraordinaire, de demander une addition de fonds; la reine ne s'est servie de cette facilité que très-

rarement, et pour des choses relatives à la protection qu'elle devait accorder aux arts.

Ce fut M. de la Source qui jugea, de cette manière, la somme accordée pour l'édition in-quarto de Métastase : hommage que la reine crut devoir rendre à cet auteur célèbre, son ancien maître d'italien à la cour de Vienne.

Quatre contrôleurs de la bouche, servant par quartier.

Un contrôleur ordinaire chargé spécialement de la table de la reine.

Ecuries.

Premier écuyer : M. le comte de Tessé.

M. le duc de Polignac, en survivance.

Ecuyer cavalcadour : M. de Salvert.

Gouverneur des pages : M. de Perdreauville.

Un précepteur ;

Un aumonier ;

Et tous les maîtres employés à l'éducation des pages du roi.

Douze pages.

Chevalier d'honneur : M le comte de Saulx. Tavannes.

Un écuyer ordinaire : M. Petit de Vievigne.

Ecuyers par quartier :

MM. de Wallans ;

de Billy ;

Le chevalier de Vaussay de Beauregard ;

Le comte de Saint-Angel.

Chapelle.

Un grand-aumonier : M. l'évêque duc de Laon.

Un premier aumonier : M. l'évêque de Meaux.

Aumonier ordinaire : M. l'abbé de Beaupoil de Saint-Aulaire.

Confesseur : M. l'abbé Poupart.

Quatre aumoniers par quartier.

Un aumonier ordinaire.

Quatre chapelains par quartier.

Un chapelain ordinaire.

Elèves de chapelle.

Quatre élèves de chapelle par quartier.

Un élève de chapelle ordinaire.

Deux sommiers de la chapelle.

Il y avait encore une infinité de charges, surtout pour la bouche, telles qu'écuyer de la bouche, chef de la panneterie du gobelet, officiers, etc. Mais ils n'avaient aucune occasion de servir directement auprès de la reine.

La reine avait douze valets de pied.

L'Almanach de Versailles et les anciens états contiennent la totalité des emplois inférieurs.

[**] *Page* 166.

DÉTAILS SUR L'ÉTIQUETTE.

Intérieur de la reine, et distribution de sa journée.

Lorsque le roi couchait chez la reine, il se levait toujours avant elle ; l'heur

rarement, et pour des choses relatives à la protection qu'elle devait accorder aux arts.

Ce fut M. de la Source qui jugea, de cette manière, la somme accordée pour l'édition in-quarto de Métastase : hommage que la reine crut devoir rendre à cet auteur célèbre, son ancien maître d'italien à la cour de Vienne.

Quatre contrôleurs de la bouche, servant par quartier

Un contrôleur ordinaire chargé spécialement de la table de la reine.

Ecuries.

Premier écuyer. M le comte de Tessé.

M. le duc de Polignac, en survivance.

Ecuyer cavalcadour : M. de Salvert

Gouverneur des pages : M. de Perdreauville.

Un précepteur ;

Un aumonier ;

Et tous les maîtres employés à l'éducation des pages du roi.

Douze pages.

Chevalier d'honneur : M le comte de Saulx. Tavannes.

Un écuyer ordinaire : M. Petit de Vievigne

Ecuyers par quartier :

MM. de Wallans ;

de Billy ;

Le chevalier de Vaussay de Beauregard ;

Le comte de Saint-Angel.

Chapelle.

Un grand-aumonier : M. l'évêque duc de Laon.

Un premier aumonier : M. l'évêque de Meaux.

Aumonier ordinaire : M. l'abbé de Beaupoil de Saint-Aulaire.

Confesseur : M. l'abbé Poupart.

Quatre aumoniers par quartier.

Un aumonier ordinaire.

Quatre chapelains par quartier.

Un chapelain ordinaire.

Elèves de chapelle.

Quatre élèves de chapelle par quartier.

Un élève de chapelle ordinaire.

Deux sommiers de la chapelle.

Il y avait encore une infinité de charges, surtout pour la bouche, telles qu'écuyer de la bouche, chef de la panneterie du gobelet, officiers, etc. Mais ils n'avaient aucune occasion de servir directement auprès de la reine.

La reine avait douze valets de pied.

L'Almanach de Versailles et les anciens états contiennent la totalité des emplois inférieurs.

[**] *Page* 166.

DÉTAILS SUR L'ÉTIQUETTE.

Intérieur de la reine, et distribution de sa journée.

Lorsque le roi couchait chez la reine, il se levait toujours avant elle ; l'heure précise était donnée

à la première femme de chambre qui entrait, précédée d'un garçon de la chambre portant un bougeoir ; elle traversait la chambre, allait ôter le verrou de la porte qui séparait l'appartement de la reine de celui du roi. Elle y trouvait le premier valet de chambre de quartier et un garçon de la chambre. Ils entraient, ouvraient les rideaux du lit du

des pantoufles,

d'argent, comme la robe de chambre qu'il passait dans ses bras. Le premier valet de chambre reprenait une épée courte qui était toujours placée dans l'intérieur de la balustrade du roi. Quand le roi couchait chez la reine, on apportait cette épée sur le fauteuil destinée au roi, et qui était placée près du lit de la reine, dans l'intérieur de la balustrade dorée qui environnait ce lit. La première femme reconduisait le roi jusqu'à la porte, refermait le verrou, et sortant de la chambre de la reine, n'y rentrait qu'à l'heure indiquée la veille par Sa Majesté. Le soir, la reine était couchée avant le roi ; la première femme restait assise au pied de son lit jusqu'à l'arrivée de Sa Majesté, pour reconduire, comme le matin, le service du roi, et mettre le verrou après leur sortie. Le réveil de la reine était habituellement à huit heures, son déjeuner à neuf, souvent dans son lit, quelquefois debout, sur une petite table en face de son canapé.

Pour détailler convenablement le service intérieur de la reine, il faut rappeler que toute ce

pèce de service était *honneur*, et n'avait pas même d'autre dénomination. *Rendre les honneurs du service* était présenter le service à une charge d'un grade supérieur qui arrivait au moment où on allait s'en acquitter ; ainsi, en supposant que la reine eût demandé un verre d'eau, le garçon de la chambre présentait à la première femme une soucoupe de vermeil, sur laquelle étaient placés un gobelet couvert et une petite carafe ; mais la dame d'honneur survenant, elle était obligée de lui présenter la soucoupe, et si Madame ou madame la comtesse d'Artois entrait en ce moment, la soucoupe passait encore des mains de la dame d'honneur dans celles de la princesse, avant d'arriver à la reine. Il faut observer cependant que s'il était entré une princesse du sang, au lieu d'une personne de la famille même, le service passait directement de la première femme à la princesse du sang, la dame d'honneur étant dispensée de le rendre, à moins que ce ne fût aux princesses de la famille royale. On ne présentait rien directement à la reine ; son mouchoir, ses gants étaient placés sur une soucoupe longue, d'or ou de vermeil, qui se trouvait, comme meuble d'étiquette, sur la commode, et qui se nommait *gantière*. La première femme lui présentait, de cette manière, tout ce dont elle avait besoin, à moins que ce ne fût la dame d'atours, la dame d'honneur, ou une princesse, et toujours en observant la gradation indiquée pour le verre d'eau.

La reine déjeunant dans son lit, ou levée, les petites entrées étaient également admises ; elles étaient accordées, de droit, à son premier médecin, au premier chirurgien, au médecin ordinaire, à son lecteur, à son secrétaire du cabinet, aux quatre premiers valets de chambre du roi, à leurs survivanciers, aux premiers médecins et chirurgiens du roi ; il y avait souvent dix à douze personnes à cette première entrée : si la dame d'honneur s'y trouvait ou la surintendante, c'étaient elles qui posaient la table de déjeuner sur le lit ; la princesse de Lamballe a très-souvent rempli ces fonctions.

La reine se levait, la femme de garde-robe était admise pour enlever les oreillers, et mettre le lit en état d'être fait par des valets de chambre. Elle entirait les rideaux, et le lit n'était ordinairement fait que lorsque la reine allait à la messe. Cette femme avait de même été introduite, au premier réveil, pour enlever les tables de nuit, et remplir toutes les fonctions de sa place ; elle préparait l'eau pour laver les jambes de la reine, lorsqu'elle ne se baignait pas ; assez ordinairement, excepté à Saint-Cloud où la reine se baignait dans un appartement au-dessous du sien, on roulait un sabot dans sa chambre ; ses baigneuses étaient introduites avec toutes les choses accessoires au bain. La reine se baignait avec une grande chemise de flanelle anglaise boutonnée jusqu'au bas, et dont les manches, à l'extrémité, ainsi que le collet,

étaient doublées de linge. Lorsqu'elle sortait du bain, la première femme tenait un drap très-élevé pour la séparer entièrement de la vue de ses femmes ; elle le jetait sur ses épaules. Les baigneuses l'en enveloppaient, l'essuyaient complètement ; elle passait ensuite une très-grande et très-longue chemise ouverte, et entièrement garnie de dentelle, de plus un manteau de lit de taffetas blanc. La femme de garde-robe bassinait le lit ; les pantoufles étaient de basin, garnies de dentelle. Ainsi vêtue, la reine venait se mettre au lit ; les baigneuses et les garçons de la chambre enlevaient tout ce qui avait servi au bain. La reine, replacée dans son lit, prenait un livre ou son ouvrage de tapisserie. Le déjeuner, les jours de bain, se faisait dans le bain même. On plaçait le plateau sur le couvercle de la baignoire. Ces détails minutieux ne se trouvent ici que pour rendre hommage à l'extrême modestie de la reine. Sa sobriété était aussi remarquable ; elle déjeunait avec du café ou du chocolat ; ne mangeait à son dîner que de la viande blanche, ne buvait que de l'eau, et soupait avec du bouillon, une aile de volaille, et un verre d'eau dans lequel elle trempait de petits biscuits.

A midi, la toilette de représentation avait lieu. On tirait la toilette au milieu de la chambre. Ce meuble était ordinairement le plus riche et le plus orné dans l'appartement des princesses. La reine s'en servait de même, et à la même place, pour son déshabiller du soir. Elle couchait lacée avec des

corsets à crevés de ruban, et des manches garnies de dentelle, et portait un grand fichu. Le peignoir de la reine était présenté par sa première femme, si elle était seule au commencement de la toilette; ou, de même que les autres objets, par les dames d'honneur, si elles étaient arrivées. A midi, les femmes qui avaient servi vingt-quatre heures étaient relevées par deux femmes en grand habit; la première avait été de même faire sa toilette. Les grandes entrées étaient admises pendant la toilette; des plians étaient avancés, en cercles, pour la surintendante, les dames d'honneur et d'atours, la gouvernante des enfans de France, lorsqu'elle y venait; les fonctions des dames du palais, dégagées de toute espèce de devoirs de domesticité, ne commençaient qu'à l'heure de sortir pour la messe; elles attendaient dans le grand cabinet, et entraient quand la toilette était terminée. Les princes du sang, les capitaines des gardes, toutes les grandes charges, ayant les entrées, faisaient leur cour à l'heure de la toilette. La reine saluait de la tête, ou par une inclination du corps, ou en s'appuyant sur sa toilette, pour indiquer le mouvement de se lever: cette dernière manière de saluer était pour les princes du sang. Les frères du roi venaient aussi assez habituellement faire leur cour à Sa Majesté pendant qu'on la coiffoit. L'habillement de corps se faisait, pendant les premières années du règne, dans la chambre et selon les lois de l'étiquette; c'est-à-dire, que la dame d'hon-

neur passait la chemise, versait l'eau pour le lavement des mains : la dame d'atours passait le jupon de la robe ou du grand habit, posait le fichu, nouait le collier. Mais lorsque les modes occupèrent plus sérieusement la jeune reine, lorsque les coiffures devinrent d'une hauteur si prodigieuse, qu'il fallait passer la chemise par en bas ; lorsqu'enfin elle voulut avoir à son habillement sa marchande de modes, mademoiselle Bertin, que les dames auraient refusé d'admettre pour partager l'honneur de servir la reine, l'habillement cessa d'avoir lieu dans la chambre ; et la reine faisait un salut général en quittant sa toilette, et se retirait dans ses cabinets pour s'habiller.

La reine, une fois rentrée dans sa chambre, placée debout vers le milieu, environnée de la surintendante, des dames d'honneur et d'atours, de ses dames du palais, du chevalier d'honneur, du premier écuyer, de son clergé prêt à la suivre à la messe, des princesses de la famille royale qui arrivaient, accompagnées de tout leur service, en dames et en charges d'honneur, passait en ordre par la galerie, comme pour se rendre à la messe. Les signatures des contrats se faisaient ordinairement au moment de l'entrée de la chambre. Le secrétaire des commandemens présentait la plume. Les présentations des colonels, pour prendre congé, avaient ordinairement lieu à cette heure. Celles des dames, et les prises de tabouret se fai-

saient le dimanche soir, avant l'heure du jeu, à la rentrée du salut. Les ambassadeurs étaient introduits chez la reine, tous les mardis matin, accompagnés de l'introducteur des ambassadeurs de service, et de M. de Séqueville, secrétaire des ambassadeurs. L'introducteur venait ordinairement, à la toilette de la reine, la prévenir des présentations d'étrangers qui auraient lieu. L'huissier de la chambre, placé à la porte de la reine, n'ouvrait les battans que pour les princes et princesses de la famille royale, les annonçant à haute voix. Il quittait son poste pour venir nommer, à la dame d'honneur, les personnes que l'on présentait ou qui venaient prendre congé: cette dame les nommait, en second, à la reine, au moment où ils saluaient; si elle était absente, ainsi que la dame d'atours, la première femme prenait sa place, et remplissait les mêmes fonctions. Les dames du palais, choisies uniquement pour faire la compagnie de la reine, n'étaient chargées d'aucune fonction de domesticité, quelque honorables que l'opinion établie dans un gouvernement monarchique pût les rendre. La lettre du roi, en les nommant, portait entre autres formules d'étiquette: "Vous ayant choisie pour faire "la société de la reine." Il n'y avait presque point d'appointemens attachés à cette place purement honorifique.

La reine entendait la messe avec le roi, dans la

saient le dimanche soir, avant l'heure du jeu, à la rentrée du salut. Les ambassadeurs étaient introduits chez la reine, tous les mardis matin, accompagnés de l'introducteur des ambassadeurs de service, et de M. de Séqueville, secrétaire des ambassadeurs. L'introducteur venait ordinairement, à la toilette de la reine, la prévenir des présentations d'étrangers qui auraient lieu. L'huissier de la chambre, placé à la porte de la reine, n'ouvrait les battans que pour les princes et princesses de la famille royale, les annonçant à haute voix. Il quittait son poste pour venir nommer, à la dame d'honneur, les personnes que l'on présentait ou qui venaient prendre congé: cette dame les nommait, en second, à la reine, au moment où ils saluaient; si elle était absente, ainsi que la dame d'atours, la première femme prenait sa place, et remplissait les mêmes fonctions. Les dames du palais, choisies uniquement pour faire la compagnie de la reine, n'étaient chargées d'aucune fonction de domesticité, quelque honorables que l'opinion établie dans un gouvernement monarchique pût les rendre. La lettre du roi, en les nommant, portait entre autres formules d'étiquette: "Vous ayant choisie pour faire "la société de la reine." Il n'y avait presque point d'appointemens attachés à cette place purement honorifique.

La reine entendait la messe avec le roi, dans la

quittances des pensions ou objets qu'elles avaient payés pendant leur mois de service. Dans ce même bureau était l'état des pensions. Il fut enlevé au 10 août, et probablement confondu avec un grand nombre d'effets transportés à la commune de Paris. L'Assemblée ayant décrété que les pensions de bienfaisance seraient conservées, n'en trouvant plus l'état, donna un autre décret qui autorisait les pensionnés à réclamer des certificats des chefs ou sous-chefs des chambres de la reine; comme il n'existait plus en France ni surintendante, ni dame d'honneur, les premières femmes, depuis la déchéance, ont été autorisées à donner ces certificats. Les fonds de la cassette étaient remis tous les premiers de chaque mois à la reine. M. Randon de la Tour lui présentait cette somme, à midi, heure de sa toilette; elle était toujours en or et contenue dans une bourse de peau blanche, doublée en taffetas et brodée en argent. Les fonds de la cassette étaient de 300,000 livres; les mois n'étaient point égaux; la bourse du mois de janvier était plus forte, celles qui correspondaient aux foires de Saint-Germain et de Saint-Laurent étaient aussi plus considérables. C'était une ancienne étiquette, qui venait de l'usage que les rois avaient de donner aux reines pour faire des acquisitions aux foires. Cette somme de trois cent mille livres n'était absolument que pour le jeu de la reine, ses actes de bienfaisance ou les présens qu'elle voulait faire. Sa toilette était

d'hôtel ne quittait point sa place, il ordonnait seulement de servir et desservir ; les contrôleurs et gentilshommes servans mettaient sur table, et recevaient les plats des garçons servans.

Le prince le plus près de la couronne présentait à laver les mains au roi, au moment où il allait se mettre à table; une princesse rendait les mêmes devoirs à la reine.

Le service de table était anciennement fait, chez la reine, par la dame d'honneur, et quatre femmes en grand habit; cette partie du service des femmes leur avait été attribuée à la destruction des charges de filles d'honneur. La reine supprima cette étiquette dans la première année de son règne. A la sortie du dîner, la reine rentrait seule dans son appartement, avec ses femmes; elle ôtait son panmer et son bas de robe.

[***] *Page* 167.

CASSETTE DE LA REINE.

Maniere d'ordonnancer les fonds.

Les premières femmes servaient par mois et rendaient les comptes de la cassette à la reine elle-même, à la fin de chaque mois; la reine, après les avoir examinés, écrivait au bas de la dernière page : *Vu bon Marie-Antoinette.* Chacune des premières femmes emportait chez elle ce compte ainsi arrêté, après avoir laissé, dans le bureau qui était dans leur appartement du château, les

disait l'ami de Pétion, et promettait de le rendre favorable au roi, en cas d'attaque des Tuileries; elle ne conserva que quinze cents louis en or qui furent portés à l'Assemblée, lors de la prise des Tuileries. Elle avait fait changer quatre-vingt et quelques mille livres en assignats, pour composer une somme de cent mille francs, qui devait être remise au maire. Un signe de convention, que Pétion devait faire en revoyant le roi, le 9 août, et qu'il ne fit pas, plus encore sa conduite dans la désastreuse journée du 10, firent juger que l'intermédiaire était tout simplement un filou.

La cassette de la reine aussi bien administrée, et ayant toujours surpassé ses besoins, la reine ayant même fait quelques placemens d'argent, il est facile de croire à une grande vérité, c'est que jamais elle n'avait tiré de somme extraordinaire sur le Trésor public. Elle en était cependant faussement accusée dans toutes les provinces, et même dans Paris, où les gens les plus distingués par leur éducation et leur rang adoptent et répètent, avec une légèreté inconcevable, les opinions défavorables aux grands.

Fin des Eclaircissemens rassemblés par Mad. Campan.

payée à part, jusqu'à son rouge et à ses gants y étaient compris. La reine avait conservé toutes les anciennes pensionnaires de Marie Leckzinska, femme de Louis XV. Elle payait sur ses trois cent mille livres annuellement pour quatre-vingt mille livres de pensions ou aumônes, et faisait des économies sur le reste : chaque mois la première femme serrait deux ou trois cents louis qui n'avaient pas été dépensés, dans un coffre-fort placé dans le cabinet intérieur de la reine. Sur ces économies, la reine avait payé, pendant l'espace de plusieurs années, quatre cent mille francs pour une paire de girandoles à poires égales et à un seul diamant, qu'elle avait achetée du joaillier Bœhmer, en 1774. Elles ne furent entièrement payées qu'en 1780. Bœhmer ayant vu que la jeune reine avait pris ce temps pour acquitter, sur ses économies, un objet dont elle avait été tentée, et qu'elle ne voulut point faire payer par le Trésor public, aurait dû se refuser à l'idée que, huit ou dix ans après, elle ferait acheter, à l'insu du roi, une parure de quinze cent mille livres. Mais l'envie de se défaire d'un objet aussi cher que ce fameux collier dont l'histoire est si généralement et si mal connue, et l'espoir d'être payé de manière ou d'autre, le portèrent à croire ce qu'il ne devait pas juger vraisemblable. La reine avait encore plus de cent dix mille livres en or dans son appartement des Tuileries, peu de jours avant le 10 août trompée par un intrigant qui se

ayant peu à perdre, son système lui offrait la perspective de cette pompe et de cette puissance que nous lui avons vues. Pour s'y élever et s'y maintenir, il avait dans la légation de Vienne, dans madame de Grammont, sa sœur, femme profonde et hardie, et dans la favorite du roi, un conseil pourvu de moyens assez puissans pour arriver à ses fins.

Le duc d'Aiguillon, son ennemi, avait des principes bien différens. Toujours appuyé en secret du dauphin, pour toutes les oppositions contre la nouvelle politique, héritier des maximes de Richelieu, son grand-oncle, qui avait établi en France le despotisme, et qui était le fondateur de la haine des Bourbons contre la maison d'Autriche, il était peu capable d'administrer les affaires d'Etat, autrement qu'en suivant le système du gouvernement militaire : ami du dauphin, il gémissait chaque jour avec lui, mais en silence, de l'alliance autrichienne; il aimait les jésuites, il était l'ennemi secret des parlemens qui montraient une plus grande inclination pour la liberté. Il haïssait les philosophes novateurs, et il formait un parti puissant à la tête des jésuites de St.-Sulpice et des dévots de la cour. Le parti de Choiseul avait tout à craindre; le parti d'Aiguillon avait tout à espérer d'un changement de règne et de l'avénement du dauphin à la couronne. Tels étaient les deux personnages et les deux systèmes contradictoires du gouvernement, qui agitèrent la France vers la fin du règne de Louis XV.

D'un côté, le duc de Choiseul, avec son alliance autrichienne, ses jansénistes, ses parlemens et ses philosophes, attaque les jésuites dans l'intérieur, et sacrifie au-dehors la gloire et la prépondérance de la France, aux intérêts et à la vanité de la maison d'Autriche. D'un autre côté, le duc d'Aiguillon, s'unissant aux jésuites, soit pour les sauver, soit pour les rétablir après leur chute, travaille avec eux à la ruine du parlement, et à l'établissement de l'autorité absolue. En donnant des fers à la nation, d'Aiguillon voulait retirer les puissances secondaires, amies de la France, de la gêne où les tenait la monstrueuse union des grandes puissances, la France,

ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES

ET PIÈCES OFFICIELLES.

Note (A), *page* 21.

Le duc d'Aiguillon, petit-neveu du cardinal de *Richelieu*, était l'ami intime du dauphin, et ce que ce prince ne pouvait que penser, à cause de la discrétion nécessaire à l'héritier de la couronne, le duc d'*Aiguillon l'exécutait*. Choiseul, au contraire, né Lorrain, et fils d'un ambassadeur de l'époux de Marie-Thérèse, étranger à la France, sujet et parent de l'empereur, était tout dévoué aux intérêts de la cour de Vienne, fort de la puissance de madame de Pompadour que l'impératrice avait enivrée de gloire et de vanité, en lui donnant le titre de *ma cousine* et des cadeaux analogues, appuyé du crédit des parlemens dont il se disait *le protecteur*, ennemi déclaré des jésuites, depuis qu'il avait manifesté sa haine à leur général, à Rome.

Ces circonstances et sa vanité singulière, le rendaient peu soucieux de faire sa cour au dauphin qui professait, sur l'autorité du roi envers les parlemens, et sur la politique française, à l'égard de la maison d'Autriche, des principes absolument opposés. Audacieux et vain, cependant rédéchi et profond, avec beaucoup de suite et de ténacité dans ses plans, il avait toutes les qualités requises, dans un temps où le roi paraissait maîtrisé par la crainte, pour devenir en France, très impunément, le premier commis de la cour de Vienne, pour resserrer les nœuds de l'alliance de 1756, éloigner l'abbé de Bernis d'un ministère où il n'avait pas assez fait pour la cour de Vienne, et détruire, à tout prix, les obstacles qui s'élèveraient à ses plans. Né avec une fortune au-dessous de la médiocre, et

sûres qui pourraient venir à mon secours à un cri convenu. Je trouvai au rendez-vous un homme en manteau et masqué. Il me remit des papiers à voix basse et contrefaite.... " Vous " m'avez inspiré de la confiance; je veux, en conséquence, " concourir au succès de l'ambassade de M. le prince de " Rohan. Ces papiers vous diront les services essentiels que " je puis vous rendre. Si vous les agréez, revenez demain à " la même heure à tel autre endroit; (il l'indiqua), et apportez- " moi mille ducats." Rentré à l'hôtel de France, je m'empressai d'examiner les papiers qui venaient de m'être remis. Leur contenu me causa la plus agréable surprise. Je vis que nous avions le pouvoir de nous procurer deux fois la semaine toutes les découvertes du cabinet secret de Vienne, le mieux servi de l'Europe. Ce cabinet secret avait, au dernier degré, l'art de déchiffrer en peu de temps les dépêches des ambassadeurs et des cours qui correspondaient avec sa cour. J'en eus la preuve par le déchiffrement de nos propres dépêches et de celles de notre cour, même celles qui étaient écrites avec le chiffre le plus compliqué et le plus récent; que ce cabinet avait trouvé le moyen de se procurer les dépêches de plusieurs cours de l'Europe, de leurs envoyés et de leurs agens, par l'infidélité et l'audace des directeurs et maîtres de poste des frontières, soudoyés. A cet effet, on m'avait remis des copies de dépêches du comte de Vergennes, notre ambassadeur à Stockholm; du marquis de Pons à Berlin; des dépêches secrètes du roi de Prusse à ses agens secrets à Vienne et à Paris, agens auxquels seuls il confiait la vraie marche de sa politique, et dont la mission était entièrement ignorée de ses envoyés en titre. Ce même cabinet avait découvert la correspondance très-secrète de la politique privée de Louis XV., correspondance parfaitement ignorée de son conseil, et surtout de son ministre des affaires étrangères. Le comte de Broglie, qui avait succédé au feu prince de Conti, était le ministre privé, et surtout très-caché d'une diplomatie aussi extraordinaire. Il avait pour secrétaire M. Favier auquel ses ouvrages diplomatiques ont fait une réputation, et enfin M. Dumouriez, élève

la Russie et l'Autriche. Le duc de Choiseul, en formant cette union, préparait de loin des fers à la Pologne, à la Prusse, et à la Turquie. Ainsi, le duc de Choiseul, par ses principes, devenait le tyran des puissances subalternes, terrorisées par la grande alliance, et il favorisait la liberté dans l'intérieur de la France; tandis que d'Aiguillon tendait à soulager les puissances secondaires, et à tyranniser l'intérieur; et c'est ainsi qu'avec des Choiseul, des Grammont et des Pompadour, le duc de Choiseul anéantit le système des Henri IV., des Richelieu, des Davaux, des Mazarin, des Louis XIV, des Servien, des Belle-Isle, et même du cardinal de Fleury qui fit deux fois la guerre à la maison d'Autriche, et lui enleva soit de vive force, soit par négociation, le royaume de Naples et des Deux-Siciles, la Lorraine et le Barrois. C'est ainsi que d'Aiguillon, d'un autre côté, travaillait à consolider le despotisme que son grand-oncle avait établi dans l'intérieur.—(*Mém. hist. et polit. du règne de Louis XVI.*, par Soulavie. Tom. I.)

Note (B), *page* 36.

" QUELQUE temps avant le départ de l'ambassadeur, il m'arriva (dit l'abbé Georgel) une aventure devenue la source des plus importantes découvertes, et dont les suites heureuses ont été un des plus grands services rendus par l'ambassade du prince Louis de Rohan.

" En rentrant un soir à l'hôtel, le suisse me remit un billet bien cacheté à mon adresse, et je lis en toutes lettres. *Trouverez-vous ce soir, entre onze heures et minuit, à tel lieu sur le rempart, on vous y révélera des choses de la plus haute importance* .... Un billet anonyme ainsi conçu, avec toutes les formes du mystère, l'heure indue de ce rendez-vous, tout pouvait paraître dangereux et suspect. Mais je ne me connaissais point d'ennemis, et, ne voulant pas avoir à me reprocher d'avoir manqué une occasion peut être unique pour le bien du service du roi, je me décidai à me trouver au lieu désigné. Cependant, à tout événement, je pris des précautions de prudence, en plaçant à une certaine distance, et sans pouvoir être vues, deux personnes

sûres qui pourraient venir à mon secours à un cri convenu. Je trouvai au rendez-vous un homme en manteau et masqué. Il me remit des papiers à voix basse et contrefaite.... " Vous " m'avez inspiré de la confiance; je veux, en conséquence, " concourir au succès de l'ambassade de M. le prince de " Rohan. Ces papiers vous diront les services essentiels que " je puis vous rendre. Si vous les agréez, revenez demain à " la même heure à tel autre endroit; (il l'indiqua), et apportez- " moi mille ducats." Rentré à l'hôtel de France, je m'empressai d'examiner les papiers qui venaient de m'être remis. Leur contenu me causa la plus agréable surprise. Je vis que nous avions le pouvoir de nous procurer deux fois la semaine toutes les découvertes du cabinet secret de Vienne, le mieux servi de l'Europe. Ce cabinet secret avait, au dernier degré, l'art de déchiffrer en peu de temps les dépêches des ambassadeurs et des cours qui correspondaient avec sa cour. J'en eus la preuve par le déchiffrement de nos propres dépêches et de celles de notre cour, même celles qui étaient écrites avec le chiffre le plus compliqué et le plus récent; que ce cabinet avait trouvé le moyen de se procurer les dépêches de plusieurs cours de l'Europe, de leurs envoyés et de leurs agens, par l'infidélité et l'audace des directeurs et maîtres de poste des frontières, soudoyés. A cet effet, on m'avait remis des copies de dépêches du comte de Vergennes, notre ambassadeur à Stockholm; du marquis de Pons à Berlin; des dépêches secrètes du roi de Prusse à ses agens secrets à Vienne et à Paris, agens auxquels seuls il confiait la vraie marche de sa politique, et dont la mission était entièrement ignorée de ses envoyés en titre. Ce même cabinet avait découvert la correspondance très-secrète de la politique privée de Louis XV., correspondance parfaitement ignorée de son conseil, et surtout de son ministre des affaires étrangères. Le comte de Broglie, qui avait succédé au feu prince de Conti, était le ministre privé, et surtout très-caché d'une diplomatie aussi extraordinaire. Il avait pour secrétaire M. Favier auquel ses ouvrages diplomatiques ont fait une réputation, et enfin M. Dumouriez, élève

énergique et la plus flatteuse sur l'importance de cette découverte et sur le service signalé rendu par l'ambassadeur à l'Etat. La dépêche officielle de M. d'Aiguillon, et une lettre de sa main, dont j'ai l'original, s'expriment en des termes qui semblent effacer jusqu'aux moindres traces du froid et de l'aigreur jusqu'alors manifestés.

" Je partage avec sensibilité, disait-il, et la satisfaction que " le roi a de vos services, et la gloire que cette découverte fait " rejaillir sur votre mission." Il est ensuite recommandé à l'ambassadeur de conserver, à tout prix, le fil de cette secrète et importante relation; carte blanche lui est donnée, ainsi qu'à moi, pour les sommes que nous jugerions utiles et nécessaires à cette conservation.

" Le roi, qui avait mis le prince de Soubise dans le secret de sa politique privée, lui avoua que notre découverte avait jeté l'alarme parmi les premiers agens de ce ministère secret. Le comte de Broglie, surtout, en était très-alarmé. Il craignait, d'après le caractère connu de Louis XV., tous les inconvéniens qui pourraient en résulter, si le duc d'Aiguillon venait à percer ce voile jusqu'alors impénétrable à ses yeux. Sa Majesté le rassura en lui disant les précautions prises et l'ordre formel donné de sa part au prince Louis, pour garder sur cet objet le secret le plus inviolable. Cet ordre fut en effet transmis par le prince de Soubise avec les témoignages les plus flatteurs et les plus honorables de la satisfaction et de la bienveillance du roi.

" Depuis cette découverte, tous les quinze jours un courrier extraordinaire partait pour les nouveaux envois avec les mêmes formes et les mêmes précautions. L'abscence et les voyages de l'ambassadeur, et même son retour, n'interrompirent point, pendant un an que je restai seul chargé des affaires du roi, et n'apportèrent point d'obstacles au départ des courriers si intéressans. L'homme masqué semblait même redoubler de zèle à chaque rendez-vous."

Note (C), *page* 36.

" A une grande défiance de ses propres forces, dit l'abbé Georgel, à un abandon total de volonté dans les affaires du gouvernement de son royaume, Louis XV. joignait une excessive curiosité de connaître le secret des intrigues de sa cour, les propos de Paris, la vie privée de ses ministres, et leur conduite dans les relations de leur ministère. Indépendamment du lieutenant de police, il avait, à Versailles et à Paris, des agens secrets. Laroche, un de ses valets de chambre, était l'intermédiaire de cette inquisition clandestine : l'intendant de la poste aux lettres, Jeannet, et, après lui, le baron d'Ogny, avaient, tous les dimanches, un travail avec Sa Majesté, pour lui rendre compte de ce qu'ils avaient découvert par l'ouverture des lettres. Ces deux hommes de confiance intime faisaient des extraits, pour le roi, des lettres qu'ils jugeaient à propos de décacheter. Les ministres eux-mêmes étaient soumis à cette inconcevable inquisition. On sent tout le danger d'un pareil ministère, quand, ou l'animosité ou l'intérêt personnel, ou, enfin, des considérations particulières, dirigeaient de tels extraits. Vingt commis, inconnus à l'administration, étaient, nuit et jour, secrètement occupés à intercepter les lettres, et à faire les extraits. C'est par ce moyen que Louis XV. découvrit la correspondance du comte d'Argenson avec une de ses maîtresses favorites, et dans laquelle ce ministre, si favorisé de son maître, s'exprimait, avec peu de retenue et de respect, sur le caractère du roi. Sa disgrâce subite et inattendue suivit de près la violation du secret des lettres.

" Par une suite de son caractère défiant et curieux, ce monarque s'était aussi ménagé, près des cours de l'Europe, un ministère secret, absolument ignoré du ministre des affaires étrangères. Le roi, pour qui ce mystère était une véritable jouissance, voulait, de cette manière, juger la conduite de son ministre dans les différentes cours, et comparer les rapports que celui-ci faisait avec ceux que lui transmettait son ministère secret :

les agens et les correspondans de cette ténébreuse politique étaient soudoyés par le roi lui même sur sa cassette particulière. Ils étaient du choix du ministre secret qui travaillait directement avec Sa Majesté, et lui répondait de la discrétion des personnes à qui, par son intermédiaire, ses instructions étaient confiées. Le voile le plus épais couvrait cette obscure diplomatie. Le ministre secret arrivait chez le roi, par des détours connus du valet de chambre de confiance qui l'introduisait, aux jours et heures convenus.

" On donnait, pour cette correspondance, la préférence, soit à un ambassadeur, soit à un secrétaire, quand on avait la certitude de leur discrétion, mais si l'on croyait leur en devoir dérober à tous deux la connaissance, on prenait des mesures pour faire arriver et séjourner près d'eux les suppôts de cette ligue anti ministérielle. C'est ainsi que, pendant l'ambassade du prince de Rohan, le comte de Broglie fit voyager en Allemagne le jeune comte de Guibert, qui, sous divers prétextes, fit de longs séjours à Vienne

" Dans les recherches que j'ai été à portée de faire sur cette étrange politique de Louis XV, il m'a été assuré, par des personnes bien instruites, qu'elle lui avait été suggérée par le vieil abbé de Broglie, oncle du maréchal et du comte."

A ces renseignemens curieux, il faut joindre ceux que donne l'abbé Soulavie sur le ministère secret de Louis XV, sur l'espionnage des cours, et la violation du secret des lettres. Par ce qu'on vient de lire, on reconnaîtra que l'abbé Soulavie était souvent bien instruit, et quelquefois véridique. *Les deux témoignages se prêtent un appui mutuel.*

" La maison d'Autriche était parvenue à se procurer la communication de nos dépêches politiques du nord et du midi, mais le prince Louis de Rohan, notre ambassadeur, habile dans le secret des ruelles, avait réussi de même à se procurer des copies des lettres inimes de l'empereur au roi de Prusse, et de celles du prince de Kaunitz au comte de Mercy, ambassadeur de Marie-Thérèse, à Versailles. Les deux cours découvrent

des sommes prodigieuses, non pour se rapprocher, vers la fin du règne du feu roi, mais pour s'épier, se sonder, se connaître, surtout relativement aux affaires de Pologne.

" Le prince Louis, depuis cardinal de Rohan, était parvenu, à cet égard, à des découvertes importantes. Il avait fait passer à sa cour les pièces secrètes relatives aux entrevues de Frédéric et de Joseph II. à Neiss, et Neustadt, en se procurant, à prix d'argent, des intelligences directes dans sa chancellerie. Le prince de Kaunitz qui en entretenait lui-même à Versailles, dans notre cabinet, parvint jusqu'à la source de la trahison de ses bureaux, et fit noyer un commis dans le Danube. Le prince Louis, sans s'en étonner, en gagna d'autres dans les bureaux du prince de Kaunitz, et jusque dans l'intérieur des appartemens de l'impératrice et de son fils. Il apprit que l'Autriche allait s'unir à la Russie contre la Porte et la France, et eut le bonheur de prévenir ces désastres que l'Autriche pouvait préparer à notre alliée. Le prince Louis réussit à intercepter les lettres de Kaunitz au comte de Mercy, ambassadeur autrichien en France ; il apprit par-là que la cour de Vienne s'était procuré des copies des dépêches du prince de Rohan au duc d'Aiguillon. Le comte de Mercy payait, à la cour, auprès de Louis XV., et dans les bureaux du duc d'Aiguillon, des traîtres qui préféraient les récompenses pécuniaires du comte de Kaunitz, à la satisfaction sentimentale qu'éprouve un bon Français dans sa fidélité. Louis XV., indigné, ordonna à chacun de ses ministres, *séparément*, de lui faire connaître, par écrit, *leurs soupçons*, pour parvenir à dévoiler ce courtisan autrichien.

" Le prince Louis, de son côté, se procura des copies de la correspondance du prince de Kaunitz avec l'ambassadeur autrichien à Pétersbourg. La politique de la maison d'Autriche avec Catherine II. y était encore mise au jour. Le comte de Mercy, qui eut communication de ces pièces envoyées, par Rohan, à Louis XV., en avertit Marie-Thérèse ; et Rohan avertit sa cour, que le prince de Kaunitz, dépaysé, avait porté la précaution au point de faire changer les serrures de son cabinet, ne confiant qu'à son secrétaire exclusivement le dépôt des dépêches les

plus sérieuses. Ces anecdotes diplomatiques démontrent les défiances et les sollicitudes des deux cours de Vienne et de Versailles, pendant le ministère du duc d'Aiguillon, et motivent le courroux ultérieur de Marie-Antoinette contre lui, quand elle fut devenue reine de France.

" Le 10 janvier 1774, le prince Louis avertit la cour que le prince de Kaunitz était parvenu à acheter les chiffres de sa correspondance avec le roi, et avec nos ambassadeurs à Constantinople, Stockholm, Dantzick, Petersbourg. Il fit plus; il prouva à Louis XV. que la cour de Vienne avait le déchiffrement de toutes les dépêches entre le duc d'Aiguillon et les ministres de toutes les cours de l'Europe. Pour le prouver, il envoya, par extrait, des copies des lettres du duc d'Aiguillon à Berlin, à Munich, à Dresde, à Pétersbourg. Il apprit que les bureaux d'interception étaient à Liége, à Bruxelles, à Francfort, à Ratisbonne, et que le mécanisme de nos chiffres était tel aujourd'hui, que les déchiffreurs autrichiens parvenaient sans beaucoup de difficulté, à mettre au net nos dépêches. " De " mon cabinet, disait le prince Louis, je lis toutes les correspondances dont je viens de parler; j'apprends les secrets " que les ministres croient devoir me taire dans les lettres qu'ils " m'écrivent. C'est là que j'ai connu et révélé dans une lettre " secrète, remise au roi par le prince de Soubise, que le comte " de Broglio avait, par l'autorisation même de Sa Majesté, " continué, pendant son exil, sa correspondance secrète et particulière avec M. Durand à Pétersbourg, et avec d'autres " ministres. A cette lettre étaient jointes les chiffres dont on " se servait....Depuis ces connaissances, heureusement acquises et communiquées avec empressement à notre ministère, je n'ai cessé d'insister sur la nécessité d'un changement " de chiffres; je suis toujours sans moyens sûrs pour les avis " secrets que j'avais à transmettre à Constantinople, Stockholm et Petersbourg. Toutes les dépêches du prince de " Kaunitz, toutes celles des princes étrangers interceptées, passent par ce qu'on appelle ici *le cabinet des déchiffreurs*. Le " baron de Pichler en est le directeur. Il travaille seul avec

" l'imperatrice, et ne rend compte qu'à elle. Ce directeur lui " remet cinq copies, une pour l'empereur, une pour le grand- " duc de Toscane, successeur éventuel de la monarchie autri- " chienne ; une à Bruxelles, au prince de Stharemberg, désigné " pour remplacer le prince de Kaunitz, et une au comte de " Rosemberg, homme de confiance. Chacun renvoie ces copies " à l'impératrice avec des observations à mi-marge ; et c'est " de ces observations combinées ou discutées, que se forment " les projets et les résolutions. L'impératrice fait quelquefois " *ajouter* ou *retrancher*, dans les dépêches interceptées, lors- " qu'elle veut faire parvenir à l'empereur des conseils ou des " avis dont elle ne voudrait pas paraître l'auteur."—(*Mém. hist. et polit. du règne de Louis XVI.*, par Soulavie. Tom. III.)

Note (D), *page 55.*

Cette notice de personnages de la cour décèle l'esprit de parti que l'impératrice alimentait en France. Elle avait chargé le comte de Mercy d'en avoir soin : elle indiquait, sans exception, tous les Lorrains, nés dans une province qui avait été le berceau de son mari, François Ier, et dans laquelle la maison d'Autriche conservait soigneusement un parti qui n'oublia jamais ses anciens souverains. C'était, dans la politique de la maison d'Autriche, une pierre d'attente. L'attachement, sans trop d'*impegno*, est digne des formes délicates d'une femme habile, qui savait nuancer et couvrir ses sentimens. Le duc de Choiseul, avec raison, est à la tête de la liste ; il était le chef du parti lorrain et autrichien ; il l'avait le premier organisé en France. Les Montazet étaient vendus totalement à ce parti, au point que, depuis, l'abbé de Montazet fut archevêque de Lyon par la protection du duc de Choiseul, pour ses opinions jansénistes, et pour l'esprit de persécution qu'il manifesta contre les sulpiciens, et en général contre le parti des jésuites.

Quant au comte de Broglie, l'impératrice aura été bien trompée par cet adroit politique. Il était chef de la fameuse correspondance secrète qui ne cessa de travailler contre les intérêts

religion les plus signalés services (1). A ce parti moliniste, se joignaient les ducs de Richelieu, de Fronsac et d'Aiguillon, Bertin, Maupeou et Terray. Madame Du Barry étant leur appui auprès du roi faible et pusillanime, ils devaient la défendre, prévenir un affront et les vengeances qu'avait méditées en pareil cas la duchesse de Châteauroux, en 1745.

Le parti opposé, celui des Choiseul, qui se montrait partout, brûlait, au contraire, d'accélérer une cérémonie religieuse qui devait faire rentrer dans le néant une favorite qui avait expulsé de la cour leur chef, le duc de Choiseul. Il était plaisant de voir le parti de celui-ci, qui fut en France le fléau de la religion, l'appeler à son secours, pendant la maladie du roi, pour se venger de madame Du Barry, tandis qu'on voyait le parti contraire, celui de l'archevêque et des dévots, se réunir pour empêcher la communion de Louis XV. *Ils agiotaient et trafiquaient de sang-froid, en ce moment, de la conscience et des remords du roi*, me dit le cardinal de Luynes.

Il s'engagea donc une espèce de rixe à la cour. On mit en question : *Si le roi devait ou ne devait pas être sur-le-champ administré. Faut-il*, disait le maréchal de Richelieu, *faut-il laisser renvoyer madame du Barry avec ignominie, et pouvons-nous oublier ses services et nous exposer aux vengeances de son retour? Ou bien devons nous attendre l'état désespéré du malade pour effectuer un simple départ et procéder, sans bruit et sans éclat, à une simple administration de sacremens?* Telle était l'émotion et tel était l'état des esprits de la cour, lorsque, le 1 mai, l'archevêque de Paris se présenta pour la première fois au roi malade, à onze heures et demie du matin. Il était à peine à la porte de l'antichambre du roi, que le maréchal de Richelieu vient à sa rencontre et le conjure de ne pas faire mourir le roi par une *proposition théologique* (2) qui faisait périr tant de malades.

(1) Il est fort douteux que le sévère Christophe de Beaumont ait tenu de pareils discours ; quant à nous, nous n'en croyons rien.—(*Note des édit.*)

(2) La vérité de ces détails est confirmée par les Mémoires de Besenval, tome I.—(*Note des édit.*)

" Mais si vous êtes si curieux d'entendre des péchés jolis et " mignons, disait-il au prélat, mettez-vous là, Monsieur l'ar- " chevêque; je me confesserai et vous en apprendrai de tels " que vous n'en avez jamais entendu de pareils depuis que vous " êtes archevêque de Paris. Que si vous voulez absolument " confesser le roi, et renouveler ici les scènes de M. l'évêque " de Soissons à Metz; si vous voulez congédier madame Du " Barry avec éclat, réfléchissez sur les suites et sur vos propres " intérêts. Vous opérez le triomphe du duc de Choiseul, votre " cruel ennemi, dont madame Du Barry a tant contribué à " vous délivrer, et vous persécutez votre amie au profit de " votre ennemi. Oui, Monsieur, je vous le répète, votre " amie; et elle est si bien votre amie qu'elle m'a dit hier: " Que M. l'archevêque nous laisse, il aura sa calotte de " cardinal; c'est moi qui m'en charge et qui en réponds."

L'archevêque de Paris comprit facilement que l'affaire des sacremens souffrirait de grandes oppositions. Il se trouva avec madame Adélaïde dans la chambre du roi, avec le duc d'Aumont, l'évêque de Senlis et le maréchal de Richelieu, avec lesquels l'archevêque résolut de ne point parler ce jour-là de confession. Cette circonspection satisfit tellement Louis XV., qu'à la sortie de l'archevêque il fit rappeler madame Du Barry, dont il baisa encore les belles mains avec attendrissement.

Le 2 mai, le roi se trouva un peu mieux. Madame Du Barry lui avait donné deux médecins affidés, Lorry et Bordeu, chargés de lui cacher la nature de sa maladie et de lui taire sa situation réelle, pour écarter les prêtres et prévenir un congé humiliant. Le meilleur état du roi permit à madame Du Barry de reprendre avec lui ses airs libres, et de le divertir avec ses gentillesses et ses propos accoutumés. Mais La Martinière, qui était du parti des Choiseul, La Martinière à qui on n'avait osé refuser ses entrées, et qui se sentait offensé de la confiance accordée à Lorry et à Bordeu, ne cacha point au roi la nature ni le danger de sa maladie. Il répondit à ses demandes, sur la nature des pustules qui se multipliaient de toutes parts d'une manière effrayante: " Sire, ces boutons sont trois jours à se former,

" trois jours à suppurer et trois jours à sécher." Le roi, qui n'avait pas oublié qu'il avait eu la petite vérole, convaincu de la gravité de la maladie, fit appeler madame Du Barry et lui dit : " Ma mie, j'ai la petite vérole, et mon mal est très-dangereux à " cause de mon âge et de mes autres maladies. Je ne dois pas " oublier que je suis le *roi très-chrétien et le fils aîné de l'Eglise.* " J'ai soixante-quatre ans; le temps approche où il faudra " peut-être nous séparer. Je veux prévenir une scène sem- " blable à celle de Metz. Avertissez le duc d'Aiguillon de ce " que je vous dis, afin qu'il s'arrange avec vous, si ma maladie " empire, pour nous séparer sans éclat."

Les jansénistes et le parti du duc de Choiseul triomphaient de la nullité de l'archevêque. On les entendait dire hautement, dans les compagnies, que M. d'Aiguillon et M. l'archevêque de Paris avaient résolu de laisser mourir le roi sans sacremens, pour ne pas déranger madame Du Barry. Beaumont, tourmenté par leurs critiques, prit le parti d'aller s'établir à Versailles dans sa maison des Lazaristes; pour en imposer au public, profiter du dernier moment du roi et sacrifier madame Du Barry, lorsque le roi serait dans un état désespéré. Il arriva le 3 mai à Versailles, mais sans voir le roi. Ce prélat n'avait plus cette impétuosité de zèle que nous lui avons connue, ni son ancien ton de mépris de toute politesse et des formes les plus usitées de la bonne société, lorsqu'il s'agissait de remplir ses devoirs. Il n'avait pour but que de soumettre dans ces circonstances les ennemis de son parti, et de soutenir jusqu'à la dernière extrémité la favorite qui lui avait servi à les dompter.

Un zèle contraire animait l'évêque de Carcassonne, aux prises avec le cardinal de La Roche-Aymon. Un esprit de complaisance avait élevé celui-ci à ses dignités et à ses places à la cour. Moins religieux que courtisan, il pensait, avec les Richelieu et la maîtresse, qu'on ne devait pas effrayer le monarque par aucun propos relatif à l'administration des sacremens. Il disait comme eux, que la seule annonce des sacremens pouvait faire sur l'esprit du roi des impressions très-dangereuses. L'évêque de Carcassonne (le second Fitz-James, évêque de Soissons, qui

avait joué le même rôle à Metz) voulait au contraire " que le " roi fût administré, la concubine expulsée, et que le roi don- " nât un exemple de repentir à la France et à l'Europe chré- " tienne qu'il avait scandalisées."

" De quel droit me donnez-vous des avis? lui disait le car- " dinal de La Roche-Aymon.—Voilà mon droit, lui répliquait " l'évêque de Carcassonne en détachant sa croix pectorale. " Apprenez, Monseigneur, à respecter ce droit, et ne laissez " pas mourir votre roi sans les sacremens de l'Eglise dont le roi " très-chrétien est le fils aîne." Dans cette agitation, les scènes scandaleuses de Metz allaient se renouveler, lorsque le duc d'Aiguillon et l'archevêque de Paris, témoins de ces débats, jugèrent à propos de les terminer. D'Aiguillon alla prendre les ordres du roi relativement à madame Du Barry. " Il " faut la mener sans bruit à votre campagne de Ruelle, lui dit " le roi; je saurai gré à madame d'Aiguillon des soins qu'elle " prendra pour elle."

Madame Du Barry vit encore le roi un moment le 4 au soir, lui promit de revenir à la cour à sa convalescence. Madame d'Aiguillon la mit dans son carrosse avec mademoiselle Du Barry et madame de Serre, et l'emmena à Ruelle pour attendre l'événement. A peine était-elle sortie que le roi la demanda.... *Elle est partie*, répondit-on à Louis XV. Dès ce moment, la maladie empira; il se crut mort sans ressource.

Les journées du 5 et du 6 se passèrent sans qu'on parlât de confession, du viatique ou de l'extrême-onction. Le duc de Fronsac menaça le curé de Versailles de le jeter par la fenêtre s'il osait en prononcer les mots. C'est de lui-même que je tiens l'anecdote. Mais le 7, à trois heures du matin, le roi demanda *impérieusement* l'abbé Maudoux. La confession dura dix-sept minutes. Les ducs de La Vrillière et d'Aiguillon voulaient retarder le viatique; mais La Martinière, pour consommer l'expulsion de madame Du Barry, dit au roi ces paroles: " Sire, " j'ai vu Votre Majesté dans des circonstances bien intéres- " santes; mais jamais je ne l'ai admirée comme aujourd'hui. " Si elle me croit, elle achèvera de suite ce qu'elle a si bien

" commencé." Le roi fit rappeler son confesseur Maudoux, pauvre prêtre [illegible] quelques années, parce qu'il éta[illegible]na l'absolution.

Quant à la [illegible] le parti de M. de Choiseul, pour humilier et anéantir avec solennité madame Du Barry, il n'en fut plus question. Le grand-aumonier, de concert avec l'archevêque, avait composé une formule qui fut ainsi proclamée en présence du viatique : " Quoique le roi ne doive " compte de sa conduite qu'à Dieu seul, il déclare qu'il se re- " pent d'avoir causé du scandale à ses sujets, et qu'il ne désire " vivre que pour le soutien de la religion et le bonheur de ses " peuples." On multiplia ensuite les descentes et les ouvertures de la châsse de Sainte-Geneviève pour obtenir sa guérison.

Dans les journées du 8 au 9, la maladie empira ; le roi vit tomber de toutes parts son corps en lambeaux et en pourriture. Délaissé de ses amis et de cette foule de courtisans qui avaient si long-temps rampé devant lui, la piété de Mesdames fut l'image consolante qui s'offrit à lui.(1)—(*Mém. histor. et polit.* par Soulavie, T. I.)

Note (G), *page* 63.

" Lorsque l'exclusion du duc de Choiseul du ministère fut décidée, il ne fut plus question que de choisir entre les trois proposés, et chers au feu dauphin et aux enfans de Louis XV., depuis surtout qu'ils avaient été exilés par les intrigues de madame de Pompadour si détestée de la famille royale. Le dauphin les avait recommandés à son successeur. Ces trois ministres étaient M. le cardinal de Bernis, M. de Maurepas et M. de Machault. Le cardinal fut d'abord écarté, quoique proposé par Madame Adélaïde, qui observa cependant que le cardinal

(1) Ces notes, relatives à la dernière maladie de Louis XV., m'ont été dictées par M. de la Borde, premier valet de chambre de Louis XV. (Il a laissé des Mémoires précieux sur la cour de Louis XV.) ; par l'abbé Dagnet, chanoine de Notre-Dame, qui les tenait de M. l'archevêque de Paris ; par le cardinal de Luynes ; par madame d'Aiguillon ; par le duc de Fronsac, et par le maréchal de Richelieu. J'ai puisé dans les partis opposés ce que j'avais à dire sur les intrigues qui tourmentèrent le mourant.

(*Note de Soulavie.*)

pouvait avoir, dans le premier traité de 1756 avec l'Autriche, un titre capable de former un parti avec la reine. Le duc d'Aiguillon qui conduisait l'intrigue, espéra pour son oncle Maurepas.

M. de Machault se trouvant plus impartial sur la question relative à la politique extérieure, Louis XVI. se détermina en sa faveur. Il s'y détermina d'ailleurs parce que M. de Machault passait pour avoir un caractère de probité fortement prononcé. Le roi, dans cette circonstance, écrivit une lettre d'invitation à cet ancien garde-des-sceaux, dans laquelle il peint le caractère timide et embarrassé de son esprit. Il dit qu'il partage avec toute la France sa juste douleur de la mort de Louis XV., tandis que toute la France en avait appris la nouvelle avec délices. Il reconnaît qu'il a de grands devoirs à remplir, qu'il manque des connaissances nécessaires au gouvernement, et il invoque la probité et l'habileté de M. de Machault.

L'abbé de Radonvilliers, rodant autour du jeune roi dans ces circonstances, pour placer un mot à propos suivant ses vues, effrayé du retour de l'inflexible et sévère Machault, l'ennemi du sacerdoce, fit observer à madame Adélaïde que les mœurs de cet ancien ministre étaient très-sévères et très-jansénistes, et qu'il serait très-déplacé à la cour dont le caractère avait beaucoup changé dans les dernières années de Louis XV. Il ajouta qu'il fallait s'attendre à des coups violens et terribles s'il était rappelé, parce qu'il s'était rouillé dans son exil, tandis que M. de Maurepas avait conservé dans le sien la facilité, les grâces et l'esprit des Français. Il fit encore observer que la lettre invitatoire du roi qui appelait M. de Machault pouvait convenir également à M. de Maurepas, et proposa de demander au roi d'en changer seulement l'enveloppe.

L'ex-jésuite Radonvilliers avait un but secret qu'il ne manifestait pas. Les jésuites et les sulpiciens ne pouvaient souffrir M. de Machault depuis que, par l'édit de 1748, il avait proscrit toute donation de biens-fonds au clergé en France. Maurepas était au contraire l'ami de M. d'Aiguillon, dévoué

aux jésuites et détesté des parlemens. Le jeune roi, cédant à ces observations, permit que la même lettre signée en faveur de M. de Machault fût adressée à M. de Maurepas. Radonvilliers et d'Aiguillon, sans le savoir, préparaient la ruine de l'Etat. M. de Maurepas était bien au-dessous de sa place dans les affaires relatives à la conservation d'un grand empire. M. de Machault était au contraire un homme réfléchi et profond, capable de le conserver, comme l'ont été les empires de Russie, de Turquie, l'Angleterre et l'Autriche, etc. Machault avait une sorte d'esprit prévoyant, et Maurepas ne paraît s'être intéressé à conserver l'Etat que pendant la durée de sa vie. L'abbé de Radonvilliers faisant observer que le duc d'Aiguillon était le seul et dernier partisan qui restât aux jésuites dans le cabinet de Versailles, imagina que M. du Maurepas, oncle du duc, l'y maintiendrait. L'esprit de corps, dans cette circonstance, favorisa parmi les trois candidats le plus chétif, et M. de Maurepas, qui n'avait ni génie ni caractère prononcé, ni des vues assez élevées pour devenir principal ministre, fut préféré "—(*Mémoires hist. et polit. du règne de Louis XVI*, par Soulavie, tome II.)

Note (II), *page* 72.

Liste de plusieurs personnages recommandés par M. le dauphin à celui de ses enfans qui succédera à Louis XV, comme à MM. de Nicolaï avec plusieurs autres papiers.

M. de Maurepas est un ancien ministre qui a conservé, suivant ce que j'apprends, son attachement aux vrais principes de la politique que madame de Pompadour a méconnus et trahis.

M. le duc d'Aiguillon est d'une maison qui a été illustrée du système politique que la France sera tôt ou tard obligée, pour sa sûreté, de ramener. Il se formera avec l'âge, et il peut être utile à beaucoup d'égards. Ses principes sur l'autorité royale, sont purs comme ceux de sa famille, qui se tient sans lacune depuis le cardinal de Richelieu.

Mon père a reconnu en lui une rondeur de caractère avec quel-

es erreurs dans l'esprit, mais un honnête homme, *M. de Maault*. Le clergé le déteste pour ses sévérités contre lui; l'âge a beaucoup modéré.

M de Trudaine jouit d'une grande réputation de probité et d'attachement, avec beaucoup de connaissances.

M. le cardinal de Bernis est enfin récompensé des services qu'il a rendus à la maison d'Autriche. Mais son système politique relatif à cette puissance, était conçu avec plus de mesure que celui du duc de Choiseul. Il a été renvoyé parce qu'il n'a pas assez fait pour l'impératrice, et qu'il s'est ressouvenu qu'il était Français. S'il modère son ressentiment trop connu contre un parti puissant dans le clergé, et le plus attaché à notre maison, il peut devenir très-utile.

M. de Nivernois a de l'esprit, des grâces; il peut être employé dans les ambassades, où il faut en avoir absolument. C'est *là* qu'il faut le placer.

M. de Castries est bon pour le militaire; il a de l'honneur et du savoir.

M. du Muy est la vertu personnifiée. Il a hérité de toutes les qualités que je sais, par ouï-dire, qu'avait M. de Montausier. Il sera ferme dans la vertu et dans l'honneur.

MM. de Saint-Priest se sont avancés par madame de Pompadour, mais ils ont de la capacité et du désir de s'avancer. Le père doit être bien distingué du fils et du chevalier. Celui-ci peut un jour devenir très-utile.

M. le comte de Périgord est prudent et honnête homme.

M. le comte de Broglie a de l'activité et de l'esprit, comme aussi des combinaisons politiques.

M. le maréchal de Broglie a des talens pour le commandement en cas de guerre.

M. le comte d'Estaing a les talens de son état.

M. de Bourcet a des connaissances sûres, ainsi que le *baron d'Espagnac*.

M. de Vergennes est dans les ambassades; il a un esprit d'ordre, sage et capable de conduire une longue affaire dans les bons principes.

Il y a dans le parlement, dans les familles des présidens, des hommes de talens très-attachés à leurs devoirs ; il y en a aussi quelques-uns *parmi les conseillers*.

M. le président *Ogier* est d'un caractère propre aux négociations difficiles et orageuses ; mais il y a dans la magistrature des esprits en effervescence, et des hommes qui tiennent à d'autres qui sont incapables d'être employés ailleurs qu'au parlement à cause de l'activité de leur tête.

Quant au clergé, *M. de Jarente* a élevé dans ce corps bien des sujets dignes d'être ignorés. Il a pris le contre-pied de son prédécesseur qui voulait un clergé exemplaire et attaché à la religion. M. de Jarente fait des choix de personnes trop semblables à lui.

M. l'évêque de Verdun est trop connu pour avoir besoin de recommandation, ainsi que sa famille dont l'attachement est bien connu.

M. le duc de la Vauguyon est également trop connu pour avoir besoin d'être recommandé. Il avait trop à cœur de rendre ses élèves des princes polis, éclairés et capables, pour qu'il soit jamais oublié. Je dis de même pour les personnes appelées à l'éducation des enfans de France.

Quant à M. l'ancien évêque de Limoges, sa vertu, sa candeur, sa délicatesse parlent assez en sa faveur.

Il est d'autres personnes bien recommandables ; mais, outre qu'elles ont des charges, elles tiennent par l'amitié et la parenté aux personnes citées ci-dessus. On n'en parlera pas.

M. l'archevêque de Paris (de Beaumont) doit être considéré comme une des colonnes de la religion, que la famille est obligée, en conscience et par intérêt, de maintenir, *combien qu'il en coûte*. La tendre mère de mes enfans en dira davantage. Elle saura bien distinguer ce qui est bien d'avec ce qui est mal, et il n'est pas nécessaire de démontrer ici combien elle est digne du plus tendre dévouement.—(*Mém. histor. et polit. du règne de Louis XVI.*, par Soulavie, T. I)

Note (I), *page* 90.

" AVANT François-Etienne, la cour impériale d'Allemagne était la plus magnifique, la plus fastueuse de l'Europe. Nulle part on n'observait, avec plus de rigueur, plus de scrupule, ce que l'on appelle l'étiquette. François la laissa subsister pour les cérémonies d'apparat, et la bannit absolument de l'intérieur de la cour. L'impératrice-reine se prêta volontiers à ce changement qui s'accordait avec sa bienveillance naturelle. Ils substituèrent donc à l'ancienne étiquette, l'aisance et même la bonhomie qu'on avait vues régner, avec tant de succès, à Lunéville. Ils vivaient, au milieu de ceux qui les approchaient, comme de simples particuliers vivant au milieu de leurs égaux. Hors les jours de cérémonies, leur table était frugale, et ils y admettaient sans distinction de naissance, toutes les personnes de l'un et de l'autre sexe qui avaient quelque mérite. Dans leurs divertissemens, ils éloignaient avec soin toute espèce de gêne ; et leurs vêtemens ne les distinguaient en rien de ceux qui partageaient ces plaisirs. Enfin, l'un et l'autre accueillaient avec une affabilité véritablement populaire quiconque avait à leur parler. Cet accueil avait encore quelque chose de plus prévenant pour l'homme obscur que pour le grand, pour le pauvre que pour le riche.

Il faut envier le bonheur des souverains qui peuvent impunément descendre à cette familiarité ; car il doit être bien doux quelquefois d'oublier les charges de la royauté, pour goûter les douceurs de la vie privée. Mais *Marie-Antoinette* se trompa en croyant qu'elle pourrait aussi ouvrir son cœur à ces émotions délicieuses qu'on n'éprouve jamais quand on se tient à une trop grande distance des hommes. Elle ne connaissait pas le génie de notre nation qui, comme le dit La Bruyère, veut du sérieux et du sévère dans ses maîtres : et quand elle le connut, il était trop tard."—(*Histoire de Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, reine de France*, par Montjoie.)

Note (K), *page* 100.

" Peu de jours avant le mariage de M. le dauphin, il se répandit que mademoiselle de Lorraine, fille de la comtesse de Brioone et sœur du prince de Lambesc, grand-écuyer de France, danserait son menuet au bal paré immédiatement après les princes et princesses du sang, et que le roi lui avait accordé cette distinction à la suite d'une audience que M. le comte de Mercy, ambassadeur de l'empereur et de l'impératrice-reine, avait eue de Sa Majesté. Quoique les étiquettes et l'ordre des menuets d'un bal paré ne soient nullement du ressort de ces feuilles, il ne faut pas croire que ce soit une matière stérile pour l'esprit philosophique; et tout ce qui caractérise d'ailleurs l'esprit d'une cour, d'une nation, d'un siècle, est toujours intéressant à remarquer. La nouvelle du menuet de mademoiselle de Lorraine causa la plus grande fermentation parmi les ducs et pairs qui lièrent à leur cause, à cette occasion, toute la haute noblesse du royaume. On établissait pour principe incontestable qu'il ne pouvait y avoir de rang intermédiaire entre les princes du sang et la haute noblesse, et que, par conséquent, mademoiselle de Lorraine ne pouvait avoir à la cour de rang distinct de celui des femmes de qualité présentées. L'archevêque de Reims, premier pair ecclésiastique, s'étant trouvé incommodé, on s'assembla chez l'évêque de Noyon, second pair ecclésiastique, frère du maréchal de Broglie. On dressa un mémoire à présenter au roi: les ducs et pairs, en le signant, laissèrent des lacunes entre leurs signatures, afin que la haute noblesse pût signer pêle-mêle, sans distinction de titres ni de rang; et ce fut l'évêque de Noyon qui présenta à Sa Majesté le mémoire concernant le menuet.

Cette requête fut à peine connue, qu'il en courut dans le public la parodie suivante

Sire, les grands de vos États
Verront avec beaucoup de peine
Une princesse de Lorraine
Sur eux, au bal, prendre le pas.

Si Votre Majesté projette
De les flétrir d'un tel affront,
Ils quitteront la cadenette,
Et laisseront les violons.
Avisez-y; la ligue est faite.
Signé, l'évêque de Noyon,
La Vaupallière, Beaufremont,
Clermont, Laval et de Villette.

On disait, en effet, tout haut, que si la réponse du roi à ce mémoire n'était pas favorable, toutes les femmes de qualité se trouveraient subitement indisposées, et qu'aucune ne danserait au bal paré. Au reste, cette requête versifiée ne manque pas de sel. Indépendamment du ridicule de voir un prélat présider aux délibérations, et présider aux démarches et aux efforts de la noblesse française au sujet d'un menuet, on y a enchâssé le nom de quelques anciennes illustres maisons, entre deux grands de la monarchie de très-fraîche date. On prendrait cela pour une mauvaise plaisanterie, mais le fait est certain; et l'on assure que le marquis de Villette, fils d'un trésorier de l'extraordinaire des guerres, qui ne s'est illustré, jusqu'à présent, que par quelques petits écrits, et d'assez grands écarts de jeunesse, a eu la permission de signer une requête au bas de laquelle on lit les noms de Beaufremont, de Clermont, de Montmorency. Il n'est pas douteux que ses descendans ne lui sachent gré de cette signature; ils diront: " Un de nos ancêtres a signé la fameuse requête du menuet, au mariage du petit-fils de Louis XV., avec tous les pairs et toute la haute noblesse du royaume; donc notre nom était dès-lors compté parmi les plus illustres de la monarchie." Ils pourront dire encore: " En 1770, au bal paré du mariage du dauphin, un Villette disputa le pas aux princes de la maison de Lorraine. C'est ce grand Villette, ajoutera un de ses petits-fils, qui publia, à ses frais, un éloge de *Charles V.* et un éloge de *Henri IV.*, qui n'ont pu se dérober, à l'injure du temps, ni dans les archives de la littérature, ni dans celles de notre maison;" et ils diront vrai. Beaucoup de preuves historiques ne sont pas établies sur des fonde-

meos plus solides."—(*Correspondance de Grimm*, tome VII, page 143.)

Voici quelques détails que Soulavie ajoute à ceux qu'on vient de lire :

" Marie-Thérèse connaissait bien la cour de Versailles; cependant elle commit la faute de faire demander diplomatiquement par M. de Mercy, son ambassadeur, que mademoiselle de Lorraine, sa parente, et le prince de Lambese, eussent rang après les princes du sang de la maison, dans les fêtes du mariage de sa fille avec le dauphin de France.

" *Louis XV., pour plaire à la dauphine qui le désirait*, à Marie-Thérèse qui le demandait, crut devoir en faire une affaire d'Etat. Il connaissait la jalousie des grands de sa cour, relativement à leurs droits d'étiquette, et il leur demanda, en vertu de la soumission et de l'attachement qu'ils lui devoient, et qu'ils lui avaient témoigné, ainsi qu'à ses prédécesseurs, de ne le point contrarier dans cette circonstance. Il témoignait le désir de marquer à l'impératrice sa reconnaissance du présent qu'elle faisait de sa fille à la France; il avait recours au langage de l'amitié, et *invoquait ce sentiment en cette circonstance*, pour obtenir cette condescendance des grands de l'Etat.

" La docilité des grands, depuis quelques années, avait changé à l'égard de Louis XV, et le roi ne calcula point les obstacles que les ducs devaient élever contre cette nouvelle prétention. Les femmes de la cour, dont Louis XV. devait attendre le plus de soumission et de déférence, jouèrent un rôle opiniâtre et fier, opposant une résistance invincible à la demande du roi de laisser danser mademoiselle de Lorraine *immédiatement après les princesses du sang*: leur fierté alla jusqu'à se priver du bal, plutôt que de se laisser dépouiller du droit de danser les premières. Madame de Boufflers, parmi toutes ces dames, se distingua par l'éclat de ses refus et de ses observations. Louis XV. en parut si offensé, que cette dame ne revint plus à la cour. La dauphine, de son côté, en eut un tel dépit, qu'elle se procura une des lettres que Louis XV.

avait écrites aux pairs. Elle la renferma dans sa cassette, et y ajouta ces mots: *Je m'en souviendrai.* Cependant, pour terminer la fête, mademoiselle de Lorraine accepta de danser avec la duchesse de Duras, que sa place retenait à la cour. Ce moyen terme diminua le scandale des dames, des refus et des observations, et tempéra l'éclat de la retraite et du retour à Paris des dames titrées qui avaient refusé de danser au mariage de la jeune princesse."—(*Mém. hist. et polit. du règne de Louis XVI.* T. II.)

Note (L), *page* 104.

" Les habits portés au sacre par les principales dignités sont, par leur richesse et leur forme antique, un des objets les plus curieux de cette solennité. Les pairs laïcs étaient vêtus d'une veste d'étoffe d'or qui leur descendait jusqu'à la moitié des jambes; ils avaient une ceinture mêlée d'or, d'argent et de soie violette, et par-dessus leur longue veste, un manteau ducal de drap violet, doublé et bordé d'hermine; leur collet rond était aussi d'hermine; ils avaient tous une couronne sur un bonnet de satin violet, et le collier de l'ordre du Saint-Esprit par-dessus leurs manteaux.

Le capitaine des cent-suisses de la garde du roi était habillé d'argent, avec un baudrier de pareille étoffe et brodé; un manteau noir doublé de drap d'argent et garni de dentelles, ainsi que ses chausses troussées, et une toque de velours noir garnie d'un bouquet de plumes. Le grand maître et le maître des cérémonies étaient vêtus de pourpoints d'étoffe d'argent, de chausses retroussées de velours raz-noir, coupé par bandes, ayant des capots aussi de velours raz-noir garnis de dentelles d'argent, avec une toque de velours noir chargée de plumes blanches.

Tout étant disposé pour donner à la cérémonie du sacre l'éclat et la pompe convenables, le dimanche 11 juin, dès les six heures du matin, les chanoines tous en chape, arrivèrent dans le chœur, se placèrent dans les hautes stalles, et furent bientôt suivis de l'archevêque duc de Reims, des cardinaux

mens plus solides"—(*Correspondance de Grimm*, tome VII, page 143)

Voici quelques détails que Soulavie ajoute à ceux qu'on vient de lire

" Marie Thérese connaissait bien la cour de Versailles, cependant elle commit la faute de faire demander diplomatiquement par M de Mercy, son ambassadeur, que mademoiselle de Lorraine, sa parente, et le prince de Lambesc, eussent rang apres les princes du sang de la maison dans les fêtes du mariage de sa fille avec le dauphin de France

" Louis XV, pour plaire a la dauphine qui le desirait, u Marie-Therèse qui le demandait, crut devoir en faire uno affaire d Etat Il connaissait la jalousie des grands de sa cour, relativement a leurs droits d étiquette et il leur demanda, en vertu de la soumission et de l attachement qu ils lui devaient et qu ils lui avaient temoigne, ainsi qu à ses prédecesseurs de ne le point contrarier dans cette circonstance Il temoignait le désir de marquer à l impératrice sa reconnaissance du présent qu elle faisait de sa fille a la France, il avait recours au langage de l amitie, et invoquait ce sentiment en cette circonstance, pour obtenir cette condescendance des grands de l Etat

" La docilité des grands, depuis quelques années, avait changé à l égard de Louis XV, et le roi ne calcula point les obstacles que les ducs devaient elever contre cette nouvelle prétention Les femmes de la cour, dont Louis XV devait attendre le plus de soumission et de deference, jouerent un rôle opiniatre et fier, opposant une résistance invincible à la demande du roi de laisser danser mademoiselle de Lorraine immé du sang, leur fermete, alla ue de se laisser dépouiller, du droit de danser les premieres Madame de Boullon, parmi toutes ces dames, se distingua par l eclat de ses refus et de ses observations Louis XV en parut si offensé, quo cette dame ne revint plus à la cour La dauphine, de son côte, en eut un tel depit, qu elle se procura une des lettres que Louis XV.

avait écrites aux pairs. Elle la renferma dans sa cassette, et y ajouta ces mots: *Je m'en souviendrai.* Cependant, pour terminer la fête, mademoiselle de Lorraine accepta de danser avec la duchesse de Duras, que sa place retenait à la cour. Ce moyen terme diminua le scandale des dames, des refus et des observations, et tempéra l'éclat de la retraite et du retour à Paris des dames titrées qui avaient refusé de danser au mariage de la jeune princesse."—(*Mém. hist. et polit. du règne de Louis XVI.* T. II.)

Note (L), *page* 104.

"Les habits portés au sacre par les principales dignités sont, par leur richesse et leur forme antique, un des objets les plus curieux de cette solennité. Les pairs laïcs étaient vêtus d'une veste d'étoffe d'or qui leur descendait jusqu'à la moitié des jambes; ils avaient une ceinture mêlée d'or, d'argent et de soie violette, et par-dessus leur longue veste, un manteau ducal de drap violet, doublé et bordé d'hermine; leur collet rond était aussi d'hermine; ils avaient tous une couronne sur un bonnet de satin violet, et le collier de l'ordre du Saint-Esprit par-dessus leurs manteaux.

Le capitaine des cent-suisses de la garde du roi était habillé d'argent, avec un baudrier de pareille étoffe et brodé; un manteau noir doublé de drap d'argent et garni de dentelles, ainsi que ses chausses troussées, et une toque de velours noir garnie d'un bouquet de plumes. Le grand-maître et le maître des cérémonies étaient vêtus de pourpoints d'étoffe d'argent, de chausses retroussées de velours raz-noir, coupé par bandes, ayant des capots aussi de velours raz-noir garnis de dentelles d'argent, avec une toque de velours noir chargée de plumes blanches.

Tout étant disposé pour donner à la cérémonie du sacre l'éclat et la pompe convenables, le dimanche 11 juin, dès les six heures du matin, les chanoines tous en chape, arrivèrent dans le chœur, se placèrent dans les [illegible] bientôt suivis de l'archevêque duc de

et prélats invités, des ministres, des maréchaux de France, des conseillers d'État, et des députés des différentes compagnies : chacun prit sans confusion la place qui lui avait été marquée.

Vers les six heures et demie, les pairs laïcs arrivèrent du palais archiépiscopal. Monsieur représentait le duc de Bourgogne ; M. le comte d'Artois celui de Normandie, et le duc d'Orléans celui d'Aquitaine. Le reste des anciens pairs de France, les comtes de Toulouse, de Flandre et de Champagne, furent représentés par le duc de Chartres, le prince de Condé et le duc de Bourbon qui portaient les couronnes de comte.

Les pairs ecclésiastiques, pendant toute la cérémonie, restèrent en chape et en mitre.

Sur les sept heures l'évêque duc de Laon et l'évêque comte de Beauvais partirent en procession pour aller chercher le roi. Ces deux prélats, vêtus de leurs habits pontificaux, et ayant des reliquaires pendus à leur cou, étaient précédés de tous les chanoines de l'église de Reims, entre lesquels était la musique. Le chantre et le sous-chantre marchaient après le clergé, et devant le marquis de Dreux, grand-maître des cérémonies, qui précédait immédiatement les évêques duc de Laon et comte de Beauvais ; ils passèrent par une galerie couverte, et arrivèrent à la porte du roi, qu'ils trouvèrent fermée, suivant un usage qui remonte aux temps les plus anciens. Le chantre y frappe de son bâton ; aussitôt le grand-chambellan sans ouvrir, lui dit : *Que demandez-vous ?—Nous demandons le roi*, répond le principal pair ecclésiastique.—*Le roi dort*, répliqua le grand-chambellan. Alors le grand-chantre recommence à frapper, et l'évêque continue à demander le roi, et la même réponse est donnée. Enfin à la troisième fois, le chantre ayant encore frappé, et le grand-chambellan répété que *le roi dort*, le pair ecclésiastique qui a déjà porté la parole, dit ces mots qui lèvent tout obstacle : *Nous demandons Louis XVI. que Dieu nous a donné pour roi ;* aussitôt les portes de la chambre s'ouvrent et une autre scène

commence. Le grand-maître des cérémonies conduit les évêques auprès de Sa Majesté couchée sur un lit-de-parade : ils la saluent très-profondément. Le monarque est vêtu d'une longue camisole cramoisi, garnie de galons d'or, et ouverte, ainsi que la chemise, aux endroits où Sa Majesté doit recevoir les onctions. — Par-dessus cette camisole, le roi a une longue robe d'étoffe d'argent, et sur sa tête une toque de velours noir garnie d'un cordon de diamans, d'une plume et d'une double aigrette blanche. Le pair ecclésiastique présente l'eau bénite au roi et dit l'oraison suivant : " Dieu tout-puissant et éternel, " qui avez élevé à la royauté votre serviteur Louis, accordez-" lui de procurer le bien de ses sujets dans le cours de son " règne et de ne jamais s'écarter des sentiers de la justice et " de la vérité." Cette oraison achevée, les deux évêques prirent Sa Majesté l'un par le bras droit, l'autre par le bras gauche, et l'ayant soulevée de dessus son lit, ils la conduisirent processionnellement à l'église, par la galerie couverte, et dans le plus pompeux cortège, en chantant de certaines prières.

Le roi étant arrivé vers les sept heures à l'église, et tout le monde ayant pris place, la Sainte-Ampoule ne tarda pas à arriver à la principale porte. Elle avait été apportée de l'abbaye de Saint-Remi par le grand-prieur, en chape d'étoffe d'or, et monté sur un cheval blanc de l'écurie du roi, couvert d'une housse d'étoffe d'argent, richement brodée, et conduit par les rênes tenues par deux maîtres palfreniers de la grande écurie. Le grand-prieur était sous un dais de pareille étoffe, porté par quatre barons, dits *chevaliers de la Sainte-Ampoule*, vêtus de satin blanc, d'un manteau de soie noire et d'une écharpe de velours blanc, garnie de franges d'argent dont Sa Majesté les avait honorés et gratifiés ; ils portaient la croix de chevalier passée au col, et attachée à un ruban noir. Aux quatre coins du dais, on voyait à cheval les seigneurs nommés par le roi pour ôtages de la Sainte-Ampoule, et qui étaient précédés chacun de leur écuyer portant un guidon chargé, d'un côté des armes de France et de Navarre, et de l'autre de celle de leurs maisons. Les ôtages avaient prêté serment sur le livre des Evangiles, et

juré entre les mains du prieur, en présence des officiers du bailliage de l'abbaye, qu'il ne serait fait aucun tort à la Sainte-Ampoule, pour la conservation de laquelle ils s'engagèrent à exposer leur vie ; et en même temps, ils s'étaient constitués *pleiges*, cautions solidaires, et avaient déclaré qu'ils demeureraient en ôtage jusqu'au retour de la Sainte-Ampoule. Par une suite de ce qui se pratique en pareilles circonstances, ils requirent néanmoins qu'il leur fût permis de l'accompagner, *et pour grande sûreté et conservation d'icelle*, sous le même cautionnement ; ce qu'on leur avait accordé.—Toutes ces formalités sont si superflues qu'elles devenaient ridicules. La Sainte-Ampoule qui joue un si grand rôle dans le sacre de nos rois, est une espèce de petite bouteille remplie, dit-on, d'un baume miraculeux, ne diminuant jamais, qui servit à oindre Clovis. On prétend qu'elle fut envoyée du ciel et apportée par une colombe à saint Remi, mort vers l'an 533. elle se conserve dans le tombeau même de cet ancien archevêque dont le corps est tout entier dans une châsse de l'abbaye qui porte son nom, et elle est renfermée dans un reliquaire de vermeil en or, enrichi de diamans et de pierres précieuses de différentes couleurs.(1)

L'archevêque de Reims ayant été averti par le maître des cérémonies de l'arrivée de la Sainte-Ampoule, alla aussitôt la recevoir à la porte de l'église. en la remettant entre ses mains, le grand-prieur, suivant l'usage, lui adressa ces paroles : " Je vous confie, Monseigneur, ce précieux trésor envoyé du " ciel au grand saint Remi, pour le sacre de Clovis et des rois " ses successeurs ; mais je vous supplie, selon l'ancienne cou- " tume, de vous obliger de me la remettre entre les mains, " après le sacre de notre roi Louis XVI." L'archevêque, conformément à la coutume, fait le serment exigé conçu en ces termes. " Je reçois avec respect cette Sainte-Ampoule, " et vous promets, foi de prélat, de la remettre entre vos

(1) Depuis, cette fiole fut brisée sur le pavé de l'abbaye par le conventionnel Rühl en mission ; la châsse et les reliquaires mis en pièces par son ordre, furent envoyés à la Monnaie.—(*Note des édit.*)

" mains, la cérémonie du sacre achevée." En disant ces mots le cardinal de La Roche-Aymon prit la merveilleuse fiole, rentra dans le chœur, et la déposa sur l'autel. Quelques instans après, il s'approcha du roi dont il reçut le serment, appelé de protection, pour toutes les églises sujettes de la couronne: promesse que Sa Majesté fit assise et couverte. " Je promets, dit le roi, d'empêcher les personnes de tout " rang de commettre des rapines et des iniquités, de quelque " nature qu'elles soient. Je jure de m'appliquer sincèrement " et de tout mon pouvoir, à exterminer de toutes les terres " soumises à ma domination les hérétiques nommément con- " damnés par l'Eglise."

Après cette formule de serment, deux pairs ecclésiastiques présentent le roi à l'assemblée et lui demandent si elle agrée Louis XVI. pour roi de France. Un silence respectueux, disent les livres qui contiennent les détails de cette cérémonie, annonça le consentement général.

L'archevêque de Reims présenta au roi le livre des Evangiles, sur lequel Sa Majesté posant les mains fit serment de maintenir et conserver les ordres de Saint-Esprit et de Saint-Louis, et de porter toujours la croix de ce dernier ordre, attachée à un ruban de soie, couleur de feu ; de faire observer l'édit contre les duels, sans avoir jamais aucun égard aux représentations des princes ou seigneurs qui pourraient intercéder en faveur des coupables. La première partie de ce serment n'est guère importante et la seconde est enfreinte tous les jours.

Lorsque le roi eut reçu, pour la seconde fois, l'épée de Charlemagne, il la déposa entre les mains du maréchal de Clermont-Tonnerre, faisant les fonctions de connétable, qui la tint la pointe levée pendant la cérémonie du sacre et du couronnement, ainsi qu'au festin royal. Pendant que le roi recevait et remettait cette épée de Charlemagne, on récita plusieurs oraisons. Dans l'une on demandait à Dieu que les saints monastères se ressentissent des libéralités du roi ; que ses grâces se répandissent sur les grands du royaume ; que la

serait bien plus juste, si des délégués du peuple soutenaient aussi cette couronne, par le même esprit allégorique; on emploie, dans l'une des oraisons récitées en cet instant, une

" Que le roi,
sse devant lui,
comme au vent
ues, jusqu'aux
" extrémités de la terre." La couronne de Charlemagne, qui

se
et
de satin cramoisi
d'or, couverte de trente-six perles orientales.

Après toutes ces cérémonies, l'archevêque, duc de Reims, prit le roi par le bras droit, et suivi des pairs et de tous les grand-officiers de la couronne, il le conduisit au trône élevé sur le jubé, où il le
l'intronisation, dans la p
" vous voyez le clergé
" des fidèles, aussi vous devez
" dans la place la plus honorable." En achevant les oraisons prescrites pour la circonstance, le prélat quitta sa mitre, fit une profonde révérence au roi, le baisa, en disant: *Vivat rex in æternum.* Les autres pairs ecclésiastiques et laïcs baisèrent aussi Sa Majesté, l'un après l'autre, et dès qu'ils furent remis à leurs places, on ouvrit les portes de l'église; le peuple y entra en foule, et, dans l'instant, fit retentir les voûtes des acclamations de *vive le roi!* que répéta en écho la multitude des assistans, dont toute l'enceinte du chœur était remplie en amphithéâtre; un mouvement involontaire excita des battemens de mains, qui devinrent universels; les grands, la cour, le peuple, animés du même transport, n'eurent que la même manière de l'exprimer. La reine, trop vivement émue, ne put résister à l'impression qu'elle éprouvait, et fut obligée de sortir, un moment. Lorsqu'elle reparut, elle partagea à son tour l'hommage que la nation venait d'adresser au roi.

Tandis que tout retentissait des cris de joie, les oiseleurs, selon un usage très-ancien, lâchèrent dans l'église une grande

quantité d'oiseaux, qui, par le recouvrement de leur liberté, signifiaient l'effusion des grâces du monarque sur le peuple, et que jamais les hommes ne sont plus véritablement libres, que sous le règne d'un prince éclairé, juste et bienfaisant."—(*Correspondance secrète de la cour de Louis XVI.*)

Note (M), *page* 113.

" La seule passion que Louis XVI. ait jamais développée, est celle de la chasse : elle l'occupait tellement, qu'en montant dans ses petits appartemens, après le 10 août, à Versailles, j'ai vu sur l'escalier six tableaux où l'on trouvait les états de toutes ses chasses, soit quand il était dauphin, soit quand il fut roi. On y voyait le nombre, l'espèce et la qualité du gibier qu'il avait tué à chaque partie de chasse, avec des récapitulations pour chaque mois, chaque saison et chaque année de son règne.

L'intérieur de ses petits appartemens était ainsi distribué : un salon orné de dorures offrait en évidence les gravures qui lui avaient été dédiées ; les dessins de canaux qu'il avait fait creuser ; le relief de celui de Bourgogne ; le plan des côtes et travaux de Cherbourg.

La salle supérieure renfermait son magasin de cartes géographiques, ses sphères, ses globes et son cabinet de géographie. On y voyait les dessins des cartes qu'il avait commencées et ceux des cartes qu'il avait finies. Il était habile dans l'art de les laver. Sa mémoire géographique était prodigieuse.

Au-dessus était la salle du tour et des menuiseries, meublée d'instrumens ingénieux sur l'art de travailler le bois. Il en avait hérité de Louis XV., et il s'occupait lui-même avec Duret de les conserver propres et luisans.

Au-dessus était la bibliothèque des livres publiés sous son règne. Les heures et les livres manuscrits d'Anne de Bretagne, de François Ier, des derniers Valois, de Louis XIV., de Louis XV. et du dauphin, formaient la grande bibliothèque, héréditaire du château. Louis XVI. avait placé *séparément*, et dans deux cabinets qui se communiquaient, les ouvrages de son

serait bien plus juste, si des délégués du peuple soutenaient aussi cette couronne, par le même esprit allégorique; on emploie, dans l'une des oraisons récitées en cet instant, une expression orientale, qui a beaucoup d'énergie: " Que le roi, " dit-on, ait la force du rhinocéros, et qu'il chasse devant lui, " comme un vent impétueux, les nations ennemies, jusqu'aux " *extrémités de la terre.*" La couronne de Charlemagne, qui

se
et
de satin
d'or, couv

Après toutes ces cérémonies, [illegible] Reims, prit le roi par le bras droit, et suivi des pairs et de tous les grand-officiers de la couronne, il le conduisit au trône élevé sur le jubé, où il le fit asseoir, en récitant les prières de l'intronisation, dans la première desquelles il est dit: " Comme " vous voyez le clergé plus près des saints autels, que le reste " des fidèles, aussi vous devez avoir attention à le maintenir " dans la place la plus honorable." En achevant les oraisons prescrites pour la circonstance, le prélat quitta sa mitre, fit une profonde révérence au roi, le baisa, en disant: *Vivat rex in æternum.* Les autres pairs ecclésiastiques et laïcs baisèrent aussi Sa Majesté, l'un après l'autre, et dès qu'ils furent remis à leurs places, on ouvrit les portes de l'église; le peuple y entra en foule, et, dans l'instant, fit retentir les voûtes des acclamations de *vive le roi!* que répéta en écho la multitude des assistans, dont toute l'enceinte du chœur était remplie en amphithéâtre; un mouvement involontaire excita des battemens de mains qui devinrent universels: les grands, la cour, le peuple, animés du même transport, n'eurent que la même manière de l'exprimer. La reine, trop vivement émue, ne put résister à l'impression qu'elle éprouvait, et fut obligée de sortir un moment. Lorsqu'elle reparut, elle partagea à son tour l'hommage que la nation venait d'adresser au roi.

Tandis que tout retentissait des cris de joie, les oiseleurs, selon un usage très-ancien, lâchèrent dans l'église une grande

'aris le *livre rouge* dans un paquet ; et la partie cachée pendant Assemblée constituante, l'était encore en 1793. Gamin la acha dans un lieu du château, inaccessible aux recherches de out le monde, où nous le trouvâmes. Ce fut de dessous des ablettes d'une armoire secrète qu'il la retira sous nos yeux. Cette anecdote persuaderait que Louis XVI. espérait retourner lans son château.

Gamin, en apprenant son métier à Louis XVI., avait pris ivec lui un ton d'autorité et de maître. "Le roi était bon, tolé- " rant, timide, curieux, ami du sommeil, me disait Gamin ; il " aimait avec passion la serrurerie, et se cachait de la reine et " de la cour pour limer et forger avec moi. Pour porter son " enclume et la mienne, à l'insu de tout le monde, il fallut user " de mille stratagèmes dont l'histoire ne finirait pas."

Au-dessus des forges et des enclumes du roi et de Gamin, était un belvédère établi sur une plate-forme couverte de plomb. Là, assis sur un fauteuil et les yeux aidés d'un immense télescope, le roi observait ce qui se passait dans les cours de Versailles, dans l'avenue de Paris et dans les jardins du voisinage. Il avait pris en amitié Duret qui le servait dans l'intérieur, affilait ses outils, nettoyait l'enclume, collait ses cartes, préparait ses lunettes et ses télescopes au point fixe de la vue du roi qui était myope. Ce bon Duret, et tous les domestiques de l'intérieur, ne parlaient de leur maître qu'avec regret, avec attendrissement et les larmes aux yeux.

Le roi était né d'une santé faible et délicate ; mais dès l'âge de vingt-quatre ans, il eut un tempérament très-robuste. A la cour, on citait de lui des tours de force qu'il tenait de sa mère, issue de la maison de Saxe, si célèbre par ses robustes générations.

Il y avait deux hommes dans Louis XVI., *l'homme qui connaît* et *l'homme qui veut*. La première de ces qualités était très-étendue et très-variée ; le roi savait à fond l'histoire de sa famille et des premières maisons de France. C'est lui qui composa les instructions pour le voyage autour du monde de M. de

temps. On y distinguait une collection complète des éditions de Didot, en vélin, dont chaque volume était renfermé dans un étui de maroquin. Il avait beaucoup d'ouvrages anglais, entre autres, les débats du Parlement britannique, en un grand nombre de volumes in-folio (c'est le Moniteur de l'Angleterre, dont la collection est si précieuse et si rare). On y voyait à côté une histoire manuscrite de tous les projets de descente dans cette île, notamment celle du comte de Broglie, et autres

; était pleine de cartons contenant des papiers relatifs à la maison d'Autriche, avec cette étiquette écrite de sa main : *Papiers secrets de ma famille sur la maison d'Autriche; papiers de ma famille sur les maisons de Stuart et de Hanovre.*

Dans une armoire voisine étaient renfermés des papiers relatifs à la Russie. La méchanceté la plus raffinée a publié, contre Catherine II, contre Paul Ier, des ouvrages satiriques, vendus en France pour des histoires. Louis XVI avait recueilli et cacheté de son petit sceau les anecdotes scandaleuses de Catherine II, ainsi que l'ouvrage de Rhulières dont il avait une copie, pour s'assurer que la vie secrète de cette princesse, qui attirait la curiosité de ses contemporains, ne serait point manifestée par son moyen.

Au dessus de la bibliothèque particulière du roi, on trouvait une forge, deux enclumes, mille outils en fer, différentes serrures ordinaires, mais fines et parfaites, des serrures à secret; des serrures ornées en cuivre doré. C'est là que l'infâme Gamin, qui depuis accusa le roi d'avoir voulu l'empoisonner, et fut payé de sa calomnie par une pension de douze mille livres, lui avait appris l'art du serrurier. Gamin, malgré sa grossièreté, avait conduit le roi à se laisser traiter comme un apprenti l'est dans son atelier par son maître. Ce Gamin, devenu notre guide par ordre du département et de la municipalité de Versailles, ne se plaignait pas cependant de Louis XVI au 20 décembre 1792. Il avait été le confident de ce prince pour une infinité de commissions importantes: le roi lui avait envoyé de

elle se permit de refuser très-poliment ce qu'elle avait offert de si bonne grâce, et termina ses excuses par les vers suivans :

Tout ce que vous voyez conspire à vos désirs ;
Vos jours toujours sereins coulent dans les plaisirs,
La cour en est pour vous l'inépuisable source ;
Ou si quelque chagrin en interrompt la course,
Tout le monde, soigneux de les entretenir,
S'empresse à l'effacer de votre souvenir.
Mon Amélie (1) est seule ; à l'ennui qui la presse,
Elle ne voit jamais que moi qui s'intéresse,
Et n'a pour tout plaisir qu'Auteuil et quelques fleurs
Qui lui font quelquefois oublier ses malheurs.

Ces vers, lus dans la société de madame de Polignac, furent trouvés généralement détestables ; mais, après les avoir jugés avec cette sévérité, on ne fut pas peu surpris d'y reconnaître la main d'un assez bon faiseur. Ils sont, pour ainsi dire, mot à mot dans la troisième scène du second acte de Britannicus, entre Néron et Junie :

Britannicus est seul : quelqu'ennui qui le presse
Il ne voit dans son sort que moi qui s'intéresse,
Et n'a pour tout plaisir, Seigneur, que quelques pleurs
Qui lui font quelquefois oublier ses malheurs.

Mais sans partialité, quelque douceur, quelque harmonie qu'ait l'ensemble du morceau, s'il n'était pas de Racine, ne serait-on pas blessé, de nos jours, de l'espèce d'obscurité qu'il y a dans le régime du verbe *entretenir* si éloigné du mot *plaisirs*, auquel il se rapporte ; de la répétition des *qui, que, quelque chagrin, quelque ennui, quelques pleurs, quelquefois*, etc. ? Ne faut-il pas l'autorité de Racine pour faire sentir le prix de tant d'heureuses négligences ? Ne serait-ce pas le caractère de naïveté qui en résulte, et qui sied si bien à la timide Junie, qui en forme tout le charme ? et ce charme n'est-il pas perdu dans l'application qu'en a faite madame de Boufflers ?" — (*Correspondance de Grimm, mars* 1781, T. V.)

(1) La comtesse Amélie, sa belle-fille.

La Peyrouse, que le ministre crut dressées par plusieurs membres de l'Académie des Sciences.

Il avait dans la mémoire une infinité de noms et de localités. Il se ressouvenait à merveille des quantités et des nombres. On lui présentait, un jour, un compte rendu, dans lequel le ministre avait mis au rang de la dépense un article inséré dans le [illegible] ploi, dit [illegible] je vous [illegible]

Quand le roi possédait parfaitement une affaire de détail, et lorsqu'il voyait la justice lésée, il était dur jusqu'à la brutalité. Une injustice criante le faisait sortir de son caractère; alors il voulait être obéi sur-le-champ, pour être sûr de l'être et pour prévenir une négligence à cet égard.

Mais, dans les grandes affaires d'Etat, le roi *qui veut et qui ordonne* ne se trouvait nulle part. Louis XVI était sur le trône ce que sont dans la société ces tempéramens faibles que la nature a rendus même incapables d'une opinion. Dans sa pusillanimité, il donnait sa confiance à un ministre, et quoiqu'il connût dans la variété des avis de son conseil celui qui était le meilleur, jamais il n'eut la force de dire, *c'est l'avis d'un tel que je préfère.* Là fut la source des malheurs de l'Etat." (*Mém. hist. et politiq. du règne de Louis XVI*, par Soulavie, tom. II.)

Note (N), *page* 126.

"Madame de Boufflers croyait avoir besoin de l'appui de madame la duchesse de Polignac, et sollicita sa faveur par toutes les offres que peut inspirer la reconnaissance la plus délicate et la plus empressée. Madame de Polignac, s'applaudissant des bons offices rendus à madame Boufflers, crut pouvoir lui proposer sans indiscrétion de lui céder, pendant quelques mois, cette même maison d'Auteuil dont on l'avait tant priée de disposer toutes les fois que la cour serait au château de la Muette, qui en est fort près. Soit que madame de Boufflers ne s'attendit pas que sa reconnaissance fût mise à cette épreuve, soit que le service en question ne lui parût plus de la même importance

elle se permit de refuser très-poliment ce qu'elle avait offert de si bonne grâce, et termina ses excuses par les vers suivans :

Tout ce que vous voyez conspire à vos désirs ;
Vos jours toujours sereins coulent dans les plaisirs,
La cour en est pour vous l'inépuisable source ;
Ou si quelque chagrin en interrompt la course,
Tout le monde, soigneux de les entretenir,
S'empresse à l'effacer de votre souvenir.
Mon Amélie (1) est seule ; à l'ennui qui la presse,
Elle ne voit jamais que moi qui s'intéresse,
Et n'a pour tout plaisir qu'Auteuil et quelques fleurs
Qui lui font quelquefois oublier ses malheurs.

Ces vers, lus dans la société de madame de Polignac, furent trouvés généralement détestables ; mais, après les avoir jugés avec cette sévérité, on ne fut pas peu surpris d'y reconnaître la main d'un assez bon faiseur. Ils sont, pour ainsi dire, mot à mot dans la troisième scène du second acte de Britannicus, entre Néron et Junie :

Britannicus est seul : quelqu'ennui qui le presse
Il ne voit dans son sort que moi qui s'intéresse,
Et n'a pour tout plaisir, Seigneur, que quelques pleurs
Qui lui font quelquefois oublier ses malheurs.

Mais sans partialité, quelque douceur, quelque harmonie qu'ait l'ensemble du morceau, s'il n'était pas de Racine, ne serait-on pas blessé, de nos jours, de l'espèce d'obscurité qu'il y a dans le régime du verbe *entretenir* si éloigné du mot *plaisirs*, auquel il se rapporte ; de la répétition des *qui*, *que*, *quelque chagrin*, *quelque ennui*, *quelques pleurs*, *quelquefois*, etc. ? Ne faut-il pas l'autorité de Racine pour faire sentir le prix de tant d'heureuses négligences ? Ne serait-ce pas le caractère de naïveté qui en résulte, et qui sied si bien à la timide Junie, qui en forme tout le charme ? et ce charme n'est-il pas perdu dans l'application qu'en a faite madame de Boufflers ?" — (*Correspondance de Grimm*, *mars* 1781, T. V.)

(1) La comtesse Amélie, sa belle-fille.

J'espère que vous serez assez impartiale pour sentir les raisons qui m'ont porté à répondre à votre demande par un refus. Il peut vous contrarier, mais je l'ai regardé comme nécessaire.

Adieu, Madame,

Votre bien affectionné,

JOSEPH.

Lachsenbourg, 4 août 1787.

Au Pape PIE VI.

Très-Saint Père,

Les fonds du clergé de mes Etats ne sont pas destinés, comme on s'est permis de le dire à Rome, à s'éteindre avec mon règne, mais plutôt à devenir un soulagement pour mon peuple ; [illegible] leur continuité, aussi bien que le déplaisir qu'on a [illegible] un monument, et j'espère qu'il ne sera pas le seul de mon [illegible] l'amélioration [illegible] bilité que je suis obligé de [illegible] fonds de ce dernier n'a chez moi absolument rien de commun avec celui de l'Eglise. Un fait ne doit être jugé que par le but qu'on veut atteindre, et les résultats de ce fait ne pourront être appréciés que par leur succès qu'on ne connaîtra que dans quelques années

Mais je vois bien qu'à Rome la logique n'est pas la même que dans mes Etats ; et de-là vient ce défaut d'harmonie entre l'Italie et l'Empire

Si Votre Sainteté eût pris le charitable soin de s'informer aux vraies sources de ce qui s'est passé dans mes Etats, bien des choses ne seraient pas arrivées ; mais il est, ce me semble, des personnes à Rome qui voudraient que l'obscurité se prolongeât de plus en plus sur notre pauvre globe.

Voilà le court aperçu des causes qui ont nécessité mes dispo-

sitions : j'espère que vous excuserez la brièveté de ma lettre en considérant que je n'ai ni le temps ni le talent qu'il faudrait pour traiter un thème si vaste à la manière usitée dans un *musée* romain.

Je prie Dieu qu'il vous conserve encore long-temps à son Eglise, et qu'il envoie un de ses anges devant vous pour vous préparer les chemins du ciel.

Votre très-obéissant fils en Jésus-Christ,

JOSEPH.

Vienne, juillet 1781.

A une dame.

Madame,

Vous connaissez mon caractère ; vous n'ignorez pas que la société des dames est pour moi une simple récréation, et que je n'ai jamais sacrifié mes principes au beau sexe ; j'écoute peu les recommandations, et je ne les prends en considération que lorsque le sujet, en faveur duquel on me sollicite, a un vrai mérite.

Deux de vos fils sont déjà comblés de faveurs. L'aîné, qui n'a pas encore vingt ans, est chef d'escadron dans mon armée, et le cadet a obtenu, de l'électeur mon frère, un canonicat à Cologne. Que voulez-vous donc de plus ? Ne faudrait-il pas que le premier fût déjà général, et que le second eût un évêché ?

En France, on voit des colonels en lisière, et en Espagne les princes royaux commandent, même à dix-huit ans, des armées ; aussi le prince de Stahrenberg les força-t-il tant de fois à la retraite, que, durant leur vie entière, ces messieurs ne purent plus concevoir une autre manœuvre.

Il faut être sincère à la cour, sévère en campagne, stoïcien sans dureté, magnanime sans faiblesse, et obtenir l'estime de ses ennemis même par des actions justes, et c'est le but, Madame, auquel je veux atteindre.

JOSEPH.

Vienne, septembre 1787.

(Extrait des *Lettres inédites de Joseph II.*, publiées à Paris chez Persan, 1822.)

Note (Q), *page* 188.

" MAUREPAS (Jean-Frédéric Phelippeaux, comte de), issu d'une famille originaire de Blois, reconnue comme noble depuis 1399, était fils de Jérôme, ministre et secrétaire d'Etat, petit-fils du chancelier de Pontchartrain, dont le père et l'aïeul avaient été eux-mêmes dans le ministère; en sorte que ces places restèrent dans la même famille pendant cent soixante-onze ans (depuis 1610 jusqu'en 1781). Le comte de Maurepas, né en 1701, avait été chevalier de Malte de minorité. A l'âge de quatorze ans, il fut pourvu de la charge de secrétaire d'Etat, à la place de son père qui venait de donner sa démission. Le marquis de la Vrillière fut chargé d'exercer la charge, et de former aux détails de l'administration ce jeune ministre, son parent, et peu après son gendre. Le comte de Maurepas perdit son beau-père en 1725, et c'est alors seulement que commença son ministère, qui embrassa plusieurs grandes provinces, Paris, la cour et la marine. Il n'avait encore que vingt-quatre ans, et ce fut alors qu'il développa réellement ce caractère léger, insouciant et frivole dont il ne se corrigea, ni par les leçons de la disgrâce, ni par la maturité de l'âge, dans le cours d'une existence brillante que la nature et la fortune prolongèrent à l'envi jusqu'à une époque très-avancée. Un de ses contemporains le dépeint ainsi: " Superficiel et incapable d'une application sérieuse " et profonde, mais doué d'une facilité de perception et d'une " intelligence qui démêloit dans un instant le nœud le plus " compliqué d'une affaire, il suppléait dans les conseils, par " l'habitude et la dextérité, à ce qui lui manquait d'étude et " de méditation. Accueillant et doux, souple et insinuant, " flexible, fertile en ruses pour l'attaque, en adresse pour " la défense, en faux-fuyans pour éluder, en détours pour " donner le change, en bons mots pour démonter le sérieux " par la plaisanterie, en expédiens pour se tirer d'un pas " difficile et glissant: un œil de lynx pour saisir le faible ou " le ridicule des hommes; un art imperceptible pour les

" attirer dans le piége, ou les amener à son but ; un art encore " plus redoubtable de se jouer de tout, et du mérite même, " quand il voulait le dépriser ; enfin l'art d'égayer, de sim- " plifier le travail du cabinet, faisait de M. de Maurepas le " plus séduisant des ministres."

On le crut un grand homme d'Etat, parce qu'il avait fait quatre vers assez méchans contre une favorite détestée. " S'il n'avait fallu, dit Marmontel, qu'instruire un jeune " prince à manier légèrement et adroitement les affaires, à " se jouer des hommes et des choses, et à se faire un amuse- " ment du devoir de régner, Maurepas eût été, sans aucune " comparaison, l'homme qu'on aurait dû choisir. Peut être " avait-on espéré que l'âge et le malheur auraient donné à " son caractère plus de solidité, de constance et d'énergie ; " mais naturellement faible, indolent, personnel, aimant ses " aises et son repos, voulant que sa vieillesse fût honorée et " tranquille, évitant tout ce qui pouvait attrister ses soupers " ou inquiéter son sommeil, croyant à peine aux vertus " pénibles, et regardant le pur amour du bien public comme " une duperie ou comme une jactance ; peu jaloux de donner " de l'éclat à son ministère, et faisant consister l'art du gou- " vernement à tout mener sans bruit, et consultant toujours " les considérations plutôt que les principes, Maurepas fut " dans sa vieillesse ce qu'il avait été dans ses jeunes années, " un homme aimable, occupé de lui-même, et un ministre " courtisan."—(*Biographie universelle*, t. XXVII.)

Note (R), *page* 215.

" MARIE-ANTOINETTE ne pouvait pas être accusée de démentir sur le trône l'idée avantageuse qu'on s'était faite de ses vertus dans un rang moins élevé. Elle continua également à montrer, dans l'intérieur de sa cour, la même aversion pour l'étiquette. Elle ne discontinua ni ses promenades à pied ni ses voyages à Paris. Hors des solennités, elle aimait s'habiller avec la plus grande simplicité, mais l'air de [illegible] qui lui était particulier, laissait toujours deviner son rang

On commença à censurer vivement cette simplicité, d'abord parmi les courtisans, ensuite dans le reste du royaume; et par une de ces contradictions, qui sont plus communes en France qu'ailleurs, en même temps qu'on blamait la reine, on la copiait avec fureur. Chaque femme voulait avoir le même déshabillé, le même bonnet, les mêmes plumes qu'on lui avait vues. On courait en foule chez une dame Bertin, sa marchande de modes, ce fut une véritable révolution dans l'habillement de nos dames, qui donna une sorte d'importance à cette femme. Les robes traînantes, toutes les formes qui pouvaient donner une certaine noblesse aux parures, furent proscrites, on ne distingua plus une duchesse d'une actrice.

La folie gagna les hommes, les grands avaient depuis longtemps quitté les plumets, les touffes de ruban, les galons au chapeau, pour les laisser à leurs laquais. Ils quittèrent alors, les talons rouges et les broderies sur les habits, ils se plurent à parcourir nos rues, vêtus d'un gros drap, un bâton noueux à la main, et chaussés avec des souliers épais.

Cette métamorphose valut à plus d'un d'entre eux des aventures humiliantes. Jetés dans la foule, et n'ayant rien qui les distinguât des hommes du peuple, il arriva que des rustres prirent querelle avec eux, et, dans ce genre de combat, ce n'était pas le noble qui avait la supériorité. Voilà comme insensiblement le second ordre se dépouillait de la considération qu'on lui avait toujours portée, et avançait le règne de cette égalité qui lui a été si funeste.

Ces changemens avaient un inconvénient plus grave encore, en ce qu'ils influèrent considérablement sur les mœurs, car, d'une part, on prit trop de goût pour les manières, les habitudes du peuple, ainsi que pour les maximes démocratiques qui mettaient tout de niveau, tandis que, de l'autre, on s'accoutumait au mépris, à l'insubordination, à l'insolence. C'est une grande leçon pour ceux qui règnent. Ils oublient trop souvent qu'on ne fait rien de bon, si on ne connaît parfaitement le génie de la nation qu'on gouverne, et qu'il en est des usages imités par les peuples voisins, comme de certains

plantes qui, en changeant de climat, deviennent vénéneuses. —(*Histoire de Marie-Antoinette*, par Montjoie.)

Note (S), *page* 217.

" La reine, dans le choix de ses divertissemens, ne se montrait pas plus soumise au cérémonial; on jouait la comédie dans l'intérieur de ses appartemens, elle ne dédaignait pas d'y accepter des rôles, et ces rôles n'étaient pas les plus nobles; elle jouait aussi dans des opéras-comiques. Ce genre d'amusement fut, comme la simplicité de ses habits, blâmé et imité: le goût pour les représentations théâtrales passa dans toutes les classes de la société; il n'y eut pas un homme de qualité, pas un financier, pas un bourgeois un peu aisé, qui ne voulût avoir chez lui une salle de spectacle, et y copier les manières des acteurs. Autrefois un simple gentilhomme eût été déshonoré, si l'on eût cru qu'il se fût métamorphosé en comédien, même dans l'intérieur d'une maison. La reine ayant détruit, par son exemple, ce préjugé salutaire, le chef même de la magistrature, oubliant la dignité de sa place, *apprit par cœur*, et joua des rôles bouffons.

Cette manie, devenant générale, combla peu à peu l'intervalle qui avait toujours séparé les comédiens des autres classes de la société: on les fréquenta plus que jamais, et les mœurs ne gagnèrent pas à ce rapprochement.

La reine remplissait assez gauchement les rôles qu'elle adoptait; elle ne pouvait guère l'ignorer, par le peu de plaisir que faisait sa manière de jouer. Quelqu'un osa même dire assez haut, un jour qu'elle se donnait ainsi en spectacle: *Il faut convenir que c'est royalement mal jouer.* Cette leçon fut perdue pour elle, parce que jamais elle ne sacrifiait à l'opinion d'autrui rien de ce qu'elle croyait indifférent en soi-même, et devoir lui être permis.

Louis XIV. avait le même goût; il dansait sur le théâtre; mais il avait prouvé, par des actions éclatantes, qu'il savait contraindre au respect, et d'ailleurs il renonça, sans hésiter, à cet amusement, dès qu'il eut entendu réciter les beaux vers où Racine lui représentait combien de pareils passe-temps étaient indignes de lui.

La reine n'eut pas la même docilité. Quand des personnes sages lui dirent que, par la trop grande modestie de ses vêtemens, que par le genre de ses divertissemens et son aversion pour l'éclat qui doit toujours accompagner une reine, elle se donnait une apparence de légèreté qu'une partie du public interprétait mal, elle répondait comme madame de Maintenon: " Je suis sur le théâtre, il faut bien qu'on me siffle " ou qu'on m'applaudisse!"—(*Histoire de Marie-Antoinette*, par Montjoie.)

Note (T), *page* 220.

" FRANKLIN naquit à Boston, dans la Nouvelle-Angleterre, le 17 janvier 1706. Son père était fabricant de chandelles, et il apprit d'abord cette profession. A l'âge de 14 ans, brûlant du désir de s'instruire, il partit de la maison paternelle pour Philadelphie, et sut se faire admettre chez le seul imprimeur qu'il y eût alors dans cette ville et dans toute l'Amérique septentrionale. Il y vécut de pain et d'eau pendant un an, afin de pouvoir acheter les livres dont il avait besoin pour étudier les sciences. Ses progrès et ses découvertes, principalement dans la physique, lui firent une grande réputation. On sait que c'est à lui que l'on doit l'usage des paratonnerres, et la hardiesse d'attirer et de diriger le feu du ciel. L'étude ne lui fit pas négliger le soin de sa fortune. Il gagna long-temps sa vie à imprimer et à vendre des livres. Estimé de ses concitoyens, il devint directeur-général des postes de l'Amérique septentrionale, place qui lui fut très-lucrative. Il l'occupait encore lorsqu'il parut, en février 1766, devant la Chambre des communes de Londres, au sujet de la révocation de l'accise du timbre. Il soutint avec fermeté le droit des colonies anglaises à s'imposer elles-mêmes, comme n'étant pas représentées par le Parlement d'Angleterre." — (*Anecdotes historiques du règne de Louis XVI.*, tome IV.)

Le même ouvrage contient plus bas les détails qu'on va lire:

" MM. Deane et Franklin, députés des insurgens en 1777, vivaient à Paris sans appareil, sans luxe, sans ostentation; ils étaient dans une honnêteté bourgeoise. Le docteur Franklin était très-connu, très-fêté, non seulement des savans, ses

confrères, mais de tous les gens qui pouvaient le posséder ; car il se communiquait avec difficulté, et vivait dans une réserve qu'on lui croyait prescrite par son gouvernement. Il s'habillait avec une extrême simplicité. Il avait une belle physionomie, des lunettes toujours devant les yeux ; peu de cheveux, un bonnet de peau qu'il portait constamment sur sa tête ; point de poudre, mais un air propre ; du linge extrêmement blanc et un habit brun étaient toute sa parure. Il portait pour seule défense un bâton à la main.

" La cour de France, puissamment sollicitée par Silas Déane et Franklin, commença à s'occuper des intérêts de l'Amerique insurgente. Beaumarchais, intriguant auprès du comte de Maurepas, sut profiter des circonstances. Il fut autorisé secrètement à faire des armemens de commerce pour les colonies anglaises. Elles durent, en partie, au crédit, à l'activité de cet agent, l'avantage inespéré de se procurer les approvisionnemens nécessaires pour leurs premières campagnes. Beaumarchais gagna des sommes immenses en leur vendant très-cher son zèle et ses services, et se moqua de l'accusation, vraie ou mal fondée, de leur avoir envoyé des armes de rebut, et les plus mauvais armemens en tout genre.

" M. Déane, fatigué des lenteurs et même des défaites de M. de Sartine, alors ministre de la marine, lui écrivit qu'il se décidât, sous deux fois vingt-quatre heures, à faire signer le traité de l'union de la France et de l'Amérique septentrionale ; qu'autrement il s'accommoderait avec l'Angleterre. Il prit ce parti brusque et irrégulier, sans la participation de son collègue. A peine lui en eut-il fait confidence, que le docteur Franklin crut tout perdu. " Vous avez offensé la cour de " France et ruiné l'Amérique ! s'écria le philosophe.—Tranquillisez-vous, jusqu'à ce que nous ayons une réponse, répli- " qua le négociateur.—Une réponse ! nous allons être mis à la " Bastille.—C'est ce qu'il faudra voir."

" Au bout de quelques heures, le premier secrétaire de M. de Sartine paraît. " Vous êtes priés, Messieurs, de vous " tenir prêts pour une entrevue à *minuit* ; *on viendra vous* " chercher."

" — A minuit ! (s'écrie le docteur Franklin, dès que le secré-
" taire est parti) ma prédiction est vérifiée : M. Déane, vous
" avez tout perdu."

" On ne manqua pas de venir les prendre à l'heure indiquée. Les envoyés américains montent dans une voiture, et arrivent à une maison de campagne, à cinq lieues de Paris, où M. de Sartine voulut les recevoir pour mieux couvrir cette démarche d'un voile mystérieux. On les introduit auprès du ministre, et la déclaration demandée si impérieusement par M. Déane est signée à l'instant même.

" Les députés américains rentrèrent chez eux triomphans, et M. Franklin avoua qu'en politique il ne fallait pas toujours s'armer de patience.

" Lorsqu'on apprit en France, le 11 juin 1790, la perte que venaient de faire les États-Unis d'Amérique, Mirabeau monta à la tribune de l'Assemblée nationale, et prononça ces paroles :

" Franklin est mort ; il est retourné au sein de la Divinité.

" Le sage que les deux mondes réclament, l'homme que se disputent l'histoire des sciences et l'histoire des empires, tenait sans doute un rang élevé dans l'espèce humaine. Assez long-temps les cabinets politiques ont notifié la mort de ceux qui ne furent grands que dans leur éloge funèbre ; assez long-temps l'étiquette des cours a proclamé des deuils hypocrites ; les nations ne doivent porter que le deuil de leurs bienfaiteurs. . . Le congrès a ordonné, dans les États de la confédération, un deuil de deux mois pour la mort de Franklin. . . Ne serait-il pas digne de vous, Messieurs, de nous unir à cet acte religieux, de participer à cet hommage, rendu, à la face de l'univers, et aux droits de l'homme et au philosophe qui a le plus contribué à en propager la conquête sur toute la terre ? L'antiquité eût élevé des autels à ce puissant génie qui, au profit des mortels, embrassant dans sa pensée le ciel et la terre, sut dompter la foudre et les tyrans.

" A l'unanimité des voix, l'Assemblée nationale décréta un deuil public de trois jours.

" La municipalité de Paris voulant rendre un hommage écla-

tant à la mémoire de cet homme qu'enflammèrent le génie des sciences et l'amour de la liberté, fit prononcer son oraison funèbre par l'abbé Fauchet, président du conseil général de la commune, dans la vaste et superbe rotonde de la Halle aux bleds, au milieu de laquelle était élevé un catafalque. Tout l'intérieur de la rotonde était tendu en noir; un candélabre à chaque pilier, un cordon de lampions au-dessus de la corniche, un amphithéâtre autour de la rotonde rempli d'auditeurs en deuil, présentaient un spectacle aussi majestueux qu'imposant. L'Assemblée nationale s'y était rendue par députation."

Note (U), *page* 239.

" Le roi (de Naples), ayant atteint sa dix-huitième année, épousa Marie-Caroline d'Autriche, fille de l'illustre Marie-Thérèse (1768). Ce mariage promettait à la nation napolitaine qu'on ne verrait plus désormais l'Autriche prétendre au trône de Naples, et que de long-temps cette puissance ne menacerait son repos. Mais, dès ce moment, cessa l'influence du cabinet de Madrid. L'Angleterre avait uni ses intérêts à ceux de l'Autriche; et celle-là, par son commerce, et celle-ci, par ses alliances, avaient déjà pris le plus grand ascendant sur les affaires d'Italie. L'Autriche, pour assurer le sien sur la cour de Naples, ne négligera pas le moyen puissant que lui offrait la fortune; il fut stipulé, dans le contrat de mariage de Ferdinand et de Caroline, qu'après la naissance de son premier fils, la jeune reine entrerait au conseil, en ferait partie, et qu'elle y aurait même voix délibérative; droit qu'elle n'omit pas d'exiger lorsque le temps en fut venu. Ce fut alors que Tanucci reconnut, mais trop tard, la faute qu'il avait faite, en ne s'opposant pas de tout son crédit à une pareille clause. Il voulut néanmoins l'éluder; mais la reine, aussi pénétrante qu'ambitieuse, et qui tous les jours acquérait de l'ascendant sur son époux, découvrit la cause des obstacles qu'apportait à ses vues un trop imprévoyant ministre, et résolut de s'en débarrasser. Bientôt, abreuvé de dégoûts, tourmenté de regrets, Tanucci fut renvoyé du ministère (1777). Comme tant d'autres qui l'avaient précédé dans la plus dangereuse des carrières, il alla finir dans la retraite des jours

que du moins il avait glorieusement employées Si la cour fut ingrate, le peuple fut reconnaissant, et même aujourd hui sa mémoire est en vénération Ce fut le Sully, le Colbert de ce pays.

La reine sut trouver un homme docile qui se prêta à ses volontés Le marquis de Sambuca fut nommé pour remplacer le ministre disgracié, et c est ainsi que, suivant un usage assez constant, la médiocrité remplaça le mérite Dès ce moment la puissance et le crédit de la reine furent inébranlablement établis.

Jamais un royaume n éprouva plus le besoin d une *marine* militaire que le royaume de Naples. Quand même elle n'y serait pas aussi importante qu elle l est pour protéger le commerce, et assurer les rapports entre l une et l autre Sicile, elle y est indispensable, soit pour réprimer l audace des corsaires africains, soit pour empêcher ces barbares d attenter à la sureté et à la tranquillité des rivages de ce royaume. On sentit donc la nécessité de créer une marine, ou d améliorer l ancienne Il ne s agissait plus que de trouver un marin habile, mais on ne voulait le prendre ni en Espagne ni en France Le chevalier Acton avait bien servi quelque temps dans la marine; mais il y avait éprouvé des dégoûts et s était éloigné Il fut proposé à la reine et accepté.

Cet officier commandait alors les forces navales du grand-duc de Toscane Il avait acquis quelque réputation dans diverses expéditions contre les Barbaresques, et principalement dans une entreprise contre les Algériens où figuraient les Espagnols, les Napolitains et les Toscans réunis Jeune encore, ambitieux, mais sans génie, et ne connaissant guère que l art maritime, il était doué, par compensation, d une grande docilité et de beaucoup d adresse aussi ne tarda t il pas à s ouvrir ce que l on appelle une carrière brillante, en secondant les desseins de la reine à qui il devait sa fortune.

Caroline, née ambitieuse, avait l esprit novateur de son frère Joseph, sans en avoir ni les talens, ni la philosophie Il lui manquait et sa mâle persévérance et son impassible caractère Elle ordonna d abord qu'on ouvrît des routes nécessaires au

commerce intérieur, et pour en payer les frais, elle établit un impôt qui devait rapporter annuellement trois cent mille ducats : mais ces utiles travaux furent presque aussitôt suspendus que commencés : le produit du nouvel impôt fut employé à d'autres besoins, et quoiqu'il dût être momentané, la perception en continua toujours.

Cependant Acton fut chargé du ministère de la marine. On attendait de lui la régénération ou plutôt une création nouvelle de la marine napolitaine ; et il débuta par la plus funeste méprise. L'objet d'une marine militaire à Naples devait être de protéger contre les Barbaresques le commerce, qui, en grande partie, consiste dans l'exportation des denrées du pays. Acton s'attacha tout entier à l'idée de donner des vaisseaux de haut-bord et des frégates à un Etat qui avait principalement besoin de petits bâtimens qui prissent peu d'eau, et qui pussent conséquemment combattre les corsaires partout où ils se retirent dans les anses et dans les plus petits ports. Cette erreur coûta à la nation de fortes sommes, et l'on sacrifia, avec la plus insigne imprudence, les petits bâtimens qu'elle possédait déjà, et qui, armés en corsaires, s'étaient rendus redoutables aux pirates africains.

Malgré le peu de succès de ces innovations, les changemens, les perfectionnemens existaient toujours à la cour de Naples ; et l'on songea à porter la réforme dans l'état militaire. D'après les ordonnances de Charles III., l'armée ne devait pas dépasser trente mille hommes ; mais, comme il arrive presque toujours en temps de paix, quand le gouvernement n'y veille pas attentivement, le nombre effectif de l'armée ne s'élevait qu'à la moitié du nombre établi, c'est-à-dire, à quinze mille hommes. Le chevalier Acton, après s'être fait donner, outre le ministère de la marine, celui de la guerre, augmenta le nombre des soldats, mais ne changea point le système de dilapidation établi, et ne travailla point à introduire parmi les troupes le bon ordre ni la discipline.

Mais, avant de retracer les moyens dont le ministre Acton se servit pour donner à l'armée une organisation nouvelle, jetons un coup-d'œil rapide sur les événemens politiques qui occupèrent la cour de Naples pendant les huit à dix années qui précè-

dèrent l'époque où on la verra jouer un rôle parmi les puissances liguées contre la nation française

Sans doute le roi d'Espagne ne voyait pas sans peine que, depuis qu'une Autrichienne était entrée dans le conseil du roi son fils, il y avait perdu toute espèce d'influence, que l'Angleterre était favorisée au détriment de la France, à qui tant de motifs, et surtout l'intérêt du commerce, devaient si fortement lier le royaume de Naples. Mais long-temps Charles III. se contenta de donner, par ses lettres, ou par ses ambassadeurs, de simples avis, ou de faire des reproches modérés bientôt il fallut parler en père irrité et presque en maître.

La France était dans l'usage d'acheter dans les Calabres des bois de construction; sous prétexte que ces bois étaient nécessaires à la marine que l'on s'occupait à former, Acton empêcha la France d'en exporter du royaume. La cour de Versailles dissimula son ressentiment.

Précisément à cette époque, arriva cet épouvantable tremblement de terre de la Calabre, où périrent tant de milliers d'hommes, où tant d'autres restèrent sans asile et sans pain. A la nouvelle de ce désastre, la cour de France, oubliant tous motifs de mécontentemens, fit expédier une frégate chargée de bled, afin que le roi de Naples pût procurer promptement des secours aux malheureux habitans des pays ravagés. Le ministre fit refuser sèchement un don qui certes n'avait rien d'injurieux et qui ne pouvait être que désintéressé: tant la haine est déraisonnable!

Cette conduite envers la France irrita tellement le roi Charles, qu'abandonnant son système de modération, il ordonna à son fils de renvoyer un ministre qui abusait ainsi de sa confiance. Acton, soutenu par la faveur de la reine, brava le courroux du roi d'Espagne, aux ordres de qui on résista. Le favori n'en resta que plus puissant. L'Autriche et l'Angleterre devinrent les seules puissances qui furent accueillies avec intérêt, considérées à la cour de Naples: les agens de l'Espagne et de la France n'y éprouvèrent que des refus et souvent des insultes."—(*Mémoires sur le royaume de Naples*, par M. le comte Grégoire Orloff, t. II.)

Note (V), *page* 251.

CHANSON

FAITE EN 1788, PAR M. LE COMTE D'ADHÉMAR, DEPUIS AMBASSADEUR EN ANGLETERRE.

Sur l'air du vaudeville du Tableau parlant.

Dans un monde trompeur
J'eus de la bonhomie ;
Je parlai de l'honneur,
J'offris mon cœur ;
La bonne compagnie
Persifla ma folie :
Ma foi, vive le vin
Et la catin !

Je fus fort bien traité,
Quand j'attaquai Silvie ;
Mais je fus débouté
Pendant l'été.
La bonne compagnie
De l'absence s'ennuie :
Ma foi, vive le vin
Et la catin !

D'une prude à grands frais
Je me fis une amie,
Même encore je l'aurais
Sans son laquais.
La bonne compagnie
Souvent se mésallie :
Ma foi, vive le vin
Et la catin !

(*Correspondance de Grimm*, tome IV., page 568.)

Fin des Eclaircissemens Historiques et des Pièces Officielles

SOUVENIRS, PORTRAITS, ET ANECDOTES,

PAR

MADAME CAMPAN.

AVANT-PROPOS DE L'AUTEUR.

Il existe tant de livres, qu'avec un talent médiocre dans l'art d'écrire, il est impardonnable d'en faire de nouveaux. Blâmant cette triste manie, je n'ai nullement la faiblesse de m'en laisser atteindre ; mais la destinée m'ayant placée près des têtes couronnées, je me plais, dans ma solitude, à réunir quelques faits qui, après moi, pourront intéresser ma famille. Déjà j'ai recueilli tout ce qui concernait l'intérieur d'une princesse infortunée dont la réputation est encore obscurcie par les atteintes de la calomnie, et qui méritait mieux de la justice des hommes, soit durant le cours de sa vie, soit après avoir succombé. Ces Mémoires, qui sont terminés depuis dix ans, ont obtenu les suffrages de quelques gens de goût ; et mon fils, après moi, pourra les faire imprimer.(1) J'ignore

(1) Madame Campan, en écrivant ces lignes, ne pensait guère que la mort de son fils dût précéder la sienne. Voyez la notice. —*(Note des édit.)*

un poulet roti froid, une bouteille de vin, une d'orgeat, une de limonade et quelques autres objets: cela s'appelait l'*en cas* de la nuit. Un vieux médecin ordinaire de Louis XIV, qui existait encore lors du mariage de Louis XV, raconta au père de M. Campan une anecdote trop marquante pour qu'elle soit restée inconnue. Cependant ce vieux médecin, nommé *M Lafosse* était un homme d'esprit, d'honneur, et incapable d'inventer cette histoire. Il disait que Louis XIV ayant su que les officiers de sa chambre témoignaient, par des dédains offensans, combien ils étaient blessés de manger à la table du contrôleur de la bouche avec Molière, valet de chambre du roi, parce qu'il avait joué la comédie, cet homme célebre s'abstenait de se présenter à cette table. Louis XIV, voulant faire cesser des outrages qui ne devaient pas s'adresser à un des plus grands génies de son siècle, dit un matin à Molière à l'heure de son petit lever: "On " dit que vous faites maigre chère ici, Molière, " et que les officiers de ma chambre ne vous " trouvent pas fait pour manger avec eux. " Vous avez peut-être faim, moi-même je m'é- " veille avec un très-bon appétit; mettez-vous " à cette table, et qu'on me serve mon *en cas* " *de nuit*." Alors le roi, coupant sa volaille et ayant ordonné à Molière de s'asseoir, lui sert une aile, en prend en même temps une pour lui, et ordonne que l'on introduise les entrees

familières qui se composaient des personnes les plus marquantes et les plus favorisées de la cour. "Vous me voyez, leur dit le roi, occupé de faire manger Molière que mes valets de chambre ne trouvent pas assez bonne compagnie pour eux." De ce moment, Molière n'eut plus besoin de se présenter à cette table de service, toute la cour s'empressa de lui faire des invitations (1).

(1) Cette anecdote est peut-être une de celles qui honorent le plus le caractère et la vie de Louis XIV. On est touché de voir ce roi superbe, accueillant, dans le comédien Molière, l'immortel auteur du Misanthrope et du Tartufe. Voilà par quels traits un prince qui a de la grandeur sait venger le génie de la sottise et le récompenser de ses travaux.

Louis XV aussi voulut encourager les lettres, mais il ne put leur accorder que cette protection froide et hautaine, qu'aucune grâce, qu'aucun mouvement bienveillant n'accompagne, et qui alors humilie plus qu'elle ne touche.

Les *piquans Mémoires de madame du Hausset* contiennent le passage suivant.

"Le roi qui admirait tout ce qui avait rapport au siècle de Louis XIV, en rappelant que les Boileau, les Racine, avaient été accueillis par lui, et qu'on lui attribuait une partie de l'éclat de ce règne, était flatté qu'il y eût sous le sien un Voltaire; mais il le craignait et ne l'estimait pas. Il ne put s'empêcher de dire: "Je l'ai aussi bien traité que Louis XIV a "traité Racine et Boileau; je lui ai donné, comme Louis XIV "à Racine, une charge de gentilhomme ordinaire et des pen- "sions. Ce n'est pas ma faute s'il a la prétention d'être cham- "bellan, d'avoir une croix et de souper avec un roi. Ce n'est "pas la mode en France; et, comme il y a plus de beaux es- "prits et de plus grand seigneurs qu'en Prusse, il me faudrait

leur, qui avait payé sa charge soixante ou quatre-vingt mille francs, était un homme de bonne famille, et qui avait eu l'honneur de servir le roi vingt-cinq ans dans un de ses régimens. Ainsi, honteusement chassé de cette salle, il vint se placer pour le passage du roi dans la grande salle des gardes, et, s'inclinant devant Sa Majesté, lui demanda de rendre l'honneur à un vieux militaire qui avait voulu terminer ses jours en servant son souverain dans sa maison civile, quand son âge lui interdisait le service des armes. Le roi s'arrêta, écouta son récit fait avec l'accent de la douleur et de la vérité, puis lui ordonna de la suivre. Le roi assistait au spectacle dans une espèce d'amphithéâtre où était son fauteuil ; derrière lui était un rang de plians pour le capitaine des gardes, le premier gentilhomme de la chambre et d'autres grands officiers. Le chef de brigade avait droit à une de ces places ; le roi s'arrêtant à la place qu'il devait occuper, dit à son contrôleur : " Monsieur, prenez près de moi, pour ce soir " la place de celui qui vient de vous offenser, et " que l'expression de mon mécontentement pour " cette injuste offense vous tienne lieu de toute " autre réparation."

Dans les dernières années de la vie de Louis XIV., ce prince ne sortait plus qu'en chaise à

porteurs, et témoignait une grande bienveillance pour un nommé *d'Aigremont*, son porteur de devant, qui ouvrait toujours la portière de la chaise. La plus petite préférence accordée par les souverains au moindre de leurs serviteurs ne manque jamais d'être remarquée (1). Le roi avait fait quelque bien à la nombreuse famille de cet homme, et lui parlait souvent. Un abbé, attaché à la chapelle s'avisa de le prier de remettre au roi un placet dans lequel il suppliait Sa Majesté de lui accorder un bénéfice. Louis XIV. n'approuva pas la confiante démarche de son porteur, et lui dit d'un ton très-fâché : " D'Aigremont, on vous fait faire une " chose très-déplacée, et je suis sûr qu'il y a de la " *cérémonie* là-dedans — Non, Sire, il n'y a pas la " moindre *cérémonie* là-dedans, reprit ce pauvre " homme d'un air très-effrayé ; M. l'abbé m'a dit " qu'il me baillerait cent louis pour cela — D'Ai-

duchesse d'Orléans dans ses Mémoires*, Lauzun fait quelquefois le niais, afin de pouvoir dire impunément aux gens leur fait, car il est très-malicieux. Pour faire sentir au maréchal de Tessé qu'il avait tort de se familiariser avec les gens du commun, il s'écria dans le salon de Marly : " Maréchal, donnez-moi un " peu de tabac ; mais du bon, de celui que vous prenez le matin " avec M. d'Aigremont, le porteur de chaise." — (*Note des Éd.*)

* Les *Mémoires de la duchesse d'Orléans*, beaucoup plus piquants que discrets et réservés, ont été publiés en 1822 chez Fonthenay, libraire, au Palais-Royal.

"gremont, dit le roi, je pardonne à ton ignorance "et à ta sincérité ; je te ferai donner les cent louis " sur ma cassette, et je te ferai chasser la première " fois que tu t'aviseras de me présenter un " placet."

Louis XIV. était fort bon pour ses serviteurs intimes ; mais aussitôt qu'il prenait son attitude de souverain, les gens les plus accoutumés à le voir dans ses habitudes privées étaient aussi intimidés que si, pour la première fois de leur vie, ils paraissaient en sa présence. Des membres de la maison civile de Sa Majesté, appelés alors *commensalité*, jouissant du titre d'*écuyers* et des priviléges attachés aux officiers de la maison du roi, eurent à réclamer quelques prérogatives dont le corps de ville de Saint-Germain, où ils résidaient, leur contestait l'exercice. Réunis en assez grand nombre dans cette ville, ils obtinrent l'agrément du ministre de la maison pour envoyer une députation au roi, et choisirent parmi eux deux valets de chambre de Sa Majesté, nommés *Bazire* et *Soulaigre*. Le lever du roi fini, on appelle la députation des habitans de la ville de Saint-Germain ; ils entrent avec confiance, le roi les regarde et prend son attitude imposante. Bazire l'un de ces valets de chambre, devait parler ; mais Louis-le-Grand le regarde. Il ne voit plus en lui le prince qu'il sert habituellement dans son intérieur ; il s'intimide, la parole

lui manque : il se remet cependant et débute comme de raison, par le mot *Sire*. Mais il s'intimide de nouveau, et, ne trouvant plus dans sa mémoire la moindre des choses qu'il avait à dire, il répète encore deux ou trois fois le même mot, puis termine en disant : " Sire, voilà Soulaigre." Soulaigre, mécontent de Bazire, et se flattant de se mieux acquitter de son discours, prend la parole *Sire* est répété de même plusieurs fois ; son trouble égale celui de son camarade, et il finit par dire : " Sire, voilà Bazire." Le roi sourit et leur répondit : " Messieurs, je connais le motif qui vous " amène en députation près de moi, j'y ferai " raison, et je suis très-satisfait de la manière " dont vous avez rempli votre mission de dé- " putés." (1)

(1) Cette plaisanterie n'est point amère et dure comme la plupart des railleries de Louis XV. elle ne laisse que l'idée d'un badinage aimable. Jamais Louis XIV. ne se permit un mot offensant pour personne, et ses reparties qui, presque toujours, sont d'un grand sens, décèlent très-souvent un tact délicat et fin. En général, l'esprit, qu'il fût vif et caustique, ou seulement agréable et gai, n'a pas manqué aux petits fils de Henri IV. Les Mémoires de madame du Hausset contiennent une assez piquante remarque de Duclos à ce sujet.

" M. Duclos était chez le docteur Quesnay, et pérorait avec sa chaleur ordinaire. Je l'entendis qui disait à deux ou trois personnes. " On est injuste envers les grands, les ministres et " les princes ; rien de plus ordinaire que de parler mal de leur " esprit. J'ai bien surpris, il y a quelques jours, un de MM. " de la brigade des infaillibles, en lui disant qu'il y a eu plus " d'esprit dans la maison de Bourbon que dans toute autre —

" Vous avez prouvé cela ? dit quelqu'un en ricanant.—Oui, dit " Duclos, et je vais vous le répéter. Le grand Condé n'était " pas un sat, à votre avis ; et la duchesse de Longueville est " citée comme une des femmes les plus spirituelles. M. le ré- " gent est un homme qui n'avait pas d'égaux en tout genre " d'esprit. Le prince de Conti, qui fut élu roi de Pologne, " était célèbre par son esprit, et ses vers valent ceux de la Fare " et de Saint-Aulaire. M. le duc de Bourgogne était instruit " et très-éclairé. Madame la duchesse, fille de Louis XIV., " avait infiniment d'esprit, faisait des épigrammes et des cou- " plets. M. le duc du Maine n'est connu généralement que " par sa faiblesse ; mais personne n'avait plus d'agrément dans " l'esprit. *Sa femme était une folle, mais qui aimait les lettres,* " se connaissait en poésie, et dont l'imagination était brillante " mais inépuisable. En voilà assez, dit-il, et comme je ne suis " point flatteur, et que je crains tout ce qui en a l'apparence, " je ne parle point des vivans."—On fut étonné de cette énu- mération, et chacun convint de la vérité de ce qu'il avait dit. Il ajouta : " Ne dit-on pas tous les jours d'Argenson la bête, " parce qu'il a un air de bonhomie et un ton bourgeois ? Mais, " je ne crois pas qu'il y ait eu beaucoup de ministres aussi in- " struits et aussi éclairés."—Je pris une plume sur la table du docteur, et je demandai à M. Duclos de me dicter les noms qu'il avait cités et le petit éloge qu'il en avait fait.—" Si " vous montrez cela à madame la marquise de Pompadour, " ajouta-t-il alors, dites-lui bien comment cela est venu, et que " je ne l'ai pas dit pour que cela lui revienne et aille peut-être " ailleurs. Je suis historiographe et je rendrai justice, mais " aussi je la *ferai* souvent." (*Journal de madame du Hausset.*)

Nous ne connaissons pas de mot plus juste que celui de *rendre* justice et la *faire*. Tous les devoirs du véritable historien sont dans ces paroles : tout écrivain qui n'en remplit qu'une partie est un flatteur ou bien un satirique.

Puisque nous avons déjà donné deux fois, dans les notes de ce volume, des extraits des Mémoires écrits par madame du Hausset, nous devons au lecteur quelques détails sur cette dame et sur son ouvrage.

" M. Senac de Meilhan, entrant un jour chez M. de Marigni, frère de madame de Pompadour, le trouva brûlant des papiers. Prenant un gros paquet qu'il allait aussi jeter au feu- " C'est, dit-il à M. de Meilhan, l'ouvrage d'une femme de chambre de *ma sœur*. *Cette femme était estimable, mais tout* cela est du rabachage: *au feu*," et il s'arrêta en disant· " Ne trouvez-vous pas que je suis ici comme le barbier de Don Quichotte, qui brûle les ouvrages de chevalerie?—Je demande grâce pour celui-ci, dit son ami. J'aime les anecdotes, et je trouverai sans doute dans ce manuscrit quelque chose qui m'intéressera.—Je le veux bien," répliqua M. de Marigni: et il le lui donna

" Madame de Pompadour avait deux femmes de chambre qui étaient femmes de condition l'une, madame du Hausset, ne changea point de nom; l'autre prit un nom emprunté, et ne se fit pas connaître aux yeux du public pour ce qu'elle était." Le journal dont il s'agit est l'ouvrage de la première.

Il
plaire
en y
de L..

* On verra dans les éclaircissemens, lettre (A), que madame de Pompadour poussa son insolente vanité jusqu'à vouloir que son maître-d'hôtel fut décoré d'un ordre militaire.

ANECDOTES

DU

RÈGNE DE LOUIS XV.

Le premier événement qui me frappa dans ma tendre enfance fut l'assassinat de Louis XV par Damiens. L'impression que j'éprouvai fut si vive, que les moindres détails sur la confusion et la douleur qui régnèrent ce jour-là dans Versailles, me sont aussi présens que les événemens les plus récens. J'avais dîné avec mon père et ma mère chez un de leurs amis. Beaucoup de bougies éclairaient le salon, et quatre tables de jeu étaient déjà occupées, lorsqu'un ami de la maison entra pâle et défiguré, et dit d'une voix presque éteinte: " Je vous apporte une terrible nouvelle. Le roi " est assassiné !" A l'instant, deux dames de la société s'évanouissent, un brigadier des gardes-du-corps jette ses cartes et s'écrie: " Je n'en suis pas étonné, ce sont ces coquins de jésuites.—Que faites-vous, mon frère? dit une dame en s'élançant sur lui, voulez-vous vous faire arrêter?—Arrêter! pourquoi? parce que je dévoile des scélérats qui veulent un roi cagot?" Mon père entra, il re-

commanda de la prudence, dit que le coup n'était pas mortel; qu'il fallait que chacun retournât chez soi; que les réunions devaient cesser dans le moment d'une crise aussi affreuse. Il avait fait avancer une chaise pour ma mère, elle me plaça sur ses genoux. Nous demeurions dans l'avenue de Paris; et tout le temps de notre course, j'entendais sur les trottoirs de cette avenue, des pleurs, des sanglots. Enfin, je vis arrêter un homme: c'était un huissier de la chambre du roi, qui était devenu fou et qui criait: "Oui, je les connais, ces gueux, ces scélérats!" Notre chaise fut arrêtée dans cette mêlée; ma mère connaissait l'homme désolé que l'on venait de saisir; elle le nomma au cavalier de maréchaussée qui l'arrêtait. On se contenta de conduire ce fidèle serviteur à l'hôtel des gendarmes, qui était alors dans l'avenue. Dans les temps de calamités ou d'événemens publics, les moindres imprudences sont funestes. Quand le peuple prend part à une opinion ou à un fait, il faut craindre de le heurter et même de l'inquiéter. Les délations ne sont plus alors le résultat d'une police organisée, et les châtimens n'appartiennent plus à l'impartialité de la justice. A l'époque dont je parle, l'amour pour le souverain était une religion, et cet événement de l'assassinat de Louis XV amena une foule d'arrestations non motivées.(1) M. de La

(1) Louis XV était encore aimé à cette époque. Soulavie

Serre, alors gouverneur des Invalides, sa femme, sa fille et une partie de ses gens, furent arrêtés, parce que mademoiselle de La Serre, venue le jour même de son couvent, pour passer le temps de la *fête des rois* en famille, dit, dans le salon de son père, quand on apporta cette nouvelle de Versailles: "Cela n'est pas surprenant, j'ai entendu dire à la mère N..., que cela ne pouvait manquer, parce que le roi n'aimait pas assez la religion." La mère N..., le directeur et plusieurs religieuses de ce couvent furent interrogés par le lieutenant de police. Une malveillance, entretenue dans le public par les partisans de Port-Royal et par les adeptes de la nouvelle secte des philosophes, ne cachait pas les soupçons qu'ils faisaient tomber sur les jésuites; et bien certainement, quoiqu'il n'y eût pas la moindre preuve contre cet ordre, l'événement de l'assassinat du roi servit le parti qui, peu d'années après, obtint la destruction de la compagnie de Jésus.

---

qui a composé des Mémoires sur la cour de France, pendant la faveur de madame de Pompadour, a placé dans cet ouvrage une notice qui lui avait été communiquée sur l'assassinat du roi. Les détails qu'elle contient s'accordent avec ceux que donne ici madame Campan sur la consternation dont les esprits étaient frappés.

A l'extrait de cette notice, nous joindrons dans les éclaircissemens lettre (B) des faits curieux, racontés par madame du Hausset, sur la disgrâce momentanée de madame de Pompadour après l'assassinat de Louis XV, sur le rétablissement du roi et le triomphe de la favorite.—(*Note des édit.*)

Ce scélérat de Damiens se vengea de beaucoup de gens qu'il avait servis dans diverses provinces, [illegible] ils lui étaient con- C'est pour me ven- je vous ai fait cette peur." A quelques femmes, il dit : " Que dans " sa prison, il s'était amusé de l'effroi qu'elles auraient." Ce monstre avoua qu'il avait fait périr le vertueux La Bourdonnaye en lui donnant un lavement d'eau-forte. Il avait encore commis d'autres crimes. On prend trop aisément des gens à son service : de semblables exemples prouvent qu'on ne saurait mettre trop de précautions aux renseignemens nécessaires avant d'ouvrir l'intérieur de sa maison à des étrangers.(1)

---

(1) Quelque temps après son assassinat, *Louis XV* eut, dans les appartemens, une aventure que madame du Hausset raconte ainsi :

" Le roi entra un jour chez Madame, qui finissait de " s'habiller, j'étais seule avec elle. " Il vient de m'arriver " une singulière chose, dit-il. Croiriez-vous qu'en ren- " trant dans ma chambre à coucher, sortant de ma garde- " robe, j'ai trouvé un monsieur face à face de moi ?— " Ah ! *Dieu, Sire, dit Madame effrayée.*—Ce n'est rien, " reprit-il, mais j'avoue que j'ai eu une grande surprise. Cet " homme a paru tout interdit. Que faites-vous ici ? lui ai-je dit " d'un ton assez poli. Il s'est mis à genoux en me disant : " *Pardonnez-moi, Sire, et avant tout, faites-moi fouiller.* Il " s'est hâté de vider ses poches ; il a ôté son habit, tout trou- " blé, égaré. Enfin, il m'a dit *qu'il était cuisinier de ... et venu* " *de Bercari qu'il était venu voir ; et que s'étant trompé d'esca-* " *lier, et toutes les portes s'étant trouvées ouvertes*, il était arrivé " jusqu'à

J'ai entendu plusieurs fois M. de Landsmath, écuyer, commandant de la Vénerie, qui venait souvent chez mon père, dire qu'au bruit de la nouvelle de l'assassinat du roi, il s'était rendu précipitamment chez Sa Majesté. Je ne puis répéter les expressions un peu cavalières dont il se servit pour rassurer le roi ; mais le récit qu'il en faisait,

---

" jusqu'à la chambre où il était, et dont il serait bien vite sorti. " J'ai sonné, et Guimard est entré, et a été fort surpris de mon " tête-à-tête avec un homme en chemise. Il a prié Guimard " de passer avec lui dans une autre pièce, et de le fouiller dans " les endroits les plus secrets. Enfin, le pauvre diable est ren- " tré et a remis son habit. Guimard me dit : *C'est certaine-* " *ment un honnête homme qui dit la vérité, et dont on peut, au* " *reste, s'informer.* Un autre de mes garçons de château est " entré, et s'est trouvé le connaître. *Je réponds*, m'a-t-il dit, " *de ce brave homme qui fait, d'ailleurs, mieux que personne,* " *du bœuf à l'écarlate.* Voyant cet homme si interdit qu'il " ne savait trouver la porte, j'ai tiré de mon bureau cinquante " louis. Voilà, Monsieur, pour calmer vos alarmes. Il est " sorti après s'être prosterné." Madame se récria de ce qu'on pouvait ainsi entrer dans la chambre du roi. Il parla d'une manière très-calme de cette étrange apparition, mais on voyait qu'il se contraignait, et que, comme de raison, il avait été effrayé. Madame approuva beaucoup la gratification ; elle avait d'autant plus de raison, que ce n'était pas la coutume du roi, M. de Marigny, me parlant de cette aventure que je lui avais racontée, me dit qu'il aurait parié mille louis contre le don de cinquante louis, si toute autre que moi lui eût raconté ce trait. (*Journal de madame du Hausset.*)—(*Note des édit.*)

lorsque l'on fut calmé sur les suites de ce funeste événement, amusa pendant long-temps les sociétés où on le lui faisait raconter. Ce M. de Landsmath était un vieux militaire qui avait donné de grandes preuves de valeur; rien n'avait pu soumettre son ton et son excessive franchise aux convenances et aux usages respectueux de la cour. Le roi l'aimait beaucoup. Il était d'une force prodigieuse et avait souvent lutté de vigueur du poignet avec le maréchal de Saxe, renommé pour sa grande force.(1) M. de Landsmath avait une voix tonnante. Entré chez Louis XV., le jour de l'horrible attentat de Damiens, peu d'instans après, il trouva près du roi la dauphine et Mesdames filles du roi; toutes ces princesses, fondant en larmes, entouraient le lit de Sa Majesté. "Faites sortir toutes ces pleureuses, Sire, dit le vieil écuyer, j'ai besoin de vous parler seul." Le roi fit signe aux princesses de se retirer. "Allons, dit Landsmath, votre blessure n'est rien, vous aviez force vestes et gilets." Puis, découvrant sa poitrine: "Voyez, lui dit-il en lui montrant quatre ou cinq grandes cicatrices, voilà qui compte; il y a trente

(1) Un jour que le roi chassait dans la forêt de Saint-Germain, Landsmath, courant à cheval devant lui, veut faire ranger un tombereau rempli de la vase d'un étang qu'on venait de curer, le charretier résiste, et répond même avec impertinence. Landsmath, sans descendre de cheval, le saisit par le devant de son habit, le soulève et le jette dans son tombereau. (*Note de mad. Campan.*)

ans que j'ai reçu ces blessures ; allons, toussez fort." Le roi toussa. Puis, prenant le vase de nuit, il enjoignit à Sa Majesté, dans l'expression la plus brève, d'en faire usage. Le roi lui obéit. " Ce n'est rien, dit Landsmath, *moquez-vous* de cela ; dans quatre jours nous forcerons un cerf.—Mais si le fer est empoisonné ? dit le roi.—Vieux contes que tout cela, reprit-il ; si la chose était possible, la veste et les gilets auraient nettoyé le fer de quelques mauvaises drogues." Le roi fut calmé et passa une très-bonne nuit.

Ce même M. de Landsmath, qui, par son langage militaire et familier, avait calmé les alarmes de Louis XV., le jour de l'horrible attentat de Damiens, était de ces gens qui, au milieu des cours les plus imposantes, font entendre quelquefois de brusques vérités. Il est à remarquer qu'il se trouve dans presque toutes les cours un personnage de ce genre, qui semble remplacer les anciens fous des rois, et s'arroger le droit de tout dire.

Un jour, le roi demanda à M. de Landsmath quel âge il avait ? Il était vieux et n'aimait pas à s'occuper du nombre de ses années ; il éluda la réponse. Quinze jours après, Louis XV. sortit de sa poche un papier, et lut à haute voix : " Ce tel jour du mois de...en 1680 et tant, a été baptisé par nous, curé de ***, le fils de haut et puis-

sant seigneur, etc —Qu'est ce? dit Landsmath avec humeur, serait-ce mon extrait de baptême que Votre Majesté a fait demander?—Vous le voyez, Landsmath, dit le roi —Eh bien, Sire, cachez cela bien vite; un prince chargé du bonheur de vingt-cinq millions d'hommes ne doit pas en affliger un seul à plaisir."

Le roi sut que Landsmath avait perdu son confesseur, missionnaire de la paroisse de Notre-Dame; l'usage des lazaristes était d'exposer leurs morts à visage découvert. Louis XV voulut

écuyer. "Vous

dit le roi.—Oui,

à visage découvert.—C'est l'usage.—Je vous ordonne d'aller le voir.—Sire, mon confesseur était mon ami, cela me coûterait beaucoup.—N'importe, je vous l'ordonne.—Est-ce tout de bon, Sire?—Tout de bon.—Ce serait la première fois de ma vie que j'aurais manqué à un ordre de mon souverain! j'obéirai." Le lendemain à son lever, le roi lui dit aussitôt qu'il l'aperçut: "M'avez-vous obéi, Landsmath?"—Sans aucun doute, Sire.—Eh bien, qu'avez-vous vu?—Ma foi, j'ai vu que Votre Majesté et moi ne sommes pas grand'chose."(1)

---

(1) Le roi parlait souvent de la mort, dit madame du Hausset dans ses Mémoires, et aussi d'enterremens et de cimetières; personne n'était plus mélancolique. Madame me dit qu'il éprouvait une sensation pénible quand il était forcé à rire, et qu'il l'avait souvent priée de finir une histoire plaisante

(1)

A la mort de la reine Marie Leckzinska, M. Campan, depuis secrétaire du cabinet de la reine Marie-Antoinette, alors officier de la chambre, ayant rempli plusieurs fonctions de confiance au moment du décès de la princesse, le roi demanda à madame Adélaïde comment il pouvait le récompenser. Elle le pria de créer en sa faveur une charge de maître de la garde-robe dans sa maison, avec mille écus d'appointemens. " Je le veux " bien, dit le roi, ce sera un titre honorable; " mais dites à Campan qu'il n'en fasse pas " pour un écu de dépense de plus dans son mé- " nage, car vous verrez qu'ils ne le paieront " pas." (1)

Il souriait et voilà tout. En général, le roi avait les idées les plus tristes sur la plupart des événemens. Quand il arrivait un nouveau ministre, il disait : *Il a étalé sa marchandise comme un autre, et promet les plus belles choses du monde, dont rien n'aura lieu. Il ne connaît pas ce pays-ci : il verra*..Quand on lui parlait de projets pour renforcer la marine, il disait: " Voilà vingt " fois que j'en entends parler, jamais la France n'aura de ma- " rine, je crois." C'est M. de Marigny qui m'a dit cela.

(Note des édit.)

(1) " Le chevalier de Montbarey était fort aimé du feu roi Louis XV. Un de ses amis, qui vivait depuis long-temps en province, persuadé qu'un homme qui est bien traité du roi peut tout obtenir, lui écrivit pour l'engager à lui faire donner une place qui eût fait sa fortune. Le chevalier de Montbarey lui

La manière dont mademoiselle de Romans, [illegible], et mère de l'abbé de Bournérite, je crois, d'être rapportée. Le roi s'était rendu en grand cortége à Paris, pour y tenir un lit de justice. Passant le long de la terrasse des Tuileries, il remarqua un chevalier de Saint-Louis, vêtu d'un habit de lustrine, assez passé, et une femme d'une assez bonne tournure, tenant sur le parapet de la terrasse une jeune fille d'une beauté éclatante, très-parée, et ayant un fourreau de taffetas couleur de rose. Le roi fut involontairement frappé de l'affectation avec laquelle on le faisait remarquer à cette jeune personne. De retour à Versailles, il appela Le Bel, ministre et confident de ses plaisirs secrets, et lui ordonna de chercher et de trouver dans Paris une jeune personne de douze à treize ans, dont il lui donna le signalement de la manière que je viens de détailler. Le Bel l'assura qu'il ne voyait nul espoir de succès dans une semblable commission. « Pardonnez-moi, lui dit Louis XV ; cette famille « doit habiter dans le quartier voisin des Tuileries, « du côté du faubourg Saint-Honoré, ou à l'entrée « du faubourg Saint-Germain. Ces gens-là vont

répondit : « Si jamais le roi prend du crédit, je vous promets de lui demander ce que vous désirez. » — (Souvenirs de [illegible])

(Note des éd.)

" sûrement à pied, ils n'auront pas fait traverser " Paris à la jeune fille dont ils paraissent très- " occupés. Ils sont pauvres ; le vêtement de l'en- " fant était si frais, que je le jugeavoir été fait pour " le jour même où je devais aller à Paris. Elle le " portera tout l'été ; les Tuileries doivent être " leur promenade des dimanches et des jours de " fêtes. Adressez-vous au limonadier de la ter- " rasse des Feuillans, les enfans y prennent des " rafraîchissemens ; vous la découvrirez par ce " moyen." Le Bel suivit les ordres du roi, et, dans l'espace d'un mois, il découvrit par ce moyen la demeure de la jeune fille ; il sut que Louis XV. ne s'était trompé en rien sur les intentions qu'il supposait. Toutes les conditions furent aisément acceptées ; le roi contribua, par des gratifications considérables pendant deux années, à l'éducation de mademoiselle de Romans. On lui laissa totalement ignorer sa destinée future, et lorsqu'elle eut quinze ans accomplis, elle fut menée à Versailles sous le simple prétexte de voir le palais. Elle fut conduite, entre quatre ou cinq heures de l'après-midi, dans la galerie de glaces, moment où les grands appartemens étaient toujours très-solitaires. Le Bel, qui les attendait, ouvrit la porte de glace qui donnait de la galerie dans le cabinet du roi, et invita mademoiselle de Romans à venir en admirer les beautés. Rassurée par la vue d'un homme qu'elle connaissait, et excitée par la curiosité bien

pardonnable à son âge, elle accepta avec empressement; mais elle insistait pour que Le Bel procurât le même plaisir à ses parens. Il l'assura que c'était impossible, qu'ils allaient l'attendre assis dans une des fenêtres de la galerie, et qu'après avoir parcouru les appartemens intérieurs, il la reconduirait vers eux. Elle accepta; la porte de glace se referma sur elle. Le Bel lui fit admirer la chambre, la salle du conseil, lui parlait avec enthousiasme du monarque possesseur de toutes les beautés dont elle était environnée, et la conduisit enfin vers les petits appartemens où mademoiselle de Romans trouva le roi lui-même, l'attendant avec toute l'impatience et tous les désirs d'un prince qui avait préparé, depuis plus de deux ans, le moment où il devait la posséder.

Quelles réflexions affligeantes naissent de tant d'immoralité! L'art avec lequel cette intrigue avait été conduite, l'innocence réelle de la jeune de Romans, furent sans doute les motifs qui attachèrent plus particulièrement le roi à cette maîtresse. Elle est la seule qui obtint de lui de faire porter le nom de Bourbon à son fils. Au moment d'accoucher, elle reçut un billet de la main du roi, conçu en ces mots: "M " le curé de Chaillot, en baptisant l'enfant de " mademoiselle de Romans, lui donnera les noms " suivans: Louis N. de Bourbon." Peu d'années après, le roi, mécontent des prétentions

que mademoiselle de Romans établissait sur le bonheur qu'elle avait eu de donner le jour à un fils reconnu, et voyant, par les honneurs dont elle l'environnait, qu'elle se flattait de le faire légitimer, le fit enlever des mains de sa mère. Cette commission fut exécutée avec une grande sévérité. Louis XV s'était promis de ne légitimer aucun enfant naturel ; le grand nombre de princes de ce genre, que Louis XIV avait laissés, était une charge pour l'Etat, et rendait la détermination de Louis XV très-louable. M. l'abbé de Bourbon était très-beau, ressemblait parfaitement à son père ; il était fort aimé des princesses, filles du roi, et sa fortune ecclésiastique aurait été portée par Louis XVI au plus haut degré. On lui destinait le chapeau de cardinal, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et l'évêché de Bayeux. Sans être rangé parmi les princes du sang, il aurait eu une très-belle existence. Il mourut à Rome d'une petite vérole confluente ; il y fut généralement regretté ; mais les événemens sinistres qui ont assailli l'illustre maison dont il avait l'honneur de porter le nom, doivent faire envisager sa mort prématurée comme un bienfait de la Providence. Mademoiselle de Romans s'était mariée à un gentilhomme nommé M. de Cavanac ; le roi en fut mécontent, et tout le monde la blâmait d'avoir, en quelque sorte, quitté par cette alli-

ance le simple titre de mère de l'abbé de Bourbon (1).

(1) Une pareille anecdote serait un sujet de réflexion trop pénible. Faut-il ajouter encore à l'impression qu'elle doit laisser dans l'esprit, en disant que les aventures de ce genre étaient nombreuses, ou que le même fait a servi de texte à plusieurs versions? On trouvera dans les éclaircissemens deux anecdotes racontées, l'une par Soulavie, l'autre par madame du Hausset, et qui ont, quoique sous des noms différens, une malheureuse conformité avec celle qu'on vient de lire. Voyez lettre (C). La même note renferme aussi de nouvelles particularités sur mademoiselle de Romans.

Le morceau suivant, *écrit avec une rare impartialité* par M. Lacretelle, ne peut laisser aucun doute sur la source et sur l'étendue de ces désordres.

« Louis, rassasié des conquêtes que lui offrait la cour, fut conduit, par une imagination dépravée, à former pour ses plaisirs un établissement tellement infâme, qu'après avoir peint les excès de la régence, on ne sait encore comment exprimer ce genre de désordre. Quelques maisons élégantes, bâties dans un enclos nommé le Parc-aux-Cerfs, recevaient des femmes qui attendaient les embrassemens de leur maître. On y conduisait de jeunes filles vendues par leurs parens, ou qui leur étaient arrachées. Elles en sortaient comblées de dons, mais presque sûres de ne revoir jamais le roi qui les avait avilies, même lorsqu'elles portaient un gage de ces indignes amours. La corruption entrait dans les plus paisibles ménages, dans les familles les plus obscures. Elle était savamment et long-temps combinée par ceux qui servaient les débauches de Louis. Des années étaient employées à séduire des filles qui n'étaient point encore nubiles, à combattre dans de jeunes femmes des principes de pudeur et de fidélité. Il y en eut quelques unes qui eurent le malheur d'éprouver une vive tendresse, un attache-

Les monotones habitudes de la grandeur royale donnent trop souvent aux princes le désir de se procurer les jouissances des plus simples particuliers, et alors ils se flattent, vainement de se cacher sous l'ombre du mystère : on devrait les garantir de ces erreurs passagères et les accoutumer à supporter les ennuis de la grandeur, comme ils savent très-bien jouir de ses éminens avantages. Louis XV, par la noblesse de son maintien, par l'expression de ses traits à la fois doux et majestueux, appartenait parfaitement aux successeurs de *Louis-le-Grand* (1). Mais ce prince

ment sincère pour le roi. Il en paraissait touché pendant quelques momens ; mais bientôt il n'y voyait que des artifices pour le dominer, et il s'en rendait le délateur auprès de la marquise qui faisait rentrer ses rivales dans leur obscurité. Mademoiselle de Romans fut la seule qui obtint que son fils fût déclaré l'enfant du roi. Madame de Pompadour réussit à écarter une rivale qui paraissait avoir fait une impression assez profonde sur le cœur du roi. On lui enleva son fils qui fut élevé chez un paysan. Mademoiselle de Romans n'osa réclamer contre cette violence qu'après la mort du roi. Louis XVI lui rendit son fils qu'il protégea, et qui fut connu sous le nom d'abbé de Bourbon." (*Histoire de France*, par Lacretelle, tome III.) (*Note des édit.*)

(1) Ce que madame la duchesse d'Orléans, dans ses Mémoires, dit de Louis XV encore enfant, annonçait déjà tous les avantages que sa figure, sa taille et son maintien lui donneraient dans la maturité de l'âge.

" On ne saurait voir un enfant plus agréable que notre jeune roi. Il a de grands yeux noirs et de longs cils qui frisent ; un joli teint, une charmante petite bouche, une longue et abondante

s'est trop souvent donné des plaisirs cachés, qui naturellement finissaient par être connus. Il aimait avec passion, pendant plusieurs hivers, les bals à *bouts de chandelles*, ainsi qu'il appelait les assemblées des gens du dernier étage de la société. Il se faisait indiquer les pique-niques que se donnaient les petits marchands, les coiffeuses, les couturières de Versailles, et s'y rendait en domino noir, et masqué; son capitaine des gardes l'y accompagnait masqué comme lui. Le grand bonheur était d'y aller en brouette; on avait soin de dire à cinq ou six des officiers de la chambre du roi, ou de celle de la reine de s'y trouver, afin que Sa Majesté y fût environnée de gens sûrs sans qu'elle pût s'en douter ni en être gênée. Probablement que le capitaine des gardes prenait aussi de son côté d'autres précautions de ce genre. Mon beau-père, pendant la jeunesse du roi et la sienne, a été plusieurs fois du nombre des servi-

---

chevelure brune, de petites joues rouges, une taille droite et bien prise, une très-jolie main, de jolis pieds; sa démarche est noble et altière; il met son chapeau comme le feu roi. Il a le tour du visage ni trop long ni trop court; mais ce qu'il a de mal, et ce qu'il a hérité de sa mère, c'est qu'il change de couleur d'une demi-heure à l'autre. Quelquefois il a mauvaise mine; mais, au bout d'une demi-heure, toutes ses couleurs reviennent. Il a des manières aisées; et on peut dire, sans flatterie, qu'il danse bien. Adroit dans tout ce qu'il fait, il commence déjà (1720) à tirer des faisans et des perdrix, il a une grande passion pour le tir." — (*Note des édit.*)

teurs à qui il était enjoint de se présenter sous le masque dans ces réunions formées souvent à un quatrième étage, ou dans quelque salle d'auberge. Dans ce temps-là, pendant la durée du carnaval, des sociétés masquées avaient le droit d'entrer dans les bals bourgeois; il suffisait qu'une personne de la compagnie se démasquât et se nommât.

Ces excursions secrètes, la fréquentation trop habituelle de Louis XV avec des demoiselles dont les charmes remplaçaient les avantages de l'éducation, avaient sans doute appris au roi beaucoup d'expressions vulgaires qui, sans cela, n'eussent jamais pénétré jusqu'à lui. (1)

Cependant, au milieu même de ses plus hon-

(1) Le roi, dit madame du Hausset, se plaisait à avoir de petites correspondances particulières que Madame très-souvent ignorait; mais elle savait qu'il en avait, car il passait une partie de sa matinée à écrire à sa famille, au roi d'Espagne, quelquefois au cardinal de Tencin, à l'abbé de Broglie, et aussi à des gens obscurs. " C'est avec des personnes comme cela, me dit-elle un jour, que le roi sans doute apprend des termes dont je suis toute surprise. Par exemple, il m'a dit hier en voyant passer un homme qui avait un vieil habit: *Il a là un bien habit bien examiné.* Il m'a dit une fois, pour dire qu'une chose était vraisemblable: *Il y a gros.* C'est un *dictum* du peuple, à ce qu'on m'a dit, qui est comme *il y a gros à parier.*" Je pris la liberté de dire à Madame: " Mais, ne serait-ce pas des demoiselles qui lui apprennent ces belles choses?" Elle me dit en riant: " Vous avez raison, *il y a gros.*" Le roi, au reste, se servait de ces expressions avec intention, et en riait. (*Journal de madame Hausset.*) (*Note des édit.*)

teux désordres, le roi reprenait quelquefois tout-à-coup, avec beaucoup de noblesse, la dignité de son rang. Les courtisans familiers de Louis XV s'étant un jour, livrés à toute la gaieté d'un souper, au retour de la chasse, chacun vantait et peignait les beautés de sa maîtresse. Quelques-uns s'étaient amusés à rendre compte du peu de charmes de leurs femmes, du mérite qu'ils avaient à s'acquitter de leurs devoirs de maris. Un mot imprudent, adressé à Louis XV, et ne pouvant être applicable qu'à la reine, fait à l'instant cesser toute la joie du repas. Louis XV. prend son air imposant, et, frappant deux ou trois coups sur la table avec son couteau : *Messieurs*, dit-il, *voilà le roi* (1).

(1) Nous ne pensons point qu'aucune anecdote puisse mieux peindre l'excès de la corruption, que cette réunion d'hommes profanant la sainteté du mariage, dévoilant ses secrets, et se faisant un jeu de leur propre infamie. La conduite des femmes n'aurait pu même servir d'excuse aux maris, quoiqu'elle ne valût pas mieux. Les petites maisons recevaient presque autant de femmes titrées que de courtisanes. Des comédiens inspiraient aux duchesses, aux marquises, des passions qu'elles auraient dédaigné d'environner des ombres du mystère.* Des noms qu'on aurait dû respecter se trouvaient mêlés aux déréglemens des plus honteux asiles. S'il faut en croire un fait qu'on trouvera rapporté dans les éclaircissemens, lettre (D), on osa se faire un titre de la prostitution même, pour masquer des séparations; et cette audace du vice arma l'indignation du jeune D'Aguesseau, digne héritier des vertus de son père.

(*Note des éd.*)

* Voyez les Mémoires de Besenval et ceux de Lauzun.

Trois jeunes gens de Saint-Germain, qui venaient de terminer leurs années de collége, ne connaissant personne de placé à la cour, et ayant entendu dire que les étrangers y étaient toujours très-bien traités, s'avisèrent de se costumer parfaitement en Arméniens, et de se présenter de cette manière, pour voir le grand cérémonial de la réception de plusieurs chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit. *Leur ruse obtint tout le succès* dont ils s'étaient flattés. Lorsque la procession défila dans la longue galerie de glaces, les suisses des appartemens les mirent sur le premier rang, et recommandèrent à tout le monde d'avoir beaucoup d'égards pour ces étrangers; mais ils firent l'imprudence de pénétrer dans l'œil-de-bœuf. Là se trouvaient messieurs Cardonne et Ruffin, interprètes des langues orientales, et le premier commis des consulats, chargé de veiller à tout ce qui concernait les Orientaux qui étaient en France. Aussitôt les trois écoliers sont environnés et questionnés par ces messieurs, d'abord en grec moderne. Sans se déconcerter, ils font signe qu'ils n'entendent pas. On leur parle turc, arabe; enfin un des interprètes, impatienté, leur dit: "Messieurs, vous devriez entendre une des "langues qui vous ont été parlées; de quel pays "êtes-vous donc?—De Saint-Germain-en-Laye, "Monsieur, reprit le plus confiant. Voilà la pre-

" mière fois que vous nous le demandez en " français." Ils avouèrent alors le motif de leur travestissement ; le plus âgé d'entre eux n'avait pas dix-huit ans. On en rendit compte à Louis XV ; il en rit beaucoup. Il ordonna quelques heures à la geôle, et que leur liberté leur fût rendue après leur avoir fait une bonne semonce.

Louis XV aimait à parler de la mort quoiqu'il la craignit beaucoup ; mais son excellente santé et son titre de roi lui faisaient probablement espérer qu'il serait invulnérable : il disait assez communément aux gens très-enrhumés : " Vous avez là une toux qui sent le sapin." Chassant un jour dans la forêt de Sénard, une année où le pain avait été extrêmement cher, il rencontre un homme à cheval portant une bière. " Où por- " tez-vous cette bière? dit le roi.—Au village de " .... répond le paysan.—Est-ce pour un homme " ou pour une femme?—Pour un homme.—De " quoi est-il mort?—De faim," répond brusquement le villageois. Le roi piqua son cheval et ne fit plus de questions.(b)

(b) Le roi était fort mélancolique habituellement, dit madame du Hausset, et aimait toutes les choses qui rappelaient l'idée de la mort, en la craignant cependant beaucoup. En voici un exemple. Madame de Pompadour se rendant à Crécy, un écuyer du roi fit signe d'arrêter, et lui dit que la voiture du roi était cassée ; et que, sachant qu'elle n'était pas loin, il la prié

J'AI beaucoup vu en société, dans ma jeunesse, madame de Marchais, femme du premier valet de chambre du roi : c'était une personne fort instruite, et qui avait eu les bonnes grâces de Louis XV, étant parente de madame de Pompadour. M. de Marchais, riche et fort considéré, avait servi, était chevalier de Saint-Louis, et réunissait à la charge de premier valet de chambre, le gouvernement du Louvre. Madame

d'attendre. Il arriva bientôt après, se mit dans la voiture de Madame, où étaient, je crois, madame de Château-Renaud et madame de Mirepoix. Les seigneurs qui suivaient s'arrangèrent dans d'autres voitures. J'étais derrière dans une chaise à deux, avec Gourbillon, valet de chambre de Madame; et nous fûmes étonnés quand, peu de temps après, le roi fit arrêter la voiture; celles qui suivaient s'arrêtèrent aussi. Le roi appela un écuyer et lui dit : "Vous voyez bien cette petite hauteur? il y a des "croix; et c'est certainement un cimetière; allez-y, et voyez "s'il y a quelque fosse nouvellement faite." L'écuyer galopa et s'y rendit; ensuite il vient dire au roi : "Il y en a trois tout "fraîchement faites." Madame, à ce qu'elle m'a dit, détourna la tête avec horreur à ce récit; et la maréchale dit gaiement : "En vérité, *c'est faire venir l'eau à la bouche.*" Madame, le soir, en se déshabillant, nous en parla. "Quel singulier plaisir, dit-"elle, que de s'occuper de choses dont on devrait éloigner "l'idée, surtout quand on mène une vie aussi heureuse! Mais "le roi est comme cela; il aime à parler de la mort, et il a dit, "il y a quelques jours, à M. de Fontanieu, à qui il a pris à son "lever un saignement de nez : *Prenez-y garde; à votre âge, "c'est un avant-courier d'apoplexie.* Le pauvre homme est re-"tourné chez lui tout effrayé et fort malade."—(*Note des édit.*)

de Marchais recevait chez elle toute la cour; les capitaines des gardes y venaient habituellement, et beaucoup d'officiers des gardes-du-corps. Les auteurs célèbres dans tous les genres se faisaient présenter chez elle comme chez madame Geoffrin. Elle avait du crédit, surtout de l'influence lorsqu'elle sollicitait des voix pour les prétendans aux fauteuils de l'Académie. J'ai vu chez elle tous les gens célèbres du siècle, La Harpe, Diderot, d'Alembert, Duclos, Thomas, etc. Elle avait autant d'esprit que son mari avait de bonhomie; autant de recherche qu'il affectait de simplicité; il aimait à la déjouer dans ses prétentions les plus légitimes. Personne ne résumait un discours académique, un sermon ou le sujet d'une pièce nouvelle avec autant de précision et de grâces que le faisait madame de Marchais. Elle avait aussi l'art d'amener à sa volonté la conversation sur un ouvrage nouveau ou ancien, et souvent son mari se plaisait à dire à ses voisins dans le cercle: "Ma femme a lu cela ce matin." Le comte d'Angiviller, épris de la grâce de son esprit, lui faisait une cour assidue, et l'épousa quand elle devint veuve de M. de Marchais. Elle vivait encore à Versailles dans les premières années du règne de Napoléon, mais ne sortait plus de son lit. Elle avait conservé son goût pour la parure, et était, quoique couchée, frisée et coiffée comme on l'était vingt ans avant cette époque. Une prodigieuse

quantité de blanc et de rouge déguisait le ravage du temps, pour ne laisser voir, à la faible clarté de jalousies baissées et de rideaux tirés par-dessus ces jalousies, qu'une espèce de poupée dont les discours étaient encore pleins de charmes et d'esprit. Elle avait conservé de fort beaux cheveux dans l'âge le plus avancé : on prétendait que le fameux comte de Saint-Germain, qui avait paru à la cour de Louis XV. comme un des plus célèbres alchimistes, lui avait donné une liqueur qui conservait les cheveux et les préservait de blanchir avec les années. (1)

(1) Il venait souvent chez *Madame* (c'est ainsi que madame du Hausset désigne continuellement la marquise de Pompadour) un homme qui était aussi bien étonnant qu'une sorcière : c'est le comte de Saint-Germain qui voulait faire croire qu'il vivait depuis plusieurs siècles. Un jour madame lui dit devant moi à la toilette : " Comment était fait François I.er ? C'est un roi " que j'aurais bien aimé.—Aussi était-il très-aimable, dit Saint-" Germain," et il dépeignit ensuite sa figure et toute sa personne, comme l'on fait d'un homme qu'on a bien considéré. " C'est dommage, ajouta-t-il, qu'il fut trop ardent ; je lui aurais " donné un bien bon conseil qui l'aurait garanti de tous ses " malheurs.... Mais il ne l'aurait pas suivi ; car il semble " qu'il y ait une fatalité pour les princes qui ferment leurs " oreilles, celles de leur esprit, aux meilleurs avis, surtout dans " les momens critiques.—Et le connétable, dit Madame, qu'en " dites-vous ?—Je ne puis en dire ni trop de bien, ni trop de " mal, répondit-il.—La cour de François I.er était-elle fort " belle ?—Très-belle ; mais celle de ses petits-fils la surpassait " infiniment ; et du temps de Marie Stuart et de Marguerite de " Valois, c'était un pays d'enchantement, le temple des plaisirs : ceux de l'esprit s'y mêlaient. Les deux reines étaient " savantes, faisaient des vers, et c'était un plaisir de les en-

Louis XV avait, comme on le sait, adopté le système bizarre de séparer Louis de Bourbon du roi de France. Comme homme privé il avait sa fortune personnelle, ses intérêts de finances à part

---

" tendre." Madame lui dit en riant "Il semble que vous ayez " vu tout cela.—J'ai beaucoup de mémoire, dit il, et j'ai beau- " coup lu l'histoire de France. Quelque fois je m'amuse *non* " *pas à faire croire*, mais *à laisser croire* que j'ai vécu dans les " plus anciens temps.—Mais enfin vous ne dites pas votre âge, " et vous vous donnez pour très vieux? La comtesse de Gergy, " qui était il y a cinquante ans je crois ambassadrice à Ve " nise, dit vous y avoir connu tel que vous êtes aujourd'hui.— " Il est vrai, Madame, que j'ai connu il y a longtemps madame " de Gergy.—Mais, suivant ce qu'elle dit, vous auriez plus de " cent ans à présent?—Cela n'est pas impossible dit il en " riant, mais je conviens qu'il est encore plus possible que " cette dame, que je respecte infiniment.—Vous lui avez donné, " dit elle, un élixir surprenant par ses effets. Elle prétend " qu'elle a long temps paru n'avoir que vingt quatre ans. Pour- " quoi n'en donneriez vous pas au roi?—Ah! Madame dit il " avec une sorte d'effroi que je m'avise de donner au roi une " drogue inconnue! il faudrait que je fusse fou.

" Je rentrai chez moi pour écrire cette conversation. Quelques jours après, il fut question entre le roi, Madame quelques seigneurs et le comte de Saint Germain du secret qu'il avait pour faire disparaître les taches des diamans. Le roi se fit apporter un diamant médiocre en grosseur, qui avait une tache. On le fit peser, et le roi dit au comte " Il est estimé *cent mille* " *livres* mais il en vaudrait *deux* sans la tache. Voulez vous vous " charger de me faire gagner quatre mille francs? Il leur a bien dit " Cela est possible, et dans un mois je le rapporterai à Votre Majesté. Un mois après le comte apporta le diamant sans tâche; il était enveloppé dans une petite diamante

Louis XV. traitait comme particulier dans toutes les affaires ou les marchés qu'il faisait ; il

---

qu'il ôta. Le roi le fit peser, et, à quelque petite chose près, il était aussi pesant. Le roi l'envoya à son jouailler, sans lui rien dire, par M. de Gontaut qui rapporta neuf mille six cents livres ; mais le roi le fit redemander pour le garder par curiosité. Il ne revenait pas de sa surprise, et il disait que M. de Saint-Germain devait être riche à millions, surtout s'il avait le secret de faire avec de petits diamans de gros diamans. Il ne dit ni oui ni non ; mais il assura très-positivement qu'il savait faire grossir les perles et leur donner la plus belle eau. Le roi le traitait avec considération, ainsi que Madame. C'est elle qui m'a raconté ce que je viens de dire. M. Quesnay m'a dit au sujet des perles : *C'est une maladie des huîtres, et il est possible d'en savoir le principe.* Ainsi M. de Saint-Germain peut grossir les perles, mais il n'en est pas moins un charlatan, puisqu'il a un élixir de longue vie, et qu'il donne à entendre qu'il a plusieurs siècles.

" Je l'ai vu plusieurs fois : il paraissait avoir cinquante ans, il n'était ni gras, ni maigre, avait l'air fin, spirituel, était mis très-simplement, mais avec goût : il portait aux doigts de très-beaux diamans, ainsi qu'à sa tabatière et à sa montre. Il vint un jour où la cour était en magnificence, chez Madame, avec des boucles de souliers et de jarretières de diamans fins, si belles, que Madame dit qu'elle ne croyait pas que le roi en eût d'aussi belles. Il passa dans l'antichambre pour les défaire, et les apporta pour les faire voir de plus près, en comparant les pierres à d'autres. M. de Gontaut qui était là dit qu'elles valaient au moins deux cent mille livres. Il avait, ce même jour, une tabatière d'un prix infini et des boutons de manche de rubis, qui étaient étincelans. On ne savait pas d'où venait cet homme si riche, si extraordinaire, et le roi ne souffrait pas qu'on en parlât avec mépris ou raillerie. On l'a dit bâtard d'un roi de Portugal.

" M. de Saint-Germain dit un jour au roi : " Pour estimer " les hommes, il ne faut être ni confesseur, ni ministre, ni " lieutenant de police." Le roi lui dit : *Et roi.*—" Ah ! Sire,

avait acheté au Parc-aux-Cerfs, à Versailles, une assez jolie maison où il logeait une de ces maîtresses obscures que l'indulgence ou la politique de madame de Pompadour avait tolérées, pour ne pas perdre ses droits de maîtresse en titre(1). Ayant réformé cet usage, le roi voulut vendre sa petite maison. Sévin, premier commis de la [illegible]

" dit-il, vous avez vu le brouillard qu'il faisait il y a quelques " jours; on ne se voyait pas à quatre pas. Les rois, je parle " en général, sont entourés de brouillards encore plus épais, [illegible]

la bouche du fameux comte de Saint Germain, étant auprès de Madame incommodée et dans son lit." — (*Note des édit.*)

(1) " La tradition et le témoignage de plusieurs personnes attachées à la cour, dit M. de Lacretelle le jeune, ne confirment que trop les récits consignés dans une foule de libelles relativement au Parc-aux-Cerfs. Il paraît que ce fut dans l'année 1753 que commença cet infâme établissement. On prétend que le roi y faisait élever de jeunes filles de neuf ou dix ans. Le nombre de celles qui y furent conduites fut immense. Elles étaient dotées, mariées à des hommes vils ou crédules, [illegible]

" Les dépenses du Parc-aux-Cerfs se payaient avec des acquits au comptant. Il est difficile de les évaluer; mais il ne peut y avoir aucune exagération à affirmer qu'elles coûtèrent plus de cent millions à l'État. Dans quelques libelles, on les porte jusqu'à un milliard."

Nous craignons que M. de Lacretelle n'exagère un peu les torts et surtout les dépenses de Louis XV. On trouvera dans les éclaircissemens, des détails fournis par madame du Hausset, sur le Parc-aux-Cerfs, et qui pouvaient donner à croire que cet établissement n'était ni aussi considérable, ni aussi coûteux qu'on l'imagine. Voyez la lettre (E). — (*Note des édit.*)

guerre, se présenta pour l'acheter: le notaire qui était chargé de cette commission en rendit compte au roi. Le contrat de vente fut passé entre Louis de Bourbon et Pierre Sévin, et le roi lui fit dire de lui apporter lui-même la somme en or. Le premier commis réunit quarante mille francs en louis, et, introduit par le notaire dans les cabinets intérieurs du roi, il lui remit la valeur de sa maison.

Le roi, sur ses fonds particuliers, payait l'entretien des maisons de ses maîtresses, l'éducation de ses filles naturelles qui étaient élevées dans des couvens à Paris, et enfin leurs dots quand il les mariait.

Les hommes les plus entraînés par des mœurs dissolues n'en rendent pas moins hommage à la vertu des femmes. Madame la comtesse de Périgord était aussi belle que vertueuse; elle s'aperçut, pendant la durée de quelques petits voyages de Choisy, où elle avait été invitée, que Louis XV était fort occupé d'elle. Les formes d'un glacial respect, le soin d'éviter le moindre entretien suivi avec le monarque, ne parvinrent pas à détruire cette flamme naissante; le roi finit par adresser à la comtesse une lettre des plus passionnées. A l'instant le parti de cette femme estimable fut pris; son honneur l'empêchant de répondre à la passion du roi, son

profond respect pour son souverain lui prescrivant de ne pas troubler son repos, elle s'exila volontairement dans une terre nommée Chalais, qu'elle avait auprès de Barbezieux, et qui, depuis près d'un siècle, n'avait pas été habitée. Le logement du concierge fut le seul qui put la recevoir; de là elle écrivit au roi les motifs de son départ, et y resta plusieurs années sans revenir à Paris. De nouveaux goûts rendirent promptement à Louis XV. un repos auquel madame de Périgord avait cru devoir faire un si grand sacrifice. Quelques années après, la dame d'honneur de Mesdames vint à mourir; beaucoup de grandes familles demandèrent cette place: le roi ne répondit à aucune de ces sollicitations, et écrivit à madame la comtesse de Périgord: — Me
« dre leur dame d'honneur
« vous appartient autant
« que pour le nom de votre maison. »

Le comte d'Halville, d'une très ancienne maison de la Suisse, avait débuté à Versailles par le simple grade de porte-enseigne dans le régiment des gardes suisses. Son nom, ses qualités distinguées lui méritèrent l'intérêt de quelques amis puissans qui, pour étayer l'ancienneté de son origine par une belle fortune, lui firent épouser la fille d'un très-riche financier nommé M. de La Garde. De ce mariage naquit une fille unique qui épousa

le comte d'Esterhazy. Dans le nombre des terres qui appartenaient à mademoiselle de La Garde, était le château des Trous, situé à quatre lieues de Versailles ; le comte y recevait beaucoup de gens de la cour. Un jeune sous-lieutenant des gardes-du-corps, porté à ce grade par son nom et par la faveur dont jouissait sa famille, avait cette confiance qui accompagne les succès non mérités, et dont heureusement les années dégagent successivement la jeunesse. Il prononça un jour, sans connaissance de l'histoire des anciennes maisons suisses et sans ménagement pour le comte, sur la noblesse de ce pays, et se permit d'avancer qu'il n'y avait pas d'anciennes maisons en Suisse. " Pardonnez-moi, lui dit froidement le comte, il " y en a de très-anciennes.—Pourriez-vous les " citer, Monsieur? reprit le jeune homme.—Oui, " répondit M. d'Halville ; il y a, par exemple, ma " maison et celle d'Habsbourg qui règne en Alle- " magne.—Vous avez sans doute vos raisons pour " nommer premièrement la vôtre? repartit l'im- " prudent interlocuteur.—Oui, Monsieur, dit alors " M. d'Halville d'un ton imposant ; parce que la " maison d'Habsbourg date d'avoir été page dans " la mienne ; lisez l'histoire, étudiez celles des " peuples et des familles, et soyez à l'avenir plus " circonspect dans vos assertions."

Quelque faible qu'ait été Louis XV., jamais les parlemens n'auraient obtenu son consentement pour la convocation des états généraux. Je sais, à cet égard, une anecdote que m'ont racontée deux officiers intimes attachés à la maison de ce prince. C'était à l'époque où les remontrances des parlemens, et le refus d'enregistrer des impôts, donnaient de l'inquiétude sur la situation des finances. *Or en causant un soir au coucher* de Louis XV., " Vous verrez, Sire, dit un homme " de la cour très-rapproché du roi par sa charge, " que tout ceci amènera la *nécessité d'assembler* " les états-généraux." Le roi, sortant à l'instant même, du calme habituel de son caractère, et saisissant le courtisan par le bras, lui dit avec vivacité " Ne répétez jamais ces paroles je ne suis " pas sanguinaire, mais si j'avais un frère et qu'il " fût capable d'ouvrir un tel avis, je le sacrifierais " dans les vingt-quatre heures à la durée de la " monarchie, et à la tranquillité du royaume (1)

(1) Un entretien rapporté par madame du Hausset, lettre II, confirme l'anecdote qu'on vient de lire, en montrant de quel ressentiment Louis XV était animé contre les parlemens.— (Note des Edit.)

Causes naturelles de la mort du dauphin, père de Louis XVI., et de la dauphine, princesse saxonne, en réponse à tous les bruits d'empoisonnemens répandus par Soulavie.(1)

PLUSIEURS années avant sa mort, M. le dauphin eut une petite vérole confluente qui mit ses jours en danger ; il conserva, long-temps après sa convalescence, un galon suppurant au-dessous du nez. On lui donna le conseil dangereux de le faire passer en faisant usage d'extrait de Saturne ; le remède eut un succès complet ; mais le dauphin, qui était d'une corpulence considérable, maigrissait insensiblement, et une petite toux sèche annonçait que l'humeur répercutée était retombée

(1) Nous laissons le titre de ce morceau tel qu'il est, mais nous devons remarquer que le reproche fait à Soulavie manque ici d'exactitude. Il a fait ce qui est du devoir de tout annaliste impartial. Il a rapporté, il est vrai, les indignes accusations dont M. le duc de Choiseul était l'objet, et que nous croyons sans aucun fondement ; mais en même temps, il recueille des témoignages qui défendent la mémoire de M. de Choiseul, assez protégé, selon nous, par son caractère. M. de Choiseul n'aimait pas le dauphin ; il eut le tort de le braver. On doit lui reprocher, sans doute, de s'être un jour emporté au point de lui dire : " Je puis être condamné au malheur d'être votre su- " jet ; je ne serai jamais votre serviteur." Mais entre cet emportement audacieux et l'attentat le plus noir, la distance est immense, et M. de Choiseul n'était pas capable de la franchir. Voyez dans les éclaircissemens les pièces pour et contre qu'a données Soulavie. Lettre (G).—*(Note des édit).*

sur les poumons. Quelques personnes le soupçonnaient aussi d'avoir pris des herbes en très-grande quantité pour se faire maigrir. Cet état cependant n'était pas assez grave pour alarmer, lorsqu'au mois de juillet 1764, il y eut un camp à Compiègne. Le dauphin, passant des revues, mit beaucoup d'activité à s'acquitter de ses devoirs; on remarqua même qu'il avait cherché à obtenir l'attachement de l'armée. Il présenta la dauphine aux soldats, en disant, avec une simplicité qui fit, à cette époque, une grande sensation : « Mes enfants, voici ma femme. » Rentrant assez tard à cheval à Compiègne, il fit froid; la chaleur du jour avait été extrême; le prince avait eu ses habits imbibés de sueur. Une maladie suivit cet accident; ses crachats étaient rouillés. Son premier médecin demandait la saignée, des médecins consultans insistèrent pour la purgation et l'emportèrent. La pleurésie mal guérie prit et conserva tous les symptômes de la pulmonie; le dauphin languit depuis cette époque jusqu'en décembre 1765, et mourut à Fontainebleau où la cour, à raison de son état, avait prolongé son séjour qui se terminait ordinairement au 2 novembre (1).

(1) Le récit que contient la Biographie universelle est tout à fait conforme à celui de madame Campan.

« Des études littéraires, les soins d'une épouse chargée par les plus heureuses qualités de l'esprit et de l'âme, l'éducation de ses enfans auxquels il sut transmettre sa bonté, sa piété et

La dauphine, sa femme, fut pénétrée de la plus vive douleur. Cependant elle donna à ses regrets un caractère de désespoir immodéré, qui fit généralement soupçonner que la perte de la couronne entrait pour beaucoup dans la cause de ces regrets. Elle refusa long-temps de manger assez pour subsister; elle entretenait ses larmes par des portraits du dauphin, placés dans tous les endroits solitaires de son appartement. Elle se fit représenter pâle et près d'expirer, et ce tableau était au pied de son lit, sous des draperies de drap gris, qui faisaient l'ameublement de la chambre des princesses en deuil. Leur grand cabinet

ses lumières, consolaient le dauphin délaissé à la cour. Sa santé, long-temps florissante, avait subi depuis deux ans une altération manifeste. Il voulut, malgré sa langueur, se rendre à un camp de plaisance qu'on avait établi à Compiègne: de-là il suivit le roi à Fontainebleau. Bientôt on le vit succomber à des fatigues que sa constitution affaiblie ne pouvait plus supporter.

Louis XV, qui n'avait pas voulu s'absenter de Fontainebleau pendant la maladie de son fils, fut vivement ému de sa mort, et surtout par la manière dont il l'apprit. Le duc de La Vauguyon vint présenter au roi l'aîné des princes, ses élèves, et l'on annonça monsieur le dauphin. En voyant paraître son petit-fils, au lieu d'un fils qui pouvait si glorieusement le remplacer sur le trône, il se troubla et dit en soupirant: "Pauvre France! un roi âgé de cinquante ans, et un dauphin de onze!" Ce dauphin était Louis XVI. Cette douloureuse exclamation semble faire croire que Louis XV reconnaissait combien la monarchie était fortement ébranlée, et quels orages attendaient son petit-fils." (*Note des édit.*)

M. le duc de Choiseul, avait mis dans la haine du dauphin ce caractère d'esprit de parti qui l'engagea à la faire passer jusqu'à ses fils. Parvenu sur le trône, il aurait soutenu les jésuites, les prêtres en général, et aurait comprimé les philosophes. Marie Leckzinska, épouse de Louis XV, plaça toujours sa vertu dans l'éloignement des affaires et l'observation sévère de ses devoirs religieux, ne demandant jamais rien pour elle, et envoyant tout ce qu'elle possédait aux pauvres. Une pareille existence doit éloigner de toute atteinte du poison, mais n'a pu garantir la mémoire de cette princesse de celui que Soulavie fait verser inlistinctement par la main du duc de Choiseul.

---

religieux s'il eût fréquenté la favorite du roi. Quinze jours avant d'ordonner l'opération cruelle qui lui donna la mort, il fit graver la pierre sous laquelle il devait être enterré aux pieds du dauphin, père de *Louis XVI*. *La veille de l'opération*, il prit congé du roi, lui dit qu'il avait mis ordre aux affaires de ses bureaux, pour qu'il n'y eût pas de lacune entre son successeur et lui. Le roi l'embrassa les larmes aux yeux, et lui souhaita une guérison prompte. M. Du Muy se prépara à la mort, reçut les derniers sacremens, et, sans avertir sa femme, il ordonna au chirurgien de commencer l'opération de la pierre. Le hasard veut que madame la maréchale Du Muy pénètre dans la chambre au moment critique, elle fait un cri. Le frère Côme, opérateur, manque son coup; et la plaie s'étant enflammée le ministre meurt peu de temps après dans les convulsions."—(*Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, par Soulavie, tome II.)—(*Note de l'éd.*)

ANECDOTES

RELATIVES

A MARIE LECKZINSKA.

Marie Leckzinska, femme de Louis XV., parlait souvent de la position plus que médiocre où elle se trouvait à l'époque où la politique du cabinet de Versailles fit rompre le mariage du roi avec la jeune infante, et monter au rang de reine de France une princesse polonaise, fille d'un souverain détrôné. Avant qu'un événement aussi peu espéré eût changé la destinée de cette vertueuse princesse, il avait été question de la marier au duc d'Estrées, et quand la duchesse de ce nom vint lui faire sa cour à Versailles, elle dit aux personnes qui l'environnaient : " Je pourrais cependant être " à la place de cette dame, et faire la révérence à " la reine de France."(1) Elle racontait que le

(1) Dans des Mémoires estimés sur le règne de Marie Leckzinska, on dit qu'elle fut au moment d'épouser le duc de Bourbon. J'ignore si ce fait peut être contestable ; mais je puis affirmer qu'elle a souvent entretenu madame Campan, ma belle-mère, du projet de son mariage avec le duc d'Estrées.—(*Note de mad Campan.)*

La nomination de madame Le Normand d'Etioles, marquise de Pompadour, à la place de

en prit-elle ombrage. Elle fit suivre madame Le Normand d'Etioles par d'habiles jeunes gens qui lui rendaient compte de ses démarches. On a dit que madame d'Etioles, confondue dans la foule, ayant osé venir étaler ses charmes au grand couvert, madame de Châteauroux, qui se la fit montrer, parce qu'elle ne pouvait en être connue, se plaça entre le roi et madame d'Etioles, comme un écran; chercha des pieds la rencontre des siens, et les écrasa du poids de son corps, pour lui apprendre, par ce châtiment anonyme, à oser se montrer au roi. Mais madame d'Etioles était si patiente, que rien ne fut capable de la distraire de ses projets." *

Puisque nous avons commencé à parler de la rivalité qui existait entre ces dames, il faut citer encore un trait qui désola madame de Pompadour, même après son triomphe et la mort de madame de Châteauroux.

" Dagé était en ce moment le coiffeur recherché des princesses du sang et des premières dames de la cour, madame de Châteauroux l'ayant mis à la mode. Il était bien venu des femmes, parce qu'il avait mis son art au plus haut point de perfection. Les princesses du sang et les dames titrées avaient mis de côté leur valet de chambre, et voulaient être coiffées par ce perruquier qui devint l'enfant gâté des femmes de la cour. Dagé était bien fait de sa personne, facétieux de caractère et garçon. Se prévalant de la protection de madame la dauphine, belle-fille de Louis XV., il faisait l'important vis-à-vis du parti opposé. Madame de Pompadour, quoique fort embarrassée de son rôle, voulut se mettre au ton qui régnait dans ce temps-là, demanda

* M. d'Etioles était encore plus patient que sa femme. [illegible]

dame du palais de la reine, offensa la dignité autant que la sensibilité de cette princesse. Cependant les hommages respectueux de la marquise, l'intérêt qu'avaient des grands qui briguaient ses faveurs de la faire traiter avec indulgence par la reine, le respect de Marie Leckzinska pour les volontés du roi, tout concourut à ce que la marquise fût assez bien vue par cette princesse. Le frère de madame de Pompadour reçut du roi des lettres de *haute-naissance*, et fut nommé surintendant des bâtimens et jardins. Souvent il faisait offrir à la reine, par la marquise sa sœur, les fleurs, les ananas, les primeurs les plus rares,

---

Dagé, et fut obligée de négocier. Victorieuse de la résistance du coiffeur, *Comment vous êtes-vous donné*, lui dit-elle le premier jour qu'elle l'employa, *une aussi grande vogue et la réputation dont vous jouissez?—Cela est-il surprenant, Madame*, lui répondit le facétieux Dagé, *je coiffais l'autre*. La toilette de madame de Pompadour était ce jour-là très-brillante et très-nombreuse. L'embarras des assistans fut douloureux et complet. Madame la dauphine, les dames de France répétèrent que *Dagé coiffait l'autre*, et ce mot ne contribua pas peu à former à la cour des divisions qui éclatèrent peu de temps après entre la famille royale et la favorite. Les princes et les princesses appelèrent madame d'Etioles *madame celle-ci*, et madame de Châteauroux *madame l'autre*; Louis XV en fut désolé. (*Mémoires historiques et anecdotes de la cour de France*, par Soulavie, T. I.)

Le lecteur verra, lettre (J), par un passage piquant des Mémoires de madame du Hausset sur madame de Pompadour, qu'on faisait, pour lui enlever le cœur de Louis XV, au moins autant de tentatives qu'elle en avait fait elle-même pour s'en rendre maîtresse.—(*Note des édit.*)

venant des jardins de Trinnon et de Choisy. Un jour que la marquise était entrée chez la reine, portant une grande corbeille de fleurs qu'elle tenait avec ses deux beaux bras sans gants, par signe de respect, la reine admira tout haut la beauté de la marquise, et par des éloges détaillés qui auraient convenu nutar[illegible] qu'à un être animé, [illegible] le goût du roi. Le teint, les yeux, les beaux bras de la favorite, tout avait été le sujet d'éloges faits avec le ton de supériorité qui les rend plus offensans que flatteurs, lorsque la reine pria la marquise de chanter dans l'attitude où elle était, désirant entendre cette voix et ce talent dont toute la cour [illegible] petits appa[illegible] oreilles à ceux des yeux. La marquise, tenant toujours son énorme corbeille, sentait parfaitement ce que cette invitation avait de désobligeant, et cherchait à *s'excuser sur l'invitation* de chanter. La reine finit par le lui ordonner ; alors elle fit entendre sa belle voix, en choisissant le monologue d'Armide : *Enfin il est en ma puissance.* Toutes les dames présentes à cette scène eurent à composer leur visage en remarquant l'altération de celui de la reine (1).

(1) Madame de Pompadour possédait plusieurs talens ; elle maniait également bien le crayon et le burin. On a d'elle plusieurs gravures sur cuivre et sur pierres fines. Elle composa,

La reine recevait avec beaucoup de grâces et de dignité; mais il arrive très-souvent aux grands de répéter les mêmes questions, la stérilité des idées étant bien pardonnable dans des réceptions publiques où on a si peu de choses à dire. Une ambassadrice fit sentir à cette princesse qu'elle ne se prêtait pas à ses distractions sur ce qui la concernait. Cette dame était grosse, et, malgré son état, elle se présentait assidument chez la reine qui, toutes les fois qu'elle la voyait, lui demandait si elle était grosse, et, après la réponse affirmative, s'informait du nombre de mois où en était sa grossesse. Fatiguée de la récidive de ces questions, et désobligée de l'oubli total qui avait toujours suivi cette fausse marque d'intérêt, l'ambassadrice répondit à la question, *êtes-vous grosse?* non, Madame. Dans l'instant, cette réponse rappela à la mémoire de la reine celles qui lui avaient été faites précédemment. "Comment, Madame,

---

et l'on ajoute qu'elle exécuta même une suite de sujets destinés à consacrer les événemens les plus célèbres du règne de Louis XV. C'était à cette époque une rare faveur que de recevoir la collection des gravures de madame de Pompadour. Si quelques écrivains contestent encore ses succès comme artiste en ce genre, tout le monde est d'accord sur ses talens en musique. Sa voix était belle, sonore, étendue; elle se plaisait à la faire briller dans des concerts où les meilleurs artistes et les plus grands seigneurs faisaient leur partie. Voyez, à ce sujet, des détails curieux sous la lettre (K).—(*Note des édit.*)

"lui dit-elle, il me semble que vous m'avez répondu plusieurs fois que vous étiez grosse, seriez-vous accouchée?—Non, Madame; mais, en répétant toujours la même chose à Votre Majesté, j'ai craint de l'ennuyer." Cette ambassadrice fut, depuis ce jour, reçue très-froidement à la cour de Marie Leckzinska, et, si elle avait eu plus d'influence, l'ambassadeur eût bien pu se ressentir de l'indiscrétion de sa femme. La reine était gracieuse et modeste; mais plus, dans l'intérieur de son ame, elle remerciait Dieu de l'avoir placée sur le premier trône de l'Europe, moins elle voulait qu'on se rappelât son élévation. Ce sentiment la portait à faire observer toutes les formes de respect, comme la haute idée du rang dans lequel les princes sont nés, et qui les conduit trop souvent à dédaigner les formes d'étiquette et à rechercher les habitudes les plus simples. Le contraste, sur ce point, était frappant entre Marie Leckzinska et Marie-Antoinette: on l'a justement et généralement pensé. Cette reine infortunée porta trop loin son insouciance pour ce qui tenait aux formes sévères de l'étiquette (1). Un jour que

(1) On reproche si souvent à Marie-Antoinette d'avoir dérogé à la sévérité des anciens usages, qu'il faut bien répondre encore une fois à cette accusation par des faits. Jamais prince ne fut plus rigide observateur des lois de l'étiquette que Louis XIV; et, dans ses dernières années, la pruderie de madame de Maintenon tendait à renforcer encore ce penchant au lieu de l'affaiblir. Eh bien! que ceux qui ne pourraient pardonner à Marie-Antoinette de

la maréchale de Mouchy la fatiguait de questions sur l'étendue qu'elle voulait accorder aux dames pour ôter ou garder leur manteau, pour avoir les

---

de légères infractions au cérémonial, comparent sa conduite à celle de la duchesse de Bourgogne.

" Cette princesse, dit madame la duchesse d'Orléans dans ses Mémoires, était souvent toute seule dans son château, sans ses gens; prenant une des jeunes dames sous le bras, elle courait sans ses écuyers et sans ses dames d'honneur et d'atours. A Marly et à Versailles, elle allait à pied, sans corset; entrait à l'église et s'asseyait auprès des femmes de chambre. Chez madame de Maintenon, on n'observait point de rang, et tout le monde s'y asseyait pêle-mêle; elle faisait cela à dessein pour qu'on ne remarquât pas son propre rang. A Marly, la dauphine courait la nuit avec tous les jeunes gens dans le jardin jusqu'à trois ou quatre heures du matin. Le roi n'a rien su de ces courses nocturnes."

Ceci est-il assez clair, assez positif? D'où vient donc le blâme qui s'élève avec tant d'injustice contre Marie-Antoinette, tandis qu'on gardait un silence profond sur les inconséquences, pour ne pas dire pis, de la duchesse de Bourgogne? C'est que la trop grande bonté de Louis XVI encourageait parmi les courtisans l'audace et la calomnie, quand, sous Louis XIV au contraire, le plus prompt châtiment aurait atteint l'audacieux qui eût exercé la malignité de ses propos contre une personne placée près du trône.

La duchesse d'Orléans le fait assez connaître. " Madame-de Maintenon, ajoute-t-elle, avait défendu à la duchesse du Lude de gêner la duchesse de Bourgogne, pour ne pas la fâcher, attendu qu'étant de mauvaise humeur, la dauphine ne pouvait divertir le roi. Elle avait aussi menacé de son courroux éternel quiconque serait assez téméraire pour dénoncer la dauphine auprès du roi." — (*Note des édit.*)

charles de leurs coiffures retroussées ou pendantes, et la reine lui répondit en ma présence : « Madame, vous arrangerez tout cela comme vous l'entendrez ; cependant ne croyez pas qu'une reine, née archiduchesse d'Autriche, y apporte l'intérêt et l'attention qu'y donnait une princesse polonaise, devenue reine de France. »

La princesse polonaise, à la vérité, ne pardonnait pas le moindre écart sur le profond respect dû à sa personne et à tout ce qui dépendait d'elle. La duchesse de ***, dame de son palais, d'un caractère impérieux et acariâtre, s'attirait de ces petits dégoûts que les serviteurs des princes ne manquent jamais de donner aux personnes hautaines et désobligeantes, quand ils peuvent les appuyer sur leurs devoirs ou sur de simples usages. L'étiquette, on pourrait dire les seules convenances de respect, interdisaient de rien poser à soi sur les siéges de la chambre de la reine. On traversait à Versailles cette chambre pour se rendre au salon de jeu. La duchesse de *** posa son manteau sur un des plians rangés devant la balustrade du lit ; l'huissier de la chambre, chargé de surveiller tout ce qui se passait dans cette pièce pendant la durée du jeu, vit ce manteau, le prit et le porta dans l'antichambre des valets de pied. La reine avait un gros chat favori qui ne cessait de parcourir les appartemens. Ce manteau de satin, doublé de fourrure, se trouve à sa convenance,

il s'y établit. Malheureusement les traces de son séjour se firent remarquer de la manière la plus désagréable sur le satin blanc de la pelisse, quelque soin que l'on eût pris pour les faire disparaître avant de la lui donner. La duchesse s'en aperçut, prit le manteau à sa main et rentra furieuse dans la chambre de la reine qui était encore environnée de presque toute sa cour : " Voyez, Madame, lui " dit-elle, l'impertinence de *vos gens* qui ont jeté " ma pelisse sur une banquette de l'antichambre " où le chat de Votre Majesté vient de l'arranger " comme la voilà." La reine, mécontente de ses plaintes et d'une semblable familiarité, lui dit de l'air le plus froid : " Sachez, Madame, que " vous avez *des gens*, et que je n'en ai pas ; j'ai " des officiers de ma chambre, qui ont acheté " l'honneur de me servir : ce sont des hommes " bien élevés et instruits ; ils savent quelle est " la dignité qui doit accompagner une de mes " dames du palais ; ils n'ignorent pas que, choi- " sie parmi les plus grandes dames du royaume, " vous devriez être accompagnée d'un écuyer, ou " au moins d'un valet de chambre qui le rempla- " cerait et recevrait de vous votre pelisse, et qu'en " observant ces formes convenables à votre rang, " vous ne seriez point exposée à voir vos effets " jetés sur des banquettes d'antichambre."

J'ai lu, dans plusieurs ouvrages écrits sur la vie de la reine Marie Leckzinska, qu'elle possédait de grands talens. Il est prouvé, par sa conduite religieuse, noble et résignée, par la grâce et la finesse de son esprit, que son auguste père avait pris les plus tendres soins pour développer en elle toutes les excellentes qualités dont le ciel l'avait douée. Les vertus et les lumières des grands sont toujours démontrées par leur conduite ; quant à leurs talens, cette partie reste dans l'apanage des flatteurs, de manière à n'avoir jamais de preuves authentiques sur leur réalité, et quand on a vécu près d'eux, il est très-pardonnable de mettre leurs talens en doute. S'ils dessinent ou peignent, un habile artiste est toujours là qui dirige le crayon par le conseil, quand il ne le fait pas de sa propre main : qui prépare la palette, amalgame les couleurs d'où dépend le coloris ! Si une princesse entreprend quelque broderie nuancée, de la nature de celles qui peuvent prendre leur place parmi les productions des arts, une habile brodeuse défait et recommence ce qui a été manqué, passe des soies sur les teintes négligées. Si la princesse est musicienne, il n'y a pas d'oreilles qui juge si elle a chanté faux, ou au moins il n'existe personne capable de le dire : ce sont de légers inconvéniens que ce manque de perfection dans les talens des grands. S'en occuper, quoique médiocrement, est un mérite

qui suffit en eux, puisque leur seul goût et la protection qu'ils leur accordent, les font éclore de toutes parts. La reine aimait l'art de la peinture, et croyait savoir dessiner et peindre; elle avait un maître de dessin qui passait toutes ses journées dans son cabinet. Elle entreprit de peindre quatre grands tableaux chinois, dont elle voulait orner un salon intérieur, enrichi de porcelaines rares et de très-beaux marbres de laque. Ce peintre était chargé de faire le paysage et le fond des tableaux; il traçait au crayon les personnages; les figures et les bras étaient aussi confiés par la reine à son propre pinceau; elle ne s'était réservé que les draperies et les petits accessoires. La reine, tous les matins, sur le trait indiqué, venait placer un peu de couleur rouge, bleue ou verte, que le maître préparait sur la palette, et dont il garnissait à chaque fois son pinceau, en répétant sans cesse: « Plus haut, plus bas, Madame, à droite, à gauche! »

Après une heure de travail, la messe à entendre, quelques autres devoirs de piété ou de famille appelaient Sa Majesté; et le peintre, mettant des ombres aux vêtemens peints par elle, enlevant les couches de peinture où elle en avait trop placé, terminait les petites figures. L'entreprise finie, le salon intérieur fut décoré de l'ouvrage de la reine et l'entière confiance de cette vertueuse princesse, que cet ouvrage était celui de ses mains, fut telle, que, léguant ce cabinet à madame la comtesse de

Noailles, sa dame d'honneur, les tableaux et tous les meubles dont il était décoré, elle ajouta à l'article de ce legs : " Les tableaux de mon cabinet " étant mon propre ouvrage, j'espère que madame " la comtesse de Noailles les conservera par " amour pour moi " — Madame de Noailles, depuis maréchale de Mouchy, fit construire un pavillon de plus à son hôtel du faubourg Saint Germain, pour y placer dignement le legs de la reine, et fit graver en lettres d'or sur la porte d'entrée *L'innocent mensonge de cette bonne princesse* (1)

(1) On trouve dans la *Vie de Marie Leckzinska*, par l'abbé Proyart, les détails suivans sur les occupations de cette princesse

" Au sortir de son dîner elle donnait encore des audiences. Elle entrait ensuite dans ses petits appartemens où elle s'amusait à jouer de quelque instrument, à peindre au pastel ou à faire usage d'une fort petite et fort jolie imprimerie. Elle ne peignait que des tableaux de dévotion dont elle faisait présent à des communautés religieuses et à des personnes qui avaient le goût de la piété. Il lui en restait à sa mort un cabinet entier qu'elle laissa par son testament à sa dame d'honneur. Elle imprimait, pour les distribuer comme ses tableaux, des prières, des sentences et des maximes de morale. Le dauphin l'ayant un jour trouvée occupée de ce travail, se récria, avec sa gaieté ordinaire, sur le scandale qu'elle lui donnait avec son imprimerie clandestine. La reine lui fit présent d'une collection des ouvrages sortis de sa presse, et lui demanda s'il ne serait pas curieux d'apprendre le métier à son école ? " Pas du tout, répondit le " prince ; à moins que ce ne soit pour imprimer un règlement " bien sévère contre l'abus qu'on fait aujourd'hui de l'imprimerie. —(*Note des édit.*)

La reine avait choisi pour amis particuliers le duc, la duchesse et le bon cardinal de Luynes. Elle les appelait ses honnêtes gens (1); elle faisait

(1) Nous ne voulons en rien affaiblir le sens de l'honorable épithète donnée par la reine à ses amis; mais la fidélité de l'histoire nous oblige à rapporter le passage suivant des Mémoires de madame du Hausset.

" J'étais surprise, dit-elle, de voir depuis quelque temps la duchesse de Luynes, dame d'honneur de la reine, venir en secret chez Madame. Ensuite elle y vint sans se cacher; et, un soir, Madame s'étant mise au lit, me dit: " Ma chère bonne, vous allez être bien contente, la reine me donne une place de dame du palais; demain je lui serai présentée: il faut me faire bien belle." J'ai su que le roi n'était pas aussi aise qu'elle; il craignait le scandale, et qu'on ne crût qu'il avait forcé la reine à cette nomination. Mais il n'en était rien. On représenta à cette princesse que c'était un acte héroïque d'oublier le passé; que tout scandale serait effacé, quand on verrait Madame tenir à la cour par une place honorable; et que ce serait une preuve qu'il n'y avait plus que de l'amitié entre le roi et sa favorite. La reine la reçut très-bien; les dévots se flattèrent d'être protégés par Madame, et chantèrent pendant quelque temps ses louanges. Plusieurs amis du dauphin venaient en particulier voir Madame, excepté le chevalier Du Muy; et quelques-uns obtinrent des grades. Le roi avait pour eux le plus grand mépris et ne leur accordait rien qu'en rechignant.

Ce moment est celui où j'ai vu Madame le plus satisfaite. Les dévotes venaient chez elle sans scrupule et ne s'oubliaient pas dans l'occasion. Madame de Luynes avait donné l'exemple. Le docteur Quesnay riait de ce changement de décoration et s'égayait aux dépens des dévotes. " Cependant, lui " disais-je, elles sont conséquentes et peuvent être de bonne " foi.—Oui, disait-il, mais il ne faut pas qu'elles demandent " rien." (*Journal de madame du Hausset.*)—(*Note des édit.*)

souvent à la duchesse l'honneur de passer la soirée et de souper chez elle; le président Hénault faisait le charme de cette pieuse et vertueuse société. Ce magistrat unissait aux qualités imposantes de son état, le savoir d'un homme de lettres et l'aménité du courtisan(a). La reine surprit un jour la duchesse écrivant au président qui venait de publier son Abrégé chronologique de l'histoire de France; elle prit la plume de madame de Laynes, et écrivit au bas de la lettre cette apostille: "Je pense que M. de Hénault, qui parle très-peu pour dire beaucoup, ne doit guère aimer le langage des femmes qui parlent beaucoup pour ne dire très-peu." Et au lieu de signer, elle ajouta: *Devinez qui?* Le président répondit à cette apostille anonyme par ces vers ingénieux:

[illegible]

C'est être ingrat, s'il ne devine pas.

[illegible]

(a) Le président Hénault, qui ne voulait pas être *fameux par ses soupers*, mais qui l'est, à bien plus juste titre, par sa *Chronologie*, était *surintendant de la maison de la reine*. Il faisait le charme de la société intime, comme il avait été dans sa jeunesse l'ornement de la cour de Sceaux, chez la duchesse du Maine. On a de lui des couplets, des pièces de théâtre, et même une tragédie de Marius, jouée avec quelque succès en 1715. Mais ses tragédies sont au-dessous de ses chansons; et le président Hénault n'eût laissé que les souvenirs d'un homme aimable, sans la juste célébrité que l'Abrégé chronologique assure à l'écrivain.—*(Note des édit.)*

Un soir la reine, étant passée dans le cabinet du duc de Luynes, prit successivement quelques livres pour en lire les titres ; une traduction de l'Art de plaire d'Ovide, étant tombée sous sa main, elle replaça le livre avec vivacité, en s'écriant : "Ah, fi ! — Quoi ! Madame, lui dit le président, c'est Votre Majesté qui traite ainsi l'art de plaire ? — Non, Monsieur Hénault, reprit la reine ; j'estimerais l'art de plaire, j'éloigne de moi l'art de séduire."

Madame de Civrac, fille du duc d'Aumont, dame d'honneur de Mesdames, était de cette société intime de la reine. Ses vertus et son amabilité l'y faisaient estimer autant qu'elle y était chérie ; une mort prématurée l'enleva à sa famille et à ses amis. Le président Hénault lui rendait de respectueux hommages, ou plutôt il aimait à être l'organe de tous ceux dont une société aussi distinguée s'empressait d'environner ses qualités, ses vertus et ses souffrances. Quelque temps avant la mort de madame de Civrac, on lui ordonna des eaux minérales ; elle partit de Versailles, déjà très-affaiblie par l'état de sa santé. Le désir de la distraire pendant la durée d'un voyage qui l'éloignait de tout ce qui lui était cher, inspira au président le plan d'une fête qui lui fut donnée dans tous les lieux où elle devait se reposer ; ses amis partaient avant elle pour la devancer de quelques postes et préparer leurs

déguisemens. En voyant à Berlin, l'intéressante troupe de seigneurs français, accompagnés des meilleurs musiciens de la chapelle du roi. Ils chantèrent à madame de Civrac des couplets composés par le président; le premier commençait par ces vers :

[illegible]

Nos cœurs soumis ne sulhsent-ils pas?

A Nemours, les mêmes personnes, en habits de villageois et de villageoises, lui donnèrent une scène champêtre dans laquelle on l'invitait à venir simplement jouir des douceurs de la campagne. Ailleurs, ils parurent en bourgeois et en bourgeoises, avec le bailli et le tabellion, et ces travestissemens, toujours variés et animés par l'esprit aimable du président, suivirent madame de Civrac jusqu'aux eaux où elle se rendait. J'ai lu dans ma jeunesse cette ingénieuse et touchante fête; j'ignore si le manuscrit en a été conservé par les héritiers de M. le président Hénault. La candeur et la religieuse simplicité du bon cardinal contrastait avec l'esprit galant et aimable du président, et, sans manquer à ce qui était dû au vénérable prélat, on s'amusait quelquefois de ses simplicités. Il y en eut cependant une dont le résultat heureux justifia le bon cardinal d'une chose tout-à-fait déplacée. Ne

voulant pas oublier des homélies qu'il avait composées dans sa jeunesse, et tenant à ses productions autant que l'archevêque de Tolède lorsqu'il disgracia Gil-Blas, le cardinal se levait à cinq heures du matin ; tous les dimanches, pendant le séjour de la cour à Fontainebleau (cette ville était dans son diocèse), il allait officier à la paroisse, il montait en chaire et récitait une de ses homélies : toutes avaient été composées pour ramener les gens du grand monde aux modestes pratiques qui conviennent aux vrais chrétiens. Plusieurs centaines de paysannes, assises sur leurs sabots, environnées des paniers qui avaient servi à apporter leurs légumes ou leurs fruits au marché, écoutaient Son Eminence sans comprendre un seul mot de ce qu'il leur disait. Quelques personnes attachées à la cour, voulant assister à la messe avant de partir pour Paris, entendirent Son Eminence crier avec une émotion tout-à-fait pastorale : " Mes chers frères, " pourquoi le luxe vous accompagne-t-il jus- " qu'au pied du sanctuaire ? Pourquoi ces cous- " sins de velours et ces sacs couverts de galons " et de franges précèdent-ils votre entrée dans le " temple du Seigneur ? Quittez, quittez ces ha- " bitudes somptueuses que vous ne devez consi- " dérer que comme une gêne tenant à votre rang, " et dont la présence de votre divin Sauveur doit " vous dégager." Les personnes, qui avaient entendu les homélies, en parlèrent dans les sociétés de la cour ; chacun voulut se donner le plaisir de

les entendre : les dames du plus haut rang se firent éveiller à la pointe du jour pour entendre la messe du cardinal; et Son Eminence se trouva promptement avoir attiré un auditoire fait pour profiter de ses homélies.

MARIE LECKZINSKA ne put voir sans prévention la princesse de Saxe, qui épousa le dauphin en secondes noces ; mais les égards, les respects, les soins de la dauphine, lui firent oublier qu'elle était fille du prince qui portait la couronne de son père. Cependant quelques preuves des profonds ressentimens ne peuvent échapper aux yeux des gens qui environnent sans cesse les grands ; et, si la reine ne voyait plus dans la princesse de Saxe qu'une épouse chérie par son fils, et la mère du prince destiné à la succession du trône, elle n'avait point oublié qu'Auguste portait la couronne de Stanislas. Un jour, un officier de sa chambre s'étant chargé de lui demander une audience particulière pour le ministre de Saxe, et la reine n'étant point disposée à l'accorder, cet homme insista en se permettant d'ajouter qu'il n'avait osé demander cette faveur à la reine, que parce que ce ministre était un ambassadeur de famille. "Dites *anti-famille*, reprit la reine avec vivacité, " et faites-le entrer."

La reine aimait beaucoup madame la princesse de Tallard, gouvernante des enfans de France. Cette dame, ayant atteint un âge avancé, vint prendre congé de Sa Majesté et lui faire part de la résolution qu'elle avait prise de quitter le monde et de mettre enfin un intervalle entre la vie et la mort. La reine lui témoigna tous ses regrets, essaya de la détourner de ce projet, et toute attendrie par l'idée du sacrifice auquel la princesse se déterminait, lui demanda où elle comptait se retirer : " Dans les entresols de mon hôtel, Madame, lui répondit madame de Tallard."(1)

(1) " Madame de Tallard, dit Soulavie, aimait le jeu et les veilles, avait de l'esprit, de la dignité et de la noblesse dans l'expression. Elle nomma, pour son exécuteur testamentaire, Chauvelin, ancien garde-des-sceaux, et distribua avant sa mort ses bijoux et des tabatières. Elle prit ce jour-là le plus beau de ses diamans, le mit à son doigt ; et comme sa femme de chambre voulait le lui ôter pour le mettre en lieu de sûreté : " Je dois mourir bientôt, lui dit-elle, et j'ai légué dans mon tes- " tament, à M. de Chauvelin, le diamant que je porterai à ma " mort." Madame de Tallard s'était fait, dans sa place de gouvernante des enfans de France, 115,000 livres de rentes du roi, parce que, à chaque nouvel enfant, les appointemens augmentaient de 35,000 livres. Cette augmentation était stable, même après l'éducation. Elle s'était séparée de gré à gré de son mari, faisait une très-grande dépense et devait immensément. La malignité, peut-être la calomnie, la poursuivirent même après sa mort."—(*Anecdotes de la cour de France pendant la faveur de madame de Pompadour*, par Soulavie.)—(*Note des édit.*)

Le comte de Tessé, père du dernier comte de ce nom, qui n'a point laissé d'enfans, était premier écuyer de la re[illegible]
estimait ses vertus, [illegible]

[illegible]

Vous, M. [illegible] s'est aussi
" bien dis[illegible] armes.—
" Ah ! Madame, nous avons tous été tués au ser-
" vice de nos maîtres !—Que je suis heureuse,
" repr[illegible]
" dire. [illegible]
fils à l[illegible]
depu[illegible]
ment [illegible]
attend[illegible]
ger, l'entretenait souvent de la jeune comtesse,
et lui demanda un je[illegible]
quait essentiellement [illegible]
" dame, sa bonté, répondit-il les yeux pleins de
" larmes ; elle est [illegible] ce comme une
" [illegible] la reine, une
" comparaison de premier écuyer."

En 1730, la reine Marie Leckzinska, se rendant à la messe, trouva le vieux maréchal appuyé sur une béquille de bois qui ne valait pas

trente sous : elle l'en plaisanta, et le maréchal lui dit qu'il s'en servait depuis une blessure qui l'avait forcé de faire cette emplette à l'armée. La reine, en souriant, lui dit qu'elle trouvait cette béquille si indigne de lui, qu'elle espérait bien en obtenir le sacrifice. Rentrée chez elle, Sa Majesté fit partir M. Campan pour Paris, avec l'ordre d'acheter, chez le fameux Germain, la plus belle canne à béquille en or émaillé qu'il pût trouver, et lui ordonna de se rendre de suite à l'hôtel du maréchal de Villars, et de lui porter ce présent de sa part. Il se fit annoncer et remplit sa commission ; le maréchal, en le reconduisant, le pria d'exprimer toute sa reconnaissance à la reine, et lui dit qu'il n'avait rien à offrir à un officier qui avait l'honneur d'appartenir à Sa Majesté, mais qu'il le priait d'accepter son vieux bâton ; qu'un jour peut-être ses petits-fils seraient bien aises de posséder la canne avec laquelle il commandait à Marchiennes et à Denain. On retrouve dans cette anecdote le caractère connu du maréchal de Villars, mais il ne se trompa pas sur le prix que l'on mettrait à son bâton. Il a été conservé depuis ce temps avec vénération par la famille de M. Campan. Au 10 août 1792, une maison que j'occupais sur le Carrousel, à l'entrée de la cour des Tuileries, fut entièrement pillée et en grande partie brûlée ; la canne du maréchal de Villars fut jetée sur le Carrousel, à raison de son peu de valeur, et ramassée par mon domestique. Si

l'ancien maître de cette cause eût vécu à cette époque, nous n'aurions pas vu une si déplorable journée.

Le père de la reine était mort consumé auprès de sa cheminée. Comme presque tous les vieillards, il répugnait à des soins qui dénotent l'affaiblissement des facultés, et avait ordonné à un valet de chambre, qui voulait rester près de lui, de se retirer dans la pièce voisine: une étincelle mit le feu à une douillette de taffetas ouaté de coton, que la reine sa fille lui avait envoyée. Ce pauvre prince, qui espérait encore sortir de l'état affreux où l'avait mis ce terrible accident, voulut en faire part lui-même à la reine, et, mêlant la gaieté douce de son caractère au courage de son ame, il lui manda: "Ce qui me console, "ma fille, c'est que je brûle pour vous." Cette lettre ne quitta pas Marie Leckzinska jusqu'à sa dernière heure, et ses femmes la surprirent souvent baisant un papier qu'elles ont jugé être ce dernier adieu de Stanislas.(1)

---

(1) Ce trait honore le cœur et la piété filiale de Marie Leckzinska. Cette princesse avait autant d'esprit que de sensibilité, si l'on en juge par plusieurs traits qui lui échappaient dans la conversation, et que l'abbé Proyart a recueillis. Plusieurs sont remarquables par le fond des idées, et souvent aussi par un tour ingénieux et vif.

"Nous ne serions pas grands sans les petits. Nous ne devons l'être que pour eux." (P. 310.)

" Tirer vanité de son rang, c'est avertir qu'on est au-dessous." (P. 240.)

" Un roi qui commande le respect pour Dieu est dispensé de le commander pour sa personne." (*Ibidem.*)

" La miséricorde des rois est de rendre la justice ; et la justice des reines, c'est d'exercer la miséricorde." (P. 241.)

" Les bons rois sont esclaves, et leurs peuples sont libres." (*Ibidem.*)

" Le contentement voyage rarement avec la fortune ; mais il suit la vertu jusque dans le malheur." (*Ibidem.*)

" Ce n'est que pour l'innocence que la solitude peut avoir des charmes." (P. 242.)

" S'estimer grand par le rang et les richesses, c'est s'imaginer que le piédestal fait le héros." (*Ibidem.*)

" Plusieurs princes ont regretté, à la mort, d'avoir fait la guerre, nous n'en voyons aucun qui se soit repenti alors d'avoir aimé la paix." (*Ibidem.*)

" Une personne sensée juge d'une tête par ce qu'il y a dedans ; les femmes frivoles par ce qu'il y a autour." (P. 245.)

" Les courtisans nous crient : *Donnez-nous sans compter!* et le peuple : *Comptez ce que nous vous donnons!*"

On trouvera, lettre (L), sur le caractère de cette princesse, des détails et des anecdotes qui la font encore mieux connaître,

ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES

ET PIECES OFFICIELLES

Note (A), page 378

" MADAME
Collin, et elle
décoration du
auraient conçu
autre condition que celles à qui les droits du sang
les plus éminentes
idée, mais son crée
à exécution, et
royal et militaire de Saint-Louis (*Anecdotes de la cour de France pendant la faveur de madame de Pompadour*, par Soulavie.)

Note (B), page 379

" Le peuple apprit l'assassinat du roi avec des transports de fureur et avec le plus grand désespoir. On l'entendait de l'appartement de Madame crier sous les fenêtres. Il y avait des attroupemens, et Madame (1) craignait le sort de madame de Châteauroux. Ses amis venoient à chaque ins-

(1) Madame de Hausset ne dit que jamais autrement madame de Pompadour.

tant lui donner des nouvelles, Son appartement était au reste comme une église où tout le monde croyait avoir le droit d'entrer. On venait voir la mine qu'elle faisait, sous prétexte d'intérêt; et Madame ne faisait que pleurer et s'évanouir. Le docteur Quesnay ne la quittait pas, ni moi non plus; M. de Saint-Florentin vint la voir plusieurs fois, et le contrôleur-général ainsi que M. de Rouillé : mais M. de Machault n'y vint point. Madame la duchesse de Brancas était aussi très-souvent chez nous. M. l'abbé de Bernis n'en sortait que pour aller chez le roi, et avait les larmes aux yeux en regardant Madame. Le docteur Quesnay voyait le roi cinq à six fois par jour. " Il n'y a rien à craindre, disait-il " à Madame : si c'était tout autre, il pourrait aller au bal." Mon fils alla le lendemain, comme le veille, voir ce qui se passait au château, et il vint nous dire que le garde-des-sceaux était chez le roi. Je l'envoyai attendre ce qu'il ferait à la sortie. Il revint courant, au bout d'une demi-heure, me dire que le garde-des-sceaux était retourné chez lui suivi d'une foule de peuple. Madame, à qui je le dis, s'écria fondant en larmes : *Et c'est là un ami!* M. l'abbé de Bernis lui dit : " Il ne faut pas se presser de le juger dans un moment comme celui-ci." Je retournai dans le salon une heure après, lorsque M. le garde-des-sceaux entra. Je le vis passer avec sa mine froide et sévère; il me dit : *Comment se porte madame de Pompadour?* ...Je lui répondis : *Hélas! comme vous pouvez l'imaginer;* et il entra dans le cabinet de Madame. Tout le monde sortit; il y resta une demi-heure. M. l'abbé revint, et Madame sonna. J'entrai chez elle, et il me suivit. Elle était en larmes. " Il " faut que je m'en aille, dit-elle, mon cher abbé." Je lui fis prendre de l'eau de fleur d'orange dans un gobelet d'argent, parce que ses dents claquaient. Ensuite elle me dit d'appeler son écuyer. Il entra, et elle lui donna assez tranquillement ses ordres pour faire tout préparer à son hôtel à Paris, et dire à tous ses gens d'être prêts à partir, et à ses cochers de ne pas s'écarter. Elle s'enferma ensuite pour conférer avec l'abbé de Bernis qui sortit pour le conseil. Sa porte fut ensuite fermée

excepté pour les dames de son intime société, M. de Soubise, M. de Gontaut, les ministres et quelques autres. Plusieurs dames venaient s'entretenir chez moi, et se désespéraient. Elles comparaient la conduite de M. de Machault avec celle du duc de Richelieu à Metz. Madame leur en avait fait des détails du duc, et qui étaient autant de satires sur la conduite de celle du garde-des-sceaux. "Il croit ou feint de croire, disait-elle, "que les prêtres exigeront mon renvoi avec scandale; mais "Quesnay et tous les médecins disent qu'il n'y a pas le plus "petit danger."

entrer la maréchale;

"Qu'est-ce donc,

je déshabillais

aise sur une

chaise longue.

"Il veut être le maître, dit la maréchale, votre garde-des-"sceaux, et il vous trahit; qui quitte la partie, la perd." Je sortis: M. de Soubise entra, M. l'abbé ensuite, et M. de Marigny. Celui-ci, qui avait beaucoup de bontés pour moi, vint dans ma chambre une heure après. J'étais seule. "Elle, "reste, dit-il, mais *motus*; on fera semblant qu'elle s'en va, "pour ne pas irriter ses ennemis. C'est la petite maréchale, "qui l'a décidée; mais son garde, (elle appelait ainsi M. de "Machault) le paiera." Quesnay entra, et, avec son air de sioge, ayant entendu ce que l'on disait, récita la fable d'un renard qui, étant à manger avec d'autres animaux, persuada à l'un d'eux que ses ennemis le cherchaient pour hériter de sa part en son absence. Je ne revis Madame que bien tard, au moment de son coucher. Elle était plus calme, les choses allaient de mieux en *mieux*, et Machault, *infidèle* ami, fut renvoyé. Le roi revint à son ordinaire chez Madame. J'appris par M. de Marigny que M. l'abbé avait été un jour chez M. d'Argenson pour l'engager à vivre amicalement avec Madame.

et qu'il en avait été reçu très-froidement. " Il est fier, me dit-" il, du renvoi de Machault qui laisse le champ vide à celui " qui a le plus d'expérience et d'esprit ; et je crains que cela " n'entraîne un combat à mort."

" Le lendemain, Madame ayant demandé sa chaise, je fus curieuse de savoir où elle allait, parce qu'elle sortait peu, si ce n'est pour aller à l'église ou chez des ministres. On me dit qu'elle était allée chez M. d'Argenson. Elle rentra une heure au plus après, et avait l'air de fort mauvaise humeur. Ensuite elle s'appuya devant la cheminée, les yeux fixés sur le chambranle. M. de Bernis entra. J'attendais qu'elle ôtât son manteau et ses gants, ayant les mains dans son manchon. L'abbé resta quelques minutes à la regarder, et lui dit : *Vous avez l'air d'un mouton qui rêve.* Elle sortit de sa rêverie en jetant son manchon sur un fauteuil et dit : *C'est un loup qui fait rêver le mouton.* Je sortis. Le maître entra peu de temps après, et j'entendis que Madame sanglotait. M. l'abbé entra chez moi et me dit d'apporter des gouttes d'Hoffman. Le roi arrangea lui-même la potion avec du sucre, et la lui présenta de l'air le plus gracieux. Elle finit par sourire et baisa les mains du roi. Je sortis, et le surlendemain j'appris l'exil de M. d'Argenson. C'était bien sa faute, et c'est le plus grand acte de crédit que Madame ait fait. Le roi aimait beaucoup M. d'Argenson, et la guerre sur mer et sur terre exigeait qu'on ne renvoyât pas ces deux ministres.

" Bien des gens parlent de la lettre du comte d'Argenson à madame d'Estrades ; la voici, suivant la version la plus exacte : " L'indécis est enfin décidé ; le garde-des-sceaux " est renvoyé, vous allez revenir, ma chère comtesse, et " nous serons les maîtres du tripot." (*Journal de madame du Hausset.*)

Récit de ce qui s'est passé au château de Versailles, chez la favorite, au moment de l'attentat de Damiens.

" La consternation y fut générale ; le roi se crut perdu ; le Saint-Sacrement fut exposé à Paris et à Versailles. Le roi,

qui s'était converti à Metz, en 1744, se convertit de même le jour de ce forfait, et le lendemain encore. On pense bien que madame de Pompadour ne manqua pas d'accourir près du roi, pour lui prouver par ses larmes son tendre attachement; mais tous les gens de bien, tous les ecclésiastiques qui environnaient le prince, se réunirent pour la repousser. Le roi ne fut confié qu'aux soins et à la tendresse de sa famille; et M. d'Argenson, ministre, trouvoit l'occasion de satisfaire sa haine pour madame de Pompadour, se distingua parmi ceux qui la repoussèrent quand elle osa se présenter à la porte du roi.

Le triomphe des prêtres et du ministre ne fut pas de longue durée. Madame de Pompadour, furieuse de n'avoir pu jouer la comédie, songeoit à se venger, s'il était possible, de l'affront qu'on lui avait fait avec tant d'audace. La blessure se trouva bien différente de ce qu'on l'avait crue; dès le lendemain au soir, on cessa de s'inquiéter de ses suites. Au bout de deux ou trois jours, le roi presque guéri fut visible, et comme en 1744, il reprit son train de vie. Une de ses premières visites fut celle qu'il rendit à madame de Pompadour. Elle le reçut de la manière du monde la plus propre à faire pitié. Ses yeux éplorés, son visage couvert de larmes, annonçaient une désolation qui ne pouvait manquer de produire son effet.

Après l'avoir félicité, et encore félicité de son heureux rétablissement, elle se répandit en plaintes amères sur la conduite qu'on avait tenue à son égard. Elle finit par dire que "puisqu'il lui était défendu de le voir dans le temps que son devoir et l'exigeoit le plus, et que lui-même en avait le plus de besoin, elle ne pouvait faire mieux que de se retirer à temps, pour lui ôter à ses ennemis la maligne joie de lui faire encore un pareil outrage."

Cette menace de se retirer, menace que cette femme ne fait guère que quand elle est assurée de n'être pas prise au mot, eut tout l'effet possible sur l'esprit du roi. Il résolut de lui donner la satisfaction la plus éclatante, et de lui accorder ce qu'elle n'avait pas osé demander. Il commença par exiler le trop consciencieux évêque, avec trois ou quatre courtisans qui avaient

fait les empressés à lui défendre l'entrée. M. d'Argenson fut disgracié et obligé de se démettre de sa charge. On croirait qu'en lui donnant pour successeur le jeune marquis de Paulmy-d'Argenson, son neveu, le roi avait l'intention d'adoucir la douleur de la disgrâce ; mais il n'en est effectivement rien. Le neveu ne rassemble pas à l'oncle. Le roi était content de M. de Paulmy, puisqu'il avait toujours tenu envers madame de Pompadour une conduite dont elle n'avait aucun sujet de se plaindre ; l'oncle, au contraire, n'avait fait aucun mystère du mépris qu'il avait pour elle. Elle n'attendait que l'occasion de lui faire porter la peine de son ressentiment ; et aucune ne pouvait être plus favorable que celle-là.

" M. de Paulmy-d'Argenson n'a pas occupé long-temps la place de son oncle ; la force des circonstances vient de l'en chasser pour avoir montré trop de zèle à servir la haine de madame de Pompadour contre M. d'Estrées. Sa faveur n'a pu le garantir ; tant il est vrai que, dès que les choses ont pris à la cour un train mal réglé, la faveur même des personnes les plus puissantes n'est plus d'aucune utilité ; cela arrive surtout quand tout y est dirigé par les caprices d'une femme telle que la célèbre marquise. S'opposer à ses vues, la contredire, c'est le moyen sûr de trouver une disgrâce ; suivre aveuglément ses volontés, c'est encore s'exposer aux mêmes dangers, parce que les suites d'une action sont toujours mises sur le compte de ceux qui la font, et rarement sur celui de ceux qui les ordonnent.

" Tel était positivement le cas du jeune Paulmy-d'Argenson. le pauvre homme tomba pour avoir voulu obéir. Secondé de M. Rouillé, il poussa la complaisance pour madame de Pompadour jusqu'à prendre le parti de M. de Maillebois contre M. le maréchal d'Estrées. Ce dernier s'étant justifié de la façon qu'il l'a fait, on fut obligé de les sacrifier tous deux aux cris et à la vengeance du public qui fait souvent ici la loi au pouvoir le plus despotique, en l'obligeant de temporiser et de garder les mesures qu'il semble prescrire au roi. Mais ce qui a étonné le plus de monde, c'est que M. de Machault, garde-des-sceaux, fut renvoyé de sa charge, en même temps et le même jour que

qu'exigeaient les petits soupers du roi, auxquels avait été adjoint le département des plaisirs. Il aurait voulu qu'elles fussent plus modérées, ou, qu'à l'exemple du grand couvert, on les mît sur un pied fixe auquel on fût obligé de s'en tenir. Cependant un prétexte aussi vain de la démission, que celui d'avoir déplu au roi et à la Pompadour, ou plutôt à la Pompa-

la cour."—(*Anecdotes du règne de Louis XV.*, publiées par Soulavie.)

Extrait d'une notice communiquée à Soulavie sur l'assassinat de Louis XV. par Damiens.

" La ville de Paris envoie ici (à Versailles) tous les jours trois ou quatre fois, pour savoir des nouvelles du roi; et M. le duc de Gesvres en envoie *quatre fois par jour* à M. le prévôt des marchands. Le jour que le roi fut blessé (par Damiens), dès que l'on sut cette nouvelle dans la ville, et que M. de Gesvres allait partir pour Versailles, il s'assembla dans la cour et à la porte un grand concours et une multitude de peuple, pour savoir des nouvelles du roi, et ils y restèrent jusqu'à cinq heures du matin, malgré la rigueur du froid, pour attendre l'arrivée du deuxième courrier. M. de Gesvres leur fit faire du feu dans la cour et dans la rue. Les spectacles finissaient quand la nouvelle arriva; mais depuis le jour des *Rois*, il n'y a pas eu de représentation. M. le duc de Gesvres et M. le prévôt des marchands assurent également que la consternation a été très-grande dans Paris, et qu'elle dura encore long-temps après.

" Monseigneur l'archevêque ordonne dans le moment les prières de quarante heures, on fait des neuvaines à Sainte-Ge-

nevière où il y a une affluence prodigieuse du peuple. Ce n'est pas sans peine que le corps de ville, qui y va tous les jours, peut entrer. Les églises sont remplies ; l'affection et l'inquiétude du peuple est aussi grande qu'en 1744, dans le temps de la maladie du roi. Une preuve non équivoque de ces sentimens, c'est que, malgré l'usage des soupers, la veille des Rois, et de tirer des gâteaux en criant le *roi boit*, il n'y a pas eu un seul cabaret dans Paris où l'on ait entendu ces cris de joie ; c'est de M. le prévôt des marchands que je le sais. Il n'y en a même point eu dans les maisons particulières, et les rôtisseurs, qui vendent dans ce temps-ci un dindon à chaque bourgeois, ont été fort étonnés de voir la provision de l'année leur rester. Le greffier de la ville s'étant rendu ici pour marquer au roi la joie de la ville sur sa meilleure santé, M. le duc de Gesvres le mena chez le roi. Il venait d'y arriver le greffier en chef du parlement de Rouen, pour assurer Sa Majesté des alarmes, du respect et de l'attachement de cette compagnie. M. de Richelieu avait déjà annoncé deux ou trois fois le député de Rouen ; enfin M. de Gesvres en ayant parlé à Sa Majesté, à l'occasion de celui de la ville de Paris, le roi permit qu'ils entrassent tous deux. Ils furent admis dans le balustre ; le greffier de Rouen fit une assez longue harangue : le roi ne l'interrompit point, mais s'étant mis à son séant quand il eut fini, il dit au député : " Je me " porte fort bien ; dites à mon parlement qu'il songe à me " donner des marques de son obéissance." Immédiatement après, le député de la ville se présenta ; le roi lui répondit en présence du député de Rouen : " Dites à ma bonne ville de " Paris que je suis fort content de son zèle et de son affection ; " et assurez-la de ma protection et de mon amitié." On sait que, dans cette circonstance, les parlemens étaient dans une sorte d'état de désobéissance. La conduite des états de Bretagne leur fait beaucoup d'honneur. Il y avait eu de grandes difficultés sur l'enregistrement du second vingtième ; et quoique l'on eût consenti que la province s'abonnât pour ces nouveaux droits, afin que la perception leur fût moins à charge, ils ont toujours refusé l'abonnement, parce qu'ils ne voulaient point

payer ces droits. La nouvelle de la blessure du roi a fait un changement total dans les esprits. Les états ont écrit à M. de Saint-Florentin qu'il ne serait plus question d'aucune difficulté de leur part ; qu'ils voulaient obéir à tout ce que le roi désirait d'eux, et ne s'occuper plus qu'à lui donner des preuves de leur fidélité, de leur attachement et de leur respect, en sacrifiant leurs biens et leurs vies même pour son service. Ils envoient quatre députés qui doivent arriver demain ; cet heureux changement fait honneur aux sentimens de la noblesse bretonne qui compose la plus grande partie des états.

" On ne peut en même temps refuser à M. le duc d'Aiguillon et à M. l'évêque de Rennes, qui agissent fort de concert, qu'ils ont profité habilement des circonstances et de l'impression qu'elles ont faite sur les esprits. Tout le monde convient que M. d'Aiguillon, depuis qu'il est en Bretagne, s'y conduit avec la plus grande application, et toute l'intelligence et la capacité possibles, tant dans les affaires qui regardent le militaire, que dans celles qui concernent l'intérieur de la province. Sa facilité pour le travail, le temps qu'il y donne, sa politesse lui ont mérité l'estime et l'amitié de toute la Bretagne. (J'écris le dimanche, 9 janvier 1757.)

" Monseigneur le dauphin a donné aujourd'hui une marque de bonté dont la nouvelle sera bien agréable aux Bretons. Il y a un monde prodigieux à son dîner depuis qu'il a commencé à dîner en public. Au milieu de la foule, il a aperçu M. le marquis de Poulpry, homme de condition de Bretagne, qu'il connaît médiocrement, et à qui peut-être il n'avait jamais parlé ; il lui a demandé s'il avait des nouvelles de Bretagne. M. de Poulpry ayant répondu que monseigneur le dauphin devait être instruit, " C'est pour cela que je vous ai appelé, a répondu " monseigneur le dauphin, pour vous dire le plaisir avec lequel j'ai appris la conduite des états, que je n'oublierai jamais. Je vous prie de le leur mander."—(*Anecdotes du règne de Louis XV., pendant la faveur de madame de Pompadour*, par Soulavie.)

Note (C), *page* 390.

Tout le monde parlait d'une jeune demoiselle dont le roi était épris. Elle s'appelait Romans et était charmante. Madame savait que le roi la voyait, et ses confidentes lui en faisaient des rapports alarmans. La seule maréchale de Mirepoix, la meilleure tête de son conseil, lui donnait du courage. " Je " ne vous dirai pas qu'il vous aime mieux qu'elle; et si, par " un coup de baguette, elle pouvait être transportée ici, qu'on " lui donnât à souper, et que l'on fût au courant de ses goûts, " il y aurait pour vous peut-être de quoi trembler. Mais les " princes sont, avant tout, des gens d'habitude; l'amitié du roi " est la même pour vous que pour votre appartement et vos " entours; vous êtes faite à ses manières, à ses histoires; il ne " se gêne pas; il ne craint pas de vous ennuyer: comment " voulez-vous qu'il ait le courage de déraciner tout cela en un " jour, de former un autre établissement, et de se donner en " spectacle au public par un changement aussi grand de déco- " ration?" La demoiselle devint grosse: les propos du public, de la cour même alarmaient Madame infiniment. On prétendait que le roi légitimerait son fils, donnerait un rang à la mère. " Tout cela, dit la maréchale, est du Louis XIV: ce sont de " grandes manières qui ne sont pas celles de notre maître." Les indiscrétions, les jactances de mademoiselle Romans la perdirent dans l'esprit du roi. Il y eut même des violences exercées contre elle dont Madame est fort innocente. On fit des perquisitions chez elle, on prit ses papiers; mais les plus importans, qui constataient la paternité du roi, avaient été soustraits. Enfin la demoiselle accoucha, et fit baptiser son fils sous le nom de *Bourbon*, fils de Charles de Bourbon, capitaine de cavalerie. La mère croyait fixer les yeux de toute la France, et voyait dans son fils un duc du Maine. Elle le nourrissait et allait au bois de Boulogne, chamarrée des plus belles dentelles, ainsi que son fils qu'elle portait dans une corbeille. Elle s'asseyait sur l'herbe dans un endroit solitaire, mais qui fut bientôt connu; et là elle donnait à téter à son royal enfant.

Madame eut la curiosité de la voir, et se rendit un jour à la manufacture de Sèvres avec moi, sans me rien dire. Quand elle eut acheté quelques tasses, elle me dit : " Il faut que " j'aille promener au bois de Boulogne," et donna l'ordre pour arrêter où elle voulait pour mettre pied à terre. Elle était très-bien instruite ; elle approcha du lieu ; elle me donna le [illegible]

un sentier d'où nous pouvions voir la dame allaitant son enfant. Ses cheveux, d'un noir de jais, étaient retroussés avec un [illegible]

" Parlez-lui." Je m'avançai et lui dis : " Voilà un bien bel " enfant.—Oui, dit-elle, je peux en convenir, quoique je sois " sa mère."—Madame, qui me tenait sous le bras, tremblait, et [illegible] Romans me dit : " [illegible] je demeure à " [illegible] ment d'un mal " de dents cruel.—Je la plains fort, car je connais ce mal qui " m'a bien souvent tourmentée." Je regardais de tous côtés, dans la crainte qu'il ne survînt quelqu'un qui nous reconnût. [illegible]

" —Cela est très-vraisemblable." Madame, craignant comme moi quelque rencontre, balbutia quelques mots d'excuse de [illegible] Nous regardâmes [illegible] voir si l'on ne nous suivait pas ; et nous regagnâmes la voiture sans être aperçues —" Il faut convenir que la mère et l'enfant sont de belles " créatures, dit Madame, sans [illegible] le père. L'enfant a ses " [illegible] lant que nous étions là, " [illegible] es)—Je n'en doute pas, " Madame ; et dans quel embarras j'aurais été, et quelle scène " pour les assistans de nous voir toutes deux ; mais quelle " surprise pour elle !" Madame fit présent le soir au roi des

tasses qu'elle avait achetées, et ne dit pas qu'elle s'était promenée, dans la crainte que le roi, en voyant mademoiselle Romans, ne lui dît que des dames de sa connaissance étaient venues un tel jour. Madame de Mirepoix dit à Madame : " Soyez persuadée que le roi se soucie fort peu de ses enfans naturels ; il en a assez, et ne voudrait pas s'embarrasser de la mère et du fils. Voyez comme il s'occupe du comte du Luc qui lui ressemble d'une manière frappante ? Il n'en parle jamais, et je suis sûre qu'il ne fera rien pour lui. Encore une fois, nous ne sommes pas sous Louis XIV." C'est ainsi que s'expriment les Anglais. Elle avait été ambassadrice à Londres."—*(Journal de madame du Hausset)*

" Madame me fit appeler un jour et entrer dans son cabinet où était le roi qui se promenait d'un air sérieux. " Il faut, " me dit-elle, que vous alliez passer quelques jours à l'avenue " de Saint-Cloud, dans une maison où je vous ferai conduire ; " vous trouverez là une jeune personne prête à accoucher." Le roi ne disait rien, et j'étais muette d'étonnement. " Vous " serez la maîtresse de la maison et vous présiderez, comme " une déesse de la fable, à l'accouchement. On a besoin de vous " pour que tout se passe suivant la volonté du roi et secrètement. Vous assisterez au baptême et indiquerez les noms " du père et de la mère." Le roi se mit à rire et dit : *Le père est un très-honnête homme.* Madame ajouta : *Aimé de tout le monde et adoré de tous ceux qui le connaissent.* Madame s'avança vers une petite armoire, en tira une petite boîte qu'elle ouvrit ; elle en sortit une aigrette de diamans, en disant au roi : " Je n'ai pas voulu, et pour cause, qu'elle fût plus belle.— " Elle l'est encore trop," et il embrassa Madame en disant : *Que vous êtes bonne!* Elle pleura d'attendrissement, et mettant la main sur le cœur du roi : " C'est-là que j'en veux," dit-elle. Les larmes vinrent aussi aux yeux du roi, et je me mis aussi à pleurer sans trop savoir pourquoi. Ensuite le roi me dit : " Guimard vous verra tous les jours pour vous aider et vous " conseiller ; et au grand moment, vous le ferez avertir de se

« rendre auprès de vous Mais nous ne parlons pas du parrain et de la marraine, vous les annoncerez comme devant « arriver, et un moment après, vous aurez l air de recevoir une « lettre qui vous apprendra qu'ils ne peuvent venir Alors « vous ferez semblant d être embarrassée, et Guimard dira Il « n y a qu a prendre le premier venu, et vous prendrez la servante de la maison et un pauvre ou porteur de chaises et « vous ne leur donnerez que douze francs pour ne pas attirer « l'attention —Un louis, ajouta Madame, pour ne pas faire « d'effet dans un autre sens —C est vous qui êtes cause de « mes économies dans certaines circonstances, dit le roi Vous « souvenez vous du fiacre? Je voulais lui donner un louis, et « le duc d Ayen me dit Vous vous ferez reconnaître, et je « lui fis donner un écu de six francs —Il allait raconter l his « toire Madame lui fit signe de se taire, et il eut bien de la peine à se contenir Elle m'a dit depuis que le roi, dans le temps des fêtes pour le mariage de monseigneur le dauphin, avait été la voir à Paris, en fiacre, chez sa mère Le cocher ne voulait pas avancer, et le roi voulait lui donner un louis « La « police en sera instruite demain, dit le duc d Ayen, et les es « pions feront des recherches qui nous feront peut être reconnaître »

« Guimard, dit le roi, vous dira le nom du père et de la « mère, il assistera à la cérémonie qui doit être le soir, et il « donnera les dragées Il est bien juste que vous ayez les vô « tres, » et il tira cinquante louis qu'il me remit avec cette manière gracieuse qu il savait prendre dans l occasion, et que il avoit personne autre que lui dans son royaume Je lui baisai la main en pleurant —« Vous aurez soin de l accouchée, n'est-« ce pas? C est une très bonne enfant qui n'a pas inventé la « poudre, et je m'en fie à vous pour la discrétion Mon « chancelier vous dira le reste » dit il en se tournant vers Madame et il sortit « Il faut comment trouvez vous mon « rôle? dit elle —D une femme supérieure et d une excellente « mère, lui dis je —C est à son cœur que j en veux mais celle « et toutes ces petites filles qui n ont point d'éducation, ne me

" l'enlèveront pas. Je ne serais pas aussi tranquille, si je " voyais quelque jolie femme de la cour et de la ville tenter sa " conquête." Je demandai à Madame si la jeune personne savait que c'était le roi qui était le père. " Je ne le crois pas, " dit-elle ; mais comme il a paru aimer celle-ci, on a craint " qu'on ne se soit trop empressé de le lui apprendre. Sans " cela, on voulait insinuer à tout le monde, dit-elle en levant " les épaules, que le père est un seigneur polonais, parent de " la reine, et qui a un appartement au château. Cela a été " imaginé, à cause du cordon bleu que le roi n'a pas souvent le " temps de quitter parce qu'il faudrait changer d'habit, et don- " ner pour raison du logement qu'il a au château si près du " roi." C'étaient deux petites chambres du côté de la chapelle, où le roi se rendait de son appartement, sans être vu de qui que ce soit, sinon d'une sentinelle qui avait ses ordres et qui ne savait pas qui passait par cet endroit. Le roi allait quelquefois au Parc-aux-Cerfs ou recevait ces demoiselles dans l'appartement dont j'ai parlé.

" Madame me dit : " Tenez compagnie à l'accouchée pour " empêcher qu'aucun étranger ne lui parle, pas même les gens " de la maison. Vous direz toujours que c'est un seigneur po- " lonais, fort riche, et qui se cache à cause de la reine qui est " fort dévote. Vous trouverez dans la maison une nourrice à " qui l'enfant sera remis, et tout le reste regarde Guimard. " Vous irez à l'église comme témoin, et il faudra faire les " choses comme le ferait un bon bourgeois. On croit que la de- " moiselle accouchera dans cinq ou six jours. Vous dînerez " avec elle et vous ne la quitterez pas jusqu'au moment où elle " sera en état de retourner au Parc-aux-Cerfs ; ce qui, je sup- " pose, sera dans une quinzaine de jours, sans qu'elle coure au- " cun risque." Je me rendis le soir même à l'avenue de Saint-Cloud, où je trouvai l'abbesse et Guimard, garçon du château, mais sans habit bleu ; il y avait de plus une garde, une nourrice, deux vieux domestiques, et une fille, moitié servante, moitié femme de chambre. La jeune fille était de la plus jolie figure, mise fort élégamment, mais sans rien de trop marquant. Je soupai

madame Bertrand
souper, ce qui avait
elle fut fort gaie
chez M. Le Jeune,
Dominique, et elle
était son confidentissime. La demoiselle causa avec nous
après souper, et me parut fort naïve. Le lendemain je fis
avec elle une conversation particulière et elle me dit : "Com-
ment se porte M. le comte? (c'était le roi qu'elle appelait
ainsi), il sera bien fâché de n'être pas auprès de moi, me dit
elle, "mais il a été obligé de faire un assez long voyage." Je
fus de son avis. "C'est un bien bel homme, ajouta-t-elle
promis des rentes, mais
e le suivrais dans sa
s parens et de M. Le
rand. "Ma mère
me dit elle, était une grosse [illegible] orgueilleuse, et mon père
"n'était pas un homme de rien; il était des six corps, et ce
"comme tout le monde le sait, ce qu'il y a de mieux, ensuite il
"avait pensé deux fois être échevin. Sa mère avait après la
mort de son père, essuyé des banqueroutes, mais M. le comte
était venu à son secours, et lui avait donné un contrat de quatre
cents livres de rente et six mille francs d'argent comptant. Six
jours après elle accoucha, et on lui dit, suivant mes instruc-
tions, que c'était une fille, quoique ce fut un garçon, et bien-
tôt après, on devait lui dire que son enfant était mort, parce
qu'il ne restait aucune trace de son existence pendant ces certains
temps, ensuite on le remettait à la mère. Le roi donnait deux
douze mille livres de rente à chacun de ses enfans. Ils héritaient
les uns des autres à mesure qu'il en mourait; et il y en avait
déjà sept ou huit de morts. Je revins trouver Madame à qui
j'avais écrit tous les jours par Guimard. Le lendemain le roi me
fit dire d'entrer; il ne me dit pas une parole sur ce que j'avais
fait; mais me remit une tabatière fort grande où étaient des
rouleaux de vingt cinq louis chacun. Je fis ma révérence et je
m'en allai. Madame me fit beaucoup de caresses sur la demar-

selle, et riait beaucoup de ses naïvetés et de tout ce qu'elle m'avait dit du seigneur polonais. "Il est dégoûté de la princesse, et je crois qu'il partira dans deux jours pour toujours pour sa Pologne. — Et la demoiselle ? lui dis-je. — On la mariera en province avec une dot de quarante mille écus au plus et quelques diamans." Cette petite aventure, qui me mettait dans la confidence du roi, loin de me procurer plus de marques de bonté de sa part, sembla le refroidir pour moi, parce qu'il était honteux que je fusse instruite de ses amours obscures. Il était aussi embarrassé des services que lui rendait Madame." —(*Journal de madame du Hausset.*)

"Parmi les demoiselles d'un âge tendre, *dont le roi s'est* amusé, après ou pendant la faveur de madame de Pompadour, on distingue aussi mademoiselle Tiercelin, à qui le prince ordonna de prendre le nom de madame de Bonneval, le jour même qu'elle lui fut présentée. Le roi avait aperçu le premier cette enfant, qui n'avait encore que neuf ans, gardée par sa bonne dans le jardin des Tuileries, un jour qu'il était venu en cérémonie dans sa bonne ville de Paris ; et le soir ayant parlé à Lebel de la beauté de cet enfant, le serviteur s'adressa à M. de Sartine, pour découvrir ce qu'était devenu un joli petit minois de neuf ans, beau comme l'amour, et gardé par sa bonne dans le jardin des Tuileries, le jour que le roi était venu à Paris. Ce M. de Sartine est un personnage très-habile dans son métier ; il mit tant de monde en campagne, que, de bonne en bonne, on parvint à retrouver celle qui avait plu au roi : la figure angélique de cet enfant le fit découvrir, et quelques louis suffirent pour l'acheter de la bonne. C'est la fille de M. Tiercelin, homme de qualité, qui n'a pas enduré avec patience un affront de cette nature ; il a été obligé de se taire, car on lui a dit qu'il avait perdu son enfant, et qu'il en devait faire le sacrifice pour son profit, à moins qu'il ne voulût perdre la liberté.

"Mademoiselle Tiercelin, étant devenue madame de Bonneval, fut introduite sous ce nom dans les petits appartemens à Versailles pour les amusemens du roi. Comme elle était très-

follette de son naturel, elle ne l'aimait pas. *Tu es un laid*, lui disait-elle, jetant par les fenêtres les bijoux et les diamans que le roi lui donnait. C'est de cet enfant et de son père, aussi peu dangereux l'un que l'autre, que M. le duc de Choiseul a eu la faiblesse de se montrer jaloux. On lui a dit que le roi de Prusse, lassé de madame de Pompadour, travaillait en secret à faire de mademoiselle Tiercelin une maîtresse déclarée : le roi a réellement beaucoup de faiblesse pour elle. On a ajouté à ce ministre que le père Tiercelin s'occupait avec beaucoup de moyens de cette intrigue étrangère. Le père et la fille, en conséquence, ont été renfermés séparément à la Bastille."—(*Anecdotes du règne de Louis XV.*, par Soulavie.)

Note (D), *page* 394.

"Louis XV. avait conduit les mœurs nationales à un tel état de désordre, qu'il n'avait point d'exemple dans nos annales. On racontait cent aventures de maris qui avaient surpris leurs femmes dans un libertinage furtif et nocturne. Tout ce qu'il y avait à Paris d'honnête et de décent applaudit au jeune d'Agnesseau de Fresnes, qui déjoua une fois le crime parvenu au dernier degré d'audace. Les fameuses Gourdan, Brisson et Montigny, voulant séparer une jeune et jolie femme de son mari, délivrèrent des certificats qui constataient qu'elles l'avaient reçue chez elles. Le descendant du grand d'Agnesseau, indigné de la témérité du vice qui trafiquait de sa puissance, au point de disposer de la réputation d'autrui, bien ou mal méritée, demanda l'exécution des lois contre la prostitution publique. On s'attendait tous les jours à voir les trois dames prévenues condamnées aux peines portées par nos lois anciennes. Le libertinage du siècle était plus puissant." (*Mém. hist. du règne de Louis XV*, par Soulavie, tome VI.)

Note (L), *page* 402.

"L'ERMITAGE de madame de Pompadour avait été bâti depuis quelques années aux frais du Trésor royal, pour servir aux

menus-plaisirs du roi et de sa favorite. Le peuple, dont elle était haïe et méprisée, en voyant bâtir cette habitation, en avait murmuré très-hautement. Le bâtiment et le jardin occupaient une très-grande place dans le parc de Versailles, sur la route de Saint-Germain ; et le peuple n'a jamais enduré avec patience qu'on diminuât le local de ses promenades ou de ses plaisirs. On n'a pas dit que le roi fût instruit des vues et des soins officieux de madame de Pompadour : le roi toutefois ne pouvait guère présumer que sa favorite ignorât les détails d'une liaison qui était connue de toute la cour (avec une jeune personne qui n'est pas nommée dans l'ouvrage) ; mais il lui sut gré d'avoir cherché à l'obliger de si bonne grâce, et des formes de sa délicatesse et de sa prudence, en sorte qu'à mesure que le roi perdait ses inclinations sensuelles pour madame de Pompadour, son amitié pour elle semblait en augmenter. Il accepta donc la restitution de l'*Hermitage* avec d'autant plus d'empressement, qu'il n'y avait dans les environs aucun local à remplir ses vues sur mademoiselle de ***.

"Telle fut l'origine du fameux *Parc-aux-Cerfs*.

"L'imagination ne peut se représenter rien de si agréable que la petite maison de madame de Pompadour. L'artiste, qui avait présidé à son embellissement, en avait conservé l'air champêtre et les agrémens qu'elle tenait de la nature. Au dehors elle ressemblait en quelque sorte à la maison d'un fermier. L'intérieur était d'un goût exquis, analogue à l'oisiveté et aux plaisirs sensuels d'un grand monarque.

Si le château de Versailles présente ce qu'exigent l'éclat et la majesté d'un roi de France, l'Hermitage offrait tous les détails de sa destination. Les meubles des chambres étaient de fine perse, des paysages, de jeunes amans, des Tircis, des bergères, un vieil hermite et divers autres objets analogues, peints par les premiers peintres de Paris, en étaient les ornemens.

"Les jardins n'avaient pas le ton monotone et symétrique des parcs des maisons royales, dessinés par le Nôtre. Une longue ligne droite, et le sentiment qu'elle inspire, ne plait pas à des amans. Des allées tortueuses, des bosquets, sont favorables aux

rêveries solitaires et à l'amour. On voyait dans les jardins de l'Hermitage un bosquet de rosés, au milieu duquel s'élevait un Adonis de marbre blanc. On admirait les berceaux de myrtes et de jasmins, les pièces d'eau, les terrasses et les allées de verdure dessinées dans le dernier goût.

" C'est dans cette maison que madame de Pompadour s'était déjà perfectionnée dans l'art de la galanterie. Si le roi lui donnait des rendez-vous, elle prenait les devans, et Louis la surprenait déguisée, tantôt en petite lingère, tantôt en sœur grise, d'autres fois en abbesse ou en servante aux vaches, offrant au roi du lait tout chaud.

" Elle s'habillait un jour en jardinière ou en paysanne, un autre jour en bergère : tant était devenue difficile l'art de distraire un roi dévoré de mélancolie. L'amusement d'un prince de ce caractère était devenu la partie la plus difficile de l'emploi de la favorite.

" Mademoiselle de ***, qui lui succéda à madame de Pompadour dans ce délicieux séjour, fixa, pendant quelques mois, l'attention et le goût du monarque. Elle avait de la vivacité dans l'esprit et dans les manières, elle montrait de la faculté à tout saisir et comprendre. Le roi lui rendait des visites très fréquentes, mais sa vie était très retirée, et peu de dames de la cour avaient accès auprès d'elle.

" Un jour mademoiselle *** dit au roi avec un sourire moqueur : *A quel terme en êtes vous donc maintenant avec la tête de coquette?* Le roi, bien persuadé qu'elle n'avait pas fait une pareille question de son propre mouvement, se crut outragé, fronça le sourcil, se mordit les lèvres, et fixant avec sévérité mademoiselle de ***, lui ordonna de lui dire sur-le-champ qui l'avait *incitée à lui tenir ce propos*.

" Mademoiselle de *** effrayée nomma madame la maréchale d'Estrées. Cette dame avait vu long-temps dans la plus intime liaison avec madame de Pompadour, mais l'amitié respective des femmes est de sa nature peu solide. Des brouilleries les désunirent, et le roi ayant appris que madame d'Estrées voulait commencer une intrigue pour perdre madame de Pompadour, celle-ci

à toute la cour de France et à la nation, ordonna à madame d'Estrées de se retirer dans une de ses terres.

" Quant à mademoiselle de ***, le roi lui était trop attaché pour ne pas pardonner à son inexpérience. Il continua ses habitudes avec elle jusqu'à ce qu'elle le rendit père d'un enfant. Il la maria à un gentilhomme, avec lequel elle vécut honnêtement." —(*Anecdotes du règne de Louis XV.*, par Soulavie.)

Note (F), *page* 406.

" Un jour le maître (le roi) entra tout échauffé ; je me retirai, mais j'écoutai dans mon poste. " Qu'avez-vous, lui dit " Madame ?—Ces grandes robes et le clergé, répondit-il, sont " toujours aux couteaux tirés : ils me désolent par leurs que- " relles ; mais je déteste bien plus les grandes robes. Mon " clergé, au fond, m'est attaché et fidèle ; les autres voudraient " me mettre en tutelle!—La fermeté, lui dit Madame, peut seule " les réduire.—Robert de Saint-Vincent est un boute-feu que je " voudrais pouvoir exiler ; mais ce sera un train terrible. D'un " autre côté l'archevêque est une tête de fer qui cherche querelle. " Heureusement qu'il y en a quelques-uns dans le parlement sur " qui je puis compter, et qui font semblant d'être bien méchans, " mais qui savent se radoucir à propos. Il m'en coûte pour cela " quelques abbayes, quelques pensions secrètes. Il y a un cer- " tain *** qui me sert assez bien, tout en paraissant un enragé. " —J'en sais des nouvelles, Sire, dit Madame ; il m'a écrit " hier, prétendant avoir avec moi une parenté, et il m'a demandé " un rendez-vous.—Eh bien, dit le maître, voyez-le et laissez- " le venir ; ce sera un prétexte pour lui accorder quelque chose " s'il se conduit bien."

M. de Gontaut entra, et voyant qu'on parlait sérieusement, ne dit rien. Le roi se promenait agité ; puis tout d'un coup il dit : " Le régent a eu bien tort de leur rendre le droit de faire " des remontrances, ils finiront par perdre l'Etat.—Ah! Sire, " dit M. de Gontaut, il est bien fort pour que de petits robins " puissent l'ébranler.—Vous ne savez pas ce qu'ils font et ce

" qu'ils pensent, reprit le roi, c'est une assemblée de républi-
" cains ! En voilà au reste assez, les choses, comme elles sont,
" dureront autant que moi. Causez-en un peu, Madame, di-
" manche avec M Berrier."—(*Journal de madame du Hausset*)

Note (G), *page* 407.

Opinion et témoignage du maréchal de Richelieu, consignés dans une note de lui, remise à Mirabeau, auteur de l'ouvrage intitulé: MÉMOIRES DU DUC D'AIGUILLON *sur la mort de M. le dauphin, père de Louis XVI.*

" M le dauphin, ce digne prince, si peu connu pendant trente-cinq ans de sa vie, et qui aurait tant mérité de l'être, cet excellent fils d'un si bon père, avait vécu fort retiré dans les temps des troubles causés par l'empire des maîtresses, empire qu'il blâmait en silence, mais que son respect pour son roi ne lui permettait pas d'examiner.

" Depuis la mort de madame de Pompadour, voyant son père entièrement livré à ses enfans, et passant sa vie avec eux, il avait cru pouvoir développer davantage les sentimens dont son cœur était rempli.

" Le camp de Compiègne parut lui donner une nouvelle exis-
[illegible] avec eux, visitait les soldats,
[illegible] appelait *mes camarades et mes amis*, et causait parmi eux une ivresse universelle qui allait jusqu'au délire.

" Mais comme ce n'était ni l'intention, ni l'intérêt du ministre prépondérant, que le crédit de M. le dauphin augmentât à un tel point, que le roi ne pût lui refuser le degré de confiance qu'il méritait, c'est-à-dire sa confiance entière, M. de Choiseul ne fut pas long-temps à se débarrasser d'un tel concurrent. On sait quelle fut la maladie et la mort du meilleur des princes. Vingt fois il m'a dit ce qui la lui causait, les profonds calculs de son ennemi M. le duc de Choiseul. Mais il est inutile de s'appesantir ici sur des détails qui ne doivent point entrer dans le sujet que je traite."

Anecdotes relatives à la mort de Louis, dauphin de France, par M. d'Angerville.

" A peu près dans le temps de la mort de madame de Pompadour, on s'aperçut que M. le dauphin, qui jusque-là jouissait d'une santé florissante, commençait à dépérir. Il perdit insensiblement son embonpoint ; la fraîcheur de son teint s'altéra, et la pâleur effaça le bel incarnat de ses joues. On ne put dissimuler qu'une langueur secrète le consumait ; on en chercha la cause, et chacun forma ses conjectures. On a prétendu que ce prince avait voulu faire passer une dartre dont l'humeur, répercutée sans précaution, s'était jetée sur la poitrine. Mais madame la dauphine n'ayant point fait part de cette anecdote au rédacteur des Mémoires de la vie de son auguste époux, on doit la regarder comme controuvée. Il est plus vraisemblable, suivant ce qu'elle en fait indiquer par l'historien, que le chagrin des maux de la religion, et surtout la destruction des jésuites, fut le principe de son mal. Quoi qu'il en soit, après avoir donné une lueur d'espérance par l'usage du raisin auquel il s'était mis pour toute nourriture, ce prince, s'étant fatigué à Compiègne aux exercices du camp qu'*il aimait, il lui survint* un gros rhume, et l'on ne tarda pas à s'apercevoir que sa poitrine était affectée. Il ne voulut rien déranger, ni au retour de ce voyage, ni à celui de Fontainebleau, dont il ne fut pas possible de le ramener. Le roi se conduisit à son égard comme il avait fait à l'égard de madame de Pompadour, et ne manqua à rien à l'extérieur. Il eut la complaisance de rester en ce lieu très-triste et très-malsain jusqu'au moment de la mort de son fils. Mais on calculait les derniers instans, et il en résulta, pour l'auguste moribond, un spectacle affreux que la religion seule lui adoucit. Il voyait de son lit tout ce qui se passait dans la cour du château, et cela faisait quelquefois distraction à ses souffrances. Comme il approchait de sa fin, et que le départ était fixé à l'instant où il expirerait, chacun s'empressait de se préparer, afin de prévenir la débâcle de toute la cour, qui devait être considérable. Le prince mourant remarqua les paquets qu'on jetait par les fenêtres, et qu'on chargeait sur les voitures. Il dit à La Breuille, son médecin, qui

voulut lui éloigner encore l'idée du fatal moment et relever son espoir. *Il faut bien mourir, car j'impatiente trop de monde.*

Le roi avait chargé le grand-aumonier de ne pas quitter son fils pendant son agonie, et de recevoir son ame. Dès que S. A. R. fit le prélat reparaître chez elle, elle jugea que c'en était fait. Prenant son parti sur-le-champ, le roi envoie chercher le duc de Berri, l'aîné des enfans de France, et, après lui avoir adressé un discours relatif aux circonstances, le conduit chez son auguste mère. En entrant, le monarque dit à l'huissier : *annoncez le roi et M.^le dauphin.* La princesse sentit ce que signifiait ce nouveau cérémonial, elle se jeta aux pieds du roi, et lui demanda ses bontés pour elle et ses enfans."

Réfutation des opinions antérieures relatives aux causes de la mort du dauphin de France, de la dauphine, de la reine et de madame de Pompadour, par M. d'Angerville, *auteur de la vie privée de Louis XV.*

"Nous n'ignorons pas les bruits qu'on a fait courir sur la plupart de ces morts successives, toutes extraordinaires, quoique toutes différentes, toutes lentes, toutes prévues, toutes fixées à des époques certaines, déterminées et périodiques en quelque sorte ; mais nous les regardons comme le fruit uniquement de l'imagination exaltée de quelques politiques avides d'anecdotes *mauresques*, et croyant les forfaits les plus périlleux aussi aisés à exécuter qu'à concevoir. Ces bruits ont pris leur source dans une première supposition que l'assassinat de Louis XV était le résultat d'un complot profond. Et comme le crime ignoré doit toujours s'attribuer à celui qui en recueille le fruit, on avait porté l'horreur jusqu'à soupçonner l'héritier présomptif du trône. Malheureusement, ou plutôt heureusement, ce qui commence à mettre en défaut les combinaisons de ces scrutateurs sinistres, c'est que madame de Pompadour se trouva la première dans la classe des victimes ; c'est qu'on ne peut croire raisonnablement que le même main qui aurait empoisonné cette favorite, eût empoisonné le dauphin, madame la dauphine, la reine ; c'est qu'alors il faut admettre à la cour deux sectes d'empoisonneurs, qui, luttant tour

à tour l'une contre l'autre, se seraient exercées à l'envi à commettre des atrocités, et l'auraient fait sans autre fruit que l'impunité ; tandis que le roi, du moins par son silence, autorisant ces exécrables jeux, aurait joui du plaisir barbare de voir immoler autour de lui les personnes les plus chères ; spectacle qui, par sa longueur et l'effroi qu'il répandait, à moins de donner à Louis XV. le cœur d'un Néron ou la dissimulation d'un Tibère, aurait été un supplice perpétuel pour lui, un supplice insoutenable, même pour le plus affreux scélérat. Telles sont les contradictions, les absurdités, les conséquences abominables qu'entraînerait l'admission d'un fait, sans lequel cependant les autres sont invraisemblables et s'écroulent. Il y a toute apparence que, s'il y a eu des assassins, ce sont les médecins."—(*Mém. hist. et politiq. du règne de Louis XVI.* par Soulavie, tome I.)

Note (H), *page* 410.

" Après les premiers momens que la nature abandonne à la douleur, madame la dauphine voulut s'occuper sérieusement de la tâche qu'elle s'était imposée. Elle avait soigneusement recueilli tous les manuscrits, les extraits, les notes de son époux, surtout ceux que ce bon prince avait étiquetés de sa main : *Papiers pour l'instruction de mon fils de Berri.* Madame la dauphine, qui les appelait son trésor, fit choix de plusieurs personnes pour les mettre en ordre. Son confesseur, l'abbé Collet, qui l'avait été de son mari, lui donna un de ses amis pour être à la tête de ce travail, et l'on dressa, en peu de temps, un plan d'éducation méthodique, dont les manuscrits originaux de M. le dauphin formaient la base.

" Les cahiers étaient remis successivement à madame la dauphine, à mesure qu'on les composait. Elle avait chargé un nommé *Pomiez*, aujourd'hui secrétaire de M. le comte de Lusace, de les prendre chaque semaine et de les lui remettre en mains propres, avec la défense la plus expresse d'en parler à qui que ce soit, parce qu'elle voulait en prévenir elle-même le duc de La Vauguyon qu'elle regardait comme incapable, et cependant à qui elle ne voulait pas déplaire. Mais elle avait résolu de me lui en parler

qu'au moment où elle entamerait ce nouveau plan d'éducation qu'elle commencerait à exécuter aux fêtes de Noel 1766, par ce que l'année de deuil expirait alors, et qu'il ne fallait certainement pas moins de temps pour se familiariser avec un genre de travail, qui, jusqu'alors, lui avait été absolument étranger.

" Cette mère tendre se faisait dans cette occupation un devoir sacré et un plaisir qu'on ne peut exprimer. Elle apprenait par cœur presque tous les cahiers destinés à ses enfans. Sa mémoire avait été exercée de tous temps, elle savait assez bien le latin et était familière avec Horace. Chaque jour l'abbé Cullet lui faisait répéter sa leçon d'éducation dans son oratoire. Cette princesse, qui avait du talent naturel, de l'esprit, de l'énergie et infiniment de caractère, ne se lassait de rien. A mesure que cette veuve infortunée avançait dans une lecture où les extraits de M. le dauphin étaient disséminés avec art, elle versait des torrent de larmes. On peut, sur cette simple ébauche, dessiner quelle influence une telle éducation aurait eue sur des jeunes cœurs bien nés et guidés sans relâche par la meilleure des mères. Quelle différence d'une pareille institutrice aux éducateurs ordinaires! Combien des leçons si touchantes doivent être mieux accueillies que ces documens arides qui, le plus souvent, dégoûtent à jamais du travail auquel ils prétendent accoutumer.

" Madame la dauphine ne se bornait point à ces occupations relatives à l'éducation de son fils aîné; elle pensait à elle-même; elle pensait au bien de l'Etat. Elle avait un homme de confiance qui l'instruisait par écrit chaque semaine *de ce qu'il fallait qu'elle fît*; c'étaient ses propres expressions. *Pomez* était chargé de lui remettre tout à elle seule. Elle avouait que le roi lui parlait *de beaucoup de choses*, et *l'évêque de Verdun*, Nicolaï, lui conseillait bien de tout écouter.

" Cet évêque allait être premier aumonier de madame *la dauphine*. Caractère ardent, ambitieux, factieux même, c'était lui qui, en qualité d'agent du clergé, fit cette réponse à M. de Machault, contrôleur-général. *Vous aurez le temps*, lui disait le ministre.—*Oui, Monseigneur, quand j'aurai mis le feu partout.*.. Ce mot, dit en pleine audience, était vigoureux. On agitait alors

la fameuse question des immunités du clergé, à l'occasion de laquelle Silhouette fit son livre : *Ne repugnate vestro bono?*

" Tel était l'état des choses en 1766, lorsque la cour se transporta à Compiègne. Madame la dauphine n'avait point encore usé de la permission que le roi lui avait donnée de conserver son rang à la cour ; elle avait voulu laisser écouler les six premiers mois de grand deuil ; mais le jour de Saint-Jacques, elle parut et tint désormais la cour les jours de chasse. Alors se déploya, dans quelques occasions, la vigueur de son caractère. Un jour, entre autres, qu'on lui servit deux œufs qui, avec le lait qu'elle prenait à la rigueur, formaient son dîner, l'un de ces œufs se trouva couvé. Elle se tourna du côté de M. Du Muy, son maître-d'hôtel, et lui dit ces mots : " Voyez, Monsieur, comme l'on me sert, " mais d'un ton si fier, qu'on en parla tout le voyage. On n'était plus accoutumé à entendre ces phrases des maîtres, qui tuent les hommes quand elles sont appliquées à propos. La vue de ce poulet formé fit horreur à la princesse ; il lui prit une quinte violente qui devint la ressource des partis furieux qui lui étaient opposés.

On trouve dans le même ouvrage les détails suivans sur le caractère et les penchans que montrait Louis XVI dans sa jeunesse.

" Le dauphin de France, fils de Louis XV, avait présidé pendant plusieurs années à l'éducation de ses trois fils, du duc de Berri, depuis Louis XVI, du comte de Provence et du comte d'Artois.

" Le duc de Berri avait un maintain austère, sérieux, réservé et souvent brusque, sans goût pour le jeu, les spectacles et les plaisirs, véridique et jamais menteur, s'occupant à copier, et dans la suite à composer des cartes de géographie et à limer du fer.

" M. le dauphin avait témoigné à cet enfant un sentiment de prédilection qui excita la jalousie des autres. Madame Adélaïde qui l'aimait tendrement, lui disait en plaisantant pour vaincre sa timidité : *Parle donc à ton aise, Berri ; crie ; gronde, fais du tintamare comme ton frère d'Artois ; casse et brise mes porcelaines, fais parler de toi.* Le jeune duc de Berri, toujours plus silencieux, ne pouvait sortir de son caractère." (*Mém. hist. et polit. du règne de Louis XVI*, par Soulavie, tome II.)

Note (I), *page* 416.

" En 1750 madame de Pompadour fut à l'Opéra, et put s'apercevoir de l'opinion que le public avait déjà conçue de sa personne.

" Vis-à-vis d'elle était son mari, M. Le Normant d'Etioles, et pourrait-on s'imaginer qui réunit les suffrages, ou de la favorite du roi ou du ..? Ce ne fut pas celle qui voit à ses genoux les grands, les prélats, les ambassadeurs, les généraux et cette suite de ministres qu'elle élève ou qu'elle humilie; ce fut le bonhomme d'Etioles qui fut l'objet des transports. Ah! le pauvre cher homme, comme il a été décontenancé! Je l'ai beaucoup étudié, beaucoup lorgné dans cette circonstance; il a pâli, il a rougi et rembruni d'une réception à laquelle il n'avait pas droit de s'attendre.

" Comme la marquise était de mon côté à sa loge, et comme personne n'a avoué sa ruine, et ne s'est avancé pour la fixer, j'ai interrogé plusieurs personnes des loges opposées qui ont pu l'observer.

" Madame de Pompadour a eu un front d'airain: tout ce que l'on a cru observer, c'est qu'elle s'est mordu la lèvre supérieure et fort long-temps. Elle a soutenu l'insulte comme elle aurait soutenu une belle harangue ou bien une longue flatterie.

" Depuis cet événement, madame la marquise n'a pas manqué de faire dire à son mari qu'elle se trouverait à telle pièce, à tel concert, à tel lieu; c'est l'ordre tacite et convenu de ne pas s'y trouver lui-même, pour éviter des inconvéniens de cette nature. Le bonhomme d'Etioles s'y soumet à cause de Louis XV: cependant quand il exige que sa femme emploie sa faveur dans une affaire, *ce qui est extraordinairement rare et toujours d'une indispensable justice*, ou quand il veut l'empêcher de faire une opération qui n'est pas dans l'ordre, relativement aux intérêts de la famille, il dit à l'abbé Bayle qui est leur intermédiaire: " *Dites à* " ma femme que j'irai au château, que je l'ai résolu, et que je " ferai retentir les voûtes et les plafonds de l'équité des choses " que je demande et que j'exige."

" *C'est ensuite le prince de Soubise qui arrange tout.* Le pauvre d'Etioles ne savait pas au commencement comment il l'appellerait.

" *Mademoiselle Poisson?* Elle était son épouse légitime : il en avait eu un enfant, et elle n'était pas demoiselle quoiqu'elle ne fût plus sa femme.

" *Madame d'Etioles?* Elle avait puni au commencement un imprudent qui avait négligé de la nommer suivant sa nouvelle qualification.

" *Ma femme?* Cette qualité fut réservée à M. Le Normant d'Etioles pour les occasions d'une menace. Elle voulait ravoir un jour le superbe portrait par La Tour, qu'il avait encore d'elle. " Allez dire à ma femme de venir le reprendre elle-même," lui fit-il dire par l'abbé Bayle. Cet abbé m'a appris d'autres traits et circonstances que j'ai consacrés dans ce recueil."—(*Anecdotes du règne de Louis XV*, publiées par Soulavie.)

Note (J), *page* 417.

" Madame éprouvait beaucoup de tribulations au milieu de toutes ses grandeurs. On lui écrivait souvent des lettres anonymes où on la menaçait de l'empoisonner, de l'assassiner ; et ce qui l'affectait le plus, c'était la crainte d'être supplantée par une rivale. Je ne l'ai jamais vue dans un plus grand chagrin qu'un soir, au retour du salon de Marly. Elle jeta, en rentrant, son manteau avec dépit, son manchon, et se déshabilla avec une vivacité extrême ; ensuite, renvoyant ses autres femmes, elle me dit à leur sortie : " Je ne crois pas qu'il y ait rien de plus insolent " que cette C***. Je me suis trouvée au jeu à une table de " brelan avec elle, et vous ne pouvez vous imaginer ce que j'ai " souffert. Les hommes et les femmes semblaient se relayer " pour nous examiner. Madame de C*** a dit deux ou trois " fois en me regardant : *Va tout*, de la manière la plus insultante ; et j'ai cru me trouver mal quand elle a dit d'un air triomphant : J'ai *brelan de rois*. Je voudrais que vous eussiez vu " sa révérence en me quittant.—Et le roi, lui dis-je, lui a-t-il " fait ses belles mines?—Vous ne le connaissez pas, la bonne ; .... " s'il devait la mettre ce soir dans mon appartement, il la traiterait froidement devant le monde, et me traiterait avec la plus

" grande amitié. Telle a été son éducation ; car il est bon par lui-même et ouvert."—Les alarmes de Madame durèrent quelques mois, et Madame me dit un jour : " Cette superbe marquise a manqué son coup ; elle a effrayé le roi par ses grands airs, et n'a cessé de lui demander de l'argent ; et vous ne savez pas que le roi signerait pour un million, et donnerait à peine cent louis sur son petit trésor."

Lebel, qui m'aime mieux que one nouvelle à ma place, soit par hasard ou par projet, a fait venir au Parc-aux-Cerfs une petite sultane charmante qui a refroidi un peu le roi pour l'altière *Vaiti*, en l'occupant vivement. On a donné à ****** des diamans, cent mille francs et un domaine. Jeannel (intendant des postes) m'a rendu, dans cette circonstance, de grands services, en montrant au roi les extraits de la poste sur le bruit que faisait la faveur de madame de C***. Le roi a été frappé d'une lettre d'un vieux conseiller au parlement, du parti du roi, qui mande à un de ses amis : *Il est juste que le maître ait une amie, une confidente, comme nous tous, tant que nous sommes, quand cela nous convient ; mais il est à désirer qu'il garde celle qu'il a : elle est douce, ne fait de mal à personne, et sa fortune est faite. Celle dont on parle aura toute la superbe que peut donner une grande naissance. Il faudra lui donner un million par an, parce qu'elle est, à ce qu'on dit, très-dépensière, et veut faire ducs, gouverneurs de province, maréchaux, ses parens qui finiront par environner le roi, et faire trembler ses ministres.*"

" Madame avait l'extrait de cette lettre que lui avait remis M. Jeannel qui avait toute la confiance du roi. Il n'avait pas manqué d'examiner attentivement la mine que le maître avait faite en lisant cette lettre, et il vit qu'il avait senti la vérité des raisonnemens du conseiller, qui n'était point frondeur. Madame me dit quelque temps après : " La Lere marquise s'est conduite comme " mademoiselle Deschamps ; et elle est *reconduite*."

(*Journal de madame du Hausset.*)

Note (K), *page* 419.

" La correspondance secrète, dit Soulavie, occupe le roi dont l'apathie augmente avec les années. Madame de Pompadour travaille d'une autre manière, dans ces circonstances, à égayer le roi dans sa mélancolie. David adoucissait les fureurs de Saül avec sa musique ; madame de Pompadour en a imaginé une pour relever Louis XV de sa misanthropie. Pendant la semaine sainte, madame de Pompadour invitait le roi, depuis plusieurs années, à venir dans ses appartemens assister à des concerts spirituels qu'elle lui donnait. Dans les grands motets, on entendait des voix choisies parmi les plus grands talens de la capitale, jointes aux musiciens du théâtre des petits cabinets. Madame de Pompadour, madame de l'Hôpital, mademoiselle Pel, M. d'Ayez, fils, Jelyotte, célèbres musiciens, M. le vicomte de Rohan, madame de La Salle, chantaient : on y distinguait madame Marchais qui était de toutes ces parties," (*Anecdotes du règne de Louis XVI*, T. II.)

Madame de Pompadour jouait aussi la comédie, mais avec moins de succès, si l'on en juge par ce passage des Mémoires de Collé :

" Le mercredi, 27 janvier 1751, madame de Pompadour représenta à Bellevue, devant le roi, *l'Homme de fortune*, comédie en cinq actes et en vers, de M. La Chaussée.

" Suivant ce que l'on m'en a dit, et ce que j'en ai oui dire à La Chaussée lui-même, cette pièce n'a pas trop réussi : les acteurs ne savaient pas leur rôle. Le duc de Chartres n'était pas sûr du sien ; la tête tourna au duc de La Vallière ; la mémoire de la marquise travailla aussi : bref, tous ces honnêtes comédiens n'étaient pas, à beaucoup près, aussi fermes sur leurs étriers qu'ils auraient dû l'être, pour soutenir une pièce qui n'est pas trop bonne par elle-même, à ce qu'on dit, et qui aurait, au contraire, un grand besoin du prestige de la représentation.

" On ne conçoit pas quelle a été la fureur de madame de Pompadour, de jouer cette comédie où je sais qu'il y a des traits dont on n'a pas manqué de faire des applications, du moins pendant qu'on la répétait. On a pourtant retranché des vers tels que celui-ci :

Vous fille, femme et sœur de bourgeois, quelle horreur !

« Ce vers était dans le rôle du duc de Chartres. Il a été supprimé, ainsi que quelques endroits qui attaquaient l'injustice des fortunes faites par la voie de finance.

« Mais on y a laissé une scène de généalogiste qui s'engage de faire descendre un bon bourgeois qui a acquis et qui porte le nom d'une terre titrée, de seigneurs à qui cette terre appartenait autrefois. » (*Journal de Ch. Collé.*)

On sent quels avantages devaient donner à la favorite des talens qui rehaussaient ses charmes. Nous placerons ici deux portraits de madame de Pompadour, d'autant plus *curieux*, *quoique* assez mal écrits, que l'un la représente dans tout l'éclat de sa beauté, et l'autre lorsque les soucis, les chagrins et des infirmités prématurées avaient déjà terni sa fraîcheur.

Portraits de madame de Pompadour.

« Lorsque madame d'Etioles eut réussi à fixer l'attention du monarque sur elle, on pouvait la citer encore comme une des plus belles femmes de la capitale, et peut être comme la plus belle. Il y avait dans l'ensemble de sa physionomie un tel mélange de vivacité et de tendresse : elle était si bien tout à la fois ce qu'on appelle une jolie femme et une belle femme, que la réunion de ces qualités opposées dans le physique et dans le moral, en avait faite une sorte de phénomène.

« Ce n'est pas tant de la charpente de son visage que je veux parler, que de l'usage qu'elle savait en faire, et de la mobilité de ses traits et affections.

« Cette femme avait si bien étudié sa figure, qu'elle lui donnait les moralités et le physique que lui dictaient les circonstances. Elle se composait à volonté telle ou telle figure.

« Voulait-elle en imposer au roi ? elle se donnait les formes de la beauté, en observant uniquement le calme convenable et la représentation paisible et posée de son visage, et ce calme était nécessaire au développement des belles formes qu'elle réunissait, et qui étaient en très grand nombre.

« Voulait-elle relever le ton imposant, calme et représentatif

par quelque séduction ? elle avait recours à la mobilité étonnante de ses yeux et de sa physionomie, et à ces mouvemens naturels que les bons connaisseurs appellent de la vivacité ; et cette addition donnait un nouveau prix à la beauté de sa divine figure.

" Madame de Pompadour était ainsi une belle femme tout simplement et à volonté ; ou belle et vive tout ensemble, ou alternativement, ce qui provenait des leçons que sa mère lui a fait donner par des comédiens, par des courtisanes célèbres, par des prédicateurs, par des avocats. Cette femme diabolique avait été chercher, dans tous les arts qui exigent une grande physionomie et une physionomie variée, des leçons particulières pour faire véritablement de sa fille un *morceau de roi*, un morceau qui subjuguât un prince faible ; pour en faire enfin une femme si séduisante, que, sans le vouloir, elle avait rendu, dans sa jeunesse, son mari éperduement amoureux de sa personne, comme, en le voulant, elle inspira depuis au roi les mêmes sentimens.

" Outre tous ces agrémens d'une belle figure, et d'une figure pleine de vivacité, madame de Pompadour possédait encore, au suprême degré, l'art de se donner un autre genre de figure ; et cette nouvelle composition, également savante, était un autre résultat des études qu'elle avait faites des rapports, de ses moralités et de son ame avec sa physionomie.

" Ce ton langoureux et sentimental qui plaît à tant d'individus, ou qui plaît au moins dans beaucoup de circonstances à tous les hommes sans exception, madame de Pompadour savait le créer, le manier et le reproduire au besoin ; au point qu'elle avait ce qu'on a le moins à la cour, et ce que l'Ecriture appelle le *don des larmes* ; mais ce don, la dame ne l'avait dans le fond que comme les comédiens habiles en présence d'un public observateur de l'impression qu'ils éprouvent. Louis XV., à cet égard, était le public de madame de Pompadour. Comment donc pouvait résister à l'empire d'une telle comédienne un roi nul et apathique, quand cette femme dangereuse était, suivant les circonstances, ou même à son gré, belle et jolie tout à la fois, ou bien belle et jolie d'une part, et en même temps remarquable par ses vivacités ou ses langueurs ? Ces différens caractères étaient, au besoi[illegible] vari[illegible]

de son visage; elle était à volonté superbe, impérieuse, calme, friponne, lutine, sensée, curieuse, attentive, suivant qu'elle imprimait à ses regards, sur ses lèvres, sur son front, telle inflexion, ou tel mouvement, ou tel degré d'ouverture, si bien que, sans déranger l'attitude du corps, son pernicieux visage était un parfait Protée.

" Quel dommage qu'avec tant de beautés, il y eût au milieu d[illegible] p[illegible] de les mordre si souvent, qu'elle en avait rompu les veines imperceptibles, d'où résultait la couleur pisseuse et salé qui s'y ploçait quand elle ne les mordait pas, ou quand depuis long-temps elle ne les avait pas mordues

" Tant qu'on a pu croire à la cour que madame de Pompadour avait des couleurs au visage, elle n'a pas pris du rouge apparent; elle s'est contentée d'une nuance; alors elle a eu la faiblesse de dire beaucoup de mal et du rouge et des dames de la cour qui s'enluminaient la mine. Ses yeux ont reçu d'ailleurs de la nature un ton de vivacité tel qu'il semble qu'un corps s'en détache quand elle donne un coup-d'œil. Ses yeux sont châtains, ses dents très-belles, ainsi que ses mains. Quant à sa taille, elle est fine, bien coupée, de moyenne grandeur et sans aucun défaut. Elle sait si bien tout cela, qu'elle a grand soin de l'aider de tous les secours de l'art. Elle a inventé des *négligés* que la mode a adoptés, et qu'on appelle des robes à la Pompadour, et dont les formes sont telles, qu'elles ressemblent aux vestes à la turque, pressent le col et sont boutonnées au dessous du poignet; elles sont adaptées à l'élévation de la gorge; et collent jusque sur les hanches; rendent sensibles toutes les beautés de la taille en paraissant vouloir les cacher. On sait d'ailleurs qu'elle se déguise en paysanne, en lutière, en religieuse, en sœur grise, en fermière, en jardinière, pour surprendre et agacer le roi.

Quant aux habitudes, aux mouvemens, au port et à la contenance de son corps, comme dame de la reine, elle n'a jamais

pu être, elle ne sera jamais *qu'une grisette, car son ton est bourgeois.* M. de Maurepas le lui a fait dire; il a plus fait, il lui a dit dans ses chansons qu'elle a été élevée *à la grivoise!* Le roi, blessé de ses premières inconvenances, était obligé de dire à ses courtisans: "C'est une éducation à faire, je le sens bien" "mais il me faut une femme, ne fût-ce que pour réprimer les in-" "trigantes: et dans une éducation toute faite, on ne trouverait" "pas les autres agrémens que j'ai aperçus."

"On a su du roi et de M. Le Normant qu'elle avait des audaces d'un autre caractère; mais comme je prends des mesures pour que ces anecdotes soient publiées quand il en sera temps, il est fort inutile pour le public d'entrer dans ces détails; ils ne pourraient être utiles qu'aux *Bonneau* du roi.

Quant aux affections de l'ame de la marquise, on sait que le présent l'occupe uniquement; l'avenir l'intéresse quelquefois très-passionnément; mais comme elle ne croit pas à la vie future, elle se soucie fort peu de ce qu'on dira et de ce qu'on écrira après sa mort. Elle a un adage sans cesse à la bouche, c'est celui-ci: *Après nous le déluge.*

"Occupée du présent, affamée d'éloges, d'hommages, de respects vrais ou simulés, de soumissions naturelles ou forcées, elle se présente en conversation dans un salon de compagnie, ou en se plaçant à table, ou en arrivant dans un cercle, avec un ton imposant d'une femme exigeante qui semble vous dire en arrivant: *Me voici, c'est moi.* Voilà le portrait que j'en ai fait il y a douze ans.

"Voici celui que je fis en 1758, lorsqu'on lui donnait 37 ou 38 ans.

"Quelle décrépitude! quelle dégénération dans les formes! quelle saleté dans son visage! Elle se plaît à s'ensevelir habituellement sous une couche de blanc et de rouge; sa vivacité n'est plus qu'une grimace, une espèce de rire sardonique, et sa langueur primitive un abattement. Elle s'imagine, comme les dames de la cour, qu'avec une couche étincelante de rouge elle dénaturera les formes sillonnées de son visage; elle a encore de grands et beaux yeux; mais quels regards partent de ces deux

voûtes ; comme elle réunit tout ce qui est nécessaire pour paraître une méchante femme ! L'extrême maigreur de madame de Pompadour, son teint plombé, gras, luisant et livide, furent des avis qu'elle reçut de la nature que la machine se décomposait. Elle fut dès-lors, bien plus méchante, bien plus inquiète dans la société, et plus difficile dans le service et les hommages qu'elle recevait. Elle ne vint plus du tout à Paris ; à la cour elle n'osa plus se montrer avec autant d'audace ; elle se couvrit la figure de blanc, de rouge et de noir ; l'étude de sa mine, de sa toilette, de son habillement, devint chaque jour et plus longue, et plus difficile, et plus compliquée. Elle vit venir de loin la maladie, et elle ne trouva rien, ni dans sa raison, ni dans son esprit, qui la portât à la résignation. »—(*Anecdotes du règne de Louis XV.*, publiées par Soulavie.)

Note (L), *page* 437.

« Jamais reine ne jouit de plus d'estime sur le trône, et ne sut mieux se concilier l'affection de sa cour et le respect de ses sujets. Quoiqu'elle n'aimât pas à représenter, le goût du roi pour la chasse ou les petits voyages la mettait souvent dans la nécessité de le faire. Elle tenait alors la cour ; elle recevait les ambassadeurs, les grands du royaume et les étrangers, avec un ton d'aisance et un air de satisfaction qui eussent fait croire qu'elle était flattée d'un cérémonial auquel elle ne se prêtait que par devoir, pour conserver les décences à la cour et faire plaisir au roi. La taille de la princesse, qui était au-dessous de la médiocre, ne la servait pas dans la représentation ; mais ce désavantage était amplement compensé chez elle par tout le reste de son extérieur. Elle avait dans les manières cette dignité facile qui annonçait que le trône était sa place ; cet air de majesté, tempéré par la douceur, qui avertissait de sa supériorité sans la faire craindre ; noble simplicité, qui se communiquait sans s'abaisser, et qui obtenait d'autant plus de respect qu'elle paraissait en dispenser.

« Parmi les personnes qui pouvaient s'applaudir des relations que les emplois ou la naissance leur donnaient avec la reine, les

princes et les princesses du sang avaient surtout à se louer des égards et des bontés qu'elle leur marquait. Elle leur avait voué à tous un véritable attachement. Elle fut toujours reconnaissante envers le duc de Bourbon qui avait le plus contribué à son mariage. Elle respectait, dans le duc d'Orléans, fils du régent, la vertu embellie par le savoir. Elle avait beaucoup d'amitié pour la feue princesse de Condé, pour la comtesse de Toulouse, pour le duc et la duchesse de Penthièvre.

" Dans ses audiences particulières, dont elle n'était point avare, quoiqu'elles fussent un exercice pour sa patience, elle écoutait avec attention ce qu'on avait à lui proposer. Elle encourageait la timidité, elle rassura la crainte par des questions pleines de bonté. C'était sans le moindre embarras, comme naturellement et sans y penser, qu'elle embrassait les extrêmes, entretenant successivement de leurs affaires des personnes de tous les rangs et de toutes les professions. Elle disait à chacun ce qui lui convenait ; et soit qu'elle accordât, qu'elle promît, ou qu'elle fût obligée de refuser, on se retirait satisfait d'auprès d'elle.

" Pour répondre au continuel empressement qu'on avait de la voir, elle mangeait toujours en public. Pleine d'attachement pour les personnes qui se trouvaient présentes, si elle apercevait un inconnu, que le respect et la timidité tinssent à l'écart elle prenait plaisir à le distinguer de la foule. Elle adressait la parole à beaucoup de monde pendant ses repas, et il ne sortait de sa bouche que des expressions obligeantes sans jamais employer ces formules vagues qui ne flattent personne parce qu'elles conviennent à tous : elle trouvait dans les circonstances le mot encourageant que le cœur sent, et que l'amour-propre s'empresse de publier.....

" On connaissait trop bien la façon de penser de la reine, pour se permettre, en sa présence, aucun propos qui eût pu porter une atteinte directe à la religion ou aux mœurs ; mais il arrivait souvent qu'elle entendît mettre en principes incontestables ces préjugés du monde, qui avoisinent de fort près les erreurs dangereuses. Alors elle ajoutait le correctif avec plus

ou moins de ménagement pour les personnes, selon qu'elle les croyait inspirées par l'ignorance ou par la mauvaise foi. Elle se donnait quelquefois adroitement une distraction, pour avoir droit d'ignorer un propos qu'elle ne pouvait ni approuver décemment, ni relever sans trop humilier la personne à laquelle il avait échappé. D'autres fois, prévoyant qu'une phrase, que quelqu'un avoit commencée, allait se terminer par une médisance ou une calomnie, elle prenait la parole pour amener un sens tout différent, brisant ainsi le trait avant qu'il eût fait sa blessure. C'était encore une vraie satisfaction pour elle, quand elle avoit pu épargner à quelqu'un la plus légère indiscrétion de la langue, et sa présence d'esprit servait en cela merveilleusement son cœur. Le duc de Lorraine, obligé à faire hommage au roi de France du duché de Bar, vint à Versailles pour cette cérémonie, gardant le plus profond *incognito*, sous le nom de duc de *Blamont*. Un jour qu'il se trouvait au dîner de la reine, il entreprit un récit qui le conduisoit, sans qu'il y songeât, à trahir son secret en nommant la ville de Nancy sa capitale. Il avait déjà dit: "Quand je fus arrivé à....." lorsque la réflexion lui vint et l'obligea de s'arrêter. La reine ne lui laissant que le temps de tousser, ajouta: "A Blamont, sans doute?—Oui, Madame," reprit le prince en continuant son récit....

"Quelquefois la princesse cherchait elle-même l'occasion de marquer aussi ses bontés aux personnes les plus simples. Charmée quand elle pouvait leur rendre quelque petit service, elle jouissait de tout le plaisir qu'elle leur procurait. Se trouvant un jour à Marly, dans la belle saison, elle voit passer sous sa fenêtre une fille de Saint-Vincent, elle l'appelle: "D'où venez-vous si matin, ma sœur?—De Triel. "Madame, lui répondit la religieuse sans la connaître—Vous "avez déjà fait bien du chemin, vous en reste-t-il encore "beaucoup à faire?—Je comptais aller jusqu'à Versailles, "mais peut-être ne passerai-je pas Marly, parce que je vois "que la cour y est.—Vous avez donc aussi des affaires à la "cour?—Mes affaires sont celles de notre hôpital, qui est "fort pauvre—J'ai ouï dire qu'on avait confisqué des fo-

" diennes, et que M. le contrôleur-général en faisait distribuer
" à des hôpitaux : je désirerais bien qu'on nous en donnât
" pour faire quelques lits à nos malades.—Ce serait une fort
" bonne œuvre. Seriez-vous bien aise que j'en parlasse au
" ministre?—Je n'aurais osé, Madame, prendre la liberté de
" vous en prier ; mais votre recommandation fera sûrement
" plus que la mienne, et vous rendrez un grand service à nos
" pauvres.—Hé bien! comptez, ma sœur, que je n'oublierai
" pas l'hôpital de Triel." La religieuse se retire pénétrée de reconnaissance pour l'aimable inconnue qui vient de lui marquer tant de bonté ; mais à peine a-t-elle fait quelques pas, qu'elle se reproche de n'avoir pas cherché à connaître son nom. Elle retourne vers la fenêtre, la reine y était encore : " Par-
" donnez, Madame, lui dit-elle, à la curiosité qui me ramène ;
" je voudrais bien savoir qui est la dame qui m'honore si gé-
" néreusement de sa protection?" — La princesse, en lui souriant d'un air plein de bonté, lui répond : " N'en dites rien,
" c'est la reine..."

" La reine marquait la plus grande considération au maréchal de Saxe, qui, de son côté, lui faisait fort régulièrement sa cour lorsqu'il était à Versailles. Elle eût désiré que ce digne émule de Turenne l'eût imité jusque dans son retour à la religion de ses pères. Un jour que ce général prenait congé d'elle pour aller commander nos armées, elle lui dit, en lui souhaitant d'heureux succès, qu'elle prierait Dieu et qu'elle le ferait prier pour lui. " Ce que je demanderais au ciel, ré-
" pondit le maréchal, ce serait de mourir, comme M. de
" Turenne, sur le champ de bataille.—De quelque manière
" que meure le maréchal de Saxe, reprit la reine, il ne peut
" que mourir couvert de gloire : mais, ce qui comblerait mes
" vœux, ce serait qu'au bout de sa longue et glorieuse car-
" rière, il fût, comme Turenne, enterré à Saint-Denis." Le comte de Saxe n'eut ni l'espèce de gloire qu'il désirait, ni la gloire beaucoup plus précieuse que lui souhaitait la reine. Lorsque cette princesse apprit sa mort, elle le plaignit en s'écriant :
" Qu'il est triste, et que l'on souffre de ne pouvoir dire un de

" *profundis*, pour un homme qui nous a fait chanter tant de " *Te Deum!*"

" La vie de la reine fournirait la matière d'un volume entier de ces sortes de traits, par lesquels elle énonçait, avec une ingénieuse précision, ce que sentait son cœur. Quelques-uns d'un autre genre, échappés à des circonstances particulières, annoncent qu'elle eût pu aussi manier le ridicule et divertir par la causticité, si la religion ne lui eût interdit l'usage de ces armes. Le cardinal de Fleury, pour se disculper auprès d'elle d'avoir, si mal secondé le roi Stanislas au temps de sa seconde élection au trône de la Pologne, lui disait, après le succès de la guerre occasionnée par la première faute: " Croyez, Madame, que le *trône de Lorraine* vaut mieux " pour le roi votre père, que celui de Pologne.—Oui, ré- " pondit la reine, à peu près comme un tapis de gazon vaut " mieux qu'une cascade de marbre." Il faut observer, pour sentir le sel de cette réponse, que le cardinal, pour épargner une dépense d'entretien de mille écus, faisait, à cette époque, substituer un gazon à la magnifique cascade du parc de Marly, l'admiration des curieux et des étrangers. Une de ses dames du palais, qui se flattait que son inconduite était encore un mystère pour la princesse, lui demandait, sous un vain prétexte, la permission d'aller dans une maison de plaisance où était le roi: la reine lui répondit: " Vous êtes la maîtresse." La dame voulut bien prendre l'équivoque du bon côté; mais le courtisan inscrivit l'épigramme sur ses tablettes...

" Ennemie des cabales et des intrigues de cour, sans ambition et sans favoris qui en eussent pour elle, la reine était cependant animée du zèle, et l'on pourrait dire de la passion du bien public. Elle ne songeait point à gouverner et à s'attirer l'autorité; mais elle désirait que l'arbitre et les ministres du pouvoir ne l'exerçassent que pour faire triompher la justice et rendre les hommes heureux. Elle ne se mêlait pas de décider quand une guerre était légitime et inévitable: mais elle ne craignait pas de dire au roi, dans l'occasion, et de rappeler à ses ministres, que les guerres les plus justes sont

toujours à redouter, et que les plus heureuses sont encore des fléaux pour les peuples. Elle n'allait pas au-devant du roi pour lui suggérer ses idées; mais, lorsque ce prince paraissait désirer ses conseils, elle ne lui en donnait que d'utiles à sa gloire et au bien de son royaume. C'est ainsi, par exemple, qu'elle l'exhorta plus d'une fois à être plus décisif dans son conseil; qu'elle lui fit remarquer que de grandes affaires avaient échoué, parce que, se défiant trop de ses lumières, il avait préféré les vues particulières de gens qui le trompaient, à son propre jugement qui lui disait vrai. Louis XV, dans une occasion, lui parlait avec complaisance du succès qu'avait eu un acte d'autorité qu'il venait d'exercer: " Je n'en suis pas " surprise, lui dit la reine: un roi n'est-il pas sûr de se faire " aimer et d'être obéi quand il parle en roi, et qu'il agit en " père? "

" Mais tout le bien qu'elle provoquait autour d'elle et celui qu'elle voyait en espérance dans l'héritier du trône, ne la consolaient point des maux de la religion, qui prenaient de jour en jour un caractère plus effrayant. Un des événemens qui affligèrent le plus sa piété pendant son séjour en France, ce fut la destruction des jésuites. Elle avait toujours singulièrement affectionné ces religieux. Ils n'eussent été que malheureux, qu'elle se serait efforcée de les secourir: mais elle les croyait encore, comme le dauphin son fils, utiles à la religion et nécessaires à l'éducation chrétienne de la jeunesse dans nos provinces. Aussi épuisa-t-elle tous les moyens humains pour conjurer l'orage qui les menaçait. Plus active à les servir que M. de Beaumont lui-même, elle eût voulu que ce prélat eût publié plus tôt la lettre pastorale qu'il donna pour leur justification, pièce la plus propre à démontrer leur innocence à tout tribunal où leurs ennemis n'auraient pas siégé comme juges. Dans le temps que cette affaire s'agitait, elle fit un jour appeler le duc de Choiseul, et lui dit: " Vous sa- " vez, Monsieur, que je ne me mêle point d'affaires, et que je " je ne vous importune pas par mes demandes; c'est ce qui me " me donne la confiance que vous ne me refuserez pas une

" chose que je crois bien juste, et à laquelle est attaché le
" bonheur de ma vie : promettez-moi que l'affaire des jésuites
" n'ira pas jusqu'à leur destruction.—Sa Majesté, répond le
" ministre, me demande un miracle.—Hé bien, poursuit la
" reine, faites ce miracle, et vous êtes mon saint." Le miracle
ne se fit point, et le duc, trop favorable au philosophisme pour
avoir jamais été le saint de la reine, le fut encore moins depuis
ce temps-là....

" La seule resource qui restât à la reine dans la douleur de
ne pouvoir épargner aux jésuites le sort qui leur avaient pré-
paré les manœuvres concertées du vice et de l'impiété, fut de
travailler à leur en adoucir la rigueur. Placés par leurs persé-
cuteurs entre le crime d'apostasie et le plus cruel exil, tous ces
religieux optèrent pour ce dernier parti ; la reine obtint des
passages gratuits sur les vaisseaux du roi pour ceux d'entre
eux qui désirèrent de se rendre dans les pays infidèles en qua-
lité de missionnaires. Elle en adressa un très-grand nombre au
roi Stanislas qui les accueillit dans la Lorraine. Elle intéressa
en leur faveur toutes les personnes aisées de sa connaissance.
Elle mit à contribution la famille royale, et Louis XV lui-même,
qui leur payait régulièrement une pension de trente mille livres
sur sa cassette. De son côté, après avoir épuisé tous ses moy-
yens, et voyant qu'il restait encore des besoins à plusieurs de ces
infortunés proscrits, elle emprunta, elle fit vendre ses bijoux,
pour procurer un viatique et des voitures à ceux à qui leur
grand âge ou des infirmités rendaient ce secours nécessaire
pour gagner la terre de leur exil. A la mort du roi de Pologne,
la reine conjura Louis XV de conserver aux jésuites leur exis-
tence dans la Lorraine, au moins tant qu'elle vécut ; et ce prince,
malgré le vœu contraire des ennemis de sa gloire, prit sur lui
d'accorder cette satisfaction à sa vertueuse épouse.

" Jamais la reine n'avait voulu renoncer à l'espérance du ré-
tablissement des jésuites en France, et toute sa vie, elle se flatta
que quelque heureuse circonstance pourrait le déterminer. Au
moins ne pouvait-elle douter que le premier acte de justice de
son fils, s'il fût monté sur le trône, n'eût été leur rappel. Un

jour qu'elle était occupée de la broderie d'un riche ornement d'église, le P. Griffet qu'elle estimait pour son savoir et sa piété, se présenta à son audience. " Tenez, père, lui dit-elle, voici " une chasuble que je destine à la première de vos maisons " qui sera rétablie. Cela étant, Madame, répond le jésuite, " Votre Majesté pourrait se contenter d'en faire un point par " jour.—J'espère mieux que vous, poursuit la reine ; je " verrai ce que je désire, je dirai mon *nunc dimittis*, et je " mourrai de joie...."

" Après la gloire de Dieu, ce qui touchait le plus la reine de France, c'était le bonheur des peuples. Toutes ses vues se portaient à leur faire du bien, et toute sa conduite tendait à leur soulagement : les exemples du roi son père parlaient sans cesse à son cœur. Elle le disait quelquefois : " Qu'elle eût " voulu pouvoir reproduire en France tous les monumens de " charité dont il couvrait la Lorraine." Protectrice généreuse de tous ceux qui étaient dans le besoin, elle les accueillait avec bonté : son crédit et ses richesses étaient leur patrimoine. Jamais elle ne détourna ses regards de dessus les malheureux qui s'attachaient en foule à ses pas. S'ils se présentaient sur son passage, elle les écoutait ; s'ils lui remettaient des mémoires et des placets, elle les recevait, les faisait examiner et les examinait elle-même. C'était toujours elle qui, la première à la cour, entendait ces cris de l'indigence et du malheur, qui s'élevaient en vain du fond des provinces, s'ils n'étaient emportés par la bienveillance jusqu'à l'oreille des rois ..."

tour d'elle qu'elle était peu généreuse. Mais ce reproche de la cupidité fut pour elle un reproche honorable, et la postérité la louera d'avoir dit plus d'une fois à d'avides courtisans : " Les trésors de l'Etat ne sont pas nos trésors ; il ne nous est " pas permis de divertir en largesses arbitraires des sommes " exigées par deniers du pauvre et de l'artisan." (*Vie de Marie Leckzinska*, par l'abbé Proyart.)

FIN DU PREMIER VOLUME.

A LONDRES:
[illegible]